



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

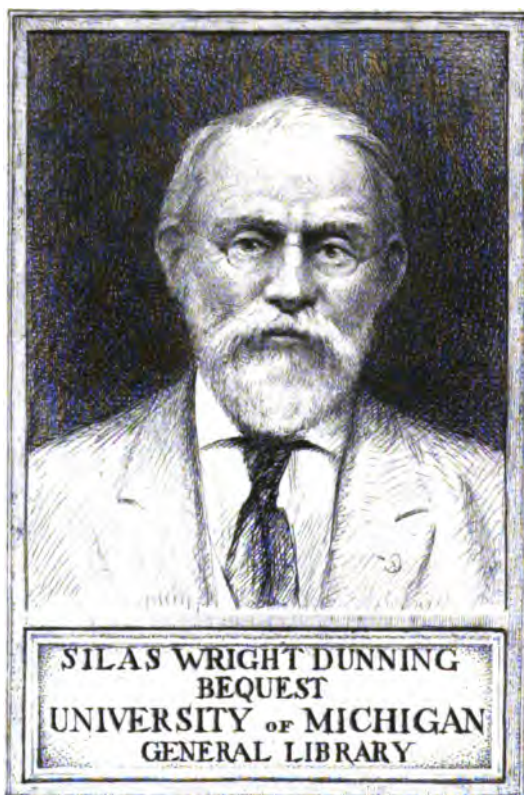
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

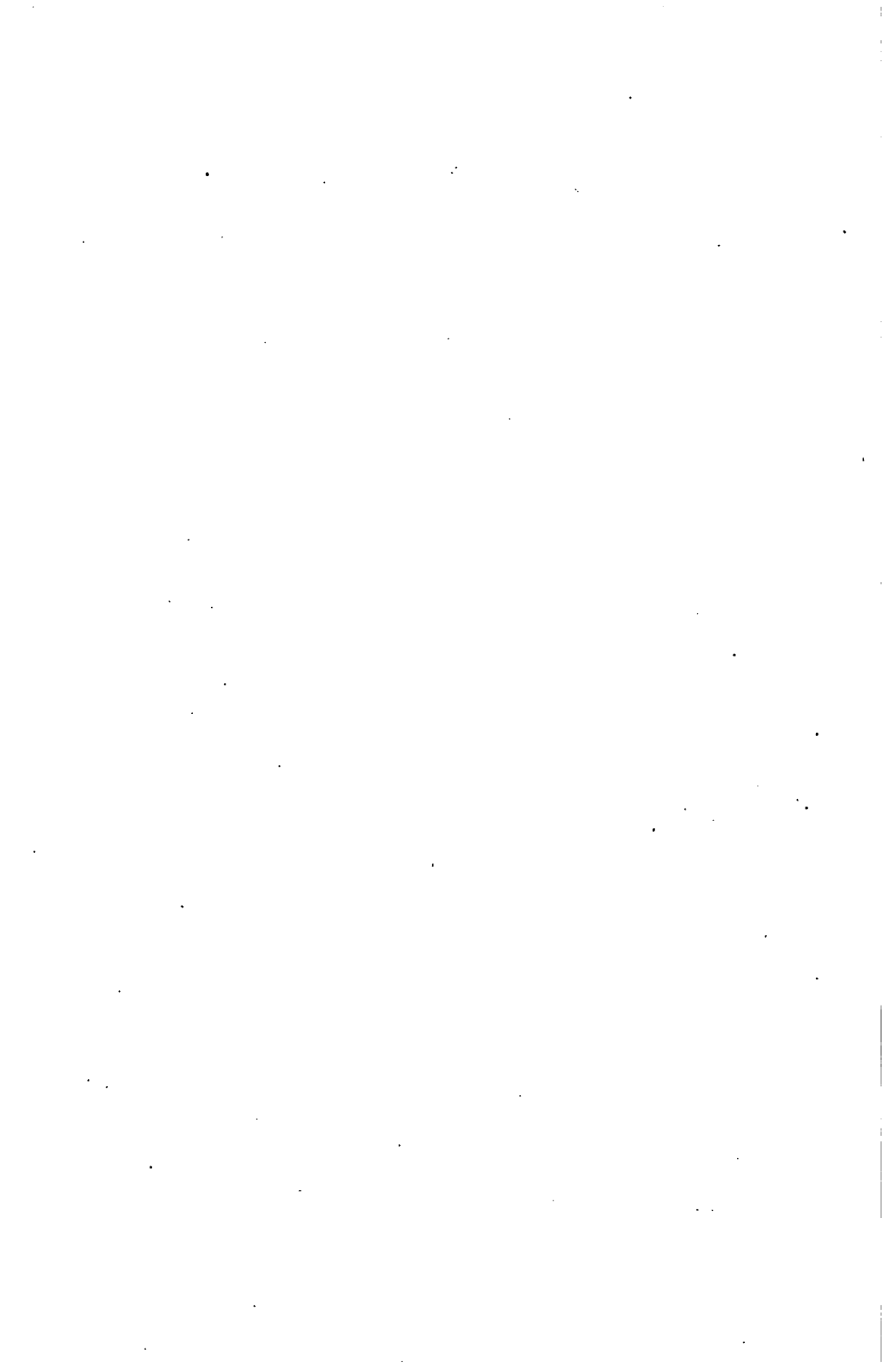
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.B841
R4



REVUE
DE
BRETAGNE, DE VENDÉE ET D'ANJOU

NOTA. — S'adresser pour la Rédaction et l'Administration à
M. OLIVIER DE GOURCUFF, 12, rue Daumier, Paris-Auteuil,
ou à M. R. Blanchard, 1, rue Royale, Nantes.

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE

REVUE
DE BRETAGNE

DE

VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA
Société des Bibliophiles Bretons

TOME XXV

1^{re} Livraison. — Janvier 1901

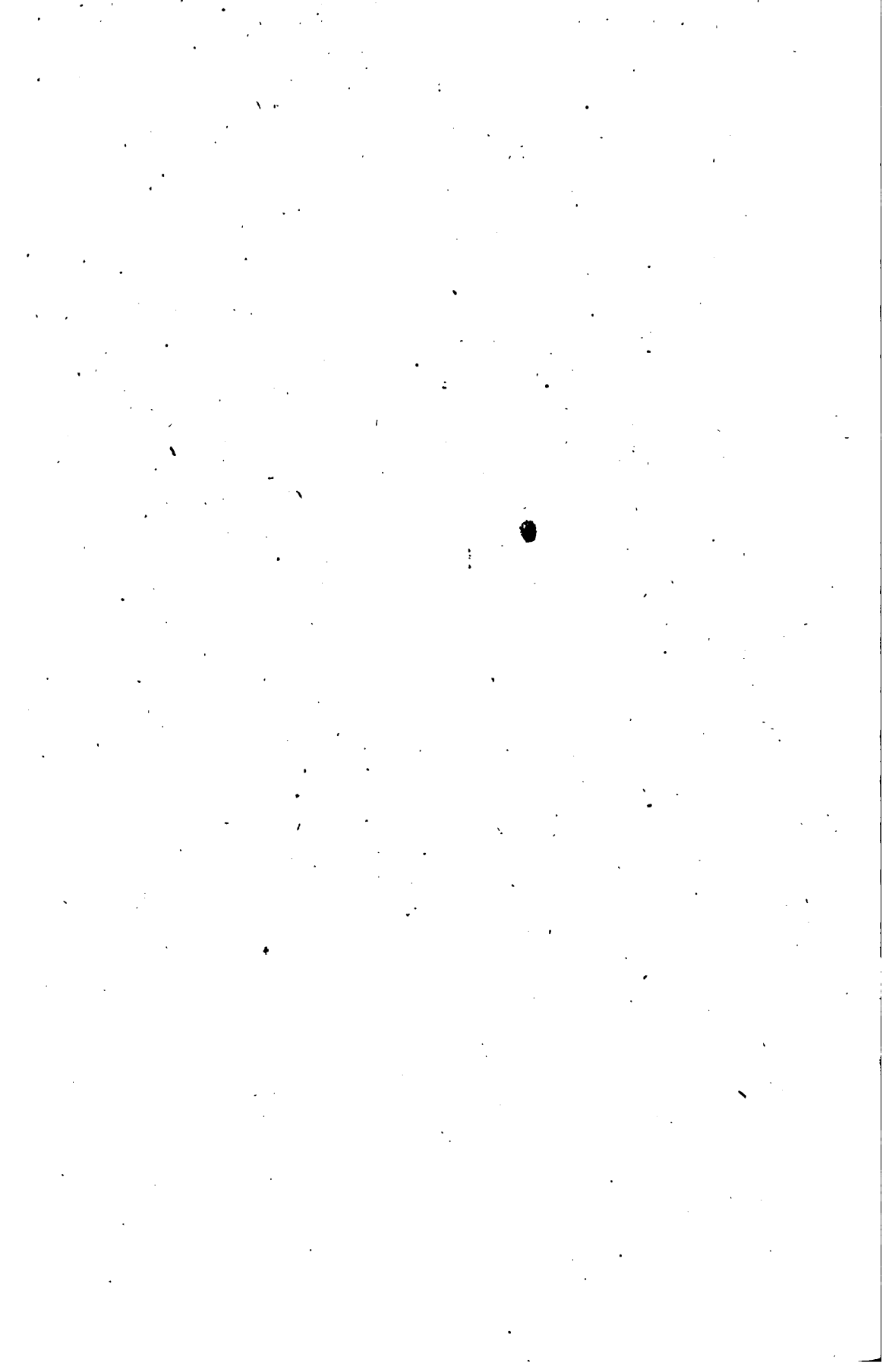


PARIS ET NANTES

1901

— S'adresser pour la rédaction de la REVUE à M. OLIVIER DE GOURCUFF, Délégué du Bureau des Bibliophiles Bretons, 12, rue Daumier, Paris-Auteuil.

— Communications relatives à la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS : s'adresser à M. R. BLANCHARD, Secrétaire de la Société, 1, rue Royale, à Nantes



Deanning
Nishoff
8-60-30
13603

LE XIX^e SIÈCLE

EN BRETAGNE

Le siècle, qui vient de finir assez obscurément, a été, pour la Bretagne, une ère de rénovation littéraire d'un incomparable éclat. C'est un Breton qui ramena les Français aux autels désertés par leurs pères. Chateaubriand écrivit le *Génie du Christianisme*, il en retraça l'épopée dans les *Martyrs*; peu après, un autre malouin, La Mennais, retrouva, dans l'*Essai sur l'indifférence*, la dialectique puissante et le style de Bossuet. La Bretagne remplit un chant tout entier des *Martyrs*, mais elle ne domine pas l'œuvre de Chateaubriand, elle ne s'impose à tous les écrivains, à tous les poètes bretons qu'en 1830, en plein romantisme, au moment où naissent trois chefs-d'œuvre : la *Marie* de Brizeux, bientôt suivie des *Bretons*, les *Derniers Bretons* de Souvestre, le *Barzaz Breiz* de La Villemarqué. Une pléiade se forme alors, dont Brizeux est le Ronsard; Turquety, Boulay-Paty, La Morvonnais, Paul Féval, Hip. Lucas, Elisa Mercœur, Pitre Chevalier, Emile Péhant, vingt autres pensent, parlent, écrivent pour la gloire de la patrie bretonne.

Le mouvement ne s'est pas arrêté; le sentiment breton s'affirme, de nos jours, dans tous les ouvrages des poètes français et bretons de Bretagne, et aussi des traditionnistes comme Luzel et M. Sébillot; il est sensible chez Ernest Hello, chez Villiers de l'Isle-Adam, dans les *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* de Renan, dans les *Mémoires des autres* de Jules Simon; il rayonne dans l'*Histoire de Bretagne* par excellence, celle de M. Arthur de la Borderie, notre maître éminent.

Les arts suivirent l'exemple des lettres. La peinture d'inspiration celtique, la sculpture, la musique n'ont pas cessé de compter d'illustres représentants. La voie est ouverte; les Bretons, fiers de leur pays, confiants dans l'énergie de leur race, continuent d'y marcher. Il nous a paru, qu'au seuil de l'Avenir, c'était un devoir, pour le doyen des périodiques bretons, que d'évoquer les glorieux souvenirs du Passé.

La Revue de Bretagne.

LE VŒU DE GUISCRIF

Drame en trois Actes et dix Tableaux

PERSONNAGES :

L'ABBÉ MELVEN, *prêtre assermenté.*

L'ABBÉ DENMAD, *ancien recteur de Guiscriff.*

LE CAPITAINE FLORENT, *commandant la compagnie du 53^e canton-
née à Guiscriff.*

ANDRÉ LE GREAC'H dit BONAVENTURE, *lieutenant de paroisse.*

FRANÇOIS GUIADER, *sonneur de cloches.*

URSULE GUIADER.

LE SERGENT LAMOURETTE, *du 53^e voltigeurs.*

THOMAS DE KERGREIS. { *chouans.*

JEAN LE FLOCH.

PERRIC DALL, *sorcier.*

CATELLIC BELLEN, *femme du charron.*

SAÏC, *servante de l'abbé Melven.*

CHOUANS, VOLTIGEURS.

FEMMES, VILLAGEOIS.

ACTE PREMIER

PREMIER TABLEAU

AU PRESBYTÈRE DE GUISCRIF

Octobre 1795.

SCÈNE I

L'ABBÉ MELVEN

L'abbé Melven, adossé à la cheminée dans le salon du presbytère ; tête à moitié chauve, front haut et proéminent empreint d'une dignité triste.

J'ai juré de servir sous l'arbre de la Croix
Jésus, la Liberté, l'Évangile et les Lois.
Notre défunt Recteur, l'abbé Denmad, mon maître,
Immola le civisme à son credo de prêtre
Et de sujet romain . . . Quel deuil à son départ !
Les ifs du cimetière ont craqué sous le char
De la Mort . . . Les Bretons disent en leurs légendes
Qu'une bataille au ciel illumina les landes.
La croix rouge parut sur le seuil des maisons.
La lune ensanglantait de fauves horizons . . .
J'ai célébré depuis dans une morne église
Le culte agonisant : le soudard me méprise,
Brûle nos saints de chêne, et les couplets grivois
Jaillissent aux clartés sacrilèges du bois.

Naguère, en prononçant les mots eucharistiques,
 L'angoisse a martelé mon cerveau... Les cantiques
 Expirent dans ma gorge, et lorsque j'aperçois
 Ce calice doré qui tremble entre mes doigts,
 Je doute, vil jongleur, histrion du mystère,
 Si le jus de la grappe est le sang du Calvaire.
 Les Chouans m'ont traité d'apostat, de galeux.
 Et je ne suis qu'un bonze, un cagot pour les Bleus

Ulcéré, je me vautre aux pieds de la Madone,
 Je me cloue au gibet du Christ qui m'abandonne.
 J'entends hurler des voix d'outre tombe, et ma chair
 Se crispe d'épouvante au tableau de l'enfer.
 La ligne de beauté m'éblouit, et je rêve
 A tes frissons d'hermine, ô chevelure d'Eve !
 Un être de candeur et de grâce aujourd'hui
 Approche de Melven et se confesse à lui.
 Le regard de l'étoile a brillé dans ma fange.
 Je m'enivre d'azur à voir ce profil d'ange
 Qui rayonne, et ces doigts flotter sur le missel
 Où les oiseaux d'amour rasant le bleu du ciel.

SCÈNE II

URSULE, L'ABBÉ MELVEN

Ursule, 25 ans, figure douce et mélancolique ; costume noir de Gourin, tête couverte d'une coiffure blanche, retombant en longues banderoles sur ses épaules.

URSULE

Bon pasteur, allégez le fardeau qui m'accable.
 Je file la quenouille et je soigne une étable,
 Moi qui fus demoiselle et choyée autrefois.
 Quand les Kersulio s'exilèrent, François.
 Le brave marguillier, m'offrit de l'eau bénite,
 Une bague d'argent, le souper et le gîte.

LE VŒU DE GUISCRUFF

C'est l'idéal des cœurs bas-bretons, mais, hélas !
Il ne sait que sonner l'*Angelus* et le glas.

L'ABBÉ MELVEN

S'il daube les rubans coquets et les mains fines.
Il est dur au travail, besogne dès matines
Et charge allègrement son faix. Un bras viril
Vaut mieux qu'un talon rouge ou qu'un cerveau subtil.

URSULE

Mon âme, sol brûlé, retrouve au presbytère
L'ombre qui rafraîchit et l'eau qui désaltère.
Je ne puis m'adresser aux prêtres de Carnac
Qui modulent un psaume aux accords du ressac,
Et confondent les voix de la grève et des cloches
Vous ne méritez pas les injustes reproches
Dont on vous abreuvait . La Madeleine en pleurs.
Qui partagea vos jeux, vous livre ses douleurs.
Illusions, regrets, doutes, mélancolies,
Les avrils moissonnés et les roses pâlies.
Vous ne savez que trop mon lugubre bilan.
Mon humble lot sera de vieillir en filant.
Jetez l'ancre mystique aux naufragés du monde.

L'ABBÉ MELVEN

La vertu doit bénir cette épreuve féconde.
Je suis l'amî fidèle et discret dont la main
Ecartera pour vous les ronces du chemia...
Vous cueillerez le lys après la sauge amère.
L'arc-en-ciel jaillira dans un flot de lumière.
Marie est l'astre pur qui rit aux matelots
Quand la mer orageuse a déchainé ses flots

(Lui montrant une image)

Voici sur velin bleu la Madone aux longs voiles,
Et son manteau gemmé de saphirs et d'étoiles.

Quatre lions crépus gardent le Saint Trésor
 Et veillent, accroupis, auprès du trône d'or.
 Ici, c'est Bethléem givré, l'étable nue
 Et le triple rayon qui glisse de la nue.
 Que le Nazaréen sur vos espoirs trompés,
 Comme au puits de Jacob, distille l'eau de paix.

(Il donne l'image à Ursule qui le regarde étonnée et silencieuse.)

(Elle se retire.)

SCÈNE III

L'ABBÉ MELVEN, LE CAPITAINE FLORENT

MELVEN, *seul.*

Prêtres immaculés, nous serons des infâmes
 Si notre sang se trouble aux paroles des femmes.
 Sa confiance éveille un intérêt trop vain
 En mon cœur, métal vierge où brille un sceau divin.
 La chair morte a senti l'aiguillon. Son haleine
 Me tue : un philtre ardent empoisonne ma veine.
 Oh ! ces regards noyés et ce souffle obsesseur !
 Ursule, je croyais t'aimer comme une sœur.

 Je dois l'entretenir non des biens de la terre,
 Mais du renoncement et de la tâche austère
 Et lui montrer, enjeu du sacrifice obscur,
 Les paradis vermeils et leurs dômes d'azur !

(Il sourit vaguement et entr'ouvre la fenêtre.)

La veillée est lugubre, et les cris de chouette
 Prolongent le sanglot lointain de la tempête.

(Apercevant le capitaine.)

Voici Brutus ! Depuis qu'il cantonne à Guiscriff,
 Cet infernal geôlier s'amuse d'un captif.
 Il garrotte cet humble entendement, assiège
 Ma vertu qui fléchit au combat sacrilège,
 Et je râle, meurtri par ses coups de boutoir.

FLORENT *entrant.*

*(Lèvres contractées, vil noir voilé d'une longue paupière.)
Secouant sa casquette.)*

Mon loutre imperméable est inondé ce soir.

(A la vieille carabacén.)

Saïc, un grog bouillant avec ma pipe en terre.
Quel climat de crapauds !

L'ABBÉ MELVEN

On dit au presbytère
Que les gueux de Lecreac'h ont surpris vos soldats.

FLORENT

Pas encor ! J'ai promis des monceaux d'assignats
A qui tuerait ce drôle.

L'ABBÉ MELVEN

Il tiendra la campagne
Plus longtemps que Jeannot et que Brise-Montagne.

FLORENT

Les Locustes de cour ont broyé leurs poisons.
La carabine anglaise émerge des buissons.
Cadoudal a repris le bicorne et l'aigrette.
Les tocsins vont rugir à la voix de Charette.
Le Capet junior débarque à l'Île-Dieu.

L'ABBÉ MELVEN

Je lutte pour la Cause et le Progrès.

FLORENT

Bien peu !
Vous avez abjuré quelques sottes croyances.
Mais que de préjugés, de sombres défaillances !
Le cerveau s'abêtit à force d'orémus.

(Il parcourt quelques livres posés sur une table avec des numéros épars du Républicain et de la Décade patriotique).

Chrysostôme badine avec Helvétius.

(Il aperçoit sur la cheminée, au-dessus du crucifix, un bréviaire romain.)

Un bréviaire, abbé! Pourquoi cette lecture?

MELVEN

L'Eglise la prescrit.

FLORENT

Vous êtes sou parjure!

Allez plutôt servir le Dalai Lama

Où gloser l'Alcoran avec les pléme.

(Il continue à feuilleter des livres.)

Fénelon... cabotin!

(Apercevant la profession de foi du vicaire savoyard.)

Rousseau! Visioquaire

Que hantent le symbole obscur et la chimère!

C'est l'étape indécise où l'on s'arrête un temps

Et qui plait aux esprits timorés, hésitants...

L'ABBÉ MELVEN

Ce livre me console : il indique une route
Aux malheureux tombés de la foi dans le doute,
Et je rêve d'unir, sous le drapeau chrétien,
Nos jeunes Libertés et l'Évangile ancien.

FLORENT

L'aigle et le chat-huant! Mensonges, balivernes.

Le soleil éteindra vos fumeuses lanternes...

L'ABBÉ MELVEN

Jean-Jacques montre un Dieu d'amour et de bonté.
Sans découvrir en lui le Moloch irrité.

FLORENT

Tartufe genevois!

L'ABBÉ MELVEN,

Non : la doctrine est belle
Qui nous prêche vertu, justice, âme immortelle.

FLORENT

Vivre au-delà, l'abbé, c'est l'espoir des déments.
L'homme, comme un chien mort, retourne aux éléments.
Votre pauvre raison n'est guère émancipée...
Un cuistre érotomane, un jongleur l'a dupée.
Robespierre et Rousseau furent des calotins
Dignes de flagorner le Pape en vers latins.

L'ABBÉ MELVEN

Vous n'avez pas connu la foi, béatitude
De l'esprit, nonchalante et sainte quiétude,
Cité de Dieu, manoir des Elus, pur séjour
Où le cœur se dilate au foyer de l'amour !
J'ai plané sur la cime ardente du mystère,
Mais aujourd'hui déchu, brisé, la face à terre,
Aux mains des factieux misérable jouet,
Je pleure, comme un serf avili par le fouet.
Jean-Jacques, c'est le baume assoupissant ma plaie,
Quand votre rire aigu me jette sur la claie.

FLORENT

Je suis le néophyte illuminé — Ces bras
Ont éventré le trône et l'autel scélérats...
Lorsque la Némésis, à la lueur des torches,
Envahit les palais, se rua vers les porches
Où les vendeurs du Temple étalaient leurs comptoirs,
J'ai traîné les moutons galeux aux abattoirs.
Aujourd'hui que les mains poltronnes d'une clique
Laissent rétrograder ton char, ô République,
Je rends grâces au Sort qui m'envoya chez vous
Pour enfumer cagots et chouans dans leurs trous.

.....

Moi, fils d'un grand seigneur et d'une ballerine,
 J'ai subi les affronts d'un valet de cuisine.
 Les enfants du marquis'souffletaient le bâtard.
 Mais, las d'être traité de vaurien, de pendard,
 J'ai fui, comme un voleur, la maison du bellâtre,
 Et, sous les oripeaux défraichis d'un théâtre,
 Parmi l'onguent, le fard et les lièges fumés,
 Près des Phillis d'égoût j'ai pris des airs pâmés...
 Histrion loqueteux, j'abandonnai les planches.
 J'ai savouré depuis de joyeuses revanches,
 Lorsque se débattaient aux crocs fumants des loups
 Les faquins qui m'avaient sifflé pour treize sous.
 L'anathème d'antan cornait à mes oreilles.
 Le rouge crépuscule et les aubes vermeilles
 M'ont vu, le glaive au poing, sombre justicier,
 Fulminer des arrêts debout sur un charnier.
 Vous, le jureur, et moi, le cabot, sommes frères.
 L'Eglise nous poursuit de ses mêmes colères.
 L'autel ou le tréteau, l'habit de carnaval
 Ou la robe, le cierge et le quinquet banal,
 C'est tout un ! et vos pleurs couleront sous la mitre
 Comme je sanglotais dans mes haillons de pitre.
 Enseignez au désert ces mythes vermoulus
 Et ces dogmes pourris auxquels on ne croit plus.

L'ABBÉ MELVEN

Pitié ! votre sarcasme élargit ma blessure.

FLORENT, *levant son verre.*

A la mort des Tarquins ! au droit ! à la Nature !
 Excusez le langage ardent d'un collet bleu.
 C'est la faux qui discute avec l'ivraie... Adieu.

DEUXIÈME TABLEAU

A GUISCRIF

Chez François Guïader, le sonneur de cloches.

François trafique d'une vache au marché de Gourin. Ursule cire un grand lil clos et fait reluire un médaillon représentant un sonneur à cheval sur une barrique. Elle écoute, distraite, le bavardage intarissable de Catellïc Bellen, la femme du charron, qui tient l'auberge de l'autre côté de l'Eglise.

SCÈNE I

URSULE GUIADER et CATELLIC BELLEN

CATELLIC, son estame à la main.

Lecreac'h a fusillé deux gendarmés, ma chère,
Près de Kérandraon. On les a sans prière
Ensevelis sous bois... L'un d'eux, à moitié mort,
A dégagé sa main dans un suprême effort.

Ursule nettoie les barreaux enfumés.

Bonaventure, hier, reçut dans la poitrine,
Sans être incommodé, vingt coups de carabine.

URSULE, indifférente.

C'est à rendre jaloux nos sorciers, Catellïc.
Il faudra raconter ce miracle à Perric.

CATELLIC BELLEN

Ma bonne, vous croyez malin d'ôter les fièvres,
De lézarder un mur ou de tarir les chèvres.
André fait mieux, et Dall n'est qu'un vil charlatan
Bien que, vêtu de pourpre, il galope en chantant
Sur les clochers d'ardoise, et qu'il aille à la brune
Cueillir la marjolaine et les rayons de lune.

Jadis, il terrassa nos lutteurs de Scaër.

URSULE

Usait-il de magie ?

CATELLIC

On abolit l'enfer.

Le Paradis et Dieu !

(Montrant quelques volumes dépareillés.)

Pourquoi tant de lectures ?

Ursule, vous niez des choses qui sont sûres...

Le maléfice en poche et la ruse au bissac,

Lecreach brave canons, tonnerres et ressac...

A Zhor, il remportait les prix à chaque joute.

URSULE

C'était le plus adroit, le mieux musclé sans doute.

CATELLIC

Aux fêtes de Kerstang, il gagna le mouton,

Le chapeau, le fusil... mais il avait, dit-on,

Charmé deux taureaux blancs couchés dans la prairie.

Il peut ensorceler ses rivaux.

URSULE

Raillerie !

Bellen, vous nous direz cette fable en mangeant

Le boudin de Noël ou le coq de Saint-Jean.

Les docteurs de l'Eglise ont blâmé ces croyances.

CATELLIC

Le prêtre assermenté trouble vos consciences...

(Avec un sourire.)

Il sape et démolit les préjugés anciens.

Sous le Roi mort, avant le marteau des païens,

Ce n'étaient que sorciers, larves, péris, fantômes.

Les vierges de Guiscriff ont égréné des psaumes

Contre le Belzébuth. Un jour, le saint abbé,

Qui depuis sous un plomb sacrilège est tombé,

Me dit qu'il laisserait volontiers dessous terre
Son linceul, pour rôder la nuit au presbytère.

(Ursule range sur la fenêtre la demi-douzaine de livres qui compose sa bibliothèque. Un tremblement soudain s'empare d'elle. Elle quitte la main du petit Yaouennic qui tombe et se met à pleurer.)

CATELLIC

Votre front a pâli. D'où vient ce brusque émoi ?
Est-ce un tressaillement de mère ?

URSULE

Laissez-moi :

CATELLIC

Faites la huche avant le berceau ! Je vous quitte.
Brûlez un cierge rose à sainte Marguerite,
Si Jésus vous envoie un angelot. Adieu.
Les soldats à l'auberge attendent le vin bleu.

(CATELLIC partie, Ursule regarde à la fenêtre. La personne mystérieuse, dont l'apparition l'avait si violemment frappée, reparait à ses yeux. C'est un mendiant qui porte une besace et qui s'appuie sur un bâton de houx. Bragous déchirés, chuppen cousu de mille pièces. Feutre à larges bords et percé à jour.)

SCÈNE II

URSULE, LE VAGABOND

URSULE, très bas.

Quel est ce vagabond qui traîne sa besace ?

(L'inconnu s'arrête devant la porte. La jeune femme, immobile sur l'escabeau du foyer, n'ose avancer. Le chien quitte les cendres et se précipite sur l'homme en haillons.)

LE VAGABOND

Pauvre Dudu !

(La bête fascinée par l'accent du vieillard, se roule convulsivement à ses pieds.)

Pater noster.

(Ursule fixe les yeux sur le pauvre qui la regarde avec calme et continue son oraison.)

URSULE

(Se rappelant les dernières paroles de Catellic.)

Mon sang se glace...

LE VAGABOND

Et dimitte nobis peccata.

URSULE

C'est sa voix !

LE VAGABOND

(Il regarde autour de lui et, se rapprochant d'Ursule.)

On me connaissait bien à Guiscriff... autrefois.

URSULE

Juste ciel, vous vivez !

L'ABBÉ DENMAD

Saint Guénolé protège

L'enfance aux boucles d'or et les cheveux de neige.

Je rends grâce à Dieu qui me permet de voir

Mon clocher brun, flottant dans les brumes du soir,

Après Jersey, l'exil et cette guerre infâme,

Quiberon...

(Ursule presse la main décharnée que lui tend le Recteur.)

URSULE

J'ai porté votre deuil dans mon âme.

J'aurais voulu noircir ces vêtements. Hélas !

La pauvreté m'oblige à murmurer tout bas.

Je garde les brebis et file ma quenouille.

*(Elle tire de son berceau un enfant de six mois, et, prosternée,
l'élève vers le prêtre.)*

Une humble pénitente à vos pieds s'agenouille.

Bénissez Yaouennic et Jean, mon nouveau-né.

L'ABBÉ DENMAD

Et nunc servum tuum dimittis, Domine

(Brusquement.)

La guillotine attend mes hôtes de Bretagne.

Je suis le criminel évadé de son bagne.

Ursule, ce n'est pas sans très grave motif

Qu'un Dieu persécuté me ramène à Guiscriff.

(Ursule le regarde avec une sorte de saisissement.)

URSULE

Ma jeunesse plaintive a bu jusqu'à la lie

La coupe d'amertume et de mélancolie.

Je suis le pèlerin d'Emmais, Cléophas,

Devant notre Sauveur, ressuscité d'en bas.

Restez : l'ombre grandit. Déjà le crépuscule

A noyé les sapins de lilas mauve... Ursule,

Mon Père, a vu surgir, comme un joyeux flambeau

Dans la nuit, le Prophète échappé du tombeau.

(S'animant.)

Je rougis de croiser les bras, lorsque les nôtres

S'appellent légion de martyrs et d'apôtres...

Moi vivante, on devra respecter votre habit.

(D'un ton embarrassé.)

François sonne toujours l'Angelus... Il subit

Le caprice des Bleus pour garder la pâture

A ces rossignelets délicats, mais je jure

Qu'il va dans son délire embrasser vos genoux.

Les crêpes fumeront près d'un broc de vin doux.

L'ABBÉ DENMAD

L'autre moussu de Dall me servira de gîte

Dès l'aurore. Apprenez le but de ma visite.

(Ursule retire la clef de la serrure en bois et place deux planches inégales devant l'ouverture qui sert de fenêtre. Le Recteur lui montre en souriant le fond de sa besace garnie de pain de seigle et entame le récit de ses tribulations.)

L'ABBÉ DENMAD

Vous vous rappelez trop mon départ éperdu
 La plainte universelle et les cris de Dudu.
 L'automne agonisant pleurait sur la fougère.
 Ma coquille de noix cingla vers l'Angleterre.
 On ne parle là-bas ni français. ni breton.
 Des prêtres mariés et très savants, dit-on,
 Pérorent en frac noir dans une église nue.
 Les clochers, les vaisseaux, les toits percent la nue...
 La forge de Bellen, qui semble un puits d'enfer,
 Est moins fumeuse encor que Londres en hiver.
 Oh ! la tour de Guiscriff, les rocs, les nids de buses,
 Les vierges de granit, l'appel des cornemuses !

Les nobles claironnaient à leurs blondes Phillis :
 « Charette a ramené l'oriflamme et les lys »
 Des mots !... Pour libérer ma nostalgie amère,
 Je m'enfuis à Jersey... La Bretagne, ma mère,
 Était proche ; et, collant aux galets écumeux
 Mon oreille, j'ai cru dans le lointain brumeux
 Reconnaître vos voix...

Les milords flegmatiques
 Secondèrent enfin vos Chouans héroïques.
 Prêtre de Jésus-Christ, le Dieu compatissant,
 Je vis avec horreur la croisade de sang.. .
 On m'embarqua parmi les caissons et les balles.
 Lorsque la bise enflait nos bannières royales,
 Ma rêverie en deuil planait sur l'échafaud.
 La nuit, des coups de feu m'éveillaient en sursaut.
 Pourtant, quand j'aperçus les algues et les landes,
 La grève et les menhirs...., les refrains, les légendes
 Jaillirent comme un vol d'étourneaux... J'abordais.
 Je vis le chiuppen court des gars morbihannais.
 Leur crinière sauvage aux flamboiements de forges,
 Et le panache monstre et l'habit vert de Georges.

Dans notre camp régnaient la discorde et l'erreur.
 Le moindre hobereau visait à l'Empereur.
 L'armée, après un mois de vaine attente, Ursule,
 Occupa Quiberon, étroite péninsule
 Sans arbres et sans eau. Nos superbes desseins
 S'étaient évanouis. Les chefs républicains
 S'emparèrent du fort en soudoyant des traîtres.
 Alors criblés, meurtris, vieillards, femmes et prêtres,
 Sous la trombe écarlate et l'ouragan de fer
 Bondirent en troupeaux éperdus vers la mer,

Les bras déchiquetés s'accrochaient à la poupe
 Des vaisseaux... On me hisse à bord d'une chaloupe,
 Et j'apprends que les Bleus dirigent sur Auray
 Luc de Kersulio, mon filleul adoré,
 Hardi comme un lion et plus doux qu'une fille.

(Ursule fait un mouvement comme pour interroger le Recteur.)

Ursule, vous savez que sa noble famille
 Fût une providence aux âmes de Guiscriff,
 Et para nos autels de fleurs, d'argent massif
 Et de tissus éclos sous les doigts d'une fée.
 Madame m'avait dit d'une voix étouffée
 Quand cingla le navire, aux mâts ornés de lys,
 « S'il est malade ou pris, ayez soin de mon fils,
 Parlez lui de sa mère et de Dieu !. ... »

L'équipage,

Voyant mon désespoir, me jette sur la plage.
 Il pleuvait un sang chaud. Les arbres épineux
 Comme de longs serpents m'enlaçaient de leurs nœuds.
 Des spectres chevauchaient les sapins ! Fou d'angoisse,
 Je jure de prier dans ma vieille paroisse,
 Si je puis, Guénolé, grâce au puissant secours
 De ton bras, pénétrer jusqu'au nid des vautours.

Victoire ! j'ai le pied subtil de la gazelle.
 Un Archange lauré me couvre de son aile.

Vannes paraît : l'aurore a blanchi l'horizon.
 Sous des loques d'emprunt, je force la prison.
 Le héros s'éteignit dans un pâle sourire
 Et reçut en chantant les palmes du martyr.

Ursule, j'ai gardé depuis, comme un trésor,
 Ses cheveux enroulés dans une bague d'or.

*(Ursule, suffoquée de sanglots, baise ces reliques.
 Le Recteur s'efforce de la calmer).*

URSULE

Ah ! laissez-moi baiser ces reliques, mon père.
 Dieu m'avait envoyé l'intersigne, et la terre
 A retenti du choc empourpré de son front !

LE RECTEUR

J'épanche ma douleur comme un vase profond.
 Une ineffable paix descend dans ma poitrine.

 J'entends hurler encor la meute jacobine
 Qui tua Monseigneur de Dol. Il avait l'air
 D'un séraphin parmi les milices d'enfer.
 Si je suis le nouveau Mathusalem, je jure
 De ne pas oublier la sinistre figure
 Du satan galonné qui présida le feu.
 Je m'évadai bientôt, traqué par l'habit bleu.
 Georges me consulta sur la guerre civile.
 Les Chouans me traitaient de poltron, d'imbécile,
 De cagot débonnaire, et je fus impuissant
 Contre la mitraille et les décrets de sang.
 Une goutte, un caillot auraient jailli peut-être
 Sur l'aube immaculée et sur les mains du prêtre.
 L'homicide répugne aux avocats de Dieu
 Et j'ai suivi Lecreac'h pour accomplir mon vœu.

 François m'entr'ouvrira l'église, après la lune.
 Lorsque le chat-huant rase la forêt brune.

URSULE, *très émue.*

Vous n'y pénétrerez qu'au péril de vos jours.
Le poste de Guiscriff est armé. Les tambours
Hurlent la *Carmagnole* au milieu de la messe.

.
J'ai péché contre vous et Jésus par faiblesse.
Pardon ! l'abbé Melven changera de sonneur.

L'ABBÉ DENMAD *lui serrant affectueusement la main.*

Nourrissez ces petits : c'est l'ordre du Seigneur
Qui versa l'eau de grâce à la Samaritaine,
Et bannit sept démons du corps de Madeleine.
Jetez sur mes genoux votre amphore de nard,
Ma fille, en exauçant les désirs d'un vieillard.
Le ciel protégera ma pieuse imprudence.

URSULE

Ils n'oseront jamais guillotiner l'enfance !

(Elle regarde entre les planches de la fenêtre.)

Voici Jean Quémener, plus ivre que le vin.
Il faudra que Lannic, un falot à la main,
Vienne avec sa jument le cueillir à la fraîche.

.
L'oiseau va revenir. Vous irez dans la crèche
A côté du liorz. C'est plus sage : François
Aux fêtes de Gourin se grise quelquefois.

*(Le Recteur passe derrière la file de longues pierres brutes qui séparent
la maison de l'étable. Ursule aperçoit le sonneur arrivant droit et ferme,
la pipe à la bouche et le penbas en main. Elle va ouvrir.)*

SCÈNE III

URSULE ET FRANÇOIS GUIADER, LE SONNEUR DE CLOCHES

URSULE

Vous n'avez pas langui ! Triste marché sans doute.

FRANÇOIS

Plus d'animaux en foire, Ursulette.

On redoute

Ces bons réquisiteurs — Les Chouans et les Bleus
 Volent nos bestiaux ; et nous, les pauvres gueux,
 Au lieu d'écus sonnants, on nous gruge, on nous pipe
 Avec des papiers bons pour allumer la pipe !
 Au diable ces portraits du feu Roi, du Dauphin
 Et de la Liberté, quand nous crevons de faim.

URSULE

Que disait-on de neuf, hormis cela ?...

FRANÇOIS

Ma belle,

Le malheur aujourd'hui n'est pas chose nouvelle.
 Le petit Penfouillic mort aux Chouans ! Rampaux
 Yves et Plozanec tués sous les drapeaux !

(D'un air moitié important et moitié léger.)

On colportait aussi des fables singulières,

Un conte à la Perric !....

Les morts quittent leurs bières.

L'un d'eux parcourt la lande en habit de vapeur.

URSULE, *très agitée.*

Lequel ?...

FRANÇOIS

Oh ! celui-là ne vous ferait pas peur.

Mais pourquoi quand il est si bien dans les nuages,
 Viendrait-il, comme un gueux, rôder par les frostages ?

Landevennec prétend qu'il se change en corbeau.
Notre défunt Recteur trouve le ciel trop beau
Pour errer dans l'ajonc et courir les bruyères...

URSULE, *tremblante.*

Peut-être est-il venu réclamer des prières
A ceux qui l'ont aimé. — S'il a besoin de nous,
S'il vous parle, François, que lui répondrez-vous ?

FRANÇOIS

La bique doit rester à l'attache pour paître
Mais, à servir Melven, a-t-on la peau d'un traître ?
Je vénère les morts, Ursule, et ne veux pas
Qu'ils me tirent les pieds ou me jettent à bas,
Quand je dors sur vos seins mignons....

URSULE

(Animée et gesticulant avec feu.)

Si par la douve

Il revenait un soir, traqué comme une louve,
S'il désirait un lit près de l'âtre et du pain,
François, lui diriez-vous : « Passez votre chemin ! »

(Elle a l'air d'un sombre génie qui menace l'ingratitude.)

FRANÇOIS

Quel rêve ! Puissiez-vous ne pas mentir, ma mie !
Mieux vaut la guillotine encore que l'infamie.
Un illettré n'est pas un coquin.....

URSULE, *allant vers la porte.*

Maintenant,

Courage, marguillier, voici le Revenant.

(L'abbé Denmat paraît aux yeux du sonneur de cloches ébahi.)

(A suivre.)

A. PÉROUSSE.

USAGES ET DROITS FÉODAUX

en Bretagne.

(Suite¹)

IV. — REDEVANCES OFFRANT UN CARACTÈRE RELIGIEUX

Cierges de la Purification. — Chandelles de la Mi-Août.

Fleurs de la Fête-Dieu. — Couronnes des statues de saints.

En certains jours de fêtes religieuses s'exerçaient parfois des droits féodaux en rapport avec la fête ; ils avaient ordinairement pour origine quelque générosité d'un seigneur envers une église. Ainsi les paroissiens de Toussaints à Rennes, ayant agrandi leur église sur un terrain concédé par le vicomte de Rennes, il fut stipulé que dès lors s'exercerait le droit féodal qui suit : le jour de la Purification, « doivent lesdits paroissiens et marguilliers de Toussaints aller en nombre suffisant présenter au seigneur vicomte un cierge de cire blanche du poids de deux livres, orné de l'écusson de ses armes, accompagner ledit seigneur (ou son représentant) depuis sa maison et le conduire avec toutes sortes d'honneurs à ladite église de Toussaints, sur un banc qu'ils doivent placer dans le sanctuaire et couvrir de tapis, pour y entendre la grande messe et assister, si bon lui semble, à la procession qui se fait auparavant la dite messe au dehors et autour de l'église, sans qu'aucun ecclésiastique, gentilhomme ou autre personne puisse à la dite procession précéder ledit vicomte ny marcher à costé de luy² ».

Un seigneur de Betton³, ayant donné une dime pour l'entretien du luminaire de son église paroissiale, voulut, en revanche, qu'au jour de la Chandeleur la fabrique de Betton lui offrit des cierges conve-

¹ Voir le fascicule de décembre 1900.

² Aveu de la vicomté de Rennes en 1682.

Communs d'un canton de Rennes.

nables non seulement à lui-même mais encore à sa femme et à ses enfants¹.

Plusieurs autres églises devaient ainsi des cierges à leurs seigneurs à la fête de la Purification.

A Quintin² le droit de cierge avait pour but d'éclairer et d'honorer le seigneur du lieu à son retour de l'église où il avait assisté à l'office des vêpres. Voici comment il s'exerçait, d'après un aveu de 1588 : « Le sergent féodé de Quintin doit, la veille de la Mi-Août, à l'issue des vêpres, se présenter à la porte du chœur de l'église de Notre-Dame de Quintin, un grand cierge allumé à la main, et de là conduire le comte de Quintin au château ou ailleurs dans la ville selon son plaisir ; arrivé au château ou autre logis, soit en salle ou en chambre, doit avoir une grande poignée de chandelles de cire, les allumer et les attacher tout à l'entour desdites salle ou chambre où se trouve le comte, lequel voulant boire, ledit sergent doit avoir et tenir en son autre main un cierge de cire allumé et tenir lesdits deux cierges allumés en ses mains pendant que le comte boit, lequel ayant bu, ledit sergent peut en faire autant si bon lui semble³. »

Quand arrivait la Fête-Dieu c'était des bouquets ou des couronnes de fleurs que recevaient les seigneurs. — Celui de Betton avait droit à « un bouquet de roses blanches et vermeilles auparavant porter le *Corpus Domini* », c'est-à-dire avant la procession du sacre⁴. — Il était dû au seigneur de la Ballue en Bazouges « un bouquet de fleurs bien et duement ordonné à la Feste-Dieu, » plus à Noël un « chapeau de roses ou 5 deniers » somme plus facile à trouver que les roses en hiver. — Les recteurs de Chauvigné et de Baillé⁵ devaient chacun, « ledit jour du Sacre de chaque année un chapeau (c'est-à-dire une couronne) de roses, » à cause de leurs presbytères bâtis dans les fiefs de leurs seigneurs et ces derniers portaient ces couronnes à la procession ou en décoraient les autels. — Les teuanciers de Cailledieu étaient tenus, à la Fête-Dieu, d'offrir au

¹ Aveu de la seigneurie de Betton en 1680.

² Chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Brieuc.

³ *Archiv. des Côtes-du-Nord*, E, 2355.

⁴ Aveu de la seigneurie de Betton en 1680.

⁵ Communes de l'arrondiss. de Fougères.

baron de Pontchâteau¹ à son banc en l'église paroissiale et au départ de la procession « un chapeau ou bouquet fait et composé de roses, d'œillet et autres belles fleurs selon la saison² ». — Il était également dû en cette fête du Saint-Sacrement à l'évêque de Dol « une couronne de fleurs de roses » et au baron de Vitré « un bouquet d'œillet et de roses ».

Parfois ces couronnes de fleurs étaient destinées à orner les statues de certains saints en vénération particulière. A Crossac³, par exemple, le seigneur du Boisjoubert devait au vicomte de Donges, rendu en la chapelle de son château de Lorieuc « un chapeau de roses sur la teste de l'imaige Monsieur saint Georges, le jour de la feste de Pentecoste⁴ ».

A Plédéliac⁵ les vassaux du Chemin-Chaussée devaient au baron de la Hunaudaye, le 24 juin de chaque année, « un chapeau de boutons de roses placé sur le chef de Monsieur saint Jean en sa chapelle du chasteau de la Hunaudaye⁶ ».

V. — DROITS SE RATTACHANT A LA POLICE DES FOIRES ET MARCHÉS

La chevauchée de Rennes. — Le guet de Combour et de Saint-Léger. — La fête des bouchers de Rennes. — Le saut des poissonniers à Bécherel, Châteaubriant, Pontivy et Rochefort. — Les aubades et le dîner du poids de Dinan.

Aux seigneurs incombait le devoir de faire faire la police dans leurs fiefs ; l'exercice de ce devoir donnait naissance à plusieurs droits féodaux ; nous signalerons seulement ici les chevauchées et les droits relatifs à la police des halles et marchés.

La chevauchée avait été instituée pour maintenir l'ordre les jours de foire ; toute seigneurie un peu importante ayant droit de tenir foire, la chevauchée était par suite assez commune. Non seulement les seigneurs laïques, comme le vicomte de Rennes et le

¹ Chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

² Aveu de la baronnie de Pontchâteau en 1681.

³ Commune du canton de Pontchâteau.

⁴ Aveu de la vicomté de Donges en 1682.

⁵ Commune du canton de Jugon, arrondissement de Dinan (Côtes-du-Nord).

⁶ *Archiv. des Côtes-du-Nord*, E, 1831.

baron de Fougères, mais encore les seigneurs ecclésiastiques, tels que l'évêque de Dol et l'abbé de Saint-Melaine de Rennes faisaient courir des chevauchées.

Voici comment la chose se passait à Rennes, à la foire de la Madeleine se tenant à l'entrée de cette ville dans les prairies de Villeneuve. Ce jour-là tous les étagers, c'est-à-dire les sujets possédant maison habitée dans les fiefs de la vicomté de Rennes, au nombre d'environ quatre cents, étaient astreints de comparaître à cheval, « ou gens de leur part », équipés et armés sur la place du Champ-Jacquet à dix heures du matin. De là, sous la conduite du sénéchal de la juridiction, ils se rendaient en belle ordonnance, tous réunis, jusqu'au champ de foire où se faisait l'évocation et chaque défaillant à l'appel était passible d'une amende de 60 sous monnaie. Le but de cette chevauchée était d'établir un peu d'ordre dans le placement des marchands et de leurs marchandises. A cette foire le vicomte de Rennes levait un droit de bouteillage de quatre pots par pipe de vin ou de cidre et prenait de chaque porc vendu en détail une oreille et deux pieds¹.

Le baron de Combour avait pris un autre moyen pour maintenir l'ordre dans les deux plus grandes foires de sa seigneurie : celle de l'Angevine à Combour² et celle de Saint-Léger au bourg de ce nom. C'était aux habitants mêmes qu'était remis le soin de la police et nul n'y avait, en effet, plus d'intérêt qu'eux. La veille de la foire de l'Angevine et durant tout le jour de cette foire, les hommes « estagers habitants de la ville de Combour et faubourgs », étaient tenus de faire le guet en armes ; et les possesseurs d'une maison de Combour appelée la Lanterne devaient allumer « des flambeaux dans la lanterne attachée au devant de ladite maison, pour servir et faire ledit guet et l'assise du corps de garde d'iceluy ». Ceci montre qu'on faisait le guet non seulement le jour de la foire, mais encore la nuit qui précédait et celle qui suivait.

A la foire de Saint-Léger³ devait être également fait le guet, comme à Combour, le jour de la foire, la veille et les deux nuits,

¹ Aveu de la vicomté de Rennes en 1682.

² Chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Malo.

³ Commune du canton de Combour.

par les tenanciers de Saint-Léger « habitant ladite bourgade ». Mais le seigneur de Saint-Léger était obligé de veiller à la tête du poste chargé de faire ce guet pendant la nuit ; il levait, en récompense, le tiers des droits que le baron de Combour percevait en cette foire¹.

La haute police des halles appartenait aussi aux seigneurs. A Rennes, les bouchers et leur halle dépendaient du seigneur de la Prévalaye à cause de son fief de Matignon. En reconnaissance de son autorité ils devaient, entre autres redevances, lui fournir tous les samedis « un os moullier de bœuf », et chaque fois que ledit seigneur venait résider en ville « lui bailler de la paille blanche pour ses chevaux et son train et aussi pour ses espagneuls et chiens pendant huit jours ». Le Mardi-Gras de chaque année, à la tenue des plaids généraux de la seigneurie en la Haute cohue de Rennes, devait, « le maistre boucher comparoir à ladite audience, revestu de la robe ordinaire qu'il porte le Mardi-Gras, suivant l'ancienne coutume », accompagné des « provosts de la frairie des bouchers et assisté de joueurs d'instruments ». Le maître boucher présentait alors au seigneur de la Prévalaye ou à son procureur « une pièce honneste de bœuf » avec les clefs de la halle de la boucherie, que le seigneur pouvait faire vider et fermer aussitôt².

Les mêmes rapports féodaux avaient lieu entre le seigneur de Beaumont et les bouchers de Redon, entre le baron de Lohéac et les bouchers de la petite ville du même nom, etc.

Les seigneurs faisaient aussi surveiller la vente du poisson, et les poissonniers usant de leurs halles ou pêchant dans leurs fiefs étaient tenus à certains devoirs envers eux. Ainsi les pêcheurs en Loire devaient au baron d'Anenis leur premier saumon, leur première alose et leur première lamproie, et au vicomte de Donges leurs « premiers esturgeons, molues et saumons³ ».

Mais dans un grand nombre d'importantes seigneuries, telles que Châteaubriant, Châteauneuf, Combour, Guingamp, Bécherel, etc, les poissonniers étaient soumis à un devoir plus singulier qui demande explication.

¹ Aveu de la baronnie de Combour en 1580.

² Aveu de la seigneurie de la Prévalaye en 1630.

³ Aveu des seigneuries d'Anenis en 1459 et de Donges en 1534.

Au moyen-âge l'abstinence durant le carême était pratiquée dans toute sa rigueur. Quand arrivaient les fêtes de Pâques la rancune du peuple s'exerçait volontiers contre les poissonniers qui lui avaient vendu fort cher de mauvais poisson durant la sainte quarantaine : la vengeance consistait en une cérémonie burlesque réglée par la seigneurie. Voici comment elle se pratiquait à Bécherel¹.

Le lundi de Pâques, tous ceux qui avaient « vendu du poisson le carême précédent, dans ladite ville et forsbourgs de Bécherel » étaient tenus de se rassembler devant les juges et autres officiers de la baronnie, puis de « venir tous ensemble sauter ledit jour dans l'estang nommé l'estang de Bécherel, en endroit raisonnable ». Et après s'être « dépouillés pour sauter, doivent chacun d'eux demander congé (c'est-à-dire permission) au seigneur ou à ses officiers pour sauter dans ledit estang, et avant d'en sortir doivent également demander congé² ». Le saut des poissonniers avait toujours lieu à Bécherel, au grand divertissement de la populace, « sous peine d'amende » que pouvaient payer toutefois ceux qui craignaient d'attraper quelque rhume à la suite de ce bain forcé, souvent intempestif.

Les barons de Châteaubriant³ avaient également admis à la porte de leur ville le plaisant saut des poissonniers, mais les patients y étaient plus humainement traités qu'à Bécherel, comme nous allons voir :

« Ceux qui pendant le caresme trempent et vendent poisson sec, morue, hareng et autres poissons en la ville de Chasteaubriant doivent se présenter devant le seigneur dudit lieu ou ses officiers, sur la chaussée de l'estang de la Torche et là reconnoistre leur devoir de sauter en ledit estang, et à cet effet doivent sauter une fois pendant les fêtes de Pasques ; et doit ledit seigneur fournir un bateau pour les recevoir après lesdits saults et leur doit du feu (pour se sécher), une pièce de bœuf et du vin (pour se reconforter) ; et les défaillants à obéir et sauter en l'eau doivent chacun deux chapons de Cornouaille et 60 sols d'amende⁴ ».

¹ Chef-lieu de canton, arrondiss. de Montfort (Ille-et-Vilaine).

² Aveu de la baronnie de Bécherel en 1680.

³ Chef-lieu d'arrondissement (Loire-Inférieure).

⁴ Aveu de la baronnie de Châteaubriant en 1628.

A Pontivy le saut des poissonniers se pratiquait d'une façon plus sommaire, mais moins humaine : ils étaient « hissés sur une charrette que les bouchers poussaient dans le Blavet, laissant les poissonniers se tirer d'affaire comme ils pouvaient¹. »

Relatons enfin ce qui se passait à Rochefort-en-Terre². « S'il y a personne en la ville de Rochefort qui ait vendu poisson vert (poisson sec) en karesme ou autre temps, il doit se trouver avant vespres, le lendemain de Pasques, à l'orme de la Tahurte (près l'étang du Colombier), où seront aussi le duc d'Amour, les officiers du sire de Rochefort et les bourgeois de la ville et forsbourg dudit Rochefort. Et en ce lieu se dépouillera nud le poissonnier et viendra se baigner à l'estang du Colombier ; et avant se jetter en l'eau se mettra le poissonnier sur un pied et à genou devant le duc d'Amour, qui lui baillera la bénédiction avec le pied gauche. Et sont tenus Jehan Dréan et Marie Hochart, sa femme, par cause de la maison où ils demeurent (en la ville de Rochefort) de fournir et porter, ce jour, une chaudière de terre neuve pleine de feu, à l'heure de soleil levant, audit estang, pour chauffer l'eau audit poissonnier. Et tout ce à peine d'amende. » Cette chaudière de feu au bord de l'étang, cette bénédiction avec le pied étaient de cruelles ironies³. »

Il y aurait bien autre chose à raconter sur les rapports féodaux des seigneurs bretons avec leurs sujets commerçants, notamment avec les charcutiers, les boulangers, les potiers, etc., mais nous devons nécessairement abréger. Néanmoins nous ne pouvons sortir des halles seigneuriales sans mentionner de curieuses cérémonies accompagnant souvent l'usage des poids publics.

Nous citerons deux cas d'afféagement de poids publics. A Quimper, le duc de Bretagne afféagea ce poids au seigneur de Kerguéguen moyennant le « devoir de garder les chiens du Duc quand il vient à Quimper, de leur fournir de la paille blanche et de l'eau, et de plus un pot de vin et un pain audit Duc (c'est-à-dire à son serviteur). » — A Dinan, le seigneur du lieu avait également afféagé

¹ Aveu du duché de Rohan en 1682 — De la Borderie, *Hist. de Bret.* III, 125.

² Chef-lieu de canton, arrondiss. de Vannes.

³ Aveu de la seigneurie de Rochefort en 1554. — De la Borderie, *Hist. de Bret.* III, 125.

le poids public de ses halles, et l'afféagiste était tenu de surveiller le fonctionnement régulier du pesage. Pour le récompenser de sa peine, les marchands fréquentant la halle lui faisaient chaque année des aubades, lui offraient un feu de joie et lui donnaient un dîner que nous allons décrire.

« A la vigile de Monsieur saint Jean-Baptiste, lorsqu'on fait les rapiers ou feux publics appelés les Feux Saint-Jean, on doit trois aubades par des sonneurs de hautbois amenés au devant de la maison et demeure dudit sieur du Poids¹ en ladite ville de Dinan. On doit ensuite chanter trois chansons et prier ledit sieur du Poids d'allumer un buscher construit devant sa demeure à Dinan. » La fête se terminait ce premier jour par « un pot de vin blanc » offert à l'afféagiste.

Le lendemain ce dernier se rendait à l'église Saint-Sauveur de Dinan, y assistait à une messe solennelle et recevait « par prérogative » le premier pain bénit. « A l'issue de ladite messe, entre les dix et onze heures du matin », on apportait solennellement à son hôtel « le disner du sieur du Poids ». Voici en quoi consistait ce repas : « trois plats garnis de chair ou de poisson de trois sortes différentes, selon le jour qu'eschet icelle feste Saint-Jean, avec deux plats de salade selon la saison ; laitue, pourpier, capres et cassepierre ; trois couples de pains blancs et trois pots de vin blanc et de vin claret » ; tous ces plats et pots « recouverts de linge blanc et honneste » et portés processionnellement par les bouchers de Dinan « conduits par le procureur de la confrairie de Saint-Jean, assisté de deux provosts d'icelle confrairie et des aultres anciens de la mesme confrairie, portant tous verges peintes, festons et bouquets selon la saison ; » tous enfin « menés par les sonneurs des tambourins, hautbois et bombardes, comme c'est accoustumé de temps immémorial². » Jugez quelle joie devait exciter dans les vieilles rues de Dinan cette procession pantagruélique du « Disner du sieur du Poids ».

(A suivre.)

L'abbé GUILLOTIN DE CORSON,
Chanoine honoraire.

¹ On appelait ainsi l'afféagiste du poids public.

² Aveux de la baronnie de Dinan en 1617 et 1673.

LES FRANCISCAINES

MISSIONNAIRES DE MARIE

(Suite)¹.



3° INDES ORIENTALES

L'Inde, où il nous faut maintenant suivre nos Religieuses, a été, on l'a vu, le berceau de leur ordre. C'est un immense pays dont la population, généralement dense², représente dans son ensemble près de la cinquième partie du genre humain tout entier. On l'évaluait, en 1896, à 277 millions d'âmes, et elle a dû augmenter encore depuis, en dépit des épidémies et des famines qui s'y renouvellent périodiquement.

L'Inde est, on le sait, à l'exception de quelques parcelles de terre insignifiantes, soumise à la Reine d'Angleterre qui en est l'impératrice et y entretient un représentant sous le titre de vice-roi. On pourrait être surpris de la facilité relative avec laquelle nos voisins d'Outre-Manche ont établi et maintiennent leur autorité sur cette population dix fois plus nombreuse qu'ils ne le sont eux-mêmes, si l'on ne savait que cette population, d'un naturel du reste assez apathique, est, en outre, très divisée de races, de langues et de religions. A côté des Aryas ou Hindous proprement dits, qui sont l'élément dominant, il y a, par exemple, les Dravidiens qui représentent l'ancienne population indigène, vaincue par les immigrants venus du

¹ Voir la livraison de décembre 1900.

² On a exagéré pourtant assez généralement la densité de la population hindoue. En moyenne elle est seulement de 70 habitants par kilomètre carré, c'est-à-dire inférieure de trois unités à la nôtre réputée avec raison très faible. Des régions fertiles comme le Bengale ont jusqu'à 171 habitants par kilomètre carré, mais, en revanche, d'autres pays comme le Malva et la Goudiana n'en ont que 53. C'est donc à son étendue plutôt qu'à la densité de sa population que l'Inde doit le chiffre élevé de ses habitants.

Nord, et qui sont restés très nombreux dans l'Inde méridionale, précisément dans cette partie où nous allons retrouver nos sœurs missionnaires. Il y a, en plus, dans ces régions montagneuses et centrales, environ dix millions d'individus qui vivent toujours à l'état sauvage et qui eux-mêmes sont des restes de populations plus primitives encore.

Les Hindous eux-mêmes sont répartis en un nombre infini de castes qui se jalouent ou se méprisent les unes les autres.

Les langues sont plus variées encore que les races. On en a compté jusqu'à 240 dont la plupart ont quelque affinité avec l'ancienne langue sacrée des Brahmanes, le Sanscrit. Toutefois, à côté de ces idiomes plus ou moins modernes, il en est d'un caractère plus primitif, comme le Tamoul, que parlent les populations dravidiennes du Sud de la péninsule hindoue.

Sans être aussi multipliées que les langues, les religions sont pourtant encore très distinctes. Celle qui domine est le brahmanisme, vieille religion, théoriquement panthéiste, pratiquement polythéiste et idolâtrique, qui compte, paraît-il, près de 200 millions d'adeptes répartis entre les différentes castes de la société hindoue. Viennent ensuite les Musulmans qui ne seraient pas moins de 50 millions, généralement très hostiles aux Brahmanistes. Quant au bouddhisme, qui a eu tant de succès en Chine et au Japon, bien que né dans l'Inde, il ne compte guère dans ce pays que 3 millions d'adhérents ; encore les trouve-t-on surtout dans l'île de Ceylan.

Les chrétiens ne sont pas loin d'atteindre ce chiffre. Toutefois le protestantisme fait peu de progrès dans l'Inde. Malgré tous les moyens de propagande qu'ils ont à leur disposition, les ministres anglais n'auraient guère recruté que 300.000 adeptes dans la population indigène. Grâce à Dieu, nos missionnaires catholiques ont plus de succès. Le nombre de leurs adhérents s'élevait exactement, en 1896, à 1.942.197. Ce n'est pas se hasarder que de dire qu'il atteint aujourd'hui deux millions.

Il paraît que ce nombre a été considérablement dépassé il y a deux siècles. Les Jésuites, qui s'étaient établis dans cette contrée à la suite des Portugais, y obtinrent, comme en Chine, de merveilleux succès. Malheureusement la persécution survint avec le mi-

nistère Pombal. Les religieux durent céder la place au clergé indigène de Goa dont le moins qu'on puisse dire est qu'il ne fut point à la hauteur de son ministère. Entre les mains de ces prêtres improvisés, ignorants et grossiers, tout dégénéra. Eux-mêmes finirent par rompre avec le Saint-Siège, à l'instigation du gouvernement portugais. Il a fallu arriver jusqu'à notre époque, jusqu'au pontificat glorieux de Léon XIII le Pacificateur, pour voir la fin de ce schisme malheureux qui faillit anéantir le catholicisme dans l'Inde. Par un concordat passé en 1886, le Souverain Pontife a concédé au roi de Portugal le droit de présentation au siège archiepiscopal de Goa et à quelques évêchés voisins. Moyennant cette concession aux exigences portugaises, il a recouvré sa liberté d'action sur tout le reste de l'Inde et s'est empressé, en conséquence, d'y établir la hiérarchie ecclésiastique. De là huit métropoles qui ont pour sièges les villes de Goa, Colombo, Pondichéry, Virapoly, Madras, Calcutta, Agra et Bombay. Autour de ces 8 archevêchés se groupent 19 évêchés, 3 vicariats et 2 préfetures apostoliques.

Le diocèse qui nous intéresse présentement est celui de Coïmbatour, lequel appartient à la province de Pondichéry. Confiée à la Société des Missions Étrangères de Paris, cette province est celle qui s'est le plus transformée en notre siècle. Le nombre des catholiques y a plus que décuplé. Il était de 42.000 en 1800 ; en 1896, on en comptait au juste 473.869 !

Ce progrès date surtout de la seconde moitié, on pourrait dire des dernières années du siècle. Le diocèse de Coïmbatour en est à lui seul la preuve. Érigé en 1846, il n'avait alors ni églises, ni écoles, ni presbytères. Tout au plus quelques prêtres venaient-ils chaque année de Pondichéry administrer les sacrements aux rares chrétiens qui s'y trouvaient disséminés. Cinquante ans plus tard, en 1896, il comptait 33.000 catholiques, — sur 2 millions d'habitants — 1 évêque, 34 missionnaires, 7 prêtres indigènes, 96 églises ou chapellés, un collège avec 500 élèves, plus une communauté de prêtres irlandais, 50 sœurs indigènes de la Présentation et 3 établissements de Franciscaïnes Missionnaires de Marie situés à Outacamound, à Coïmbatour et à Palgath.

La ville d'Outacamound, qui joint au mérite d'être l'une des

plus charmantes de l'Inde celui, plus grand encore, d'avoir été le berceau de notre Institut, mérite qu'on s'y arrête un instant.

Bien qu'elle soit située dans les montagnes et à une grande distance de la mer, on s'y rend avec une extrême facilité en prenant à Madras le chemin de fer qui traverse la péninsule et, à Pothanoor, la petite ligne, d'une quarantaine de kilomètres, qui gagne Metapolilium, au pied des Nilgherries. Là, un tramway permet de gravir la montagne au travers d'une végétation luxuriante qui, insensiblement, change de caractère. En bas, c'étaient « des cocotiers, des aréquiers et des bambous enchevêtrés d'un réseau inextricable de lianes formant une forêt impénétrable, repaire favori des éléphants sauvages, des tigres, des ours, des hyènes et des sangliers, ainsi que d'une infinité de serpents¹. » Plus haut, la végétation sans rien perdre de sa splendeur se modifie avec l'altitude. Ce sont les arbres de nos forêts qui, peu à peu font leur apparition. « Que c'est beau de voir changer la flore à mesure qu'on s'élève, s'écrie une religieuse qui se rend à Outacamound. Au bas, les cactus et les plantes des tropiques; et, à mesure que nous montions, des fleurs plus connues venaient charmer nos yeux. Comme elles sont belles et pleines de vie ces roses qui grimpent jusqu'à la cime des arbres! Les fougères arborescentes, les géraniums, les fuchsias sauvages nous faisaient pousser des cris d'admiration. Tout ce feuillage est entretenu frais par de joyeuses cascades qui tombent çà et là. On se croit presque au pays des fées². »

Outacamound, ville de dix à vingt mille habitants, est située à une altitude de 2200 mètres au pied du Dobabetta (2672 m.) qui est le point culminant, non seulement des monts Nilgherries, mais encore de l'Inde entière, en dehors de l'Himalaya. C'est un assemblage de villas plutôt qu'une cité proprement dite, tant ses maisons sont dispersées irrégulièrement sur le flanc de plusieurs collines. Là viennent passer l'été les riches fonctionnaires anglais qui habitent dans cette région, le gouverneur de Madras en tête. Ils trouvent dans la végétation de ces montagnes privilégiées quelque

¹ E. Cotteau, *Promenade dans l'Inde et à Ceylan*, p. 326.

² *Annales des Franciscaines missionnaires de Marie*, janvier 1890.

chose de la patrie absente, plus une égalité de température qui manque à l'Angleterre. « Sur ces hauteurs, dit un géographe contemporain, le printemps est éternel. Les grands changements sont ceux de la sécheresse et de l'humidité. De la fin d'octobre au commencement de mai, le ciel est presque toujours sans nuages ; mais pendant la saison des pluies les brouillards rampent souvent sur le plateau. Lors de la mousson sud-ouest, les ruisseaux grossis se changent en rivières, et les filets d'eau des cascates sont remplacés par de puissantes cataractes Niagaras, temporaires qui rongent les bords du plateau¹. »

Une des plus belles cascades, celle de la Paikara, est située à 16 kilomètres seulement d'Outacamound.

C'est dans ce site enchanteur que les Missionnaires de Marie ont établi leur résidence. La maison qu'elles y possèdent n'est pas seulement la plus ancienne de toutes ; elle est aussi une des plus importantes. On y voit, à côté d'un orphelinat, d'un ouvroir, d'une école gratuite, d'un dispensaire où l'on soigne chaque année des milliers de malades, un pensionnat florissant où se pressent à l'envi Anglaises ou Hindoues, avides d'un enseignement dont de nombreux brevets attestent la supériorité.

Si des hauteurs des Nilgherries nous redescendons dans la plaine par laquelle nous sommes venus, nous ne tardons pas à rencontrer au sud la ville relativement considérable — 35.000 à 40.000 habitants — de Coïmbatour, et dans cette ville, siège d'un évêché, une nouvelle maison de nos Sœurs Missionnaires.

Plus loin, toujours sur la voie ferrée qui relie Madras à la côte de Malabar, nous trouvons un troisième établissement à Palgath, ville presque aussi considérable que la précédente, située dans une sorte de brèche ouverte par la nature à la limite des deux bassins oriental et occidental. Dans l'une et l'autre localité, nos Sœurs ont établi des hôpitaux et aussi des dispensaires où l'on a vu jusqu'à 800 malades affluer le même jour. Toutes les castes sont représentées dans cet étalage de plaies hideuses et de misères physiques de toutes sortes, mais naturellement la plupart des malades appartiennent

¹ El. Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, t. VIII, p. 516.

aux castes pauvres, celles-là surtout étant sujettes aux maladies, par suite de la vie misérable qu'elles mènent. C'est ainsi que l'une d'elles, obligée par des usages auxquels personne n'oserait déroger, à se nourrir d'animaux morts de maladie, est en conséquence celle qui offre le plus de plaies incurables, plaies qui ont souvent tous les caractères de la lèpre.

Mais nulle part hôpitaux et dispensaires ne sont plus assiégés qu'à Méliapour. Cette petite ville, appelée aussi Saint-Thomé ou Saint-Thomas, parce qu'on y vénère le tombeau de l'apôtre de ce nom, est située à quelques kilomètres seulement au sud de Madras. Elle est la résidence d'un évêque portugais, suffragant de l'archevêque de Goa. Nos sœurs y sont établies depuis 1888. Elles y ont une école et un pensionnat. Mais ce qui a fait leur réputation à Madras et dans toute l'Inde méridionale, c'est leur dispensaire. Je ne crois pas que jamais cabinet de médecin ait été pareillement assiégé. Ce ne serait pas assez de dire que les malades s'y sont présentés par centaines à la fois ; on en a compté un jour jusqu'à 3868 ! Un service d'ordre a dû être organisé pour prévenir les accidents. Il est fait généralement par des soldats indigènes qui, guéris par les Religieuses, sont heureux de leur témoigner ainsi leur reconnaissance. Cent malades sont introduits à la fois. A l'entrée les diverses castes se confondent forcément ; mais si grande est dans l'Inde la force du préjugé qu'une fois dans la salle elles s'isolent de nouveau, en attendant leur tour de consultation.

Et qu'ont donc fait nos Religieuses pour entraîner ainsi des multitudes ? Tout simplement des miracles. Assurément ce ne sont pas les potions ou pilules anodines, distribuées un peu au hasard, qui peuvent expliquer les innombrables guérisons qu'elles obtiennent. Elles sont les premières à le reconnaître. « Nous en arrivons à nous demander, écrit l'une d'elles, si, sous les dalles du vestibule nous servant de dispensaire, il n'y a pas quelque corps de saint dont le bon Dieu veut manifester la puissance¹. » Et comme l'eau de la fontaine de Saint-Thomas et la terre de son tombeau entrent dans la plupart des médicaments distribués aux malades,

¹ *Annales des Franciscaines missionnaires de Marie*, septembre 1890.

on se sent tout naturellement porté à attribuer l'efficacité merveilleuse de ces médicaments à l'apôtre des Indes qui peut-être voudrait affirmer de la sorte l'authenticité toujours contestée de son tombeau et du lieu de son martyre.

Quoi qu'il en soit, ces guérisons, humainement inexplicables, ont puissamment contribué à l'extension de la foi catholique dans l'Inde. Elles préparent le terrain ; les missionnaires viennent ensuite jeter la bonne semence de l'Évangile. Ainsi s'expliquent sans doute les progrès récents qu'a faits notre sainte Religion dans ces contrées.

L'île de Ceylan, où les missionnaires de Marie ont deux importantes maisons, est réunie à l'Inde par une série d'écueils qu'on appelle le Pont d'Adam. Un exhaussement du sol de quelques mètres suffirait pour rattacher l'île au continent et en faire une presqu'île.

Sa population est de trois millions d'âmes, ce qui donne une moyenne de 47 habitants par kilomètre carré. Elle est donc inférieure en densité à celle de l'Inde et plus encore à celle de notre pays¹.

Ceylan a la réputation d'être un paradis terrestre, et elle l'est réellement, du moins dans la région méridionale, la plus accessible aux étrangers. Nulle part, en effet, on ne saurait trouver, sinon un climat plus agréable, du moins une végétation à la fois plus abondante et plus variée. Comme le printemps dans les Nilgherries, ici l'été est perpétuel. La moyenne de la température est de 26 degrés à Colombo, capitale de l'île, et elle oscille à peine de 3 ou 4 degrés ; les pluies sont abondantes, mais régulières. « Dans presque toutes les saisons les mouvements de l'atmosphère se font avec une telle régularité qu'on peut en prédire longtemps à l'avance et régler en sécurité l'emploi de ses journées². »

¹ A part les Veddahs, peuplade sauvage disséminée dans l'intérieur de l'île, les Cinghalais sont des Hindous comme leurs voisins du continent. Ils en ont les traits, le teint noir, — quoique se rattachant à une race blanche, — le caractère, la séparation en castes, mais non la religion, car ils sont bouddhistes pour la plupart, plutôt que brahmanistes.

² E. Reclus, *Nouvelle Géographie*, t. VIII, p. 589.

Quant à la végétation, écoutons une religieuse nous décrire les abords d'une propriété voisine de Colombo où elle a conduit un beau jour la bande joyeuse de ses pensionnaires et orphelines. « Il semble, nous dit-elle, que toute la végétation de l'île se soit concentrée en cet endroit, tant elle est luxuriante et variée, les cocotiers s'unissent en voûte au-dessus de nos têtes ; nous semblons marcher dans une forêt. Voici des tulipiers en abondance, de vigoureux figuiers sur le tronc desquels grimpent des orchidées superbes et de longues lianes qui se relient les unes aux autres. Là, ce sont des bégonias aux grandes fleurs violettes, des lautanas de plusieurs variétés ; ici le palmier, la canne à sucre, le bananier et mille autres arbustes se disputent l'air, la terre et le soleil. Les sites les plus pittoresques se déroulent à nos yeux émerveillés'. »

La maison de Moratuwa, à laquelle appartient la religieuse qui nous décrit avec tant de charme l'exubérance de la végétation cinghalaise, est située à quelques milles seulement de Colombo. L'archevêque de cette ville, qui était alors M^{sr} Bonjean, des Oblats de Marie, y installa les Franciscaines missionnaires dès le printemps de l'année 1886. Celles-ci s'empressèrent d'ouvrir une crèche, un orphelinat et un dispensaire à côté du pensionnat qui leur était confié.

La même année, le gouvernement de Colombo leur offrait la direction de l'hôpital de cette ville. Encouragées par les Oblats de Marie, qui ont la charge du diocèse, elles s'empressèrent d'accepter, dans l'espoir qu'elles trouveraient l'occasion de faire du bien. Elles ne s'étaient pas trompées. A partir de leur arrivée, l'hôpital ne désemplit pas, et dès le premier trimestre elles obtinrent 50 baptêmes d'adultes et 47 baptêmes d'enfants.

Les malades qu'elles ont à soigner appartiennent aux nationalités les plus diverses : car, à côté des indigènes, il y a presque toujours des Européens laissés là par les bateaux qui se rendent aux Indes. Quelle consolation pour nos soldats français de trouver là des compatriotes dévouées qui leur prodiguent leurs soins et représentent auprès d'eux la famille et la patrie absentes ! « Je

¹ *Annales*, 1896, p. 424.

suis bien content d'entendre parler ma langue maternelle, leur disait l'un d'eux, plus heureux encore d'être soigné par vous. Vrai, ma mère, cela adoucit les souffrances de voir une Religieuse autour de soi quand on est malade. Cela donne l'illusion qu'on est près de sa mère¹. »

Celui-là était bien disposé, et il fut facile de le préparer à la mort. Tel fut encore cet autre soldat, rapatrié de Cochinchine, qui conserva jusqu'à la fin son humeur et sa verve gauloise et sous un langage des plus pittoresques, professa des sentiments véritablement édifiants qu'une sœur a reproduits avec une fidélité scrupuleuse dans un des plus intéressants, j'allais dire des plus admirables récits des *Annales* de nos missionnaires (juillet 1899). Mais à côté de ces moribonds déjà chrétiens de sentiments et de baptême, que d'autres se montrent rebelles aux pieuses exhortations de leurs gardiennes ! Pour en faire la conquête il faut toute l'habileté de nos Religieuses. Mais elles excellent à cet égard ; aussi est-il rare qu'elles échouent. La prière et, dans les cas extrêmes, l'eau de Lourdes et la médaille de saint Benoît sont les grands moyens auxquels elles ont recours. L'une d'elles nous raconte que, dans une seule semaine, elle obtint par le simple contact de la médaille de saint Benoît la conversion de trois malades que toute parole de religion avait le don de mettre jusque-là en fureur.

Les lettres de nos Religieuses sont pleines de faits qui tiennent du prodige : telles sont les conversions d'indigènes spécialement voués à une divinité païenne. Un signe extérieur est l'indice de cette consécration : c'est, suivant les cas, un cordon d'une nature spéciale ou des tresses de cheveux dans lesquels le peigne n'a jamais passé. Tant que ce signe existe, impossible de songer à une conversion. Toutes les tentatives qu'on fait à cet égard sont accueillies avec horreur, sinon par des blasphèmes. On se croirait vraiment en face d'une possession démoniaque. Mais que le signe en question vienne à disparaître, même à l'insu des malades : on remarque aussitôt un changement d'attitude et la conquête devient relativement facile².

¹ *Annales*, mai-juin, 1898.

² *Ibid.*, janvier 1897 et septembre 1898.

L'action évangélisatrice de nos religieuses ne se borne pas à Colombo et à Moratuwa. Soit par elles-mêmes, soit par les Sœurs indigènes qu'elles recrutent, à Ceylan comme dans l'Inde, sous le nom d'Agrégées ou de Tertiaires, elles exercent leur influence à distance. C'est ainsi qu'elles ont fondé récemment (1899), une école à Katakurundu. C'est ainsi encore qu'on les voit se mêler aux foules innombrables de toute race et de toute religion qui, chaque année, se pressent autour de la modeste chapelle de Sainte-Anne, sur la côte désolée de Manaar, pèlerinage étrange qu'on est aussi surpris qu'heureux de rencontrer en pareil pays et qui donne lieu à des conversions nombreuses.

Si le nombre des catholiques augmente rapidement à Ceylan, au point d'avoir atteint en 1898 le chiffre relativement élevé de 256.000, alors qu'il était de moins de 100.000 un demi-siècle auparavant, le mérite en revient en premier lieu aux missionnaires français, belges et italiens qui desservent les cinq diocèses de l'île, notamment aux Oblats de Marie qui ont à leur compte 217.000 fidèles ; mais nul doute que, par leur dévouement et leur zèle intelligent, nos Franciscaines ne soient aussi pour beaucoup dans cet heureux progrès.

La même observation s'applique à la Birmanie où elles se sont établies en 1878. Ce pays est tout entier, on le sait, sous la domination de l'Angleterre depuis 1886. L'œuvre d'évangélisation, longtemps contrariée par des guerres perpétuelles, quand ce n'était pas par le mauvais vouloir des princes indigènes, a fait depuis cette époque de rapides progrès. Ici comme à Ceylan, où la Grande-Bretagne succédait au gouvernement persécuteur de la Hollande, la conquête anglaise a été, il faut le reconnaître, le signal d'une ère de liberté pour la propagande catholique.

La Birmanie comptait, dès 1856, 48.000 catholiques répartis entre trois vicariats apostoliques, ceux de Mandala, de Rangoun et de Moulmein. Les deux premiers sont confiés aux Missions Étrangères de Paris. Mandalay et Rangoun sont les deux grandes villes du pays, la première de 65.000 habitants, la seconde au moins du double. L'une et l'autre sont situées sur l'Iraouaddy et reliées par ce fleuve en même temps que par un chemin de fer. L'une et l'autre aussi possèdent des hôpitaux de lépreux récemment confiés à nos dévouées Franciscaines.

On connaît la lèpre, maladie hideuse entre toutes, caractérisée par des plaies purulentes dont l'aspect est repoussant et dont l'odeur fétide vous suffoque. Très répandue en Birmanie, où les règles de l'hygiène sont inconnues, elle n'y était guère soignée jusqu'ici. Là, comme au Japon, les pauvres lépreux étaient abandonnés à leur malheureux sort. Le passant qui les rencontrait sur le chemin avec leurs mains et leurs pieds rougis leur visage tuméfié, leurs yeux sanguinolents, s'en détournaient avec horreur, après leur avoir jeté tout au plus un peu de riz. Pour remédier à cette immense misère, la charité chrétienne les a recueillis dans nos hôpitaux spéciaux, où nos admirables sœurs sont allées les rejoindre, au risque de contracter elles-mêmes le germe de la maladie et de mourir de la plus lamentable des morts ; car l'expérience a prouvé qu'on ne passe pas impunément des années au sein d'un pareil foyer de purulence. N'importe ! nos sœurs se sont inscrites si nombreuses qu'il a fallu faire un choix parmi elles. Dévouement héroïque dont la religion catholique seule nous offre l'admirable spectacle !

« Voilà les vraies victimes consacrées », dit Léon XIII aux six premières religieuses qui allèrent lui demander sa bénédiction avant d'aller s'ensevelir pour jamais dans la léproserie de Mandalay. Elles n'en partirent pas moins gaîment, tout heureuses d'avoir été choisies par la Providence pour ce rôle de victimes. La charmante relation de leur voyage que l'une d'elles a insérée dans les *Annales* de l'Institut n'annonce ni regrets, ni préoccupations pénibles. Elles semblent ne rien comprendre à l'admiration que leur dévouement provoque autour d'elles et qui se traduit parfois par des dons généreux, même de la part des protestants. Accueillies avec enthousiasme par les 200 lépreux de Mandalay, elles se mettent immédiatement à l'œuvre. Au premier pansement que fait l'une d'elles, « un doigt lui reste dans la main, laissant à découvert une plaie affreuse d'où s'exhale une odeur tellement épouvantable que le malheureux patient ne peut le supporter. » Quant à la jeune sœur, elle achève son bandage sans broncher, n'ayant pas l'air de se douter qu'elle fait là un acte héroïque.

Les 200 lépreux de Mandalay se sont bientôt élevés à 300, en même temps que le Gouvernement confiait aux Franciscaines mis-

sionnaires de Marie un autre hôpital dans cette ville et une nouvelle léproserie à Rangoun. Inutile d'ajouter que les maux du corps ne sont pas les seuls qui préoccupent nos Religieuses. Elles soignent également ceux de l'âme, et, grâce à Dieu, il est rare que leurs malades se montrent rebelles à leurs pieuses exhortations et meurent sans embrasser une religion qui engendre un pareil dévouement.

(A suivre.)

HAMARD.



POÉSIES FRANÇAISES

EN ROUTE !

Doux et cher oiselet, compagnon de ma route,
Dont le cœur ému chante et rend le mien joyeux,
Ta voix mélodieuse en marchant que j'écoute,
Comme un écho divin semble tomber des cieux.

Mon pas cadencé frappe, et la route déserte
S'allonge clair ruban courant au but lointain,
Entre les rangs feuillus des épaisses haies vertes ;
Ensemble, nous allons vers le même destin.

Tous les jours durement nous quêtions notre vie,
Moi, je cherche de l'or, et toi le vermisseau
Pour mon sommeil encore un gîte est mon envie,
Et sans peur tu t'endors sur un frêle arbrisseau !

Mais au réveil, le jour emplissant nos clairières,
Nous montre les blés mûrs s'offrant à la moisson ;
A travers les champs blonds et les roses bruyères,
Nous chantons à la vie une même chanson !

Et nous allons ainsi, courant à notre rêve,
Toi, dans l'air radieux, moi, sur le dût chemin,
Mais, qui pourra nous dire en ce jour qui s'achève,
Si Dieu nous donnera semblable lendemain ?

Malgré mes bras, ma force, et malgré tes deux ailes,
Tout-à-coup, sans prévoir, nous serons engloutis !
Nous reviendrons fauchés des moissons éternelles,
Aux granges du Semeur, d'où nous sommes sortis !

Qu'importe ! Aux renouveaux d'alternances certaines,
Les Êtres par la mort s'en iront transformés,
Chercher aux Infinis sur les rives lointaines
Les âmes d'autrefois qui les auront aimés !

CH. LE BOURG.



ÉLÉGIE¹

Nous errions tous les deux ensemble sur la plage
Où, dans le sable fin, brille le coquillage,
En faisant dans nos cœurs les rêves les plus fous ;
Des oiseaux blancs volaient dans l'azur sans nuage,
Et la vague envoyait, en mourant près de nous,
Un rayon de soleil à votre front si doux.

Parfois nous entrions dans la grotte sauvage
Creusée aux bords des mers par les flots en courroux ;
Et je voyais rougir votre charmant visage,
Si, tremblant, j'attachais, assis à vos genoux,
Un œillet de la dune à votre fin corsage ;
Vous en souvenez-vous ? vous en souvenez-vous ?

Lorsque nous reposions d'autres fois sur le sable,
Le sommeil abaissait vos longs cils de velours
Apportant une trêve à nos tendres discours ;
Un charme était en vous, charme indéfinissable !...
Ce tableau, dans mon cœur, est gravé pour toujours
Avec son abandon et sa grâce ineffable.

La contemplation du divin firmament,
Le plaisir âpre et doux de l'avare lui-même
Qui compte son trésor avec un tremblement,
Non, rien n'est comparable à ce ravissement,
A ce ravissement ineffable, suprême
De regarder dormir une vierge qu'on aime.

Lorsque son âme blanche, en rêve, prend l'essor,
Son front pur est un lys et sa lèvre une rose,
Et cet être adoré, qui, sans crainte, repose,

¹ Cette pièce de vers, adressée à une personne imaginaire, est, pour une grande partie, une imitation libre de plusieurs passages du *Don Juan* de Lord Byron.

Laissant flotter au vent ses légers cheveux d'or,
N'a point le sentiment du bonheur qu'il nous cause...
Aux beaux jours d'autrefois, oh ! que ne suis-je encor !...

Mais, il a fui ce temps où nos cœurs en partage
Possédaient, pour seuls biens, les projets les plus doux ;
Vous avez pris depuis, ma Belle, un riche époux
Et, par lui, vous avez or, palais, équipage ;
Mais tout cela vaut-il les plaisirs du jeune âge
Et nos rêves d'amour, dites, qu'en pensez-vous ?

Mais tout cela vaut-il les jours de la jeunesse,
Les jours où vous marchiez rougissante à mon bras
Et ne songez-vous point, parfois avec tristesse,
Au passé disparu sans espoir qu'il renaisse,
A ce premier amour, la chose, n'est-ce pas ?
Pour le cœur des humains la plus douce ici-bas...

Il est doux de voguer sous un ciel sans nuage
Où brillante apparaîtrait l'étoile du matin,
Et de se rencontrer dans un pays lointain
Avec un vieil ami de notre humble village,
De respirer l'odeur des roses du jardin
Et d'égarer ses pas dans quelque frais bocage ;

Il est doux de rêver au bord d'un clair ruisseau,
D'ouïr le rossignol à l'heure où tout sommeille ;
De regarder, de fleur en fleur errer l'abeille,
Sur le bord de son nid voler le jeune oiseau,
Et s'éveiller l'enfant dans son petit berceau
Mains et bras potelés, front blanc, lèvres vermeille ;

Mais plus doux, mais plus doux est un premier amour ;
C'est le premier rayon qui brille dans la vie
Eclairant l'horizon de notre âme ravie,
Il fait un paradis du terrestre séjour ;
Sa fuite, d'un regret éternel, est suivie ;
L'homme pleure sur lui jusqu'à son dernier jour !

DOMINIQUE CAILLÉ.

DOCUMENTS

SUR

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE TRÉGUIER

(Suite¹).

Coutumes, Usages, Revenus, Charges et Privilèges des Chanoines.

Parlons d'abord de la Psalette. Dès 1444, il est établi dans l'église de Tréguier « un maître de psalette avec six enfants de cœur, sous « l'épiscopat de Jean de Plouëc², de bonne mémoire, après consentement et entente des seigneurs chantre, chanoines et Chapitre. Au chapitre est réservée la provision, nomination, élection, « déposition, destitution quelconque de la maîtrise, sans que les « seigneurs Evêques puissent y prétendre aucun droit. »

Cette fondation est dotée des fruits d'un canonicat et prébende de 50 livres de rente due à la chapellenie Saint-Nicolas, fondée à la cathédrale par Catherine de Troguindy, dame de la Roche-Jagu, de concert avec son fils Henri. Cet acte passé au lieu capitulaire, le vendredi 5 mai 1444, paraphé Yv. Even et Jean Glaven, not. Calixte III, par une bulle donnée à Rome aux calendes de nov. 1456, approuve et confirme ces actes et donation.

¹ Voir la livraison de décembre 1900.

² *D'hermines à 3 chevrons de gueules.* Dans le mémoire on écrit toujours Jean de Plouec et non Jean de Plœuc.

A la mort du seigneur évêque Jean de Plouec, Raphaël Gerbe, cardinal diacre du titre de Saint-Georges, devint évêque de Tréguier¹. Il résigna ses fonctions à Jean de Coëtquis².

Dès 1457, une contestation s'éleva entre l'évêque et les chanoines touchant les prérogatives que leur accordait la bulle d'institution de la maîtrise. Le seigneur évêque d'Urbino, député et légat du Pape, donna raison au Chapitre qui maintient tous ses droits, « sans qu'on puisse à l'avenir ni inquiéter ceux qu'il aura désignés, ni les priver des honneurs ou des revenus par autre que les chanoines, sous les peines portées par la Bulle donnée à Rome, dans la maison du commissaire de Sa Sainteté, le 8 juillet 1457, la troisième année du pontificat de Calixte III³. » — Signée et scellée d'un sceau rouge avec un fil de soie.

Un jour les officiers du seigneur évêque Grigneaux s'étant permis de faire sonner la petite cloche de l'office canonial, et d'avancer l'heure, il s'en suivit un grand trouble... du moins parmi les chanoines. L'évêque fut obligé d'affirmer qu'il n'avait donné aucun ordre, et consentit qu'à l'avenir les cloches sonneront quand le Chapitre le jugera à propos, sans demander avis à personne. Fait à Tréguier, le 20 avril 1514 paraphé J. de Keryec, *sic Deus me adjuvet*.

Comme si l'on craignait quelques difficultés nouvelles au sujet de ces privilèges auxquels, il faut le croire, le Chapitre tenait d'autant plus qu'ils étaient extraordinaires, les chanoines provoquèrent une troisième confirmation du Concordat passé entre l'évêque et eux. La lettre du pape Léon X, dans le sens de la bulle de Calixte III, est du 20 mars 1520. Elle est suivie de près : 1^o d'une lettre de maintenance de juridiction et correction sur les employés de la cathédrale, octroyées par le roi François I^{er}, duc de Bretagne. Nantes, 17 mars 1523 ; 2^o d'un placet signé par le même roi et duc aux sénéchaux et juges de Rennes, Ploërmel, Morlaix, Guingamp et Goëlo, en faveur des chanoines de Tréguier, sur la même question ; 3^o d'une lettre du même laissant au Chapitre le droit d'assigner

¹ Alb. Le Grand

² D'argent au sautoir de gueules accompagné en flancs et en pointe de 3 quintefeuilles. et au chef d'un anneau de même.

³ De gueules au chevron d'or accompagné de 3 crois potencés de même.

les heures de l'office du chœur, distribuer les clefs des archives et du trésor, poser des armes et armoiries aux vitres, tombes et escabeaux, prohibitivement à tous autres. Ces deux dernières lettres données à Nantes, le 15 déc. 1523 et le 18 déc. 1523, signées par le roi et duc.

Le duc François I^{er}, on le voit, voulait par tous les moyens, dût-il outrepasser la mesure, faire accepter l'union de la Bretagne à la couronne de France. Il tâche de gagner les bonnes grâces du Chapitre de Tréguier, qui était une puissance à cette époque. Il va plus loin, en reconnaissant à tous les « ecclésiastiques du pays, province « et duché de Bretagne, tous les privilèges et prérogatives quel-
« conques, avec mêmes libertés et franchises, comme ils en usaient
« avant l'union de la province à la couronne, sans rien changer, in-
« nover ou ôter que par l'avis et conseil des gens des Etats de Bre-
« tagne. » Cet acte est donné au Plessix, collationné à l'original, et signé Cohier.

Le mémoire de M. Burlot indique qu'il se trouvait aux archives un sac « dans lequel sont les procédures en la Cour du Parlement de ce pays entre le sieur évêque Guy Champion¹ et le Chapitre, depuis 1622 jusqu'à 1633. » D'après un concordat passé entre les parties, les points suivants furent débattus et décidés :

1^o Le grand-vicaire ne fera aucun office pontifical au préjudice du chanoine chantre, premier dignitaire ; 2^o le mandat et visa de collation de charge de sacristain faite par l'évêque sera revu en tous ses points ; 3^o les chanoines auront, comme autrefois, la clef de la bibliothèque qui est au-dessus de la sacristie, dans une salle commune au Prêlat et au Chapitre ; 4^o l'évêque devra payer le *prandium* aux suppôts du bas-chœur le jour où il officiera pontificalement ; 5^o la sentence des requêtes sera réformée touchant la résidence et la distribution au chœur ; 6^o le Chapitre aura la disposition des offices et recettes de Plouguiel et Plougrescant, avec pouvoir de conférer et bailler les fermes au plus offrant ; l'évêque pourra, s'il le veut, assister au Chapitre lorsque sera traité le fermage ; 7^o l'assemblée synodale se réunira, et les statuts seront portés par l'avis et le con-

¹ D'azur à 3 écussons d'argent chargés chacun de 3 bandes de gueules.

seil du Chapitre, tant pour le lieu que pour la matière ; 8° les comptes de fabrice seront soumis aux chanoines, qui les examineront ; 9° au chœur, l'usage romain et les cérémonies ordinaires de ladite église seront observés pour les encensements ; 10° aux assemblées capitulaires, les suffrages seront libres, et les décisions prises à la pluralité des voix ; 11° l'évêque doit donner au Chapitre avis du motif de son absence lorsqu'il est hors du diocèse, pour le service du roi ou de la province : il devra toujours assister à la fondation ducale, dont aucun chanoine ne pourra se dispenser. Cette transaction est datée du 15 juillet 1633 et signée : Monneraye.

ÉCUSSENS AUX VITRES ET PORTES DU CHŒUR.

Nous avons vu que le Chapitre avait droit de poser des armes et armoiries aux vitres de la cathédrale. Il usait de son droit en accordant l'autorisation de décorer les fenêtres et d'orner les tombes aux bienfaiteurs ou fondateurs de chapellenies. Un acte en latin porte que les seigneurs du Verger (Trédarzec) avaient obtenu la permission de mettre leurs armes et écussons aux deux vitres qui sont au-dessus des deux portes supérieures du chœur. Ces armes étaient *de gueules à dix billettes d'or, à une fasce à la dernière billette.* (*Cath. de Tréquier*, M. P. CHARDIN). Le Chapitre reconnaît ce droit même aux futurs seigneurs du Verger. — Acte daté du 23 novembre 1517, signé : de Goeslin, *capituli scriba*.

D'après un extrait des Registres du Chapitre, cette faveur est confirmée à noble homme Henry de Kernec'h¹, seigneur de Kericuff et du Verger, avec devoir d'entretenir et faire réparer ces vitres lorsqu'il sera besoin. Pour cela il est placé hypothèque sur la terre et le lieu du Verger et toutes les dépendances. — Acte du 5 juin 1609, signé : Coadalan, Nic. de Trogoff, Henry de Kermec'h, et B. Le Chevoir, chanoines.

Au cas où ceux qui possèdent en privilèges ne réparent pas leurs vitres en temps opportuns, ils sont déclarés déchus et privés de

¹ *D'argent au pin de sinople chargé d'une pie.* Ces armoiries se voient sur la maison du Calouar, au bourg de Louannec.

leurs droits ; le chapitre se réserve la faculté d'en disposer en faveur de ceux qui présentent de meilleures conditions. Une sentence dans ce sens fut rendue en la cour royale de Lannion, sur l'instance, de messire Math. Lhostis, trésorier de la fabrique de Tréguier et publiée dans les villes de Morlaix, Lannion, Guingamp, Pontrieux, Tréguier et ailleurs. — Mois de juillet 1602, signée Cozober, greffe.

Déjà en 1513, le Chapitre avait autorisé par acte capitulaire messire Guillaume Guiscanou, seigneur de Kerpheliple, chanoine de Tréguier, « à faire construire une autre porte au haut du chœur, « du côté du cloître, en pierres de taille, à dire d'ouvriers. Il pourra « faire une voûte et arcade à côté de cette porte et y apporter les « armes de ses père et mère et autres de son alliance, ainsi qu'à un « escabeau et deux vitres, l'une vers le manoir épiscopal, l'autre au « bas de la cathédrale. Ce droit est pour lui et ses héritiers prohibitivement à tous autres. » (Du 13 juin 1513) signé : R. et O. de Kernec'h.

Le droit d'enfeu, dit M. P. Chardin, p. 52 du *Bulletin monumental*, 52^e volume de la collection, n'était pas spécialement réservé aux familles nobles. C'était une véritable propriété concédée volontairement, moyennant une rente annuelle, ou en considération de l'engagement pris par le concessionnaire de supporter des charges souvent assez lourdes. » Nous verrons plus loin des fondateurs d'altarisies obtenant les honneurs de la sépulture dans la cathédrale.

LES GUERRES CIVILES A TRÉGUIER.

C'est, sous l'épiscopat du seigneur évêque de la Tour¹ en 1592, que les Espagnols descendirent à Tréguier, mettant tout à feu et à sang, « emportant, dit Albert Le Grand, le bras de saint Tugdual et la gencive de saint Yves ».

Guillaume du Hallegoet ou Halgoet² de la maison de Kergresc, en Plougrescant, devient évêque en 1594, par résignation de son prédécesseur, et occupa le siège de saint Tugdual jusqu'en 1599,

¹ D'azur à la tour donjonnée d'or.

² D'azur au lion morné d'or.

et non en 1602, comme l'écrit Albert Le Grand. Durant trois, ans l'évêque fut obligé de se renfermer dans son manoir épiscopal, contraint d'entendre l'office d'une des *garrites* de la cathédrale, n'osant descendre pour y assister, ainsi que les chanoines, à cause du péril évident d'être pris par les gens de guerre.

Voici une déposition faite devant les juges de Lannion, le 11 mai 1594, à la requête du Chapitre, au sujet des guerres civiles à Tréguier. On y rapporte ce qui suit :

« Yves du Cosquer dépose qu'il est notoire qu'au mois de novembre 1589 les ennemis rebelles au Roy tenant le party du duc de Mercœur suscitèrent les communes et paysans dudit évesché de Tréguier à prendre les armes contre ceux qui voulaient se maintenir en l'obéissance du Roy, et en ayde les uns des autres assiégèrent la ville de Lautréguier où s'était retiré le defunct seigneur de Châteauneuf avec nombre de gentilshommes et gens de guerre serviteurs du Roy, quelle ville ils prirent, ravagèrent et emportèrent tous les meubles qu'ils trouvent en icelle, tant aux églises, maisons ecclésiastiques qu'aux maisons des habitants, sans y rien laisser que partye des gros boisages, ayant été l'évesque dudit Tréguier, avec un sieur Cousin, chanoine de son église, contraint de se retirer quelques jours à Grandville, craignant de tomber es mains des ennemis, lesquels le menaçaient particulièrement pour s'être mis en tout devoir de maintenir la noblesse et les habitants de Lautréguier au service du Roy, s'étant et tous ceux de sa cathédrale, excepté quelques-uns montré très affectionné au Roy, ce que connaissant bien iceux ennemis, il n'y eut église, maison épiscopale et autres maisons bénéficiales qui ne fut entièrement pillée et ravagée, et les bleds de leurs revenus — qu'ils y avaient fait ramasser emporté et distribué à un chacun ; — depuis lequel temps il s'est fait trois autres ravages en icelle de la part desdits ennemis, savoir : au mois d'août 1590, au mois de mai 1591, au mois d'août 1592. Une partie de l'armée espagnole fit descente par mer, brûlèrent la meilleure partye de ce qu'il y avait de plus beau logis en ville, et grand nombre des maisons des paroisses voisines, ce que le déposant a depuis vu, ayant été plusieurs fois à Lautréguier, même puis peu de temps ; sur lesquelles maisons brûlées il est dû

plusieurs rentes à l'évesque et aux seigneurs chanoines, dont ils n'ont pu se faire payer, comme aussi puis le commencement des présents troubles jusqu'à maintenant il aura été impossible de jouir quel que soit que bien que les autres rentes et revenus de leurs bénéfices et dignités, qui consistent pour la plupart en dîmes, prémices et droits de neumes, pour être situés et deubs en pays d'enemy, et avoir été pris et saisis par lesdits rebelles.

(A suivre.)

Abbé ALLAIN.



L'ÉGLISE DE RUNAN

SES ORIGINES — SON HISTOIRE

(Suite).

NOTES ET DOCUMENTS

L'église de Runan est consacrée à Notre-Dame de Bon-Secours.

« Un fait constaté par les archéologues, écrivait naguère un prêtre érudit, M. Daniel, mort en 1875, curé de Mûr, c'est que les anciennes églises mères et chapelles tréviales étaient généralement dédiées à la Trinité, à la sainte Vierge et à saint Pierre. Les répartitions actuelles des patronages se rapprochent des premières dédicaces, si on excepte un très petit nombre de paroisses placées en nos contrées sous le vocable de saints bretons. »

Dans la grande fréquence de ces dédicaces de nos sanctuaires à la Vierge, nous devons surtout voir, à notre avis, le témoignage de la spéciale dévotion des premiers apôtres du christianisme à Celle qui écrasa la tête du serpent.

La situation topographique de Runan, « colline élevée », au sommet du plateau qui commande les deux vallées du Jaudy et du Trieux, est pour accréditer l'hypothèse d'une voie romaine qui aurait jadis traversé cette localité. Par là, à la suite des légions de César, auraient pénétré dans la région les pionniers du Christ. Ceux-ci ne furent-ils point des disciples de Drennalus ? Il nous est permis de le conjecturer.

Quelques fragments d'une très ancienne légende rimée, recueillis sur les lèvres d'une vieille femme, sont le seul document que nous possédions sur l'établissement de la foi dans ce pays. Sur l'éminence

¹ Voir le fascicule de septembre 1900.

où se trouve actuellement bâtie l'église de Runan, dit le Guerz, s'élevait jadis un chêne consacré au culte de Teutatès. C'était un arbre robuste, immense : ses racines plongées profondément dans le sol s'agrippaient aux sépulcres des ancêtres, rangés sous son ombre ; autour du tronc, pour l'affermir encore, l'on avait amassé des blocs de granit. Non loin de là, sous un petit bouquet d'aubépine fleuri, un prêtre du vrai Dieu plaça une statuette de la Vierge tenant sur ses genoux l'enfant divin. Dès lors le géant périclita ; ses feuilles peu à peu se flétrirent, ses ramures se desséchèrent : bientôt, avec un grand bruit, il s'écroula.

Le peuple reconnut la puissance de la mère de Dieu : il lui bâtit un temple à l'endroit même où se dressait le signe de l'idolâtrie.

La légende encore nous a conservé le souvenir de bien d'autres miracles accomplis par Notre-Dame de Runan. Nous allons en rappeler brièvement quelques-uns, vieux déjà de quelque trois cents ans :

Un vieillard du village de Coat-an-Hir en Plotiec, situé non loin de la fontaine de Notre-Dame de Runan, fut frappé de paralysie ; des amis le transportèrent dans la chapelle de la Vierge ; il y entendit dévotement la messe, et, dès le sortir de l'église, se remit à marcher allègrement.

Une jeune fille de dix-huit ans sortait chargée d'un lourd fardeau du moulin de Brélidy ; son pied vint à glisser en passant sur la chaussée du bief et elle tomba dans le torrent qui se précipitait sous les grandes roues du moulin. Or, soudain, le torrent cessa de mugir, les grandes roues de tourner ; le meunier, effaré, se jette hors du moulin et il entend une voix disant du fond du gouffre : « Je suis sauvée. » C'est la Vierge de Runan qui a arrêté les tournants. » Et la jeune porteuse de farine sortit de l'eau incontinent.

Une autre tradition remarquable qui remonte probablement au dix-septième siècle :

L'un des prêtres qui desservaient alors la trêve de Runan faisait le pèlerinage de Rome. Il s'était embarqué à Marseille et naviguait depuis deux jours heureusement lorsque, en vue des côtes d'Italie, le vaisseau fut assailli par une affreuse tempête. Les passagers désespérèrent de leur salut ; le prêtre pèlerin se vit, selon l'expression de

la légende, *entre les deux eaux*. En cette occurrence extrême, il appela à son aide la Dame céleste qu'il servait. Sa prière fut entendue ; à l'instant même un grand calme régna sur les eaux, et le navire, libéré de tout péril, reprit sa course vers Civitta-Vecchia. — Un *ex-voto* placé dans l'église de Runan garda longtemps le souvenir de ce miracle.

Ce ne sont point les seuls faits miraculeux acquis à la gloire de la Vierge de Runan ; bien d'autres prodiges sont restés le secret des âmes en faveur desquelles ils s'accomplirent. Et la légende n'attribue-t-elle pas encore à la pieuse reconnaissance des princes bretons la fondation des nombreuses foires de Runan ?

Les foires se tenaient au jour de la fête de chacun des douze apôtres, le jour de la saint Laurent, à la Mi-Carême, la veille du grand pardon de juillet, et le samedi suivant.

La grande fête patronale avait lieu le dernier dimanche de juillet ; d'autres pardons se célébraient le premier dimanche d'octobre, le vingt-sept décembre, le vingt-cinq mars, le lundi de la Quasimodo et le dimanche de la Pentecôte. Toutes les recettes effectuées en ces jours de fêtes solennelles, comme tous les droits de place recueillis les jours de foire étaient, selon entente entre les princes séculiers, et les évêques de Tréguier et de Saint-Brieuc, attribués à l'entretien de l'Église.

Mais il n'y eut pas que les grands qui attestèrent leur reconnaissance à Notre-Dame de Runan ; vers elle, dès une époque éloignée, les libéralités affluaient. Tels documents que nous possédons l'affirment.

De temps immémorial existaient à Runan des fondations de messes et services exigées autant par les paroissiens que par de dévots serviteurs de Marie. Les titres de ces fondations se trouvèrent être vers 1558 ou périmés ou perdus. Le Général¹ de la paroisse con-

¹ Le *Général* de la paroisse était la réunion des notables et ensuite du peuple entier, convoqué au prône de la grand' messe, pour traiter des questions concernant la paroisse. Cette réunion se tenait d'habitude sous le porche de l'église : les notables avaient voix délibérative ou maire et majeure ; le peuple approuvait d'habitude les décisions prises par ses mandants.

C'était, sauf quelques points, l'équivalent de nos conseils municipaux.

sulté, introduisit auprès de la cour de Chateaulin¹ qui l'approuva, une demande en continuation desdites messes « aux jours de dimanches, fêtes et foires » De nouvelles pièces furent à ce sujet dressées, qui reçurent la sanction de monseigneur Jehan des Ursins évêque de Tréguier. Dès lors, les dotations persistèrent, qui avaient enrichi, à l'origine, le trésor de l'église ; le corps politique ou Général de Runan était alors composé de :

Guillaume Hervé, Yves Le Goas, Jehan Hangal, Charles et Yves Le Corre, Yvon Le Picard, François Le Goas, Jehan Raoul, Allain Théliby, Jehan Kermarec, Nicolas Le Bollozec, Jehan Théliby, Jehan Le Bellec, Jehan Le Berre, Merrien, Henry, Nédelec, Le Bouil, etc., etc.

Les chapelains de la trêve étaient messires Hervé Le Goas, Jehan de Kernéchiou et François Rolland. Les principaux fondateurs que nous rencontrons vers cette époque sont Guillaume Le Goff et noble homme Guy Quentric.

Testaments. — Ces dispositions du Général de la paroisse engagèrent à tester de plus en plus en faveur de Notre-Dame.

Nous citerons quelques-uns de ces legs : Jacques Carcan et Magdeleine Menguy, sa femme, donnent en 1639, à l'église de la benoîte Marie, à charge d'une messe à perpétuité pour le repos de leur âme, le champ de Leuranguer, en Plouéc.

Françoise Le Caer, épouse de Jacques Le Bolloch, étant à ses derniers moments, en présence de messire Etienne Le Goas curé de la trêve de Runan, et de nombreux témoins : « Déclare et ordonne
« bailler à perpétuité aux prêtres et chapelains de laditte église, un
« boisseau de froment de rente à charge de deux services, par an,
« sur sa tombe, le 1^{er} ou 3^e dimanche de juillet, et le 2^e ou 3^e jour
« d'avril, et pour ce, elle hypothèque la moitié des acquits par elle
« faits et acquittés, en faveur de la fabrique de Runan :

« Outre, baille au gouverneur du luminaire de laditte église, un
« quart gros blé, une fois payé ;

« Item au gouverneur du Rosaire ; item au gouverneur du lumi-

¹ Jurisdiction de Chateaulin-Pontrieux qui s'étendait sur une grande partie du pays de Tréguier.

« naire de monseigneur saint Pierre de Plouëc, item au gouverneur
« de monseigneur saint Jorand, 1648.

En 1656, une nommée Marguerite Garric a légué à perpétuité, au gouverneur du luminaire de Runan, soixante sols tournois de rente, à la charge de faire faire un service pour laditte testatrice par chacun an, au jour des Trépassés : sçavoir, audit luminaire vingt sols, et quarante sols aux prêtres dudit Runan. Attesté par exploit fait en 1658 par Olivier Loutrage gouverneur dudit luminaire, contre François Le Picard deffendeur ; deux deffauts ayant été obtenus par ledit gouverneur du luminaire de l'église tréviale de Runan, en la cour de Chateaulin-Pontrieux, le premier en date du 6^e jour d'aouût 1658. le second au 5^e de novembre : signé : De Beaumanoir pour le greffe et en la signification : Le Louet, sergent.

Nous voyons, à cette époque, figurer pour le service de la trêve de Runan, outre le curé ou vicaire délégué du recteur de Plouëc — *ad universalitatem causarum*, — plusieurs abbés, chapelains, ou desservants. Ces derniers étaient généralement des enfants de famille de la paroisse, ordonnés sans doute, au titre patrimonial. Leur principale fonction consistait à acquitter les messes et services de fondations ; ils venaient également en aide au curé vicaire et occupaient la charge de directeurs des confréries établies en la chapelle.

Confréries. — Les confréries étaient celles du Saint-Rosaire et du Saint-Sacrement dont l'ancienneté et le renom sont attestés par les donations faites en leur faveur aux gouverneurs des diverses chapelles intérieures de l'église, chapelles où étaient justement établis les sièges de ces confréries. Monseigneur de la Romagère a revu et confirmé tous les privilèges dont les Souverains Pontifes gratifièrent jadis ces pieuses institutions.

Le 3 juin 1716, Clément XI, par un bref donné en ce jour à Rome, accorde des indulgences plénières à perpétuité à toutes les personnes qui feront partie de la confrérie de Notre-Dame des Agonisants érigée par le même Souverain Pontife dans l'église de Runan. Un grand nombre de fidèles s'était fait inscrire sur les registres de cette confrérie. Aujourd'hui encore un témoignage nous reste de la dévotion extrême que montrait à Notre-Dame de l'Agonie toute la

contrée environnante; c'est l'usage qui subsiste de faire tinter à Runan une cloche funèbre lorsque, dans le voisinage, une âme s'apprête à franchir le passage redoutable de l'éternité.

GESTION DES COMMANDEURS DE MALTE.

En même temps que généreux seigneurs de son église et du fief qui l'entoure, les commandeurs de la Feuillée et du Palacret furent les plus fervents zéloteurs du culte de Notre-Dame. Il appert de différents actes que nous avons pu recueillir combien ils apportèrent à leur gestion de soin et de désintéressement — le gouvernement n'était point sans difficultés. Ainsi, voyons-nous, en 1696, messire René de Saint-Ostangé, commandeur de Malte, mettre en avant devant la cour du Palacret ses privilèges contre Guillaume Hervé et Pierre Durand, fabriciens de l'église tréviale de Runan.

Il s'agissait, en l'espèce, de la vente faite au prône de la grand-messe, par lesdits fabriciens, de certains chênes tombés « *par impétuosité de vent, en l'issue du bourg de Runan* », et que ledit seigneur prétendait lui appartenir, avec, d'ailleurs, tout le bourg situé dans son fief. Distinction faite de propriété et de jouissance, il fut conclu que la fabrique, en possession de ce dernier privilège, tenu des chevaliers maîtres de Malte, possédait en outre le droit de vendre les arbres tombés « *par impétuosité du vent* », en vertu de transactions passées entre les tréviens et les précédents seigneurs commandeurs, en payant de chef-vente, comme ils le font pour raison desdits arbres, vingt-quatre sols monnoyés.

Fait au manoir du Palacret sous le signe dudit seigneur et de messire Isaac Noblet et de maître Le Cazre, sieur de Merléan, pour lesdites fabriques ce vingt-et-unième jour d'avril 1676, après midi : Le chevalier de Saint-Ostange¹ Isaac Noblet, Le Cazre, Yves Godert notaire et Voumoulin autre notaire, et vers lui demeure le registre ainsi signé : Voumoulin, notaire.

En 1637, Ollivier Loutrage comparait devant les notaires fondés

¹ Armes : « *D'azur au chevron d'argent, accompagné de 3 merlettes de même.* »

de pouvoir du commandeur, pour présenter un aveu¹ dans le sens du procès précité. Cet « aveu » fait au prône même de la grand'messe par Philippe Le Cazre, prêtre curé, et par l'un des chapelains deservants, fut accepté par le général de la paroisse.

Plus tard, les chevaliers de Malte se présentèrent eux-mêmes pour la visite de leurs fiefs, ainsi que l'atteste le document suivant :

« On fait à sçavoir au général des habitants de la trêve de Runan
« de la part de Le Bailly de Sesmaisons², commandeur du Palacret
« et annexes, qu'il se rendra en cette église de Runan, mardy pro-
« chain, dix-huitième du présent mois de mars, pour faire la visite
« de laditte église, ainsi que de sa fabrique, des ornements, du
« trésor, des archives, et pour examiner et régler les comptes des
« marguilliers, à ce que personne n'en prétende cause d'ignorance
« et que lesdits marguilliers et tous autres qu'il appartiendra, ayant
« à s'y trouver.

« Fait à Guingamp ce 15 mars 1704. Signé : DE TRÉGUIER. »

C'est au sujet de cette visite que s'éleva, entre le commandeur et M^{sr} Jégou de Kerhivio, évêque de Tréguier, une contestation qui fut portée devant le roi Louis XIV. Le prince donna raison aux chevaliers de Malte en déclarant que tout le droit de l'évêque consistait à donner la confirmation à Runan et à décerner ses pouvoirs au curé de la trêve³.

Ordonnance du Commandeur Tambonneau, 1727. — Nous reproduisons intégralement cette pièce, non seulement parce qu'elle précise plus que toute autre le rôle administratif des commandeurs, mais aussi parce qu'elle est un document précieux pour l'histoire archéologique de la chapelle.

¹ Voici un spécimen d'« aveu ».

« Le huitième jour d'avril 1529, avec pouvoir express es prêtres et treffiens
« de l'église et chapelle de Runan ou Runargan, offre et fait foi et hommage à
« messire Pierre Le Nevet, chevalier, seigneur commandeur de la Feuillée et du
« Palacret, à cause des héritages mentionnés et déclarés ci contre, à sçavoir : une
« maison, et son jardin, avec cave, la cohue, le bois, l'église, etc., etc. »

² Armes de Sesmaisons : *De gueules à trois tours de maisons d'or.*

³ La réconciliation ne tarda point. Nous voyons, quelques années après, le vicaire général de Tréguier ordonner quelques restaurations à l'église qui furent aussitôt exécutées.

« Nous, frère Victor Tambonneau, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de La Feuillée, Palacret, Pont-Melvez, et autres membres en dépendants, en conséquence, de notre ordonnance du huit juin dernier, rendu en notre cours de visite faite en l'église treffiale de Runan, ledit jour procédant à l'apurement des anciens reliquats de comptes, tant de la fabrice de ladite église, que des confréries y établies, après avoir vu les comptes de laditte fabrice, sçavoir : celui fourny en 1699 par Charles Ernault et Jean-Olivier-Henry, en 1702 par Jean Derriennic le Vieil et Bertrand Le Pennec.

« En 1703 par Jean Le Layec et Laurens Le Bouil, en 1704 par Yves Nicolas et Pierre Durand, et ainsy jusqu'à la présente année.

« Vu aussy les comptes-rendus pour la confrérie du Rosaire : en 1720 par Marc Derrienuic ; en 1723 et 1726 par Charles Nicolas ; — ceux pour la confrérie du luminaire par Pierre Le Feschant en 1720 et en 1726 par Claude Loutrage ; — ceux de la confrérie du Saint-Sacrement rendus en 1721 par Yves Le Louet, en 1723 par Laurent Le Goas, en 1726 par Jean Le Maillart ; — ceux de la confrérie des agonisants, en 1720 par Yves Loutrage, en 1723 par François Le Goas, en 1726 par Yves Louet ;

« Vu pareillement l'apurement des comptes, avec les quittances au soutien des payements, faite la déduction des reliquats portés par iceux ; les délibérations faites en ladite église les 25 février et 11 mars 1725, 13 mars 1726, portant les dépôts faits aux archives de ladite église par partie des débiteurs desdits reliquats, de la somme de huit cent nonante livres quinze sols quatre deniers en argent sonnant, et d'autres obligations à la concurrence de cinq cent vingt et une livres cinq sols sept deniers : — les trois délégations faites par autres délibérations du corps politique de ladite église, dont la dernière est du vingt-neuvième de juillet 1727 pour le paiement de la somme de mille cinq cents livres au sieur Sahié pour la dorure de quatre autels, et pour les autres réparations faites pour les lambris et le pavé de l'église, le marchepied et le ballustre du grand autel, nous avons trouvé que tous les débiteurs desdits comptes sont quittes au moyen des payements qu'ils

« ont faits, tant en déposant leur argent aux archives de ladite église
« que pour les réparations ; en conséquence des délégations ci-
« dessus spécifiées, dans lesquelles délégations, les particuliers qui
« avaient déposé des actes obligatoires auxdites archives pour sû-
« reté de leur dû, étant compris, et les ayant acquittés suivant les
« quittances qui nous ont été représentées, nous les avons jugés
« quittes et ordonné que lesdits actes leur seront rendus comme
« quittes ;

« A l'exception néanmoins de Laurens Le Bouil, fabrique de la-
« dite église en 1715, qui doit vingt-quatre livres douze sols encore
« de reste ; Toussaint Le Beaudour, fabrique en 1726, la somme de
« nonante deux livres, seize sols, onze deniers, et Jean Le Maillart,
« gouverneur en 1726 de la confrérie du sacre, la somme de dix-
« neuf livres, neuf sols, quatre deniers, lesquelles sommes nous
« leur avons ordonné de payer dans quinzaine pour tous délais,
« faute de quoi, ils seront signifiés à la requête de notre procureur
« fiscal, pour y estre condamnés à leurs frais, et pour éviter à l'avenir
« les abus qui s'étaient glissés parmi les fabriques et gouverneurs
« de confréries de demeurer saisis de leurs reliquats de comptes,
« ce qui a causé une perte et un préjudice considérable à l'église ;

« Nous avons ordonné que les gouverneurs à présent en charge
« et ceux qui leur succéderont payeront et déposeront aux archives
« les reliquats de leurs comptes, quinzaine après la clôture d'iceux,
« à peine de tous dépens, dommages et intérêts, et sur leur défaut
« de le faire, ordonné aux gouverneurs en charge d'en donner avis
« à notre procureur fiscal, afin de faire des suites vers eux, pour
« les y faire condamner à peine de répondre en propre et privé nom
« des reliquats des comptes.

« Nous avons pareillement enjoint au sieur Recteur¹ et aux gou-
« verneurs, tant de la fabrice que des confréries, de déposer aux
« archives les comptes ci-devant articulés pour la conservation des
« droits de l'église, et à l'égard des particuliers qui ont refusé de
« communiquer leurs comptes, ils seront poursuivis en justice à
« cet effet, et réputés débiteurs ; après lequel appurement fait,

¹ Lé Drio, recteur de Ploëcc, Cavalan, curé de Runan.

« ayant considéré qu'il ne reste plus de fonds dans l'église provenant des anciens reliquats des comptes, que ceux de huit cent nonante livres, quinze sols, quatre deniers déposés aux archives, et les trois sommes dues par les débiteurs ci-dessus, faisant ensemble celle de cent trente-six livres, huit sols, trois deniers, avec les sommes dues par Yves Le Merrer et Laurens Le Bouil, derniers fabriques de Runan, qui ne sont pas suffisantes pour entreprendre présentement la construction d'une sacristie neuve, et nous ayant été représenté qu'il est nécessaire d'avoir un panneau pour garnir le grand autel, et une chaire à prédicateur, nous avons ordonné que par l'avis du sieur recteur et des treffiens, et de notre procureur fiscal, il sera fait marché aux conditions les plus avantageuses avec un sculpteur pour lesdites chaire et encastellure ; après quoi nous avons réservé de statuer ce qu'il appartiendra pour l'entreprise de la sacristie neuve ; et afin que la présente ordonnance servant de règlement pour les comptes à venir, et de décharge pour ceux qui nous ont été représentés soit notoire à tout le monde, nous avons ordonné qu'elle sera publiée au prône de la grand-messe, et ensuite enregistrée sur le livre des délibérations pour y avoir recours en cas de besoin.

« Fait de notre ordonnance, sous notre seing et celui de notre adjoint, ce jour sixième de novembre mil sept cent vingt-sept.

« Le chevalier Tambonneau, commandeur du Palacret Ch. Bonnoir, adjoint.

Il appert donc du texte de cette ordonnance que la chaire actuelle date du commencement du XVIII^e siècle ; à la même époque remontait ce panneau qui, jusqu'en 1860, masqua déplorablement la maîtresse vitre. Mais il n'est de mal qui ne serve à quelque bien, et sans doute est-ce à cette bizarre restauration que nous devons d'avoir conservé la verrière qui fait la gloire de notre église ; cette « encastellure¹ » aussi bien que l'enduit de plâtre dont on la revêtit à l'extérieur, la gardèrent en effet des déprédations des « patriotes » en 1793.

¹ Le panneau a été transporté dans l'église de Hengoat dont le mobilier est d'un style à peu près analogue.

La sacristie dont il est fait mention dans la même pièce ne sera pas construite dans le cours du XVIII^e siècle. La nécessité de son édification est pourtant rappelée dans une nouvelle ordonnance de 1775 ainsi conçue :

« Eglise de Runan. — Ordonnances :

« 1^o Sera refaite la couverture en plomb des fouts baptismaux.

« 2^o Sera redoré le Saint-Ciboire.

« 3^o Seront remises à qui il appartient, et conformément aux « réglemens, les trois clefs du coffre-fort.

« 4^o Seront fournies trois chasubles complètes propres et dé- « centes.

« 5^o Sera battye une sacristie selon le plan qu'on a fait faire.

« 6^o Seront rendus par devant les juges de la Commanderie les « comptes qui ne nous ont point été rendus ; et seront prises sur « les fonds de l'église, les sommes nécessaires aux réparations « ordonnées. Et la présente ordonnance sera exécutée le plus « promptement possible, selon la forme et teneur. A Guingamp, « ce huit octobre 1775. Le chevalier de Cornulier, commandeur « de la Rochevilledieu.

« Pour Monsieur le commandeur : Pontois.

Et plus bas on lit :

« Deffendons de plus de payer des décimes si ladite église en est « imposée comme l'étant par un abus contraire aux privilèges de « l'ordre. Le chevalier de Cornulier, commandeur de la Roche- « Villedieu, contrôlé à Pontrieux le 16 avril 1777. BERNARD. »

Les divers documents suffiront, je l'espère, à caractériser le personnage joué par les commandeurs dans l'histoire de la chapelle de Runan ; ils serviront à prouver également avec quelle sollicitude et quel zèle, comme nous l'avons dit plus haut, ils s'en acquittèrent.

(A suivre.)

L'Abbé LOUIS MONNIER.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LUCIEN DECOMBE. — *Les Anciennes Faïenceries Rennaises.* — Rennes, H. Caillière, 1900, 1 vol. gr. in-8°, 12 pl. en photogravures.

Les faïences de Rennes ont pour nous une saveur toute particulière. Elles appartiennent bien, dans leurs types généraux, à l'art français du XVIII^e siècle, mais elles sont bien Bretonnes aussi par le dessin plus hardi, le relief de leurs contours et surtout par leur coloration un peu froide. Ainsi les verts des feuillages sont comme brunis par l'automne, les bleus souvent ardoisés et les roses changés en violet de manganèse. Cette tristesse générale du coloris, qui n'est du reste pas sans charme, est la principale caractéristique de nos faïences Rennaises.

L'originalité de ces pièces, malgré les emprunts faits aux dessins de Rouen, de Strasbourg, de Marseille, de Sceaux, etc, les a fait très activement rechercher ces derniers temps ; ainsi le Musée de Rennes qui ne possédait lors de la publication de son catalogue que 3 faïences de cette ville a maintenant plus de 250 pièces céramiques représentant à peu près tous les genres de coloration et de décoration qui ont eu cours dans les anciennes faïenceries Rennaises.

Malgré l'importance de cette fabrication, les faïences de Rennes n'ont été jusqu'ici l'objet d'aucune étude spéciale ; mais cette lacune est aujourd'hui comblée par le beau travail que publie M. Lucien Decombe, le savant et distingué directeur du Musée de Rennes.

Dans la première partie de cet ouvrage il donne avec tous les documents s'y rapportant l'histoire de la Céramique de Rennes.

La période italienne antérieure à 1748 et la période française avec les manufactures du Pavé Saint-Laurent, de la rue Hue et les fabriques secondaires du faubourg l'Evêque et du boulevard Toussaint. L'introduction du décor Rouennais est due à un ouvrier céramiste de cette ville, Jean Baptiste Bourgouin, né à Rouen en 1734, et qui, fixé à Rennes vers 1754, a signé un certain nombre de pièces. Puis, des ouvriers du midi apportent à leur tour le décor de Marseille et de Moustiers.

Peu d'années avant la Révolution, un funeste traité de commerce fait envahir la province par l'horrible fabrication Anglaise, et l'art de la céramique disparaît, pour renaître en 1812 avec la faïencerie de la rue Saint-Hélier.

L'auteur passe ensuite en revue toutes les plus intéressantes pièces de la fabrication de Rennes, au musée de la ville, chez les collectionneurs et dans les Musées de France. Comme cette fabrication a été extrêmement variée, cette énumération est fort curieuse. Enfin, dans une sorte d'album joint au volume, il donne les types principaux de la céramique Rennaise.

Un chapitre des plus instructifs est celui où M. Decombe cherche la caractéristique de cette céramique. A quoi reconnaît-on la faïence de Rennes? — A la nature et à la couleur de la terre, disent les uns; — mais les faïenciers de Rennes ont pris leur argile à bien des localités différentes, et il ne saurait y avoir un aspect uniforme dans ces terres si variées — Au décor, disent les autres. — Cependant, si le dessin est emprunté à Rouen, à Moustier, à Strasbourg? — A la forme, qui dans les compotiers et les soupières semble copier les pièces d'orfèvreries. — La même copie existe pour les pièces analogues de Strasbourg, de Marseille et de Sceaux. — Au violet de manganèse? — Les décors polychromes de presque toutes les faïenceries l'ont employé. — L'auteur conclut en disant qu'aucun de ces indices, pris isolément, n'est suffisant pour faire reconnaître les faïences de Rennes; c'est l'ensemble, la tonalité générale des pièces qui peut le mieux aider à les déterminer.

Nous sommes heureux d'annoncer la publication de cet excellent travail, merveilleusement documenté, et qui sera le bien venu pour les très nombreux amateurs de céramique et d'art Breton.

V^{le} DE LISLE.

LA MAISON DE LAVAL (1020-1605.) — *Etude historique accompagnée du cartulaire de Laval et de Vitré*, par le C^{te} Bertrand de Broussillon, illustrée de nombreux sceaux et monuments funéraires, par Paul de Farcy. T. III, *Les Montfort-Laval (1412-1501)*. Paris, Picard, 1900. In-8°, 392 pages.

Nous avons déjà présenté aux lecteurs de cette revue (livraisons de janvier 1896 et de septembre 1898) les deux premiers volumes de

l'important ouvrage dont on vient de lire le titre, et nous aurons encore vraisemblablement à y revenir quand il sera terminé.

Avec le t. III nous sommes au XV^e siècle, époque à laquelle foisonnent les documents d'archives; aussi l'auteur a-t-il pu récolter ici 1037 numéros, alors que les premiers volumes n'en renfermaient à eux deux que 1103. Forcément M. de Broussillon a dû limiter le nombre des actes publiés in extenso et se contenter le plus souvent d'analyses suffisantes pour le biographe ou l'historien.

Ce volume traitant de la branche de Montfort devra forcément être consulté par tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la Bretagne, dans laquelle les Laval interviennent constamment.

Des travaux communs nous ayant mis en relations avec l'auteur, qui, dans son livre, a souvent l'occasion de faire des emprunts à nos *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne*, et à notre édition du *Cartulaire des sires de Rays*, nous avons été heureux de lui indiquer en outre quelques pièces empruntées soit aux archives de la Loire-Inférieure, soit aux manuscrits de la Bibliothèque de Nantes.

M. de Broussillon nous saura gré, nous n'en doutons pas, de lui signaler encore deux ou trois documents et de rectifier quelques erreurs, en vue du supplément et des corrections qu'il nous donnera à la fin de son ouvrage.

Page 22, note 1. Les dates de règne attribuées aux ducs de Bretagne contemporains de Guy XIV de Laval sont tout à fait fautives, et Pierre II manque à la série.

N^o 1162. La guerre à laquelle furent mêlés Jean de Craon et Gilles de Retz, se fit non contre Charles de Blois, mais contre Olivier, petit-fils de ce dernier.

N^o 1187. 1424, 24 août, dans le titre, est un lapsus au lieu de 21 août qu'on lit dans le texte.

N^o 1207. L'original encore scellé des lettres de Jeanne de Laval, publiées ici d'après une copie des Blancs-Manteaux, existe toujours à la Bibliothèque nationale, ms. lat. 11827, pièce 24.

N^o 1222. La date fautive du 19 janvier 1429, v. st. n'est point empruntée, comme on pourrait le croire, à notre édition du *Cartulaire de Rays*, mais à la *Table analytique* qu'en avait publiée M. Marchegay. La pièce est en réalité du 26 janvier.

N^o 1235. M. de Broussillon dit qu'il est impossible de s'expliquer le titre de comte de Brienne pris par Gilles de Retz dans deux actes

seulement, datés de 1430 et de 1431. Un troisième, de même provenance que ceux qu'il cite, du 3 mai 14[33 (?), la date d'année est mutilée], lui donne également ce qualificatif, et, quoi qu'en dise l'auteur, nous n'hésitons pas à le reconnaître également dans son n° 1264 (du 26 novembre 1432) sous les formes altérées *Bouesne*, *Boueme*, *Bojenne*, des sources: la graphiede l'r et de l'o se confondant facilement au moyen âge. Quant à l'objection tirée de ce que Brienne appartenait alors à la maison de Luxembourg, nous émettrons ici une hypothèse. On sait qu'à cette époque les Luxembourg, partisans du duc de Bourgogne, étaient en lutte avec le roi de France. Or celui-ci put parfaitement confisquer Brienne pour en gratifier Gilles, alors à l'apogée de sa faveur, sans que ce dernier ait effectivement possédé cette terre.

N° 1410. Le duc Jean V ne put faire en 1444 la donation dont il est cas. Il était mort depuis deux ans, et c'est vraisemblablement François I^{er} qu'il faut lire.

N° 1419. Les lettres de François I^{er} sont en réalité du 19 décembre 1444. La date du 30 décembre qu'on indique, est celle des lettres de non-préjudice baillées par le comte de Laval à raison de l'octroi à lui concédé.

N° 1484. Il ne semble pas qu'il s'agisse ici de la succession d'Olivier de Costivy, mais plutôt de celle de son frère Prégent mort en 1450.

N° 1515. La forme de ces lettres du duc Pierre II montre assez que ce sont non des lettres patentes, mais des lettres closes ou missives.

N° 1621. Au lieu de Pierre II, lisez François II.

Page 242. A l'article François de Laval, au lieu de : le duc de Bretagne François I^{er}, lisez François II.

N° 1812. Au lieu de 1475, vieux style, lisez nouveau style. Il faut par suite placer cette pièce après le n° 1792.

N° 1846. C'est sans doute la source citée par M. de Broussillon qui lui a fait donner des leçons fautives pour les seigneuries de *Sourches* et des *Jaumonnières*. Il s'agit de Souché et des Jamonnières, en Saint-Aignan et en Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (Loire Inférieure).

Bien que l'auteur ait fait divers emprunts à la Collection Clairambault, il lui a néanmoins échappé dans le vol. 129 des Titres scellés (n° 1213 à 1215), trois actes originaux d'André de Laval, datés des 4 mars 1455 n. s., 6 août 1455 et 16 janvier 1456 n. s., qu'il pourra utiliser dans son Supplément.

Nous savons que l'impression du t. IV de *La Maison de Laval* est déjà commencée ; aussi espérons-nous voir bientôt l'achèvement d'un travail considérable qui fait le plus grand honneur à celui qui a eu le courage de l'entreprendre et qui le mènera à bonne fin.

RENÉ BLANCHARD.

••

LES PERSONNAGES DE L'ÉPOPÉE ROMANE, par le vicomte Ch. de la Lande de Calan. — Redon, imprimeries réunies A. Bouteloup, 1900.

Malgré les grands travaux de Léon Gautier et de M. Gaston Paris, la France ignore trop les trésors de sa littérature romanesque du Moyen-Age, elle s'est laissé devancer sur son propre terrain par l'Allemagne. Et nous le constatons, non seulement dans le domaine de l'érudition pure, mais dans celui du théâtre, par exemple, beaucoup plus accessible au grand nombre : quand on a repris, récemment, l'*Oberon* de Weber, combien de spectateurs savaient que le livret allemand n'était qu'une médiocre transcription de notre charmant *Huon de Bordeaux* ! Et le *Tristan* de Wagner, n'est-ce point, tout vif, notre celtique *Tristan de Léonois* !

M. le V^e Ch. de la Lande de Calan, dont le premier ouvrage, une substantielle étude sur Bertrand d'Argentré, a été très remarqué, a droit aux plus vifs éloges pour avoir défriché le champ du roman poétique français, de la fin du VIII^e au commencement du XIII^e siècle.

L'auteur est, selon l'expression courante, parfaitement documenté, et l'on pouvait craindre que cette abondance de documents ne fût livrée au public sans un travail préparatoire de sélection. Mais l'esprit français a empêché la science (allemande, au meilleur sens du mot) de se donner trop libre carrière, et la louange de Boileau à Villon d'avoir « débrouillé l'art confus de nos vieux romanciers » serait applicable ici.

Toutes les fois qu'il en peut trouver l'occasion, M. de Calan fait la part belle aux provinces de l'Ouest, à la Bretagne surtout. Il rapproche incessamment l'épopée romane de l'épopée celtique. Beaucoup de personnages de l'histoire bretonne (Nominoé, Guiomar, Galeran de Bretagne, Amiles, comte de Nantes) et même de la mythologie celtique traversent ses curieuses dissertations et ses savants commentaires, que les membres de l'Association Bretonne et les lecteurs de la *Revue de Bretagne* ont pu apprécier déjà.

Dans sa courte introduction, M. le vicomte de Calan fait profession d'aimer le Moyen-Age. C'est bien avec une sorte d'enthousiasme qu'il mène au combat les chevaliers, décrivant leurs exploits et détaillant leur stratégie. Il y a là comme un ressouvenir des dénombrements homériques; ailleurs, le souci des généalogies m'a rappelé la *Comédie humaine* de Balzac. Ces rapprochements prouvent, au moins, à l'auteur, à quel point son livre m'a intéressé en m'instruisant.

O. DE GOURCUFF.

DOM COUTURIER, ABBÉ DE SOLESMES, par A. Houtin. — Angers, Germain et Grassin, 1899.

Second abbé de Solesmes, digne successeur de l'illustre Dom Guéranger, Dom Couturier est mort depuis dix ans; un de ses compatriotes angevins, M. l'abbé A. Houtin, du Petit-Séminaire Mongazon à Angers, lui a consacré récemment une biographie que nous pourrions croire définitive, si le trop modeste auteur ne nous annonçait qu'un ouvrage plus important est préparé par les Bénédictins eux-mêmes. Quoi qu'il en soit, cette biographie d'un éminent religieux, dont de lamentables événements mirent en relief le rôle d'inébranlable défenseur des droits de l'Eglise, nous a vivement intéressé et nous n'avons pas lu, sans une émotion douloureuse, le dramatique récit de l'expulsion des moines de Solesmes, littéralement arrachés à leur monastère. Dans un autre chapitre sont admirablement caractérisés l'idéal monastique de Dom Couturier et cette règle bénédictine « qui se propose pour fin la sanctification personnelle ». Laissons parler M. l'abbé Houtin. « En conservant la tradition de la formation chrétienne, de la pureté de l'état religieux, de la pratique sociale de la vie parfaite, le monastère demeure, au milieu du monde, comme le sel de la terre, le refuge des âmes avides de la liberté, qui unit à Dieu, l'honneur et la protestation de l'Eglise, une consolation et une sauvegarde pour le présent, une espérance pour l'avenir et l'indication miséricordieuse et providentielle des vrais moyens du salut social. » Hâtons-nous d'ajouter que les Bénédictins ne se bornent pas à la vie mystique, à l'édification des âmes et de la leur propre; ils n'ont pas renié l'héritage historique et littéraire de leurs devanciers des XVII^e et XVIII^e siècles et Dom Couturier rêvait d'écrire, avec la collaboration de ses fils spirituels, une *Histoire de l'Eglise* composée avec celle des saints.

L'abbé de Solesmes prit souvent la plume et la maniait avec une sévère élégance. Tous les traits de sa physionomie revivent dans le livre de M. l'abbé Houtin, livre d'*analyse psychologique*, comme le constate incidemment l'auteur, livre de haute et sérieuse valeur.

O. DE GOURCUFF.

••

LE GRAND JUBILÉ DE L'AN 1300 ET LA DIVINE COMÉDIE DE DANTE,
conférence par le R. P. Terrade-Paris, Poussiègue, 1900.

Je craindrais d'offenser la modestie du R. P. Terrade en disant qu'il est un de nos plus éloquents prédicateurs ; mais l'orateur sacré est doublé chez lui d'un lettré dont il m'est permis de faire l'éloge.

L'extraordinaire figure de Dante, poète du moyen-âge catholique, a séduit le P. Terrade, qui n'a pas consacré moins de dix conférences à la *Divine Comédie*. Deux de ces conférences, je le dis avec joie, intéressent la Bretagne ; intitulées, l'une *Dante et Lamennais*, l'autre *Brizeux, poète et traducteur de Dante*, elles associent à la gloire du divin poète deux de ses meilleurs interprètes, deux de nos plus grands Bretons.

Le R. P. Terrade apprécie, avec le goût le plus sûr, la mâle sobriété de Lamennais, l'élégance attique de Brizeux ; chemin faisant, il rend à celui-ci, comme poète original, un juste hommage. Mais Dante est toujours le sujet et le héros des *Conférences dantesques* ; la dernière, celle que nous avons sous les yeux, le montre confondu parmi les pèlerins de l'an 1300, et tirant, de cette imposante manifestation, la substance du poème qui devait l'immortaliser. Une vaste érudition littéraire, renouvelée par l'étude de tous les commentateurs et la lecture de nos poètes, donne beaucoup de portée à la critique du R. P. Terrade.

Au spectacle de notre décadence, l'éloquent religieux couvre parfois d'un voile de tristesse sa vibrante parole ; « nous périssons par la médiocrité », soupire-il alors. Comme il a raison !

O. DE GOURCUFF.

••

LE MAGNIFIQUE SAUVAGE, par un vieux Celte. — Paris, Tequi,
éditeur, 1901.

Ce *vieux Celte* est-il Breton ? Je le croirais volontiers au peu de sympathie qu'il témoigne pour l'Anglais. *Le Magnifique Sauvage* est l'expression dont l'économiste Le Play se servait pour désigner

l'Anglo-Saxon, qui aspire à la conquête du monde *per fas et nefas* et peut espérer que la... prudence des autres peuples lui offrira toujours les moyens de satisfaire son formidable appétit. La guerre inexpiable faite, au mépris du droit des gens, par les Anglais aux Boërs, excite la verve vengeresse du *vieux Celler* et lui dicte une vibrante apologie des braves laboureurs du Transvaal. La première partie de son petit livre est un tableau peu flatté de ce qu'est l'Angleterre protestante; la deuxième, une peinture idéale de ce que serait l'Angleterre catholique. La réalité est triste, le rêve est beau.

O. DE G.

••

Les Méditations sur les saints ordres de l'abbé Henri Perreyve (nouvelle édition, Paris, Téqui, éditeur, 1901), sont de mystiques effusions exprimées dans le plus beau langage. Rien de plus émouvant que les cris d'amour et de foi sortis, au moment où il recevait les saints ordres, de la poitrine de l'abbé Henri Perreyve, le disciple chéri de Lacordaire, l'ami du P. Gratry et de M^{re} Perraud, trop tôtravi aux lettres chrétiennes.

Les Sources de la régénération sociale du P. A. Gratry (même librairie) ne sont point proprement un livre de morale religieuse, quoi qu'elles s'appuient, en toute rencontre, sur le dogme chrétien. Elles constituent, par demandes et réponses, tout un corps de doctrines des devoirs sociaux auquel les évêques de Quimper, de Langres et d'Orléans pourraient donner leur approbation, en 1901, comme le firent leurs prédécesseurs, en 1848.

Je sais bien que l'abbé Gratry, comme tant d'autres esprits généreux, conçut, à l'aurore de la République de 1848, de patriotiques espérances qu'il aurait, plus tard, jugées trop vaines.

La préface de l'édition de 1871 le montre déjà cruellement désillusionné. Mais il ne voulut rien changer à son catéchisme social, même cette phrase si admirable d'optimisme : « Pour savoir ce que c'est qu'une patrie ; il suffit de regarder la France ». D'ailleurs, combien de ses pensées n'ont rien perdu de leur vérité et attendent leur application ! « Nous devons abolir le paupérisme comme nous avons aboli l'esclavage. » Ou : « On n'établira jamais le règne de la fraternité que par la contagion de la fraternité. » — Une dernière citation : « Les écrivains dénigrent et brisent dans les journaux ; les enfants dénigrent et brisent dans les écoles et les collèges ; les politiques brisent partout et toujours. Tout casseur est d'abord populaire. » Comme il

la connaissait bien, le P. Gratry, cette France qu'il aimait tant ! Son amour n'était pas aveugle, voilà tout. Répandre son excellent livre serait, encore aujourd'hui, faire œuvre de régénération sociale et patriotique.

O. DE GOURCUFF.

..

M. Albert Soubies nous a fait attendre son *Almanach des Spectacles* de 1899, mais il a tenu à le publier avant la fin de cette année 1900, où l'Exposition avait comme suspendu la vie artistique. L'*Almanach*, 28^e de la nouvelle série entreprise par notre infatigable confrère, a pris à tâche de justifier la faveur accordée par l'Académie Française à la publication ; il abonde en renseignements dont tous les théâtrophiles apprécieront la valeur. M. Soubies entend que rien ne lui demeure étranger de ce qui se joue ou se publie sur le théâtre, aussi bien dans les départements qu'à Paris. Son catalogue, que j'ai compulsé surtout pour nos provinces de Bretagne, d'Anjou et du Poitou, est précis, complet ; noterai-je que la pièce de Marc Daubrive, *Celles de chez nous*, a été créée à Morlaix le 23 janvier et non à Brest le 10 février 1899 ? C'est un mince détail, mais M. Albert Soubies ne néglige aucune des particularités qui font de ses *Almanachs* les plus précieux répertoires du genre, comme ils en sont les plus jolis.

O. DE GOURCUFF.

..

Notre confrère M. Léon Riotor publie en quatre langues (français, anglais, allemand, espagnol) une notice sur Auguste Rodin, statuaire, très laudative évidemment, mais qui tient compte de toutes les critiques, même des plus violentes, dirigées contre le puissant imagier du *Balzac*, de *l'Eve*, des *Bourgeois de Calais*. M. Rodin est, depuis Rudé et Carpeaux, celui de nos sculpteurs qui a donné le plus de vie à la terre ou à la pierre. A ce titre, il a mérité d'être appelé un artiste de génie, un grand pétrisseur d'humanité, et nous souscrivons aux éloges que M. Léon Riotor lui décerne avec un bel enthousiasme.

O. DE G.

..

Le baron de Wismes a envoyé à *l'Espérance du Peuple* un beau poème sur les trois héros nantais, le R. P. Dorgères, mort victime de son zèle charitable, après avoir pacifié le Dahomey, le général de

Villebois Mareuil, tombé les armes à la main, le lieutenant de vaisseau de Mauduit, qui ne voulut pas survivre à l'équipage de la *Framée*. Glorieux pour la cité bretonne, ce triple héroïsme a heureusement inspiré M. de Wismès, dont le poème généreux et réconfortant nous a fait oublier, pour un moment, les tristesses présentes.

O. DE G.

. . .

HISTOIRE DE LA VENDÉE d'après des documents nouveaux ou inédits, par M. l'abbé Deniau, curé de Saint-Macaire-en-Mauges, sous la direction du R. P. Dom François Chamard, Bénédictin, Prieur de l'abbaye de Ligugé. 6 volumes grand in-8°, avec cartes et gravures. Prix pour les souscripteurs : 40 fr. — Dès que la souscription sera close, le prix sera porté à 50 fr.

L'auteur de cet ouvrage est le neveu et le collaborateur de feu M. l'abbé Deniau, Curé du Voide, qui a publié, en 1878, une *Histoire de la Vendée*, épuisée en peu d'années. L'œuvre que l'on présente aujourd'hui au public sous le même titre, tout en étant basée sur celle de M. le Curé du Voide, en diffère néanmoins considérablement par les innombrables rectifications et les nombreux documents inédits qu'elle renferme. Aussi doit-on la considérer comme une étude entièrement nouvelle.

Afin de la rendre aussi digne que possible du public choisi auquel elle est destinée, M. le Curé de Saint-Macaire-en-Mauges s'est livré, depuis douze ans, à l'étude attentive de tous les historiens, républicains aussi bien que royalistes, qui ont écrit jusqu'à nos jours sur les guerres de l'Ouest. Il a recherché et découvert une foule de documents enfouis dans les archives nationales ou départementales, dans les papiers de famille, dans des notes et souvenirs précieux des contemporains, que lui ont procuré de bienveillants amis. Aussi son travail restera-t-il, croyons-nous, comme le dernier mot sur cette page si palpitante d'intérêt de notre histoire nationale.

Voulant, en outre, donner à son récit la plus scrupuleuse exactitude, M. l'abbé Deniau a comparé entre eux, en les contrôlant, tous les auteurs classiques de *cette guerre de géants* : M^{me} de La Rochejaquelein, Poirier de Beauvais, M^{me} de La Bouère, Kléber, Savary, etc. Bien plus, il a tenu à visiter lui-même les prinoipaux

champs de bataille où se sont accomplis les hauts faits d'armes de Cathelineau, de d'Elbée, de Henri de la Rochejaquelein, de Lescure, de Charette et de Sapinaud ; et pour faire profiter le lecteur de ses minutieuses investigations, il a fait dresser avec le plus grand soin, en prenant pour base celles de Cassini, une grande carte spéciale comprenant tout le territoire où se sont livrés les combats des Vendéens et des Chouans. Cette carte permettra de suivre pas à pas, et par les routes existant à la fin du XVIII^e siècle, les marches et les contremarches des armées belligérantes. Enfin, plusieurs petites cartes, figurant les principales batailles et renfermant les noms des plus petits hameaux, procureront au lecteur sérieux et attentif, la jouissance de suivre les combattants jusque dans leurs moindres évolutions, tandis que de belles et nombreuses gravures flatteront agréablement ses regards.

Les agissements révolutionnaires de 1789 à 1793 ayant été racontés très inexactement et très incomplètement par tous les auteurs, le R. Père Dom Chamard, prieur de l'abbaye de Ligugé, et parent des deux abbés Deniau, n'a pu refuser à M. le curé de Saint-Macaire de faire une étude spéciale et approfondie sur cette période préliminaire de l'insurrection vendéenne. Elle paraîtra en tête du premier volume. Il a bien voulu, en outre, prêter un concours actif et empressé à l'ensemble de tout l'ouvrage, soit en le corrigeant, soit en le complétant. C'est pour cela que cette histoire paraît sous sa haute direction. La vaste érudition et le grand sens critique du docte Bénédictin ne peuvent que lui donner un mérite particulier.

M. l'abbé Deniau a reçu des personnes les plus compétentes en la matière les éloges les plus flatteurs. *J'ai lu votre manuscrit*, lui écrivait un des hommes les plus versés dans l'histoire de l'insurrection vendéenne, et *j'attribue volontiers à votre travail la plus haute valeur*. — *Votre récit est empoignant*, s'écriait un professeur de littérature après avoir parcouru le manuscrit.

Nous espérons que le jugement du public ne sera pas moins favorable.

••

A l'aube du nouveau siècle, M. Léon Séché fonde la *Revue de la Renaissance, organe international mensuel des amis de la Pléiade*. Le premier numéro, qui a paru, nous apporte une très intéressante étude du directeur sur les origines — en bonne partie bretonnes — de du Bellay, dont M. Séché propose d'orthographier le prénom comme on

le prononce : *Joachin*. Je note aussi un excellent petit mémoire qui justifie les prétentions internationales de la *Revue* ; il est intitulé : « Du rôle de Pontus de Tyard dans le Pétrarquisme français », et a pour auteur un Italien très versé dans notre ancienne littérature, M. Francesco Flamini, de l'Université de Padoue. Entre les mains d'un laborieux écrivain dont les recherches historiques et littéraires furent souvent heureuses, la *Revue de la Renaissance*, qui comble une lacune, peut rendre de grands services. Une simple observation à l'auteur de l'*Avis au lecteur* : Pourquoi mêler la sanglante Réforme à la radieuse Renaissance, et dire qu'elle (la Réforme) « purifia, assainit l'atmosphère religieuse ? » De bons Français croient précisément le contraire.

O. DE G.

..

Le Secret de Molière, que M. Louis Tiercelin vient de faire jouer à l'Odéon pour l'anniversaire de la naissance de l'illustre écrivain et qui paraît à la librairie Lemerre, est une ingénieuse comédie, basée sur les ressemblances que les contemporains trouvèrent entre les personnages du *Misanthrope* et certains originaux du temps. Le duc de Montausier, en particulier, put se croire visé dans Alceste. M. Louis Tiercelin, au cours de sa pièce, établit ce qu'il y avait de vrai et de faux dans cette opinion. Il montre notamment que dans le type du *Misanthrope* se combinent des traits de Boileau Despréaux, de Montausier et de Molière lui-même. Petite comédie pleine de sens et de sel, en vers bien frappés.

O. DE G.

..

Nous apprenons que M. le comte Lanjuinais, député du Morbihan, président de l'Association Bretonne, constitue un Comité dans le but de faire ériger, sur une des places publiques de Vannes, la statue d'Arthur de Richemont, connétable de France, duc de Bretagne, œuvre du sculpteur Le Duc. Toutes les sympathies de la *Revue de Bretagne* sont acquises à cette œuvre ; nous publierons prochainement la liste complète des membres du Comité.

..

C'est par un grand médaillon, placé dans le vestibule d'entrée de la magnifique Bibliothèque de Nantes, que les amis de Charles Mon-

selet se proposent définitivement d'honorer la mémoire du spirituel écrivain. Les souscriptions du Conseil municipal de Nantes, de la *Pomme*, de l'Association de la presse théâtrale vont se grossir du produit d'une soirée artistique, organisée, au mois de février, à Paris, par la Société *Les Nantais de Paris*. On a tout lieu d'espérer que l'œuvre de l'éminent sculpteur nantais Ch. Le Bourg pourra être inaugurée au printemps prochain. Charles Monselet sera ainsi bibliothécaire... posthume.



UNE CENTENAIRE BRETONNE

A l'exemple de ses confrères de Paris, des départements et même de l'étranger, la *Revue de Bretagne* vient rendre hommage à M^{lre} de l'Isle du Fief, qui a vu se lever, le 1^{er} janvier 1901, l'aurore de son troisième siècle. Mais ce n'est pas en quelques lignes hâtives que nous devons célébrer cette gloire nantaise, nous lui consacrerons un article dans notre prochain numéro.



NÉCROLOGIE

M. L'ABBÉ GUILLOUX

La *Semaine Religieuse de Vannes*, (n° de décembre), nous apporte la douloureuse nouvelle de la mort d'un de nos collaborateurs, M. l'abbé Guilloux, recteur de Saint-Barthélemy. M. l'abbé Guilloux avait donné à la *Revue de Bretagne* la primeur de ses études, très solidement documentées, sur les *Prêtres de Sainte-Anne pendant la Révolution*; une suite de cet intéressant travail, les *Prêtres de Baud* pendant la même période, a été retrouvée dans ses papiers et paraîtra prochainement dans nos colonnes.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

MORT

DE

Monsieur ARTHUR DE LA BORDERIE

La plus douloureuse nouvelle nous parvient au moment de mettre sous presse. Le fondateur de cette *Revue*, le président de la Société des Bibliophiles Bretons, M. Arthur de la Borderie, est mort. Son état inquiétait depuis quelques mois ses amis ; mais on espérait toujours que les soins dévoués dont il était entouré et sa robuste constitution triompheraient du mal.

Ce triste événement met en deuil la Bretagne entière. Tous les Bretons qui tiennent une plume voyaient en M. de la Borderie un de leurs maîtres les plus sûrs, un de leurs chefs les plus honorés. Pour nous, ses collaborateurs et ses disciples, sa perte est immense.

On n'attend pas que nous rendions hommage, en ces lignes écrites sous le coup d'une profonde douleur, au savant que nous admirions, à l'homme que nous aimions. Nous ferons appel à ses plus dignes amis pour rappeler, dans le prochain numéro de la *Revue de Bretagne* qui sera consacré à sa mémoire, ce que fut l'historien national, l'érudit impeccable, le bibliophile émérite.

Nous voudrions le caractériser en deux mots : Arthur de la Borderie fut un grand Breton. Le monument de haute science et de piété filiale qu'il a presque achevé, son *Histoire de Bretagne*, est taillé dans le plus pur et le plus dur granit de son pays.

OLIVIER DE GOURCUFF.

Nos lecteurs nous sauront gré, en attendant notre numéro de mars prochain, de mettre sous leurs yeux le bel article que notre collègue, M. Barth. Pocquet, vient de consacrer à M. de la Borderie dans le *Journal de Rennes*, ainsi que le récit des funérailles et les derniers adieux faits à notre illustre président par les diverses Sociétés dont il était la tête et le cœur¹.

¹ *Journal de Rennes*, nos des 21 et 22 février 1901.

ARTHUR DE LA BORDERIE

On peut dire avec justice que la mort de M. Arthur de la Borderie est un deuil pour la Bretagne, car il lui avait consacré sa vie. L'amour de la Bretagne fut la passion de son existence, et l'histoire de notre province la grande préoccupation de sa longue carrière.

Pendant plus de cinquante ans il lui a donné ses jours et ses veilles. Il meurt sur la brèche, et l'angoisse des heures suprêmes a été pour lui de ne pouvoir mettre la dernière main à cette *Histoire de Bretagne* qui restera comme le monument impérissable, *vere perennius*, élevé par le plus dévoué de ses fils à la gloire de notre chère province.

Dans le monde de l'histoire et des lettres, il tenait une place prépondérante, ou plutôt il occupait sans conteste la première.

Et si sa disparition cause à ses amis un réel et profond chagrin, elle laissera à tous ceux qui sont voués de près ou de loin au noble culte des lettres l'impression d'un grand vide. C'est une lumière qui s'éteint, c'est un phare qui disparaît, c'est un guide que l'on cherchera désormais en vain, un maître dont on regrettera longtemps la direction et les conseils.

Car M. de la Borderie savait tout ! Sur toute question, historique, littéraire, artistique, archéologique, il était toujours prêt, toujours le mieux informé, toujours le plus compétent. La paléographie, la numismatique, l'iconographie n'avaient pas pour lui de secrets.

Une mémoire prodigieuse, imperturbable, amenait aussitôt à sa pensée les rapprochements, les détails, les faits et les dates ; et les

souvenirs jaillissaient de ses lèvres en flots pressés, en phrases courtes et coupées, pleines d'idées et pleines de lumière.

A cette mémoire incomparable s'unissait, dans cette organisation d'élite, une intelligence de premier ordre. Et c'est là ce qui faisait de M. de la Borderie un homme supérieur. Nous pouvons le dire sans exagération : c'est la plus belle intelligence que nous ayons jamais connue. Elle n'était point confinée dans les questions arides ou techniques de l'histoire, mais ouverte à tout, comprenant tout, capable de tout saisir et voulant tout connaître.

Si l'on ajoute à ces dons magnifiques un esprit pétillant et primesautier, une activité infatigable, une rare faculté d'organisation, une puissance de travail hors ligne, on se rendra compte que l'œuvre de M. de la Borderie a été considérable.

Aussi est-ce une tâche ardue et presque impossible que d'en marquer les points culminants dans un simple article de journal. Cependant le *Journal de Rennes* se doit de rendre un dernier hommage à celui qui fut pour lui un ami dévoué et un collaborateur assidu. Essayons donc de dire en quelques lignes, écrites à la hâte et bien imparfaites, ce que fut l'historien, l'organisateur, l'homme politique et l'homme privé.

I

M. de la Borderie avait à peine dix-neuf ans — il était né à Vitré le 5 octobre 1827 — quand il communiqua à l'Association Bretonne ses premiers essais historiques. Ils furent aussitôt remarqués, et leur jeune auteur fut nommé, en 1846, secrétaire de la classe d'archéologie de cette grande Association, poste qu'il n'a quitté que pour en devenir le directeur. Il alla naturellement à l'École des Chartes, et il fut l'un des plus brillants — quoique l'un des plus irréguliers — élèves de cette pépinière de savants.

Son vieux maître Quicherat disait de lui : « Il sait travailler ! » ce qui était dans la bouche de Quicherat l'éloge suprême. M. de la Borderie se lia alors avec Charles de Beaurepaire et Léopold Delisle d'une étroite amitié que le temps n'a point affaibli et que la mort seule a pu dissoudre, car il part aujourd'hui le premier des trois !

On ne pouvait reprocher qu'une chose à ce trio de jeunes gens : c'était de travailler trop. M. de la Borderie nous a conté souvent que, Léopold Delisle étant tombé malade, il fut chargé par ses maîtres *de l'empêcher de travailler* ; ce à quoi il réussit sans doute grâce aux saillies et à la verve d'un esprit intarissable.

On ne nous demandera pas de donner même l'indication des œuvres de l'historien breton. Il nous suffira de dire que la seule énumération des titres de ses travaux remplit plus de quarante pages dans l'excellente *Bio-Bibliographie bretonne* de M. Kerviler.

Il n'est pas un personnage de l'histoire de Bretagne qu'il n'ait étudié, pas un monument qu'il n'ait décrit, pas un problème obscur qu'il n'ait élucidé. Dans les Congrès, dans les revues, dans les journaux, il jetait partout à pleines mains les trésors de son érudition toujours sûre et de sa verve toujours alerte. Il éparpillait avec une magnifique prodigalité les fruits d'un labeur inlassable et les dons incomparables dont la Providence l'avait doué.

Il ne pouvait supporter l'erreur ou l'« à peu près », il avait d'ailleurs l'esprit éminemment combatif ; aussi il lui suffisait d'apercevoir un livre, un article, une simple mention qui lui parussent inexacts ou mal fondés pour être pris d'une irrésistible envie de rétablir la vérité ou de démolir une légende. Et il le faisait de main de maître ! Certes, il avait parfois la main dure. Comme il était sûr d'avoir raison, et qu'en même temps, il avait l'esprit vif ; comme il mettait au service d'une érudition supérieure, — on pourrait presque dire : infallible, — une verve caustique et mor-

dante ; ses traits étaient souvent acérés, parfois cruels. Mais il n'avait point de rancune, et il lui est arrivé plus d'une fois de supprimer ou d'atténuer dans une seconde édition les passages qui auraient pu chagriner un contradicteur.

On a dit de lui qu'en histoire, il était un « dictateur ». Au bout du compte, il en avait le droit ; il faut d'ailleurs ajouter immédiatement qu'il était aussi un éveilleur d'hommes. Il aimait les jeunes gens qui travaillent. Il savait les encourager et les guider ; et ils seraient bien ingrats s'ils ne lui gardaient une éternelle reconnaissance, tous ceux dont il a soutenu les premiers efforts et passionné les jeunes ardeurs, en les dirigeant vers le Vrai et vers le Beau.

Il ne faut pas croire d'ailleurs que l'éminent historien n'ait pas produit des œuvres maîtresses et durables. Faut-il citer au hasard *L'Émigration bretonne au V^e siècle*, *La Conspiration de Pontcallec*, *La Révolte du Papier timbré*, *Les Bretons insulaires et les Anglo-Saxons*, *Les Œuvres d'Olivier Maillard*, *La Correspondance des Bénédictins Bretons*, *Saint-Clair et les Origines de l'Église de Nantes*, *Les Études historiques bretonnes*, *La Galerie-Bretonne*, *L'Annuaire historique et archéologique*, *L'Introduction à la Bretagne contemporaine*, *L'Imprimerie en Bretagne au XV^e siècle*, *Les Œuvres de Desforges-Maillard*, *L'Historia Britonum de Nennius*, *Noël du Fail*, *Alexandre Duval et son théâtre*, etc., etc.

La diversité même de ces titres jetés au hasard, sans ordre et sans suite, prouve, à elle seule, l'ampleur des connaissances de M. de la Borderie et la variété de ses aptitudes.

Enfin, comment ne pas citer ici cette *Histoire de Bretagne*, qui était comme le résumé et le résultat de cinquante années de travaux ininterrompus. Il a pu achever les trois premiers volumes, et le quatrième est heureusement presque terminé ; il ira jusqu'à la réunion de la Bretagne à la couronne. L'Histoire de la Bre-

tagne proprement dite sera donc complète. Et l'on peut espérer que le cinquième volume, consacré à la Bretagne-province, sera dignement continué ; la seule chose que nous veuillons dire ici de ce grand ouvrage, c'est qu'il forme une œuvre magistrale, d'une valeur de premier ordre, que toutes les provinces de France peuvent envier à la nôtre.

Dans le domaine de l'histoire, M. de la Borderie avait des ennemis, il a porté au légendaire Conan Mériadec le coup le plus terrible qu'un personnage historique puisse recevoir, puisqu'il a démontré qu'il n'avait jamais existé. Il n'aimait pas les Rohan qu'il trouvait envahissants et pas assez bretons.

Par contre, il avait aussi des amis, et, au premier rang, les Saints de Bretagne. On peut dire qu'il a raconté leurs œuvres avec amour. Certes, il ne pouvait supporter les légendes mal établies ; mais s'il se révoltait à l'idée qu'on prétendit vénérer le chef authentique de saint Clair dans deux églises différentes, il a consacré d'admirables pages au rôle des Gildas, des Tugdual et des Samson, ces grands saints qui furent en même temps des grands hommes.

Il avait, si l'on peut dire, une affection particulière pour saint Yves ; il a contribué plus que personne à la restauration de son tombeau dans la cathédrale de Tréguier, et lui a élevé lui-même, dans un gros volume intitulé : *Les Monuments originaux de l'Histoire de saint Yves*, un monument plus durable que l'airain. Nous aimons à croire que le bon saint aura accueilli avec bienveillance l'âme de son fidèle et dévot serviteur qui fut, comme lui sur la terre, un grand batailleur pour la justice et pour la vérité.

M. de la Borderie se sentait aussi naturellement attiré vers les Bénédictins bretons qui ont recueilli et sauvé les documents de notre histoire ; il continuait leurs traditions, et certes, quand on le voyait assis à sa table, entouré des in-folio de dom Lobineau, de dom Morice et de dom Audren qui ne le quittaient jamais, on

pouvait avec raison lui attribuer ce nom de Bénédictin laïque qu'on lui a si souvent donné.

Lorsque l'Institut lui ouvrit ses portes, il ne fit que sanctionner une célébrité justement acquise et la dignité d'une vie toute consacrée au travail intellectuel.

M. de la Borderie fut nommé membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le 13 décembre 1889, à la place de Charles Nisard.

S'il fallait caractériser d'un mot le genre et la méthode de l'éminent historien, nous dirions que les qualités qui le distinguaient étaient la clarté et la sûreté. Il a porté la lumière dans les sujets les plus difficiles, dans les questions les plus complexes et les plus ardues. Il lisait tout, étudiait tout, il connaissait à fond tous les documents, il les mettait en œuvre avec une méthode rigoureuse et un sens critique très aiguisé ; il jetait des flots de lumière sur les points controversables. Des faits très connus — ou du moins que l'on croit connaître — comme le combat des Trente ou la bataille d'Auray, revivaient sous sa plume, prenaient un aspect différent et donnaient l'impression de la nouveauté.

C'est qu'il savait, selon le mot de Michelet, « ressusciter » les événements et les hommes ; son style alerte, vigoureux, imagé, savait peindre. Par moments, il avait de véritables envolées d'éloquence ; parfois aussi il ne reculait pas devant un mot populaire ou familier.

L'amour ardent qu'il portait à la patrie bretonne lui a inspiré bien souvent des pages pleines d'émotion qui resteront comme des modèles de pensée et de style. Cet amour remplit son œuvre toute entière. Il n'est pas une ligne qui ne soit consacrée à ce but unique : la glorification de la Bretagne. Est-il une plus belle unité de vie, un plus beau titre de gloire ?

II

C'est le même sentiment qui animait chez lui l'organisateur. Car il avait de rares facultés de direction, d'impulsion, d'initiative et d'organisation. Quand il voulait arriver à un but, il n'épargnait aucune démarche ; son activité était servie par un grand sens pratique et une profonde connaissance des hommes.

Le nombre des Sociétés qu'il a fondées est considérable et presque toutes sont encore vivantes et prospères.

Dès 1846, M. de la Borderie était entré à la *Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine* que venait de fonder M. de Kerdrel avec quelques amis ; il en a été élu neuf fois président.

En 1854, il fonda, lui-même, à Nantes, la *Société Archéologique de la Loire-Inférieure* ; en 1858, à Vannes, la *Société Archéologique du Morbihan*.

En 1857, il lance la *Revue de Bretagne et de Vendée*, dont il a été pendant plus de quarante ans le directeur et le collaborateur le plus assidu. Outre d'innombrables articles sur tous les points de l'histoire de Bretagne, il y a publié des comptes-rendus, des notices, des appréciations sur les contemporains.

Il fut, en 1874, l'un des principaux restaurateurs de l'ancienne Association Bretonne, dissoute par un acte arbitraire du gouvernement impérial, en 1858. Tant qu'il l'a pu, il en a suivi régulièrement les congrès, il les remplissait de sa compétence universelle, sur toute question il avait une opinion et un avis. Que de fois n'a-t-on pas dit qu'il était à lui seul tout un congrès ! En réalité il était l'âme de la Section d'Archéologie qui a été déjà si cruellement frappée par la perte de M. de la Villemarqué, de M. de Kerdrel et de l'abbé Robert.

Enfin, pour favoriser la publication des pièces rares et curieuses,

il fondait, en 1877, la *Société des Bibliophiles Bretons* dont il est resté le président jusqu'à sa mort. Destinée à grouper une élite, cette Société a déjà publié plus de trente volumes in-4° qui forment à la fois une œuvre artistique de haute valeur et une utile contribution à l'histoire de Bretagne.

Dans un autre ordre d'idées, M. de la Borderie a fondé en 1868 le *Comité de l'Enseignement libre d'Ille-et-Vilaine*, destiné à venir au secours des Écoles religieuses menacées par la laïcisation.

Ce Comité a rendu, pendant vingt ans, de précieux services et c'est à lui qu'on doit le maintien d'un grand nombre d'Écoles de Frères et de Sœurs de notre diocèse.

M. de la Borderie s'est toujours honoré, du reste, d'être le champion décidé de la cause catholique ; il fut nommé, en avril 1887, commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

Enfin, tout dernièrement, M. de la Borderie avait accepté la présidence de l'*Association Artistique et Littéraire de Bretagne*, et il prêta à son premier inspirateur, M. Tiercelin, le plus puissant concours avec l'appui de sa haute autorité.

Cette énumération, certainement incomplète, est à coup sûr bien aride. Mais son éloquence ne résidait-elle pas dans son aridité même ?

Quand un homme, qui se livre par ailleurs à un labeur écrasant, trouve le moyen d'organiser et de diriger toutes ces Sociétés, de faire les mille démarches, d'écrire les mille lettres, de donner les mille conseils que nécessite leur fonctionnement, cet homme est à coup sûr un homme supérieur. C'est que chez M. de la Borderie l'initiative, la volonté, l'énergie étaient à la hauteur de l'intelligence.

Il les déployait également sur tous les terrains ; c'est à ses efforts persévérants et infatigables que l'on doit le monument du combat de Saint-Cast, celui de dom Lobineau, le tombeau de Saint-Yves, à Tréguier.

Et toujours la même pensée animait son esprit, inspirant ses actes comme ses écrits : l'amour de la Bretagne, la glorification de ses héros, de ses grands hommes et de ses saints.

III

M. de la Borderie a touché à la politique. Evidemment il n'était pas fait pour elle. Il n'avait ni la malléabilité, ni la flexibilité nécessaires pour accepter et subir les quotidiennes contradictions qu'elle entraîne. Il fut élu par son pays dans le grand effort de rénovation nationale de février 1871, et certes l'on peut dire que c'était son pays qui se faisait honneur en envoyant à l'Assemblée Nationale un représentant tel que lui.

Il fit partie de la Droite modérée. Par caractère, c'était un parlementaire et un libéral. Si l'on a pu dire de M. Daru qu'il ne savait pas ce qu'il voulait, mais qu'il le voulait énergiquement, M. de la Borderie savait très bien ce qu'il voulait et il le voulait énergiquement.

Après l'échec des espérances monarchiques, il se dégoûta de cette vie qui n'avait point d'attraits pour lui, les prétentions et les bavardages des hommes de gauche, dont l'influence commençait à grandir, lui devenaient intolérables ; il renonça volontairement à son siège de député en 1876.

Pendant la première période de sa députation, il envoyait régulièrement au *Journal de Rennes* des correspondances politiques, que nos anciens lecteurs se rappellent peut-être, et qui étaient pétillantes d'esprit, d'humour et de verve.

Il eut une fois, en sa carrière de législateur, l'occasion d'appliquer ses rares facultés d'historien. Chargé par la Commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense Nationale,

du rapport sur le *Camp de Conlie et l'armée de Bretagne*, il déploya dans cette tâche ses aptitudes de chercheur, rapprochant les ordres, déchiffrant les dépêches ; et composa de cet épisode un récit animé qui fit grand bruit à l'époque. On en publia même plusieurs éditions populaires, et elles obtinrent un réel succès.

La conclusion était écrasante pour Gambetta, dont il mettait au grand jour l'impéritie et l'incapacité, et celui-ci ne le lui pardonna jamais.

M. de la Borderie a été également membre du Conseil, Général d'Ille-et-Vilaine, pendant sept ans, de 1865 à 1871.

Mais sa magnifique bibliothèque de Vitré avait plus d'attraits pour lui que les bavardages du Palais-Bourbon, et il abandonna sans regret la politique pour s'adonner de nouveau tout entier à ses travaux historiques.

IV

C'est dans ce vieil hôtel, si plein de caractère, tout rempli de meubles anciens et de faïences rares, qu'il se plaisait. C'est dans ce milieu qu'il faudrait le peindre pour fixer son souvenir.

Pénétrez dans son cabinet de travail : il était assis devant son bureau surchargé de papiers ; sa corpulence rendait sa marche difficile, mais son visage, que l'âge n'avait point altéré, rayonnait d'intelligence ; son front élevé décelait le labeur intellectuel ; quand il parlait, ses yeux pétillaient d'esprit à travers ses lunettes.

Ce n'était point un savant morose et gourmé, il était très simple et très gai ; certes il avait conscience de sa valeur ; mais il ne « posait » point. Il détestait qu'on l'appelât « maître », et se montrait accueillant pour tous, affectueux et cordial pour ses amis.

C'était un causeur intarissable et charmant. Les souvenirs, les

anecdotes, les traits d'esprit se pressaient sur ses lèvres ; il racontait avec verve et ne reculait point devant un bon mot. Aucun sujet ne lui était étranger ; il passait aisément d'une discussion de dates sur un personnage inconnu du moyen-âge à une historiette très moderne, et les cancans du jour l'intéressaient autant que les déchiffrements ardues de la paléographie.

Il aimait le mot piquant, le trait mordant : certes, il était vif et ses vivacités allaient parfois jusqu'à l'emportement. C'était dans sa nature, et ce serait tracer de lui un portrait inexact que de le dissimuler. Mais il oubliait vite, car il avait un cœur excellent, et il s'est peint lui-même tout entier quand il fit graver par l'excellent Busnel cet *exlibris*, où l'on voit un Breton abordant la terre d'Armor, avec cette devise : « *Qui l'aborde rie.* »

Souvent, à Rennes surtout, les visiteurs se succédaient, et ses journées passaient en causeries animées. Mais, dira-t-on, quand travaillait-il ? M. de la Borderie avait une inappréciable faculté : il travaillait la nuit. Et bien des fois à l'heure où ses proches qui l'entouraient d'une tendre affection venaient le surprendre le matin, ils le retrouvaient à son bureau : il ne s'était pas couché.

Un pareil régime eût usé plus vite encore un tempéramment moins robuste. Mais ce labeur infatigable a fini par compromettre sa santé.

C'est avec un serrement de cœur que nous adressons ce dernier adieu à l'ami qui fut pour nous un guide.

Certes, il a fait honneur à son pays et son nom s'ajoutera à la lignée brillante des écrivains illustres qui sont la gloire de notre province. La ville de Vitré, qui fut son berceau, avec son château féodal et ses vieux remparts, avait inspiré sans doute à sa jeune intelligence ce goût des choses du passé qui a rempli sa vie.

M. de la Borderie a aimé la Bretagne d'un amour passionné et a consumé ses forces à faire connaître son histoire. On devrait pla-

cer sur sa tombe un bloc massif du granit d'Armor avec cette simple inscription : *Ce fut un grand Breton.*

Nul n'a plus aimé le sol des aïeux ; nul n'a mieux décrit ses côtes abruptes, sa mer sauvage, ses landes sans fin ; nul n'a mieux chanté ses bardes ni conté les hauts faits des anciens.

La Bretagne en sera reconnaissante au plus dévoué de ses fils, en récompense, elle lui donnera la gloire, car les sentiments qui ont fait sa grandeur ne sont point éteints dans le cœur de ses enfants.

Et l'Âme des aïeux anime encor les fils !

BARTH. POCQUET.



OBSÈQUES DE M. ARTHUR DE LA BORDERIE

MEMBRE DE L'INSTITUT

A VITRÉ

Les obsèques de M. de la Borderie ont eu lieu hier, à Vitré, avec une simplicité solennelle. L'affluence considérable des assistants, la présence d'amis venus de loin pour rendre au défunt un dernier témoignage, malgré la rigueur de la température, donnait à ces funérailles un caractère particulier.

Dans la pompe extérieure, rien ne rappelait la vieille ville de Vitré, ni l'historien qui l'avait glorifiée.

Mais la foule nombreuse qui suivait le cercueil disait assez quelle perte la ville de Vitré venait de faire et quels regrets laisse l'illustre historien.

L'église Saint-Martin, paroisse du défunt, était tendue de longues draperies noires, une large litre noire encerclait le pourtour du chœur. Malgré ses vastes proportions, l'église était absolument remplie et la foule pieuse priait pour le vénéré défunt.

A l'entrée du vieil hôtel, la levée du corps a été faite par M. le chanoine Lemercier, curé de Saint-Martin.

En tête du cortège, marchaient toutes les œuvres charitables de la ville, les Religieuses des hospices, les orphelines, les élèves des Ecoles chrétiennes, dont le défunt était l'insigne bienfaiteur. Venaient ensuite un grand nombre de prêtres.

La messe a été dite par M. le chanoine Durocher, curé de Notre-Dame. Elle a été chantée en faux-bourdon par la maîtrise de Saint-Martin.

La recommandation a été faite par M. le curé-doyen de Château-bourg, la conduite à la gare par M. le recteur de Domalain.

L'absoute a été donnée par M. le curé de Sainte-Croix de Vitré.

Parmi les nombreux ecclésiastiques qui précédaient le cortège

funèbre : MM. les curés de Châteaubourg, d'Erbrée, de Balazé, de Betton, de Domalain, de Montreuil, de Cornillé, les professeurs du Collège de Vitré, etc.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. de Langottière, juge au tribunal civil, comte de Palys, de la Grimaudière, conseiller général, et Rupin, conseiller d'arrondissement.

Le deuil était conduit par M. Waldeck de la Borderie, frère du défunt, et MM. de Brunville, Pollet, de la Bigne, Couasnier des Landes, Roscher de Langle, ses neveux.

M^{me} de la Borderie a tenu à accompagner jusqu'à la dernière minute, malgré son immense douleur, la dépouille mortelle de celui qu'elle venait de perdre, ainsi que M^{me} de Vauguyon, sœur de M. de la Borderie.

Après la cérémonie, le cortège s'est rendu à la gare, l'inhumation devant avoir lieu à Rennes.

Nous ne pouvons indiquer tous ceux que nous avons reconnus. Signalons seulement MM. Le Gonidec de Traissan et de l'Estourbeillon, députés ; Desprès, du Bourg, V. des Nétumières, conseillers généraux, marquis de Kernier, conseiller d'arrondissement.

M. Garreau, sénateur et maire de Vitré, M. Gapais, sous-préfet, Cordier, président du tribunal, Porteu, juge, Alléaume, procureur, M. Lorin, adjoint, le colonel du 70^e et de nombreux officiers de la garnison assistaient également aux obsèques.

Enfin citons parmi ceux qui suivaient le cortège : MM. du Pontavice, capitaine de la Blanchardière, de Courville, Tiercelin, directeur de l'*Hermine*, Jarry, B. Pocquet du Haut-Jussé, de Farcy, Lane, Provost, H. Tortelier, du Bourg, de Raguenel, Plihon, M. le Docteur Regnault, Hévin, docteur Leroy, de Villartay, Binard, Mérias, Geffray, Certenais, Prampain, Bougenot, Brive, Berthois, Rousseau, Lecomte, Rossignol, de nombreux conseillers municipaux, chefs et employés d'administration.

Suivant la volonté formelle de M. de la Borderie, aucun discours n'a été prononcé à la gare.

A RENNES.

A trois heures, une foule nombreuse se pressait sur les quais de la gare à l'arrivée du train de Vitré.

M^r Bourdon, entouré du clergé de Saint-Etienne, a fait la levée du corps de M. de la Borderie et la conduite jusqu'à l'église paroissiale.

MM. de Palys, Loth, doyen de la Faculté des Lettres, docteur Regnault et Léon Philouze, rédacteur au *Journal de Rennes*, portaient les cordons du poêle.

MM. Waldeck de la Borderie, Boscher de Langle et Paul de la Bigne de Villeneuve conduisaient le deuil. Nous avons remarqué dans l'assistance M. Pinault, maire de Rennes ; M. le général de Saint-Germain, sénateur ; M. A. Porteu, député ; MM. de Caqueray, doyen de la Faculté de Droit ; de l'Estourbeillon, député du Morbihan ; Decombe, ancien président de la Société Archéologique ; les chanoines Michel, Gendron, Hamard ; abbé Hesnard, aumônier militaire ; M. Saulnier, conseiller à la Cour, président de la Société Archéologique ; MM. Samuel Denis, ancien bâtonnier, de la Pinelais. ancien avocat général ; Loïc Petit, de Foucaud ; Blandin, ancien juge à Vitré ; Roumain de la Touche, ancien procureur à Vitré ; M. Parfouru, archiviste ; M. de la Villaucomté, curé de Saint-Aubin en Notre-Dame de Bonne-Nouvelle ; MM. de Guéhéneuc, de la Vieuxville, de la Vigné, de Torquat, de Richemont, de la Grimaudière, Surcouf, Folie ; les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et de Saint-Thomas, la rédaction du *Journal de Rennes* ; M. Le Meignen, de Nantes, de la Société des Bibliophiles bretons ; une délégation des Etudiants bretons en pittoresque costume du Finistère, etc., etc... Il nous faudrait citer tous les noms de la société rennaise.

Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et leurs orphelins, les Religieuses de Saint-Thomas et leurs orphelines accompagnaient le cortège.

pionniers de l'érudition bretonne qui lui ont donné une impulsion si féconde, l'un de ceux qui ont créé à Rennes un centre spécial de réunions et d'études consacré aux recherches archéologiques et historiques. De cette élite, de ce groupe d'hommes parmi lesquels je suis fier de nommer MM. de la Bigne de Villeneuve, de Kerdrel l'abbé Brune, Alfred Romé, Léon Maupillé, lui seul était resté, lui seul pouvait nous entretenir des espérances que nos fondateurs avaient conçues : la collection de nos mémoires est là pour attester que nous avons tenté de les réaliser. M. de la Borderie y a grandement contribué, non seulement par ses travaux qu'il serait trop long d'énumérer, mais encore par ses incessantes communications.

Il aimait à nous favoriser de ses découvertes : combien de fois n'a-t-il pas, à nos réunions, réveillé l'attention un peu languissante, en exhibant un livre peu connu, un document nouveau, en nous parlant de quelque vieux monument menacé de destruction. Dans ses commentaires instructifs, dans ses ingénieux rapprochements, il nous prodiguait sans compter les inépuisables richesses de son érudition, telle qu'une encyclopédie qu'on pouvait feuilleter avec la certitude de ne la trouver jamais muette sur aucune des questions qui touchaient la Bretagne.

Doué de deux instruments précieux : une puissance de travail que rien ne lassait et une mémoire incomparable, il les a mis au service de la vocation irrésistible qui l'a porté dès sa première jeunesse, vers l'étude du passé breton ; et pendant plus d'un demi-siècle, avec la tenacité propre à sa race, il a travaillé à devenir maître de ce vaste domaine. Aussi pas un incident des annales religieuses, politiques et militaires de la province qui ne lui fût familier, dont il ne pût narrer les moindres détails, expliquer les causes, exposer les conséquences ; pas un homme de marque dont il ne connût à fond la biographie, pas une source imprimée ou manuscrite qu'il n'eût consultée, pas un fait intéressant ou discuté,

pas une période obscure, auquel il n'ait appliqué l'effort de sa critique sagace, et sur lesquels sa plume vaillante ne se soit exercée. Son autorité de savant et sa célébrité ont grandi rapidement et reçu, par son élection à l'Institut, la plus éclatante des consécutions.

Nous voulions de lui plus encore ; la Société Archéologique l'a bien souvent supplié de réserver toutes ses forces pour écrire magistralement l'histoire de ce passé qui n'avait pas de secrets pour M. de la Borderie, pour élever à la gloire de la Bretagne un monument définitif, que lui seul était préparé à édifier. Il nous le promettait, mais il ne se sentait jamais assez prêt et il a commencé trop tard à publier les premiers volumes dont le merveilleux succès prouve la haute valeur... Hélas ! l'excès du labeur a eu raison de sa robuste constitution. Frappé en pleine force intellectuelle, il a dû, — cruel sacrifice — laisser inachevée cette œuvre magnifique, si puissante et si originale, qui eût été l'orgueil de sa vieillesse. Qui ne l'a plaint ?

Maintenant qu'il n'est plus, disons que de tels hommes sont rares. Quand Dieu les rappelle à lui, c'est une grande lumière qui disparaît, le deuil d'une famille devient le deuil de toute une région. Je ne fais injure à aucun de ceux qui survivent à M. de la Borderie, en affirmant qu'il n'en est pas un qui sache la Bretagne comme il la savait. Ses travaux imprimés, si nombreux, ses manuscrits, ses documents resteront ; mais il a emporté dans la tombe toute une part non encore utilisée de son immense savoir : quelle perte !

Au revoir, mon cher Président, nous nous retrouverons, je l'espère, dans le lieu de l'éternel repos où vous suit notre pieux souvenir. Là vous dédaignez tous les bruits de la terre qui ne sont pas une prière pour votre âme. Je voudrais cependant que ma parole, si impuissante qu'elle ait été à vous louer dignement, à

bien dire ce que vous étiez, et ce que votre mort nous enlève, montât jusqu'à vous. Il me semble, — pardonnez-moi cette illusion — que vous l'accueillerez avec indulgence, en la reconnaissant comme une des voix de la patrie bretonne qui vous pleure parce que vous l'avez fidèlement servie et passionnément aimée.

DISCOURS DE M. DE PALYS

ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

L'Association Bretonne vient à son tour faire entendre l'expression de sa douleur devant le cercueil de celui dont le souffle puissant et l'énergique initiative ont fondé toutes les Sociétés savantes de Bretagne, qu'il enrichissait des trésors de son érudition et vivifiait par sa présence et sa verve inépuisable ! D'autres, plus compétents que celui qui vous parle, rediront ce qu'a été pour la Bretagne, dont il restera l'une des plus nobles illustrations, ce maître sans pareil, et la valeur des travaux innombrables qui faisaient dire à l'un de ses plus éminents collègues de l'Institut : « Quoi ! il y a un homme qui a fait tout cela, et il n'est pas encore de l'Académie ! »

Ce couronnement mérité de son existence ne lui a pas manqué ; toute la Bretagne y applaudissait il y a quelques années et avec quelle joie ! Mais Dieu n'a pas permis que nous puissions voir un autre couronnement, celui de cette *Histoire de Bretagne* destinée, nous le savons, aux plus hautes récompenses ! C'était le but et la passion de toute sa vie : le chagrin de la laisser inachevée a été l'une de ses dernières douleurs et l'occasion d'un suprême et incomparable sacrifice dont le mérite augmentera la récompense due à l'ardente foi dont toutes les œuvres de ce vaillant chrétien sont l'impérissable témoignage.

Oui, d'autres rediraient tout cela, car la voix du représentant de l'Association Bretonne est aujourd'hui couverte par la douleur de l'ami, et je ne veux envisager devant sa tombe que l'homme intime, le côté le moins connu de son existence parce qu'il était caché dans la douceur et la paix du foyer domestique. Là, dans la vie de famille, cet homme aux convictions ardentes et irrédutibles, se montrait le plus tendre et le plus affectueux pour tous, depuis celle dont on n'ose aborder la douleur qui n'a d'égale que son dévouement, jusqu'à ces vieux serviteurs qui l'aiment depuis un demi-siècle, et ne se consolent jamais !

Et parmi nous, ses amis, qui n'a éprouvé les marques de cette obligeance dont il encourageait les jeunes essais, leur prodiguant les trésors de son expérience et de ses conseils ; la libéralité avec laquelle il ouvrait ses archives et les merveilles de sa bibliothèque et de sa mémoire à tous ceux qui venaient le consulter, car il n'a jamais oublié ni une date, ni un fait, ni un livre relatif à cette Bretagne parcourue en tous sens, et dont chaque site ou monument lui était cher et familier.

Et dans une intimité plus particulière encore, avec quelle affection il se prêtait aux longues et joyeuses causeries que son brillant esprit rendait si attrayantes, semblant n'avoir autre chose à faire, malgré ses écrasants labeurs, que d'accueillir ses amis avec son visage riant et, malgré les heures écoulées, de les retenir d'une étreinte si fraternelle.

Quand un chef glorieux meurt sur la brèche, on enveloppe parfois son cercueil dans le drapeau de la patrie.

J'aurais aimé voir celui-ci recouvert des hermines bretonnes, drapeau de la petite patrie si intimement unie à la grande dont elle est un si précieux joyau ! Les hermines de la Bretagne, chrétienne et civilisée par ses saints, auraient noblement entouré la figure de la Croix, dont notre historien a suivi avec tant d'amour les pacifi-

ques conquêtes sur notre sol lorsqu'elle était plantée, soutenue, défendue par ces grands apôtres qu'il aimait tant et dont personne mieux que lui n'a célébré les gloires ! Ah ! oui, en attendant la maternelle sollicitude de l'Eglise, au sortir du temple, inviter les saints et les anges à venir lui faire une sauvegarde de leurs ailes pour le présenter à Dieu, je voulais aussi voir autour de ce cercueil saint Guenolé, saint Gildas, dont il a parlé avec tant d'éloquence, saint Yves, auquel il a élevé un monument magnifique, et tant d'autres dont il a compris le rôle de fondateurs, de civilisateurs, de père de la patrie, dont il n'a pas laissé un seul de côté, mettant en lumière les plus inconnus, célébrant les plus populaires avec un si vaillant enthousiasme. Je voulais les voir tous lui rendre en protection ce qu'il leur a donné en gloire, et le conduire eux-mêmes au pied de la Croix, dont il contemple maintenant le triomphe immortel !

DISCOURS DE M. LE MEIGNEN

VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS.

Messieurs,

Ce n'est pas sur le bord de cette tombe, qui reçoit aujourd'hui la dépouille mortelle du grand chrétien, du grand Breton que nous pleurons, qu'il convient de prononcer l'éloge de notre illustre président M. A. de la Borderie !

Ne serait-ce pas, du reste, nous mettre en directe opposition avec les sentiments bien connus de cette nature si droite, si fière, ennemie des vaines louanges et des banals compliments ? Seules nos larmes doivent témoigner de l'immense douleur qui déchire notre âme.

Cependant il ne serait pas convenable qu'en présence du corps de leur général, les voix des soldats restassent absolument muettes et silencieuses. Il est bon qu'ils se souviennent des vertus de celui qui les conduisit souvent au combat et leur donna de si merveilleux exemples.

Rappelons donc, avec un légitime orgueil, puisque c'est sa gloire que nous proclamons, qu'avec lui nous recrutâmes, il y a presque vingt-cinq ans, ce corps d'élite qui devait s'appeler la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Si, à l'unanimité, il fut prié d'en prendre le commandement et la direction, c'est que nous étions sûrs de trouver incarnés en sa personne les sentiments qui nous animaient tous : l'amour de la patrie, de la patrie française et de la patrie bretonne !

Qu'avions-nous donc voulu chercher dans ce groupement de nos compatriotes ? — La satisfaction d'un amour-propre plus ou moins légitime ? — Le vain désir de faire parler de nous ? — Une œuvre qui se fonderait sous de tels auspices serait bien vite frappée de stérilité, et M. de la Borderie ne se serait pas prêté à ce caprice. Mais nos ambitions étaient plus hautes et notre président les avait admirablement résumées en nous rappelant les paroles du vieux héros breton qui luttait sans espoir contre l'oppresser étranger, paroles qui sont devenues notre devise : *Pro patriæ laude proque salute soli !*

Et puis, Messieurs, n'obéissions-nous pas aussi à ce noble sentiment qui poussé l'homme de bien à chasser les dangers de l'oisiveté et à se complaire au travail ? Et quel plus merveilleux modèle pouvions-nous choisir que ce *bénédictin* qui dès sa plus tendre jeunesse n'avait pas connu d'autre distraction que l'étude et y avait consacré ses jours et ses nuits.

Et le voilà couché sous cette pierre ! Nous ne verrons plus ce bon sourire avec lequel il accueillait ses amis ! Nous n'entendrons

plus sa voix puissante défendant nos vieux monuments et flétrissant les *Vandales* ! Nous n'assisterons plus à ces luttes où sans pitié pour les vanités de clocher, guidé par son amour pour la vérité, il réduisait à néant les historiens de fantaisie et les amateurs de douteuses légendes ! Cette lumière de la Bretagne s'est éteinte à jamais !.. Je me trompe, Messieurs, car Dieu lui a permis, pour la plus grande gloire de notre pays, de terminer ou à peu près cette magistrale *Histoire de Bretagne* qui lui survivra et sera le phare lumineux, guide infailible des navigateurs qui dans l'avenir se hasarderont sur la mer de nos histoires.

Adieu donc, cher président, ou plutôt au revoir !.. Déjà la glorieuse phalange des saints bretons que vous avez célébrés vous a conduit aux pieds de l'Eternel... Déjà saint Yves, qui vous doit une partie de sa gloire, vous a préparé une place d'honneur ! Nous avons confiance que Dieu vous a jugé digne de l'occuper. Que cette pensée soit la consolation de votre pieuse et digne compagne, de vos proches, et de nous tous, vos amis. Qu'on se dise désormais en gardant précieusement votre souvenir : ce fut un homme de science, ce fut aussi un homme de bien, d'honneur et de piété ! Ce fut le bon fils de la chère petite patrie bretonne, il en a été la gloire et l'honneur.

Britannorum honos et decus !

ALLOCUTION DE M. PARFOURU

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES, ARCHIVISTE D'ILLE-ET-VILAINE

Au nom de la Société de la l'École des Chartes, je viens à mon tour, avec un sentiment de profonde tristesse, rendre un suprême hommage à M. Arthur de la Borderie, au membre éminent de l'Institut, au grand historien de la Bretagne, dont l'œuvre dernière, si magistrale, si vivante, reste, hélas ! inachevée.

M. de la Borderie fut l'un des plus brillants élèves de l'École des Chartes. Il y entra en 1849, et déjà il s'était fait un nom parmi les érudits, puisque dès 1847 on lui confiait les fonctions de secrétaire de la section archéologique de l'Association Bretonne et qu'il avait publié plusieurs essais fort remarquables. C'est alors qu'il se lia d'une amitié qui devait durer toute sa vie avec le maître illustre de l'érudition française. Il sortit de l'école en 1852, le premier de sa promotion, après avoir soutenu une excellente thèse sur un sujet bien breton : *De la Paroisse rurale en Bretagne au IX^e siècle, du prince de paroisse, machtiern ou princeps plebis* (chef de plou). Cette thèse fut reprise par l'auteur trente ans plus tard et lue, le 29 juin 1888, devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres sous ce titre un peu différent : « *Le Machtiern breton et l'Organisation primitive des Bretons en Armorique.* »

Des voix plus autorisées, plus éloquents que la mienne, vous ont dit, Messieurs, la prodigieuse mémoire et la féconde activité de cette puissante intelligence, ainsi que les qualités solides et brillantes de l'archéologue, du bibliophile, de l'historien. Mon rôle doit se borner à noter seulement les quelques travaux que M. de la Borderie voulut bien donner à la revue d'érudition appelée *Bibliothèque de l'École des Chartes* et rédigée principalement par des archivistes-paléographes. En 1861, il y inséra des *Notes sur les livres et les bibliothèques au moyen-âge en Bretagne*, et deux ans après, un *Examen chronologique des Chartes du Cartulaire de Redon antérieures au XI^e siècle*, étude critique qu'il devait développer plus tard dans les *Annales de Bretagne*. En 1875 et 1877, notre savant confrère publia dans la revue de l'École une série d'articles des plus intéressants et des plus curieux sur un de ses compatriotes du XVI^e siècle, *Noël du Fail*, sieur de la Hérissaye, le célèbre auteur des *Contes et discours d'Eutrapel*. Enfin,

en 1895, a paru dans le même recueil une monographie non moins remarquable sur la vie et les œuvres du poète *Jean Meschinot*, l'auteur des *Lunettes des princes* et de satires contre Louis XI.

C'est là une bien faible parcelle de l'œuvre historique du savant éminent, dont nous déplorons aujourd'hui la perte, œuvre considérable par la valeur et par le nombre, qui alimenta pendant plus de cinquante années les revues et les journaux de sa province natale, à la glorification de laquelle il consacra toute une existence extrêmement laborieuse, toutes les facultés de son esprit.

Les écrits sortis de la plume de celui qu'on a si justement qualifié de *bénédictin laïque* portent tous la marque d'une vaste érudition, d'une sagacité pénétrante, d'une critique très sûre, en même temps que le style en est vif, coloré, bien personnel. Ses jugements furent toujours sincères, peut-être se ressentent-ils un peu trop parfois de son amour ardent, passionné, presque jaloux pour la Bretagne : ce qui, d'ailleurs, ne saurait déplaire à ceux qu'il a si bien défendus.

Adieu, très honoré et très regretté confrère, adieu!

Le même *Journal de Rennes* publia la proposition suivante émanant de notre collègue, M. Tortelier, ancien président du tribunal de Vitré. Nous y applaudissons de tout cœur.

21 février 1901.

Monsieur le directeur,

Vitré et Rennes ont fait hier de solennelles obsèques à M. de la Borderie.

Ne vous semble-t-il pas que ces deux villes ont encore un hommage perpétuel à rendre à l'illustre historien breton et qu'elles s'honoreraient grandement en donnant son nom à l'une de leurs voies publiques ?

M. de la Borderie aimait passionément sa ville natale. Le vieil hôtel familial qu'il habitait se trouve situé sur une place dont le nom — place d'Armes ou du Marchix — n'évoque aucun souvenir historique. Le nom de l'illustre Vitréen conviendrait parfaitement à cette place près de laquelle il est né, il a vécu, il est mort.

M. de la Borderie passait à Rennes, chaque année de longues semaines. Il y comptait de nombreuses alliances et de fidèles amitiés.

Le grand historien breton n'était pas seulement une illustration vitréenne ; il fut encore et surtout une gloire bretonne.

L'Histoire de Bretagne, d'Arthur de la Borderie est et sera longtemps le monument le plus considérable élevé en l'honneur de notre province. C'est à Rennes que cette œuvre maîtresse a été écrite pour une large part ; c'est à Rennes qu'elle s'imprime encore et qu'elle s'édite.

Tous ces titres appellent, je crois, un hommage public et perpétuel de la part des deux villes qu'Arthur de la Borderie a particulièrement habitées, qu'il a chantées maintes fois, qu'il chérissait d'une tendresse toute filiale.

Toutes ces raisons veulent, je l'estime pour ma part, que le nom d'Arthur de la Borderie soit attribué à une voie publique des villes de Vitré et de Rennes et se perpétue ainsi à travers les siècles, rappelant aux générations qui se succéderont que le très éminent et très regretté défunt fut une des illustrations de notre province et le chantre incomparable de ses gloires et de ses plus nobles enfants.

Veillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

HENRY TORTELIER.

PAROISSE DE PLOEMEUR

LE CULTE DE SAINTE ANNE

avant la manifestation de la statue miraculeuse
au pays d'Auray.

Un document inédit, qui se trouve dans les archives paroissiales de Plœmeur, éclairci et complété par un grand nombre de pièces notariées que nous avons dépouillées dans les archives privées et publiques, nous a révélé l'importance exceptionnelle qu'avait prise dans notre région le culte de sainte Anne, bien avant la *manifestation de la statue miraculeuse* en Pluneret.

Nous croyons que cette étude aidera les lecteurs catholiques à mieux comprendre quel a été, dès le début, le caractère du patronage exercé par sainte Anne en Bretagne, car on y verra, une fois de plus, la raison même de l'*époque* et de la *région* où s'est développé son culte, ainsi que la liaison étroite qui existe entre l'intervention de la Sainte et la victoire que le catholicisme a remportée chez nous sur l'hérésie.

Sainte Anne a été pour nous une garde triomphante contre le protestantisme : en attendant qu'elle ranimât le flambeau vacillant de la foi bretonne, — par une réforme normale du clergé, des couvents et du peuple, — elle refoula, en dehors de nos frontières, les Huguenots qui étaient sur le point de profiter de nos désordres et de nos divisions pour nous détacher irrévocablement de l'Église catholique.

Aussi, malgré le patronage de quelques seigneurs très puissants, le protestantisme n'a jamais réussi à s'implanter sur le sol breton.

I. — LE CULTE DE SAINTE ANNE ET L'INVASION PROTESTANTE.

On a dit avec raison que « *sainte Anne d'Auray est le cœur de la Bretagne* ».

Or, pour défendre et garder de toute profanation ce lieu béni, notre patronne semble avoir inspiré aux Bretons d'établir sur toutes les routes par où l'erreur pouvait le menacer, des chapelles qui seraient comme autant de postes avancés contre l'ennemi national. Voyons en effet quels ont été les points de concentration des protestants chez nous.

Je n'ai pas l'intention de détailler ici l'histoire des luttes qui ont désolé notre pays à cette époque ; une énumération nous suffit. La vicomtesse douairière de Rohan, Isabeau d'Albret, sœur du roi de Navarre, gagnée depuis longtemps à l'erreur, demanda à la Cour en 1560 la liberté du culte pour elle et pour sa maison. Sa demande lui fut accordée, mais à la condition que la liberté serait limitée à ses domestiques. Pour en régler le nombre, le gouverneur de Bretagne, Jean duc d'Estampes se rendit à Blain, où la vicomtesse faisait alors sa résidence. Celle-ci fit inscrire, non seulement ses domestiques, mais encore les gentilshommes du pays qui appartenaient à la Réforme. Le gouverneur ne chicana pas, et ferma les yeux sur cet abus. L'erreur, ainsi ménagée, ne tarda pas à pénétrer à Pontivy, à Josselin, et dans d'autres domaines de la famille de Rohan. « D'Andelot¹, qui avait endoctriné sa femme, la perdit le 5 août 1561 et la fit enterrer dans la chapelle de la Roche-Bernard. Le ministre Louveau profita de l'occasion pour prêcher ses erreurs, et gagna à sa secte de nouveaux partisans ; au mois d'octobre de la même année, il célébra la cène pour la première fois à la Roche-Bernard, et un grand nombre de calvinistes et de curieux de Guérande, de Muzillac et de Saint-Gravé se rendirent à la cérémonie. Peu de jours après, la ville de Ploërmel fut pourvue d'un

¹ « Ce seigneur avait beaucoup de biens en Bretagne, du chef de sa femme, Claude de Rieux. » (*Histoire de l'Abbaye de Quimperlé*, par dom LE DUC, publiée par M. Le Men ; p. 366). Claude de Rieux était dame de la Rochebernard.

ministre protestant..... L'an 1562, les religionnaires de Pontivy eurent aussi leur ministre.¹... »

Un mal encore plus grand eût pu sortir d'un scandale inouï, donné hors de notre pays, il est vrai, mais qui devait y avoir beaucoup de retentissement à cause des attaches que l'auteur avait à Quimperlé et des gens qu'il y établit. Un frère à l'amiral de Coligny et à d'Andelot, Odet de Coligny, cardinal de Châtillon, archevêque de Toulouse, abbé commendataire de Sainte-Croix de Quimperlé, devint apostat et prit femme². Il fut privé de la pourpre par Pie IV. Quimperlé eut du mérite à résister au mauvais exemple de cette famille.

L'entrée du havre de Blavet fut aussi fréquenté par les protestants et leurs alliés. Leur plan était de pénétrer par là en Bretagne, comme par la Rochelle dans le Poitou et la Saintonge. La guerre désola les paroisses de Plœmeur et de Riantec, situées sur les deux rives de la rade actuelle de Lorient. Les nombreuses chapelles de Plœmeur, ruinées à cette époque, les croix renversées, entre autres (vers 1550) la grande et belle croix de pierre qui dominait la principale hauteur du pays, à l'emplacement actuel des ruines du moulin-à-vent de Kerabus, montrent que les ravages des révolutionnaires allaient de pair avec ceux de leurs amis. En 1589, Jérôme d'Arradon attaque Locpéran (le Port-Louis) à diverses reprises, et il démantèle Sainte-Catherine³. Hennebont est bloqué le 14 avril, et pris le 2 mai suivant. Le duc de Mercœur attaque par terre et par mer la ville de Blavet, et il s'en empare le 11 juin. Le 27 octobre Mercœur met le siège devant Hennebont, qui capitule le 22 décembre. Les Anglais et les Espagnols, nombreux, envahissent tour à tour le pays, qui se donne aux uns et aux autres suivant les circonstances... L'Edit de Nantes ne satisfait pas la Réforme. Sous la conduite du duc de Rohan et de Soubise, celle-ci se ligue, avec l'étranger, contre la France. La Ro-

¹ Le Mené, *Histoire du diocèse de Vannes*, II, p. 11.

² Il eut l'étrange hardiesse de se marier en soutane rouge.

³ M. Le Mené, dans son *Histoire du diocèse de Vannes*, parle d'un combat où le sieur de Kerouzeré aurait été surpris à Plœmeur par les royalistes. Nous croyons qu'il fait confusion, et que ce fait d'armes a eu lieu à Plomeur dans le Finistère.

chelle et le Port-Louis sont attaqués tour à tour, quelquefois en même temps. Ces sectaires vaincus sont incorrigibles : ils se révoltent une dernière fois, au commencement de 1625. Quelques semaines, avant la découverte merveilleuse de la statue de sainte Anne dans le champ du *Bocennô*, le duc de Mercœur, aidé pour le moment par Soubise, qui commande et qui a des succès sur mer, est obligé de lever le siège de Port-Louis.

Les guerres démoralisatrices, l'étranger avec son ambition et ses alliés protestants si audacieux, la faiblesse royale même, tout fait craindre pour l'avenir religieux du pays.

Mais à partir de 1625, les Bretons, pleins de confiance dans sainte Anne, — dont le culte prend tout à coup des proportions grandioses et un caractère national, — se groupent, s'organisent, reprennent confiance; et bientôt les troubles disparaissent. Quatre ans après, en 1629, Richelieu occupera définitivement la Rochelle sur Henri de Rohan; et la paix sera enfin rétablie¹.

*
*
*

Ainsi l'attaque est venue de tous les côtés, par terre et plus encore par mer; mais elle n'a jamais franchi le cercle des chapelles en l'honneur de sainte Anne. Quelles sont donc ces chapelles, avant 1625?

« La première chapelle du Bocenno avait disparu; mais à différentes époques la piété des fidèles en avait élevé d'autres qui, sans avoir la même illustration, furent l'œuvre du même amour. Dans le pays de Vannes seulement, nous en trouverons sept, dont deux très anciennes, à Brandérion et à Moréac, dans lesquelles le gothique se mêle aux formes romanes; vinrent ensuite les chapelles ogivales de Buléon, de Ménéac, de Pluméliau, de Saint-Dolay et de Saint-Nolff. Cette dernière... construite en 1493.² »

¹ Max. Nicol: « Les contemporains remarquèrent cette coïncidence des apparitions de sainte Anne et de la défaite des protestants. S'ils avaient réussi à s'établir sur ce point de la côte (Port-Louis), n'auraient-ils pas essayé d'en faire un centre pour l'hérésie? »

² Max. Nicol, *Hist. du Pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray*.

A cette liste¹, il convient d'en ajouter deux autres au moins, toutes deux dans la paroisse de Plœmeur : l'une à l'issue du bourg paroissial et l'autre adossée à l'antique sanctuaire de Notre-Dame de l'Armor. Ce sont ces deux chapelles qui feront le sujet de cet article.

Or, lorsqu'on étudie, sur la carte du Morbihan, la situation respective de toutes ces chapelles, on est bientôt surpris de leur disposition symétrique ; et tout naturellement on arrive à les comparer à des postes avancés, distribués avec art pour défendre le « cœur de la Bretagne », contre l'ennemi de sa foi.

Rohan est le siège d'un duché, le titulaire en est Henri de Rohan. Ce duc, né en 1579, dans la religion réformée, a été le génie du protestantisme. La chapelle de Sainte-Anne, au Bourgneuf, en Moréac, sera le rempart de ce côté. Ploërmel et Josselin seront arrêtés par Sainte-Anne de Buléon. Et, au delà, pour garantir la Bretagne des huguenots de Saint-Malo, Sainte-Anne de Ménéac est un poste avancé. Blain est couvert par Saint-Dolay, la Roche-Bernard par Saint-Nolf ; Sainte-Anne de Pluméliau sert de barrière du côté de Pontivy. Meslan, Branderion, Plœmeur, Notre-Dame de l'Armor, Hennebont forment une ligne de défense contre Quimperlé et surtout contre la grande invasion par mer, tentée par le sieur de Soubise, qui combinait avec Henri de Rohan en 1625 une attaque simultanée par la Rochelle et par le Port-Louis.

¹ Il y avait aussi une chapelle très ancienne, sous le vocable de Sainte-Anne, dans l'église cathédrale de Vannes. (Cf. *l'Itinéraire de Dubuisson*, publié par les Bibliophiles Bretons, p. 144).

A Hennebont, il y avait une *Confrérie de Sainte-Anne* antérieure à la découverte de Nicolazic. Voici en effet ce qu'on lit dans un acte du XIII^e juillet 1641. « Jacques Le Coy (ou Le Lay ?), abbé de la Confrérie de Madame sainte Anne de Hennebont, assisté de M^r Jan Pitouais son procureur, lequel a remontré qu'à sa poursuite Jan Niho ex cy-devant abbé de ladite Confrérie, auroit rendu compte des... qu'il auroit reçu pendant le temps de dix-huit années qu'il auroit fait ladite charge. »... « Compte examinal le 26^e de juin dernier... et par ordonnance de hier donné en audience du matin.

La charge monte à 1762ℓ 17^s 7^d

La décharge. 1470ℓ 3^s 6^d

Il lui reste à déposer. 292ℓ 14^s 1^d

Signent cette pièce : Jean Hamon, sieur de la Fardelaye, HUBY, PIERRE LE GOUVELLO, procureur du Roy, JEAN PITOUAIS, RICHARD, prêtre, DRAMARD, adjoint (*Archives du Morbihan* : B. 2792).

Après ce long préambule, — qui n'est pas un hors-d'œuvre. — sur le rôle providentiel des chapelles élevées dans notre pays en l'honneur de sainte Anne, nous allons raconter maintenant, d'après les actes inédits que nous avons découverts, l'origine de deux chapelles qui se trouvent sur le territoire de Plœmeur.

II. — LA CHAPELLE DE SAINTE-ANNE AU BOURG DE PLOËMEUR.

Jusqu'ici il nous a été impossible de fixer exactement l'année où fut construite la chapelle de Sainte-Anne au bourg de Plœmeur.

Longtemps nous avons cru que la date la plus reculée où l'on pût fixer cette érection était celle que nous avons cueillie dans une pièce des archives de la préfecture de Vannes, au fonds des Rohan (*E, Plœmeur*) du 8 janvier 1630. A propos d'un procès, on y énumère plusieurs tenues dans l'ordre suivant, qui est du reste très naturel : « *Bourg, Sainte-Anne, Kergourgam...* » Cette date nous a fait penser d'abord que la construction de la chapelle était assez récente, du moins qu'elle était postérieure à la manifestation de Sainte-Anne d'Auray.

Mais d'autres recherches nous ont peu à peu obligé à reculer très loin l'origine de ce culte à Plœmeur.

Aux archives paroissiales (*Art. 18 des liasses concernant N.-D. de l'Armor*), une baillée passée au profit de la chapelle par noble et discret missire Henry Lennes, recteur, et Guillaume Saeou, procureur syndic de Notre-Dame de l'Armor, livre à Yvon Bollan, demeurant au bourg « une pièce de terre chaulde de héritage au sieur recteur Séau audit nom appartenant situé et estant entre le villaige de Saint-Déron et la chapelle de *Sainte Anne* donnant... » Cette baillée est du 11 mars 1616. Et il n'est pas spécifié que la chapelle soit neuve, ce qui n'eût pas manqué d'être fait, d'après le style du temps, s'il avait été question d'une construction récente.

La chapelle n'était donc pas nouvelle en 1616.

Deux baillées précédentes, de cette même pièce de terre, existent à la même liasse, l'une du 22 décembre 1539, l'autre du 8 janvier 1547, et, dans leur description, rien ne signale la chapelle. Une

autre baillée du rentier de Notre-Dame de l'Armor de 1510, au folio 17 recto, doit se rapporter à la même terre, et elle ne parle pas davantage de la chapelle.

Mais peut-on conclure de ce silence qu'elle n'était pas construite en 1547 ? Nullement, car la baillée qui suit celle de 1616, et qui est du 7 août 1639, n'en dit rien non plus, quoique la chapelle existât à cette époque ; celle du 16 octobre 1662, au contraire, en fait mention, car, au dos de l'acte, on lit « entre *Sainte-Anne* et *Saint-Déron* ».

Remontons encore plus haut :

Aux archives du château du Ter, nous avons lu, dans un rentier de 1588, à l'article *bourg de Plœmeur*, « ... 2° les enfants et héritiers de feu François Le Pippe pour la maison et tenue qu'ils tiennent à pūt et que tenoit en son vivant Anne Séou aud. bourg en la rue *Sainte-Anne* pour paier par deniers XXVI s. et 1 mouton gras... » Le rentier de 1587 existe aussi, mais, à l'article *bourg de Plœmeur*, il n'est nullement question de la tenue ci-dessus.

Du reste ce silence, comme nous l'avons vu plus haut, ne prouve rien.

En 1539, on retrouve la mention de la chapelle : c'est dans un acte de vente de quelques droits sur « une maison ferrante devers le nort, au grand chemin qui maisne de l'esglise paroissial de Plœmeur à la *chapelle Sainte-Anne* » (20 février 1539¹).

C'est l'époque la plus reculée jusqu'où nous ayons pu constater l'existence de cette chapelle. Les « rentiers » de 1487 et de 1488 n'en parlent pas.

A défaut de documents positifs sur l'origine de la chapelle de Sainte-Anne en Plœmeur, nous avons hasardé quelques hypothèses et cherché des preuves indirectes et morales.

La première question, que nous ayons à nous poser, est de savoir quel était le possesseur du terrain sur lequel s'est élevée la construction du XVI^e siècle.

Nous avons vu, par les différents rentiers énumérés plus haut, qu'avant comme après l'existence de la chapelle, les dépendances de la seigneurie du *Ter* étaient considérables au bourg de

¹ Archives du Morbihan : B. 2769.

Ploëmeur, et qu'elles étaient situées principalement dans la *rue Sainte-Anne* et à Sainte-Anne même. La chapelle de Notre-Dame de l'Armor a, il est vrai, une maison et des terres tout auprès, mais ces pièces de terre sont connues. Le reste à l'issue du bourg, sur la route de Saint-Déron, appartient pendant au moins quatre siècles consécutifs, au seigneur du Ter.

Un procès de 1548, dont le dossier se trouve parmi les archives du Ter, nous apprend que Louys du Ter s'était marié en 1528 à Jeanne de la Sauldraye, fille de feu Charles de la Sauldraye et de Béatrice du Fresnay. Louys était le neveu de Pierre du Ter, qui, n'ayant pas d'héritier direct, adopte celui-ci pour conserver et perpétuer l'antique nom de sa famille.

Néanmoins Pierre vécut encore longtemps après l'adoption et le mariage de son neveu. En 1541, une « donation à la fabrique de Notre-Dame de l'Armor » fut faite par lui de pièces de terres au bourg de Ploëmeur. Plusieurs témoins dans une enquête juridique de 1548 disent que Loys du Terre était marié depuis vingt ans... Sa vie se prolongea donc au moins jusqu'en 1548, nous ne savons exactement au milieu de quelles épreuves, mais toutefois les documents, malgré leur sécheresse, permettent d'en deviner quelques-unes.

Il avait adopté un héritier afin de sauver son nom, menacé d'une disparition prochaine ; or, celui qu'il avait adopté et marié, Louys du Ter, paraissait à son tour devoir mourir sans enfants.

Alors, suivant l'usage de la piété contemporaine, fit-il un vœu à la Sainte dont c'est la gracieuse prérogative de consoler les époux sans espérance et les familles sans héritiers?... Nous inclinons à le croire.

Toujours est-il qu'une chapelle fut bâtie sur son domaine à cette époque. — vers 1528, croyons-nous, — en l'honneur de sainte Anne, et que Louys de Ter eut une fille qu'on appela Anne¹.

¹ Anne du Ter épousa Jehan du *Chef du Bois* (forme francisée du breton *Penhoet*). Un aveu de 1578 nous fait voir que son père Louys du Terre venait de décéder en cette année ; la mort dut frapper à peu près en même temps son beau-père. Pierre de Chef du Bois, puisqu'un aveu de 1584 à Louys de Rohan, sire de Guéméné, fourni, par Jehan de Chef du bois et Anne du Ter, des seigneuries du Ter et de Bruslé, porte : « les pères des mariez décédés puis six ans ou

Or le choix d'un tel nom, qu'on ne trouve nulle part dans la généalogie de la famille avant la naissance de cette enfant, a tout l'air d'avoir été un *ex-voto* destiné à perpétuer, avec la chapelle, le souvenir de cet événement.

Ce qu'il y a encore de particulier dans cette naissance, c'est que l'enfant fut une fille unique¹.

III. — LA CHAPELLE DE SAINTE-ANNE A LARMOR-PLOEMEUR.

Une phrase, — tirée de notes écrites par messire François Le Pittu², recteur de Plœmeur (1669-1695), à l'occasion d'un procès de Guillaume Troallan et de la chapelle de Notre-Dame de l'Armor, représentée par son procureur, Marc Le Chatton,³ — attira, pour la première fois, notre attention sur le culte de sainte Anne à Larmor. Ce procès, commencé en 1693, ne fut terminé qu'en 1697, deux ans après la mort de messire François Le Pittu.

Le recteur écrit : ... « Nota. — Sans aller plus loin que son

environ. » Ces deux derniers meurent à leur tour avant 1597 ; parce que un acte de 1597 nous montre leur fils, Jehan de Chefdebois, présenter Jean Périou, à la chapellenie du Terre, à la place de Chefdebois ; et la particularité qui nous intéresse le plus est de savoir que Jehan est mineur ; son tuteur est Guillaume de Chefdebois.

¹ Termes de l'aveu que Jehan de Chefdebois et Anne du Terre fournissent à Louis de Rohan, sire de Guémené... le 18 mars 1578 (nouveau style, 1579).

... « Nobles gens Jehan de Chefdebois écuyer et Anne du Terre sa femme et compagne épouse, sieur et dame du Tymeur, de Rosgrand et Dutcre, à présent résidant audit lieu Dutcre, paroisse de Plœmeur ».
 les lieux, héritages et choses cy-après déclarés, à ladite damoiselle appartenant par cause du décès et succession de defunt Louis Dutcre, son père, en son temps sieur dudit lieu du Terre et de Rosgrand, et auquel elle est *filie unique et seule héritière*. »

² Messire François Le Pittu était né à Plœmeur, d'une riche famille de paysans. Son père était Jacques Le Pittu, et sa mère Jacqueline Bienvenu.

³ Marc Le Chatton demeurait à Quéhello-Congard ; il était procureur syndic de la chapelle de Notre-Dame de l'Armor. Avec son père, Pierre Le Chatton, le jeune, et son grand-père, Pierre Le Chatton, le vieux, tout le XVII^e siècle est occupé par cette famille, dans la charge de procureur ou de trésorier responsable des intérêts de la chapelle. Le premier d'entre eux a son nom inscrit sur la tour de l'Armor, en 1630. Il nous reste de lui un aveu au roi en 1640.

village on luy fera voir (à Guillaume Troallan) par bons titres qui justifient le contrair (de son assertion) la fondaon de la *chapelle de Sainte-Anne* et la baillée de Nicolas Danno¹. »

Le parchemin annoncé plus haut se trouve à l'article 46 des papiers concernant l'Armor. Il a 0^m,656 de haut sur 0^m,332 de large. — Le sceau a disparu, mais la place en est bien conservée.

Au dos de cette pièce, on lit, sous le mot : « *Notandum* », « *Fondaon de la chapelle de Sainte-Anne de l'Armor.* » Une autre inscription, à peu près effacée par le temps, donne cette lecture : « Touchantz la chapelle appellée *Sainte Anne* au sgr de Kerivilly a debuoir de rente la somme de ungt minot de forment que paient Thomas et Blanche Ropertz de Locgueltas. » Le texte prouve que ce titre est de la même date que le document.

Voici en entier cet acte qui est un *acte pronal* des plus importants.

Par noz courtz de la Rochemoysan et de Treizfaen et par chacune delles ò submission jurée à jcelles en tant que mester est — en droict ont esté pntz noble home Maistre Regné Desportes S^r de Bressent et de Kerivily demeurant au d. lieu de Kerivily en la parroesse de Plœmeur, dune partie²; — Et vénérable et discret maistre Eutroppe Colin, Recteur de la d. parroesse de Plœmeur, Hervé le Goffhir³, procureur syndicque de léglise et chapelle de Nre-Dame de Locmaria Larmor estante en la d.

¹ *Archives paroissiales de Plœmeur.*

² Un acte pronal est souvent, comme dans ce cas, une vraie délibération de la paroisse, passée à l'église, sinon toujours au prône du moins à l'issue de la messe; tous les délibérants pouvaient prendre la parole et s'opposer aux prétentions des seigneurs ou des recteurs. Les paroissiens ne manquaient pas généralement d'user de leur liberté. Je serais porté à croire que des oppositions se seraient présentées en ce jour, parce qu'on n'emploie pas dans la délibération l'expression absolument consacrée dès cette époque : « *Du consentement unanime des d. paroissiens.* »

L'accord s'est-il produit, en donnant à cette chapelle le nom de Sainte-Anne? Peut-être. Dans nos pays, les délibérations de ce temps sont bien rares.

³ René Desportes était fils de Louis Desportes, seigneur de Kerivily, de la famille des Desportes-Caric; sa mère Marie de Coetcandec. Sa femme était Marguerite de Couetours, dont la famille était originaire de Riantec.

⁴ Hervé Le Goffhir est un des principaux personnages de Plœmeur de son époque. La famille Goffhir demeurait à Kerlorec; et, pendant plus d'un siècle, elle a fourni les plus anciens procureurs connus de la chapelle de l'Armor.

parroesse, Hervé le Parc, Germain le Romancer¹, Jehan Kerdern, Jehan Lastellec, Jehan le Limantour, Estiene le Gallic, Jehan Keroher, Jehan le Discot, Guillaume Audren, Regnan Salou, Germain Fichou, Pierre Stalou, Guillaume le Floch, Perrot le Floch, Jehan le Pougessat², Germain Cozoal, Regnan Cariou, Allain Cariou, Jehan le Moullic, Geruais le Pougessat, Jehan le Tiec, Loys le Mignon, Germain le Taillandier, Jehan le Cren, Jacob Bienvenu, François Meliou, Germain Bretin, Hervé le Tiec, Jehan Paubley, Pierre le Pappé, François Séou, Loys le Hunczec, Colin Hervé, Allain Manoy, Jehan le Pappé, Pierre le Corre, Mahé le Parc, Olivier le Taillandier, Loys Cazueuet, Yuon le Conen, Guillaume Manoy, Yvon Guillouic, Jehan Magadou, Guillaume le Bihan, Jacob Raoul, Lorans Rouzandas, Lorans le Taler, Anthoine le Cozic, Allain Jestin, Jehan le Boulebar, Yuon le Hunczec, Yuon Paris, Pierre le Grant, Yuon Manoy, Jehan Ropertz, Jehan Marhin, Jehan Hervé, Allain le Boulebar, Guillaume Meliou, Loys Raoul, Guillaume Pezron, Perrot Perriou, Henry le Goffhir, Jehan le Goffhir, Yuon Ropertz, Allain le Bihan, Germain le Discot, Guillaume le Goffhir: Allain Balgor, Yuon le Coroller, Guillaume Arzur, Allain Kergourgant, Jehan Gardic, Guillaume Thomason, Yuon le Montaigner, Lucas le Boulebar, Hervé Quezuen, Jehan le Fichant, Jehan le Briz, Louis Boulben, Jehan Ezoan, Pierre Ezoan, Jehan Guilherm, Henry le Briz, Yuon Guilherm, François Charilles, Jehan Gardic, Yuon le Kerroher, Guillaume Keraulan, Henry le Hunczec, Guillaume le Pitu, Jouhan le Fichant, Nouel Guerneau, Yuon le Coeffec, Hervé le Roy, Henry le Moign, Allain Caignart, Pierre le Briz, Germain Kererou, Guillaume Ezecaelou, Oliuier Bienuenu, Jehan Cariou, Xpoiste le Couppanec, Vincent le Canyou, Jehan le Hen, Jehan le Moign, Hervé le Pougessat, Mahé Jégou, Oliuier le Venedj, Lorans Ropertz, Henry Salaun, François le Kerroher, Oliuier Lastellec, Jehan Arzur, Estienne le Canyou, Richart le Bonnyou, et chacuns parroessiens de lad. parroesse de Plœmeur representantz le corps politique de la d. parroesse congrugés et assemblez ou prosne de la grande messe de la d. parroesse, ce jour et feste de la Circoumsition nre Seigneur célébrée en la d. eglise de Nre Dame de Larmor ainsi

¹ Hervé Le Parc et Germain Le Romancer doivent être les deux « fabriques » de cette année 1546. Généralement, ce sont les deux premiers noms d'une énumération. Leur fonction les rendait responsables des recettes d'une paroisse ; ils collectionnaient les sommes perçues par les égailleurs-receveurs des différentes frairies.

² Pougessat est devenu Pougessat et actuellement Pouezat ; Cozoal est devenu Cohal.

que lon a de coustume pour ouyr loffice divin et disposer de leurs affaires et négoczes daultre partie¹. Lesqueulx Recteur et parroessiens ont donné et donent permission et leur assentement au d. Desportes acteptant de faire une arche et oupuerteure devers le cueur dicelle eglise en lun des vestiaires dicelle chappelle et y meptre aultyer et y faire fenestres et vitres ô pouvoir et faculté au d. Desportes de y meptre et tenir escabeaux et actoudouers et meptre et auoir es d. vitres ses armes et de ses prédécesseurs comme bon luy semblera et droit de prohiber aultres à y meptre ne tenir actoudouers ne armes². — Et pour donation de ce que dessus oultre le bastiment et construction que fera de nouveau le d. Desportes de la d. chappelle, il baille et transporte par cestes au d. Recteur et parroessiens sauoir le tiers au d. recteur et les deux partz pour l'entrectement et réparaon de la d. eglise de Nre Dame ung minot de fourment, mesure de Henbont, de rente, et levée par chacun an à chacun terme de Saint Gille, sur le gaige et hypothecque dune tenue de héritaige ô ses appartenances située au villaige de Logueltas en lad. parrouesse appartenante au d. Desportes en laquelle demeurent Thomas et Blanche Ropertz, et qu'ilz tiennent du d. Desportes à tiltre de conuenant à domaine congéable à lusement du pays, au pris de six minotz de fourment, une perrée auoine, le tout dicte mesure, deux chappons et une coruée de conuenant de rente par chacun an à chacun terme de Saint Gille, par ce que des apnt le d. Desportes quicte ou susdict Roperz et aux aultres destenteurs en laduenir de la d. tenue ung minot de fourment de rente, à ualoir sur la rente que apnt debue au d. Desportes et sera debue en lauenir au d. Desportes et ses hoirs et leurs causeaiantz et pouoir et faculté aus d. Recteur et syndicque pnt et futurs de executer sur et en d. tenue par chacun an par deffault de payement du d. minot de fourment de rente passé le d. terme de Saint Gille. Et consentent les d. Recteur et parroessiens que leur absence le d. Desportes puisse obtenir

¹ Avant la Révolution de 1793, c'était la coutume de chanter la grand'messe à la chapelle de Larmor le jour de la Circoncision de Notre-Seigneur et à toutes les fêtes de la Vierge. On voit que la coutume datait de longtemps.

² L'arche dont il s'agit est celle qui est bouchée actuellement par la grande porte gothique de la sacristie du nord, et qui était ouverte autrefois. La fenêtre de la sacristie a pu et a dû être refaite ; à part cela, la sacristie est l'ancienne chapelle de Sainte-Anne. L'autel était, sans doute, devant l'entrée, sous un écusson qui existe encore sur la sablière. A le voir, on ne peut connaître les couleurs du blason ; il a un lambel et, sur le champ, trois maillets, 2 et 1. La pierre d'autel, qui sert de seuil extérieur à la porte de la tour de l'Armor, est probablement l'ancien autel de Sainte-Anne.

décret de Monseigneur leuesque de Vennes¹ du pnt accord — et les choses et chacune dessus d. tenir garantir et accomplir promirent et promecttent les d. parties et chacunes par leurs sermentz et sur tout leur bien et ad ce tenir furent par nous ô jugement de nos d. courtz et chacune condempnez et les y condempnons. — Donné tesmoign de ce les seaux estably aux contractz de nos d. courtz et chacune à cestes mis. — Ce fut fait et gréé ou d. prosne en la d. eglise de nre dame de Larmor le premier jour de janvier² lan mil cinq centz quarante et six.

L. JUBIN³, passe.

DUCAMERN, passe.

Tous les chefs de famille de la paroisse avaient le droit de délibérer à cette époque ; c'est ce qui explique tant de noms dans cet acte. Ploëmeur comprenait alors les paroisses actuelles de Ploëmeur, de Lorient, de Kerentrech et de Merville, mais la population était bien faible puisque la rive du Scorff était presque déserte.

Il faut remarquer qu'on ne mentionne aucun des nombreux seigneurs de Ploëmeur dans la délibération. Les principaux d'entre eux étaient ceux du Ter, qui avaient depuis longtemps une chapelle prohibitive à Notre-Dame de L'Armor, du côté de l'évangile, entre le maître-autel et la future chapelle de Sainte-Anne. Les seigneurs de Keruherre venaient aussitôt après. Je ne parle pas du seigneur de Treizfaven, qui était Louis de Rohan, l'un des grands personnages de la Bretagne.

Doit-on conclure de là que ces seigneurs n'ont pas assisté à la réunion ? Nous ne pouvons le dire. On ne les signale guère que lorsqu'ils sont en cause et alors souvent leurs femmes assistent en

¹ Le texte latin du décret est à la suite de cet acte prônal, sur le même parchemin.

² Le 1^{er} janvier 1546 est la date de vieux style. On doit donc corriger cette phrase en disant 1^{er} janvier 1547. Ce premier janvier était un samedi. L'approbation qui va suivre est du 13 juin 1547 qui tombait le lundi dans l'octave de la fête du Saint-Sacrement.

³ La signature de Louis Jubin, sieur de Kerouran, au pied de cet acte est celle du gendre de René Desportes, fiancé ou marié, depuis quelques semaines, (1546) à Marie Desportes. Il deviendra bientôt lui-même seigneur de Kerivily. Un enfant de son arrière-petit-fils sera l'occasion d'un des principaux miracles du P. Le Nobletz. Sainte Anne n'a-t-elle pas voulu, par l'entremise de notre grand missionnaire, témoigner sa reconnaissance à cette famille ?

même temps qu'eux. Il serait à croire, que, ce premier janvier Marguerite de Kernours ait assisté son mari. — Les prêtres de la paroisse, aussi, assistaient à la réunion ; chaque fois qu'il s'agissait d'accepter une fondation, on devait prendre leur avis ; à part le recteur, ils ne sont pas cependant signalés.

Pour bien se rendre compte de la solennité, employée en cette circonstance, il faut nécessairement suppléer à ce qui n'est pas exprimé. Ya-t-il rien de plus suggestif sur l'état social de ce seizième siècle que ce *referendum* populaire ? La noblesse avec sa haute autorité et sa grande richesse, le clergé avec son influence incontestée réclament le consentement du peuple, non pas d'un petit groupe trié par des élections pipées, mais le peuple tout en entier réuni en assemblée générale. Rien ne se fait sans l'accord commun. Les obstacles venaient souvent de l'un ou l'autre des trois ordres. Mais, en ce jour, tout le monde s'unit en faveur de Sainte Anne de l'Armor.

DÉCRET DE L'ÉVÊQUE DE VANNES

Iginus de Fontana..... dj in Xpo patris dñi dñi Laurenti¹ Dei gratia diocesis et epatus veneten electi epi et administratoris in suis civitate et diocese veneten ad infrascripta et consimilia peragenda in spualibus et temporalibus Vicarius gnalis datus spialiter et deputatus universis et singulis pntes lteras inspecturis lecturis au auditoris. Salutem in dño. Noueritis nos pro parte magistri *Regnali Desportes de Bresent et de Kerri-vily* Dñi temporalis fuisse debite requisitus quathenus omnia et singula in supra^{1o} contractu contenta et declarata ac per venerabilem virum *Dm Eutropium Collin*, Rectorem parrochialis ecclie et parrochie de *Ploemur*, veneten diocesis, ac parrochianos dicte parrochie in eodem supra^{1o} contractu noiatos saniozem partem parrochianorum eiusdem parrochie illosque repntantes dñicaliterque et in prono magne misse dñicalis dicte parrochie, ut moris est, quo ad de ea re negocye et rebus contentisque et narratis in huoc contractu disponendum et ordinendum invicem ocadunatos et congregatos ex una. Et eumdem magistrum *Regnatum Desportes* ex alia respective partibus inita et concordata ratificare lau-

¹ Laurent II Pucci, évêque de Vannes.

dare et confirmare atque approbare auctoritatemque et decretum nr̄m auctoritate ordinaria et qua ratione nr̄i vicariatus officij fungimur in hac parte interponere actqué in premissis opportune providere dignemur — Idcirco nos actenden petitionem et requisitionem suorum fore justam juriq̄ue et rationi consonam et pro justa patente non est denegandus assensus eliam per narrata in huoc supra^o contractu in utilitatem et augmentum dicte parrochialis ecclie de Plœmeur et illius fabricę cedunt auctoritate ordinaria nobis in hac parte commissa et qua raone nr̄i vicariatus officii fungimur in hac parte suprascriptum contractum per curias *de la Rochemoisan* et *Traezjauen* initum et confectum de data diei prime mensis januarii anni Dni millésimj quingentesimj quadragesimj sexti. — Sic signatum seu passatum *L. Jubin, passe*; *F. Ducamern, passe*.

Omnia et singula in eodem suprascripto contractu contenta et narrata cum punctis et articulis in eo declaratis confirmamus ratificamus et aprobamus rataque et gratas actentis tenore et forma eiusdem habuimus et habemus vimque et efficaciam perpetuis futuris temporibus habere volumus et decernimus nr̄mque super hoc duximus interponendum et interponimus assensus et decretum. — In quorum fidem pntes fieri et per secretarij nr̄i scribam infrascriptum signari et subscribi sigilliq̄ue nr̄i vicariatus officij veneten quo in talibus utimur, jussimus et fecimus appensione muniri. — Acta fuerunt hec Veneti in dōmo epali veneten de mota nuncupata in civitate ven̄ sita, die tridecima mensis Junij, año millesimo quingentesimo quadragesimo septimo ; — presentibus inibi *Guydone Moguedec*, clerico Veneten, et *Ludouico Morice* laico macloviensis respective dioces.... testibus ad premissa sp̄ialiter atque rogatis.

LE FLOCH pro secretario.

IV. — LA GRANDE DÉVOTION DE PLOËMEUR A SAINTE ANNE.

La dévotion envers sainte Anne a eu de profondes racines dans la paroisse de Plœmeur. Nous allons en donner quelques preuves qui ont échappé à l'oubli.

Un des plus célèbres dévots de sainte Anne, pèlerin de la première heure, et le premier évêque qui ait célébré la messe dans le champ du Bocenno, c'est messire Guillaume Le Prestre,

évêque de Cornouailles¹. Une très ancienne liste de prêtres de Plœmeur, aujourd'hui disparue mais copiée par M. Livec curé de Plœmeur en 1830, le donne comme étant natif de Plœmeur. Quoi qu'il en soit de son origine, il est au moins certain qu'il y hérita de biens considérables par son père, qui était neveu de Jean Jégado, s^{er} du Faouët-Lézivy. En outre messire Guillaume Le Prestre avait de grandes attaches à Notre-Dame de Larmor par une fondation de sa famille.

Voici d'autre part quelques extraits de testament, qui témoignent de la place que sainte Anne occupait dans la pensée des habitants de Plœmeur.

Le 17 juillet 1633, un vieux prêtre messire Lucas Le Boullebar « gissant au lit, mallade au village de Kerhellofloch a recommandé son âme à Dieu, à la bienheureuse Vierge Marye, à *madame sainte Anne* sa mère... » Le 16 août 1641, François Le Besque, de Kergroix : « aux chapelles de... et saint Anne veut et ordonné ledit testateur qu'il soit donné à chaicune d'icelles un quart de minot de fourmant rouge mesure riche... »

On lit dans le testament de M^e Guillaume Le Moing du 1^{er} janvier 1654 : « Plus veut ledit testateur qu'il soit donnés de ses biens à la chappelle de *Sainte-Anne* près Auraye la somme de dix livres. »

Missire Richard Ezvan, « prestre cy-devant recteur de Plœmeur », fait son testament le 1^{er} novembre 1669 et on y lit : « premièrement a donné son âme à Dieu son créateur, et prie la sainte Vierge Marie Mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ, *Madame sainte Anne*, Monsieur saint Richard et tous les saints... etc. »

Au village de « Kerhoët » Ollivier Lomenech déclare dans son testament du 8^e may 1690 : « qu'il donnoit six livres à l'église paroisse de Plœmeur, autant à Nostre-Dame de l'Armor, vingt sols à la chapelle de *Sainte-Anne* et dix sols aux autres chapelles de la paroisse. » Au même village de « Kerhouat » Jacques Calmar, le 23 mars 1721 dit : « Qu'on donne... à Nostre-Dame de Larmor trante sols et pareille somme de trante sols à *Sainte-Anne* et cha-

¹ Cf. ce que les historiens de Sainte-Anne d'Auray racontent sur la présence de M^{seigneur} Le Prestre au Bocenno de Pluneret.

cun dix sols aux autres chapelles de la dite paroisse de Pleumeur. »

Les exemples donnés à cette époque ont eu tant d'influence et ont passé si bien dans les mœurs, que, aujourd'hui encore, beaucoup de bonnes familles se font une obligation de donner une offrande appelée « testament » à chaque chapelle de Plœmeur, le jour du pardon qui suit le décès d'un de ses membres ; et généralement la chapelle de Notre-Dame de l'Armor et celle de Sainte-Anne, ont la meilleure part avec celle du quartier de la famille. Cette tradition continue noblement la piété des paroissiens de Plœmeur envers Sainte-Anne.

..

Ainsi, dès le XVI^e siècle, comme en font foi les actes publics, une dévotion unanime porte la population de Plœmeur, — peuple, noblesse et clergé, — à rendre à sainte Anne des honneurs exceptionnels. Et les deux chapelles qu'on lui avait dédiées, sur le territoire de la paroisse, sont encore aujourd'hui les témoins séculaires de cette antique dévotion.

En retour sainte Anne a bien souvent témoigné, envers les habitants de Plœmeur, un généreux empressement à écouter leurs prières comme en font foi les *Annales du Pèlerinage*...

JOACHIM LE BRAS.



LE VŒU DE GUISCRIF

Drame en trois Actes et dix Tableaux

(SUITE¹)

ACTE DEUXIÈME²

TROISIÈME TABLEAU

LA LOGE DU SORCIER PERRIC DALL.

1^{er} NOVEMBRE 1795.

(La lande entourant Guiscriff à trois lieues du bourg. — Terrier creusé sur le penchant d'un tumulus. — Loge couverte en genêts et fougères. — Perric Dall, le principal agent de Bonaventure dans ce quartier, a reçu M. Denmad avec effusion.

Le Recteur attend depuis deux jours la fin de la lune. — Un joyeux espoir éclaire en ce moment sa physionomie. — Il déjeune d'un morceau de pain noir et se désaltère à la cruche de terre glaise.

SCÈNE PREMIÈRE

PERRIC, L'ABBÉ DENMAD

L'ABBÉ DENMAD

La lunaison finit.

PERRIC DALL

Depuis les bonnets rouges,
Nos temples, si coquets, sont devenus des bouges.
On arrache les croix de granit, et les Bleus
Flambent dans leurs bivouacs nos Saints miraculeux.
Les soldats ont tiré sur la Madone en pierre.

¹ Voir le fascicule de janvier 1901.

NOTA.— *Le Vœu de Guiscriff* est une adaptation assez libre d'un roman paru en 1831 et réimprimé en 1856 : *Un Drame sous la Terreur*, par Louis de Carné. On y retrouvera le sujet de la pièce et les premiers épisodes.

L'ABBÉ DENMAD

Les âmes de Guisriff entendront ma prière.

(Montrant à Dall son musée fantastique).

Laisse crapaud, têtard, salamandre et hibou.

Prends la bêche, et renonce à piquer du louzou.

PERRIC DALL

Je lutine Astaroth, mais l'Eglise romaine
 Est ma mère... Je sais consoler l'âme en peine,
 Préserver « du barat », verser pour le mal d'yeux
 L'eau magique, et remplir un sachet merveilleux
 De bétoine, de sel et de cire bénite.

L'ABBÉ DENMAD

Je venais autrefois te sermonner au gîte,
 Et je refuse encor d'absoudre un mécréant.

PERRIC, d'un air solennel.

Servir l'enfer et Dieu, quel travail de géant !
 Je taris une chèvre et vole un scarabée
 Dans la lune, et reboute une côte tombée.

L'ABBÉ DENMAD, l'arrêtant.

Cerveau de baladin, mais cœur naïf et bon !
 On pourrait recueillir dans ta loge un Bourbon,
 Car tu sèmes l'effroi par tout le voisinage.

PERRIC DALL

Je suis pourtant de noce aujourd'hui...

*(Perric se revêt des attributs du « basvalen ». Il chausse un sabot d'un pied, un soulier de l'autre et attache une petite corde au collier de son chien Roussic. Se tournant vers l'abbé.)**(Quel dommage*

Que vous soyez blotti comme le lièvre au trou !
 Nos jeunes mariés vous sauteraient au cou.
 Le jureur n'est qu'un diable à la tête cornue...
 Nous deviendrons païens, si cela continue.

(Il sort en chantant de la loge. — Quelques minutes s'écoulent. — Le Recteur lit son bréviaire. — Arrivée de Bonaventure. — Paysan de cinq pieds et demi, bras courts et gros, taille trapue. — Cheveux rouges flottant sur les épaules, œil noir, expression de force et d'intelligence. — Il porte un chuppen de toile dégouttant de pluie et de larges bragous plissés attachés sur les genoux.)

SCÈNE II

L'ABBÉ DENMAD. — ANDRÉ LECREAC'H dit BONAVENTURE

L'ABBÉ DENMAD

André !

BONAVENTURE

Ce chien de temps m'a mouillé jusqu'aux os.
Les éclairs m'aveuglaient. Trente jours sans repos
Et sans lit !

L'ABBÉ DENMAD

Je prierai ce soir dans mon église
Pour nos morts.

BONAVENTURE

Jour de Dieu ! la prudence est permise.
Le poste a machiné des projets ténébreux.
On guette le fantôme au bas des chemins creux.
J'ouvre l'œil et le bon !

(Après un moment de silence).

Le quartier est en fête.

Les gars de Pontivy sont équipés. Charette
Ameute le Bocage, et l'ami de nos rois
Fait rugir le tocain pour les piqueurs d'Artois.

L'ABBÉ DENMAD

L'exil a consumé mes espoirs. Je me couche,
O Mort ! et tends la lèvre à ton baiser farouche.

BONAVENTURE

Ce métier vagabond de croisé meurt de faim
Et de rustre pillard m'exaspère à la fin...

FÉVRIER 1901

Ils ont guillotiné Jeanneton ! Cannibales,
 Œil pour œil ! votre cuir amortira mes balles.
 Tant que ces bras auront du poil roux, têtebleu.
 Je prétends m'en servir pour la cause et pour Dieu.
 L'autel brisé sera rebâti sur des tombes.

L'ABBÉ DENMAD

Jésus n'est pas Moloch, prince des hécatombes.

BONAVENTURE

Un flot pourpre a lavé la Bretagne, et ses fils
 Engraissent les oiseaux de proie. — Au jour des lys,
 Si j'ai quelques écus bien trébuchants, de sorte
 Que je puisse acheter des cierges pour la morte
 Et du tabac, je fais ma révérence au Roi.
 D'autres se montreront plus exigeants que moi.

L'ABBÉ DENMAD

Il faudra, pour calmer leurs appétits féroces,
 Des plumets, des galons, des bijoux et des crosses.
 La Noblesse en jabot tiendra le gouvernail,
 Lorsque vous briserez votre corps au travail !
 Les Bleus vous ont pourtant dévoré jusqu'à l'âme.
 Ils brûlent vos maïs, égorgent votre femme,
 Et sèment l'or aux fins limiers qui vont chassant
 André dit le chacal et le buveur de sang.

BONAVENTURE

Quand je veux enrôler quelqu'un, c'est bagatelle !
 Le pauvre diable a peur que je ne l'ensorcelle.

*(L'orage redouble de violence. Les tourbillons de pluie roulent dans la
 bruyère. Les étais de la loge craquent sous la tempête.)*

BONAVENTURE

Ah ! c'est le coup de vent des trépassés, et Dieu
 Allume sa gargousse à l'Océan de feu.

(*Bonaventure, à travers les fentes de la porte, a reconnu des uniformes. — Le capitaine Florent a été surpris par la bourrasque en revenant de visiter ses postes — Les quatre hommes qui lui servent d'escorte poussent une exclamation joyeuse en découvrant le toit de genêt de Perric. — Bonaventure songe avant tout à protéger la personne du Recteur auquel la fuite est impossible. — Il se place devant lui et met une main dans chaque poche, recommandant le calme au vieux prêtre. — Les Voltigeurs entrent.*)

SCÈNE III

BONAVENTURE, L'ABBÉ DENMAD, LE CAPITAINE FLORENT, LE SERGENT LAMOURETTE, VOLTIGEURS DU 53^e.

LAMOURETTE à Florent.

La loge de Merlin ! C'est à lui qu'on s'adresse
Pour guérir les bœufs et les porcs en détresse.

BONAVENTURE, à voix basse

Florent !

L'ABBÉ DENMAD

L'exécuteur de Vannes !

(*Le Recteur s'évanouit. Il a reconnu la figure liée au plus horrible souvenir de sa vie — la mort de l'évêque de Dol. — André, ignorant cette circonstance, attribue l'état de M. Denmad au saisissement de la crainte.*)

FLORENT, aux soldats.

Quel pandour

Me donne pour abri des toits percés à jour ?

(*S'approchant de Bonaventure.*)

Es-tu Perric ?

BONAVENTURE

Je viens baiser son amulette.

LE CAPITAINE

C'est à crever de rire ! Un vigoureux athlète,
Velu comme un renard et bâti comme un roc,
Se ravale au-dessous de la jupe et du froc.

Il vaudrait mieux prêcher la loi républicaine
 Au singe du Gabon qu'à l'huître armoricaine.

BONAVENTURE, *au Recteur.*

Remettez-vous.

LE CAPITAINE, *impatient.*

Où diantre est le charmeur de veaux ?

BONAVENTURE, *montrant M. Denmad.*

Le voici ! Quand il voit des visages nouveaux,
 Il tombe en léthargie et s'endort.

FLORENT, *l'examinant.*

Gueule bée,

Costume de sabbat, œil fou, mine plombée.
 Enfoncé Channic Cham et son bonnet pointu.
 Et le manteau semé d'astres bleus !

(*A Bonaventure.*)

D'où viens-tu ?

BONAVENTURE, *sans hésiter.*

Du Faouët... Ma vache a mine de carême.
 J'apporte pour Marie en couches d'un cinquième
 Du louzou

FLORENT, *d'un ton curieux.*

Que dit-on de neuf en ce quartier ?

Parle-t-on des Chouans ?

BONAVENTURE, *se grattant l'oreille.*

Bien peu, mon officier.

FLORENT

Se sont-ils réunis ? quels chefs ? à quel village ?
 Réponds : je te promets la goutte... et davantage.

BONAVENTURE, *d'un air indolent.*

Je puis vous raconter sans mystère et pour rien
 Qu'on dit Bonaventure à Pontbriand.

FLORENT

C'est bien !

LES SOLDATS DE L'ESCORTE

Vive la Liberté !

SERGENT LAMOURETTE

Pour payer nos nuits blanches,
Il va, cravate au cou, gigotter dans les branches.
Le venin jaillira de la bête !

FLORENT, *aux soldats.*

Il en cuit

De croire aveuglément à ces oiseaux de nuit.

(A Bonaventure).

L'âme de feu Denmad l'enjuponné voltige
Par la grève et la lande. As-tu vu ce prodige ?

BONAVENTURE

(Voulant donner le change au capitaine).

Elle ne paraît plus qu'à Langonnet, dit-on.

(Avec force).

Ces nouvellistes-là méritent le bâton.
Je leur caresserai l'échine à coups de gaules.

LE CAPITAINE FLORENT

Quand un gaillard distrait la hure des épaules
Et loge savamment du plomb dans le cerveau,
Tu crois qu'âme ni corps ne bougent plus ? Bravo !
Ton exemple est unique en Bretagne où les goules
De l'abjecte Curie ont abêti les foules.

L'ABBÉ DENMAD, *d'une voix creuse.*

On a vu revenir des morts pour effrayer
Les vivants.

FLORENT

Bien cela ! Noble début, sorcier.
Le ton sentencieux, les notes sépulcrales
Font merveille. Le vent siffle comme les balles.

Avant que le canon du céleste artilleur
 N'emporte le terrier avec le fossoyeur,
 Tu vas, maître filou, dans ce décor sinistre,
 Tirer mon horoscope... ou bien je t'administre
 Un régal de bois vert !

*(Le vieillard ne répond rien. Florent pose sa main sur celle de
 M. Denmad qui recule.)*

FLORENT

Que te disent, coquin,
 Ces traits entrecoupés qui sillonnent ma main ?

L'ABBÉ DENMAD

reprand tout-à-coup la main de l'officier, la serre avec violence puis, étendant sur elle son doigt décharné et fixant sur le capitaine son œil large et sa pupille dilatée,

J'y vois du sang, du sang d'évêque !

(Le vieillard épuisé tombe sans connaissance. Le capitaine s'efforce de sourire, mais une convulsion tire son visage humide d'une sueur froide. Les paroles s'arrêtent glacées sur ses lèvres.)

(Les soldats, la pipe à la main, cessent de s'envoyer des bouffées. Le paysan, les bras croisés sur sa large poitrine, regarde tour à tour l'officier et l'ecclésiastique qui gît à terre pantelant, comme un prophète écrasé sous le dieu.)

(Florent porte la main à son front et la regarde pour s'assurer s'il n'y voit aucune trace. Ses doigts contractés pressent tantôt les basques de son uniforme, tantôt la garde de son épée. Il veut parler, marcher, rire, menacer... Ses sens paraissent pour un instant n'être plus au service de son âme. Enfin, d'une voix qu'il veut rendre assurée :

LE CAPITAINE FLORENT

Le déluge

Se calme, et le tonnerre a fini son grabuge.

(S'adressant à André.)

Viens faire ton rapport à Guiscriff !

(Regardant le Recteur.)

Que ce fou

Et cet énergumène écume dans son trou...

(André suit le détachement qui s'éloigne en silence... et s'esquive en route.)

QUATRIÈME TABLEAU

L'ÉGLISE DE GUISCRIF — LE REVENANT

M. Melven, enveloppé de son manteau et portant une lanterne sourde, revient du corps-de-garde. Il tâtonne au milieu des ifs et des tombes du cimetière. Une porte latérale de l'église a fléchi devant lui. Étonné de la négligence du sonneur de cloches, il pénètre dans la nef.

L'ABBÉ MELVEN

Un voltigeur a dû pénétrer dans l'église.
Aux fêtes de Gourin, le marguillier se grise
Et le glas monotone expire en joyeux air!

.....
Florent est abattu. Sur ce masque de fer,
Que l'âtre illuminait d'une lueur sanglante,
J'ai vu poindre la mort et flotter l'épouvante.

.....
Ton sourire éploré de pâle chérubin,
Ursule, était pour moi la rosée du matin,
Et je sentais jaillir une source inconnue
De tendresse, aux aveux de ton âme ingénue.

(Il porte la main au front, comme absorbé dans sa douleur.)

L'Ange s'est envolé d'un coup d'aile subit.
Les vers me rongeront sans m'ôter cet habit
Qui se colle à ma peau de parjure et d'inîâme.
Comme Adam rejeté par le glaive de flamme,
Je ne reverrai plus dans l'Eden aboli
Le jardin clos, les lacs d'azur, les fleurs d'oubli!
Le désespoir aigu me saisit à la gorge.

.....
Un bruit sourd ! Qui va là ?...

(Il entend des sons inarticulés, semblables à ceux d'une psalmodie lointaine.)

Bonaventure et George

Ont noyé le pays de sicaires....

(En tournant un des piliers du chœur, il aperçoit une masse indistincte.)

Mon sang

Se fige : c'est quelqu'un qui prie en gémissant.

(Il s'avance droit et porte sur l'objet immobile la clarté de sa lanterne)

(D'une voix haute.)

Qui va là ?

LE RECTEUR

Guénolé Denmad.

M. MELVEN

(La lanterne s'échappe de sa main glacée.)

Le noir fantôme,

Blotti contre un pilier, se dresse à hauteur d'homme.

(M. Denmad s'avance vers le jeune prêtre terrifié. Melven recule d'abord tout d'une pièce, comme un automate ambulante, puis, sans lever les yeux.)

L'abbé Denmad n'est plus au livre des vivants.

M. DENMAD

Dieu protège l'esquif qu'ont ballotté les vents.

Quand, loin du souffle impur et des vaines amorces

Du siècle, on a porté le faix selon ses forces,

L'âme s'envole en joie aux avrils lumineux.

.....
Je crains d'être l'objet d'un sacrilège affreux.

L'ABBÉ MELVEN

(Bouleversé et cherchant à assurer sa voix.)

Les fusils sont chargés dans l'ombre menaçante.

Il n'existe entre vous et la mort imminente

Que ce bois vermoulu. Les veilleurs, chaque nuit.

Rôdent : la garnison tressaille au moindre bruit.

L'asile du repos est le bivouac du reître.

L'encens flotte parmi les odeurs de salpêtre.

.....
.....

L'ABBÉ DENMAD

Le proscrit dont la plainte a fatigué les mers,
 Qui dévora de l'orge et but aux flots amers,
 Achète un jour d'extase et de volupté sombre
 Au prix de l'échafaud... Je me traîne dans l'ombre,
 J'embrasse les autels, je meurtris mes genoux,
 Et, comme le vieillard Siméon, il m'est doux
 De m'éteindre, ayant vu le Seigneur dans son temple.

L'ABBÉ MELVEN

Les Bleus réclameront un solennel exemple...
 La Bretagne a besoin de concorde, et la Loi
 N'autorise l'accès de ces parvis qu'à moi.

L'ABBÉ DENMAD

Je reste, malgré vous, pasteur de cette église.
 C'est la chaîne d'airain qu'aucun pouvoir ne brise
 Et tous vos barbouilleurs de charte et de décrets !
 Briseront leur tenaille à ces anneaux sacrés.

.....
 Vous avez déserté Rome, l'auguste mère,
 Quand soldats et martyrs déployaient sa bannière.
 Pouvez-vous, consacrant l'hostie en ce saint lieu,
 Envisager en paix le tribunal de Dieu ?
 L'éclair de Josaphat aveugle le transfuge,
 Et vous n'osez répondre au spectre qui vous juge.

L'ABBÉ MELVEN

Fuyez, au nom du ciel ! fuyez, prenez l'essor !
 L'endroit n'est pas propice aux argumentabor.

L'ABBÉ DENMAD *se rapproche de Melven*

Maître ici, je prétends n'obéir à personne !
 Votre âme, avant le crime, était pieuse et bonne.
 Osez-vous livrer un père, un bienfaiteur,
 Pour les trente deniers du disciple imposteur ?

Un jour de défaillance et de morne détresse,
 Melven, j'ai fait le vœu de célébrer la messe
 A Guiscriff, pour nos gars fauchés à Quiberon.
 Je dois, la nuit du quatre, implorer mon patron.
 Après, ne craignez plus d'importune visite.
 L'exil est un poison qui me tuera bien vite.
 Il vous suffit d'un mot pour m'ouvrir le ciel bleu.
 L'éternité sera sereine et triomphante... Adieu.

*(La conversation s'arrête court. Les deux prêtres se séparent en silence.
 M Denmad gagne le nouvel asile indiqué par le lieutenant de paroisse.)*

CINQUIÈME TABLEAU

LA CRISE

SCÈNE PREMIÈRE

L'ABBÉ MELVEN.

La nuit s'achève. L'abbé Melven arpente à grands pas sa chambre. Un crucifix d'ébène est appendu à la muraille avec d'autres attributs sacerdotaux.

L'ABBÉ MELVEN, *seul.*

Ce fantôme émigré m'invective, et me laisse
 Un secret capital, trop lourd pour ma faiblesse.
 Le jureur, souffleté par son verbe hautain,
 Se refuse à trahir l'Etat républicain.

Patriote, j'hésite, et prêtre, je balance !
 La Pitié, le Remords, la Haine et la Vengeance
 Plongent leurs dards aigus dans ma poitrine. Il faut
 Suivre Bonaventure ou dresser l'échafaud.
 L'aube pâle a noyé mon crucifix d'ébène.
 Tordu de spasmes fous comme un énergumène,

Je dois servir sa messe ou présider le feu,
Implorer le pardon du crime, ou vendre Dieu !

Le soleil de ma Foi s'éteint : mon cœur est vide.
Les chacals de l'enfer creusent un sol aride.
Le vent du désespoir et du doute a flétri
Les rosiers de l'Eden dans mon vallon fleuri.

J'encense les tribuns de la démagogie.
L'*Alleluia* se mêle aux couplets de l'orgie,
Et le fifre prélude à l'*Ave*. — Des soudards,
Qui criblent le mômier d'injurieux brocards,
Hurleront, sac au dos, leur répertoire obscène,
Lorsque je parodie effrontément la Cène.
Je suis l'épileptique altéré de repos.
La robe de Nessus a calciné mes os.
La vipère a sali le miroir de ton âme,
Ursule !... Je saurai de cette noble femme
Si le tartufe anglais et le bedeau d'Artois
A versé dans le cœur qui s'ouvrait à ma voix
L'écume et les poisons d'un grossier fanatisme.
Il berne la vertu, cravache mon civisme,
Et l'Ange de lumière a déserté mes pas !
Spectre, tu m'as volé le bonheur ici-bas.
C'est dans ce jeune sein que j'exhalais mes peines.
Nous unissions notre âme... et presque nos haleines.

L'intrus m'aura banni de la fraîche oasis
Qu'embaumait le parfum mystérieux des lys.
Ma lèvre ignorera ces philtres de tendresse
Où les déshérités boivent l'ardente ivresse !
Le sang de Caïn bout dans mes veines en feu.
Je suis parjure à Rome, abandonné de Dieu.
Cette nuit, je frôlais les ifs noirs, quand ma mère
Me sembla dans la brume émerger d'un suaire.

Et flétrir l'apostat, le réprouvé... Les Bleus
 Vont m'abattre demain comme un roquet galeux,
 Ou le Justicier brandira son tonnerre
 Si le prophète en croix agonise au Calvaire.

(Six heures du matin. — François Guiader sonne la messe comme de coutume. — En entendant la cloche, M. Melven entre dans une sorte de frénésie.)

Moi, Melven, réciter l'*Introïbo* ! Non pas !
 Tu peux, carillonner, sonneur, à tour de bras.
 Je ne paraîtrai plus dans l'église où la pierre
 M'écrase, où Jésus-Christ trinque avec Robespierre.

(Il appelle Saïc, la vieille carabacen, boîteuse et presque sourde.)

J'ai la fièvre, mandez Ursule...

(Elle le regarde d'un air hébété et sort pour s'acquitter de la commission.)

(La sonnerie continue.)

L'ABBÉ MELVEN, exaspéré.

Oh ! le marteau

De ce bronze endiablé qui m'invite au tréteau !
 Oh ! sur ma tempe en feu des caresses de femme !
 Ève, que ton baiser, voluptueux dictame,
 Dans la nuit de mon cœur verse un rayon d'amour.

SCÈNE III

URSULE, L'ABBÉ MELVEN

Ursule entre d'un pas tranquille. — Le front pâle de Melven se colore légèrement. — Il fait asseoir la jeune femme et la contemple quelques instants en silence.

MELVEN

Il faut bannir la feinte et parler sans détour.
 Vous osiez jusqu'ici, dans votre élan mystique,
 Accepter du jureur la manne eucharistique.
 Ursule, un dais de plomb s'appesantit sur moi.
 La fontaine est tarie où s'abreuvait ma foi.
 L'énigme a torturé mon cerveau qui se brise
 Je deviens le forçat du culte et de l'Eglise.

URSULE

Je cherche vainement mes griefs et vos torts.
 Ma faiblesse a senti l'aiguillon des remords.
 C'est une illusion peut-être, mais j'écoute
 Comme une voix d'en haut qui m'indique la route.
 Je suis pusillanime, hélas ! et j'ai tremblé
 Lorsque ma conscience a tout-à-coup parlé.

L'ABBÉ MELVEN

Vous n'avez pas cédé qu'à cet appel intime !
 D'occultes artisans auront creusé l'abîme.
 On vous empoisonnait de perfides avis
 Que vous avez, Ursule, aveuglément suivis.

URSULE

Je suis seule coupable, et le sonneur de cloches
 Ne m'a pas ménagé ses plus amers reproches.

L'ABBÉ MELVEN

Il ne peut rien sur vous... Mais d'autres, plus heureux,
 Ont assiégé votre âme et reçu vos aveux.

Un regard vigilant a, parmi les ténèbres,
 Surpris les noirs complots et les trames funèbres.
 A Guisriff, si les murs parlaient, de rouges flots,
 Juste libation, noieraient les échafauds.

URSULE

(La mort entre dans l'âme de la malheureuse.)

Pitié pour lui !

L'ABBÉ MELVEN

Je sais quelle main téméraire,
 Après la lune close, ouvrit le sanctuaire
 Au félon qui revient vilipender chez moi
 L'Etat, la Liberté, ma personne et la Loi !
 L'abbé Denmat mourra : devoir inexorable.
 Le salut du pays veut la mort du coupable.

Je ne faillirai pas à mon rôle sacré.
Le prêtre citoyen frappera l'émigré.

(Après une pause, et se plaçant près d'Ursule pâle et tremblante.)

Quelqu'un peut le sauver :

URSULE

Tuez-moi !

L'ABBÉ MELVEN, *plus près d'elle.*

Si la femme

Dont le regard me trouble au plus profond de l'âme
Me dit : « Soyez clément au pauvre fugitif
Qui revient pour un vœu solennel à Guiscriff.
Et je jure de voir en vous non pas le prêtre.
L'esclave humilié du *Credo*... mais un être
Malheureux comme moi... », je brave les exils.
La foudre, l'Océan, Hoche, ses alguazils
Et ses carabiniers, et je salue en joie
Le potcau, pour ravir aux Jacobins leur proie.

Il me suffit d'un mot, d'un espoir de bonheur.

(Et M. Melven, l'œil ardent, les joues enflammées, s'approche de la jeune femme et presse d'une main nerveuse les pans de sa robe flottante. — Ursule, d'abord surprise, puis effrayée, se lève et l'arrête d'un geste impérieux.)

URSULE

L'enfer coalisé n'a pas votre noirceur.
Le Damné, le Maudit prit du moins la figure
Du serpent : il voila sa furtive imposture
Et, hideux, se blottit dans le verger fatal.
J'ai cotoyé l'abîme où les parfums du mal
S'envolaient du calice empoisonné des roses.
Les Anges ont triplé ma vertu. Si tu l'oses,
Livre Dieu ! je t'écrase en un mépris hautain.

L'ABBÉ MELVEN

Vous dressez l'échafaud du prêtre ultramontain.

URSULE

Qu'il soit craché, honni, vendu par les gorilles.
 Abreuvez-le de fiel et jetez ses guenilles
 Au Sort ! Il me défend de subir ton discours,
 Apostat, pour sauver ses déplorables jours.
 Frappe le saint apôtre et moi qui le protège.
 O Judas, et tends-lui l'éponge sacrilège
 Pour l'anneau d'améthyste et pour la crosse d'or.

.....
 Epargne mes enfants qui n'ont pas l'âge encor
 D'être guillotiné, et grâce pour leur père
 Qui suivit mes conseils... J'ai fini ma prière.
 Je n'accepterai pas d'autre faveur... Vendez
 L'innocent aux valets de Caïphe, et les dés
 Jailliront de l'étui comme au Calvaire.

(Elle s'éloigne d'un pas ferme.)

M. MELVEN, *l'arrêtant.*

Ursule,

N'obligez pas au crime un pécheur qui recule.

(Il se rapproche de la table.)

URSULE

Signe l'arrêt de mort et sois damné !

L'ABBÉ MELVEN, *devant la porte*

Pardon.

L'angoisse m'a brisé depuis votre abandon.
 Je regrette un instant de folie... et mérite
 Au moins votre pitié.

URSULE

Misérable hypocrite,

Je n'effacerai pas tes paroles. Satan
 Et l'enfer ont bondi de joie en t'écoutant.

.....

Nos luths résonneront dans les fleurs purpurines
Lorsque tu lècheras le sang des guillotines.

(Ursule est à peine sortie qu'il adresse ce billet au capitaine Florent.)

*« J'ai la certitude que l'abbé Denmad est caché aux environs.
Il célébrera la messe demain matin à la chapelle de Saint-
Guénolé.*

Salut et fraternité.

Ce 13 brumaire.

MELVEN ».

(A suivre.)

PERROUSSET.



YSEULT

(NOUVELLE)

Il y a trois ans, je voyageais dans une région que les romanciers et les poètes ont chantée bien souvent et dont les habitants sont pleins de la foi et du courage qui remplissaient le cœur de nos aïeux. Je veux parler du beau pays de Bretagne. Le fond du caractère du Breton est rude et mélancolique ; mais cette rudesse, cette mélancolie se marient à merveille avec ses landes désolées et agrestes et son sol aride et stérile. La simplicité et la candeur auront toujours leur siège au fond de ces natures droites, le devoir restera leur règle de conduite, car la civilisation corruptrice ne saurait triompher de la fermeté proverbiale du peuple de l'Armorique.

Je séjournais depuis quelques semaines dans un pittoresque petit village des environs de Quimper ; l'automne s'avavançait, les journées devenaient courtes, presque froides ; peu m'importait ; je me trouvais heureuse dans cette solitude sauvage et ne me sentais nulle envie de retourner me mêler à l'agitation parisienne. Un soir, le clair de lune étant superbe, j'eus la fantaisie d'aller me promener sur une route que je ne connaissais pas.

Je marchai longtemps sans m'en apercevoir, mon esprit vagabondait follement. Je ne puis voir sans émotion se lever un beau clair de lune ; car je pense à tous les événements tendres, tragiques et poignants que cet astre des nuits a vu se dérouler. Et à moi-même que de souvenirs la blonde *Phœbé* me rappelle !... souvenirs d'un bonheur envolé, d'un passé bien cher ; mille souvenirs à la fois tristes et doux qui me revenaient en foule ce soir-là.

Soudain j'aboutis à un carrefour où quatre routes se croisaient; au centre se dressait un grand Calvaire de pierre qui me sembla très ancien. Ce carrefour avait un aspect sinistre, l'herbe rare qui y poussait était comme brûlée et il me représenta parfaitement le lieu de rendez-vous des sorcières et des lavandières de nuit. Quoique je ne fusse plus à l'âge heureux où l'on croit aux fées et aux magiciens, je ressentis un vague frisson et j'allais me retirer lorsque, de l'une des routes, je vis déboucher deux formes noires, l'une grande, élancée, svelte; l'autre petite et très courbée. Mon vague sentiment de frayeur ne fit que s'accroître à cette vue, je ne fus pas loin de prendre ces formes pour des fantômes et je restai clouée sur place, incapable de faire un mouvement.

Pendant les deux ombres s'avançaient et je vis la plus grande s'agenouiller au pied de la Croix. A la clarté de la lune je pus m'apercevoir alors que mes apparitions étaient deux femmes. La plus petite me parut fort âgée, je pensai que ce devait être une paysanne, bien qu'elle eût remplacé la coiffe traditionnelle par un capuchon de laine noire. Sa compagne, au contraire, me sembla jeune et d'une grande beauté; à genoux sur la froide pierre elle pria avec ferveur; ni l'une, ni l'autre n'avait l'air de soupçonner ma présence.

J'avoue que ce simple événement excitait au plus haut point mon intérêt. Cette jeune femme, dont les allures révélaient une grande distinction, devait à coup sûr avoir eu quelque aventure tragique dans sa vie.

Tandis que je me livrais à ces réflexions, celle qui en était l'objet se releva et je m'aperçus qu'elle m'observait avec étonnement. J'aurais voulu trouver quelque chose à dire; mais je me sentais étrangement troublée, craignant que cette inconnue ne m'accusât de curiosité. Au bout de quelques instants, ce fut elle qui m'adressa la parole. « Vous seriez-vous égarée, Madame », fit-elle avec bienveillance, et vous serait-il agréable que je vous remisse dans votre chemin ?

— « Oh ! je vous remercie, répondis-je, je ne suis pas du pays, il est vrai; j'habite seulement en passant le village voisin; mais je saurai y retourner, le chemin est si direct ! »

La jeune femme s'était rapprochée de moi et je pus mieux alors

apprécier la beauté de son visage qu'éclairait un rayon de lune. Elle était brune, très brune, avec un teint d'une blancheur admirable ; son nez fin, légèrement aquilin, lui donnait un rare cachet de distinction ; mais ses yeux surtout me frappèrent, ses immenses yeux de velours très cernés. Ils avaient dû beaucoup pleurer, ces yeux-là, et ils conservaient une expression douloureuse qui me toucha péniblement. « Je dois vous causer une impression bizarre, Madame, reprit-elle avec un sourire mélancotique. Au milieu de ce décor lugubre, voir apparaître soudainement deux ombres noires cela doit être vraiment quelque peu effrayant.

— J'avoue que j'ai d'abord été un peu surprise et même impressionnée ; mais à présent je ne suis plus qu'intéressée, Madame, balbutiai-je ; j'ai été vivement touchée tandis que je vous regardais prier devant cette croix, et si je suis restée à vous contempler, croyez que ce n'est par une vaine et oiseuse curiosité. »

Il se fit quelques minutes de silence après quoi mon étrange interlocutrice me dit : « On ne saurait se méprendre, Madame, à la douceur de votre voix et à la bonté de votre visage. Puisque je vous inspire quelque intérêt, je vous conterai, si vous le voulez, ma triste et terrible histoire. Peut-être éprouverez-vous ensuite de l'éloignement pour moi ; mais la religion nous apprend que le repentir rachète bien des fautes et le mien est sincère et éternel. »

Je remerciai l'inconnue, et lui affirmai que je l'entendrais avec une grande sympathie. Elle s'assit alors sur la pierre et, m'indiquant une place près d'elle, commença le récit suivant :

« Je me nomme Yseult de Kerdrehac et suis née dans un vieux château distant de deux cents mètres environ de ce carrefour. Mes premières années n'ont été marquées que par la mort de mon père ; bien que je fusse très jeune lors de ce grand événement, je garde le souvenir d'un visage dur et sévère qui m'inspirait une peur terrible. Mon père ne m'avait jamais beaucoup aimée ; il m'en voulait de n'être qu'une misérable fille, incapable de conserver un nom dont il était fier, à juste titre, car notre famille est une des plus anciennes de Basse-Bretagne. Ma mère, au contraire, m'idolâtrait et me gâtait à l'excès. C'était une charmante femme, intelligente, douce et bonne ; mais affaiblie par

« une longue maladie de langueur et habituée à toujours plier
 « sous une volonté plus puissante que la sienne. Après la mort de
 « mon père, sa faiblesse à mon égard ne fit que redoubler ; et la
 « maison se vit gouvernée par mes caprices. Je dois avouer que
 « j'étais une enfant insupportable ; réfractaire à toute espèce d'ins-
 « truction, je passais mes journées entières à courir dans la cam-
 « pagne comme un jeune cheval échappé. J'avais, il est vrai, un
 « compagnon, de trois ans plus âgé que moi, qui contribuait à me
 « faire apprécier le charme des bois et des champs. C'était le fils
 « de voisins avec lesquels nous étions intimement liés. Hervé et
 « moi éprouvions l'un pour l'autre une tendre amitié. J'étais en
 « réalité aussi « garçon » que lui ; ma mère ne s'en plaignait pas ;
 « étendue tout le long du jour sur une chaise longue, elle contem-
 « plait avec délices mes joues fraîches et mes cheveux ébouriffés,
 « quand je venais par hasard l'embrasser entre deux courses folles.
 « Au milieu de ses souffrances elle jouissait de l'exhubérante santé
 « de son enfant.

« Je venais d'atteindre ma douzième année quand j'eus le mal-
 « heur de perdre cette mère chérie. J'en éprouvai un immense
 « chagrin. Peu de jours après, je partis pour un grand couvent de
 « Paris où ma pauvre maman avait recommandé de me laisser
 « jusqu'à vingt-et-un ans. Je fus très malheureuse durant ces neuf
 « années ; ma nature capricieuse et volontaire refusait de se plier
 « au règlement ; de plus, habituée au grand air de la campagne, ma
 « santé souffrait de cette claustration et de cette agglomération
 « constantes. Enfin l'heure de ma délivrance sonna. On me repré-
 « senta en vain que je ferais mieux de rester au couvent en qualité
 « de dame pensionnaire et qu'il n'était ni convenable ni agréable
 « pour une jeune fille d'habiter seule un vieux château désert ; je
 « ne voulus rien entendre et repris avec une joie indicible le che-
 « min de mon cher Kerdrehac. J'y demeurai avec deux domestiques
 « et ma fidèle Françoise que voici. Elle avait élevé ma mère et a
 « également veillé sur mon enfance.

« Ma première visite fut pour M. et M^{me} de Rochebrune, les pa-
 « rents de mon ancien compagnon de jeux. Hervé était devenu un
 « jeune homme et je me sentis tout d'abord quelque peu intimidée

« vis-à-vis de lui. Mais notre bonne intimité se retrouva bien vite.
 « J'avais conservé mes allures libres et garçonnières et je repris
 « comme autrefois mes longues courses à travers champs. Je ren-
 « contrais fréquemment Hervé et nous cheminions alors ensemble.
 « Il était vraiment fort séduisant, avec sa haute taille bien prise,
 « ses longues moustaches blondes, ses yeux rieurs et spirituels, et
 « était bien fait pour parler à l'imagination d'une jeune fille qui
 « n'avait vu du monde que les quatre murs d'un couvent. Un soir,
 « (oh ! que je m'en souviens bien !) je revenais du village et me hà-
 « tais de regagner le château, car la nuit commençait à tomber.
 « Soudain je fus rejointe par Hervé, nous nous mîmes à marcher
 « côte à côte. Le temps était lourd et orageux ; nous échangeions à
 « peine quelques mots, absorbés tous deux par des pensées étran-
 « gères. Tout-à-coup, je sentis ma main emprisonnée dans celle de
 « mon compagnon, et je l'entendis murmurer : Chère Yseult !
 « vous êtes belle et je vous aime, je vous aime de toute mon âme
 « et de toutes mes forces ! Et, portant ma main à ses lèvres, il y fit
 « prima un tendre baiser.

« Ce baiser, je le sentirai à ma dernière heure comme à ce mo-
 « ment-là. J'étais si émue et si heureuse que j'avais envie de pleu-
 « rer. Je m'aperçus alors que j'aimais Hervé comme je devais ai-
 « mer avec ma nature ardente, c'est-à-dire exclusivement, folle-
 « ment. Nous étions arrivés à ce même carrefour, je levai les yeux
 « vers le Christ et le remerciai du fond du cœur pour le bonheur
 « qu'il m'accordait. Hervé vit mon mouvement et m'attirant dou-
 « cement :

« Prions ensemble, mon Yseult chérie me dit-il », et il s'age-
 « nouilla près de moi sur cette pierre. »

A cette partie de son récit, M^{lle} de Kerdrehac s'arrêta et voila son
 visage de ses mains. Je ne rompis pas le silence, respectant son
 émotion. Au bout de quelques minutes, elle sortit de sa méditation ;
 mais elle me sembla plus pâle encore qu'auparavant :

« Il est tard et il commence à faire froid, fit-elle en frissonnant.
 « S'il vous est agréable que je continue, je le ferai, si vous le voulez,
 « tout en vous reconduisant dans votre village. »

— « Je vous écoute avec un vif intérêt, Mademoiselle, répliquai-

« je, et je vous remercie de votre proposition ; comme vous dites, il
 « se fait tard et je préférerais ne pas être seule sur cette route que je
 « ne connais pas.

« Mais ne seriez-vous pas fatiguée vous-même par cette longue
 « course et ne craignez-vous pas quelque mauvaise rencontre ? »

M^{lle} de Kerdrehaç sourit de son même sourire mélancolique.

« Nous sommes deux », dit-elle en montrant sa servante, « puis
 « je suis habituée au pays. Du reste, je n'ai jamais eu peur de ma
 « vie et ne me souviens pas d'avoir en aucune circonstance éprouvé
 « de fatigue. »

Nous nous mîmes donc en route et la jeune femme continua son récit en ces termes :

« Peu de temps après cette soirée, j'allai rendre visite à la fa-
 « mille de Rochebrune. Je ne vis pas Hervé, il était allé passer la
 « journée chez des amis ; mais, par contre, j'appris avec stupeur
 « que celui que j'aimais quittait la Bretagne dans quelques jours
 « pour voyager à l'étranger ; son absence devait être de trois ans
 « au moins. Son père avait pris cette décision « afin qu'il apprît
 « plusieurs langues et qu'il vit un peu le monde ». C'est absolu-
 « ment nécessaire pour un jeune homme, disait M. de Rochebrune.
 « Je rentrai à Kerdrehaç, anéantie par cette nouvelle ; il me sem-
 « blait que tout le bonheur de ma vie venait de s'envoler.

« Le lendemain, comme je lisais tristement près de la fenêtre,
 « je vis Hervé entrer dans la cour ; il allait à la chasse et venait en
 « passant me faire ses adieux. Il m'assura que l'idée d'une sépa-
 « ration lui causait une peine extrême. Mais la volonté de M. de
 « Rochebrune était inexorable et Hervé, qui avait le caractère faible,
 « se serait bien gardé de résister même pour la forme.

« Comme mes yeux étaient humides en le quittant : « Ne vous
 « attristez pas, mon Yseult, me dit-il avec tendresse, je ne vous
 « oublierai jamais. » Sur ces mots, il me quitta.

« A partir de ce jour, ma vie devint triste et monotone, mes
 « occupations ordinaires m'ennuyaient. Je ne me promenais plus
 « dans cette campagne que j'avais tant de fois explorée avec
 « Hervé ; le souvenir de mon bonheur d'alors me rendant plus
 « amer encore mon chagrin présent. Je passais de longues heures

« devant ma fenêtre, les yeux perdus dans l'espace ; j'aurais voulu
« traverser comme un oiseau les terres et les mers pour aller re-
« joindre mon bien-aimé !

« Malgré tout, la première année passa, puis la seconde, puis la
« moitié de la troisième. Que les jours soient bons ou mauvais,
« l'inexorable Temps n'en a cure et les fauche tous avec la même
« rapidité. Je ne pouvais toutefois me plaindre beaucoup du sort,
« jusqu'à ce moment, car de plus graves douleurs m'étaient ré-
« servées. Un dimanche de décembre, je rencontrai M^{me} de Roche-
« grune en sortant de la grand'messe :

— « Chère Yseult, me dit-elle en m'abordant, je suis bien heu-
« reuse de vous rencontrer aussi à propos, car j'ai reçu d'intéres-
« santes nouvelles d'Hervé. Je connais votre amitié pour lui et je
« veux que vous soyez la première à apprendre ce qui le touche.

— « Est-ce qu'il revient ? m'écriai-je vivement.

— « Non, répondit M^{me} de Rochegrune en souriant finement, il
« ne revient pas, du moins pas tout de suite encore. La nouvelle
« est toute différente : Hervé se marie. Il épouse une ravissante
« irlandaise de dix-huit ans : Miss Mabel Selton, qu'il a rencontrée
« dans ses voyages et dont il est devenu amoureux fou. Le mariage
« doit avoir lieu le mois prochain. »

« J'écoutai machinalement les paroles de M^{me} de Rochegrune ;
« tout d'abord je n'en compris pas le sens. J'avais jusqu'alors été
« tellement sûre de l'amour d'Hervé que son mariage avec une
« autre femme me semblait une chose insensée. Cependant ce fait
« foudroyant était exact, il m'était impossible d'en douter. Je saisis
« n'importe quel prétexte pour quitter M^{me} de Rochegrune. La
« pauvre femme ignorant le mal qu'elle me faisait voulait me rete-
« nir, sans doute pour me donner de nouveaux détails sur sa future
« belle-fille. Enfin je réussis à m'échapper et rentrai affolée à
« Kerdrehac.

« Je renonce à vous décrire les souffrances que j'endurai pendant
« les semaines et les mois qui suivirent ce fatal dimanche. Si je
« n'ai pas perdu la tête et si je ne me suis pas laissée mourir de
« faim, je le dois à ma fidèle Françoise qui veillait sur moi comme
« aux jours de ma petite enfance. Je refusais obstinément de voir

« qui que ce fût et restais tête-à-tête avec cette douleur dont je ne
« voulais pas distraire mon esprit.

« Au bout de six mois, la nouvelle du retour d'Hervé et de sa
« jeune femme au château de Rochevrune parvint jusqu'à moi.
« J'y fus d'abord presque indifférente et me bornai à défendre ma
« porte plus énergiquement. Cependant, j'avais au cœur une ja-
« lousie et une haine implacables contre la femme qui m'avait ravi
« le cœur de celui que j'avais tant aimé et j'aurais voulu me venger
« sur elle de tout ce que je souffrais. Quand je la sus si près de moi,
« mes coupables sentiments s'en accrurent, la violence de ma na-
« ture se réveilla, ma douleur fit place à une colère furieuse : « Je
« voudrais leur dire leur fait à tous deux, » pensai-je souvent. Je
« voudrais la voir, elle, pour l'écraser de mon mépris, pour détruire
« son bonheur ! »

« Un soir, étant sortie pour prendre l'air, car la chaleur était
« étouffante, je portai tout naturellement mes pas vers ce Calvaire
« qui me rappelait le plus heureux jour de ma vie, souvenir que
« j'évoquais à ce moment avec une douceur et en même temps une
« torture indicibles. Je m'assis un moment sur la pierre, où Hervé
« s'était agenouillé près de moi. Le clair de lune était aussi beau
« qu'aujourd'hui et les étoiles constellaient le ciel.

« Tout-à-coup, je vis paraître au bout d'une route deux formes
« que je devinai aussitôt être Hervé et sa femme. Un tremblement
« nerveux m'agita, je me dissimulai derrière la croix pour mieux
« les examiner. Elle marchait appuyée contre lui avec un amou-
« reux abandon. C'était une délicieuse créature, blonde de ce
« blond doré particulier à ses compatriotes, de grands yeux
« éclairaient son visage rosé et délicat. Elle portait une robe
« blanche très légère et un grand chapeau de même couleur, cette
« toilette rendait plus frappante encore sa physionomie candide et
« enfantine.

« Ces charmes ne firent qu'augmenter ma rage jalouse : comme
« ils passaient tous deux près de moi, j'entendis Hervé murmurer :
« Mabel, je vous adore, vous êtes la seule femme que j'aie aimée et
« je voudrais passer ma vie à vous le répéter, mon doux trésor,
« mon ange chérie ! »

« Ces paroles mirent le comble à mon exaspération ; brusquement je sortis de ma cachette et vint me poser devant eux :

« menteur et traître ! m'écriai-je, comment oses-tu proférer de semblables paroles devant ce Dieu qui t'a entendu en adresser de semblables jadis à une autre femme ! Mais, sache-le, cette femme poursuit à présent d'une haine implacable, toi, Hervé et surtout la créature qui lui a volé ton cœur. Comment a-t-elle pu réussir à t'épouser ? à force de comédies et d'intrigues, je n'en saurais douter. Enfin, je suis heureuse de trouver l'occasion de dire à cette jolie poupée Irlandaise qu'elle n'est pas la première à qui tu as parlé d'amour, et que, sans doute, elle ne sera pas la dernière. C'est, du moins, ce que je lui souhaite de tout mon cœur, car je l'exècre et lui ferai tout le mal qu'il sera en mon pouvoir de lui faire ! »

« J'avais à peine achevé ma phrase que j'entendis un cri étouffé, et Mabel tomba lourdement sur le sol, elle était évanouie. Sans mot dire, Hervé la releva, la prit dans ses bras et, après m'avoir lancé un regard que je verrai toute ma vie, se dirigea vers Roche-grune.

« De mon côté, je repris la route de Kerdrehac, toute tremblante de fièvre ; la scène qui venait de se passer m'avait violemment impressionnée. Je ne pus fermer l'œil de la nuit ; il me semblait toujours entendre le cri de Mabel et voir ses grands yeux fixés sur moi avec une expression de douleur et de reproche intenses. Une sorte de remords m'envahissait : « Je ne croyais pas que mes paroles lui produiraient tant d'effet », pensai-je. Qui sait si elle ne va pas être dangereusement malade par suite de la commotion qu'elle a reçue ! Je fus pendant de longs jours dans un état d'agitation indescriptible ; ne sortant pas de Kerdrehac, je n'avais aucune nouvelle de M^{me} de Roche-grune.

« Un après-midi, Françoise vint me prévenir que le curé du village demandait à me parler. Je n'en fus pas étonnée, car l'abbé Gervais était un vieil ami de ma famille ; il m'avait baptisée, m'avait fait faire ma première communion et continuait à me porter le plus grand intérêt. Je crus à une visite de bonne amitié ; mais quand j'entrai dans le salon, et que j'eus considéré le visage de

« ce bon prêtre, mon cœur se mit à battre violemment : Yseult,
 « me dit-il, d'une voix sourde, la jeune M^{me} de Rochebrune est
 « morte ce matin.

— « Morte !... fis-je terrifiée.

— « Oui, morte ! Ce beau lys n'était pas fait pour les orages de
 « la vie, vos paroles empoisonnées lui ont porté un coup mortel.

« Ignorante des noirceurs humaines, elle n'a pu prendre son
 « parti de la vilaine conduite d'un mari, qu'elle aimait avec toute
 « l'ardeur de son âme d'enfant, et il lui a été impossible de résister
 « à la perte si soudaine de ses illusions. Cet effondrement subit
 « et la peur que vous lui avez faite en apparaissant tout-à-coup
 « dans cet endroit désert, entièrement vêtue de noir, telle une sta-
 « tue de la Vengeance, ont déterminé une fièvre cérébrale : la
 « pauvre femme a succombé ce matin ; sa mort a été admirable,
 « elle vous a pardonné tout le mal que vous lui avez fait :

« Je pense qu'elle me pardonnera, elle aussi, puisque je vais mou-
 « rir, m'a-t-elle dit ; moi, je ne la hais pas, je la plains au con-
 « traire, car elle doit beaucoup souffrir. Dites-lui bien, n'est-ce
 « pas, que je ne lui en veux pas. Je prierai Dieu de lui inspirer du
 « repentir.

« Je tombai à genoux, aux pieds de l'abbé Gervais, suffoquée par
 « les sanglots. De l'amour et de la haine qui avaient successivement
 « rempli mon cœur, il ne restait plus rien ; mais le remords sur-
 « gissait, un remords cuisant aussi long que ma vie.

« Des années se sont écoulées depuis ce fatal événement. M. et
 « M^{me} de Rochebrune sont morts, Hervé a quitté la Bretagne pour
 « toujours. De tous ceux que j'ai connus et aimés, je reste seule
 « dans ce pays, essayant d'expier, en faisant un peu de bien autour
 « de moi, le crime dont je me suis rendue coupable. Et si presque
 « tous les soirs, à la nuit tombante, je me rends à ce Calvaire,
 « c'est pour implorer la miséricorde de Dieu, sur le lieu même
 « où se sont écoulés les deux événements qui peuvent résumer ma
 « vie toute entière, Mais nous arrivons aux premières maisons du
 « village. Permettez-moi, Madame, de vous souhaiter le bonsoir et
 « de vous remercier de m'avoir écoutée avec tant de complaisance.»

— « C'est à moi de vous remercier et de tout mon cœur, Mademoi-

« selle, d'avoir eu assez de confiance en moi pour me faire ce récit.
« Croyez à mon entière sympathie ; vous avez, malgré tout, une nature noble et élevée ; votre amour extrême a été la seule cause de vos fautes, car l'amour engendre toujours la jalousie. Je compatis à vos douleurs de toute mon âme. Mais ne voulez-vous pas entrer un instant vous reposer à la maison ?

« — Cela m'est impossible, il est plus de dix heures, je vais me hâter de regagner mon logis.

— « Vous reviendrez alors ?

— « Eh bien oui », fit M^{lle} de Kerdrehac après avoir hésité quelques secondes, « je reviendrai, et j'espère qu'à votre tour vous connaîtrez bientôt le chemin de ma demeure. Je suis extrêmement touchée de votre bonté ; au revoir, Madame.

— « Oh oui ! Dieu lui fera miséricorde, me dis-je en la regardant s'éloigner. Pauvre fille ! elle a tant aimé ! »

ROZEVEN.



LA PETITE PLAGE

ÉTUDE DE MŒURS

(Suite)¹.

IV

On arrangeait tous les ans vers le mois d'août une promenade champêtre, une garden-party à laquelle prenaient part tous ceux qui le voulaient bien. C'était une coutume chez les pensionnaires de cette maison de se rassembler ainsi une fois par an, de réunir les clans opposés, d'étouffer en les menant au grand air les petites querelles qui, en somme, aidaient à rompre la monotonie des autres jours. On s'y retrouvait rarement deux années de suite. Pourtant, certains en avaient vu jusqu'à trois, de ces parties champêtres, et les nouveaux venus ne manquaient pas de consulter ce qu'on appelait les vétérans, pour qu'ils n'eussent pas à subir le même programme.

Cette fois-là, il fut décidé, d'après l'avis de tous, de diriger l'excursion vers le bois de Ville-d'Avray, petit bourg situé sur la route de Versailles à quelques kilomètres de Paris. On nomma quelques commissaires dont les fonctions consistaient toujours à prendre les billets, arrêter des voitures, régler enfin là-bas les préparatifs du déjeuner. Le commandant Pliner fut chargé de récolter les cotisations, dix francs par tête, et Georges, dont on avait demandé le concours, revint un soir, assurant pour le jour voulu un déjeuner le plus confortable possible. Il avait en effet trouvé à Villé-d'Avray, non pas un hôtel banal, (la crainte d'une invasion d'intrus l'en avait écarté), mais une ferme de fleuriste située à quelques pas du

¹ Voir la livraison de novembre 1900.

bois. Tout un grand hangar vide pour le moment fut choisi pour servir de salle à manger. Georges en artiste et à son compte y fit placer de gracieuses tentures à rayures blanches et rouges pour bien abriter du soleil. Puis il recommanda au fleuriste de l'orner encore, le matin de leur arrivée, de caisses de verdure, de palmiers, de sapins. Enfin ses derniers ordres donnés il repartit pour Auteuil, laissant le bonhomme ébahi d'une pareille aubaine et surtout d'un généreux pourboire. Deux jours après, c'était un brouhaha étourdissant dans la cour de la rue X...

Tous les pensionnaires en toilette d'excursion, les uns munis de longues vues, d'autres d'appareils en sautoirs, les uns ornés de gigantesques et tant soi peu ridicules panamas (entre autres Barnabé), les autres enfin en cyclistes et bottes fauves, s'apprêtaient à partir vers la gare.

« Allons, tout le monde est prêt », s'écria le commandant Pliner qui retrouvait dans ce cri un lointain souvenir de son temps militaire.

Quelqu'un manquait... c'étaient les Miss Druner. Après avoir accepté la promenade, la sœur aînée s'était sentie souffrante la veille du départ et une mauvaise nuit lui rendait ce jour-là toute sortie impossible.

M^{me} de Cabeauve alla la supplier de lui confier la jeune Juliette : « Qu'elle parte si cela lui sourit, répondit l'aînée, je la sais entre bonnes mains avec vous ! » Mais miss Juliette déclara qu'elle resterait près de sa sœur, ne voulant laisser à personne autre le soin de la malade. M^{me} de Cabeauve revint seule près du groupe qui déjà franchissait la grille. Un regard navré de Georges lui demanda : « Vient-elle ? » La jeune femme fut obligée de répondre par le même langage : « Hélas ! non. » Et la tête basse, Georges se mit à marcher auprès d'elle, ayant bien envie de rester là, maudissant de tout son cœur la sotte idée qu'il avait eue d'accepter le rôle de commissaire.

Le trajet pour se rendre à Ville-d'Avray était de monter à Auteuil jusqu'à Saint-Lazare, là, de reprendre la ligne de Versailles jusqu'à Garches. Il y en avait pour une bonne heure. Bientôt la petite station apparut avec sa gare coquettement enrubannée de liserons et

de vignes vierges. La caravane s'engagea alors sous les bois pour rejoindre à pied le but de l'excursion. Le commandant Pliner, toujours infatigable, en profita pour parcourir « cursu » les deux kilomètres de chemin.

« En avant criait-il ! cela nous servira d'apéritif ! » Il disparut suivi de quelques énergumènes et d'un grand maigrîot de président, M. Judéaux, qu'il venait de convertir à son traitement. Les autres s'échelonnèrent à leur gré. En tête Barnabé que son chapeau faisait ressembler de loin, au milieu de cette verdure, à quelque énorme champignon animé. Un peu en arrière venaient M^{me} de Cabeauve et Georges ayant complètement oublié ses fonctions. « Voyons, lui dit la jeune femme, il ne faut pas pour cette absence perdre cette belle journée ! Regardez, Monsieur, comme le soleil est bon enfant, comme tout est vert et fleuri sur nos pas ! » Mais Georges ne voyait rien, son esprit déçu d'un plaisir qu'il avait longtemps caressé se plaisait à poursuivre sa triste rêverie. Sans cela il eut certes joui de ce matin enchanteur où toute la nature chantait l'été et la jeunesse. Les bois en pleine frondaison balançaient sur sa tête leurs dômes vert sombre, se rejoignaient, s'écartaient aussi pour laisser passer des franges d'un ciel très pur semé de l'or d'un soleil dont les rayons atténués venaient mourir sur le velours des mousses.

Autour, c'était le piaillage joyeux des hôtes du bois, d'oiseaux, d'insectes ; des fleurs ou des boutons s'ouvraient avec un bruit de baiser à la vie nouvelle, et glissant comme le souffle des divinités agrestes, une légère brise toute imprégnée de la senteur des forêts frôlait tendrement les basses branches, les feurrés pour leur donner plus de fraîcheur, et, se faisant plus forte et plus élevée, s'en allait atteindre le haut de la futaie, les sommets des grands chênes qui sous cette caresse connue de la brise, écartaient leur épaisse chevelure brune et verte avec tout un frémissement de feuilles. Au loin, devant lui, à l'horizon, Georges aurait vu en levant ses yeux l'immense voûte de l'allée suivie qui grandissait à mesure. Elle débouchait sur une clairière où le soleil triomphant déversait des flots de lumière, et partout, autour de lui, des parcelles de clarté se diffusaient dans toute la masse sombre des sous-bois en y créant les plus saisissants effets de lumière : ici un rayon

épars perçait le dôme des arbres, tombait sur un tas de feuilles mortes et les changeait en un monceau d'or vieilli... là une trouée lumineuse venait traîner sur quelque grosse roche grisâtre en lui donnant des allures vivantes de bête inconnue. Plus loin au contraire le bois gardait son mystérieux demi-jour où l'on devinait sans les distinguer, les troncs de chênes, noirs et robustes, ceux des bouleaux, grâciles et blancs. C'était, dans ces endroits où l'âme de la forêt se réfugiait peut-être encore, de rares taches lumineuses, pâles et tremblantes, effacées parfois comme des lueurs de veilleuse qui lutte contre les ombres de la nuit.

Ainsi l'on arriva sur la route de Versailles en dévalant une pente fleurie. Georges se ressaisit enfin, courut en avant, et s'assura d'un coup d'œil rapide que tout était prêt pour le déjeuner. Le fleuriste avait voulu mériter l'approbation de tous et sa tente, ses caisses de sapins, ses guirlandes étaient disposées le mieux du monde. Une légère odeur de branches coupées, ce parfum qui se retrouve parfois encore les jours de Fête-Dieu en Bretagne, flottait dans l'air et le soleil, très chaud alors, brillant de toute sa force, laissait errer sous la tente de gais reflets rouges sans incommoder les promeneurs. Le commandant Pliner mis de bonne humeur par sa course fut drôle au possible. Il avait trouvé moyen de se glisser près de M^{me} Dusirop et lui débita les plus exagérées galanteries accueillies du reste par la vieille coquette avec toute une pantomime de sourires grimaçants et compliqués. M. Bellassi était casé entre sa femme et sa belle-sœur Olympe, M^{me} Bastienne écrasait de sa rotondité l'anguleux M. Judéaux. Dans un bout de table s'égrenaient la maman Moutonnet et ses deux filles, coiffées de canotiers par trop démodés, dont une plume de pigeon se dressait comme un inutile paratonnerre. A côté d'elles s'était assis un personnage assez curieux que j'ai, je crois, oublié de vous présenter : M. Benoist, connu sous le sobriquet de « l'Empereur ». Pourquoi « l'Empereur » ? Ah ! voilà, sans doute parce qu'il ne régnait sur personne. Mais sa taille mesurait un mètre quatre-vingt-dix, il avait un nez court et gros, un vrai nez normand, orné de précieuses lunettes d'or, et les vermillonnées couleurs de son appendice indiquaient suffisamment les copieuses libations d'une tisane tant vantée par les « cloches

de Corneville ». Au milieu, à la place d'honneur, se trouvait le directeur de la maison d'Auteuil, homme aimable, aux gestes polis, habitué à calmer par des mots onctueux et des prévenances, les malades souvent imaginaires qui le poursuivaient du récit de leurs souffrances.

A sa droite, M^{me} de Cabeauve puis, les commissaires, dont Georges ; deux places restaient vides près de ce dernier, celles des Misses Druner. Pauvre Georges, l'envie de fuir le torturait et il devait pourtant faire bonne contenance ; en vain M^{me} de Cabeauve lui lançait-elle de temps à autre, entre deux épaules, un coup d'œil qui disait : « Allons, riez un peu... » Georges restait découragé, puis peu à peu, se désintéressant de toute conversation, il s'enfonça dans le dédale de ses pensées. Il était dans cet état de rêverie quand les éclats d'une voix furieuse le firent sursauter. Le père Benoist, debout, tenant d'une main sa serviette, le teint congestionné, commençait, à la demande de M^e Moutonnet, une chanson de son pays. Il avait pour admirateurs ses trois voisines, bien entendu, les Bellassi et M^e Dusirop. Mais, par contre, le reste des promeneurs se mordait les lèvres jusqu'au sang pour ne pas éclater. Rien n'est pénible comme un fou rire contenu ; on résiste, on étouffe, et finalement une moindre chose dite ou faite, deux regards qui se croisent mettent le feu aux poudres. C'est ce qui arriva. Le père Benoist, toujours grave, convaincu d'être le point de mire de l'admiration générale entamait son troisième couplet, tandis que son énorme pied battait, la mesure avec frénésie ; il s'agissait d'une douce fiancée promise à l'amoureux au temps où les vergers fleurissent :

« J'irons sous les pommiers
Digue don
Prend' les premiers baisers...
Et nous nous marierons
Digue don, digue don
Au son des violons ! »

Emporté par son propre chant, le père Benoist esquissa du bras droit le geste de l'archet, mais ! ô fâcheux destin ! une malencontreuse bouteille se trouvait à sa portée et par une loi de physique

des plus naturelles, chancela un instant, roula sur la nappe et finalement déversa tout son contenu sur la robe de la mère Moutonnet. Celle-ci poussa un cri de volatile effarouchée qui fut le signal d'un fou rire général. Tout le monde se toisait, les uns de l'accident les autres du bonhomme dont la mine confuse faisait peine à voir.

C'en fut fini de sa chanson. Avec sa serviette il se mit à éponger vigoureusement la robe de la mère Moutonnet qui s'agrémentait d'une couleur sans nom du plus fâcheux effet. Des rires perlés se mêlaient aux voix fortes des hommes ; le commandant Pliner, un peu calmé, s'écria en tapant sur ses cuisses : Ah ! ah ! elle est bien bonne, celle-là !

— Quoi ! quoi ! dit le père Benoist, relevant le gant, (il prononçait : quôé) v'n'avez pas fini de vous dérisionner de moi J'n'aime point tout ça, moué ! — » Et furieux, il se rassit. — « Il ne faut pas vous fâcher, mon cher M. Benoist ; crut devoir ajouter le Docteur. — « Mais non, fit Pliner, je riais de la chanson ! » Pour le coup, le père Benoist faillit étouffer ; son visage, de cramdis, devint grenat, puis vert, blanc... toute une palette ! « Ah ! c'est ma chanson, cria-t-il, les yeux hors de la tête ! Ah ! v'savez p'têt-ben d'pus belles choses, vous ! Hé ben moué, j'vous dis que v'sêtes un malhonnête — v'là ! » — « M. Benoist ! M. Benoist ! » supplia toutel'assistance qui, au fond, s'amusait énormément du bonhomme ? — Mais il avait quitté la table, culbuté des chaises et cherchait en maugréant son chapeau qu'il ne trouvait pas. Le Docteur courut après, lui prit le bras.... rien n'y fit ; le père Benoist disparut, toujours sans chapeau et dut se contenter comme couvre-chef d'une ombrelle qui appartenait précisément au commandant. Laissons-le donc déambuler sur la route brûlante et jetons un coup d'œil sur la fête de Ville-d'Avray qui devait être une attraction de la promenade.

(A suivre.)

V^{te} H. DE FARCY DE MALNO.

POÉSIES FRANÇAISES

LE MENDIANT A LA CROIX D'OR



Le port de Ploumanac'h est tranquille. La lune
Frappe les sombres blocs qui, jusqu'à Trégastel,
Disent les Titans morts et leur grande infortune.

Déjà battu du flot montant, surgit l'autel
De saint Guirec, patron de Perros, et tout proche,
Dans la crique là-bas où souffle un vent mortel,

Un groupe projetant trois ombres sur la roche :
Un homme à terre ; un autre armé d'un lourd pen-baz,
Large géant auquel une femme s'accroche.

Elle sourit. Lui la repousse. Ils parlent bas.
L'homme vêtu de toile et d'une peau de chèvre
Se défend doucement. Elle dit : « Viens là-bas ! »

Et d'un geste câlin elle cherche sa lèvre. —
C'est un chouan, il a le feutre à large bord.
Sous son haillon grossier son cœur bat, pris de fièvre.

Il regarde, troublé, la petite croix d'or
Brillant sur le sein nu d'Anna. La jeune fille
Prend d'un ton mutin : « Votre prisonnier dort.

« Vous ne m'aimez donc plus ? — Et son œil noir pétille —
« Refuser un serment c'est d'un mauvais chrétien.
« Dépêchons, et si l'eau me monte à la cheville

« Les deux bras que voilà me seront un soutien. »
 Mais l'homme, sans un mot, obstinément refuse.
 Et, rageuse, elle dit : « J'en sais qui viendront bien,

« Jean Le Gall, le joyeux sonneur de cornemuse,
 « Qui me suivait partout et me serrait si fort
 « Dimanche, au grand Pardon, et m'embrassa par ruse,

« Yvon, le fin pêcheur, Cardec, qui sais-je encor?...
 — « C'est à voir, gronda l'homme, et gare à qui te touche !
 « Il lui faudra compter avec ceci d'abord. »

Il brandit son bâton noueux, d'un air farouche,
 Puis vers son prisonnier, regarda défiant.
 Le bleu semblait dormir sur sa rugueuse couche.

Il cède alors, un désir fou le tenaillant.
 Et tous deux ils s'en vont, là-bas, vers l'oratoire,
 Lui muet et pensif près d'elle babillant.

Que peut lui dire Anna ? quelque charmante histoire,
 Car leur pas si pressé devient bientôt plus lent,
 Et, complice, la nuit se fait aussi plus noire.

Maintenant le Breton porte un fardeau troublant.
 La jeune fille rit pendant qu'il fend les lames
 De son jarret robuste et pourtant chancelant.

Bon saint Guirec ce n'est pas toi qui les en blâmes,
 S'ils mêlent les baisers à leur longue oraison,
 Et s'ils ont pour prier des mots d'épithalames.

L'eau dressait autour d'eux sa mouvante cloison
 Pendant qu'à l'homme Anna prodiguait les caresses
 Tant, que le pauvre gars en perdait la raison.

« Je jure, ô saint Guirec, de garder mes tendresses
 « A Pierre Logarec que j'aime de tout cœur,
 « Aux heures des plaisirs comme aux jours des détresses. »

Mais voici que glaçant ces ivresses faciles,
 Il voit soudain, devant ses yeux épouvantés,
 Une barque, là-bas, cinglant vers les Sept-Iles.

Trahi !... quelle douleur après les voluptés !
 L'angoisse mord son cœur, et rend son œil farouche.
 Sombre, il regarde Anna tremblante à ses côtés.

« Ah ! chienne ! hurle-t-il, Satan t'offre sa couche,
 « Allons descends y donc, femelle, mais avant
 « Je veux clore à jamais le mensonge en ta bouche ! »

Et sur Anna, demi-morte de peur, levant
 Son pen-baz formidable il fend le crâne frêle,
 Dont les fins cheveux blonds flottent au gré du vent.

Un long filet vermeil en jaillit, et ruisselle
 Sur le sein virginal où brille la croix d'or,
 Et sur le roc sanglant le justicier chancelle...

Voilà dix ans, à Ploumanac'h, le long du port,
 On vit un pauvre vieux errer, et sur la plage
 Des pêcheurs, au matin, le rencontrèrent, mort.

Il portait une croix et ces mots : « En partage.
 « Je donne cette croix à monsieur le recteur,
 « Pour le repos d'Anna, victime de ma rage.
 « Que Dieu prenne en pitié son humble serviteur. »

F. MARCHAIS.



LE PETIT CHANTEUR



Il venait du pays où l'oranger fleurit,
Et n'a plus pour l'aimer ni mère ni famille ;
Moins heureux que l'oiseau, caché dans la charmille,
Il a faim et n'a point, pour se blottir, un nid.

Rameau flétri, tremblant au souffle de la nuit,
Flambeau dont la lueur va s'éteindre et vacille,
Il ne chantera plus les chansons de Castille,
Car son luth est brisé, pauvre, pauvre petit.

Sur le seuil de la vie, épave désolée,
Nul ne viendra prier pour son âme envolée,
Seul son ange gardien, doux messenger divin,

L'emporte doucement, comme l'eût fait sa mère,
Vers l'immortel séjour où l'attend le festin
Réservé par le ciel aux pauvres de la terre.

F. LE BIHAN.



UNE CENTENAIRE BRETONNE

Mademoiselle L. de Lisle du Fief

Au début de cette année, la première du XX^e siècle, les journaux ont publié les noms des rares centenaïres qui voyaient luire l'aurore de leur troisième siècle. M^{lle} de Lisle du Fief a eu tout particulièrement les honneurs de longs articles dans la Presse française et étrangère (1), et il nous a semblé intéressant de recueillir ici quelques notes biographiques sur notre centenaire Bretonne.

Mademoiselle de Lisle du Fief est née à Nantes le 7 avril 1798 (19 germinal an VI.) L'état civil nous donne son acte de naissance dans la forme un peu brutale de l'époque.

1798. — *Section Liberté et la Paix, folio 36.*

« Le 19 germinal an six de répub. devant moy Jacques Chery, a comparu en la maison commune : François-Aignan de Lisle du Fief, rentier, âgé de 33 ans, natif de la cy-devant paroisse Saint Nicolas et domicilié dans cette municipalité, section de la Liberté, rue Pigale (rue des Ursulines), lequel assisté de Cosme Jean-Pierre-René Harscouët, rentier, âgé de 30 ans, cousin paternel de l'enfant cy-après et de Jeanne-Catherine-Adélaïde de Lisle du Fief, veuve de François d'Achon, âgée de 29 ans, tante paternelle de l'enfant, m'a déclarée (sic) que Marie-Marguerite Lelieur de Laubespain, son épouse, âgée de 23 ans, est accouchée à 4 heures du soir d'un enfant femelle qu'il m'a présenté et à qui il a donné le prénom de Léonide.

« Signé de Lisle du Fief, Antoinette Laubespain, de Lisle d'Achon, L. Laubespain, Harscouët. »

(1) La *Libre Parole*, le *Daily-Telegraph*, le *Diario*.

Comme on le voit par ce document, M^{lle} de Lisle va entrer dans sa 104^e année. — Elle habite à Nantes, place Louis XVI, dans un hôtel construit au siècle dernier, et dont la façade est divisée par une belle colonnade, surmontée d'un fronton à double écusson. De sa fenêtre elle aperçoit, par dessus les lucarnes pointues de l'Évêché, la cathédrale dont les arceaux découpés se mêlent aux branches des grands ormes ; puis, devant elle, sur la place, la statue du Roi martyr. C'est un cadre vraiment bien choisi pour cette fidèle du vieux temps, qui vit ainsi entre ses deux plus chères affections : son Dieu et son Roi.

Ce qui surprend le plus lorsqu'on est admis près de M^{lle} de Lisle, ce n'est pas son très grand âge, car on serait tenté de l'oublier, c'est la charmante bonne grâce avec laquelle elle vous reçoit, cet esprit aimable et gai, qui sent encore son XVIII^e siècle, et cette absence complète de toutes ces misères qui accompagnent ordinairement la vieillesse. C'est sans regret du passé qu'elle ouvre complaisamment le trésor de ses souvenirs. Nous en avons peut-être un peu abusé, mais il est si rare de causer avec une des administrées du citoyen Barras !

M^{lle} de Lisle vous parle de Napoléon I^{er}, qu'elle a vu à Nantes en 1808, comme si elle venait de le quitter. « Je m'en rappelle très bien, c'était l'année de ma première communion, et j'étais déjà grandette. Il est arrivé sur la place qui est devant nous et qu'on n'appellait pas la place Louis XVI dans ce temps-là ; puis, il est monté à l'hôtel d'Aux, qui était alors la Préfecture et je l'ai vu d'assez près à un balcon. Il était gros, jaune ; je ne le trouvais pas beau.

« Les Gardes d'honneur de son escorte avaient un très joli uniforme en drap blanc avec des revers en velours rouge amarante. Ils portaient un grand drapeau blanc, oui, blanc avec un *N* brodé ; du reste, il existe encore. — Un de mes parents, le marquis de Lisle de la Ferté était de ses Gardes. Je me souviens qu'il arriva chez ma mère avec son uniforme blanc couvert de sang. Il avait eu une affaire pour ses opinions royalistes avec un autre Garde d'honneur ; mais ce n'est pas lui qui avait reçu le coup d'épée.

« Son frère, Paul de Lisle, avait été tué à Quiberon. Quand on fit le monument de la Chartreuse, M. Hersart vint demander à

M^{me} de la Ferté de vouloir bien souscrire. Mais elle n'était pas donnante ; elle se contenta de dire : *Monsieur, j'ai fourni la victime ; à d'autres de faire le reste.*

« Bonaparte est resté plusieurs jours à Nantes. Quand il partit à cheval par la route de Paris, il fut obligé de s'arrêter un moment, descendit de cheval et se fit ouvrir la grille d'un jardin. Le propriétaire de ce lieu... propice, fut si flatté qu'il fit graver sur une pierre :

« Ici s'est arrêté celui que l'Europe entière n'arrêta pas. »

Les souvenirs de la Restauration reviennent plus volontiers à la mémoire de notre centenaire, surtout ceux qui rattachent à la D^{ss}e de Berry, dont elle fut demoiselle d'honneur pendant son voyage dans l'Ouest. La princesse fut reçue à Serrant par la C^{tesse} Walsh, cousine germaine de M^{lle} de Lisle. Le lendemain, de Varades elle traversa la Loire pour se rendre à Saint-Florent, au monument élevé à Bonchamp faisant grâce aux prisonniers. « Arrivés à l'église, Madame se tourna vers nous, et, trouvant que ses demoiselles d'honneur avaient un costume un peu léger pour le saint lieu, elle nous pria de l'attendre dans la salle réservée au cortège. Nous n'étions pas trop contentes de nous voir mises à l'écart, mais franchement, nos robes blanches à rubans vert étaient par trop décolletées pour la sainte messe. — Nous rejoignîmes Madame sur la butte, au-dessus de l'église, d'où l'on voit toute la Loire à l'endroit où l'armée de Vendée l'a passée. Elle reçut là beaucoup de vieux combattants de la grande guerre ; ils étaient harnachés un peu comme des chasseurs, avec le Sacré-Cœur rouge sur le parement de leur veste. Elle leur parlait si simplement qu'ils étaient tout de suite familiers avec elle. L'un deux, un vieux à qui elle rappelait la générosité de Bonchamp, lui dit sans façon : « Oh ! le général a fait là une bêtise. Il ne les avait pas vus comme nous quand ils faisaient griller les femmes et les enfants, enfermés avec les bestiaux dans les fermes. Du reste, quand ils nous tenaient eux, ces gueux-là, ils ne nous lâchaient pas, allez ! »

Les belles fêtes qui eurent lieu à Nantes pour la duchesse de Berry sont encore bien présentes à la mémoire de M^{lle} de Lisle, qui figura plusieurs fois dans le quadrille de la Princesse. — Vous devez bien regretter ce beau temps-là, lui dis-je. — « Oh ! j'ai

dansé depuis, et même.. » elle s'arrêta en souriant, « Tenez encore cette année, au premier de l'an. Je reconduisais un de mes cousins : la traîne de ma robe se prit dans un fauteuil et, comme il croyait que j'allais tomber, il me soutint par la taille. « Est-ce que tu veux danser ? lui dis-je. — Oui, ma cousine. — Et nous voilà tournant et valsant à travers le salon. C'était pour fêter mon troisième siècle. »

M^{lle} de Lisle raconte volontiers ses réceptions à la Cour. « La première fois que j'y suis allée, nous avons attendu avec d'autres personnes dans un des salons d'honneur. Un chambellan vint prier les dames qui étaient là de se placer au premier rang ; la porte s'ouvrit et tout à coup un officier des gardes — c'était justement ce jour-là, mon cousin du Dréneuc — annonça à haute voix : *le Roi, messieurs*. Il y eut un grand silence ; Charles X parut, bien vieux, bien blanc, il saluait en passant avec un sourire doux et gracieux, adressant quelques mots aimables sur son passage. — J'ai assisté aussi à des repas de la Cour. La duchesse de Berry n'était pas du tout gênée par l'étiquette. Je me rappelle qu'un jour où il y avait un service de Sèvres historié, elle échangeait son assiette avec ses voisins de table pour regarder les peintures. Elle était petite, brune... un peu gamine. — A la chapelle, le Duc de Bordeaux assistait à la messe dans la tribune. Il n'avait guère que six ou sept ans, et s'amusa à faire tomber son livre d'heures à travers les barreaux de la balustrade. Un de ses pages, M. de la Vincendière, descendait le lui chercher et le lui présentait à genoux ; mais sa gouvernante, madame de Gontaut-Biron, le gronda et fit finir ce jeu.

J'essayai de ramener mademoiselle de Lisle vers des souvenirs plus lointains en lui parlant des personnes âgées qu'elle avait dû connaître autrefois. « Quand j'avais l'âge des bambins que vous voyez devant nous jouer sur le Cours, tous les bonnes gens de plus de 90 ans étaient nés sous Louis XIV, mais vous pensez bien que je n'y faisais guère attention. Je me rappelle seulement une très vieille dame qui se nommait, je crois, madame de Fourcault ; sa famille n'était pas de Nantes. Elle demeurait sur le Cours Saint-Pierre, et, quand j'y allais avec mes parents, on la trouvait toujours assise devant une fenêtre, et filant avec un petit rouet d'ivoire. Elle était habillée

comme les portraits de famille que vous voyez là. Ce qui m'amuseait, c'est que souvent son fil était cassé depuis longtemps qu'elle tournait tout de même son ruet. Mes parents m'en ont souvent parlé depuis ; ils l'appelaient *la petite filleule de Charles IX.* »

Ici, je fis un sursaut, croyant à un sérieux défaut de mémoire de mon interlocutrice. En 1901, entendre parler *de visu* d'une filleule ou même d'une petite-filleule du terrible Valois, cela me semblait un renversant anachronisme. J'avoue, à ma confusion, qu'il fallut le secours d'un tiers pour m'expliquer la possibilité du fait : Madame de Nargonne, qui épousa en 1644 Charles d'Angoulême, fils naturel du roi Charles IX, mourut à 92 ans, au commencement du règne de Louis XV. Elle put ainsi avoir pour filleule cette dame que notre centenaire d'aujourd'hui voyait en 1805 ou 1806 et qui avait été portée sur les bras de la bru de Charles IX.

Nous avons ensuite, parlé de la Révolution, si hideuse et si cruelle à Nantes. « J'ai bien failli y rester, me dit M^{lle} de Lisle, — ... Mais oui, mon père avait été jeté en prison par Carrier, et sans la chute de Robespierre, je ne serais pas venue au monde. — Il avait dans sa prison aux Saintes-Claire trois de ses parents, des de Lisle pris après la bataille de Savenay. Il les entendit appeler pour la guillotine, un jour l'un, un jour l'autre. Son tour allait venir sans Thermidor. — Je me rappelle bien d'un des aides de Carrier, le fameux noyeur Bachelier. Il habitait, quand j'étais jeune, dans une petite maison du côté de Saint-Donatien. C'était un grand bonhomme, assez droit. Dans la rue, les enfants le suivaient en le montrant du doigt. »

Mais ce sont des souvenirs plus gracieux sur lesquels M^{lle} de Lisle aime à se reporter. « Mon grand-père de Laubespain avait tout à fait les manières d'autrefois. Un jour que je montais avec lui le grand escalier du Cours, il me donnait la main en allongeant le bras, à l'ancienne mode. Je fus étonné de le voir se découvrir tout le temps de la montée. « Ma fille, me dit-il, un gentilhomme doit toujours se découvrir quand il a l'honneur de donner la main à une femme. » Cela ne ressemble guère à nos façons d'aujourd'hui. »

« Mon parrain, M. de Harscouët venait souvent nous voir à la campagne, au Fief. Il avait été blessé à l'œil, lorsqu'il était officier, et portait un œil de verre, qu'il mettait la nuit à tremper dans un

verre d'eau. Un matin, le valet de chambre prend le verre pour le jeter. M. de Harscouët se retourne, montrant son œil tout rouge. Le valet eut si grand peur qu'il laissa tomber le verre, et l'œil se brisa. »

« Il y avait un trésor au Fief ; je sais bien que l'on dit cela de tous les vieux châteaux, mais celui-là a été trouvé vers 1812 ou 1815, dans un des coins du jardin. Il était sous une grande poêle à lessive, toute remplie d'argenterie et de sacs d'argent avec des parchemins et de vieux papiers de famille. — C'est une bien vieille terre que le Fief ; la Duchesse Anne y a été reçue, lorsqu'elle venait près de là à Bon-Garant et au Bois-Thoreau, un rendez-vous de chasse des ducs de Bretagne. »

Nous nous sommes oublié à suivre la causerie de notre aimable centenaire, qui de la duchesse du Berry nous a mené jusqu'à la duchesse Anne. M^{lle} de Lisle a une voix très douce, d'un timbre tout particulier et bien musical. Elle écrit beaucoup en prose — et en vers, s'il vous plaît et toujours sans lunettes ; elle a une correspondance presque journalière, surtout avec sa nièce, la comtesse d'Espiez, fille du duc de Bellune.

Avant que son âge, si étrangement exceptionnel, lui ait attiré tant de sympathique attention, déjà elle avait reçu l'hommage d'un poète breton, Olivier de Gourcuff, dont nous sommes heureux de reproduire ici les charmants vers.

FLEUR DU PASSÉ.

A M^{lle} DE LISLE DU FIEF.

Les ans ne comptent pas, quand on a belle mine,
 Quand on unit la grâce à l'affabilité,
 Qu'on a pour tout le monde un rire de bonté,
 Qu'on a bon pied, bon œil. . . . et la taille très fine.

Un proverbe banal, moins vrai qu'on l'imagine,
 Dit qu'on ne peut pas être, après avoir été,
 Pour de jeunes vieillards le mot fut inventé :
 Il a souvent menti, voyez mon héroïne !

Voulez-vous que je sois indiscret jusqu'au bout ?
 Une ISLE toujours verte, un FIEF toujours debout,
 Décorent à merveille un coin de notre Nantes.

Tout un passé charmant s'agite et reparaît.
 Si vous alliez trouver ces choses étonnantes,
 Regardez le modèle et jugez le portrait.

7 novembre 1886.

Le jour où M^{lle} de Lisle du Fief eut ses cent ans accomplis, une touchante cérémonie réunit autour d'elle ses parents et ses amis. Par une autorisation spéciale de Monseigneur l'Évêque de Nantes, qui avait tenu à éviter au grand âge de sa plus fidèle diocésaine l'émotion et la fatigue d'une cérémonie publique, l'office divin a été célébré dans l'appartement même de M^{lle} de Lisle. L'autel était entouré des innombrables corbeilles de fleurs offertes à l'occasion de cet anniversaire, et leurs nuances variées se détachaient sur un fond de verdure du plus charmant aspect.

M^{sr} de Couëtus, prélat de la Maison de Sa Sainteté, cousin de M^{lle} de Lisle, a célébré la sainte messe et donné la communion à sa vénérable parente. Dans une allocution pleine de cœur et de piété, il a rappelé le souvenir si lointain de la première communion et les longues années de grâce que Dieu lui a accordées ; la messe était répondue par un petit-cousin de la centenaire, M. Guy de Lisle du Dreneuc.

Le salon, transformé en chapelle, ne contenait que les plus proches parents et les amis. Près de la centenaire, sa petite-nièce, M^{lle} de Sourdeval, puis M^{mes} de Surgères, de Bois-David, de Lisle du Dreneuc, de Quéral, de Serrant, de Carheil, de Charette, du Rostu, de Kerdavid, de Gourcuff, de la Ganry...

Nous donnons ici quelques strophes d'une pièce de vers composée à cette occasion par un des parents de la centenaire. Le plus curieux c'est que M^{lle} de Lisle qui, comme nous le disions, tourne encore très facilement les vers, y a répondu par un quatrain improvisé séance tenante.

¹ Une fidélité de cent années.

A M^{lle} DE LISLE DU FIEF POUR SES CENT ANS.

7 avril 1798 — 7 avril 1898.

CENT ans sonnés, chère cousine ;
Pour vous le temps fait les cent pas,
Lui qui, toujours pressé, chemine,
Avec vous ne se lasse pas.

Donnez-nous donc votre recette
Pour arrêter ce grand marcheur !
C'est, je crois bien, une âme nette,
L'esprit joyeux, surtout bon cœur.

Que vous avez dû voir de choses
Sur ce chemin si long, si long,
Où le zéphyr suit l'aquilon,
Où l'épine a si peu de roses !

Quand vous faisiez vos premiers pas,
On voyait voler sur la France
Le grand plumet du sieur Barras,
De nos écus menant la danse.

A dix ans, vous vites entrer
Napoléon dans votre ville,
Jaune et bouffi sous son laurier,
Jacobin-roi gonflé de bile.

Plus tard, un grand cri de bonheur
Retentit dans la France entière :
Le Roy revient ! Gage d'honneur,
Partout flottait blanche bannière.

Vous avez été la compagne
De la Duchesse de Berry,
A Saint-Florent, Torfou, Mortagne,
Dans la Vendée au lys fleuri.

Vous êtes allée à la cour,
 Aux fêtes, aux bals, au spectacle ;
 Vous étiez là dans ce beau jour
 Où naquit l'enfant du miracle

Après... Mais est-ce bien la peine
 De compter nos gouvernements ?
 On n'y voit plus ni roi, ni reine ;
 Attendez de meilleurs moments.

Vous avez changé de régime
 Onze fois. — sans le bon docteur.
 En rester là serait un crime ;
 Car la douzaine est de rigueur.

Votre siècle, le dix-huitième,
 Du roi-soleil eut le couchant ;
 Le nôtre n'est pas trop brillant :
 Il faut attendre le vingtième.

P. L...

Voici le quatrain improvisé par M^{lle} de Lisle :

Répondre à ce propos aimable,
 Mon bon cousin, c'est délicat.
 Un brin de cour, chose agréable,
 A cent ans ne compromet pas.

Depuis, chaque année au 7 avril cette fête s'est fidèlement renouvelée, et nous faisons tous nos vœux pour qu'elle se renouvelle encore.

N.



NOTICES ET COMPTES RENDUS



NOUVELLES POÉSIES par Frédéric Bataille. — Paul Dupont.

M. Frédéric Bataille est à la fois professeur et poète. Professeur, il instruit les enfants en les aimant et en se faisant aimer d'eux, ce qui est le moyen le plus sûr de les bien instruire. Poète, il cherche à graver dans leur esprit, en traits saisissants, les principes du beau et du bien. Il a déjà publié avec succès nombre de volumes de vers qui sont intitulés : *Premières Rimes, Une Lyre, Le Clavier d'or, Le Vieux Miroir, Poèmes du soir*, etc. Chez lui, la noblesse des idées s'allie toujours à une forme très pure. Il faut y joindre une grande sincérité, un sentiment d'humanité large et expansive et un optimisme intelligent et raisonné qui font de lui un véritable apôtre du progrès. Dans ses *Nouvelles Poésies*, il s'affirme surtout comme le poète du foyer et de l'école. Il a la noble ambition de façonner des âmes, de préparer des citoyens pour la patrie. De là les divisions de son livre : *L'âme nouvelle, l'âme de l'école, l'âme du foyer, l'âme de la patrie*. En pareille matière, deux écueils sont à redouter : la monotonie et le poncif ou bien un patriotisme étroit et mal éclairé. Ces écueils, M. Frédéric Bataille a su les éviter, grâce à la souplesse de son talent et à sa nature simple et droite.

Lorsqu'il retourne dans sa Franche-Comté, qui est pour lui *la terre sacrée*, il prête une oreille attentive au gazouillement des *oiseaux du Pays*; il contemple avec délices les *Soleils du village* et trace de délicats *tableaux* et de fraîches *idylles* où son rêve a des échappées vers le bleu. Son idéal d'art, de justice et de progrès ne le détourne pas du spectacle de la nature; au contraire, la vie rurale lui fournit des renseignements utiles et des comparaisons ingénieuses, notamment quand il exhorte les instituteurs :

Quand le sémour courbé sur la glèbe féconde
Après avoir semé dans ses champs le bon grain
Redresse son corps las vers la lumière blonde,
On voit luire à son front que la sueur inonde
L'espoir rayonnant et serein.

.

Allez, faites votre œuvre et gardez l'espérance :
 Vos semailles, bientôt, lèveront en moisson !
 Les vents glacés d'hiver vous font une souffrance :
 Qu'importe ! l'alouette aux campagnes de France
 Va lancer sa claire chanson !

Le poète rencontre souvent de pareils accents. Comme l'alouette il lance, lui aussi, sa chanson claire en plein ciel, la chanson du renouveau intellectuel et moral d'une nation régénérée par le labeur librement consenti et la tâche quotidiennement accomplie, la chanson du travail, qui est la loi de l'homme, qui seul peut lui rendre la confiance dans ses propres destinées, avec la joie de vivre. Voilà ce qu'exprime fort bien en même temps que beaucoup d'autres choses, M. Frédéric Bataille, dans des vers qui sont pleins d'une sève généreuse, comme celle de la vigne comtoise. Il serait à souhaiter que son livre fortifiant sous tous les rapports fut répandu le plus possible dans nos écoles dans l'intérêt même de la jeunesse. Nous nous bornons à en indiquer les grands traits, faute d'espace, et tout en reconnaissant qu'une analyse plus détaillée et des citations plus nombreuses seraient tout à fait de circonstance.

LÉO LUCAS.

BRUME ET SOLEIL, par Jos Parker, Lille, Société d'Éditions Modernes,
 1900.

Un livre m'arrive, un beau livre, le plus intime, le plus pénétrant, le plus achevé qu'ait encore écrit ce Breton par excellence, Jos Parker. C'est un recueil de vers, où la Bretagne apparaît, peinte et exprimée sous ses deux aspects, brumeuse et ensoleillée. Je crois que M. Parker la connaît mieux encore riante que sévère, car sa chère paroisse de Fouesnant, « jardin de la mer baigné par la baie de la Forêt », est un pays « imprégné de joie, d'indolence et de volupté, une sorte d'Arcadie bretonne ».

Je cite le poète en sa préface qui est, comme la dernière pièce, *Terre Maternelle*, un hymne à la Bretagne.

Je voudrais que dans les jeunes mémoires de nos compatriotes on fixât de tels vers :

Terre héroïque où bat le cœur de mon pays !
 Dans le grain du granit et le germe des chênes,
 Reçois tout le sang de mes veines
 Pour en fleurir ta lande et verdier tes taillis.
 Terre si douce aux morts, sois bonne à mon cercueil,
 Demeure hospitalière offerte à la souffrance ;
 O seuil ouvert à l'Espérance !
 Accueille qui t'aima d'un amour sans orgueil,

Ce testament de poète est un acte de décentralisation.

Si je pouvais m'abstraire du sentiment breton qui imprègne ces pages et les juger au seul point de vue de la pensée humaine, de la forme artistique, j'y ferais mainte trouvaille heureuse. *Initiation*, c'est l'éloquent contraste du tumulte de la cité avec la paix des champs.

. O sereine beauté !
La terre s'éveillait avec solennité,
La forêt déliait la torpeur de ses branches,
La brume sur les prés roulait ses vagues blanches.

L'arbre « doux géant, asile sacré » est chanté plus loin avec une ampleur et une majesté que nul n'a retrouvées depuis Laprade célébrant *la mort du chêne*; le *Semeur et la Mouette* soutient la comparaison avec une pièce célèbre des *Chansons des rues et des bois*. Ailleurs, dans *Renaisances*, j'ai rencontré beaucoup de ces grands vers rustiques, complets et définitifs, qui enferment toute la Nature comme une goutte d'eau enferme l'Océan. Je n'en cite qu'un (*ab uno disce omnes* :

Un écho pastoral s'éveille au fond des bois...

Celui-ci encore, sur les femmes des pêcheurs, est un poème à lui seul :

Elles prennent le deuil quand nous prenons les rames.

Mais c'est toujours au paysage breton, à l'âme bretonne que nous conduit, que nous ramène M. Jos Parker. S'il doit son talent à la Bretagne, il lui en fait le plus bel hommage. La voix qui s'élève de *Brume et Soleil* est l'une des plus pures du cantique breton.

O. DE GOURCUFF.

* *

LE CONNÉTABLE DE RICHEMONT (le duc de Bretagne Arthur III), par M. Trévedy. — Vannes, Lafolye; Rennes, Plihon et Hervé, 1900.

Godefroy au XVII^e siècle. M. Cosneau, de nos jours, ont écrit la Vie de l'illustre connétable de Richemont. M. Trévedy s'excuse de traiter après M. Cosneau le même sujet. Comme il apporte plusieurs faits nouveaux à la cause et qu'il fait preuve d'un véritable sens critique dans le choix et l'ordonnance des documents recueillis, nous estimons qu'il a écrit, non pas une notice, selon sa trop modeste expression, mais, à la louange de son héros, un livre qui ne fait pas double emploi avec les précédents

Replacer au rang très élevé qu'elle ne doit plus cesser d'occuper dans

notre histoire du XV^e siècle la figure de Richemont, à peine connu des Français, des Bretons eux-mêmes ; montrer que le vainqueur de Patay, le libérateur de Paris, le conquérant de la Normandie et de la Guyenne, le réorganisateur de nos armées, aussi grand dans la paix que dans la guerre, fut le véritable auxiliaire de Jeanne d'Arc et son continuateur pour « bouter les Anglais » hors du royaume de France : c'est à la fois rendre hommage à la vérité historique et préparer la glorification posthume du connétable, à qui la ville de Vannes va enfin ériger un monument digne de lui.

M. Trévedy se voue à cette tâche avec un noble enthousiasme. Son ouvrage, qu'il calomnie en lui refusant le titre d'*œuvre d'art*, appartient à l'école de M. de la Borderie, ce qui nous dispense d'un long éloge ; il nous apprend, à grand renfort de pièces justificatives, ce que nous devons connaître touchant l'une des plus pures gloires de la Bretagne ; il est moins encore un panégyrique qu'une suprême réparation.

O. DE GOURCUFF.



PROMENADES EN EXTRÊME-ORIENT (1895-1898), par le commandant de Pimodan. — Paris, Honoré Champion, libraire-éditeur, 1900.

On ne saurait trouver un guide plus aimable et plus disert que le commandant de Pimodan. Depuis qu'un service de paquebots relie Marseille à Shanghai, depuis que le chemin de fer transsibérien sillonne l'Asie orientale, des pays mystérieux et comme murés à tous les regards, qu'il parcourt avec nous, se sont ouverts ; mais il y a bien des façons de voyager, et on peut avoir beaucoup vu sans avoir beaucoup retenu.

M. de Pimodan voyage toujours en artiste, parfois en savant et en philosophe. Nous nous réjouissons de ce que la note chrétienne ne soit pas plus absente de ses récits, si imagés, si pittoresques, si amusants même, que la note patriotique. Plus d'un hommage est rendu par lui à ces vaillants missionnaires, à ces éducateurs religieux, qui sont, en Extrême-Orient, les plus solides soutiens de l'influence française.

Les *Promenades* du commandant de Pimodan constitueraient une lecture très attachante, même pour ceux que d'autres voyageurs auraient familiarisés de longue date avec ces pays d'antique civilisation.

Le Japon surtout est décrit, sous tous ses aspects, d'un crayon plus ferme et plus juste que le pinceau chatoyant de Loti ; il y a des pages sur Tokio et Kyoto, la jeune et la vieille capitale, sur le Japon féodal, sur

les funérailles de l'impératrice douairière, sur le paysage et sur le peuple, qui atteignent l'idéal du genre.

La Chine est moins bien traitée, quoique justice soit rendue à la majesté hiératique et à l'immensité légendaire de Pékin, je signale (p. 339) un alerte croquis de la sordide masure habitée par Li-Hung-Chang; ce vieux Chinois roué que la France et l'Europe hébergèrent magnifiquement. Mais je m'arrête, et je conseille à ceux qui me lisent de se promener dans l'Extrême-Orient avec l'ancien attaché militaire de la France au Japon; ils reviendront charmés et instruits.

O. DE GOURCUFF.

LES VISIONS ET LES VOIX, par M. Emile Gabory. — Paris, éditions de l'Institut de Bibliographie, 1901.

On pourrait vraiment dire, de chaque année bretonne, ce que Pline disait d'une année romaine : *Magnum proventum poetarum hic annus attulit* Voici justement au seuil de cette année — et de ce siècle — un très beau livre de vers signé du nom d'un poète nantais encore peu connu, M. Emile Gabory.

Les Visions et les Voix ne nous donnent pas l'impression d'une œuvre de début, tant la recherche heureuse de l'expression y soutient la vigueur de la pensée. Il y a, surtout dans la dernière partie du livre, *Le Port*, telles pièces, *Avant l'hymen, Vautours du Cœur, Les Tristes Silences*, qui ont l'effusion lyrique unie à la gravité religieuse, rappelant à la fois Lamartine et Sully Prudhomme. Le cœur du poète l'a plus souvent inspiré que son esprit — mérite bien rare. — Malgré quelques poésies un peu artificielles du *Gouffre*, quelques autres dont la touche mondaine, libertine à demi, accuse un contraste trop verlainien avec les pieux élans de *Prière Suprême*, le livre est d'un chaste, d'un croyant, d'un poète de l'âme; il est aussi d'un Breton de race et notre *Florilège* devra s'enrichir de certaine *Tristesse de Bretagne*, bien pénétrante, qu'il faudrait citer toute.

Bretagne, j'ai vu tes rivages
Opposer aux flots écumeux
Leurs boucliers de rocs sauvages!
Et mon cœur fut triste comme eux.

J'ai vu tes pêcheurs taciturnes
Rentrer le soir, fixant des yeux
L'œil brillant des phares nocturnes.
Et mon cœur fut triste comme eux.

Ce n'est point la seule pièce bretonne de M. Emile Gabory, mais, d'accent et de geste, c'est assurément la meilleure.

O. DE GOURCUFF.

*
**

OSVAL ET ROSAMONDE, drame en cinq actes en prose, par M. Paul Gourmand. — Paris, Bibliothèque de l'Association, 1900.

Un essai de M. Paul Gourmand, *la France Nouvelle*, nous avait frappé par l'élévation des idées, et quelques-unes des solutions qu'il apportait au problème social nous avaient paru dignes d'un sérieux examen. Dans son drame d'*Osva et Rosamonde*, le même auteur se montre un fervent adepte de l'occultisme ; malgré le talent qu'il déploie, nous ne nous aventurerons pas avec lui sur ce terrain. Son *Maître Jacobus* est un féroce docteur Faust qui sacrifie à des chimères la vie de ses deux disciples, Osva et Rosamonde, coupables de s'être aimés. Nous croyons que Balzac, dans la *Recherche de l'absolu*, s'est arrêté aux limites extrêmes qu'un romancier, un auteur dramatique ne saurait ici dépasser ; son Balthazar Claes, qui cherche lui aussi la pierre philosophale, nous intéresse par ce qu'il demeure humain. Les personnages de M. Gourmand flottent sur les confins de la vie et du rêve ; l'auteur, écrivain distingué, perd quelquefois pied en voulant les suivre.

O. DE GOURCUFF.

*
**

LE CHEMIN DU REPOS. — Poèmes (1890-1900), par M. Maurice Pottecher. — Paris, Édition du Mercure de France, 1900.

M. Pottecher est connu de tous les lettrés, de tous les artistes comme inventeur et organisateur de ce *Théâtre du Peuple*, de Bussang, qui, par des spectacles d'une véritable beauté morale, initie nos populations de l'Est à l'art dramatique ; il compose lui-même les pièces représentées, et la dernière de ces pièces, *l'Héritage*, jouée pendant la saison 1900, nous semble à la simple lecture un drame rustique d'une rare puissance.

Il y a aussi, en M. Pottecher, un poète lyrique et descriptif cherchant dans la musique du rythme ce que les Préraphaélites et Puvis de Chavannes ont atteint dans le domaine du dessin et de la couleur ; un penseur très profond, un styliste très accompli, dont le dernier livre, *Le Chemin du repos*, traduit à merveille les tristesses, les élans et les espoirs. Avec une contemplation admira-

tive de la nature, bien digne de celui qui éleva en pleine forêt, au pied d'une montagne, un théâtre pour le peuple, nous avons trouvé, dans le *Chemin du repos*, une suavité de sentiments, une tendresse réconfortante pour les êtres et les choses qui nous ont ravi ; nous voudrions cueillir une strophe à la lumière, une chanson sur l'aube, ou citer cette élégie d'un charme discret, qui s'intitule simplement *Aline*. Mais il nous paraît que les six vers suivants sont caractéristiques entre tous, car ils expriment, avec l'esthétique du poète, sa spiritualité, sa mentalité même :

Ce qui dure, dans ce qui change, le connaître.
L'accepter, élargir dans l'univers son être,
Savoir que tout est grave, élever son esprit.
De la terre qui peine à l'astre qui sourit,
Et jusque dans la mort où tout se renouvelle.
Aimer la vie en sa renaissance éternelle.

Sous l'auteur, de tels vers font aimer l'homme.

O. DE GOURCUFF.

M. Albert Soubies a eu d'autant plus de mérite à composer sur *La Musique en Hollande* tout un charmant volume (Paris, Flammarion, 1901), que ce pays de savants et de peintres lui offrait peu d'éléments pour l'art dont il s'est constitué l'historien. Mais M. Soubies trouve à glaner, même dans les champs les plus arides. Tels noms de maître de chapelle, de facteur d'orgues, sortent, grâce à lui, des ombres du passé ; et quand il rencontre un musicien moins inconnu, Sweelinck au XVII^e siècle, Leubeck ou Ten Kate au XIX^e, il caractérise son talent avec la plus élégante précision. Parmi les amateurs de musique il n'a eu garde d'omettre la Reine Hortense, qui fit mieux que d'inspirer une cantate démodée. Le nouveau volume de M. Soubies est, ainsi que ses devanciers, un bijou typographique ; les recherches de l'auteur qui, selon l'expression latine, tiré d'un fond obscur des choses très nettes, le rendent extrêmement précieux pour les curieux d'art.

O. DE GOURCUFF.

Voici quelques-unes des publications récentes de la librairie Téqui (ancienne maison Douniol), 29, rue de Tournon, Paris.

— *Mater Admirabilis*, ou les quinze premières années de Marie Immaculée, par l'abbé A. Monnia, auteur de la *Vie du curé d'Ars* (histoire

accompagnée de méditations et d'exemples, de la jeunesse de la sainte Vierge, d'après une fresque du couvent de la Trinité du Mont à Rome).

— *Sermons* (en partie inédits) de l'abbé Henri Perreyve, sur divers sujets de religion, de morale sociale et d'art chrétien. Les sermons « De la vocation dans les arts » et « L'histoire de la parole », sont les plus accessibles aux gens du monde ; ils unissent à la profondeur du savoir, le charme du langage et un sens esthétique exceptionnel.

— *Lettres à des religieuses*, d'après M^{me} de Maintenon, publiées par le R. P. Libercier. (Ces lettres, adressées aux Religieuses de Saint-Louis, et que le R. P. Libercier a extraites, avec le tact le plus exercé, de l'immense correspondance de la célèbre éducatrice, constituaient, pour ces saintes filles, un véritable manuel de la vie religieuse, une sorte d'*Imitation*. Elles contribueront à faire mieux connaître la haute raison, le ferme esprit, la piété éclairée de M^{me} de Maintenon, qui prémunissait ses filles contre les dangers de la tristesse et leur enseignait que la grâce n'est point incompatible avec la dévotion).

— *Le Chrétien à l'Ecole de saint Joseph*, par l'auteur des *Avis Spirituels* (petit livre mystique, plein d'élan et d'onction, qui a pour objet le culte de saint Joseph considéré comme époux et père idéal, protecteur et patron de l'Eglise universelle).
O. DE G.

Les Procès-verbaux sommaires du Congrès-International des Traditions populaires, rédigés par M. Paul Sébillot, paraissent à l'Imprimerie Nationale. Les brefs résumés de l'éminent secrétaire général du Congrès ne nous laissent rien ignorer des communications variées qui ont été faites à ces assises de la Tradition. Deux documents du plus haut intérêt, une lettre de M. G. Pitre, un discours de M. A. de Gubernatis ont pu être publiés *in extenso*.

Dans la Revue *La Vogue* (numéro du 15 janvier 1901) paraît un excellent article de MM. M. C. Poinot et G. Normandy, *Les Limites de la décentralisation*. Le but que poursuivent les auteurs, vaillants ouvriers d'une bonne œuvre, est résumé dans la phrase suivante : « Guérir Paris « de son hypertrophie cérébrale en laissant aux provinces des énergies « qui leur rendront la vie et en tireront les éléments d'une rénovation « littéraire et artistique. » MM. Poinot et Normandy ne veulent rien ôter au prestige, à la suprématie intellectuelle de Paris qui restera tou-

jours l'Athènes moderne, le centre privilégié où les esprits viendront se retremper, s'affiner ; mais ils gémissent sur cette mode parisienne, qui impose à la province le nom d'un écrivain comme la coupe d'un habit, et qui paralyse dans le domaine de l'art toutes les initiatives locales. Il faut que la France, si pleine encore de forces vives du Nord au Midi et de l'Est à l'Ouest, reprenne confiance en elle-même et s'affranchisse des jougs qui stérilisent ses efforts. La Bretagne ne sera pas des dernières à suivre le mouvement décentralisateur ; une très ancienne langue qu'il faut se garder d'appeler un patois, ou même un dialecte, demeure, sur certains points de son territoire, la sauvegarde de son individualisme. C'est dans la Haute-Bretagne, où l'on parle français, dans des villes importantes comme Rennes et Nantes, que la *Fédération Régionaliste Française* rencontrera, sans doute, le plus de sympathies ; il y a là des foyers provinciaux qu'écrivains et artistes bretons doivent prendre à tâche de rallumer.

O. DE GOURCUFF.

* *

Lé vendredi 8 février, le R. P. Terrade, S. M., dont nous avons signalé les belles études sur Dante et ses traducteurs bretons, a fait au Cercle Catholique du Luxembourg une conférence sur le roman à la mode, *Quo Vadis*, de Siemkewicz, qu'il a rapproché, par de très naturelles analogies, des *Martyrs* de Châteaubriand. Les deux œuvres montrent le monde païen à son déclin, le monde chrétien à son aurore. Si le roman polonais est plus pittoresque, plus varié, le P. Terrade a pu dire que le poème français l'emporte comme unité de composition, pureté de doctrine et de forme. Le succès de *Quo Vadis* prouve d'ailleurs le besoin d'idéal et de foi qui subsiste dans la société moderne.



LES CARTES POSTALES BRETONNES

La France n'a pas eu, je crois, le mérite de l'invention des cartes postales illustrées, mais elle a tout de suite appliqué à ces cartes, dont la mode s'emparait, les qualités d'élégance qui lui sont propres, elle en a fait de vrais bibelots d'art.

Je suis heureux de voir sur ce terrain, comme sur bien d'autres, la Bretagne marcher à la tête des provinces françaises, il nous fallait un photographe artiste pour donner à la carte postale bretonne tous ses aspects pittoresques et ses ingénieux développements; M. Hamonnig, de Saint-Brieuc, qui a maintes fois fait ses preuves, s'est trouvé là à point nommé; après M. Louis Tiercelin, dans l'*Hermine*, je veux lui rendre la justice que nous lui devons tous.

Des sites et des monuments, des costumes, types et scènes pittoresques, des portraits d'écrivains et d'artistes, voilà ce que M. Hamonnig s'est attribué à fixer et à rendre. Chacune des séries de cartes postales qu'il a composées ainsi aura les préférences d'un groupe d'amateurs.

L'Oratoire de Saint-Guirec, le Kreiz-Ker, les ruines de la chapelle de Pont-Christ, les divers aspects de Saint-Brieuc, de Moncontour, de Tréguier, de Pont-l'Abbé, du château de Josselin, les vues d'églises, de dolmens, de manoirs et de plages seront recherchés des touristes, désireux d'emporter un souvenir de leur voyage en Bretagne. Plus caractéristiques, les types de paysannes au cimetière, de paysans se rendant au pardon, de laboureurs et de marins frapperont par leur vérité les Bretons de race, que ravira l'effigie d'Yvon Leclohel, prise sur le vif à l'instant où le rebouteux de village exerce ses fonctions.

La galerie des écrivains et des artistes est d'un plus sérieux intérêt. Elle comprend déjà un certain nombre des hommes qui, avec la plume et le pinceau, honorent grande et petite patrie : Louis Tiercelin et Amand Dayot, Charles Le Goffic et Léon Durocher, Jaffrennou et Pierre Laurent, Le Braz et Le Guyader, Bourgault Ducoudray et Jos. Parker, Le Fustec et Botrel, Guillou et Deyrolle. D'autres suivront, des poètes encore, des artistes surtout, et M. Hamonnig, excellent chef d'orchestre, aura eu l'honneur d'accorder tous ces instruments dans le plus harmonieux des concerts bretons.

O. DE GOURCUFF.

Le Gérant : R. LAFOLYÉ.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYÉ, 2, place des Lices.

HOMMAGE A M. DE LA BORDERIE

La ville de Vitré aime ses enfants et garde leur souvenir ; ses rues lui rappellent PIERRE LANDAIS, le trésorier général et le ministre malheureux de notre duc François II, qui fut pendu pour avoir trop aimé son pays ; BERTRAND D'ARGENTRÉ, le jurisconsulte et le premier historien de la Bretagne ; RENÉ CROISSANT DE GARENGEOT, membre célèbre de l'académie royale de chirurgie. Elle n'a pas oublié GUILLAUME BRILLET, évêque de Saint-Brieuc et de Rennes ; le cardinal ROBERT GUIDÉ et son frère MICHEL, évêque de Dol et de Rennes ; le botaniste JEAN POUFFÉ-DES PORTES, membre de l'académie des sciences ; le littérateur PIERRE LE CORVAISIER, secrétaire perpétuel de l'académie d'Angers ; les deux frères CLAUDE et JEAN-JULIEN SAVARY, le premier orientaliste distingué, le second auteur

Les témoignages de haute estime et de sympathique admiration continuent d'affluer autour du cercueil de M. Arthur de la Borderie. Nous aurions voulu donner, dans ce fascicule, une série d'études sur l'homme remarquable que la Bretagne vient de perdre ; plusieurs de ces articles demandés aux auteurs ne nous sont pas encore parvenus. Pour ne pas retarder la publication de la présente livraison, nous nous bornons aujourd'hui à reproduire un excellent article paru dans le *Journal de Vitré* sous le pseudonyme d'*Un Disciple* qui cache le nom du distingué archéologue vitréen M. l'abbé Paris-Jallobert ; et à insérer de curieuses notes sur le rôle de M. Arthur de la Borderie à l'Assemblée Nationale de 1871, dues à son collègue et ami M. Alfred Lallié. Une belle poésie de M. Joseph Rouse évoque le souvenir de l'historien de la Conspiration de Pontcallec.

M. Barthélemy-Pocquet, à qui nous devons le meilleur travail d'ensemble qui ait encore paru sur M. de la Borderie, veut bien nous informer que, sur la proposition de M. Sacher, membre du Conseil Municipal de Rennes, le nom de l'illustre Breton sera prochainement donné à l'une des grandes avenues voisines de la gare. Vitré érigera un monument au fils qui l'aime tant et il appartiendra sans doute à la Société des Bibliophiles Bretons d'élever l'autre monument, celui qu'Horace estimait plus durable que l'airain, à la mémoire de son président.

N. D. L. R.

de plusieurs mémoires sur l'époque de la Révolution ; enfin RENÉ-JEAN BRETEAU DE LA GUERETTRIE, curé de Saint-Martin, surnommé *le saint de Vitré*.

Aujourd'hui, elle vient de perdre l'un de ses plus illustres enfants en la personne de M. LOUIS-ARTHUR LEMOYNE DE LA BORDERIE.

Né le 5 octobre 1827, il appartenait à l'une des plus anciennes, des plus nombreuses et des plus importantes familles de Vitré ; la branche dont il descendait avait acquis la terre de la Borderie, en Estrelles vers, 1510, et en portait le nom depuis cette époque : du côté maternel, il sortait de la famille Hévin, originaire de Brielles dont un rameau s'étendait jusque dans la paroisse de La Bouëxière.

Dès sa jeunesse, Arthur de la Borderie sentit naître en lui cette passion pour son pays qui lui fera consacrer sa vie toute entière à la Bretagne et à la Bretagne seule, sa chère petite patrie, comme il se plaisait à l'appeler. Après quelques heureux essais dans les congrès de l'Association Bretonne en 1847, 1848 et 1849, il entra dans le cours de cette dernière année à l'école des Chartes, afin d'apprendre à mieux connaître, à mieux aimer et à mieux servir la Bretagne. Il en sortit en 1852, à la tête de sa promotion ; et, après avoir passé quelques années à Nantes, comme archiviste de la Loire-Inférieure, il partagea son existence entre Vitré, sa ville natale, et Rennes où il avait épousé, en 1858, M^{lle} Marie-Philomène de la Bigne-Villeneuve, nièce de son confrère et de son ami M. Paul de la Bigne, l'un de nos archéologues et de nos historiens bretons les plus estimés et les plus regrettés.

Nous le trouvons depuis lors membre ou fondateur et souvent président de toutes les sociétés savantes de la Bretagne ; nous lui devons particulièrement la *Revue de Bretagne et de Vendée*, fondée en 1857, la *Semaine Religieuse du diocèse de Rennes*, en 1864 ; la *Société des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne*, en 1877. Il fut en même temps membre de la *Société Française d'Archéologie* et de l'ancien *Institut des Provinces*. Enfin, correspondant de l'*Institut* en 1883, il fut élu, en 1889, membre libre de l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*.

A. de la Borderie était, comme on l'a dit, le répertoire vivant de l'histoire de la vieille Armorique et de toutes ses grandeurs. Passé

breton et présent breton, histoire bretonne, traditions bretonnes, légendes bretonnes, manuscrits bretons, livres bretons, monuments bretons, il avait tout fouillé, tout appris, tout retenu, et il a beaucoup imprimé. La simple liste de ses diverses publications ne comprend pas moins de quarante pages dans la *Bio-bibliographie bretonne* de M. Kerviler, et encore faut-il remarquer que cette liste s'arrête en 1890. Je me contenterai de mentionner ici les études qui concernent directement le pays de Vitré : *Le Calvinisme à Vitré* (1851) ; *Documents inédits sur la ville de Vitré* (1851) ; *Les Vieilles Rues de Vitré* (1852) ; *Notre-Dame de Vitré* (1853) ; *La Flèche de Notre-Dame de Vitré* (1858) ; *Notice historique sur la collégiale de la Magdeleine de Vitré* (1859) ; *Discussion sur Landais, le ministre de François II* (1862) ; *La Ville de Vitré et ses premiers barons* (1865) ; *L'Église de Notre-Dame de Vitré* (1866) ; *Vitré et son arrondissement* (1865, dans *La Bretagne Contemporaine*) ; ORIGINES PAROISSIALES : *Marcillé-Robert* (1865), *Chelun* (1867), *Erbrée et Mondevert* (1868), *Gennez, Le Pertre et Bréal* (1870 et 1871), *canton d'Argentré* (1871), NOTES SUR VITRÉ : *Inscriptions de la cloche de l'hôpital et du triptyque de Notre-Dame* (1870) ; *Les Paroisses de Vitré, leurs origines et leur organisation ancienne* (1876) ; *Journal de Jacques de Gennez de la Motte, recteur alternatif de Notre-Dame en 1758* (1877) ; *Vitré depuis le XV^e siècle* (1880) ; *Vitré, ses vieilles maisons, son Château* (1880, dans *La Bretagne Artistique*) ; *Madame de Sévigné en Bretagne* (1882) ; *La Trémoille et Laval-Vitré* (1888) ; *Le Combat de Châteaubourg* (1890) ; *Mémoire pour la paroisse de Notre-Dame de Vitré* (1890).

On était parfois tenté de reprocher à M. de la Borderie de trop disséminer son immense savoir ; et, de tous côtés, on lui demandait d'élever à sa bien aimée Bretagne un monument complet, le sachant seul capable, après cinquante années de travaux ininterrompus, de donner définitivement son histoire générale. Il le promettait toujours, mais il voulait encore être mieux préparé. Enfin, s'entretenant un jour avec son médecin qui était avant tout son intime ami et dont il avait fait un bibliophile, il lui demanda s'il pouvait compter encore sur une existence assez longue pour mener à bonne fin l'important travail qu'on semblait exiger de lui. Sur la

réponse affirmative du docteur, qui ne pouvait s'en désintéresser, il se mit à l'œuvre, et le premier volume de sa grande *Histoire de Bretagne* parut en 1896. Deux autres suivirent en 1898 et 1899, et près de cinq cents pages du quatrième étaient imprimées ou prêtes à passer sous la presse, lorsque ses forces s'affaiblirent sous l'excès du labeur et qu'il se vit dans la nécessité de passer à un ami la plume qu'il tenait avec tant d'érudition et d'intelligence.

La passion de M. de la Borderie pour la Bretagne entretenait en lui la foi de ses ancêtres et la pratique des devoirs religieux, car il ne comprenait pas que l'on pût être véritablement breton sans être bon catholique. *Servir la cause chrétienne et catholique*, avait-il dit en faisant appel en faveur de la *Semaine religieuse*, *c'est servir aussi la Bretagne, et de la manière la plus efficace et la plus puissante*. Le pasteur Vaurigaud, qui, sans doute, avait reçu de la part de notre savant quelques égratignures, ou du moins des meurtrissures, car la lourde main de M. de la Borderie n'était pas gantée de velours quand elle s'appesantissait sur quiconque donnait une entorse à la vérité historique, Vaurigaud, dis-je, dans son *Essai sur l'Histoire des Églises réformées de Bretagne*, semble vouloir se venger chaque fois que le nom de quelques membres de la famille Lemoyne se trouve mentionné parmi les protestants, en faisant remarquer que cette famille est encore existante dans le pays. Mais ses coups portent complètement à faux, car la branche de la Borderie n'a jamais eu aucune attache avec le protestantisme. Comme ses aïeux, de la Borderie avait une foi profondément enracinée et entretenue par les œuvres; on n'a pas oublié à Vitré les larges aumônes de son vertueux père, et on se souviendra longtemps de la générosité des enfants. Défenseur de l'enseignement chrétien, fondateur du *Comité départemental de l'enseignement libre* en 1868, et vice président du comité des écoles chrétiennes, M. de la Borderie fut toujours un chrétien actif et généreux. Enfin, sa foi s'est affirmée au grand jour dans ses publications si nombreuses consacrées à nos vieux saints bretons: et l'on peut dire que l'un des beaux côtés de son talent c'est le rôle prépondérant qu'il a donné aux saints de Bretagne dans notre histoire nationale.

On a voulu faire de M. de la Borderie un homme politique; il

fut conseiller général pour Vitré de 1864 à 1871, et député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée Nationale de 1871 ; mais, comme on l'a dit, son tempérament libre et frondeur n'était pas fait pour la politique, il s'en dégoûta bientôt et donna sa démission aux élections de 1876, quoiqu'il fût assuré d'une grande majorité. Il vint habiter au milieu de ses manuscrits et de ses livres pour s'adonner de nouveau et tout entier à ses travaux historiques. Remarquons toutefois que, pendant sa législature, nommé rapporteur des actes de la Défense Nationale, il en profita pour prendre en main les intérêts bretons avec tout le patriotisme que lui inspirait l'amour de son pays ; et, dans son volumineux et magnifique rapport sur *le camp de Conlie et l'armée de Bretagne*, il vengea nos mobilisés de la conduite injuste du gouvernement à leur égard, en les présentant à la France misérablement abandonnés et comme bloqués dans la boue, sans souliers, sans armes et sans pain.

M. A. de la Borderie a été souvent appelé un bénédictin laïque et mis en parallèle avec dom Lobineau, le premier historien sérieux de la Bretagne. En effet, il avait hérité de l'amour et du dévouement de ce religieux pour la vieille et héroïque petite patrie bretonne ; comme lui, il avait un culte passionné pour toutes ses gloires ; et on peut lui appliquer le titre qu'il décernait, il y a quelques années, à dom Lobineau, en l'appelant lui aussi le grand serviteur de la Bretagne.

L'Eglise, toute sa vie il l'a servie, il l'a défendue, il a couronné ses saints d'une nouvelle et radieuse auréole ; et la croix de commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand en a été la récompense.

La Bretagne, toute sa vie il l'a aimée, étudiée et glorifiée ; en échange elle lui a ouvert les portes de l'Institut.

Vitré, toute sa vie il y a été attaché, il l'a honorée par ses travaux, il a agrandi sa renommée ; elle lui sera reconnaissante.

Il est évident, a dit A. de la Borderie, en érigeant une statue à dom Lobineau, que l'homme ou les hommes qui vouent leur vie, qui dépendent leur existence, leur force, leur âme, à rechercher péniblement un à un les linéaments de la physionomie nationale puis à les rapprocher, à les replacer dans l'ordre vrai et naturel où ils se sont développés successivement, de façon à restituer, dans la vérité

sévère et sainte, l'image sacrée de la patrie, n'est-il pas évident que ces hommes rendent à leurs compatriotes, à leur pays, un service de premier ordre, et que leurs noms doivent être — immédiatement au-dessous de ceux des héros et des saints — inscrits sur le livre d'or, sur le grand livre de la dette nationale, mais de celle-là qui n'est jamais acquittée, et que chacune des générations successives doit payer avec le cœur ?

Eh bien ! ce service de premier ordre lui aussi, de la Borderie, il l'a rendu ; Rennes l'a déjà compris : bientôt une rue portera son nom dans la capitale de la Bretagne ; à défaut d'un tombeau. Vitré, nous l'espérons, lui érigera une statue. On a déjà proposé comme emplacement la *Place d'Armes*, en face de l'hôtel où il est né, où il a travaillé, où il est mort. Très bien. Si cet endroit est trop exigü, j'aimerais à le voir, s'il ne devait pas se trouver trop mal à l'aise accosté qu'il serait des écoles communales, dans l'avant-cour du château, où il se dresserait comme l'historien des premiers barons de Bretagne, le restaurateur de leur antique château, et le gardien de la bibliothèque et du musée, dont il fut le conservateur et en grande partie le fondateur ; et nous l'y saluerions en même temps comme l'HISTORIEN NATIONAL DE LA BRETAGNE.

UN DISCIPLE.



LES QUATRE GENTILSHOMMES

A la mémoire de M. Arthur de la Borderie,
historien de la Conspiration de Pontcalec.

Des cavaliers passaient tenant en mains des torches
Qui jetaient des lueurs rougeâtres sur les porches,
Les vieux toits des maisons et la tour du Bouffay.
Ils refoulaient le peuple entassé jusqu'au quai,
En criant qu'il fallait laisser un large espace
Autour de l'échafaud élevé sur la place.
Puis vinrent des soldats marchant en rangs pressés,
Sinistres bataillons de fusils hérissés.
Le beffroi du Bouffay bientôt sonna neuf heures.
Le peuple ému grondait, sorti de ses demeures,
Mais se heurtait partout aux troupes *du Régent* ;
Et des cris dans la nuit montaient lugubrement.
Le bourreau, hache en main, attendait en silence ;
Ses valets regardaient au loin la foule immense.
On vit enfin venir quatre jeunes seigneurs,
Les bras liés, suivis de quatre confesseurs,
Fantômes blancs et noirs, aux yeux remplis de larmes,
Par les juges tirés de leur couvent des Carmes.
Autour d'eux, dans la foule, éclataient des sanglots.
Quelques-uns maudissaient Philippe et ses bourreaux,
Sans craindre les regards des soldats de la France.
Grâce ! criaient des voix : d'autres disaient : *Vengeance !*
Tous les cœurs se sentaient frémir, car ces seigneurs
Des droits de la Bretagne étaient les défenseurs.
Ils voulaient protéger sa liberté meurtrie.
S'ils avaient conspiré, c'était pour la patrie !

Tous quatre furent grands, simples devant la mort.
 En appelant à Dieu, mais soumis à leur sort.
 Au pied de l'échafaud, on dit qu'ils s'embrassèrent
 Malgré leurs bras liés. De vieux soldats pleurèrent.
 La hache s'abattit quatre fois, et le sang
 Sur les moines jaillit rougissant leur froc blanc.
 La foule s'écoula dans l'ombre, épouvantée ;
 On croyait pour jamais la Bretagne domptée ...

Pontcalec, du Couëdic, Montlouis, Talhouet,
 Une jeune Bretonne, en filant au rouet,
 Près de Kernascleden au fin clocher gothique,
 Un soir m'a raconté votre histoire tragique.
 Devant nous s'étendaient des landes et des bois ;
 An loin sous le soleil étincelaient les toits
 D'un grand château caché dans la sombre verdure.
 La fileuse, vers moi relevant sa figure,
 Dit : « C'est là Pontcalec, le château du marquis
 Mort pour avoir voulu défendre son pays. » —
 Je suivis mon chemin, pensant dans les ténèbres
 Que ces mots valaient bien des oraisons funèbres.

JOSEPH ROUSSE.



LA BORDERIE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. de la Borderie, fut élu à l'Assemblée Nationale, le 8 février 1871, dans le département d'Ille-et-Vilaine, le dixième sur douze par 88,266 voix. Le dernier élu de cette liste avait obtenu 60 000 mille voix de plus que M. Martin-Feuillée, le premier de la liste opposée.

La principale Commission dont il ait fait partie a été la Commission dite du 4 Septembre, établie par une décision de l'Assemblée Nationale du 14 juin 1871 pour examiner les actes du gouvernement de la Défense Nationale. Ces actes, on se le rappelle, avaient été sévèrement jugés par des républicains avérés, tels que Lanfrey, qui avait appelé le ministère de Gambetta la dictature de l'incapacité. La Commission du 4 Septembre comptait parmi ses membres un autre érudit bien connu, M. de la Sicotière.

Le président de la Commission avait été d'abord M. Saint-Marc Girardin ; à sa mort il avait été remplacé par le comte de Daru.

A peine l'Assemblée Nationale était-elle constituée que, de Lyon, de Toulouse, de Saint-Etienne, lui arrivèrent des plaintes nombreuses sur la conduite des délégués du gouvernement de la Défense Nationale. Les Bretons, des divers départements de la province, furent particulièrement unanimes à accuser le gouvernement de leur avoir fait quitter leurs foyers pour les réunir dans le Camp de Conlie, où on les avait laissés se morfondre dans la boue, sans les exercer, et surtout sans les armer.

De plus, des dépêches avaient été télégraphiées à la France entière pour annoncer le désastre du Mans, et, dans ces dépêches, les bataillons bretons avaient été signalés comme ayant causé le désastre par leur débandade à la Tuilerie. Le témoignage de bravoure que Chanzy avait donné aux troupes bretonnes commandées par le général Gougéard avait été passé sous silence (12 janvier 1871).

La Commission du 4 Septembre, saisie de ces plaintes, résolut d'examiner si elles étaient fondées. Au premier abord, elle se refusait à croire qu'un gouvernement, qui levait des troupes de toutes parts eut négligé d'employer cinquante mille hommes qui ne demandaient qu'à marcher. M. de la Borderie fut chargé par la Commission de faire une enquête sur ces divers points et de rédiger un rapport.

L'enquête fut longue et approfondie ; toutes les correspondances administratives, les dépêches télégraphiques, durent être étudiées une à une. Dès le début, M. de la Borderie se heurta à la mauvaise volonté de M. Thiers. Depuis qu'il était devenu chef du pouvoir exécutif, il cherchait à se faire un mérite, auprès de la gauche, des entraves qu'il apporterait à la publication de ceux des actes de la Défense Nationale qui étaient de nature à déconsidérer leurs auteurs. M. Thiers ne put refuser les pièces, parce qu'il y avait une loi qui avait investi la commission du droit de se les faire remettre, mais il refusa de communiquer les chiffres. Ce refus n'embarrassa nullement M. de la Borderie : il acheta tous les traités de cryptographie qu'il put rencontrer, et, avec l'aide de M. Eugène Chaper, député de l'Isère, son collègue de la commission, il eut bientôt fait de percer le mystère des différents chiffres.

Son rapport sur le camp de Conlie fut imprimé et distribué à l'Assemblée Nationale le 27 décembre 1873. C'est une œuvre des plus remarquables, où on retrouve toutes les qualités de style de l'éminent historien, et un ensemble de preuves merveilleusement agencées qui imposèrent le silence à ceux qui auraient eu le plus d'intérêt à en contester les conclusions.

L'histoire du camp de Conlie, c'est celle de l'armée de Bretagne, ou, pour parler plus exactement, celle des contingents mobilisés fournis par les départements bretons, Côtes-du-Nord, etc.

D'après le rapport officiel sur l'organisation des Gardes nationales mobilisées, le contingent mobilisable de ces cinq départements arrivait à peu de chose près au chiffre de 79.000 hommes. Un effort considérable avait donc été, dès le mois d'octobre, fait par la Bretagne pour mettre immédiatement le contingent en état de prendre une part active à la défense nationale, et, tandis que, dans le reste de la France, les mobilisés n'ont été presque partout réunis à la Guerre que dans le courant de janvier 1871, dès la fin du mois de novembre précédent, la Bretagne avait levé plus de 40.000 hommes et dès le 9 décembre, plus de 50.000.

Voici le résumé de ses conclusions :

Il faut attribuer le défaut d'armement des troupes de Conlie aux sentiments de défiance du gouvernement de Tours à l'égard des Bretons. On aurait pu, si on l'eut voulu, armer les troupes du camp de Conlie selon la promesse qui en avait été faite.

Le non armement des troupes de Conlie porta un grave préjudice à la Défense Nationale. En armant et en instruisant en temps utile, c'est-à-dire en novembre et en décembre, les mobilisés bretons, on en eut tiré 30 à 40 mille hommes de bonnes troupes qui se seraient trouvés prêts au commencement de janvier. C'était la réserve qu'il fallait et qui manqua au général Chanzy pour se maintenir dans les positions du Mans et battre les Prussiens. Le général Chanzy l'a déclaré lui-même dans une lettre du 6 juin 1873 adressée au C^{te} Rampon.

L'armement en fusils Springfield donné au dernier moment a été funeste. Voici le jugement qu'en portaient dès lors les amis les plus zélés du gouvernement : Envoyer au feu des hommes armés de fusils qui ne fonctionnent pas c'est une véritable conspiration contre la Défense Nationale (*Avenir de Rennes*, du 23 janvier 1871).

« ... La Bretagne a donné ses hommes et son argent. Le gouvernement dépensa l'argent, imposa aux hommes trois mois de souffrances, exposa le nom breton au déshonneur, et la défense nationale n'en tira aucun profit. »

M. de la Borderie fut également chargé du rapport sur la destitution de dix-sept magistrats inamovibles, prononcée par M. Crémieux. L'un de ces magistrats était M. Chaudreau, président du tribunal de

la Rochelle. Sa destitution avait amené certains incidents qui avaient eu pour résultat d'interrompre le cours de la justice. Dans ce rapport, auquel l'auteur a su donner le mérite d'une œuvre littéraire, se trouve une histoire complète de l'inamovibilité de la magistrature en France (1).

L'étude que MM. de la Borderie et Chaper avaient faite des différents chiffres leur donna l'idée de dépouiller les dépêches échangées entre le gouvernement et certains préfets. De ce dépouillement sont sortis les deux volumes de dépêches qui figurent dans l'Enquête sur les actes du gouvernement de la Défense Nationale. C'est une mine inépuisable de petits faits curieux. Sans ces deux travailleurs, on eut ignoré les dépêches grotesques de M. Guépin, si souvent citées, et qui attestent que la politique avait eu pour résultat d'amener ce démocrate, qui avait donné des preuves d'intelligence dans les sciences, à un état de véritable folie.

M. de la Borderie, profondément légitimiste, regardait en politique la ligne de conduite de M. de Falloux, la même que M. le duc de Broglie s'efforça de mettre en pratique à l'Assemblée Nationale, comme la plus raisonnable et la plus sensée. Aussi la chute du ministère de Broglie en 1874, à laquelle avait coopéré l'extrême-droite, fut-elle signalée par lui comme le point de départ de la décadence du parti conservateur.

On trouverait, dans la collection du *Journal de Rennes*, des correspondances du plus vif intérêt sur les événements de chaque jour. Il était rare qu'il s'abstint d'envoyer quelques lignes à ce journal.

Dans son *Dictionnaire des Parlementaires*, Bourlonton prétend que M. de la Borderie s'était rendu presque ridicule à l'Assemblée en disant à tout propos dans ses interruptions : Et la Commune !

Il a pu lui arriver, comme à d'autres députés, de faire cette interruption, mais il n'a jamais fait sa spécialité de ceci. On sait assez d'ailleurs que la banalité n'était pas son fait.

Dans la dernière année de l'Assemblée il ne dissimulait pas son

(1) Voir les tomes XXI et XXII des *Annales de l'Assemblée nationale*, contenant ces deux rapports, celui sur *le camp de Conlie et l'armée de Bretagne* a été aussi publié en 1 vol. in-18 de 360 p., chez Plon, Paris 1874.

profond dégoût de la politique, et, sans négliger ses devoirs de député, il s'occupa de donner une édition nouvelle de Noël du Fail.

En 1876, il laissa poser sa candidature à la députation dans l'arrondissement de Vitré, mais sans entrain. Et bien que, des trois candidats en ligne, il fût celui qui avait obtenu le plus de voix, il se retira au moment du ballottage.

ALFRED LALLIÉ.

Louis Tiercelin rappelle, dans *l'Hermine*, que la préface de mon livre, *Gens de Bretagne*, a été le dernier témoignage public de l'admirable activité littéraire de M. Arthur de la Borderie. Si je me permets de revenir sur un sujet tout personnel, c'est pour louer la modestie de l'homme éminent qui ne se montra justement autoritaire que pour défendre la vérité historique. En littérature quoique sa vaste érudition empruntât une forme très originale, souvent imagée et brillante, il ne prétendit jamais s'imposer, il alla jusqu'à me prier de retoucher à mon gré cette belle préface dont je suis fier et à laquelle je me serais reproché, moi son humble disciple, de changer un iota. On ne dira jamais trop quel grand homme et quel brave homme nous avons perdu en Bretagne. Un « La Borderie intime », composé avec les souvenirs de ses amis, serait le plus doux hommage à sa mémoire.

O. DE G.



L'ÉGLISE DE RUNAN

SES ORIGINES - SON HISTOIRE

(Suite¹).

LES FABRICIENS DE RUNAN.

Il nous est arrivé, au cours de cette étude, de relever les noms de quelques princes et gentilshommes bretons, ceux des commandeurs de Malte dont les actes sont conservés dans les archives de la trêve, nous ne pouvons oublier ici les procureurs-syndics de la paroisse; ils furent parmi les meilleurs serviteurs de Notre-Dame. Ce titre de procureur-syndic honora des Lestrézec, des Kernec'hriou, des Kerbellec, des La Boëssière, des Trogoff; les délibérations de la fabrique l'accusent.

Un autre agent important de la vie administrative et religieuse de la paroisse était le fabricien. Celui-ci était nommé pour un an, et sa fonction était gratuite, bien qu'elle ne fut une sinécure. Nous avons pu le constater à certains détails de comptes fournis par des fabriciens de Runan et énumérés dans l'ordonnance du commandeur Tambonneau. Les comptes étaient annuellement dressés par les deux fabriciens en charge.

Deux grands procès illustrèrent particulièrement les fabriciens de Runan : le premier fut soutenu contre une dame d'Acigné au sujet des foires de Runan ; le second tendait à obliger Monseigneur l'évêque de Tréguier à donner à la trêve de Runan un prêtre résidant. Voici, en substance, l'histoire du premier de ces différends. Les droits de place, tous les profits et autres émoluments, selon la teneur des chartes, étaient, jusqu'en 1665, perçus, sans nulle opposition, par la fabrique de l'église.

¹ Voir le fascicule de janvier 1901.

A cette époque un certain M. Picout de Montfort, se disant sous-fermier des droits et des coutumes ordinaires qui se prélevaient tant dans la ville de Pontrieux que sur les foires de Ploëzal et de Runan appartenant au seigneur comte de Grand-Bois lorsqu'elles échéaient au jour de lundy, avait fait assigner en la juridiction de Chateaulin, Laurens Le Goas, alors fabricant de Runan, pour s'y entendre condamné à restituer à lui, Picout de Montfort, la somme de vingt-deux livres dix sols, soit la moitié des quarante-cinq livres provenant des coutumes de la foire des Saints-Innocents derniers qui se tenaient au bourg de Runan.

Les fabriciens opposèrent à cette sommation une fin de non recevoir appuyée sur les droits à eux conférés par les ducs et par le roi, droits reconnus à la juridiction du comte de Goello dont relevait alors la paroisse de Runan. Apparition de M^{me} d'Acigné elle-même, flanquée d'un sien cousin ou neveu, l'abbé d'Acigné, dont le rôle en cette affaire n'est pas clairement défini et munie d'une ordonnance de la Chambre des requestes de Sa Majesté le roi : autre réponse dilatoire des fabriciens Le Goas et Ollivier Henry, soutenant que les seules coutumes appartenant à M^{me} d'Acigné consistaient dans le péage du pont de Pontrieux. Les deux parties s'acharnèrent jusqu'à épuiser toutes les juridictions : M^{me} d'Acigné finit pourtant par remporter cette maigre victoire de se voir adjuger — mais combien plus tard — la moitié des recettes dont elle réclamait la totalité¹. Quant au différend survenu entre l'évêque de Tréguier et les fa-

¹ Ce ne furent pas les seuls démêlés juridiques que les fabriciens de Runan eurent avec la famille d'Acigné. En 1773, un descendant de cette maison, Messire Charles-Honorat Mario, chef de nom et d'armes, seigneur marquis de Coëtrieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du roi, seigneur propriétaire des terres, fiefs et seigneuries de Lestrézec, Trogoff, Pontrieux, Frinaudour, Quemper-Guézennec, Kerguilli, Kostrenen, Carnabas, Bois-Geffroy, Bois Filly et autres, demeurant en son château de Carnabas en la paroisse de Plouisy, somma les fabriciens de Runan de satisfaire, envers lui, dans quinzaine, à tous les droits et devoirs seigneuriaux et féodaux, à peine de saisie féodale et dépens réservés.

Trois ans plus tard il procède contre le général et les fabriciens de la paroisse au sujet de la liquidation de certaines rentes et du rachat de quelques autres

Notons aussi les différends de la fabrique avec Messire André-Marie-Louis de Gourdan, seigneur de Brelidy et de Locmaria en Ploumagoar, 1770.

briciens de Runan, nous allons, avant que d'en dire brièvement les péripéties et l'issue, en indiquer les origines.

Un manuscrit daté de 1575 dit que Odet de Bretagne, comte de Vertus et de Goello, baron de Bretagne, seigneur d'Avaugour, présenta à cette époque un prêtre pour la cure tréviale de Runan. Cette présentation a-t-elle dans la suite été faite par tels autres seigneurs appartenant à d'autres juridictions, ou est-elle peu à peu tombée dans le domaine de la fabrique, agissant au nom du général de la paroisse ? Nous ne saurions rien assurer à ce sujet. Quoi qu'il en soit, les rares archives de l'église nous fournissent un curieux document, la requête adressée en l'année 1778 au parlement de Bretagne dans le but de faire intervenir son autorité dans le conflit en question :

Voici les éléments de cet acte : la trêve de Runan, en la paroisse de Plouëc, trêve redevable de la dîme féodale à l'ordre de Malte et de la dîme ecclésiastique au Chapitre de Tréguier, a constamment jusqu'à ce jour, été desservie par un curé et par un prêtre. Elle est aujourd'hui impourvue, l'évêque de Tréguier ayant, il y a un mois environ, 24 novembre 1777, retiré les prêtres qui la desservaient.

Le général de la paroisse somme le recteur de Plouëc, pasteur immédiat, de s'expliquer sur cette mesure ; celui-ci proteste la sommation. Une seconde requête au vicaire général de Tréguier est aussi infructueuse. Les fabriciens insistent ; on leur répond qu'à cause de la pénurie de prêtres, le recteur de Plouëc devait par lui-même et par ses vicaires pourvoir au ministère sacré à Runan.

Il est vrai que, dans l'intervalle, un prêtre de Plouëc s'était présenté pour dire la messe et renouveler les saintes espèces ; il trouva porte close. Le général fit remarquer que ce prêtre, au lieu de se présenter le dimanche, arrivait le lundi matin. Un autre prêtre, M. Le Brigand, retiré à Ploumagoar, ayant bien voulu chanter la messe le dimanche précédent, fut interdit par ordre de l'évêque.

En telles occurrences les treffiens de Runan s'adressent à la haute autorité du parlement pour qu'il lui plaise : « ordonner au « sieur recteur de Plouëc et même à Monsieur l'évêque de Tréguier

« de pourvoir l'église de Runan d'un vicaire desservant pour célébrer la sainte messe les jours de dimanche et fête, administrer aux habitants sains et malades les secours spirituels, et y faire toutes les fonctions ordinaires dans les trêves comme il a toujours été pratiqué de temps immémorial. »

Présentée au Parlement, cette supplique fut, sur les réquisitions du célèbre Caradeuc de la Chalotais, alors procureur général du roi, communiquée à l'évêque de Tréguier « pour ses réponses ensemble sur mes conclusions être ordonné ce qu'il sera vu appartenir ».

L'évêque de Tréguier ne s'empressa point de répondre. Les trefiens de Runan prirent son silence pour un aveu et adressèrent au Parlement une requête nouvelle tendant à ce que fussent définitivement adjugées leurs « fins et conclusions » et à ce que fut le révérend évêque condamné aux dépens.

A quoi par l'organe du procureur général, il fut répondu que les suppliants devaient se pourvoir.

Au moins ce pourvoi fut-il accueilli, car la trêve fut provisoirement administrée¹ et moins d'un an après, Jean-Baptiste-Joseph Lüberzac, évêque de Tréguier, désigna comme desservant de Runan, sous le titre de chapelain de Keranguen², messire Guillaume Moignet, 20 janvier 1779.

Le 5 février 1781, messire Moignet était par lettres du vicaire général de Tréguier autorisé à se faire seconder par tels autres ecclé-

¹ M. Le Goas, nommé recteur de Lande Baeron fut remplacé après deux mois de vacances par M. Le Calvez. Durant l'intérim M. Perrin recteur, Tallou vicaire, et Lavallot, prêtre, font le service de la trêve.

² Voici en quels termes s'exprime au sujet de cette chapellenie la lettre épiscopale : « Une chapellenie, dite de Keranguen, située dans la paroisse de Plouëc, et accoutumée d'être desservie à Runan, à la charge d'une messe hebdomadaire chaque jour de dimanche, sur l'autel de la sainte Vierge, se trouvant vacante et dont la présentation et nomination ou le droit de présenter ou de nommer est reconnu nous appartenir à raison de notre dignité épiscopale, par la négligence des présentateurs qui l'ont laissé vaquer depuis la mort de messire Claude Bernard, dernier possesseur d'icelle etc. etc.

Nous avons quelques raisons de penser que la cause de ce conflit entre les fabriciens et l'évêque de Tréguier fut la jalousie de M. Perrin, recteur de Plouëc et supérieur de la trêve. Il voulut sans doute en centraliser ainsi à son profit tous les bénéfices spirituels et temporels, avec d'ailleurs l'assentiment de l'évêché.

iaistiques dans le ministère sacré, en attendant la venue prochaine d'un desservant adjoint titulaire.

De ceci, nous présumons que la trêve était à cette époque, selon le jugement de l'autorité diocésaine, tantôt pourvue d'un vicaire, tantôt impourvue.

Les desservants de Runan. — De 1778 à 1790 nous voyons les registres de la chapelle signés par MM. Cabec, Le Prieur. Souvestre; en 1790 ce dernier devint recteur de Ploëzul, et fut remplacé à Runan par M. Louis Berthou dont nous rencontrons la signature jusqu'à 1793. En cette année, M. Berthou paraît encore comme témoin dans un mariage; les anciens registres paroissiaux sont devenus ceux de l'état-civil. Nous ne savons rien de ce qui concerne le clergé de Runan durant la période révolutionnaire. Cependant, M. Dafniet, recteur de Plouëc en 1790, vint à son retour de l'exil se fixer à Runan. Obligé de se retirer à nouveau, il laissa dans la paroisse son ancien vicaire, M. Rannou, qui y mourut.

Desservie ensuite par différents prêtres auxiliaires, la trêve de Runan devint paroisse et commune en 1825.

APPENDICE

Lorsque, sortant de Runan, le voyageur se dirige vers Prat ou Coatascorn, il rencontre, échelonnées sur sa route, les anciennes gentilshommières de la paroisse. C'est d'abord le manoir de Kerbellec portant encore, encastrées dans sa façade, les armes des Le Saint en alliance avec les Cillart qui portent : « *de gueules au huchet d'argent enquiché de même en sautoir.* »

Plus loin l'on remarque le lieu d'origine des Kersavet ou Monteville. Enfin, à la pointe du coteau, la vieille demeure des Lestrezec avec son donjon en ruines.

Du sommet de ce promontoire, le regard glisse le long du versant jusqu'au fond de la vallée où le Jaudy serpente avec un clapotis sur les pierres lisses. Ici, un pont en interrompt un instant le miroir limpide; tout près, à demi cachée dans un bouquet d'arbres, une petite chapelle dédiée à saint Vincent.

Au-dessus de la porte principale de cet humble sanctuaire apparaissent les armes des Chrech'riou en alliance avec un écusson fruste ; dans le chevet s'ouvrait une fenêtre] à ogive flamboyante complètement obstruée aujourd'hui. Saint Vincent est devenu dans notre pays le protecteur des porcs. Les humbles voûtes qui jadis tremblèrent aux sons hautains des cors de l'halali, entendent maintenant les invocations des éleveurs paisibles du doux animal que Monselet chanta.

CONCLUSION

Voici terminée cette esquisse rapide de l'église de Runan : nous ne nous cachons point combien elle est imparfaite, et incomplète. A peine osons-nous invoquer comme une excuse la pénurie des documents dont nous avons pu disposer : lors de la démolition des Halles combien de parchemins précieux furent livrés aux quatre vents du ciel...

Dans toute leur modestie, nous dédions, néanmoins, ces quelques pages, aux paroissiens de Runan.

Puissent-elles faire qu'ils aiment un peu davantage leur petite patrie, leur église, témoin exquis du passé. Pieusement, nous les déposons aussi au pied du trône de Notre-Dame de Runan, en témoignage de foi douce et profonde, et comme une humble part de contribution apportée à la gloire de son culte.

Runan, le 23 janvier 1900.

L'Abbé LOUIS MONNIER.

FIN

LE VŒU DE GUISCRIF

Drame en trois Actes et dix Tableaux

(SUITE¹)

ACTE TROISIEME

SIXIÈME TABLEAU

LA CHAPELLE DE SAINT-GUÉNOLE

Edifice en ruines. Chapelle située à droite de la route qui conduit de Guiscriff au Faouët sur un petit plateau qu'un bois taillis domine d'un côté et qui, de l'autre, descend par une pente insensible jusqu'à un vaste frostage coupé de bouquets d'aulnes.

La cognée d'un acquéreur a abattu les chênes centenaires ombrageant le placite. L'autel et le pignon auquel il est adossé existent seuls. Quelques têtes de saints jonchent le sol, comme les ossements d'un grand cadavre.

Une nappe blanche décore l'autel. Des torches de résine, fixées dans les crevasses du pignon, répandent plus de fumée que de lumière. André est au pied de l'autel en grand costume. Un bonnet fourré couvre sa tête. Sur ses épaules pend une longue queue de renard qui se confond avec sa rouge chevelure. Il porte « chuppen » et bragou-bras. Jambes ceintes de hautes guêtres de cuir. Pied nu emboîté dans un immense sabot que déborde un bourrelet de paille. Un sabre anglais pend à son côté. Le bras droit s'appuie sur une carabine. Il a posté des chouans à l'entrée des voies aboutissant au placite.

La bande de Bonaventure se range militairement au milieu des décombres.

Quelques cultivateurs et femmes à genoux.

L'abbé Denmad s'avance vers l'autel, assisté de Yann-ar-Floc'h. Sur le champ noir de sa chasuble se dessine une large croix blanche.

L'office commence. Après l'Evangile, le Recteur se retourne.

¹ Voir le fascicule de février 1901.

L'ABBÉ DENMAD

La Mort, larron masqué, glisse à travers le mur.
 La vie est un nuage envolé dans l'azur.
 C'est la fumée et l'ombre, et la paille et la bulle
 Et la sauge dont l'or s'éteint au crépuscule.
 Tel aux baisers d'avril s'endormit jeune et beau
 Qui s'éveilla, mangé par les vers du tombeau.

La horde a piétiné nos croix : le Bouc immonde
 Veut épaissir la nuit du péché sur le monde.
 Les chiens de la Géhenne et du Vice ont hurlé.
 Protège les soldats du Christ, ô Guénolé,
 Archanges et lions sous le sarrau de toile,
 Aigles crépus dont l'œil a des reflets d'étoile !

Chantez l'hymne d'amour dans la geôle de feu.
 Que vos cœurs de granit soient les châteaux de Dieu.
 L'abandon de soi-même est facile à cette heure
 Où la vie est un songe et la jeunesse un leurre.

Quand la vague m'aura brisé par les récifs,
 L'étole vierge au sein, couchez-moi près des ifs.
 Versez sur mon cercueil des lys, des roses blanches,
 O Bretons ! et le soir, lorsque parmi les branches
 Le hibou jettera son hurlement plaintif,
 Priez pour le vieux prêtre et les morts de Guiscriff.
 Les écueils de la mer m'ont déchiré : j'aborde.
 Dieu me prendra bientôt dans sa miséricorde.

(La messe continue. La cloche sonne, les têtes s'inclinent. Le Recteur élève le calice au milieu du silence. Une décharge l'étend au pied de l'autel. Deux chouans et une femme tombent. Une seconde décharge met le comble à la confusion.)

BONAVENTURE, montrant un tas de pierres
 aux chouans qui s'enfuient.

Trahison ! trahison ! les Bleus ! ne bougez pas,
 Et face à l'ennemi ! Ralliez-vous, mes gars

Deux détachements de voltigeurs se montrent sur la lisière du bois et achèvent la déroute. Des coups de feu sont échangés. Bonaventure, désespérant de rétablir la lutte, ne songe plus qu'à soustraire la victime aux outrages des Bleus. Il charge sur ses épaules M. Denmad dont le bras droit est brisé.)

BONAVENTURE, à l'écart.

Ils sont trop !

L'ABBÉ DENMAD, d'une voix mourante.

Le Seigneur punit mon imprudence.

Le misérable eût dû préserver l'innocence

Et ne frapper que moi.

BONAVENTURE

Nommez-le, jour de Dieu !

L'ABBÉ DENMAD

Melven.

BONAVENTURE, frappant la terre du pied.

Je prends le ciel à témoin de mon vœu.

Tant que le soleil d'or éclairera sa hure,

Le seigle arrosé d'eau sera ma nourriture.

De par le Jehovah tonnant, le porc noir,

Etripé, s'en ira de la bauge au saloir !

Il s'élançait dans le frostage et disparaît derrière une haie de saules et de coudriers. Le vieillard ne donne plus en ce moment aucun signe de vie.)

SEPTIÈME TABLEAU

LE CONSEIL DE GUERRE

BONAVENTURE, JEAN LE FLOCH, THOMAS DE KERGREIS,

SIX AUTRES CHOUANS.

(Carrière abandonnée depuis des siècles et préservée de la pluie par un toit en genêt. Vaste marmite à l'entrée de la grotte. Paille récemment étendue. Quelques caisses contenant des munitions de guerre et de bouche.)

(Au fond, sur une grande perche, s'élève un bonnet en peau de renard surmonté d'un plumet blanc. Ce sont les insignes que revêt Bonaventure dans les circonstances solennelles.)

André allume un feu d'ajoncs et de fougères. Huit chouans arrivent. Les uns portent le costume bas-breton, d'autres sont vêtus de courtes jaquettes bleues et d'un gilet rouge.)

(Le conseil de guerre est formé.)

BONAVENTURE

La minuit sera rouge, et les oiseaux vont paître !

.....
 J'ai déposé le corps inanimé du prêtre
 Sous le vaste dolmen moussu. Les villageois,
 Perdus dans les genêts, font un signe de croix
 A l'aspect de ce lieu hanté d'ombres divines.
 Le Lièvre blanc y garde un trésor dans les ruines.

.....
 Le placite est jonché de morts. Les assassins
 Peut-être ont découpé, comme des marçassins,
 Nos amis qui là-bas gisent sans sépulture.
 Le corbeau fouette l'air d'une sombre envergure.

.....
 Par ce bonnet à poils et ces guêtres de cuir
 Et ces bras roux, André vengera le martyr.
 Dieu me réserve encor pour défendre la Cause.
 On m'a livré le nom du sacrilège ; et j'ose,
 Maître carabinier, fin goupil se jouant
 Des veneurs, le citer au tribunal chouan.

.....
 Le drôle, c'est Melven : qu'on le juge !

THOMAS DE KERGREIS

(Le doyen de la bande.)

Il mérite

Le camail et l'habit de feu dans la marmite
 De Lucifer, après les sacrements de plomb !

(Imprécations et cris de mort des Chouans.)

Et qui t'a révélé l'attentat du félon ?...

BONAVENTURE

Denmad ! Un Saint ment-il à l'heure de paraître
Près du Justicier ?

LES CHOUANS

La mort !

JEAN LE FLOCH, *en hésitant.*

Mais il est prêtre,
Et nul ne peut toucher à lui !

THOMAS, *clignant de l'œil.*

C'est un jureur.

JEAN LE FLOCH

Même au plus bas degré du vice et de l'erreur,
Le ministre déchu garde son caractère.

THOMAS DE KERGREIS, *haussant les épaules.*

Vous estimez que Dieu va descendre sur terre
A la voix de ce lâche assassin ?

JEAN LE FLOCH

Pourquoi non ?

THOMAS DE KERGREIS

Cet imberbe m'assomme avec son droit canon.

JEAN LE FLOCH

J'ai lu le catéchisme.

THOMAS DE KERGREIS

Assez d'impertinence !
Vous pourrez mal finir malgré votre science.

(S'adressant aux autres.)

Quelqu'un communia de la main du jureur.
Le forcené, hurlant comme un tigre en fureur,
Plein d'écume et de bave, escalada la façade
De l'Eglise, et courut au galop sur la tête.

(L'argument paraît décisif. Jean Le Floch, craignant de donner mauvaise opinion de son orthodoxie, n'ose poursuivre la controverse. Les cris de mort redoublent.)

LES CHOUANS

Qu'on lui règle son compte !

Au mur !

La corde au cou !

BONAVENTURE

Il faut que je rachète un serment presque fou
Au risque d'y laisser ma peau.

Le presbytère
Est gardé par les Bleus. La ruse et le mystère
Escortent mes pas... Voici de fausses clefs,
Mon sabre, un yatagan et quatre pistolets.

(Il montre sa ceinture de cuir et fait sonner le trousseau de clefs.)

Mes gars, je vous prédis une aurore sanglante.
Les essaims noirs auront de la chair rutilante.
J'engage mon salut. La minute et le lieu
Sont un secret terrible entre mon âme et Dieu !

THOMAS DE KERGREIS

Le fauve emportera le serpent dans sa gueule.

UN CHOUAN

L'impur sera broyé comme un fruit sous la meule.

THOMAS DE KERGREIS

Ton regard qui reluit, ainsi qu'un poignard nu,
Ferait pâlir d'horreur le bataillon cornu
De l'ange Bélzébuth. Tu peux te brûler l'aile
Et la patte en volant trop près de la chandelle.

BONAVENTURE, *souriant*

Qu'on me selle un cheval à minuit !

HUITIÈME TABLEAU

LE DOLMEN DE MINIANET

(Dolmen aux larges faces barbues de mousse. Excavation profonde formée par trois piliers massifs et le monolithe qui les recouvre.

M. Melven, revenant du comilé du Faouët avec Florent, a été attaqué en route et n'a pu retrouver l'escorte. — Il court à perdre haleine, l'oreille au guet du moindre bruit, et arrive haletant au Minianet assis comme un trône de granit au fond d'une vallée solitaire dont les coteaux forment une sorte d'amphithéâtre.)

SCÈNE PREMIÈRE

L'ABBÉ MELVEN

Les soldats

M'ont coiffé du bonnet d'écarlate — Judas,
 Ton œuvre est consommée. Ecoute, après le crime,
 La voix du sang qui fume et l'appel de l'abîme.
 Oh! ces baisers visqueux et ce sarcasme amer
 Et ces ris plus aigus qu'un carillon d'enfer!
 Ma robe a balayé les ruisseaux d'une auberge.
 C'est le baiser de fille au front de l'homme vierge.
 Mon pied, ivre d'horreur, glisse au gouffre fatal.

.
 Des chouans embusqués ont blessé mon cheval.
 La ramure, à l'antant, s'éparpille fanée...
 Je heurte des tronçons d'yeuse écouronnée.

.
 Une balle à travers les ormeaux rabougris
 Siffle .. Les ongles noirs de la chauve-souris
 M'ont blessé. Le rayon, l'éclair des carabines
 Argentent le chemin de leurs assassines.

C'est le Minianet, colosse ténébreux,
Où retentit le soir le bouclier des Preux.

*(N'osant avancer ni reculer, l'idée lui vient de se cacher
sous le mystérieux autel.)*

Cachons-nous sous l'autel géant.....

(Il abaisse la tête et s'élançe entre les deux piliers massifs.)

Le sol est rouge !

Un cadavre .. il respire encor, sa lèvre bouge.

Le grand Justicier nous confronte au dolmen.

*(Il a reconnu le pâle visage de l'abbé Denmad sous le costume sacerdotal
qui lui sert de linceul.)*

SCÈNE II

MELVEN, L'ABBÉ DENMAD

L'ABBÉ DENMAD

*(L'abbé Melven se tient aux pieds du moribond, droit et fixe comme la statue
d'un tombeau.)*

L'abbé Denmad le considère quelque temps.)

Je rêve, je suis fou... ce n'est pas lui !.....

Melven,

Venez-vous épaissir l'ombre sur cet œil pâle
Qui se ferme, et tuer l'agonisant qui râle ?

Dieu vous enverrait-il pour me prêter secours
Quand le remords s'abat comme un nid de vautours ?

Je n'aurais contre vous ni rancune ni blâme.
Ne laissez pas mourir dans le péché mon âme.
Au nom de Jésus-Christ, recueillez mes aveux
Avant que le soldat ne me traîne aux cheveux.

*(L'abbé Melven, sans voix, porte à son front une main convulsive, comme
pour s'arracher la cervelle.)*

Vous paraissez en proie à d'horribles tortures...
 L'homme, depuis Adam, connaît les impostures.
 L'haleine du démon ternit le sceau divin,
 Et c'est pour nous ravir aux complots du Malin
 Que des larmes de sang ont arrosé la terre,
 Et qu'un Dieu flagellé suçà l'éponge amère !

.....
 Depuis que se déroule entre la mort et moi
 Ce lugubre duel, je songe avec effroi
 Qu'au tribunal sacré j'ai besoin d'indulgence,
 Ayant nourri peut-être un désir de vengeance.

.....
 J'ai failli dans l'épreuve, et l'arrêt du Très Haut
 M'épouvante. Lavez mes souillures d'un mot.

*(Melven, jusqu'ici courbé et sanglotant, se redresse et regarde le moribond
 d'un air hagard.)*

L'ABBÉ MELVEN

Moi ? l'excommunié, l'assassin ?

L'ABBÉ DENMAD

Simon-Pierre

Fut triple renégat. Exaucez ma prière.
 L'église vous permet d'absoudre in extremis.
 L'ombre clôt par degrés mes yeux *De profundis*.

L'ABBÉ MELVEN

Mes paroles hélas ! sans vertu ni puissance
 N'attireraient sur vous que colère et vengeance.

L'ABBÉ DENMAD

Lavabis me : super nivem dealbabor.

.....

(Le vieillard, lentement et avec effort, dépose dans la conscience de Melven les secrets de la sienne. Celui-ci, d'abord immobile et muet, finit par l'écouter et prononce d'une voix haute la formule mystique.

(Un éclair de vie semble ranimer le Recteur.)

L'ABBE DENMAD, *exalté.*

Après Gethsémani, j'aperçois le Thabor.
Les cieux ont entendu la formule de vie,
Clef de l'Arche, ancre d'or qui sauve et purifie.

Le firmament éclate en saphirs : le Nébo
S'empourpre, et les Elus chantent l'*Introïbo* !

(L'abbé Melven reste penché près du mourant pendant quelques minutes. Il se relève tout à coup.

Florent et son escorte ont suivi le sentier qu'un soldat a vu prendre à Melven. Parvenu au pied du dolmen, l'officier entend de vagues paroles et regarde sous la pierre.)

LE CAPITAINE FLORENT

L'habit noir d'un Basile enjuponné. Mystère !
Des sons articulés s'échappent de la terre.

(Il entre avec le sergent Lamourette et deux Voltigeurs du 53^e.)

SCÈNE III

LES MÊMES, FLORENT, LE SERGENT LAMOURETTE, VOLTIGEURS

(Le capitaine pousse un éclat de rire en apercevant Melven dont la bouche tordue semble d'un roué.)

LE SERGENT LAMOURETTE

Fameux gîte à lapins où s'est blotti Melven !

UN VOLTIGEUR

Il râle et le hoquet se précipite. Amen !

(L'abbé Melven se détourne pour laisser voir au capitaine le cadavre agité des dernières convulsions.)

FLORENT

C'est le prédicateur d'Avents et de Carêmes.

(A Melven.)

Vous êtes un limier matois. Les morts eux-mêmes
Ne vous échappent plus !

Oeil vitreux, teint jauni.

Le bonhomme entrera bientôt dans l'infini.

(Se penchant près du corps.)

J'ai déjà vu ton bec, oiseau macabre.

Etait-ce

Parmi les cauchemars, le délire ou l'ivresse ?

(Fouillant ses souvenirs.)

Il tonnait ! Nous étions abrités dans un trou.

Un penty de Kerbloc'h achetait du louzou.

(L'agonisant s'agite avec violence et prononce fort distinctement ces mots.)

Vade, vade retro !

FLORENT, bas.

Le vieux sorcier se pâme.

(Le capitaine arpente à grands pas le dolmen. L'ecclésiastique, allongé près du cadavre, épie la dernière lueur du flambeau qui s'éteint.)

L'ABBÉ DENMAD, expirant.

O Seigneur, je remets entre vos mains mon âme.

FLORENT

(Frappant sur l'épaule de Melven.)

Vous êtes le Brutus des jeunes calotins.

Les valets de Cobourg et les prélats latins

Inclinent le jabot, le froc et les dentelles

Devant toi, Liberté, la fille aux cent mamelles.

Je te sacre curé légitime, Melven,

Sous ce dolmen barbu que ronge le lichen.

(Il passe au cou de l'abbé l'étole sanglante qui gît près du cadavre. Un tremblement nerveux saisit Melven. Son corps frissonne, comme marqué de la main du bourreau.)

L'ABBÉ MELVEN

(Arrachant l'étole et regardant le [capitaine en face].)

Tes sarcasmes brûlants sont la verge de fer

Qui me cingle au visage à deux pas de l'enfer.

Tu m'enfonces encor dans le borbier du crime,
 Quand les larmes perlaient aux yeux de ta victime.
 Piétine ce cadavre et dégorge ton fiel.
 Le Juge est patient, mais il est éternel.
(Ils s'enfuit à travers la campagne avec des gestes violents et des cris sauvages.)

NEUVIÈME TABLEAU

LE SERMENT DE BONAVENTURE

LA CHAMBRE DE L'ABBÉ MELVEN

(Melven, rentré au presbytère, après une heure de course folle, est tombé presque évanoui sur un fauteuil.)

La nuit est close quand il sort de son anéantissement — Ciel pur et sombre. Quelques étoiles se détachent, air froid et pénétrant... Melven ouvre la fenêtre et contemple le paysage, abîmé dans son désespoir.)

L'ABBÉ MELVEN

Puis-je rouler plus bas dans l'échelle des êtres ?

Le givre en festons blancs étoile mes fenêtres.

Le tapis brun du ciel est semé de clous d'or.

La bruyère a frémi... Ce paisible décor.

Où la Ténèbre épand son urne vaporeuse,

Né peut calmer, ô Nuit, ma poitrine orageuse.

(Il ferme la fenêtre.)

Le félon qui jouait tantôt l'éternité,

A pile ou croix, a vu l'horrible vérité.

Les strophes annonçant le Vengeur qui fulmine

Tintent à mon oreille, et ce glas m'assassine !

(Il colle l'oreille à la croisée.)

Oh ! qui m'arrachera ces habits pollués !

Les pins du cimetière ont fléchi. Les tués

Se lèvent pour te pendre au gibet des infâmes,

O goule qui bavais sur la pudeur des femmes !

Le Judas tonsuré reçoit le prix du sang
Et subit de Caïn l'anathème écrasant.

(Le chien aboie dans le verger.)

L'épagneul a hurlé. Cette voix sépulcrale
Me déchire. Sa plainte a fini comme un râle,
Pauvre bête ! Un chouan vagabond l'a blessé.

(Tout rentre dans le calme.)

(La pensée de Melven erre à l'aventure, rapide, vertigineuse.)

Je songe à cet enclos tranquille où j'ai passé
Mon aube, gai lutin des bois et des fontaines.
Oh ! les mugnets d'avril ! la mousse au pied des chênes !
Oh ! l'Angelus, les prés endormis, l'abreuvoir
Où les vagues troupeaux s'acheminaient le soir.
Oh ! les élans si purs de l'âme à la prêtrise,
Et ces tièdes parfums qui flottaient dans l'Eglise !

C'est la Damnation qui d'un poignet de fer
M'a broyé. Je descends dans l'abîme où le ver
Ne meurt pas, et je songe au lugubre cantique
Que les bardes chantaient aux fils de l'Armorique.
Le feu brûle là-bas, sans fumer, sans repos.
Vous entendrez bouillir la moelle dans vos os.
La Salle a pour plancher nos Espérances mortes.
La colère divine en a scellé les portes.
Avez-vous faim ? prenez du feu, pâtres et rois.
Buvez à l'Océan du soufre et de la poix.
Les larves crèveront vos yeux dans leur orbite.
Le cadran sonnera l'éternité !

*(Frisson mortel. — Ses lèvres contractées arrêtent son haleine.
Comme dans le délire :)*

J'hésite...

L'horreur plane au dolmen ! Je trébuche et je dis
Ce verbe de miracle ouvrant les Paradis.
Le meurtrier pardonne et, suprême ironie,
Accorde les rachats que Jésus lui dénie.

(Il regarde dans le foyer les tisons qui meurent)

La flamme s'est éteinte en jets mourants...

Des pas !!

Une porte qui cède et qui vole en éclats.

(Melven, adossé à la cheminée, les bras croisés et les yeux fixes, considère la large croix qui se distingue à peine dans le fond le plus obscur de l'appartement).

Le doux Crucifié de son regard humide
M'enveloppe. Sa face, inclinée et livide,
S'élève par degrés. Il quitte l'instrument
De torture, et vers moi s'approche lentement.

(Il se serre au mur, ses genoux se dérobent. A ses côtés se tient un homme enveloppé d'un large manteau de camelot blanc, serré à la taille par une ceinture de cuir où brillent des pistolets et un poignard. Sa main s'abat sur l'épaule de Melven qui tombe à genoux et dit avec effort.)

Pardon, mon Dieu, pardon !

BONAVENTURE

Silence, ou je te tue,

Misérable ! Nos chiens ont ouvert la battue
Contre les mécréants et les galeux. Je suis
André, le paladin de la Mort.

(Il lui fait signe de sortir et presse d'une main nerveuse le bras de Melven comme pour prévenir toute résistance.)

MELVEN

Je vous suis.

(L'abbé traverse l'appartement et descend l'escalier avec une docilité machinale, comme en état de somnambulisme. Bonaventure, un pistolet chargé à la main, rejette sur ses épaules les pans de son manteau. Parvenu à un bosquet de houx, un cheval lui est présenté par un paysan. Galop sur la route du Faouët.)

DIXIÈME TABLEAU

A LA CHAPELLE DE SAINT-GUÉNOLE.

L'EXÉCUTION.

(Bonaventure pousse un cri auquel répond un sifflet aigu. Il est aussitôt entouré de plusieurs chouans.)

BONAVENTURE sautant de sa bête.

Un bon litre d'avoine à ce bidet qui vole !

Le jureur m'a suivi sans regard ni parole.

L'ABBÉ MELVEN, bas

Ce sang peut en laver un autre. C'est écrit :

Judas de Kérioth était absous du Christ

S'il n'eût désespéré. Mon âme presque éteinte,

O Père ! s'abandonne à la justice sainte.

(Les cris de mort relentissent autour de lui.)

UN CHOUAN

Astaroth le Cornu dévale au puits d'enfer

Des quintaux de charbon pour grésiller ta chair.

UN CHOUAN

Il te doit non l'étuve et la simple fournaise,

Mais un trône de feu dans le manoir de braise.

LE DOYEN

Que Monseigneur Satan te délivre aujourd'hui.

S'il n'est pas le dernier des malotrus, dis-lui

D'ensorceler ma poudre et ces balles.

UN CHOUAN

Tu risques

D'avaler des pruneaux moins friands que des bisques.

(Melven les écoute avec calme. — Une paix soudaine a remplacé la tempête qui l'avait brisé jusque-là.)

Bonaventure, d'un geste impérieux, impose le silence.)

BONAVENTURE

Ne troublez pas cet homme à l'instant décisif
Où Dieu va le juger.

*(Il se place à quelques pas de l'ecclésiastique, sur la marche la plus élevée
de l'autel et, d'un ton lent et grave.)*

l'aux curé de Guiscriff,

Sacrilège, assassin, la milice royale
Décrète contre vous la peine capitale.

L'ABBÉ MELVEN

Où, quand dois-je mourir?

BONAVENTURE

(Il montre le pied de l'autel.)

A l'heure même, ici.

Melven, recueillez-vous cinq minutes.

MELVEN se prosternant.

Merci !

(Il se relève bientôt et, regardant Bonaventure.)

Je suis prêt... O mon Dieu miséricorde !

BONAVENTURE aux Chouans.

Joue !

Feu !

(Melven ébauche un signe de croix et tombe.)

BONAVENTURE

Qu'il repose en paix ! Le sang lave la boue.

(Fin.)

PERROUSSET

« Cette adaptation a-t-elle affaibli l'exactitude du tableau et le relief des physionomies ? C'est la loi presque inévitable. J'aurais voulu néanmoins ne pas trop altérer le charme bas-breton ni la couleur locale de l'œuvre primitive. »



USAGES ET DROITS FÉODaux

en Bretagne.

(Suite¹)

VI. — DROITS AYANT UN CARACTÈRE DE PÉNALITÉ

Le vilain d'argent de Coislin. — L'œuf de Pomméniac. — La tranche de pain de Moëllien. — Les poires d'angoisse de Clisson. — Le grenouillage de la Mûce et de Saint-Brieuc. — La fermeture du livre de messe à Louargat. — Le saut de carpe de Pontmevez. — Les aides nobles du bourreau.

Les devoirs féodaux n'avaient pas toujours pour origine un acte de gratitude pour un bienfait reçu ; c'était aussi parfois une punition infligée par le seigneur à son vassal rebelle. Ces derniers devoirs, toujours humiliants, ne sont pas très communs en Bretagne, en voici cependant quelques exemples :

« Le dimanche après la Saint-Jean, jour d'assemblée du peuple au bourg de Camphon² », à l'issue de la grand'messe, le seigneur de Coislin était en droit d'exiger du tenancier de son fief de la Jodelaye « une pièce d'argent en laquelle est représenté un homme à genoux, teste nue et la moitié de la barbe rasée, vulgairement appelé le Vilain d'argent » : et le procureur fiscal de Coislin demandant « pour quelle cause ledit homme présente ladite pièce », celui-ci est obligé de répondre : « pour avoir désobéi et desservi nostre seigneur ; et ce, à peine de 60 sols et 1 denier d'amende³. » Il s'agissait donc ici d'un pardon accordé jadis, moyennant cette redevance, par le seigneur de Coislin à son sujet désobéissant.

¹ Voir la livraison de janvier 1901.

² Commune du canton de Savenay, arrondiss. de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

³ Déclaration du duché de Coislin en 1681.

Quelques autres redevances bizarres et exigées dans des conditions ridicules semblent également être des punitions féodales. C'est ainsi que le seigneur de Pomméniac, en Bain¹, exigeait qu'un de ses tenanciers lui apportât à son manoir un œuf de poule lié avec des câbles, sur une charrette trainée par des bœufs que devait conduire le vassal en personne.

A Plounevez-Portzai² existait un semblable droit : « Le seigneur de Moëllien était tenu d'envoyer chaque année à celui du Plessix-Portzai Moëllien était tenu d'envoyer chaque année à celui du Plessix-Portzai une tranche de pain de seigle coupée dans toute la dimension d'un fort pain. Cette tranche devait être portée sur une charrette attelée de deux taureaux des mieux caparaçonnés, et conduite par le seigneur de Moëllien, en grand costume d'écuyer, mais ayant aux pieds une paire de sabots et sur la tête un bonnet de laine ; celui-ci recevait pour sa peine une pièce de six liards. » On ajoute qu'à l'époque fixée pour l'acquit de ce devoir toute la famille de Moëllien se trouvait en émoi, mais qu'ordinairement le sire du Plessix-Portzai dispensait le seigneur de Moëllien de cette bizarre corvée³.

C'était sans doute en expiation de quelque méfait, et en souvenir des craintes excitées dans le cœur d'un vassal coupable par l'attente d'un châtiment rigoureux, que le possesseur d'une terre noble appelée le Pin-Sauvage, en la paroisse de Cugand⁴, devait fournir au baron de Clisson une rente de « quatre poires d'angoisse », au terme de Noël⁵.

Peut-être faudrait-il rattacher à cette catégorie des pénalités féodales le fameux droit de grenouillage ; celui-ci était d'ailleurs rare en Bretagne où nous ne le trouvons exercé qu'en deux localités. A Baulon⁶, dit Ogée, le seigneur de la Muce a le droit de « faire battre par ses vassaux les douves de son château pour empêcher les grenouilles

¹ Chef-lieu de canton, arrondiss. de Redon (Ille-et-Vilaine).

² Commune du canton et arrondiss. de Châteaulin (Finistère).

³ Ogée, *Dict. hist. et géogr. de Bretagne*, (nouvelle éd. II, 347.)

⁴ Paroisse jadis en Bretagne, aujourd'hui en Vendée.

⁵ Aveu de la baronnie de Clisson en 1479. — A. de la Borderie, *Annuaire de Bret.* 1861, p. 185.

⁶ Commune du canton de Guichen, arrondiss. de Redon (Ille-et-Vilaine).

de faire du bruit à la dame quand elle est en couches¹. » — A Saint-Brieuc, les propriétaires de deux maisons de cette ville, bâties dans le fief épiscopal, étaient obligés « d'aller toutes les vigiles de saint Jean-Baptiste quérir le seigneur-évêque ou son receveur et le prier d'assister à la servitude qu'ils sont tenus de faire à cause desdites maisons, qui est qu'ayant une baguette de bois à la main, ils sont tenus de frapper sur un ruisseau (avoisinant lesdites maisons) par trois fois et dire : Grenouilles, laissez-vous, laissez Monsieur dormir. Et au défaut de ce faire, ils doivent 15 sols monnoie d'amende audit seigneur évêque². »

Le piquant de ce devoir c'est que l'évêque de Saint-Brieuc ne pouvait dormir alors, puisqu'il devait assister à la bizarre cérémonie, mais sa justice dormait. ●

C'est encore un droit pénal qu'exerçait le commandeur du Palacret, de l'Ordre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Le recteur de Louargat³ lui devait certaines rentes aux fêtes de Pâques et de Saint Michel; s'il ne s'en acquittait pas de bonne heure ces jours-là, ce prêtre se voyait dans l'impossibilité de célébrer la messe, car le commandeur avait le droit de lui enlever le missel, dans ce cas, lors même que la messe fut commencée : « En reconnaissance de patronage, doit le recteur de Louargat 20 deniers monnoie au seigneur commandeur du Palacret, à la feste de Monsieur Saint-Michel; et à deffaut dudit payement, ledit commandeur ou ses receveurs, en son absence, peuvent clore le livre ouvert avant de commencer la grande messe. » La rente de Pâques se soldait de la même façon, au commencement de la messe et sous la même menace : « le recteur de Louargat doit 5 livres monnoie, le jour de Pasques, qu'il doit payer avant entrer en évangile de la messe dudit jour, et à deffaut dudit payement est clos le livre dudit évangile⁴. »

Nous ignorons pourquoi un autre commandeur du même Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, le commandeur de Pontmélvez avait le droit de « sault de carpe » sur les jeunes

¹ *Dict. hist. et géogr. de Bret.*, (nouv. éd. 1, 72.)

² Aveu de l'évêque de Saint-Brieuc en 1670.

³ Commune du canton de Belle-Ile-en-terre, arrondiss. de Guingamp.

⁴ Aveu du commandeur de la Feuillée et du Palacret, son annexe, en 1697.

mariés de sa juridiction : « Sont les nouveaux mariés de la paroisse de Pontmelvez¹, la première année de leurs nopces, incontinent l'issue de la grande messe; le lundy de Pasques, tenus de saulter trois fois en la rivière du Léguer au lieu accoustumé, en présence dudit seigneur commandeur et de ses officiers, sous peine de 60 sols d'amende² ». On comprend le saut des poissonniers au sortir du carême. mais ces pauvres mariés de Pontmelvez pourquoi leur infliger cette triple immersion au temps de Pâques ? N'était-ce pas une vieille coutume pénale ?

Enfin l'on doit rattacher, à ce chapitre des châtimens féodaux, les devoirs de certains tenanciers, relatifs à l'exécution des criminels condamnés à mort. Dans nos grandes baronnies bretonnes, lorsque l'on pendait les malfaiteurs, de nobles vassaux devaient prendre part à l'exécution par procureurs, sinon en personne. Ainsi le seigneur de Carcé en Bruz devait fournir un bourreau à l'évêque de Rennes ; le seigneur de la Poulanière en Coulon devait au sire de Montfort « deux harts de chesne » pour attacher le coupable à la potence. — Quand le baron d'Aubigné faisait pendre un criminel « le seigneur du Chesnay devait fournir l'échelle, celui du Boisgefroy était tenu de la lever et celui de Neufville de la retirer³. »

(A suivre.)

L'abbé GUILLOTIN DE CORSON,
Chanoine honoraire.

¹ Commune du canton de Bourbriac arrondiss. de Guingamp.

² Aveu du commandeur de la Feuillée et de Pontmelvez, son annexe, en 1697.

³ *Archiv. du château de la Magnane.*



LES FRANCISCAINES

MISSIONNAIRES DE MARIE

(Suite)¹.

4^e. -- CHINE ET JAPON.

Les Franciscaines Missionnaires de Marie ont actuellement (1900), dans l'Empire chinois et au Japon, huit établissements, formant ensemble une Province importante dédiée à Notre-Dame des Victoires. Ici un rapide aperçu sur la Chine, dont le nom se présente pour la première fois sous ma plume, me semble nécessaire pour bien comprendre l'importance du rôle que nos religieuses françaises sont appelées à jouer dans cet immense empire.

Sous le titre général d'Empire chinois on comprend, outre la Chine proprement dite qui renferme à elle seule au moins 400 millions d'habitants, de vastes pays tributaires tels que le Thibet, le Turkestan oriental et la Mongolie qui l'entourent à l'ouest et au nord. Autant la population est clair-semée dans ces dernières contrées, où dominent les montagnes et les plateaux arides, autant elle est dense dans la Chine proprement dite. La moyenne dans ce dernier pays est de près de 100 habitants par kilomètre carré, — soit un par hectare. — et il est telle région, le bassin du Fleuve Bleu (Yan-Tsé-Kiang), par exemple, où elle s'élève jusqu'à 400 ; si bien que, la terre ne suffisant plus, beaucoup d'habitants passent leur vie sur l'eau.

On a dit des Chinois beaucoup de mal et beaucoup de bien. La plupart des voyageurs européens, emportant avec eux des idées préconçues puisées dans nos mœurs occidentales, ont apprécié avec

¹ Voir la livraison de janvier 1901.

une sévérité exagérée des usages et des coutumes qui, sur beaucoup de points, sont le contre-pied des nôtres.

En raison de son éloignement et de la vie isolée qu'elle a toujours menée, la Chine diffère essentiellement de l'Europe. Sa faune et sa flore même sont presque sans analogie avec celles de nos pays. Nous y retrouvons un seul de nos poissons, l'anguille, et, en fait de céréales, on n'y connaît guère que le riz.

La langue et l'écriture sont pour nos compatriotes une autre cause d'étonnement et, sur ce double point, leur critique peut s'exercer à bon droit. Le nombre des mots, tous monosyllabiques, n'est que de quatre à cinq cents ; d'où la nécessité de leur attribuer différents sens et pour cela de varier le ton en les prononçant, c'est-à-dire de chanter en quelque sorte en parlant. Au contraire, les caractères d'écriture s'élèvent à plus de 40.000 ; si bien que la lecture est, en Chine, d'une difficulté inouïe et que très peu de personnes arrivent à posséder cette science pourtant indispensable.

Cette multiplicité de caractères tient à l'absence d'alphabet. En Chine, l'écriture est idéographique, c'est-à-dire qu'elle est, en principe, une peinture des objets. A ses nombreux et graves inconvénients, ce genre d'écriture joint du moins un avantage, c'est qu'il est compris dans tout l'Empire Chinois, ou plutôt dans toute l'Asie orientale, si variées que soient les langues parlées dans ces divers pays.

Une infériorité réelle des mœurs chinoises par rapport aux nôtres consiste dans la situation faite à la femme. Là, comme dans la plupart des pays non chrétiens, la femme est l'esclave du mari qui peut la renvoyer, la vendre même sans que personne y trouve à redire. Quant aux enfants, la toute-puissance du père est encore plus exorbitante ; car s'il est vrai qu'ils sont généralement élevés avec tendresse et que plusieurs édits impériaux ont rappelé aux parents leurs devoirs à cet égard, il est non moins incontestable que, dans certaines provinces tout au moins, l'infanticide est loin d'être rare. M. Elisée Reclus, qui cherche à excuser ce crime, est bien obligé d'en avouer l'existence. « Il est certain, dit-il, que l'exposition des enfants devant les hospices est une pratique fréquente chez les chinois pauvres de certaines provinces ; l'infanticide des

filles est commun dans le Fo-Kien et notamment dans plusieurs districts surpeuplés des environs d'Amoi ; les parents prennent eux-mêmes l'enfant nouveau-né pour l'étouffer en le plongeant dans un baquet d'eau froide¹. Et notre géographe ajoute que dans ce district « des cas d'infanticide auraient lieu dans la moitié des familles ». Aussi « les étrangers y sont frappés de la supériorité numérique des hommes sur les femmes et les indigènes ne font point un mystère de la cause à laquelle doit être attribuée cette différence. »

Un état social qui permet de telles atrocités ne saurait assurément avoir la prétention de l'emporter sur le nôtre. Cependant il est impossible de refuser aux Chinois certaines qualités sur lesquelles les missionnaires Jésuites des siècles derniers se sont plu à insister, peut-être à l'excès. « Naturellement réservés, attentifs, bienveillants », ils se font remarquer par la cordialité et la politesse des manières. Doux, laborieux et soumis dès l'enfance, ils ont pour leurs parents un très grand respect. Ce respect se continue par delà la mort sous la forme d'un véritable culte. Le deuil pour un père est de trois ans pendant lesquels on s'abstient de viande, de vin et de toute participation aux assemblées publiques. Puis viennent les offrandes qu'on renouvelle chaque année sur les tombeaux des ancêtres.

Il faut encore rendre aux Chinois cette justice que, s'ils sont religieux, ils ne sont pas fanatiques. Plutôt sceptiques et indifférents, ils ne verraient point de mauvais œil la propagation de la religion chrétienne, nous disent des missionnaires autorisés, si cette religion n'avait des étrangers pour apôtres. Convaincus que leur civilisation est supérieure à toute autre, ils ne veulent en changer à aucun prix, et si le christianisme excite leur méfiance c'est qu'il représente l'Europe, la grande ennemie de leur pays. « Le jour où la Chine intelligente sera persuadée qu'on peut être à la fois chinois et chrétien, le jour surtout où elle verra à la tête de l'Eglise, en Chine, un clergé indigène, le christianisme obtiendra droit de cité dans ce grand empire de 400 millions d'âmes, dont la conversion entraînerait celle de l'Extrême-Orient². »

¹ *Nouvelle Géographie*, t. VII, p. 302.

² R. P. Louvet, *Les Missions Catholiques*, p. 167.

A ce point de vue, l'intervention des gouvernements européens paraît regrettable au R. P. Louvet, auteur des *Missions catholiques au XIX^e siècle*. Au fait, qu'a-t-elle produit? Elle a empêché, il est vrai, les condamnations à mort juridiquement prononcées, mais non les assassinats de missionnaires, lesquels ont été plus nombreux que jamais par suite de l'irritation générale des esprits et du mauvais vouloir des mandarins. Aussi notre auteur estime-t-il que le protectorat français est plutôt un obstacle au progrès de l'évangélisation et qu'une entente directe entre le gouvernement chinois et le Saint-Siège serait, à ce point de vue, très préférable. Il faut qu'on comprenne en Chine que l'unique but de l'Eglise est de prêcher l'évangile. « Le jour où le gouvernement chinois sera bien convaincu de cette vérité, la prédication apostolique ne rencontrera plus devant elle les défiances politiques et les persécutions qui l'ont plus ou moins paralysée jusqu'ici¹. »

La première introduction du christianisme en Chine remonte à une époque très reculée, presque aux temps apostoliques. Une inscription trouvée au XVII^e siècle ne permet pas d'en douter. Mais cette première évangélisation ne paraît pas avoir produit des effets très durables. Les jésuites obtinrent au XVII^e siècle de meilleurs résultats. Bien vus à la cour, où ils avaient leur entrée à titre de savants, ils purent prêcher en toute liberté et comptèrent jusqu'à 800.000 chrétiens. Il y eut un moment où l'on put espérer la conversion totale du pays.

Ce succès, les jésuites le devaient principalement au respect qu'ils professaient pour les usages traditionnels des chinois. Ils admettaient, par exemple, le culte des ancêtres avec ses rites. « ne voyant dans ces cérémonies que des témoignages de respect filial². » Moins tolérants, les missionnaires dominicains y virent des actes idolâtriques et soumièrent la question au Saint-Siège qui leur donna gain de cause. Le mouvement de conversion fut immédiatement arrêté. Il a repris dans notre siècle, mais surtout dans les classes inférieures, classe que leur pauvreté dispense de la célébration des

¹ *Les Missionnaires Catholiques*, p. 103. — La récente insurrection des Boxers n'a fait que confirmer la justesse de cette appréciation.

² Elisée Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, t. VII, p. 295.

cérémonies funéraires. Le nombre des catholiques dépassait 600.000 lorsque la persécution a de nouveau éclaté sur cet infortuné pays. Mais les massacres organisés par les Boxers, avec le concours tout au moins tacite du gouvernement n'empêcheront pas l'œuvre divine de se continuer. Le récent décret impérial qui reconnaît le christianisme et élève ses ministres à la dignité de mandarins, ne peut que faciliter l'action de nos missionnaires et contribuer au succès de leur prédication.

Le premier établissement des Franciscaines missionnaires de Marie dans le Céleste Empire date de 1886. Déjà, trois ans auparavant, elles avaient été demandées par M^{re} Cosi, vicaire apostolique du Chan-tong, le même qui s'est fait un nom par l'invention d'un alphabet de 36 lettres, destinées à remplacer les innombrables caractères de l'écriture chinoise. La mort de ce vénérable évêque et la guerre de la France avec la Chine retardèrent la fondation.

La ville de Tché-fou, où nos Religieuses allèrent fixer leur première résidence, est située au bord de la mer, presque à l'extrémité orientale de la presqu'île de Chan-tong. Simple village, il y a seulement cinquante ans, elle comptait, dès 1882, au moins 120 000 habitants, et sa population n'a fait que s'accroître depuis. Elle doit son rapide développement à son heureuse situation au pied d'un promontoire que couronne une montagne conique, haute de 300 mètres. Là viennent passer l'été les riches étrangers que leurs affaires retiennent toute l'année en Chine. Aussi les protestants y sont ils nombreux.

L'établissement des Sœurs confine à la mer. On lit, dans les lettres si intéressantes qu'elles ont publiées dans les *Annales* de leur Institut, que leur mur de clôture a été renversé par la vague et aussi que de leur maison, elles ont vu un jour les Chinois faire un sacrifice sur la plage, c'est-à-dire brûler des guirlandes de papier doré et argenté sans doute en l'honneur d'un membre de leur famille noyé dans l'Océan¹. Elles ont là un pensionnat, une crèche, un orphelinat et un hôpital où elles admettent des malades de toute nationalité. Les services qu'elles rendirent aux Chinois, en ac-

¹ *Annales des Franciscaines missionnaires de Marie*, mars 1890, p. 97.

cueillant leurs blessés lors de la guerre sino-japonaise, leur valut la visite du Tao-tay ou gouverneur qui tint à venir solennellement leur exprimer sa gratitude.

La crèche et l'orphelinat ne sont pas moins remplis que l'hôpital, attendu que l'infanticide, ou tout au moins l'abandon des enfants, sont très communs chez les familles pauvres de cette région. Les lettrés même n'échappent pas à cette malheureuse coutume¹.

On pense bien que tout en s'occupant du corps, nos Religieuses ne négligent pas les intérêts de l'âme. Les conversions qu'elles obtiennent sont nombreuses, tant à l'hôpital qu'à l'orphelinat, car là comme ailleurs elles ont le talent de la persuasion, et il faut avouer que leur dévouement ajoute beaucoup à la force de leur argumentation.

En nombre trop restreint pour suffire à toutes leurs œuvres, elles se sont associées des jeunes filles chinoises dont parfois elles ont fait des religieuses et qui toujours leur ont été d'un grand secours².

À Tché-fou, comme dans leurs autres établissements se rattachant à la Chine proprement dite, elles ont l'avantage d'avoir pour les diriger dans la vie spirituelle des Religieux de leur Ordre, les Franciscains se trouvant chargés de huit des Vicariats entre lesquels se partage l'Empire Chinois³. Quoique situés à une centaine de kilomètres les uns des autres, ces établissements se trouvent tous dans le nord de la Chine. Celui d'Itchang, le plus anciennement créé après celui de Tché-fou, est aussi le plus méridional. Il appartient à la province du Houpé et est situé sur le fleuve Bleu (Yang-

¹ *Annales des Franciscaines Missionnaires de Marie*, mars 1894, p. 64.

² Les œuvres de nos bonnes Religieuses n'ont pas été interrompues pendant la tourmente qui vient de ruiner en Chine un si grand nombre de chrétientés et qui a valu sept martyres à leur propre congrégation. Pendant qu'autour d'elles tout était à feu et à sang et que leur maison même était chaque jour menacée du pillage et de l'incendie, elles continuaient, tranquilles et résignées, leurs soins ordinaires à leurs malades et à leurs orphelins et rassuraient par leur calme, leur gaieté même, leur entourage consterné. — Voir *Annales*, 1900, p. 371 et 409.

³ Les Franciscains appartiennent à différentes nationalités ; mais les Français ne manquent pas parmi eux. C'est ainsi qu'un fils de M. Harmel, l'admirable industriel de Reims, est venu mourir prématurément à Tché-fou sous le nom de Frère Gonzague.

Tsé-Kiang) à 1700 kilomètres de la mer, presque au point où ce fleuve, pénétrant dans une gorge étroite, se transforme en cascades et en rapides qui rendent la navigation très difficile en amont, alors qu'en aval il est accessible aux gros navires.

Itchang est une ville savante : on y compte parfois jusqu'à 6000 et 7000 étudiants venus de toutes les parties de la Province et d'au delà. Quoique en relations régulières et fréquentes avec la côte, cette ville est spécialement rebelle à l'introduction des idées européennes. L'établissement de nos Religieuses a subi les conséquences de cette hostilité. Il y avait deux ans à peine qu'il existait quand la multitude ameutée l'assiégea, le pilla et finalement y mit le feu, frappant à coups de bâtons et maltraitant horriblement nos Religieuses et leur aumônier qui eut à peine le temps de consommer les Saintes Espèces. L'arrivée du mandarin sauva la vie du missionnaire et des sœurs qui, les vêtements déchirés et la tête ensanglantée, gagnèrent péniblement un navire européen mouillé dans le fleuve, pendant que tous les établissements catholiques — résidence épiscopale, séminaire, habitation des Religieuses, etc., — étaient la proie des flammes¹.

L'exil de nos bonnes Franciscaines dura dix-huit mois. Au bout de ce temps, sur l'appel des Pères missionnaires, elles rentrèrent, mais de nuit, dans leur maison construite cette fois à proximité du fleuve pour plus de sécurité. De nouveau, elles se mirent à soigner des malades et à recueillir des orphelins, et le calme se fit, du moins en apparence. « De plus en plus, écrivait l'une d'elles en 1895, les païens s'habituent à venir nous apporter leurs malades, soit pour les laisser à l'hôpital quand il y a place, soit pour les faire soigner au dispensaire. Il y a, ajoute-t-elle, une bénédiction spéciale de Dieu sur l'hôpital ; les malades y guérissent comme par miracle. Cela fait beaucoup de bien au dehors et augmente la confiance des Chinois². »

La bonne religieuse qui s'exprimait ainsi se faisait sans doute illusion sur les sentiments du peuple d'Itchang, car cette même année 1895 une nouvelle et grave alerte se produisait. Un Anglais qui tirait à la cible ayant blessé mortellement un mandarin, la

¹ *Missions Catholiques*, 1891, p. 554.

² *Annales*, novembre 1895.

multitude se soulève de nouveau et entoure les maisons européennes, proférant contre les étrangers des cris de mort. Heureusement un vaisseau de guerre anglais se trouvait alors à Itchang. Les soldats débarquent et parviennent, mais non sans peine, à rétablir l'ordre.

En 1898, nouvelle panique et, cette fois, de plus longue durée. C'est l'époque du martyre du Père Victorin et de plusieurs chrétiens indigènes massacrés par des bandes chinoises que les mandarins ne voulaient ou ne pouvaient arrêter. Trois cents personnes sont réfugiées dans la communauté. A chaque instant on s'attend à l'arrivée des brigands ; mais le martyre n'est pas fait pour effrayer nos Religieuses. Rien de plus admirable que les lettres écrites au jour le jour, dans ces circonstances critiques, par la mère Supérieure. Ses préoccupations sont pour les autres, non pour elle ; en ce qui la concerne, elle n'a qu'une crainte, c'est que Dieu ne la juge pas digne du martyre. Et elle ajoute avec un calme qui en pareille circonstance touche à l'héroïsme : « Si nous ne sommes pas tuées avant le départ de l'autre bateau, je tâcherai de vous envoyer sur notre *paroisse* quelques détails qui, j'en suis sûre, vous amuseront ; car, mère bien-aimée, jamais nous n'avons ri d'aussi bon cœur que ces jours-ci. Ces bons montagnards — les chrétiens réfugiés — nous en font voir de toutes les couleurs¹ ».

Dieu se contenta de la résignation de nos courageuses et dévouées missionnaires. Grâce à l'intervention énergique du vice-roi le danger fut conjuré pour cette fois, mais il n'a pas totalement disparu. Mal vues de la population qui les entoure malgré tous les services qu'elles lui ont rendus, nos religieuses n'osent, sortir de leur établissement². Elles trouvent heureusement quelques consolations

¹ *Annales*, janvier 1899, p. 23.

² *Ibid.*, janvier 1900. Grâce à l'énergique protection du vice-roi, l'un des rares mandarins qui ont fait leur devoir, les religieuses d'Itchang ont échappé en 1900 au massacre qui les menaçait. Alors que toutes les autres Européennes quittaient le pays pour se réfugier en lieu sûr, elles sont restées, confiantes en la Providence et résignées au martyre. « La situation est bien critique, écrivait l'une d'elles au plus fort du danger ; cependant nous demeurons joyeuses et confiantes. Il est si doux, lorsque toutes les ressources humaines viennent à faire défaut, de se trouver entre les bras de l'aimable Providence. » (*Annales*, septembre-octobre 1900).

dans les conversions qu'elles obtiennent parmi leurs malades et dans la foi ardente de leurs néophytes.

La station d'Itchang n'est pas la plus éloignée de celles que possèdent en Chine les Franciscaïnes Missionnaires de Marie. Ces dévouées religieuses n'ont pas craint d'aller, à la suite des Franciscaïnes, s'établir jusqu'au Chen-si septentrional « une des contrées les moins connues de la Chine, nous dit Elisée Reclus ; à l'exception des missionnaires, nul voyageur européen ne l'a visitée¹. »

Nos sœurs racontent elles-mêmes que, pour s'y rendre, elles ont dû accomplir un long voyage par des contrées où jamais femme d'Europe n'avait sans doute mis le pied. Guidées par un catéchiste chinois que le vicaire apostolique du Chen-si avait envoyé à leur rencontre à Han-Kéou, grosse agglomération d'un million et demi d'habitants groupés sur les rives du Fleuve Bleu, elles se dirigèrent vers le nord au travers du Houpé, voyageant tantôt par eau dans des barques étroites où elles sont dans l'impossibilité de faire un mouvement, tantôt en palanquin au travers des montagnes. Arrivées à Tong-uïen-fang², lieu de leur résidence, elles se mettent immédiatement à l'œuvre. Un orphelinat est ouvert et bientôt rempli. Malheureusement survient une épidémie, le typhus, qui enlève deux religieuses, et il faut qu'une nouvelle caravane vienne combler les vides, en 1892, moins de deux ans après l'arrivée de la première.

Outre le typhus qui y fait périodiquement son apparition, nos Religieuses ont à combattre au Chen-si tour à tour les rigueurs de l'hiver et les chaleurs torrides de l'été ; car les températures y sont extrêmes. De plus, là comme à Itchang, la sécurité est loin d'être complète ; les musulmans, qui ont fait en 1860 des millions de victimes, étant toujours en effervescence et tout prêts à recommencer.

Une autre caravane de Religieuses Missionnaires de Marie est allée, en 1899, fonder un nouveau poste à Tai-uïen-fou, localité qui, malgré

¹ *Nouvelle Géographie universelle*, t. VII, p. 384.

² Tong-uïen-fang, village-forteresse où le vicaire apostolique de Chen-si septentrional a sa résidence, n'est pas éloignée de Si-ngan-fou, grande ville d'un million d'habitants qui est la capitale du Chen-si et qui a dû à ses fortifications d'échapper à la dévastation et aux massacres dont toute la région fut victime lors de l'insurrection musulmane de 1868. C'est dans cette ville que se sont réfugiés l'empereur et l'impératrice après leur départ de Pékin, en 1900.

son nom peu harmonieux pour nos oreilles françaises, n'en est pas moins une ville de 250.000 habitants et la capitale d'une vaste province, le Chên-si. Tai-tuen sert en même temps de résidence au vicaire apostolique du Chen-si septentrional, un Franciscain qui a sous sa direction une quarantaine de prêtres et près de 20.000 fidèles.

Sans être aussi difficile à atteindre que les postes du Houpé et du Chen-si, celui du Chan-si n'est pas encore très accessible. On s'y rend par Pékin et Pao-tin-fou, limite extrême du chemin de fer. Là commence la difficulté. Il faut franchir à pied ou en palanquin une montagne de 2000 mètres par d'étroits sentiers où les chutes peuvent être mortelles. Nos Religieuses ont exécuté ce trajet sans encombres en une dizaine de jours. Arrivées à destination, elles ont pris la direction d'un orphelinat déjà occupé par 200 enfants, en attendant qu'elles puissent ouvrir un hôpital.

La même année 1899, les Franciscaines, répondant à une invitation des missionnaires belges chargés d'évangéliser la Mongolie, allèrent s'établir dans cette contrée, à Si-Wan-Tsé, au-delà, mais à peu de distance de la fameuse grande muraille qui limite au nord la Chine proprement dite.

La Mongolie, qui occupe un territoire six fois plus étendu que celui de la France, ne renferme guère que 20 000 catholiques. Elle a été partagée en 1885 en trois vicariats apostoliques. C'est à la Mongolie centrale, le plus vaste de ces trois diocèses, qu'appartient la ville de Si-Wan-Tsé, chef-lieu des missions catholiques en ce pays. Quoique située sur le 41^e parallèle, c'est-à-dire à la latitude de l'Italie et de l'Espagne, cette localité est éprouvée par un climat des plus rudes. La moyenne de la température en janvier est de 16 à 17 degrés au-dessous de zéro et on l'a vue descendre à — 31 de-

¹ A cette maison était réservé l'honneur de fournir à l'Institut ses premières martyres. Le 9 juillet 1900 le personnel de la mission, comprenant deux évêques, deux Pères dont un Français d'Albi, et sept religieuses Franciscaines missionnaires de Marie, comparaisait devant le gouverneur du Chan-si qui les avait appelés traitreusement à sa résidence pour y recevoir de sa main des passe-ports qui favoriseraient leur fuite. A peine arrivés, tous étaient saisis et décapités après un simulacre d'interrogatoire.

Trois des Religieuses, dont la supérieure, étaient Françaises. Les autres étaient Belges ou Italiennes.

grés. En revanche on a constaté l'été jusqu'à 33 degrés de chaleur.

Ces inconvénients ne vont pas sans quelques compensations. C'est d'abord le charme du pays, qui est très pittoresque. C'est ensuite l'accès relativement facile de la localité qui n'est guère qu'à deux journées de Pékin. Et puis les rigueurs du climat mongol, pas plus que les ardeurs du soleil brûlant du Congo, ne sauraient effrayer nos dévouées missionnaires.

L'horreur qu'inspire naturellement la lèpre, la plus répugnante des maladies, et la crainte de la contagion ne les arrêtent pas davantage. On l'a déjà vu pour la Birmanie où elles ont deux léproseries ; il me reste à dire un mot de celle qu'elles ont fondée à Biwasaki, au Japon, en 1898.

Ce serait ici le lieu de parler des origines du christianisme au Japon ; mais cette histoire, à la fois triste et glorieuse pour l'Eglise, serait trop longue à raconter. Qu'il me suffise de rappeler que ce pays, évangélisé par saint François-Xavier, compta vers la fin du XVI^e siècle près de deux millions de chrétiens, qu'une violente persécution vint arrêter le mouvement de conversion, qu'un millier de missionnaires et près de deux cent mille indigènes sacrifièrent leur vie pour la foi, enfin que la terre de Nagasaki, située au sud de l'île, fut tout spécialement arrosée du sang des martyrs, attendu que là furent sacrifiés les 26 Missionnaires Franciscaïns ou Jésuites que le pape Pie IX a solennellement canonisés.

Si violente et si universelle avait été la persécution que l'Eglise japonaise semblait complètement étouffée dans le sang. Un silence de deux siècles s'était fait à son sujet, lorsqu'un missionnaire français, fixé à Nagasaki en 1862, mais obligé par les lois persécutrices, toujours en vigueur, à borner son zèle aux Européens de passage au Japon, constata l'existence de plusieurs milliers de chrétiens qui, privés de prêtres depuis près de deux siècles, n'en avaient pas moins conservé, avec certaines pratiques religieuses, leur attachement au catholicisme. La joie fut grande à cette nouvelle, mais elle ne fut pas de longue durée. Les lois qui prohibaient le christianisme leur furent appliquées dans toute leur rigueur. De six à huit mille chrétiens furent déportés et soumis à un traitement et à des tortures si atroces que près de 2000 moururent en prison. Les consuls eu-

ropéens, protestants et catholiques, intervinrent, et le gouvernement, honteux de sa conduite, finit par accorder la liberté religieuse. La persécution n'en avait pas moins sévi jusqu'en 1873.

Grâce à ce nouveau régime de paix et malgré les préventions antichrétiennes toujours enracinées dans le peuple, le catholicisme a fait au Japon de sérieux progrès. Les catholiques, actuellement au nombre de plus de 60.000, y sont répartis en quatre divisions constituant une province ecclésiastique ; car la hiérarchie y a été établie en 1891.

A lui seul, le diocèse de Nagasaki compte 36,000 catholiques sur une population de 6 millions d'habitants. C'est dans ce milieu, aujourd'hui très accessible, que les Sœurs Missionnaires de Marie sont allées exercer leur zèle. Elles y arrivèrent en octobre 1898. De Nagasaki, où elles furent admirablement accueillies par leur évêque, M^r Cousin, un Vendéen, elles se rendirent, par un chemin de fer nouvellement créé, dans la léproserie de Kumomatu, à Biwasaki¹, où le R. P. Corre, fondateur de cet hôpital, leur avait préparé un logement, maison des plus modestes il est vrai, puisqu'elle consistait en une sorte de haugar protégé par des volets de papier contre les regards indiscrets, mais non contre les voleurs et les serpents qui y ont causé plus d'une alerte.

Quant aux malades, elles les soignent soit à l'hôpital qui leur est affecté, soit à domicile dans les misérables huttes qu'ils habitent aux environs. Sur les instantes recommandations de leur Supérieure générale, elles prennent dans leurs rapports avec ces pauvres lépreux quelques précautions indispensables pour échapper, s'il se peut, à la contagion. « Pour le pansement, écrit l'une d'elles à la Mère Supérieure, nous nous servons de tampons de ouate trempés dans l'eau phéniquée. Pour nettoyer les plaies, chacune de nous a une paire de petites pincettes, afin de soulever les peaux et les pourritures, de sorte que nous pouvons panser sans beaucoup toucher la plaie. Le nettoyage fait, nous remettons au malade la bande destinée à recouvrir le pansement et lui-même achève l'opération. Avant de rentrer nous nous lavons les

¹ Le nom précis de la léproserie est Nakaomaru, localité située à quelques milles de Biwasaki, sur la côte orientale du golfe de Nagasaki.

mains dans de l'eau phéniquée ; et si le bon Dieu veut que nous mourions lépreuses, nous ne pourrons pas nous reprocher de ne pas avoir été prudentes¹ ».

Encore une fois cette résignation n'est elle pas héroïque dans son calme et sa simplicité ! Espérons que Dieu s'en contentera, sans demander à nos Religieuses le sacrifice de leur vie même. Elles ont tant à faire dans ce pays du Japon où une statistique récente accusait 23 660 lépreux, en ajoutant que ce chiffre était très inférieur à la réalité !

(A suivre.)

HAMARD,
Chanoine de Rennes.

¹ *Annales*, juillet 1899, p. 134.



LETTRES A UN SOLDAT

DE L'ARMÉE DU RHIN

(1793-1799)

(Suite¹)

Pour mieux faire ressortir l'injustice de ce procédé, on nous permettra de laisser la parole à M. Rouaud qui, dans son indignation, écrivit au Préfet la lettre suivante :

« 28 juin 1817.

« MONSIEUR LE PRÉFET,

« Désireux de conserver l'estime que vous avez eu la bonté de me témoigner lorsque vous m'investîtes de la qualité d'adjoint de la commune ; et, pensant que la meilleure manière d'y parvenir est de vous faire connaître la vérité toute entière parce qu'elle seule vous est agréable, je prends la liberté de mettre sous vos yeux le récit fidèle de la conduite que j'ai tenue en ma commune depuis le 13 juin dernier.

« Si votre arrêté de suspension n'était pas motivé comme il l'est, je me bornerai à regretter de n'être plus à lieu de prouver au Roi mon entier dévouement et à vous, monsieur, ma prompte obéissance ; mais les considérants qu'il contient ; les motifs qui semblent l'avoir dicté ne me permettent pas de rester muet dans cette circonstance.

« Il importe à mon honneur, et je tiens trop à l'estime d'un fonctionnaire tel que vous, pour laisser en votre esprit les fâcheuses impressions que des rapports mensongers ont pu vous donner sur mon compte.

¹ Voir le fascicule de décembre 1900.

« Je vous prie, Monsieur, de lire avec quelque attention cette sorte d'historique de ma conduite, depuis le treize juin dernier.

« Ce même jour, dans l'après-midi, il y eut au bourg de la Chapelle-Heulin, quelque rumeur causée par des femmes du peuple qui, s'étant rassemblées dans une auberge, dirent des injures à un marchand de grains qui s'y trouvait avec elles. Ce fait ne vint point sur l'heure à ma connaissance ; et personne, ce jour-là, ne vint me le dénoncer. Le soir du lendemain seulement, le sieur Potier, brigadier de gendarmerie à Vallet, entra chez moi en rentrant à sa résidence et m'apprit que, à cause du grain, il y avait eu, la veille, une légère rumeur au bourg de la Chapelle-Heulin.

« Certain que, ce jour-là, le maire, M. Edelin, était venu deux ou trois fois au bourg, je me suis cru dispensé de m'informer d'un fait qui ne m'avait été dénoncé par personne et pour lequel, (sans compter qu'il s'était passé la veille), M. Edelin ne m'avait point entretenu.

« Tout fut tranquille jusque au mardi suivant. Mais ce jour-là, 17 courant, des femmes s'avisèrent d'arrêter des chevaux chargés de grains que des hommes conduisaient à Nantes. L'une d'elles ayant jeté à terre deux ou trois sacs de grains, reçut des marchands un coup de fouët auquel elle riposta par un coup de poing. Cette scène eut lieu en présence de gendarmes qui apaisèrent le tumulte. L'un d'eux cependant s'apprêtait à venir me chercher, lorsque M. le maire arriva sur les lieux. Il entendit aussitôt le rapport des gendarmes et apprit d'eux-mêmes qu'ils étaient porteurs d'un mandat du procureur du Roi à Nantes pour arrêter le sieur Joubert, cabaretier à la Chapelle, absent du bourg en ce moment.

« Malgré cela, M. Edelin dont la présence était ou ne peut plus nécessaire au chef-lieu de la commune (dans un moment où l'effervescence du peuple pouvait à nouveau se manifester et devenir un danger pour l'ordre public), quitta brusquement le bourg pour se rendre à Nantes, bien que plusieurs habitants eussent manifesté le désir de faire sonner le tocsin.

« En partant, il passa devant ma demeure ; et, sans me donner d'autres détails, il me fit part de ce qui venait de se passer. Il m'apprit seulement qu'il avait recommandé au curé de fermer la

porte de l'église aussitôt la messe dite. Cette mesure me paraissant très prudente, je le dis à M. Edelin qui partit aussitôt pour Nantes.

« Depuis, les gendarmes qui étaient au bourg passèrent plusieurs fois devant ma porte, sans me rien dire et je pensais que tout était tranquille, lorsque le lieutenant de gendarmerie, accompagné de trois gendarmes, vint me demander un réquisitoire pour arrêter les plus coupables des perturbateurs. A cette demande, (et j'en atteste le certificat que m'a délivré cet officier!) je répondis que j'étais prêt à l'accompagner. Mais, au moment de sortir, un autre gendarme nous vint trouver et nous assura que tout était rentré dans l'ordre; et que même la plupart des portes des maisons étaient closes. Je fus alors remercié par le lieutenant qui se retira; et, depuis, l'ordre n'a plus été troublé dans le bourg.

« Je vous ai dit, Monsieur, lorsque j'ai eu l'honneur de vous parler que je ne tenais nullement à la place d'adjoint; et que, si je l'avais acceptée, ce n'était qu'à la sollicitation de M. le Maire actuel et en vue de l'intérêt général.

« Moi aussi je vous demande à me justifier des calomnies avancées contre moi. En conséquence, je laisse à votre justice et à votre équité d'examiner l'accusé et l'accusateur. C'est pourquoi je me borne à vous demander la faveur d'une audience particulière en présence de M. le Maire et là je pourrai établir de nombreuses pièces au sujet de la police de la commune.

« J'ai l'honneur d'être votre très humble et obéissant serviteur.

« ROUAUD. »

! Nous soussigné, lieutenant de gendarmerie royale à Nantes, certifions à qui de droit que M. Rouaud, adjoint de la commune de la Chapelle-Heulin, n'a point, (autant qu'il a été à notre connaissance), apporté aucune opposition au rétablissement de l'ordre qui avait été troublé un instant, le 17 dernier, dans la dite commune de la Chapelle-Heulin; qu'il m'a seulement dit que M. Edelin, maire, qu'il remplaçait pendant son absence ne l'avait mis au courant de rien, eu à égard à la petite sédition qui avait eu lieu, il n'entendait non plus s'immiscer en rien, soit pour la découverte des coupables, soit pour leur arrestation. M. Rouaud s'est offert de nous accompagner dans son bourg pour, conjointement avec nous, s'assurer si la tranquillité y régnait. De quoi, ayant par avance acquis la certitude, avons remercié Monsieur l'adjoint, auquel, sur sa demande, nous délivrons le présent pour lui servir et valoir ce que de droit.

« Nantes le 26 juin 1817.

« Signé DE VEZIER DE CHAMPAGNE. »

Comme nous l'avons dit, une nouvelle émeute, non plus causée par l'enlèvement des grains du pays mais bien par la révocation de l'adjoint de la Chapelle, fut sur le point d'éclater dans le bourg; et à l'issue de la grand'messe, on ne se cachait point pour manifester à haute voix l'indignation causée par les manœuvres du maire et la sympathie dont chacun se plaisait à entourer M. Rouaud. Les habitants et les notables se réunirent chez le curé, et adressèrent au préfet de Nantes la protestation qu'on va lire :

« Nous soussignés, habitants et propriétaires de la Chapelle-Heulin, certifions à qui de droit que M. Rouaud, adjoint à la mairie de ladite commune, pendant ce temps qu'il a été reconnu pour tel, a mérité notre affection et notre estime. C'est à notre plus grande surprise que, par un billet publié au prône de la grand-messe, nous avons su que M. Rouaud, adjoint, était suspendu de ses fonctions; connaissant surtout son attachement et son dévouement à l'auguste personne de notre monarque et à sa dynastie, comme il en a fait preuve dans toutes les différentes circonstances qui ont eu lieu et où il s'est trouvé depuis leur restauration au trône de leurs ancêtres.

« En foi de quoi nous avons rédigé, en forme de protestation, le présent certificat.

« *A la Chapelle-Heulin, le 27 juin 1817.*

« Signé : DOUAUD, major de la garde nationale de la légion de Vallet; LE CHAUFF DE LA BLANCHETIÈRE, capitaine de la cavalerie de la garde nationale à cheval; J. H. SAUVESTRE, membre du conseil; Anne-Prudent-Joseph LÉVÊQUE, membre du conseil; Jr. J. LE LOUP DE LA BILIAIS; J. J. LEMEIGNEN, curé; JEAN LÉVÊQUE; PIERRE BEAURUIN, J. B. MOREL, instituteur; P. BUFFETRIE; J. MAILLARD; REDÉ MOTTEAU; FABIEN CLÉNET, etc., etc. »

Les gendarmes de Vallet apportèrent aussi à M. Rouaud l'écho de leur témoignage de sympathie.

¹ Nous soussignés, maréchal des logis et gendarmes de la résidence de Vallet, certifions à qui de droit que M. Rouaud, adjoint à la mairie de la commune de la Chapelle-Heulin, que pendant le temps qu'il a exercé les fonctions d'adjoint,

Le comte Brosses s'aperçut alors qu'il était allé trop vite en besogne et que, avant de recevoir les plaintes mensongères du maire de la Chapelle-Heulin, il eut mieux fait de s'entourer de plus complètes informations.

Il s'apprêtait à revenir sur son arrêté de révocation, lorsqu'il reçut de M. Rouaud, lassé de tant de turpitudes et de calomnies, une lettre ferme et digne où, après avoir exigé la réparation qui lui était due, l'ancien soldat des guerres de la première République adressait au roi sa démission.

« MONSIEUR LE PRÉFET,

« Lorsque j'ai accepté la place d'adjoint à la mairie de la Chapelle-Heulin, mes intentions n'ont été que de faire cesser les discussions qui y régnaient depuis longtemps, relativement à la diversité des opinions et de remplir les devoirs qui m'étaient imposés par cette place, comme honnête homme et vrai royaliste.

« Je ne sais par quelle fatalité, dans le cours de mes fonctions, je me suis trouvé en butte à la jalousie d'un homme qui m'a calomnié au point de surprendre votre justice et de tromper votre sagacité. Il m'a blessé dans l'endroit le plus sensible et ne néglige rien pour perdre l'honneur de celui contre qui il dirige sa haine. Il l'a prouvé par deux publications qu'il aurait dû taire ; mais qu'il a fait faire au prône de la grand'messe le 22 juin dernier ; dans le but évident de ternir ma réputation et de m'ôter l'estime et la confiance des honnêtes gens.

nous a toujours témoigné le plus grand attachement à la dynastie légitime, comme il en a fait preuve en plusieurs circonstances venues à notre connaissance, par son exactitude à remplir des fonctions dont il était chargé et dans les relations que nous avons eues avec lui.

« A Vallet le 27 juin 1817.

« Signé : VINCENT, MANGEAU, FONTENEAU, DROUËT et POTIER. »

Nous, Vincent, Drouët, et Fonteneau certifions en outre que, dans la petite sédition du 17 juin dernier, M. le Maire est arrivé sur les lieux, au moment où nous allions prévenir M. l'adjoint, et c'est pourquoi ce dernier n'a point été requis par nous relativement à cette affaire.

« Signé : VINCENT, FONTENEAU, DROUËT. »

« N'ayant point atteint ce but que je m'étais proposé, de rétablir l'union dans notre administration, et ne voulant plus me trouver compromis, je vous prie, Monsieur, de me délivrer un certificat qui prouve au public que ce n'a été ni ma négligence, ni ma façon de penser qui ont été les causes de ma démission.

« J'ai été accusé en public, je dois être justifié en public. Mon honneur et mes intérêts l'exigent ; tenant pour principe que la place n'honore pas tant celui qui l'occupe que la bonne gestion qu'il en fait.

« En vous invitant en même temps à recevoir ma démission d'adjoint à la mairie de la commune de la Chapelle Heulin, je vous prie de me croire

« Votre très humble et obéissant serviteur,

« ROUAUD. »

M. Rouaud vécut à un âge avancé et mourut à la Chapelle Heulin entouré de l'estime et de la vénération de tous ses concitoyens.

V^{te} ODOX DU HAUTAIS



DOCUMENTS

SUR

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE TRÉGUIER

(Suite¹).

« Cet évêché de Tréguier a toujours nourry et entretenu grand nombre de gens de guerretant d'un party que d'un autre. Au mois d'aouût dernier, on y a envoyé deux régiments francais qui y sont encore, encore qu'il y ait été douze garnisons entretenues tant de l'un que de l'autre party. Et à présent est aussi l'armée anglaise, lesquelles garnisons et autres gens de guerre ont levé et lèvent journellement aussi grand nombre de deniers par ledit evesché, et commettent lesdits régiments et armées anglaises tant de ravage que le peuple n'a plus aucune commodité de vivre ; de telle façon qu'il leur est impossible de payer les rentes qu'ils doivent auxdits ecclésiastiques et à leurs seigneurs, et sont tellement miés et affligés que partye des hommes quittent maisons, et terres demeurent en friche sans être labourées niensemencées, et si ledit evesché n'est en peu de temps déchargé des gens de guerre, lesdits ecclésiastiques, même les gentilshommes seront contraints d'aller vivre autre part. »

A dit le témoin Yves du Cosquer qu'encore que lesdits gens d'église n'ayant joui de leurs revenus, ils ont fait toujours devoir en la célébration des divins offices, quoique partyes de leurs logis fussent démolies, les boisages et charpentes brûlés et incendiés les rendant inhabitables.

Voir le fascicule de janvier 1901.

Voilà assurément un tableau bien sombre des malheurs de la guerre. Alb Le Granel ne parle guère que des événements qui se passèrent autour de Morlaix ; mais la déposition d'Yves du Cosquer, en ce qui concerne le pays de Tréguier concorde bien avec ce qui est écrit précédemment sur l'état de siège sous lequel vivaient l'évêque et ses chanoines. L'évêque du Hallégoet se fit enterrer dans la chapelle de Saint-Gonnéry, en Plougrescant, près de Kergresc. Son tombeau en granit, très bien conservé, porte cette épitaphe que m'a procurée M. le chanoine Le Pon, de douce et regrettée mémoire.

« Ci-gît messire Guillaume du Halgoet, evesque été de Tréguier qui a fondé céans une messe perpétuelle à notes et à tous les dimanches et festes solennelles, les vespres du jour avec les vespres et laudes *Pro defunctis*, avec l'antienne *Domine miserere*, a estre chantée à perpétuité, et pour dotation a baillé mille écus pour estre convertis en rentes au denier quinze, recours à la fondation qui a été rendue parmi les lettres de céans et celle de l'evesché. Priés Dieu pour son âme 1599 ».

. Traitement des chanoines.

1752 — « La première fondation du Chapitre consiste dans ce qu'on appelle le Minihy Saint-Tudual, dans lequel la dîme ecclésiastique est partout à la 12^e gerbe, sans qu'aucun seigneur y ait aucune dîme inféodée ou féodale. Ce Minihy s'étend dans toute la paroisse du Minihy Paul Lantréguiec, celle de Langoat, Mantallot, Lanmérin, Lanvézéac, Berhet et Trézény.

1^o Le gros de l'évêque comme chanoine consiste dans une portion de la dîme du Minihy et dans une autre portion à Langoat. 2^o Le gros du chantre comme chanoine consiste dans une portion de la grande dîme de Langoat, un tiers de la dîme de Kerlast, Kerderrien et celle de Mantallot. 3^o Le gros du trésorier comme chanoine consiste dans une portion de la dîme du Minihy et dans une autre à Langoat. 4^o Le gros du scolastique comme chanoine consiste dans un tiers de la dîme de Kerlast et de Mantallot et toute

la dîme de Berhet. 5° Le théologal avait une rente affermée 360 livres en 1756.

« Depuis les portions congrues, en 1686, le Chapitre a abandonné mal à propos la dîme de Berhet laquelle vaut en 1752, 400 livres de boni, outre les 300 livres de portion congrue. Il a abandonné celle de Lanméria qui aurait produit 150 livres, celle de Mantallot aurait valu 100 livres de boni au moins. Cette dîme est affermée 80 écus, 20 boisseaux froment, 10 charrettées de foin ; il y a 82 demi-boisseaux froment comme premier, le pourpris consiste en un verger et plusieurs champs. »

Tenue des hommages.

L'hommage ou serment de fidélité, qui ne concernait que les terres nobles, était dû par le vassal, à chaque mutation soit de vassal, soit de seigneur. Le vassal qui le rendait devait déclarer ce qu'il possédait comme fiefs et faire connaître la cause de son acquisition.

1672. — D'après une consulte de Montalembert, du 18 mai 1672, d'ordinaire les biens amortis étaient exempts d'hommage ; mais il n'est pas sans exemple que le seigneur du fief se soit réservé ce droit, et alors les possesseurs de main-morte sont tenus de s'en acquitter. Ce droit se prouve ou par la présentation des titres, ou par la possession qui le fait proclamer (D'ARGENTRÉ, *Coutumes de Bretagne*, édition, 1628, p. 69).

Pour le Chapitre de Tréguier on peut dire que tous les biens anciens sont exempts de charge féodale envers l'évêque, parce qu'ils sont censés procéder de la partition faite entre l'évêque et le Chapitre de la cathédrale, et conséquemment de même nature et dignité. Mais, à l'égard des biens acquis depuis, le Chapitre peut être tenu de faire hommage par un député du corps, si les titres ou la possession justifient de ce droit. L'Eglise doit fournir aveu à d'autres seigneurs qu'au roi, et bailler homme vivant, mourant, confisquant, (art. 369 des *Coutumes de Bretagne*).

Au cas où c'est le Chapitre qui reçoit hommage, d'après une

consulte de Montalembert, de 1663, la tenue doit être ainsi intitulée : « Tenue des hommages reçus par N. et N. députés du Chapitre en la juridiction exercée par les juges dudit Chapitre. » Ce qui étant présumé, il est nécessaire que les juges tiennent l'audience, pour conclure et énoncer les défauts, délais et saisies. Les députés, pas plus qu'aucun seigneur, ne peuvent tenir l'audience ; ils reçoivent les hommages personnellement, pas autre chose. Il n'est dû aucun salaire au sergent féodé pour l'assistance qu'il doit lors de la tenue des hommages. Le sergent est obligé de servir pendant les hommages, tant pour l'audience que pour conduire et précéder les députés et officiers de la juridiction. Il y a trois sergents, de Kerou-y Keralio et Leshildry, en Plouguiel

*Relation de M. de la Grève, chanoine de Tréguier,
à propos de la visite qu'il fit à l'église collégiale de Laval, en 1869.*

« Il y a dans cette église une grande châsse revêtue de plaques
« d'argent doré, qui est élevée au-dessus du grand autel, au milieu.
La tradition « est que ladite châsse est remplie de reliques et parti-
« culièrement de saint Tudual, et n'a été ouverte de mémoire
« d'hommes. De plus il y a un petit reliquaire contenant une re-
« lique dudit saint, que les femmes enceintes vont prier pour leur
« heureuse délivrance. A côté du grand autel il y a trois évêques,
« saint Tudual tient le milieu, la tiare en tête, et la croix en main.
« La grande vitre derrière le grand autel est composée de 30
« panneaux. Dans les six en bas sont les Seigneur et Dame de Laval
« à genoux, les mains jointes ; dans les 24 autres est représentée
« une partie de la vie et des miracles de saint Tudual, savoir : au
« premier, l'embarquement du saint avec ses compagnons sur une
« mer agitée à laquelle il paraît commander de s'apaiser ; — au se-
« cond, il y a un dragon qui semble vouloir le dévorer ; — au troi-
« sième, un ange le console en sa maladie ; — au quatrième, il y a un
« autre dragon qui engloutit une personne et que le saint conjure ;
« — au cinquième, il délivre un possédé ; — au sixième, les habi-
« tants vont le prier en sa solitude ; — au septième, l'évêque le

« reçoit et l'embrasse ; — au huitième, l'évêque l'envoie en mission ;
 « — au neuvième, il assiste à l'enterrement de l'évêque ; — au
 « dixième, le prince et le peuple l'invitent à accepter l'épiscopat ; —
 « au onzième, le roi de France confirme son élection ; — au dou-
 « zième, on le consacre évêque ; — au treizième, il reçoit ses reli-
 « gieux ; — au quatorzième, il prêche ; — au quinzième, il est
 « en prière ; — au seizième, le peuple le prie de le délivrer de
 « mouches malfaisantes ; — au dix-septième, un ange l'avertit de
 « se mettre en chemin et de faire un voyage ; — au dix-huitième,
 « les cardinaux le reçoivent, et l'habillent de pourpre et en
 « chape rouge ; — au dix-neuvième, les cardinaux lui mettent la
 « tiare sur la tête ; — au vingtième, un ange lui parle de rechef ;
 « — au vingt-et-unième, il paraît monté sur une haquenée
 « blanche ; — au vingt-deuxième, il paraît malade et environné
 « de ses religieux ; — au vingt-troisième, un ange enlève son
 « âme en présence desdits religieux ; — au vingt-quatrième, il
 « y a un religieux à l'autel, et d'autres qui l'assistent.

« Il est à remarquer que jusqu'à sa consécration il est dépeint
 « avec des rayons. »

C'est comme on le voit, la légende de saint-Tugdual y compris le séjour à Rome, son pontificat ? et son retour miraculeux à Créc-Michel, près Tréguier, sur un cheval blanc qu'un ange lui présenta hors de la ville Éternelle, en lui ordonnant d'aller résider en son évêché.

A propos de la bulle Unigenitus.

Quelle était la conduite, quelle était l'opinion du Chapitre de Tréguier au sujet de la bulle *Unigenitus* publiée par Clément XI ? L'histoire de l'Eglise nous apprend que l'évêque de Tréguier, Jégou de Kerlivo (1) suivit les errements du jansénisme, même après la rétractation de l'archevêque de Paris, cardinal de Noailles. Les chanoines se détachèrent de leur prélat, sur ce point, sinon au premier moment

(1) *D'argent au huchet de sable accompagné de 3 bannières d'azur chargé chacune d'une croix pommelée d'or.*

du moins dès l'élévation de M^{gr} de la Fruglaye de Kerver (1) au siège de Tréguier (1733-1745). Cet évêque promulgua la bulle *Unigenitus* et obtint pour son diocèse la grâce du Jubilé dont fut privé en 1725, son prédécesseur, à cause de ses idées jansénistes (RORBACHER).

Le « mémoire de M. Burlot » ne donne pas le mandement, il signale le fait, de même qu'il affirme qu'en 1750 l'évêque Guy Le Borgne de Kermorvan (2) était en conformité de doctrine, ainsi que le Chapitre, avec le pape Benoît XIV. (1746 à 1761).

*Lettre de M. Florentin à l'évêque de Tréguier, du 27 juillet 1731,
à propos de la bulle Unigenitus.*

Ce fut le Chapitre qui reçut cette lettre, l'évêque étant mort le 2 août même année. Elle était aux archives : en voici une partie.

« Il est important d'éviter l'expression « *de règle de foi* » que plusieurs donnent à la bulle de Clément XI. Ce n'est point un symbole et une profession de foi. Il faut lui rendre la soumission entière et parfaite qui lui est due, non comme à une simple loi de police et de discipline, mais comme à un jugement dogmatique de l'Eglise universelle, ou, comme le Roi s'est expliqué dans sa déclaration du 24 mars 1730, à un jugement de l'Eglise universelle en matière de doctrine.

« Le Roi est persuadé que vous n'étendrez pas à tous les fidèles indifféremment des précautions qui ne doivent être appliquées qu'à ceux qui ont mérité, par leurs discours ou leurs écrits, d'être regardés comme désobéissants aux décisions de l'Eglise. Sa Majesté compte donc que vous ne souffrirez pas que des ecclésiastiques poussés par un zèle indiscret interrogent des personnes à qui leur état, leur profession, leur sexe, leur incapacité même ne permettent pas d'entrer dans des discussions de doctrine. Ces mêmes personnes ne devront pas être inquiétées par des questions hors de leur portée et plus propres à inspirer la curiosité et l'orgueil dont

(1) *D'argent au lion de sable armé et lampassé de gueules.*

(2) *D'azur aux trois huchets d'or liés et virolés de même.*

la désobéissance est presque toujours la suite, que l'édification, la soumission et la piété. S'il arrivait que pour des raisons importantes vous vous crussiez obligé de faire quelques demandes qui puissent avoir des suites, le Roi désire que préalablement vous ayez soin de l'en informer ; vous n'aurez qu'à vous adresser soit à lui, soit à quelqu'un des prélats qui composent son Conseil ecclésiastique, vous aurez ainsi l'avantage de n'agir qu'approuvé par le Conseil du sacerdoce et de l'empire. »

Si le Chapitre de Tréguier n'était pas janséniste, il était néanmoins sévère dans ses jugements au point de vue de la discipline. Les chanoines de Poitiers lui demandent, en 1737, son avis sur un mandement de leur évêque permettant de manger des œufs en carême, sans qu'il en ait conféré avec eux. Le Chapitre répond que le Prélat avait outrepassé ses droits, qu'il était de son devoir de ne pas porter de mandement avant d'avoir consulté son conseil capitulaire.

En note : Le premier évêque de Tréguier qui a permis l'usage des œufs est M^{sr} de Kerver qui, en 1733, et toutes les autres années de son épiscopat, autorise ses diocésains à en faire usage depuis le premier dimanche de Carême jusqu'au dimanche de la Passion exclusivement.

M^{sr} Guy Le Borgne de Kermorvan les permet depuis le mercredi des Cendres jusqu'aux Rameaux exclusivement.

ÉPITAPHE DE M^{re} GRANGIER

Pour terminer la première partie de ce travail, je place ici l'épithaphe de M^{re} Balthazar Grangier, qui a illustré la chaire de Saint-Tugdual par son dévouement, sa science, sa piété et ses œuvres.

Le mémoire la donne sans commentaire, sans description du tombeau qui devait être un monument remarquable.

LEGE ET LUGE
 QUEM CLARA PROGENIES
 GRANGERIONUM¹ PRÔSAPIA ET
 PARIENSISE CONDIDIT ATHENÛM
 HUNC PASTOREM VIGILANTISSIMUM
 PRÆSULUM EXEMPLAR
 CLERICORUM SEMINARIÛ
 ET PAUPERUM PUBLICI XENODOCHII
 PROTOPARENTEM
 GREGI CHARUM, PARENTIBUS COLENDUM
 REGI FIDUM, DEO DILECTUM
 NON TAM SENIO QUAM LABORE
 IN EXPLENDIS DIU NOCTUQUE
 EPISCOPATUS SUI MUNIIS
 CONFECTUM
 TERRÆ MORS ABSTULIT, CŒLO INTULIT
 OMNES VITÆ SANCTITATEM ODORANTUR.

Au bas est écrit :

HUIC HONORIFICE PARENTABAT FRATER CHARISSIMUS ET NEPOTES
 OBSEQUENTISSIMI.

¹ D'azur au chevron d'or accompagné de 3 gerbes de même, au chef vairé d'argent et de gueules.

Et autour de la pierre sont écrits ces mots :

ILLUSTRISSIMUS D. D. BALTHAZAR GRANGIER DE LIVERDIS
 EPUS ET COMES TRECOR REGISQUE CHRISTIANISSIMI
 A CONSILII ET OLIM AB ELEEMOSYNIS, OBIT 4° NONAS
 FEB. ANNO DMI M. D. C. L. X. X. I X. AETATIS LXXIV,
 SPATUS XXXIII. REQUIESCAT IN PACE.

A l'entrée du chœur on lit ce distique :

IN CHORO GENTES CARTANT SIMUL ESSE LOQUENTES
 DÆMON SCRIBIT IBI CUNCTA LOCUTA SIBI.

Abbé ALLAIN.

(A suivre.)



LA PETITE PLAGE

ETUDE DE MŒURS

(Suite.)¹

CHAPITRE V

Un bruit étourdissant d'orgues hurle la *Marseillaise*, *Sambre et Meuse*, ou le *Beau Danube*, avec un furieux accompagnement de grosse caisse, cymbales ; les notes cuivrées des trombones dominent tout par instants, puis c'est l'acalmie, le boniment des barnums, des directeurs de théâtre ou des arracheurs de dents. Le « flac » sec et régulier des tirs ponctue ces étranges discours dénués de toute espèce d'élégance mais pourtant curieux parfois... Une odeur de pommes frites, de crêpes se répand partout avec les flots de poussière. Qu'importe, l'on s'amuse toujours, on prend d'assaut les chevaux de bois, remplacés souvent par des animaux beaucoup plus allégoriques... On gagne les macarons, et l'escalier du « théâtre des Deux-Mondes » risque de s'effondrer sous la foule des spectateurs. La caravane d'Auteuil est groupée devant. Le commandant qui a retrouvé sa belle humeur monte seul, parle au directeur et obtient des places de faveur pour la représentation. M^{me} de Cabeauve, que cette échappée en pleine foire a rendu joyeuse et jolie comme à vingt ans, s'acharne en compagnie de Georges à gagner le gros lot d'une loterie... Et à l'appel des numéros ce sont des plaisanteries, quelquefois salées, mais qui soulèvent le gros rire des badauds : dix-huit ! à qui l'huître?... soixante-quinze ! ah ! mince !... Allons, allons, crie le marchand, le quatre-vingt-dix-neuf ! à qui l'œuf ?

¹ Voir le fascicule de février 1901.

— 99, c'est moi, fait Georges, assez surpris que la chance le favorise, même pour si peu.

— Voilà, Monsieur, dit le marchand qui voit, non sans peine, le gros lot gagné. Et il tend à choisir une petite jardinière imitant le vieil argent, ou un ustensile, orné de fioritures dorées et d'un œil bleu azur qu'il est inutile de nommer. Georges n'a garde de le prendre et s'empare de la jardinière. C'est très bien cela ! dit en riant M^{me} de Cabeauve, cette petite jardinière est fort jolie ». D'un geste aimable il allait l'offrir à sa partenaire quand l'essoufflement d'un teuf-teuf vint attirer son attention. La foule se rangeait lentement malgré les énergiques coing-coing de la corne. Mais quel ne fut pas l'étonnement de notre ami en reconnaissant encadrées par les complets caoutchouc des chauffeurs et la figure dissimulée sous d'épaisses voilettes, les deux sœurs, les demoiselles Druner ! Cette fois la chance se montrait franchement son alliée. Le teuf-teuf s'arrêta en tremblant avec un bruit de ferraille, comme il convient à tout automobile qui se respecte. Georges qui autrefois avait aidé les deux femmes à monter en voiture, un jour d'orage, leur tendit cette fois la main pour les en faire descendre. La joie qui éclatait sur son visage, et, pour être vrai, sur celui de miss Juliette avança ce jour-là son amour d'un grand pas. Georges se sentait audacieux, curieux, bavard ; ce simple incident lui permettait de se mettre en avant comme commissaire. Ce fut une avalanche de questions : Votre sœur est donc mieux ? Comment avez-vous pu trouver la route ? Et cette voiture?... « Voici notre histoire, dit en riant la sœur aînée, Dora, (je dévoile son nom surpris un jour sur un sac à ouvrage) j'étais donc restée souffrante, mais vers midi, je me suis levée. L'air frais, le beau temps m'ont guérie de cette indisposition. Et comme je recevais à cette heure l'aimable visite de nos amis Messieurs Ground et le baron Sweetter... (ici s'échangèrent des saluts à la mode américaine) je les priai, s'ils disposaient de leur temps, de nous conduire ici puisque je savais où vous alliez ... » « Et nous voici, M. Georges, ajouta Miss Juliette dans un sourire où notre ami crut voir le ciel. Mais, cette courte conversation échangée, les deux chauffeurs comptaient bien enlever à nouveau les jolies américaines... ce fut leur tour d'être déçus.

« Comment, vous nous laissez seuls ! oh ! Misses, c'était très mal ! dit M. Ground, incliné devant les deux sœurs — : « Peut-être, cher Monsieur, mais songez que nous avons promis d'abord de partir ce matin, sans cela vous ne nous auriez pas vues du tout et nous avons en plus le plaisir de vous remercier, ma sœur et moi d'une promenade à la vapeur : — Oh ! — gémit seulement le chauffeur » — « Soit Miss, reprit discrètement le baron Swetter, plus jeune, assez joli garçon, très blond, l'œil bleu pâle agrandi sous le monocle, nous aurions mauvaise grâce à retenir ces dames. Allons, ajouta-t-il vivement à son ami, prenons congé et repartons. » L'autre lui décrocha un regard furieux mais force lui fut d'accepter les choses.

De nouveaux remerciements se mêlèrent aux adieux. Sur le siège, le baron prêt à partir lança encore cette phrase : « Seulement, Misses, je vous demande de recommencer un jour cette promenade un peu trop courte... » — Mais oui, mais oui, promit Miss Dora.

— « Alors, à bientôt, Miss... Good-by ! Miss Liett ! » L'automobile reprit en soufflant sa course folle et disparut dans la foule et la poussière. « Encore un intime, ce baron Swetter, pensa Georges, il l'appelle Liett ! enfin ne nous plaignons pas aujourd'hui. »

— « Vous voilà content, j'espère, monsieur l'amoureux ? »

C'était M^{me} de Cabeauve qui, un peu à l'écart pendant la scène précédente, s'approchait du groupe.

« Je suis ravi ! lui dit Georges. »

— « Voulez-vous que je le lui dise ? »

— « Oh ! non, non ! si elle allait s'en froisser ! »

— « Vous connaissez mal le cœur de la femme, cher Monsieur. »

— « Eh bien, j'ai confiance en vous. Dites ce que vous voudrez, mais je vous en supplie, qu'elle ne prenne rien au sérieux ! »

Au fond Georges en eut été désolé. Il se mit à marcher à côté de Miss Dora. « C'est l'ainée, pensait-il, il faut m'attirer ses bonnes grâces. » Cette réflexion lui fit rappeler qu'il avait sous le bras la jolie jardinière gagnée à la loterie : « Voyez donc, Miss, la chance m'a mis pour dix centimes en possession de cette jolie chose. » Et il tendit son lot : « Oh ! pretty ! c'était très joli, Monsieur Georges ! »

— « Ce l'est plus encore entre vos mains et vous me permettez de l'y laisser, Miss »... ajouta-t-il gracieusement.

— « Oh ! no ! no ! c'est que... »

— « Comprenez-moi bien, Miss, je vais vous la reprendre pour qu'elle ne vous gêne pas, mais elle sera à vous. »

— « Oh , no, no, vous êtes trop aimable, Monsieur Georges.

— « Vous ne pouvez refuser à vous seule ; Mademoiselle, votre sœur (il fut pour dire Juliette) a la moitié des voix, je vais lui demander si elle accepte ? »

— « Je veux bien, Monsieur Georges, répondit la jeune fille qui venait derrière avec M^{me} de Cabeauve et avait entendu la petite discussion.

— « Alors ! j'ai remporté une victoire, dit Georges très heureux, aussi heureux que s'il se fût agi d'une grande bataille.

Le groupe était revenu devant le théâtre. C'était la sortie. On attendit donc le reste des promeneurs qui furent eux aussi très surpris de voir les deux américaines.

— C'étaient deux perles qui manquaient à mon petit royaume, dit le docteur avec un fin sourire, celui qu'il savait prendre pour ses plus jolies malades.

— « Et même les deux seules. n'est-ce pas, ajouta entre haut et bas à Georges, M^{me} de Cabeauve.

— Certes oui, fit celui-ci.

La mère Moutonnet, toujours encadrée de ses deux filles, dut entendre cette réflexion car elle se tourna vers les Bellassi qui déjà chuchotaient une méchanceté : « Ces étrangères, minaуда-t-elle, vont-elles détrôner partout nos filles ! »

— « Oh ! vous savez, dit Olympe, c'était un coup monté, cette rencontre.... »

— Hé bien, après tout, reprit M^{me} Dusirop, raisonnant juste pour une fois, où serait le mal. Ils sont jeunes, ces enfants, où donc est-il défendu de se plaire ? Moi je suis large pour les choses de cœur.....

Mais cette réplique avait fâché l'austère Olympe, la jalousie de la vieille fille se rallumait contre M^{me} Dusirop et les jeunes gens en même temps.

« — Possible, reprit-elle, que vous trouviez cela bien ! Moi je suis sans indulgence pour de pareilles mœurs ? »

— Olympe! fit sévèrement la mère Bastienne qui voyait à l'horizon un crépage de chignon possible et redoutait les griffes de M^{me} Dusirop.

— Oh! oh! s'exclamait cette dernière, subitement devenue l'alliée de notre ami! Indulgence! Je leur répéterai le mot!

— Je vous le défends, Madame! cria Olympe.

— Possible que vous me le défendiez, mais moi je suis à mon our sans indulgence pour les langues de vipères!

— Langue de vipères? Ah! Ah!

« C'est trop fort, vieille.... »

Le mot salé qu'elle allait lancer resta dans sa gorge et Olympe donna à la foule qui déjà s'accumulait l'inénarrable spectacle d'une crise de nerfs.

Les autres Bellassi et les Moutonnet la portèrent dans une auberge, mais là, Olympe qui jugeait la galerie trop restreinte cessa bientôt toute sa comédie.

Pendant cette scène comique de gros nuages s'étaient amassés dans le ciel, et la chaleur suffocante annonçait un orage. En effet, quelques larges gouttes de pluie, isolées encore mais qui semblaient montrer le chemin à d'autres, commençaient à tomber.

Tous les autres groupes se dirigeaient vers les bois quand Georges s'approcha du docteur qui disait :

— « Il va pleuvoir! Quel ennui.

— Justement, j'ai pensé à tout. En cas de mauvais temps j'ai loué un piano, il doit être dans le hangar en ce moment, allons-y. L'on va danser. »

— « Ah! vous êtes le roi des commissaires, cher monsieur de Carnac! »

Et l'aimable docteur serra les mains du jeune homme.

On cria au rassemblement : « Ce bonhomme Benoist s'est vengé de mes rires en prenant mon ombrelle, dit le commandant, mais il me le payera! »

Dix minutes plus tard toute la caravane était au complet sous le hall du déjeuner. Les tables enlevées, on avait une très jolie salle. Au fond, sur une petite estrade, se dressait le piano. Georges fut félicité par tous de bon cœur cette fois.

— Oui, mais le pianiste ? Demanda M^{me} de Cabeauve qui s'amusa énormément. — « Il est à son poste » reprit Georges. En effet, un pauvre diable à tête d'artiste, cheveux trop longs, habit trop court, se tenait tapi, comme honteux, derrière le piano. Georges avait trouvé ce mélomane dans Ville-d'Avray même. Au lieu de payer fort cher un artiste de Paris, il préférait avaler quelques fausses notes peut-être, en faisant gagner un peu ce déshérité en même temps qu'il lui donnait le vif plaisir de se produire en public.

Pour ceci, il pensait juste : le désir de paraître tourmentait le pauvre diable qui n'en avait guère l'occasion, absolument perdu à Ville-d'Avray. Mais en ce qui était des fausses notes, Georges s'était trompé. Louis Dufлот, connu autrefois dans les coulisses et sur le boulevard sous le nom de « Beau Loulou » était un ancien premier prix du conservatoire, distinction qui l'avait empêché de se présenter l'année d'après pour le violon. C'était un musicien dans toute la force du terme.

A ces cours où son âme d'artiste se développait, ses yeux avaient jadis été charmés par une gaie et jolie camarade. Longtemps il lui avait fait une cour assidue, pour le bon motif. Mais la jolie fille avait des vues hautes, un peu de talent et beaucoup de vanité. Louis Dufлот fut rangé dans le nombre respectable de soupirants qu'elle traînait après elle. A peine quelques baisers furent-ils innocemment échangés. Puis, après de beaux succès au concours de chant, la jeune femme reçut l'offre d'un brillant engagement pour l'étranger. Elle partit .. Une courte lettre qu'elle envoya à son ami apprit à celui-ci les belles espérances de sa dulcinée en même temps que son malheur.

— « Je l'aimais, j'aurais pour elle conquis la gloire ! Je n'aimerai jamais une autre femme ! dit-il en sanglotant à ses collègues.

— Allons donc, reprirent les autres en chœur, tu as du chic ! de l'avenir. Tu plairas aux femmes quand tu voudras ! tu serais bien fou de ne pas te consoler.

— Vous verrez, avait alors répondu le beau « Dufлот ». Et il avait tenu son serment.

Après bien des succès, Louis Dufлот que le chagrin minait vint

un jour se terrer à Ville-d'Avray et passait sa vie parmi sa musique et ses souvenirs. Il avait voulu fuir Paris, les amis, le bruit et le théâtre qui ne donnait pas à son cœur ce qu'il avait rêvé

Très rarement il faisait danser dans quelques villas des environs où on le considérait comme artiste sincère mais un peu fou.

Et maintenant des mèches grises encore timides dans ses cheveux très noirs, des yeux noyés de tristesse mais parfois hagards donnaient à son visage je ne sais quoi de navrant, de désenchanté. Nul des anciens amis n'eût reconnu sous cet être abattu et vieilli le brillant artiste, le séduisant Loulou d'autrefois !

Et sans doute, quand sous ses gammes et ses accords vibrants il entraînait tout un salon, le pauvre artiste, l'amoureux oublié devait évoquer l'image de la jolie chanteuse, disparue, croyait-il, à tout jamais !

(A suivre.)

V^{te} HENRY DE FARCY DE MALNO.

Auteuil, juillet 1900.



NECROLOGIE

Notre rédacteur en chef, M. Olivier de Gourcuff, vient d'avoir la douleur de perdre sa mère, M^{me} de Sallier-Dupin, née Eugénie Fidière des Prinveaux, décédée subitement, le 27 février dernier, en son domicile de la rue Daumier à Auteuil. Originaire de Morlaix, M^{me} de Sallier-Dupin était bretonne et par sa naissance et par les deux mariages qu'elle avait contractés. En premières noces elle avait épousé M. Charles de Gourcuff appartenant à une des plus anciennes noblesses de Bretagne, dont les armoiries figurent à Versailles, dans la salle des Croisades. Depuis quelques années, elle avait quitté Nantes, après une longue habitation et y laissant les meilleurs souvenirs, pour accompagner son fils à Paris où l'appelaient ses aptitudes et ses espérances littéraires. Cœur franc et généreux, esprit vif et cultivé, M^{me} de Sallier-Dupin avait su se créer à Paris un nouveau cercle de relations ; elle était très appréciée et très entourée dans le monde des lettrés fréquenté par son fils. Nous adressons à notre rédacteur en chef, si cruellement éprouvé, nos bien vifs et bien sincères compliments de condoléance.

UN AMI.

Le malheur qui me frappe a également atteint deux de mes plus chers amis, deux des plus estimés parmi les écrivains bretons, MM. Christian et Gaëtan de Wismes. Je leur adresse, ainsi qu'à leur frère M. l'abbé de Wismes, les condoléances de la *Revue de Bretagne* et les miennes pour la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de leur mère, M^{me} la baronne de Wismes, née de Bruc. La digne et pieuse défunte portait, depuis plusieurs années, le deuil du baron de Wismes, l'érudit, l'artiste, l'homme d'esprit que tout Nantes a connu et estimé. Puisse la douleur de MM. de Wismes être atténuée par l'universelle sympathie dont ils jouissent ! Les consolations de la famille et celles de la religion les aideront à supporter l'épreuve de la séparation.

O. DE GOURCUFF.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LA BOÎTE AUX LETTRES DE L'ENFANT-JÉSUS, par Marie de Harcoët.
Tours, Maison Mame et fils.

La plus délicate des plumes féminines pourrait seule retracer ce qu'il y a de gracieux et de tendre, de sainement sentimental et de profondément chrétien dans le récit principal qui donne son titre au recueil de nouvelles de M^{me} Marie de Harcoët, *La Boîte aux Lettres de l'Enfant-Jésus*. La petite-fille d'un mécanicien ivrogne et franc-maçon glisse dans le tronc d'une église de village une lettre où elle confie ses misères à l'Enfant-Jésus ; le naïf message tombe, par l'intermédiaire du bon curé, entre les mains d'une dame riche, M^{me} de Lescoat qui vient en aide aux pauvres gens et permet à l'ouvrier converti de mourir en bon chrétien. La petite Louise devient, en religion, Sœur Noella, du nom d'une fille tendrement aimée que pleure sa bienfaitrice. Je sens bien qu'en essayant de l'analyser, j'ai défloré le charme de cette simple histoire qui réside surtout dans les détails. Le petit livre contient deux autres nouvelles, *Fleur de Cimetière* et *Souvenirs d'un aspirant*, qui, moins importantes, moins attachantes aussi, poursuivent le même but, instruire le lecteur. lui plaire en l'édifiant. L'auteur est une Bretonne qui choisit ses sujets et ses types en Bretagne ; notre sympathie doit donc à tous égards lui être acquise.

O. DE GOURCUFF.

LA RÉALITÉ DES APPARITIONS ANGÉLIQUES, par le R. P. D. Bernard-Marie Maréchaux. — Paris, Ancienne maison Doupiol-Téqui, éditeur, 1901.

Un livre embaumé de suave mysticité et qui, tout en donnant satisfaction par le merveilleux aux aspirations spirites de notre époque, ne s'écarte pas de la plus stricte orthodoxie. Le R. P. Maréchaux, qui a traité précé-

demment des apparitions démoniaques, démontre la vérité des apparitions angéliques par deux cents exemples tirés, non seulement de l'Ancien et du Nouveau Testament, des débuts du Christianisme ou du Moyen-âge, temps fertile en miracles, mais empruntés aux siècles d'analyse et de libre-examen, comme le XVII^e, le XVIII^e et celui qui vient de finir. Partout les anges se sont mêlés à la vie des mortels de leur choix, les assistant dans leurs épreuves, les enveloppant de leur protection, prenant même, pour se montrer à eux, une apparence sensible. Je répète que les exemples abondent depuis saint Justin, philosophe du deuxième siècle, jusqu'à la Sœur Catherine Labouré, notre contemporaine. Avec saint Congall et Cronan, son adepte, avec saint Yves et *le pauvre* (admirable légende qu'interprétait récemment le pinceau de M. de Richemont), la Bretagne prend sa part des miraculeuses apparitions. Le R. P. Maréchaux coavaincra-t-il les incrédules ? Je le souhaite, et je le croirais volontiers, car à un zèle apostolique, à une vaste science il unit un style charmant ; sa description du tableau de Murillo, *La Cuisine des Anges*, est faite pour plaire aux délicats.

O. DE GOURCUFF.

* *

PASSION MODERNE, par Frédéric Berthold. — Paris, Librairies-Imprimeries Réunies, 1901.

Ce joli roman est l'histoire des amours d'un Russe et d'une Française. La visite à Paris de l'amiral Avellan et de ses marins provoque un échange de lettres entre jeunes gens des écoles russes et jeunes filles des écoles françaises. C'est ainsi que Suzanne Périer, élève très avancée du lycée Fénelon, devient la correspondante, la confidente, l'amie de Wladimir Paulovitch, du Gymnase impérial de Tzars Koé-Selo. Ce point de départ assez risqué ne conduit pas, heureusement, les héros aux pires folies. Le Russe, devenu officier, rencontre, par la vertu de la baguette magique des romanciers, la Française mariée ; il aime, il est aimé ; mais il fuit à temps et on regrette que l'auteur l'ait mis sur le chemin d'une nouvelle chute. Tout finit pour le mieux. Suzanne retourne à son mari, à sa petite fille, au monde ; Wladimir, dit Valodia, retourne dans son pays et épousera une Olga quelconque. Ce que j'ai le plus goûté dans le roman très parisien de Frédéric Berthold, ce sont les impressions de Russie et les divagations de l'écrivain Georges Darboy, qui, prêchant pour l'effort, donne au livre sa conclusion morale.

O. DE GOURCUFF.

Victor Hugo, auteur du vers célèbre :

Ces deux moitiés de Dieu, le Pape et l'Empereur

a décrit, dans un poème qui n'est pas son chef-d'œuvre, un rêve de pape. *Le Rêve d'Empereur*, que nous donne M. Charles Bonnefon (Paris, Ollendorff, 1901), procède plutôt du sombre et vigoureux poète des *Tragiques*, le Juvénal protestant, Agrippa d'Aubigné. C'est une satire sociale, d'une amertume peu déguisée. Les nuages qui paraissent devant le jeune *Kaiser* ou César endormi (quand on parle d'empereur, n'est-ce pas toujours de l'universel Guillaume II qu'il s'agit ?) ces figures de prolétaires farouches, de forçats du plaisir, de victimes de l'alcool sont de vagues fantômes qui s'évanouiront au souffle des brises matinales. Conseillons à M. Charles Bonnefon (puisque son poème est le premier d'une série) de serrer de plus près la réalité dans des sujets d'un aussi poignant réalisme ; mais rendons justice à la mâle inspiration de ses vers et au sentiment chrétien qui les anime.

O. DE GOURCUFF.

L'excellente Revue, *l'Anjou Historique*, dont nous avons signalé l'apparition, a publié, sous la signature de son directeur, M. l'abbé Uzureau, une bien curieuse contribution à l'histoire de l'enseignement secondaire, pendant les dernières années du XVIII^e siècle. Cette étude paraît aujourd'hui en brochure (Angers, imprimerie Siraudeau, 1901) ; elle se compose d'extraits annotés des *Affiches d'Angers*, relativement aux *exercices publics* qui, dans les anciens collèges de la province d'Anjou, avaient remplacé les représentations théâtrales en usage aux distributions de prix. M. l'abbé Uzureau a reproduit ce qui, dans cet ordre d'idées, intéresse le plus les collèges d'Angers, Saumur, Beaupréau, Château-Montier, Beaufort et la Flèche. Après avoir joué leur rôle dans l'allégorie dialoguée ou l'exercice de rhétorique, plusieurs des lauréats même des professeurs, le continuèrent dans les assemblées révolutionnaires ou dans les carrières administratives. Les trop courts extraits que M. Uzureau a pu donner des harangues officielles timidement libérales en 1789, nettement républicaines en 1791, sont fort caractéristiques de l'esprit du temps. Citons le cas d'un rhétoricien au collège de l'Oratoire d'Angers, en 1790, Etienne Laporte, qui interprétait devant les familles

réunies le principal rôle d'un drame en vers de sa façon, et, l'année suivante, rendait compte, dans les *Affiches*, de l'*exercice en forme d'entretien*, composé à la louange de la Révolution, par son ex-professeur, M. Mévolhou. Cinq ans auparavant, le professeur d'éloquence du même collège avait combattu les principes de la philosophie du XVIII^e siècle : *O tempora ! O mores !* aurait-il pu s'écrier, d'un ton prophétique.

O. DE G.

CONTES DE L'ILLE-ET-VILAINE, par Adolphe Orain. — Paris,
J. Maisonneuve, éditeur, 1901.

L'Ille-et-Vilaine est l'un des départements français les plus et les mieux explorés au point de vue traditionniste. Sans parler de M. Paul Sébillot, qui a fait son fief des communes limitrophes de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord, deux chercheurs de grand mérite, archéologues et artistes à la fois, ont fouillé en tous sens, pour en extraire de petits trésors, cette notable région de la Bretagne, M. Lucien Decombe a donné un charmant recueil de *Chansons populaires* et voici, à notre connaissance, le troisième volume que M. Adolphe Orain compose avec des traditions et des légendes d'une exquise saveur de terroir.

Le dernier, qui vient de paraître, est un recueil de *Contes* proprement dits que l'éditeur (son souci de conserver aux récits l'allure et l'accent natifs n'est pas sa moindre originalité) a divisés en contes mythologiques, religieux, facétieux et fantastiques. Chacune de ces divisions se subdivise elle-même, comme il sied : une des délicates besognes de M. Orain a consisté à réserver la part du *cycle chrétien*, à ne jamais commettre Dieu, la Vierge et les Saints, dans la compagnie des fées et des magiciens, du diable et des sorciers. On voit déjà quelle collaboration utile, tout en restant discrète, l'érudit écrivain a pu apporter aux conteurs qui, après avoir ému ou réjoui son enfance, lui ont fourni les éléments de son livre, le Père Constant Tual, Nenotte Jumel l'infirmier, Angevin, le porteur de contraintes du Grand-Fougeray, et dix autres, instituteurs ou paysans, gens de moyenne ou petite littérature.

La collecte offerte dans le joli volume est des plus attrayantes. Nous avons lu, tout d'une traite, presque tous ces contes, prenant plaisir aux facétieux qui semblent l'écho des fabliaux, intérêt à ceux qui débordent d'imagination ou atteignent par les moyens les plus simples la plus poignante émotion. Nous voudrions qu'un folkloriste avisé signalât

les rapports de ces petites comédies ou de ces drames en raccourci avec des récits d'autres pays bretons ou d'autres provinces, ou encore avec Perrault, dont les types de Cendrillon et du Petit-Poucet se retrouvent partout. Parmi les plus beaux contes de M. Orain, nous avons noté *la Bâche d'Or*, *le Chemin du Paradis*, où une multitude d'incidents ingénieusement amenés concourent au but moral, *Sainte Onenna*, très suave légende, *Le Médecin de Fougeray*, à qui le Diable montrait sur la lande, sous forme de lumières près ou loin de s'éteindre, les âmes des habitants du pays.

Un autre conte, *La Couronne du Roi de Domnonée*, nous a frappé. Il nous prouve que ce roi celtique du VI^e siècle, Judhaël, ou Hoël III est demeuré cher à l'imagination populaire. La complainte du petit Judicaë chantée par un pâtre à l'endroit où l'enfant a été tué et enterré par ses frères,

Mes frères m'ont tué...

nous a rappelé un récit de même famille que nous avons entendu conter autrefois à Ingrandes et dont l'héroïne était une petite princesse dépouillée d'une rose d'or et tuée par ses sœurs, et exhalant sa plainte dans ce couplet :

Belle Lavandière,
Porte-moi au bois de mon père
Où l'on m'a tuée cruellement
Pour la rose d'or à ma maman.

Si nous avons évoqué ce très lointain souvenir, c'est pour montrer à M. Orain tout l'agrément et tout le profit que nous avons éprouvés à lire son livre, à le respirer comme un bouquet breton.

O. DE GOURCUFF.

Le Gérant : R. LAFOLYÉ.

Vannes. — Imp. LAFOLYÉ, Frères.

LE COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE

DE NANTES

Ses Attributions, ses Origines, son Personnel, ses Exactions et sa Chute

Dans un petit volume, publié il y a une vingtaine d'années, et intitulé : *Le Sans-culotte Goullin*¹, j'ai raconté à grands traits l'histoire du Comité révolutionnaire de Nantes, dont Goullin avait été le meneur. Une notice consacrée à *Pierre Chauv*², le collègue et le principal lieutenant de Goullin, m'a fourni l'occasion de révéler quelques faits nouveaux de la vie de ces deux terroristes. Mais, si rares que soient les papiers, provenant directement des archives de ce comité, dispersées qu'elles ont été par l'effet du procès de Paris, et de celui qu'on instruisit ensuite à Angers, je crois que l'on peut, en les rapprochant de documents d'autres provenances conservés à Nantes, découvrir encore des détails ignorés qui intéresseraient les curieux des choses de la Révolution.

Par ses attentats à la vie des gens, le Comité révolutionnaire ne montra que sa froide cruauté. Dans l'art de vexer et de dépouiller les riches habitants, il déploya une habileté et une perversité vraiment prodigieuses. Si le régime de la Terreur avait duré plus longtemps, les mesures étaient si bien prises qu'aucun suspect nantais n'aurait échappé à la ruine.

¹ In-18, Nantes, Vincent Forest, 1880.

² *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1881.

Avant d'entrer dans le détail des faits de cette nature, que j'appellerai les exactions du Comité, j'exposerai la législation qui régissait les comités révolutionnaires, la connaissance de cette législation permettant seule de juger à quel point fut poussée l'usurpation des pouvoirs. L'indication précise du personnel de ce comité et de plusieurs autres qui fonctionnèrent à Nantes avant celui de Goullin, ne sera pas non plus inutile pour déterminer la responsabilité des gens qui les composèrent depuis le commencement de l'année 1793 jusqu'au milieu de l'année 1794.

I

De toutes les institutions provisoires de la Révolution, la plus révolutionnaire a été, sans contredit, celle des comités, si justement appelés comités révolutionnaires. Confier à des groupes de citoyens, recrutés au hasard, le droit arbitraire d'arrestation, alors qu'il existait des officiers de police judiciaire, qui ne pouvaient exercer le droit d'arrestation motivée que dans certaines conditions, c'était la négation directe de la liberté individuelle garantie par la Déclaration des Droits de l'homme. Les comités révolutionnaires, organes attirés de la délation, qui la recevaient, la transmettaient et même la provoquaient, ont été, à Paris comme dans les provinces, les instruments les plus puissants de la Terreur. Petits ou grands, à la ville ou à la campagne, personne ne pouvait se dire si bien caché qu'il fût assuré d'échapper aux regards de tant de surveillants. « Le nombre de ces comités, dit Louis Blanc, devait s'élever, d'après la loi, dans toute la France, à quarante-cinq mille ; le nombre de ceux qui furent en activité atteignit le chiffre de vingt-et-un mille cinq cents¹. Dans son rapport sur les taxes révolutionnaires du 6 frimaire an III, Cambon dit que, si tous les membres de ces comités avaient reçu le salaire qu'on leur avait fait espérer, le budget eût été grevé d'une somme annuelle de cinq cents quatre-vingt-

¹ *Histoire de la Révolution*, Edit. Lacroix, in-18, 10.

² *Réimpression du Moniteur*, XXII, 742.

onze millions. Aussi concluait-il, en invoquant certains textes qu'il opposait les uns aux autres, à n'accorder des traitements qu'à certains comités, dont l'existence avait été reconnue par la loi du 4 juin 1793, et aux Comités des villes d'une certaine importance, chefs-lieux de districts ou villes de 8,000 âmes. Pour enfermer toutes les personnes dénoncées par ces comités, il fallut établir d'innombrables prisons, dont la meilleure était plus dure que la Bastille, cette odieuse Bastille que tant de démagogues se faisaient gloire d'avoir détruite.

Il faut rendre cette justice à la Convention qu'elle n'était pas arrivée d'un seul coup à la conception monstrueuse des Comités révolutionnaires. Leur compétence et leurs attributions s'étaient accrues progressivement.

Une loi du 21 mars 1793 avait ordonné l'établissement, dans chaque commune, d'un Comité de douze membres chargé de surveiller les étrangers, de s'assurer de leurs moyens d'existence, et de décider, sur les renseignements pris, s'ils devaient être autorisés ou non à résider en France. Les membres de ces comités devaient être désignés au moyen d'une élection faite dans la commune. Sur mille électeurs, ils devaient avoir obtenu au moins cent voix¹.

Les nombreuses lois de cette époque n'étaient pas strictement appliquées. Il est vraisemblable que celle-là ne le fut que dans les agglomérations urbaines, où il y avait des étrangers.

Le 26 mai 1793, la Convention avait, par un vote, manifesté quelque défiance de ces Comités, dont plusieurs avaient abusé de leurs pouvoirs en faisant arrêter des citoyens français, et elle avait ordonné leur renouvellement. Sur la proposition de Bazire, elle était revenue sur ce vote, le 4 juin et avait ordonné au contraire leur maintien par un décret ainsi conçu : « Les Comités de Salut public établis dans les départements de la République, soit par les commissaires de la Convention, soit par les autorités constituées, pour veiller au maintien de la tranquillité publique, sont provisoirement maintenus sous la condition de référer de toutes leurs opérations

¹ Duvergier, *Collection de Lois*, 1^{re} édit. décrets combinés des 21 et 30 mars 1793 V, 258 et 286.

aux Comités de Sûreté générale et de Salut public. Renvoie à son Comité de Salut public pour lui présenter un mode d'organisation¹. »

Dans l'intervalle du 26 mai et du 4 juin avait eu lieu la Révolution du 31 mai, et la Montagne, victorieuse à Paris, n'était pas sans quelque inquiétude sur l'accueil que feraient en province à ce coup d'Etat les membres des diverses administrations de Département, de District et municipales. Ces administrations avaient été renouvelées par élections au mois de novembre 1792, et, dans la plupart d'entre elles, l'opinion girondiste, comme on disait alors, c'est-à-dire l'opinion des vaincus du 31 mai était prépondérante. De même qu'on a dit de la France, en 1830, qu'elle était centre-gauche, on pourrait dire avec plus de vérité qu'en 1793, la France agissante et politique, était girondiste. Les comités établis en vertu de la loi du 21 mars, soit qu'ils eussent été élus, soit qu'ils eussent été nommés par les représentants ou par les corps constitués, étaient de formation plus récente, et par conséquent plus favorables à la Montagne, à une époque où les progrès de la démagogie étaient rapides et incessants. On espérait, non sans raison, que ces comités, avec l'aide des représentants et des sociétés populaires, domineraient les administrations régulièrement élues. Le décret du 4 juin leur enjoignant de correspondre directement avec le Comité de Salut public, ils subsistaient l'action de l'autorité centrale.

Ce fut sans doute par l'effet d'une fausse manœuvre que, le 7 juin, Barère déposa, au nom du Comité de Salut public, un projet de décret dont l'article 1^{er} portait : « Tous les Comités révolutionnaires sont supprimés. » Pour les nommer révolutionnaires, il fallait que, déjà, un grand nombre de comités se fussent intitulés de la sorte. Aucune suite ne fut donnée à ce projet, dont la discussion fut ajournée, séance tenante, et ne fut jamais reprise.

L'action des Comités, à ce moment, ne semble pas avoir été exercée directement, mais elle n'en fut pas moins considérable. Les quatre-vingt-deux représentants, envoyés en mission dans toutes les provinces, avaient besoin d'être renseignés sur les gens du pays

¹ *Procès-verbaux de la Convention*, XIII, 72, ni Duvergier, ni le *Moniteur*, ne donnent le texte de ce décret.

capables de créer une opposition à la Montagne, et ces Comités étaient de véritables bureaux d'information sur les personnes d'opinions douteuses qu'il convenait de surveiller ou d'emprisonner.

Le 12 août 1793, un obscur député de la Drôme, qui n'était pas régicide, et qui fut même peu après proscrit à cause de son attitude prononcée contre le 31 mai, rappela que tous les aristocrates avaient été mis hors la loi, mais que l'esprit de cette loi avait été mal saisi ; que les traîtres demeuraient impunis, et qu'il était urgent de décréter que tous les gens suspects seraient mis en état d'arrestation. Legendre, Robespierre, et Danton surtout, qui parla longuement de trames et de conspirations, appuyèrent cette proposition, qui fut transformée en décret sous cette forme vague et générale : « Il sera procédé à l'arrestation des gens suspects¹. »

A la séance du 5 septembre 1793. Bazire fit un long discours contre les ennemis de la république et sur l'inertie des comités révolutionnaires de Paris, dont il proposa l'épuration par les soins du Conseil général de la commune. « La police, dit-il, n'existera réellement que quand, dans chaque section, on se sera assuré d'un Comité révolutionnaire patriote, qui ait le mandat d'amener, le mandat d'arrêt, le droit de visites domiciliaires et de désarmement, et qui pourra agir par lui-même, sans aucun recours à l'autorité centrale, car aujourd'hui les comités révolutionnaires ont besoin de recourir à l'intervention des commissaires de police. » Dans ce même discours, il demandait aussi que l'on définit légalement le terme *gens suspects*².

Bazire dut interrompre son discours à l'arrivée de Barère, qui venait au nom du Comité de Salut public donner lecture « d'un rapport, sur différentes mesures, lesquelles, au dire de Thuriot qui présidait, pouvaient s'accorder avec celles que l'on discutait ». Ce rapport a été souvent cité, c'est celui qui, dès les premières lignes, contient ces phrases : « Une armée révolutionnaire exécutera enfin ce grand mot, qu'on doit à la Commune de Paris : Plaçons la terreur à l'ordre du jour ; c'est ainsi que disparaîtront en un

¹ Réimpression du *Moniteur*, XVII, 387 et suiv.

² *Ibidem*, n° du 7 sept. 1793, XVIII, 525.

instant, et les royalistes et les modérés, et la tourbe contre-révolutionnaire qui nous agite... Les royalistes veulent troubler les travaux de la Convention. Conspirateurs, elle troublera les vôtres. Ils veulent faire périr la Montagne. Eh bien ! la Montagne vous écrasera ! ».

Au nombre des décrets qui furent rendus ce jour-là se trouve celui qui accordait aux membres des *Comités de Salut public* une indemnité de trois livres par jour, indemnité qui serait payée au moyen d'une contribution sur les riches. Ce même décret excluait de ces comités tous les ci-devant nobles et les prêtres non mariés¹.

Ce fut la fameuse loi du 17 septembre 1793, rédigée par Merlin de Douai et dite *loi des suspects*, qui détermina les signes auxquels on reconnaîtrait les Français de tout âge et de tout sexe, qui méritaient d'être exclus de la Société, et embastillés au moyen de lettres de cachet rédigées dans un style nouveau. Elle établissait de nombreuses catégories, qui pouvaient être indéfiniment étendues, puisqu'elles comprenaient tous ceux qui « soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos ou leurs écrits se sont montrés partisans de la tyrannie ou du fédéralisme et ennemis de la liberté... » les ci-devant nobles, les parents d'émigrés, etc. etc.

La mission de dresser « les listes de suspects, de décerner contre eux les mandats d'arrêt, et de faire apposer les scellés sur leurs papiers » (et non sur leurs logements comme on le fit à Nantes), était conférée aux Comités révolutionnaires².

Les Comités investis de cette mission étaient, aux termes de l'art. 3 de la loi « ceux qui avaient été établis en vertu de la loi du 21 mars 1793, ou ceux qui leur avaient été substitués, soit par les arrêtés des représentants du peuple, soit en vertu des décrets de la Convention. » Leurs attributions étaient démesurément étendues, puisque, de consultatifs qu'ils avaient été jusque-là, ils

¹ *Ibid.* n° du 8, XVII, 531.

² *Procès-verbaux de la Convention*, XX, 90.

³ Loi du 17 sept. 1793, Duvergier, *Coll. de Lois*, 1^{re} édit. VI, 213.

devenaient exécutifs. Si l'on s'en était tenu aux termes limitatifs de l'art. 3, qui viennent d'être cités, le nombre des comités révolutionnaires aurait été relativement restreint, et il n'y aurait eu de vraiment compétents pour l'arrestation des suspects que ceux qui étaient désignés par le décret du 4 juin. C'est bien ainsi, on l'a vu par la citation empruntée au rapport de Cambon, que le Comité des finances interprétait cet article, puisqu'il proposa de limiter le paiement d'une rétribution journalière aux seuls membres des Comités de cette catégorie. L'établissement de Comités révolutionnaires, dans une vingtaine de milliers de communes, si l'on accepte le chiffre de Louis Blanc, fut donc le résultat d'usurpations tolérées ou encouragées par les autorités locales et les représentants en mission, ou bien encore l'effet d'une application abusive de la loi du 21 mars 1793, qui avait prescrit dans chaque commune l'institution d'un comité d'étrangers, loi visée par celle des *Suspects*. Dans maints endroits, il suffit certainement que douze sans-culottes aient pris plaisir au jeu des dénonciations, pour qu'un comité se soit trouvé constitué en fait, et ait agi en vertu des pouvoirs qu'il s'était donnés. Dans un décret du 16 frimaire an II, (6 décembre 1793) qui avait pour objet de provoquer la rentrée de taxes indûment levées, décret qui, à la vérité, fut rapporté peu après mais dont le libellé conserve néanmoins sa signification, il est parlé de Comités révolutionnaires, ou *soi-disant tels*¹.

Confié à d'honnêtes gens, un pouvoir arbitraire peut devenir dangereux ; il devait nécessairement conduire aux abus des hommes choisis, la plupart du temps, à cause de l'exaltation de leurs opinions et capables d'exercer pour un écu par jour le triste métier de délateurs.

Un décret du 20 septembre 1793 investit les comités de surveillance des villes de la fonction de reviser les certificats de civisme, ce qui accrut encore leurs pouvoirs, puisque l'absence d'un certificat de civisme était une présomption de suspicion.

¹ Duvergier, *Coll. de Lois*, VI, 402. Le décret du 16 frimaire fut remis en vigueur par un décret du 15 nivôse an II. (*Réimpression du Monit.*, XLX, 197). Voir sur ces titres, dont rien ne restait au futur public, et sur les ramilles de métaux précieuses qui devaient être employées au service du public, le rapport de Cambon du 3 germinal an II, *Réimpression*, XX, 130.

Les arrestations ordonnées, à tort et à travers et sans motifs, devinrent si nombreuses que la Convention essaya d'obliger les comités à remettre aux gens arrêtés par leur ordre une copie du procès-verbal contenant les motifs de l'arrestation. Décret du 27^e jour du 1^{er} mois de l'an II (18 octobre 1793¹).

Mais l'arbitraire est d'une pratique si commode que l'on y prend goût dès qu'on a pu l'exercer quelque temps. Il en coûtait à certains membres des Comités révolutionnaires de Paris, qu'on y apportât une limite. Ils adressèrent à la Convention une pétition, à l'effet d'obtenir d'être dispensés de donner les motifs de leurs arrestations². Cette pétition fut accueillie favorablement par le Comité de Sécurité générale, et, sur sa demande, la proposition fut faite de rapporter le décret du 27 du premier mois. Vainement Philippeaux et Lecointre la combattirent. A la suite d'un discours de Robespierre, auquel on ne saurait contester la maîtrise en matière de terreur, les comités révolutionnaires furent dispensés de fournir leurs motifs, et le décret du 27 du premier mois fut rapporté. « Sans doute, dit Robespierre, il faut protéger la liberté individuelle, mais s'ensuit-il qu'il faille, par des formes subtiles, laisser périr la liberté publique ? S'ensuit-il qu'il faille faire autant de procédures par écrit qu'il y aura de personnes arrêtées ? L'obligation de dresser les procès-verbaux en forme décourage les citoyens généreux qui ont eu le courage de s'exposer à toutes les fureurs de l'aristocratie. Ces hommes simples et vertueux, qui ne connaissent pas les subtilités de la chicane, voyant opposer à leurs travaux cette action contre-révolutionnaire, ont laissé ralentir leur zèle, etc³.

Au dire de M. Aulard⁴, les abus contre la liberté individuelle étant devenus trop criants, la Convention se serait déjugée encore une fois, en obligeant, par le décret du 17 frimaire an II, les Comités révolutionnaires à motiver leurs mandats d'arrêt. La portée du décret du 17 frimaire est beaucoup plus restreinte, il y est dit seulement que « par rapport aux *individus non compris littéralement*

¹ Duvergier, *Coll. de Lois*, VI, 295.

² *Reimpression du Moniteur*, XVIII, 174.

³ Séance du 3 brumaire, 24 octobre 1793, *Reimpression du Moniteur*, XVIII, 215.

⁴ *Histoire politique de la Révolution*, Paris, Armand Colin, 1901, p. 352.

dans la loi du 17 septembre, contre lesquels il y aurait lieu de prendre des mesures de sûreté, » les Comités devront insérer sur un registre les motifs de ces mesures, et les communiquer aux représentants, s'il s'en trouve sur les lieux, et, en l'absence de représentants, au Comité de Sûreté générale¹.

A la fin de frimaire, un député ayant apporté la plainte d'un patriote, qui se prétendait vexé par la décision d'un comité révolutionnaire, plusieurs voix s'élevèrent pour déclarer que toutes les fois que des comités révolutionnaires avaient donné lieu à reprocher, on trouvait parmi leurs membres des nobles ou des prêtres, et qu'il y avait lieu de tenir la main à l'exécution du décret du 21 mars, qui excluait des comités tous les ci-devant privilégiés².

La législation qui régissait les comités révolutionnaires était, on le voit, des plus simples ; ils avaient le droit de faire emprisonner qui il leur plaisait, ou, si l'on préfère, quiconque leur déplaisait, mais ils n'avaient aucune attribution judiciaire ou administrative.

II

La ville de Nantes, avant d'être affligée du fameux Comité que les représentants Gillet et Ruelle lui imposèrent, par leur arrêté du 20 du premier mois de l'an II, 11 octobre 1793, en avait subi plusieurs d'origines diverses, à la vérité plus modérés que celui-là, mais dont on ne peut nier le caractère révolutionnaire, puisqu'ils ont ordonné des arrestations suivies d'emprisonnement, sans y avoir été autorisés par aucune loi, et qu'ils n'ont pas respecté les garanties accordées à tous les citoyens par la Constitution.

L'urgence de combattre l'insurrection qui avait éclaté dans la Loire-Inférieure, le 11 mars 1793, avait absorbé tous les soins des diverses administrations de ce département, et on ne s'était pas occupé d'établir les comités chargés de surveiller les étrangers, selon les termes de la loi du 21 mars. Le danger que la ville courait

¹ Réimpression du *Moniteur*, XVIII, 616.

² *Eod.* XVIII, 693.

d'être envahie par les rebelles avait motivé la réunion, en une seule assemblée, des membres composant les trois administrations du Département, du District, et de la Municipalité. Le 14 mars, cette assemblée avait réparti les divers services à des comités spéciaux qui s'intitulèrent : Comité militaire, des approvisionnements, des rapports, et d'exécution. Les présidents des trois administrations, Beaufranchet, président du Département, Bougon, président du District, Baco, maire, Letourneux, procureur-général-syndic du Département, et Sotin, membre du Directoire de Département, formaient le Comité central supérieur, chargé d'imprimer au commandement l'unité nécessaire.

Dans la séance du 15 mars, il fut décidé que les personnes suspectes de pactiser avec l'insurrection seraient emprisonnées, et que le soin de les désigner serait confié au Comité d'exécution. Les membres de ce comité étaient Gourlay, membre du Directoire, Soreau, Huard, Francheteau, Maurel, membres du Conseil de Département, Brière, Barré, Bellot, Barre, Crucy, Laënnec, Bachelier, Coron, Saveneau, officiers municipaux, ou notables de la Municipalité. Un certain nombre de citoyens soupçonnés de correspondre avec les insurgés furent arrêtés et envoyés au Château.

Dans un pareil moment, il faut le reconnaître, le danger et la nécessité faisaient loi. De plus les membres du Comité d'exécution n'étaient pas les premiers venus. Tous, au mois de novembre précédent, avaient été appelés par une élection régulière, aux fonctions qu'ils occupaient, et avaient obtenu ainsi une marque de la confiance de leurs concitoyens.

Fouché, envoyé dans les départements de l'Ouest, en qualité de représentant en mission, était arrivé à Nantes le 25 mars. Dès le lendemain, il prononça la dissolution de l'organisation formée par les Corps administratifs et désigna les membres d'un nouveau comité central, savoir : Baco, maire, Tourgouilhet, officier municipal, Beaufranchet, Letourneux, et Audubon, membres du Département. Sous la direction de ce comité central, le 2 avril, les anciens comités reprirent leurs travaux. Mais il y a tout lieu de présumer, qu'à partir de ce moment, le soin des arrestations fut enlevé au Comité d'exécution, pour être confié par Fouché à un Comité de Sûreté générale formé par lui.

Une proclamation de ce représentant, datée de Nantes le 27 mars, et suivie d'un dispositif intitulé : mesures de sûreté générale, « joint (art 8) à tous les citoyens de dénoncer au Commissaire député de la Convention nationale, et aux adjoints qu'il désignera, tous ceux qui sont entrés dans la conjuration contre la Liberté ». D'autre part, Villenave nous apprend, dans *Le Cri du Républicain persécuté*, (p. 5 et 6), « qu'il fit partie du premier Comité de Sûreté générale organisé par Fouché, et que les membres en furent choisis sur une liste qu'il lui avait présentée, et qui contenait les noms de Chaux², Richelot, Houget, et autres sans-culottes, et, qu'en l'absence de Fouché, c'était lui, Villenave, qui présidait le comité. » Fouché annonce qu'il va désigner des adjoints; Villenave dit que ces adjoints furent choisis sur sa liste, il est évident que c'est le comité formé de ces adjoints qui doit être regardé comme le premier Comité révolutionnaire qui ait existé à Nantes.

En l'absence de documents, on ne saurait dire quels membres, autres ceux qui viennent d'être nommés d'après Villenave, composaient ce comité, ni quelle fut sa durée. Nulle part je n'ai aperçu les traces de son action. Vraisemblablement il dura jusqu'au commencement de juin, époque où l'inquiétude de voir l'armée vendéenne marcher sur Nantes avait eu pour effet de laisser le général Beysser devenir le maître unique et absolu de la ville. Sans se soucier d'un décret du 2 juin, qui avait ordonné l'arrestation de tous les suspects dans le département de la Loire-Inférieure³, Beysser, d'accord avec le représentant Coustard, avait au contraire fait mettre en liberté la plupart des personnes qui avaient été emprisonnées comme rebelles ou comme complices des rebelles.

Le 3 août, Philippeaux arriva à Nantes fort excité contre les fédéralistes et les royalistes. Un arrêté ordonnant « de rétablir dans les maisons d'arrêt » tous les prévenus suspects élargis par Coustard, fut signé par lui et ses deux collègues, Gillet et Merlin, et,

¹ Comité de Nantes, *Étude sur Fouché*, Paris, Lacroix; 1873, t. I, p. 52.

² Duvergier. *Collection de Lois*, V, 387.

³ Le fait de la présence de Chaux dans ce Comité est confirmé par lui-même. (*Coup-d'œil pour servir à ma défense*, p. 9.)

comme le Conseil général de la Commune était chargé de l'exécution de cette mesure, ce Conseil invita Philippeaux et Gillet à la confier à un comité composé de deux membres de chaque administration, et d'un membre de chaque société populaire¹. Le nombre des membres de la Commune fut porté à trois, et ils furent choisis au scrutin. Tourgouilhet obtint 19 voix, Dorvo 14, Bachelier 9. Le Conseil de Département, le même jour, nomma Francheteau (Jacques-Alexis), ancien député des Marches à la Constituante, et Heureux². Les procès-verbaux du District sont absolument muets sur le choix des deux membres de cette administration. D'après une note manuscrite de Dugast-Matifeux, Francheteau devint le président de ce Comité, dit de Salut public, qui aurait de plus compté parmi ses membres Louis Boyer et Goudet, ce dernier vraisemblablement choisi comme membre du club Saint-Vincent.

Le 12 septembre, les membres désignés par le Conseil général de la Commune demandèrent à être remplacés, en alléguant pour raison d'autres occupations, et l'assurance qu'on leur avait donnée qu'ils ne resteraient en fonctions que pendant un mois.

Le Conseil se rendit à leur vœu et nomma : Chauceaulme, notable, qui avait obtenu 7 voix au scrutin du 11 août, et deux officiers municipaux, Douillard, architecte, et Barre, ministre protestant³.

III

La loi des suspects, qui dût être connue sinon promulguée à Nantes le 23 septembre, donnait, comme je l'ai dit dans l'exposé de a législation, une importance considérable aux Comités de surveillance, et les membres qui composaient celui du 11 août étaient des patriotes bien tièdes, et, pourrait-on ajouter, mal disposés par leur passé à faire la besogne que l'on attendait d'eux. Un nouveau

¹ Procès-verbaux du Conseil général de la Commune des 9 et 11 août 1793, f^os 73 et 77, (Archives municipales.)

² Conseil de Département, 9 août 1793. (Archives départementales.)

³ Proc.-verb. Conseil gén. de la Comm. f^o 137.

comité, choisi parmi les sans-culottes, fut donc institué le 29 septembre 1793, sous le titre de Comité de surveillance, par arrêté de Philippeaux, Gillet et Ruelle, avec la mission « de rechercher toutes les intrigues des gens suspects, d'arrêter et d'incarcérer les conspirateurs, d'interroger tant les anciens que les nouveaux détenus, etc¹. » Les membres désignés étaient : Badel, qui devint plus tard accusateur public ; Colas, gabarier ; Coiquaud, fils ; Joullain, marchand ; Goudet, professeur de langues ; Bachelier, procureur ; Caussiran, vitrier ; Guillet, cloutier ; Kermen, commis ; et Bertrand, sculpteur.

« Nous avons fondé un nouveau Comité », écrivaient, le 6 octobre, au Comité de Salut public, les représentants Gillet, Turreau, Ruelle, Philippeaux et Méaulle². Dans son *Compte-rendu au Comité de Salut public* (4^e partie, p. 28), Philippeaux vantait ainsi son zèle et sa vigueur : « Un ancien Comité de Salut public (celui du 11 août), au lieu d'être la terreur des malveillants, en était souvent le refuge. Nous lui avons substitué un Comité de surveillance formé de sans-culottes, vigoureux révolutionnaires, mais à la fois sages et prudents, qui ont justifié notre confiance et celle de la Société populaire, en faisant promptement justice des conspirateurs et des gens suspects. »

Les assertions de Dugast-Matifeux, en ce qui concerne les dates et les faits matériels, ont une autorité devant laquelle je suis tout disposé à m'incliner. Aussi convient-il de relever les erreurs de cette sorte, fort rares, qu'il a pu commettre. Dans sa *Vie de Bachelier*, qui n'est qu'une apologie de ce faux bonhomme, mais qui, à l'époque où il la publiait, révélait bien des faits ignorés à Nantes, il s'est trompé (note de la page 17) en disant que la phrase de Philippeaux citée ci-dessus « au lieu d'être la terreur des malveillants en était souvent le refuge » visait le comité institué le 29 septembre, et que « les sans-culottes vigoureux étaient ceux du Comité du 11 octobre, dont il sera question tout-à-l'heure, et qui comprenait

¹ Voir le texte complet de l'arrêté, *le Fédéralisme dans la Loire-Inférieure*, par A. Lallié, (*Revue de la Révolution*, 1889, XVI, 132.)

² Aulard, *Recueil des actes du Comité de Salut public et des Représentants en mission*, VII, 260.

Goullin et Chaux au nombre de ses membres. Le comité modéré, refuge des malveillants, était celui du 11 août, et celui « des sans-culottes vigoureux révolutionnaires », celui du 29 septembre. Les Badel, les Caussiran, les Colas étaient de vrais sans-culottes, et Philippeaux, en les traitant de modérés, leur aurait fait un honneur qu'ils ne méritaient en aucune façon.

Quelle eut été l'attitude des membres du Comité du 29 septembre, qui furent appelés à d'autres fonctions, s'ils s'étaient trouvés, comme ceux qui les remplacèrent, en présence de Carrier ? A en juger par celle qu'ils eurent dans les postes qu'ils occupèrent, on peut assurer que cette attitude eut été purement passive, et je n'excepte ni Goudet, ni Kernsen, les seuls qui eussent quelque valeur. et qui, le premier au tribunal révolutionnaire, le second, au Département, ne firent en aucune façon preuve d'indépendance. Une attitude passive des membres de ce comité n'en eût pas moins été un grand bien, si l'on considère tout le mal qu'en occupant leurs places ont fait Goullin et Chaux, tous les deux actifs, intelligents, et d'une perversité à en remonter à Carrier lui-même.

Pour le malheur de Nantes, ces deux hommes avaient deviné que les pouvoirs confiés aux comités révolutionnaires par la loi des suspects donneraient à ceux qui y siègeraient une influence prépondérante, qu'accroîtrait encore l'autorité des représentants en mission, dont ils avaient toutes chances de devenir les guides et les inspirateurs. Apercevant qu'aucune autre fonction ne pouvait aussi bien servir les intérêts de leur ambition, ils avaient souhaité celle-là. Leurs relations avec les représentants, dont ils étaient ou avaient été les secrétaires, rendirent leurs nominations faciles. Ce fut sur leurs indications que le personnel du Comité du 29 septembre fut modifié. Sauf Bachelier, qui était timide, et ne leur portait pas ombre, tous ceux qu'ils firent entrer avec eux au Comité étaient des nullités.

L'arrêté, qui reconstitua le Comité du 29 septembre, et qui le qualifia Comité révolutionnaire d'une manière officielle, est signé des représentants Gillet et Ruelle ; il est daté du dixième jour de la deuxième décade du premier mois de l'an II, 11 octobre 1793. Les membres, appelés à le former, devaient être au nombre de treize.

L'arrêté ne contient que douze noms, savoir : Bachelier, Lévêque, Goullin, Chaux, Chevalier, Louis, Naux, Perrochaud, Bollogniel, Proust aîné, Mainguet, et Guillet¹ :

Le traitement des membres était de six livres par jour, et de huit livres pour les deux secrétaires ; cette dépense devait être acquittée « sur les fonds additionnels de la commune de Nantes, » sorte de revenus qui n'existaient que dans l'imagination des représentants. Par un arrêté de Carrier et Francastel, du premier de la première décade du deuxième mois, 22 octobre, ce traitement fut élevé à dix livres².

La formule du serment prêté par chacun des membres était celle-ci : « Je jure de maintenir la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la république, la sûreté des personnes et des propriétés, de poursuivre de toutes mes forces les fédéralistes, les feuillants, les modérés et autres ennemis de la chose publique, sous quelque forme et couleur qu'ils osent se montrer ; de ne jamais composer avec l'intérêt personnel, avec la parenté et même avec l'amitié ; de mourir enfin à mon poste plutôt que de fléchir sur les principes de sûreté et de salut public. »

¹ Voici leurs noms, prénoms, âges, professions et domiciles :

Bachelier, Jean-Marguerite, 42 ans, né à Nantes, avoué, rue Contrescarpe, en face le Bon-Pasteur, au 1^{er} étage.

Lévêque, Jean, 37 ans, né à Mayenne, maçon, rue Saint-Nicolas, 6, au premier.

Goullin, Jean-Jacques, 36 ans, né à Saint-Domingue, sans profession connue, rue Félix, sur le Cours, au deuxième étage.

Chaux, Pierre, né à Nantes, 34 ans, marchand failli, place Gracchus, ci-devant Saint-Pierre, autrefois cure Saint-Laurent.

Richelot, entrepreneur.

Chevalier, profession et qualité inconnues, rue Keller, n° 10, près la place Viarmes.

Naux, Louis, 34 ans, né à Nantes, boisselier et faïencier, quai des Gardes-Françaises, (ci-devant Flesselles).

Perrochaud, Jean, 47 ans, né à Nantes, entrepreneur de bâtiments, rue du Bignon-Lestard (actuellement rue Scribe).

Bollogniel, Antoine-Nicolas, 46 ans, né à Paris, horloger, Haute-Grand'rue, n° 38.

Proust, aîné, Yves, cloutier, rue de la Boucherie.

Mainguet, Jean-Baptiste, 35 ans, né à Nantes, épinglier, rue Saint-Nicolas, 23.

Guillet, Pierre, 26 ans, cloutier, rue Saint-Nicolas.

Moreau de Grandmaison, Michel, 38 ans, né à Nantes, maître d'armes, vis-à-vis la Bourse, maison Sagory, sur le derrière, n° 9, premier étage.

² Comité de Bô, Correspondance ; lettre du 2 thermidor an II.

Bachelier avait signé l'arrêté fédéraliste du 5 juillet, mais il s'en cachait.

Le treizième membre fut nommé au scrutin, par le Comité lui-même, qui choisit Grandmaison, le 11 brumaire an II, 1^{er} novembre 1793.

Dans le cours de son exercice, qui dura jusqu'au 10 prairial an II, 29 mai 1794, le Comité ne fut pas composé des mêmes membres. Richelot en sortit le premier, le 28 frimaire, 18 décembre 1793. Il avait convoité la situation d'architecte-voyer de la ville, qui était occupée par un homme éminent, Mathurin Crucy, et bien qu'il ne fût guère qu'un maçon, il avait obtenu de ses collègues, le 24 brumaire, qu'ils présentassent à la signature des représentants un arrêté rédigé d'avance, qui le nommait architecte-voyer de la ville de Nantes¹. Gaullier, père, maître d'écriture, fut appelé à le remplacer.

Au commencement de nivôse, Louis Naux, ayant été trouvé la nuit chez un bijoutier par des camarades qui faisaient une perquisition, fut soupçonné de s'être introduit dans la maison pour y commettre un vol, et, pour cette raison, exclu pendant quelque temps du Comité. Il donna de sa présence chez le bijoutier le motif d'un rendez-vous galant avec la servante, et il reprit ses fonctions². On se rappela alors une loi du 7 frimaire, qui interdisait à des parents, jusqu'au quatrième degré, de faire partie du même Comité, et, comme il était beau-frère de Guillet, on inscrivit au procès-verbal qu'il avait démissionné à cause de sa parenté, mais reprenait ses fonctions, en présence du désir exprimé par Guille de se retirer. A partir du 17 nivôse, 6 janvier, le nom de Guillet disparaît complètement des procès-verbaux.

Le 18 pluviôse, Chevalier tomba malade et l'intérim fut confié à Yves Berthault, avec le titre d'adjoint, durant une période qu'il est difficile de déterminer, parce que le nom de Chevalier continua d'être inscrit sur les procès-verbaux et que celui de Berthault n'y figure pas.

¹ Tous ces menus faits sont empruntés au *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, VI, 334, et aux Procès-verbaux du Comité Révolutionnaire.

² *Bull. du Trib. révol.* VI, 287 et 323.

A partir du 6 pluviôse, 25 janvier 1794, Louis Naux semble avoir déserté le Comité; on cesse de voir son nom; cependant il ne donna sa démission définitive que le 18 ventôse, 8 mars, en alléguant sa parenté avec Perrochaud et la loi du 7 frimaire. On jouait de cette loi selon le besoin ou la fantaisie.

D'une mention très nette, signée de Garreau, et portée au registre des Déclarations faites à la Municipalité, il résulte que ce Garreau, qui était officier municipal, fut appelé à siéger au Comité à partir du 26 pluviôse, 14 février 1794; mais aucun procès-verbal ne mentionne sa présence.

Le 30 pluviôse, 18 février, on voit apparaître C. F. Petit¹ qui fit jusqu'à la fin partie du Comité. Sur les antécédents de Petit, de même que sur ceux de Chevalier, les renseignements font presque entièrement défaut. Petit avait été nommé membre du Conseil de département, le 19 vendémiaire an II, et y avait siégé jusqu'à l'époque de sa dissolution, le 6 nivôse. Il avait cela de commun avec plusieurs de ses collègues, qu'il était aux prises avec des créanciers². J'aurai dit tout ce que j'ai pu apprendre sur ces deux inconnus, si j'ajoute que Chevalier et Petit avaient, dans la compagnie Marat, chacun un homonyme que je soupçonne avoir été leur frère, et qu'ils ne signèrent aucun ordre de mort. Petit remplaçait Guillet. La place de Naux demeura vacante. On l'offrit à Champenois, qui fit savoir, le 4 ventôse, 22 février, qu'ayant été destitué par Carrier de ses fonctions d'officier municipal, il attendrait, pour accepter, sa réintégration à l'Hôtel de ville.

Proust se retira le 25 germinal, 14 avril. A cette date le procès-verbal porte ces lignes : « Les représentants autorisent le citoyen Proust, membre de notre Comité, de se démettre de ses fonctions, pour se livrer tout entier à la partie des clous, dont la République a un besoin indispensable. »

Les pouvoirs accordés aux Comités révolutionnaires par la loi des suspects, en ce qui concernait les arrestations et les emprisonne-

¹ Petit a déclaré (Registre des Déclar., n° 104, Arch. municip.) avoir été nommé par Carrier le 26 pluviôse, au moment de son départ de Nantes.

² Plaquette in-4°, de 7 p., sans nom d'imprimeur, intitulée : *Bouchereau à ses concitoyens*, 2 messidor an II, p. 8, Bouchereau était huissier.

ments, étaient illimités, mais bornés à la disposition des personnes, et nullement de leurs biens. Quand la dénonciation qui avait motivé une arrestation était grave, ils devaient la transmettre aux tribunaux. Ils n'étaient, ainsi, qu'indirectement les pourvoyeurs de la guillotine.

La disposition des Comités à lever des taxes s'étant manifestée en divers lieux, la Convention avait cru devoir y apporter un frein en édictant, dans le décret du 14 frimaire, 6 décembre 1793, une disposition ainsi conçue : « *Aucune taxe, aucun emprunt forcé ou volontaire, ne pourront être levés qu'en vertu d'un décret. Les taxes révolutionnaires des représentants du peuple n'auront d'exécution qu'après avoir été approuvées par la Convention, à moins que ce ne soit en pays ennemi ou rebelle. (Art. 30, section III du décret sur le mode de gouvernement provisoire et révolutionnaire)*. J'appelle l'attention du lecteur sur cet article, dont le Comité révolutionnaire de Nantes affecta, jusqu'à la fin de son exercice, d'ignorer l'existence.

ALFRED LALLIÉ.

¹ Duvergier, *Collection de Lois*, VI, 395.



LES FRANCISCAINES

MISSIONNAIRES DE MARIE

(Suite).

5°. — AFRIQUE.

Les Franciscaines Missionnaires de Marie comptent actuellement sept maisons en Afrique dont deux en Tunisie (Carthage et Zaghuan), trois au Congo belge (Bangala, Boma et Stanley-Falls), une à Beïra, dans les possessions portugaises du Mozambique, et une dernière, de date toute récente, dans notre colonie de Madagascar.

Le plus ancien de ces établissements est celui de Carthage. Il fut créé en 1885, à la demande instante du cardinal Lavigerie, à l'endroit où l'on présume que sainte Monique pleura sur son fils partant pour Rome ; aussi a-t-il été dédié à cette sainte. Il est situé sur une colline déserte et dénudée qui domine la mer, à deux kilomètres environ au nord du Noviciat des Pères Blancs et de la magnifique basilique que l'illustre archevêque d'Alger érigea au point culminant de l'ancienne Carthage, sur les ruines mêmes de Byrsa qui en fut la citadelle.

On connaît l'histoire, triste et glorieuse, de cette cité. On sait qu'après avoir été pendant plus d'un siècle la rivale redoutée de Rome, elle fut détruite par Scipion Emilien, l'an 146 avant notre ère ; qu'elle recouvra sous les empereurs romains quelque chose de son ancienne splendeur ; qu'elle fut arrosée du sang d'innombrables martyrs, parmi lesquels se font remarquer saint Cyprien, sainte

* Voir le fascicule de mars 1901.

Perpétue et sainte Félicité, dont la prison a été récemment reconnue ; qu'elle a été de nouveau détruite par les Arabes ; que saint Louis y mourut de la peste le 25 août 1270 ; que, depuis cette époque, elle est restée plongée dans un oubli des plus complets, jusqu'à ce que nos archéologues modernes, un Père Blanc, le P. Delattre en tête, soient venus exhumer ses ruines enfouies sous une épaisse couche de terre amoncelée par les siècles. Travail long et délicat que cette exhumation, car des civilisations diverses, anciennes et modernes, profanes et sacrées, se sont succédé en ce lieu privilégié, et il faut un œil exercé pour savoir à laquelle attribuer les innombrables objets mis au jour par la pioche des fouilleurs ; travail fécond toutefois, car, à elles seules, les fouilles du père Delattre ont renouvelé l'archéologie phénicienne et fourni de précieux documents à l'histoire des origines du christianisme.

Bien qu'elles ne soient point indifférentes à ces glorieux souvenirs — leurs lettres le prouvent, — nos Religieuses se disent sans doute qu'elles ont été appelées en Tunisie non pour étudier le passé, mais pour préparer l'avenir. Aussi se sont-elles mises immédiatement à l'œuvre en vue de conquérir au christianisme la génération nouvelle.

Leurs débuts furent pénibles. Deux des religieuses moururent presque dès leur arrivée à Carthage et, parmi elles, la fondatrice de la nouvelle mission, la mère Marie du Saint-Esprit, fille du comte d'Erceville, le principal bienfaiteur de l'Institut. Cette excellente religieuse avait à peine mis le pied sur le sol africain qu'elle tombait malade. Trois jours après son arrivée, elle succombait dans un dénûment digne d'une fille de saint François. « La maison était vide encore ; point de table, point de chaises, un peu d'eau seulement et le lit de douleur où s'éteignait doucement la première victime africaine des missionnaires de Marie¹. »

Quand il apprit la mort de sa fille, M. le comte d'Erceville, qui avait déjà perdu sa femme, enterrée aux Châtelets, était lui-même très malade. Il n'eut que la force de murmurer : « Tout est consommé. » Ce fut son dernier mot. A l'imitation du divin Maître.

¹ *Notice sur l'Institut*, 1887, p. 20.

il mourut dans la souffrance pour revivre d'une vie glorieuse, digne récompense de sa grande vertu et de ses héroïques sacrifices.

La mort de la jeune supérieure de la maison de Carthage et celle d'une autre religieuse qui la suivit de près dans la tombe ne découragèrent pas les survivantes qui ouvrirent un orphelinat et un pensionnat et s'appliquèrent à soulager les malades, soit chez elles, soit à domicile. Que de misères physiques et morales elles constatent dans ces visites qu'elles font aux indigènes ! Écoutons l'une d'elles nous décrire le mobilier de ces pauvres gens : « la plupart des gourbis ne possèdent ni table, ni bancs, ni chaises. Un vieux sac traînant sur le sol compose tout l'ameublement, et, si vous regardez de près, vous vous apercevrez vite que ce siège unique est occupé déjà par la vermine qui grouille sur toutes les têtes du logis. Les ustensiles de ménage brillent par leur absence. Une marmite en terre pour la marmelade de tomates, un plat en bois pour le *kouskou*, voilà la vaisselle. Pas de fourchettes ni de cuillères ; la main en tient lieu. On boit dans la même écuelle... et encore si on ne faisait qu'y boire ! Un seul lit sert à tout le monde ; c'est, dans une encoignure, un petit mur d'environ un mètre de hauteur, sur trois à quatre de large. Dessus, en guise de paillasse, une natte ou quelques sacs ; puis des haillons accumulés pêle-mêle remplacent les couvertures. Le soir, chacun s'empare d'un chiffon, se range de son mieux et dort aussi longtemps qu'il lui plaît. »

Et quelle nourriture que la leur ! « L'autre jour, continue la religieuse, aussi habile écrivain que fidèle observatrice, deux bons vieux, à l'aide d'un bâton servant de tourne-broche, faisaient rôtir, en plein air, sur des charbons ardents, une tête de chèvre telle quelle, avec poils, barbiches ; cornes ; puis ils l'ont dévorée sans pain. C'était navrant. On se croirait, si près de la France, en pays tout à fait sauvage ! »

C'est à régénérer cette population abâtardie que travaillent nos religieuses. L'œuvre sera longue sans doute, car le musulman adulte ne se convertit guère ; mais, par leurs écoles et leurs orphelinats, elles préparent une génération nouvelle qui sera chrétienne

¹ *Annales des Franciscaines Missionnaires de Marie*, septembre 1895, p. 185.

ou qui du moins se ressentira déjà des bienfaits de la civilisation chrétienne. En attendant, elles envoient au ciel un certain nombre d'enfants que leur apostolat à domicile leur permet de baptiser. Pour une religieuse missionnaire, c'est bien déjà quelque chose.

Pénétrons maintenant jusqu'au Congo belge, à 5000 kilomètres au sud de Carthage.

Cette immense région, qui doit son nom au fleuve dont elle occupe principalement la rive gauche, a une superficie de deux millions de kilomètres carrés et une population qui ne doit pas dépasser trente millions d'âmes, alors qu'elle pourrait en avoir deux cents millions en restant encore moitié moins peuplée, proportionnellement, que la Belgique dont elle relève. Elle n'est guère connue que depuis l'exploration qu'en fit Stanley en 1876. Le roi des Belges, qui en a le gouvernement, y a créé et y entretient une douzaine de postes, plus onéreux que productifs, dont nos missionnaires ont profité pour propager l'Évangile. C'est dans trois de ces postes : à Boma, la capitale, à Bangala et à Stanley-Falls, à 500 lieues de la côte, que les Franciscaïnes Missionnaires de Marie sont allées s'établir, à la demande des Pères Belges du Cœur Immaculé de Marie.

La première caravane partit en 1896 pour Bangala, localité située, comme les deux autres, sur les bords du fleuve. Les incidents pénibles ne manquèrent pas au cours de ce voyage qui ne dura guère moins de trois mois. Tout alla passablement jusqu'à l'embouchure du fleuve, même jusqu'à Matadi où elles quittèrent la voie d'eau pour prendre celle de terre. De là, en effet, jusqu'à Léopoldville, c'est-à-dire sur un espace de plus de 200 kilomètres, le Congo roule des eaux si impétueuses, par suite de la pente considérable du sol, que la navigation y est impossible. Pour remédier à cet inconvénient, les Belges ont construit un chemin de fer qui, s'élevant graduellement au travers d'une région des plus pittoresques, relie Matadi au point où le fleuve redevient navigable; mais il n'était pas encore achevé quand nos religieuses se rendirent à leur poste. Aidées d'un missionnaire qui était venu à leur rencontre, elles durent confier à une caravane de 200 porteurs nègres leurs personnes et leurs bagages. Ce voyage, exécuté tantôt à pied, tantôt en hamac, leur coûta de grandes fatigues et leur valut bien

des tribulations. Plus d'une fois les porteurs, ces grands enfants du désert, indolents et indociles, jetèrent par terre leurs fardeaux, abandonnant à leur malheureux sort nos pauvres religieuses, isolées et presque dépourvues de nourriture, n'ayant pas même une couchette sur laquelle elles pussent s'étendre et, de plus, persécutées par les rats et les chiques, terribles insectes qui pénètrent sous les ongles des pieds, s'introduisent dans les chairs et y déterminent des ulcères.

Cependant la Providence, sur laquelle elles n'avaient pas vainement compté, vint à leur secours et leur permit d'arriver saines et sauvées à Léopoldville où elles reprirent la voie d'eau. Une douloureuse épreuve, plus pénible que toutes les autres, les attendait dans cette nouvelle route. Une de leurs sœurs tomba malade et succomba. Pour l'enterrer dans un cimetière catholique, il leur fallut revenir sur leurs pas, à Berghe-Sainte-Marie.

Enfin les voici arrivées à Bangala, terme de leur voyage. Elles ne sont pas pour cela au bout de leurs peines. La fièvre les visite les unes après les autres, sans toutefois faire des victimes. Ni leur maison ni leur chapelle ne sont bâties, et il leur faut demander un abri aux missionnaires. La propriété qui leur est affectée n'est pas même défrichée et la forêt s'étend jusqu'à leur porte. Elles entendent hurler, à deux pas, le léopard, le plus féroce animal de ces contrées. Lions et serpents abondent également et les empêchent de s'écarter. Le fleuve est plus dangereux encore que la forêt. Les crocodiles y pullulent; en cinq semaines ils ont fait trois victimes. Les nègres ne sont guère moins redoutables que les bêtes féroces; car il y a beaucoup d'anthropophages dans le voisinage, et volontiers ils s'empareraient des enfants de la Mission pour alimenter leurs monstrueux festins.

Tempêtes et orages viennent de leur côté exercer la patience de nos bonnes religieuses en démolissant leur toit et en inondant leurs couches. Pour toute nourriture, elles n'ont pendant longtemps que de la viande de chèvre, à laquelle elles finissent toutefois par ajouter des pâtés de fourmis et de serpents. Plus tard seulement elles auront du riz, des patates et des légumes indigènes. Bien entendu, le pain est inconnu. La chaleur est accablante. « Lorsque nous

quittons le prie-Dieu d'adoration, écrit la mère supérieure, il est tout baigné par l'eau qui nous coule des mains et du visage¹. »

Les orphelines mêmes, auxquelles nos intrépides religieuses ont ouvert leur porte, sont pour elles une nouvelle cause de tribulation. « Toutes, sans exception, sont menteuses et voleuses. Il paraît que c'est le propre du caractère du nègre, mais j'avoue que c'est pénible, » dit dans une autre lettre la vénérable supérieure Habituees à la vie libre, elles ne peuvent supporter longtemps l'étroitesse du local où on les tient enfermées. Fréquemment elles s'échappent et vont se perdre dans la forêt, au risque de tomber sous la dent des bêtes féroces ou des anthropophages.

Toutes ces épreuves n'ont pas découragé nos pieuses missionnaires. Leur persévérance méritait d'être récompensée et elle l'a été. Les dernières lettres de la mère supérieure nous en apportent le consolant témoignage. En moins de quatre ans 450 enfants ont été recueillies et baptisées. Un bon nombre d'entre elles, mariées à des orphelins recueillis par les Pères, ont formé un village chrétien qui s'accroît sans cesse et témoigne, par sa bonne tenue relative d'un progrès considérable sur les mœurs des indigènes restés païens.

Quelques mois à peine après la fondation de Bangala, au commencement de 1897, un nouvel essaim de religieuses allait se fixer à Boma, presque à l'embouchure du Congo, et y fondait également un orphelinat et un hôpital. Là aussi l'apostolat a son côté pénible; il faut compter notamment avec le climat fiévreux du pays et avec la nature vicieuse des indigènes². Mais là aussi les peines et les déboires ne vont pas sans quelques compensations. Nos religieuses entretiennent les meilleurs rapports avec les autorités belges qui leur envoient des fleurs pour leur chapelle et les encouragent de leur sympathie. Chose plus sensible encore à leurs cœurs de missionnaires, elles voient venir à elles un bon nombre d'indigènes qui leur demandent de les instruire de la religion chrétienne; de

¹ *Annales*, juillet-août 1898.

² Une révolte récente (avril 1900) des nègres anthropophages a fait courir de graves dangers à la mission. Grâce à Dieu, nos religieuses en ont été quittes pour quelques légers dégâts causés par les balles et autres projectiles.

sorte que, grâce à elles, le mouvement de conversion s'accroît de jour en jour.

La même année 1897, qui vit les Franciscaines Missionnaires de Marie s'établir à Boma, les vit également prendre possession d'un autre point encore plus reculé de la côte africaine : je veux parler de la colonie portugaise du Mozambique. Le Mozambique est, on le sait, une vaste langue de terre qui s'étend, sur une longueur de 2.000 kilomètres, du 10° au 26° degré au sud de l'équateur. Il pénétrait jadis beaucoup plus avant dans l'intérieur des terres, grâce aux jésuites portugais qui avaient créé plusieurs missions dans le bassin du Zambèze et cela au profit du Portugal autant que du catholicisme. Mais vint la persécution du ministre Pombal qui expulsa les jésuites de cette région comme d'ailleurs. Le pays, ainsi privé des rares Portugais qui le rattachaient à la métropole, resta à la merci du premier occupant. Ce premier occupant fut l'Anglais, toujours à la recherche de conquêtes nouvelles, mais plus avide encore de ce coin de terre que de tout autre, parce qu'il était nécessaire pour relier, un jour venant, ses possessions africaines du sud à celles du nord. Le Portugal a sans doute protesté, mais vainement ; l'Angleterre a passé outre, infligeant ainsi à ce petit peuple le juste châtement de la politique sectaire qu'il a trop longtemps suivie.

La ville de Beira, où nous retrouvons nos Franciscaines, n'est ni la plus ancienne ni la plus remarquable du Mozambique. Perdue au milieu des sables, à l'embouchure du Pongoué, elle doit son importance relative à cette situation, car le Pongoué est la route du Manica, région aurifère qui fait aujourd'hui partie des possessions anglaises et dans laquelle on a voulu voir l'Ophir du temps de Salomon.

Nos religieuses ont été appelées à Beira pour tenir un hôpital misérablement desservi jusque-là par des infirmiers et infirmières indigènes. L'établissement est situé tout-à-fait au bord de la mer, au point d'être menacé d'inondation les jours de grande marée. « Au-dessus du toit, écrit une sœur, de grands baquets reçoivent l'eau de pluie. C'est la seule ressource de Beira soit pour se désaltérer soit pour arroser les plantations ; aussi le pays s'en ressent. Il

n'y a presque aucun légume ni fruit. Le lait est un aliment de luxe : on le paie jusqu'à un franc cinquante le litre ; encore n'est-ce que du lait de chèvre. La seule vraie richesse de Beïra, c'est l'or. »

On voit qu'ici encore nos Franciscaines n'ont pas tout à souhait. Un autre désagrément dont elles se plaignaient au début de leur séjour à Beïra était l'absence de chapelle et de prêtre. L'église la plus rapprochée était à trois quarts d'heure de distance ; encore n'y disait-on la messe que le dimanche. Heureusement, une chapelle a été annexée à l'hôpital, et des Franciscains sont venus d'Europe évangéliser cette population soi-disant chrétienne qui, depuis un temps immémorial, n'avait pas entendu un seul sermon. L'un d'eux a été attaché à l'hôpital à titre d'aumônier ; une école et une crèche ont été fondées et, grâce au zèle des Pères et des religieuses, les conversions se sont multipliées et un groupe de catholiques fervents s'est formé dans ce coin de terre africaine jusque-là si délaissé.

A l'Afrique se rattache la grande île de Madagascar, devenue colonie française. La lèpre y abonde : c'est une raison pour qu'on y rencontre aussi nos bonnes religieuses. On dirait que cette terrible maladie, dont le nom seul inspire le dégoût, aurait pour elles je ne sais quel attrait.

La léproserie qu'elles ont pour mission de diriger, et qui compte déjà 600 malades, est située près d'Ambohidratrimo, à quelques lieues au nord-ouest de Tananarive. Une première caravane de cinq religieuses est partie en juin 1900 pour cette destination. Encouragées par le général Galliéni, que le même navire transportait dans la grande île, elles ont dû, au mois d'août dernier, prendre possession de leur poste de dévouement. Leur établissement, composé d'une maison et d'une petite chapelle et entouré d'un jardin, couronne une colline qui domine la léproserie.

Nul doute que là aussi elles n'obtiennent les succès qui, partout, récompensent leur zèle.

¹ *Annales*, novembre 1897.

² Deux d'entre elles ont poussé naguère (1901) le dévouement jusqu'à aller se renfermer dans un lazaret affecté aux varioleux, avec la perspective de voir leur exil volontaire se terminer par une mort hideuse et d'être, en attendant, privées du ministère du prêtre.

6ⁿ — AMÉRIQUE.

L'Amérique, ce pays d'avenir et de liberté, devait naturellement tenter le zèle du nouvel Institut. Une région toutefois avait pour lui un intérêt spécial, parce qu'elle était, en partie, catholique et française : le Canada. A l'espoir d'y faire du bien par ses nombreuses œuvres de charité se joignait, pour notre congrégation naissante, celui de recruter des membres dans les patriarcales familles de ce religieux pays. Aussi est-ce de ce côté qu'une première caravane de cinq religieuses dirigea ses pas en 1892.

Appelées par M^{sr} Bégin, alors évêque de Chicoutimi, au nord de Québec et du Saint-Laurent, elles se fixèrent d'abord dans la baie de Saint-Paul, qui relève de ce diocèse. Elles n'y firent pas un long séjour. La baie de Saint-Paul était bien loin des grands centres, pour une première maison de l'Institut en Amérique. De plus, M^{sr} Bégin, qui les avait appelées, n'était plus évêque de Chicoutimi quand elles purent répondre à son appel. Il était devenu dans l'intervalle coadjuteur du cardinal Taschereau, archevêque de Québec. Elles lui demandèrent et obtinrent facilement l'autorisation de le suivre dans cette ville qui est, on le sait, la capitale et le centre des Canadiens d'origine française.

Elles s'établirent d'abord dans un pauvre local de la rue Richelieu où tout leur manquait, aussi bien la nourriture que le mobilier. La charité des voisins, surtout celle des religieuses Augustines, y pourvut. « Les Mères de l'Hôtel-Dieu, écrivait alors l'une des nouvelles venues¹, nous ont envoyé nos repas hier et aujourd'hui, des provisions et nos paillasses. Un maître menuisier, voyant ces paillasses par terre, a été quêter chez tous les gens du métier et nous a apporté ce soir cinq lits et toute une petite batterie de cuisine. Une âme charitable donne une couverture ; une autre un drap. C'est franciscain à ravir ! »

En retour de ces bons offices des excellents habitants de Québec, nos religieuses se consacrèrent au soin des malades, spécialement

¹ Mère Marie-Fidèle du Sacré-Cœur : *Annales*, 7 septembre 1892.

de ceux qui étaient atteints de maladies contagieuses. Une lettre de félicitations que leur adressa M^{tr} Bégin nous apprend que les cholériques, les varioleux, les diphtériques leur furent particulièrement attribués'.

Sans doute reconnaissant de ce qu'elles font pour ses pauvres les plus délaissés, saint Antoine de Padoue, auquel elles se sont spécialement recommandées dans leur détresse, étend sur elles une protection de plus en plus manifeste. Divers traits consignés dans leurs *Annales* en sont la preuve. Il leur faut 25 francs pour une draperie destinée à couvrir les murs par trop délabrés de leur modeste chapelle : les 25 francs sont remis à point sans qu'elles aient eu un mot à dire. D'autres objets indispensables leur arrivent également juste au moment opportun. Elles demandent au menuisier ce que leur coûteront l'autel et les meubles de leur chapelle : « Rien, répondit-il ; je donne le bois, et mes ouvriers travaillent le soir après leur journée. »

La suite n'a pas démenti ces heureux débuts. L'œuvre s'est développée rapidement. Installée dans un local plus vaste, tout-à-fait au sommet de la ville, à plus de 100 mètres au-dessus du fleuve, elle a ouvert les portes d'un Noviciat aux jeunes Canadiennes, et celles-ci ont répondu en si grand nombre à l'appel qui leur était adressé que, sept ans après, 150 d'entre elles ont déjà prononcé leurs vœux et sont répandues dans les diverses missions que possède le jeune Institut dans les diverses parties du monde.

Ce fut une grande joie pour la communauté de Québec quand la première Canadienne fit sa profession, en 1895. « J'étais bien heureuse, écrit la Mère supérieure à cette occasion. Je ne pouvais m'empêcher de penser à la beauté de notre vocation, à ce privilège d'adorer notre divin Maître exposé, tous les jours, sous tous les cieux, en travaillant comme de bons soldats, priant et agissant tout ensemble. »

Le privilège de l'adoration perpétuelle, nos religieuses de Québec le possèdent dans toute sa plénitude ; car, à l'adoration diurne, qui existe dans toutes leurs autres maisons, elles joignent l'ado-

ration nocturne. Une si grande faveur entraîna une chapelle plus convenable que le modeste oratoire dont elles s'étaient contentées au début. Elles le comprirent et la charité des généreux Québécois leur permit de satisfaire leur pieux désir. Bâti sans grand luxe extérieur, mais dans de vastes proportions, surmonté d'une jolie coupole et d'un élégant campanile qui domine toute la cité, splendidement décoré à l'intérieur, le nouvel édifice l'emporte sur toutes les autres chapelles de l'Institut. Ce qui est mieux encore, il est le rendez-vous très fréquenté des pieux Canadiens que plusieurs considérations y attirent. D'abord, il joint au culte du Saint-Sacrement celui de saint Antoine de Padoue qui n'opère pas moins de prodiges et n'attire pas moins les foules au-delà qu'en deçà de l'Océan. Ce saint y a sa statue très vénérée, don des Augustines qui desservent l'hôpital voisin, ces bonnes religieuses ayant poussé le désintéressement jusqu'à se dessaisir en faveur de la nouvelle communauté du privilège séculaire qu'elles avaient de centraliser dans leur propre chapelle le culte envers le saint thaumaturge de Padoue.

De plus, le lieu qu'occupent les Franciscaines rappelle aux Canadiens français des souvenirs nationaux auxquels leur patriotisme ne saurait rester indifférent. Là se trouvaient les plaines d'Abraham où se livra, en 1755, la dernière bataille qui eut pour résultat la conquête du Canada par l'Angleterre et sa perte définitive pour la France. Toujours attachés à leur pays d'origine, les Franco-Canadiens ont été ravis de voir une communauté française s'établir sur ce sol arrosé du sang de leurs ancêtres. A leurs yeux, c'est la France qui reprend possession de cette portion de leur territoire.

Pour tous ces motifs, grande a été la joie des habitants de Québec lorsque, en 1898, le nouveau sanctuaire a été ouvert au culte. « Il vient de s'élever sur les plus hauts sommets de notre belle ville, écrivait l'un d'eux, au-dessus de toutes les autres constructions, un édifice modeste qui en est le couronnement obligé au point de vue religieux et qui représente le vol de l'âme et les élévations de la vie surnaturelle. On n'en sentait pas auparavant le besoin ; mais aujourd'hui qu'il existe, les âmes pieuses comprennent

qu'il leur manquait, et le jour viendra où elles se demanderont comment elles ont pu s'en passer si longtemps¹. »

Parlant l'année suivante dans la nouvelle église, un éloquent prédicateur breton, le R. P. Hamon, s'écriait à son tour, à propos des développements qu'a pris l'œuvre des Franciscaines, « développements qui tiennent du prodige » : « On s'est demandé pourquoi ce nouveau couvent dans une ville qui en possède déjà tant. Eh bien ! voici sa mission : il remplit vis-à-vis de Jésus le devoir de l'amitié. Il est le représentant de Québec auprès de Jésus-Hostie, et le concert de ses prières qui monte vers le ciel est à la fois une œuvre de réparation pour les fautes du peuple, un chant de reconnaissance pour les bienfaits qu'il a reçus et un cri de miséricorde pour tous ceux qui en ont besoin². »

Le peuple canadien l'a compris de la sorte ; aussi a-t-il été décidé d'un commun accord que le nouveau sanctuaire des humbles Franciscaines serait le siège du Congrès eucharistique de l'an 1901, alors que d'autres églises plus monumentales ou des Congrégations plus en vue, par exemple celle des Pères du Saint-Sacrement de Montréal, semblaient avoir des titres à cette faveur.

Le bon accueil fait à nos religieuses à Québec, la popularité dont elles n'ont pas tardé à jouir dans cette ville, grâce à leurs œuvres nombreuses, grâce spécialement à leur école ménagère où elles apprennent aux jeunes filles la cuisine, le lavage, le repassage, la couture, l'hygiène, l'économie domestique, autant de choses trop négligées dans l'éducation féminine, tout cela ne pouvait manquer d'attirer sur elles l'attention des Canadiens de la province et d'entraîner d'autres fondations. Une première colonie alla, dès 1894, s'établir non loin de Québec, à Sainte-Anne de Beau-pré, lieu de pèlerinage qui rappelle Sainte-Anne d'Auray et qui n'est guère moins fréquenté. Là aussi les débuts furent modestes. Le pauvre oratoire des religieuses était bien indigne du Dieu qu'elles y adoraient perpétuellement sous les voiles eucharistiques ; heureusement, il a été remplacé en 1897 par une jolie chapelle

¹ *Annales*, novembre, 1898, p. 462.

² *Ibid.*, juillet, 1899, p. 150.

qu'une Américaine convertie, aussi pieuse que riche, M^{me} Raynal, éprise du genre de vie des Franciscaines plus encore que des charmes du paysage, a bâtie au sommet de la colline qui domine le couvent.

Toutefois nos religieuses ne pouvaient oublier qu'elles sont missionnaires avant tout. Leur but, en se transportant au Nouveau-Monde, n'était pas seulement de recruter des vocations; il était aussi de contribuer, là comme ailleurs, à l'évangélisation du pays par les écoles et les autres œuvres de charité. Recevant beaucoup du Canada, il était juste qu'elles fissent aussi beaucoup pour lui. Telle est la pensée qui a présidé à la fondation de leurs maisons du Manitoba

Pour atteindre ce nouveau champ ouvert à leur zèle, il faut prendre la voie ferrée qui traverse de part en part le continent américain sur une étendue de plus de 4000 kilomètres. Le Manitoba est situé presque à égale distance des deux Océans. Immense pays, récemment ouvert à la civilisation, il est encore très peu peuplé puisqu'il ne contient en moyenne qu'un habitant par trois kilomètres carrés. Cette rareté des habitants tient, en partie, à l'extrême rigueur du climat qui, pendant les deux tiers de l'année, empêche toute culture, en partie aussi à ce que l'ancienne population indigène, qui n'a pas encore été expulsée de cette région par les nouveau-venus, vit exclusivement de chasse, de pêche et d'élevage de bestiaux; ce qui nécessite pour chaque famille une vaste étendue de terrain.

Au point de vue ecclésiastique, le Manitobá forme un archidiocèse dont le siège est à Saint-Boniface, ville naissante, située au bord de la Rivière Rouge, presque en face de Winnipeg, qui est la capitale de la province. Il est confié aux soins des Oblats de Marie et à l'un d'eux pour archevêque, M^r Langevin. C'est lui qui, le 2 septembre 1897, accueillit le premier groupe de religieuses venues, à sa demande, pour tenir une école et un orphelinat à Saint-Laurent. Dès le lendemain, les Franciscaines gagnaient leur poste sous la direction du R. P. Camper, supérieur de cette Mission. Un train les conduisait à Reaburn, où des voitures vinrent les prendre et les emmenèrent en quatre heures à Saint-Laurent.

On leur fit dans cette petite ville une réception triomphale. Arcs-

de-triomphe, maisons pavoisées, décharges de mousqueterie, tout attestait la joie de la population qui jamais n'avait vu de religieuses.

Le succès de l'œuvre répondit à de si heureux débuts. Les élèves étaient nombreuses ; orphelines et pensionnaires se groupaient à l'envi autour de leurs bonnes maîtresses, lorsque, le mercredi des Cendres de l'année 1898, quelques mois seulement après l'arrivée des religieuses, un de ces incendies si fréquents dans ces contrées, où l'on ne connaît guère les constructions de pierres, vint consumer en quelques heures leur maison et leur chapelle, ainsi que l'établissement des Pères Missionnaires.

Si cruelle qu'elle ait été, cette catastrophe n'a pas découragé nos zélées Franciscaïnes qui, résignées à l'avance à tous les sacrifices et conservant quand même cette gaieté qui est le trait caractéristique de leur Institut, n'ont vu dans cette épreuve qu'une vengeance du démon, furieux du bien qui se faisait autour d'elles¹. A l'exemple du R. P. Camper, qui a porté chez les Indiens d'Amérique sa ténacité bretonne, elles ont rebâti maison et chapelle, et sous leur habile direction le succès a de nouveau couronné leurs efforts.

Bien qu'elle soit éloignée des grands centres de civilisation, la mission de Saint-Laurent n'est pas encore un pays sauvage. Elle est entourée de métis plutôt que d'Indiens proprement dits. Il en est autrement du nouveau poste qu'un petit groupe de religieuses est allé fonder chez les Sauteux, au nord-ouest du Manitoba, dans un lieu nommé Pine Creek (crique des pins) à cause des pins et épinettes qui bordent la rivière dont les eaux vont au lac Winipigosis. Cette fois « adieu aux chemins de fer, à l'électricité, même aux pesantes diligences. La plaine s'étend à perte de vue, bordée par les lacs mystérieux et les sombres forêts que le pied de l'Indien sauteux peut seul fouler avec sécurité. C'est le désert, c'est le royaume de l'enfant de la nature

« Le voyage même n'est pas sans périls. A partir de Winipigosis il faut se fier à l'habileté du conducteur et à la solidité du cheval ; celle-ci fait souvent défaut. »

Les incidents n'ont pas manqué à nos pieuses voyageuses. « C'est

¹ *Annales*, mars 1898, p. 307.

une ornière profonde dans laquelle s'enfonce la voiture ; des arbres jetés en travers de la route ralentissent leur course ; l'obscurité, la neige leur font perdre la vraie direction ; les chevaux éternés s'arrêtent au milieu d'une rivière très profonde et refusent d'avancer ; une racine d'arbre renverse la voiture'.

Elles arrivent pourtant à peu près intactes au terme de leur voyage. Mais le couvent qui les attend n'est guère fait pour les remettre de leurs fatigues. Pauvre abri couvert de chaume, il ne suffit même pas à les protéger contre les rigueurs de l'hiver. Du moins la réception que leur font les sauvages est cordiale, et les enfants viennent nombreux à leur école. Mais ici encore que de sujets de mortifications pour les bonnes maîtresses ! Dissipés et turbulents, les enfants ne peuvent tenir en place. Ils sont, de plus, d'une saleté dégoûtante, et, si on le leur reproche, ils déclarent franchement qu'ils préfèrent cela à la propreté. Chez eux, comme chez leurs parents, la reconnaissance est une vertu totalement ignorée : ils y suppléent par des procédés indéliçats et grossiers.

Il faut aussi compter avec le climat. Le froid est intense et le bois manque pour le combattre ; il abonde il est vrai dans la forêt voisine, mais les Indiens sont trop paresseux pour aller en chercher. Les insectes de toutes formes pullulent. Quant à la nourriture, elle est à peu près celle des Indigènes : du poisson et du gibier, quand il y en a.

Rien de tout cela n'épouvante nos intrépides religieuses. Elles se disent qu'elles ne se sont pas faites missionnaires pour avoir leurs aises, et, plus elles éprouvent de privations, plus elles paraissent heureuses. Leur dévouement n'est pas du reste sans produire quelque fruit. Les Pères Oblats, les meilleurs juges en cette matière, nous disent que le bien s'est fait depuis leur arrivée, que la piété a augmenté dans leur troupeau, que les conversions se multiplient et que les vertus sérieuses commencent à pénétrer dans ce milieu jusqu'ici réfractaire à notre civilisation. Donc, là comme ailleurs, le ciel bénit leurs efforts et tout fait espérer pour l'avenir une ample moisson.

HAMARD,
Chanoine de Rennes.

USAGES ET DROITS FÉODAUX

en Bretagne.

(Suite¹)

VII. — REDEVANCES DIVERSES

Armes et vêtements de guerre. — Hue et prestations de chasse. — Gants. — Œufs de Pâques. — Tison de Noël. — Animaux. — Fleurs. — Eteufs. — Quilles et boules. — Epices. — Boudins. — Grâteaux. — Salade. — Aiguillettes, etc.

Sous ce titre général nous voulons mentionner ici des prestations féodales très nombreuses et très diversifiées, dont nous devons donner quelques exemples. Beaucoup de tenanciers devaient des armes et vêtements de guerre et de chasse : ainsi le possesseur de certaines prairies devait au sire de Châteauneuf-de-la-Noë « une épée avec ses gardes dorées et le fourreau couvert de velours. » — Le seigneur de la Chèze en Piélan exigeait du sieur de la Prévostaye, le premier jour de l'an « un arc de coudre blanche encordé et douze sagettes (flèches) non ferrées, mais empannées et cirées de cire verte. » — Au baron de Bonnefontaine étaient dus « des gants de fauconniers, des sonnettes d'argent pour épervier, des peignes, étrilles et éponges pour ses chevaux, enfin un collier à lévrier aux couleurs dudit seigneur. » — Le seigneur des Roncerays était tenu d'offrir à celui de Montbourcher « une paire d'éperons dorés » — et M^{me} de Sévigné devait au marquis de Blain, à cause de sa terre du Buron en Vigneux, « une paire de bottes et une paire d'éperons dorés. » Au reste il était dû un nombre incalculable d'éperons

¹ Voir le fascicule de mars 1901.

dorés ou argentés aux seigneurs bretons. — Les pelletiers de Dol étaient tenus d'offrir chaque année au baron de Combour une pelisse de peaux d'agneaux blancs, assez ample « pour entourer un fût de pipe » et garnie de manches assez larges pour qu'un guerrier revêtu de son armure y passât facilement le bras¹.

La noblesse aimant beaucoup la chasse, tous les grands seigneurs avaient le droit de hue dans leurs forêts où ils chassaient « à cor et à cris ». Aussi voyons-nous, notamment à la Roche-Bernard, à Saint-Mars-la-Jaille, à Souché et ailleurs, « les hommes sujets desdites chastellenies tenus de prendre part à ladite hue, à toute semonce et requeste, chacun garni d'un baston ferré et croisé, sous peine d'amende². » Par suite aussi, très fréquentes étaient les prestations féodales d'oiseaux et d'ustensiles de fauconnerie, de gibier mort ou vivant.

Ainsi on devait au seigneur d'Apigné au Rheu, le premier septembre de chaque année, « une perdrix rouge en vie, un gant propre à porter oiseau, deux sonnettes de milan et une gaulle de chasse, » et à une autre époque de l'année « un touret, des longes de peau de chien, et des sonnettes à épervier; » enfin, à la naissance de son premier fils « un épervier armé, volant et prenant oiseau³. » — Au sire de Plélan étaient dus par le seigneur de Beaulieu « quatre campanes à faucon et un gant à fauconnier » et, par celui de Francmont, « quatre vervelles d'argent (anneaux armoirés placés aux pieds du faucon) et quatre campanes à fauconnier⁴. » — Le seigneur de Saint-Mirel en Trédaniel exigeait, le jour de l'Assomption, à l'issue de la grand'messe chantée en la chapelle Notre-Dame du Haut : « un espervier avec sonnette d'argent, le gant pour le porter et les longes » ou, à défaut, une pistole d'or valant 7 livres 4 sols. — Le vicomte d'Artois en Mordelles avait également droit à « deux sonnettes d'argent pour tiercelet, une paire de gants blancs et une bécasse après la messe de minuit de la fête de Noël. » — Au seigneur de la Ballue étaient dus « à la

¹ Aveu de la baronnie de Combour en 1630.

² Aveu de la seigneurie de Souché en 1678.

³ Aveu de la seigneurie d'Apigné en 1613.

⁴ Aveu de la seigneurie de Plélan en 1695.

Toussaint une bécasse » et « à Noël une caille vive ». — Au sire de Betton seulement « une bécasse le jour des Innocents ». — Le seigneur du Rocher-Portail devait chaque année au marquis de Saint-Brice « un lévrier blanc ». — A l'issue de la messe de minuit à Noël, il devait être présenté au seigneur de Landal en La Boussac, « un renard à queue blanche, deux canards sauvages vivants et deux torches pour le reconduire à son logis après qu'il aura reçu les deux canards ». — Le baron de Pontchâteau recevait de certains de ses tenanciers : « deux vervelles d'or pour faucon, deux bossottes d'argent convenables au mors d'une haquenée, six couplets blancs pour coupler chiens courants et plusieurs gants à porter oiseaux ». — Enfin le seigneur de Couvran, à cause de ses fiefs en Plévin, avait droit, quand il allait à la chasse, de prendre chez le meunier de la Roche-Suhart « du pain pour ses chiens, de la chair pour son oiseau et de l'avoine pour son cheval ».

Les redevances de gants étaient innombrables chez nous, surtout les gants blancs et le gant à porter oiseau de proie ; nous venons de signaler quelques-uns de ces derniers. Quant aux premiers, nommons seulement le baron d'Aubigné recevant, à chaque fête de la mi-août, une paire de gants blancs du seigneur de Chevaigné. lequel était gratifié lui-même d'une paire de gants semblables que devait lui offrir un de ses tenanciers chaque année à l'issue de la messe de minuit de Noël célébrée à Chevaigné. — A la foire de Saint-Eloi de Mouazé, le sire de Betton pouvait prendre sur l'autel de l'église de Mouazé, dans le plat aux offrandes, « 5 sols pour s'acheter une paire de gants à ladite foire. »

On trouve assez souvent aussi des œufs de Pâques dus aux seigneurs : celui de Texue en Gevezé¹ exigeait qu'on lui en présentât « une douzaine dans un couvre-chef blanc. » — Certain tenancier en devait « quarante-trois » au seigneur de Betton « déposés, à l'issue de la grand'messe de Pâques, au pied de la croix du cimetière paroissial de Betton. »

Au même seigneur de Texue étaient dûs par divers vassaux « une paire de couteaux à manches dorés, évalués 2 l. — deux cierges de

¹ Commune d'un canton de Rennes.

cire blanche à la messe de minuit à Noël — deux esteufs blancs de 4 sols — six pommes de caspendu — et un bouquet de fleurs¹ ».

Le tison de Noël était l'objet d'un droit féodal : tantôt, comme dans la forêt de Teillay, il était dû à quelquel monastère : « les forestiers du baron de Châteaubriant sont tenus de poser chaque année le tison de Noël en la cheminée de la cuisine du prieuré Saint-Malo de Teillay² » ; — tantôt certains tenanciers doivent l'apporter chez le seigneur : « la veille de Noël les hommes de Bouguenais sont tenus de fournir une charrette attelée de quatre bœufs et un homme pour la conduire, et de charroyer au manoir de Bougon une pièce de bois pour servir de feu et tison de Noël³ ». — Tantôt enfin certain cérémonial est de rigueur : « Chez le seigneur de la Maillardière en Vertou quelques vassaux apportent chaque année le tison et le posent dans la cheminée de la salle du manoir, en criant par trois fois : *Noël! Noël! Noël! pour Monsieur de la Maillardière!* »

Les habitants du village de Castennec en Bieuzy⁴, sujets du vicomte de Rohan, présentaient certain jour au receveur de la seigneurie de Pontivy « une teste et courée de chevreau entre deux plats d'argent, à peine de 60 sols d'amende » ; mais ils pouvaient heureusement remporter les plats. — Au baron de Clisson étaient dus par le propriétaire de la Triguaye en Cugand « un chevreau à Pasques », par celui du Tail en Gétigné « un mouton à l'Ascension » et par celui de la Rébourgère « un porc d'un an à la Saint-Michel », plus, par le commandeur du Temple de Clisson « un besant d'or valant 25 sols monnoye » et par le commandeur de Saint-Antoine de Clisson « une aiguille d'argent⁵ ». — Lorsque le baron de Renac afféagea en 1678 les ruines de son château de la Vieille-Cour en Saint-Just, il le fit moyennant la redevance annuelle d'un « mouton gras et de deux chapons ». — Il était dû au seigneur de Coislin « une becasse à la Toussaint et deux chapons à Noël ». — La nuit de

¹ Aveux de la seigneurie de Texue en 1555 et 1717.

² Aveu de la seigneurie de Teillay en 1595.

³ Aveu de la seigneurie de Bougon en 1580.

⁴ Commune du canton de Baud, arrondissement de Pontivy (Morbihan).

⁵ Aveu de la seigneurie de Clisson en 1544.

Noël, en l'église de Dourdain¹ le seigneur de la Normandie recevait à son banc et dans sa chapelle prohibitive « un chapon bien cuit et lardé, un pot de vin d'Anjou et un pain blanc d'un sol », le tout à l'issue de la messe de minuit². — Enfin certains tenanciers de Talensac³ devaient au seigneur du Bois de-Bintin : le jour de Noël un chapon présenté au cri de *Vive l'amour* ! et à la fête de Paques, sur la passées du cimetièrre, « un pot de vin de Grave, 2 sols de pain et 2 sols de viande, le tout recouvert d'une serviette blanche. »

Un singulier devoir d'animaux existait à Saint-Nazaire ; certain employé du port de cette ville devait « présenter, sous peine d'amende, au seigneur de Saint-Nazaire ou à ses officiers, une fois l'an, le mardy de la Pentecoste, une oie et un chat attachés ensemble à deux pieds de distance l'un de l'autre, et doivent estre mis dans la mer vis-à-vis l'église de Saint-Nazaire, les y laissant jusqu'à ce qu'y en ait un qui ait noyé l'autre⁴. »

Il y avait encore des redevances féodales en épices : certains habitants de Dol devaient au sire de Combour « une livre de poivre ». D'autres bourgeois de la même ville donnaient à l'évêque du lieu « douze livres d'amandes sans coques, une livre de poivre et une livre de gingembre ». — Les gens de Montdol devaient au même évêque de Dol « une livre de gingembre et trois livres de poivre ». — Le marquis de Châteauneuf recevait de ses sujets « nombre de livres de sucre, poivre, cannelle et autres espices » ; et le comte du Plessis-Bertrand « deux livres de gingembre ».

Pour terminer cette énumération des petites redevances variées, citons encore les suivantes : les tenanciers de Camphon devaient au sire de Coislin : l'un « deux giroflées et un œillet », l'autre « deux roses blanche et rouge », un troisième « une demi douzaine d'esteufs » et un dernier « une paire de gants doublés ». — Au seigneur de Chambellé en Feins les vassaux de la Pislaye devaient « un bouquet de fleurs de jardin et six esteufs blancs ». — Les paroissiens d'Antrain étaient tenus de présenter au seigneur de Bonne-

¹ Commune du canton de Liffré, arrondiss. de Rennes.

² Aveu de la seigneurie de Normandie en 1680.

³ Commune du canton et de l'arrondiss. de Montfort.

⁴ Aveu de la vicomté de Saint-Nazaire en 1584.

fontaine, chaque année, celui-ci une gibecière, celui-là un jeu de quilles et deux boules. Quand ce même baron se rendait à la messe en l'église de Chauvigné, certain tenancier devait présenter, chaque fois, une mesure d'avoine au cheval de ce seigneur et autant à la haquenée de sa femme. — Le prieur de Combour offrait au seigneur de la Châlopinaye, à cause d'une prairie que celui-ci lui avait donnée, « à l'issue de la messe de minuit de Noël, deux boudins empannés et encornailés des deux bouts et cirés de cire verte ». — Deux tenanciers du seigneur de Goulaine lui devaient l'un à Noël, l'autre à la fête des Rois « deux gâteaux d'un boisseau de froment chacun ». — Les vassaux du Châtelet en Saint-Etienne-de-Montluc devaient à leur seigneur « cinq cents épingles roussettes et dix esteufs neufs ». — Ceux du sire de Machecoul lui fournissaient à chaque fête de l'Ascension « une salade de chicorée ». — Et ceux du comte de Quintin « au jour de la mi-août une paire de verges de menue bruyère et une douzaine d'aiguillettes de ruban de soie, ferrées de laiton ».

VIII. — DEVOIRS RAPPELANT D'ANCIENS EXERCICES MILITAIRES

Quintaine courue à cheval à Saint-Brieuc, Bécherel, Fougeray, Mezières, Montcontour et Malestroit. — Quintaine courue en baleau à Ancenis, Nantes et la Roche-Bernard. — Quintaine courue en chariot à Pontivy. — Bouhours à Gaël, Guer et Loudéac. — Tire-coq à Saint-Suliac. — Le cheval Mallet à Saint-Lumine de Coutais.

Toutes les seigneuries importantes, tant laïques qu'ecclésiastiques, jouissaient du droit de quintaine. C'était, en effet, à l'origine, un exercice militaire, et, comme tout seigneur était tenu de défendre sa terre et de protéger ses vassaux, il avait intérêt à former les jeunes hommes de ses fiefs au combat contre l'ennemi.

Au temps des Croisades l'ennemi pour nos ancêtres était le musulman : on imagina donc un mannequin représentant certain turc

appelé *quintan*, destiné à recevoir les coups des chrétiens et l'exercice lui-même en prit le nom de *quintaine*¹.

Devant un poteau supportant ce mannequin le seigneur assembla les jeunes hommes de ses fiefs — ordinairement ceux qui s'étaient mariés dans le courant de l'année précédente — et arma chacun d'eux d'une lance en bois à pointe de fer. Les quintainiers passaient en courant devant le mannequin et le frappaient de leurs lances ; mais il fallait au coureur atteindre exactement le milieu du mannequin de façon à y engager sa lance, autrement la machine pivotait et atteignait elle-même le maladroit. Souvent toutefois cette figure de turc fut remplacée par un simple pieu de bois, surmonté de l'écusson du seigneur jouissant du droit de quintaine, et muni d'une planche pivotant sur le poteau et représentant grossièrement les bras du turc supprimé. L'exercice demeurait le même : quand les coureurs engageaient bien leur lance — qui parfois n'était qu'une gaule — dans une fente pratiquée au milieu du poteau, la planche demeurait immobile et ils passaient francs ; s'ils frappaient, au contraire, hors de cette fente, la planche en pivotant les punissait de leur maladresse.

On courait en Bretagne la quintaine de trois manières différentes : à cheval, en bateau et en chariot. Nous allons fournir des exemples de chacune de ses courses.

L'évêque de Saint-Brieuc avait droit de quintaine dans sa ville épiscopale. Ogée a décrit cet exercice auquel il dut assister plusieurs fois. Mais il omet de nous dire que cette quintaine était courue le lundi de Pâques, par tous les poissonniers de Saint-Brieuc, « tous à cheval, tenant une gaule à la main avec un bouquet de fleurs printannières au bout² ». Voici par ailleurs la description qu'en 1778 Ogée nous donne de ce devoir féodal.

« La quintaine, écrit-il, telle qu'elle se pratique à Saint-Brieuc, est une sorte de jeu ou d'exercice militaire, qui consiste à frapper si adroitement la figure d'un homme armé qu'on puisse éviter le coup qu'on en recevrait soi-même, si on ne le frappait

¹ Voy. de Barthélemy, *Revue de Bretagne et de Vendée*, III, 534.

² *Anciens Évêchés de Bretagne*, I, 98.

comme il faut. Cette figure est posée sur un poteau et tourne sur un pivot : de sorte que celui qui, avec sa lance, ne frappe pas cette figure au milieu de la poitrine, mais aux extrémités, a fait tourner ; et, comme elle tient de la droite un bâton ou une épée et de la gauche un bouclier, elle en frappe celui qui a mal porté son coup¹. »

Chez nous cette quintaine à cheval était de beaucoup la plus répandue. Voyons comment elle se pratiquait à Bécherel² : « Tous les nouveaux mariés des ville et forsbourgs de Bécherel sont tenus l'an de leurs nopces, chacun d'eux au lundy des fêtes de Pasques, de courir estant à cheval, une gaulle de bois à la main, autrement appelée lance, par trois fois ; et doibvent en frapper du bout un escusson, armorié des armes de la seigneurie, en un post de bois qui est planté au lieu ordinaire nommé la *quintaine* ; et si la lance n'est rompue la première, seconde ou troisième course, le coureur est tenu poyer l'amende suivant l'usage du fief ; et ne doibvent lesdits mariés chausser les esperons, monter à cheval, prendre la dite lance, courir ny descendre de cheval, sans au préalable demander pour chacune chose congé (c'est-à-dire permission) au seigneur ou à ses officiers qui pour luy assistent audit lieu. Si iceux nouveaux mariés estoient en défaut de comparoistre et de faire chacune desdites choses en la manière susdite, ils seroient tenus de poyer l'amende, le seigneur leur fournissant le cheval, les esperons et la lance³. »

A Fougeray les quintainiers étaient armés par plusieurs : « Les fournist le seigneur de Fougeray de fust de lance, le capitaine du chasteau de chevaux, le sieur de la Borgnière d'esperons et le propriétaire des vignes de la Sauldre de fer pour ladite lance, de clous, marteau, et tenailles pour couldre ledit fer de lance⁴. » — A Mezières le seigneur de Saint-Etienne devait procurer « l'escu de bois et le rocquet ; » c'est ainsi qu'on appelait parfois le fer terminant la lance. Mais il pouvait « mettre deux hommes à aller

¹ *Dict. hist. et géogr. de Bret.*, (nouv. éd. II, 709).

² Chef-lieu de canton, arrondiss. de Montfort (Ille-et-Vilaine).

³ Aveux de la baronnie de Bécherel en 1504 et 1680.

⁴ Aveu du marquisat de Fougeray en 1578.

quant et (c'est-à-dire accompagner) celui qui va courir ladite quintaine dempuis qu'il est monté à cheval, et, chaque fois qu'ils peuvent le prendre le pied hors de l'estrier, appartient audit seigneur de Saint-Etienne deux deniers. » — La quintaine courue également à cheval à Montcontour, sur la place du Martray, le dimanche de la Pentecoste, se terminait d'une façon singulière : « Audit jour et feste est deub au seigneur par toutes les filles de joie qui se trouvent en ladite ville de Montcontour, de chacune d'elle quand elle fait son entrée en ladite ville, soit à la Porte Neuve ou ailleurs, 5 sols, un pot de vin et un chapeau de fleurs¹. »

Dans les seigneuries situées au bord des fleuves les courses de quintaines se faisaient en bateau.

En la ville d'Ancenis « les nouveaux mariés du mestier de boucherie, les nautonniers et gens allant par eau » étaient tenus d'acquitter ce devoir féodal en bateau et sur la Loire : « Et audit jour que ladite quintaine est assignée, la doibvent courir par eau et doibvent rompre dans trois courses leurs lances contre un poteau qui a acoustumé d'estre planté en la rivière de Loire en lieu comode, proche ladite ville d'Ancenis ; et après que chacun nouveau marié a couru et rompu sa lance, il doibt saillir dans l'eau et est quitte de tout deuboir d'avoine, pourvu que sa femme présente au seigneur baron d'Ancenis un bouquet de fleurs avec un baiser, s'il le désire, son mari estant sous l'eau. » Le mari assez maladroit pour ne pas rompre convenablement sa lance engagée dans la fente du poteau, ou dont la femme refusait le bouquet et le baiser, était tenu de fournir à la seigneurie « six boisseaux d'avoine² ».

A Nantes la quintaine, appartenant à l'évêque, était plantée en Loire sur la Fosse, et les jouteurs montés en barque y prenaient à tour de rôle la lance ou l'aviron ; le propriétaire d'une maison voisine devait fournir l'écusson et la barque « avec vingt nageurs et avirons pour ladite course et le fer et ardon des lances de ceux qui courent³ ». — A la Roche-Bernard, la quintaine se courait en

¹ Archives des Côtes-du-Nord, E, 2782.

² Aveux de la baronnie d'Ancenis en 1459 et 1471.

³ Aveu de l'évêché de Nantes en 1682.

bateau sur la Vilaine, et les religieux de l'abbaye de Prières étaient obligés en cette circonstance de fournir « un bateau garni de six avirons et monté par six hommes ¹ ».

La quintaine courue en chariot était rare. Voici comment elle se pratiquait à Pontivy dans le duché de Rohan :

« Le mardy de Pasques, au Martray de Pontivy par devant les juges sont tenus les geôliers et sergents (de la juridiction) comparoir. . . Et le recteur de Pontivy évoqué doit aussi comparoir et présenter au procureur fiscal un catalogue des noms et surnoms des hommes qui ont été bannis et épousés audit Pontivy l'an précédent. . . Et est tenu le geôlier de faire planter un posteau au milieu de la place du Martray, au bout duquel sont l'écusson et armoiries de la seigneurie (de Rohan). Ce fait, l'on fait faire évocation des cordiers de Pontivy, qui doivent fournir une planche sur quatre petites roues, garnie de cordes, sous peine d'amende de 60 sols. Puis après, les nouveaux épousés sont appelés suivant le mémoire du sieur recteur, et les comparants sont tenus de rompre chacun trois bois d'aulne appelés quintaines contre ledit posteau, où ils sont traînés à course, estant sur ladite planche, par les rouleurs de vin dudit Pontivy, qui doivent aussi comparoir à cette fin, sous pareille amende de 60 sols monnoie ; et sont tenus les présents mariés courir sur lesdites roulettes, jusqu'à ce qu'ils aient rompus les trois bois en forme de lances contre ledit pilier². »

Pour en finir avec la quintaine, disons encore qu'à Malestroit³, quand un coureur avait la maladresse de se laisser choir en bas de son cheval, il n'était puni d'aucune amende ; seulement les détenteurs de certains héritages en la ville de Malestroit devaient « du feu et de la paille pour lui brûler... la partie du corps coupable d'avoir quitter la selle⁴. » Aucun aveu de la baronnie de Malestroit n'obmet ce détail⁵.

¹ Aveu de la baronnie de la Roche-Bernard en 1684.

² Aveu du duché de Rohan en 1682.

³ Chef-lieu de canton arrondiss. de Ploërmel (Morbihan).

⁴ A. de la Borderie. *Hist. de Bret.*, III, 128.

⁵ « Est deub feu et paille pour brusier le cul de cabuy qui tombora. » (Aveu de 1566).

Le bouhours n'était pas, quoique des savants l'aient écrit, la même chose que la quintaine ; en voici plusieurs preuves :

A Gaël, le jour Saint-Jean-Baptiste, tous les nouveaux mariés de la paroisse devaient au baron de Gaël « les devoirs de quintaine et de bouhours, sçavoir : celui qui est dans le proche fief aux Domaines est obligé à la quintaine et celui qui est dans l'arrière fief doit le bouhours : et sont tenus comparoir au jour de Monsieur Saint-Jean-Baptiste, encore qu'il soit feste, pour faire lesdits devoirs de bouhours et quintaine à peine d'amende¹. » — A Guer² on distingue aussi « les devoirs de quintaine et de bouhours, qui sont que tous les nouveaux mariés qui ne savent pas écrire doivent avec une gaule de bois d'aulne de sept pieds, garnie de fer par le seigneur de Boisglé, courir sur un cheval par trois fois et rompre ladite gaule contre le posteau ; et les nouveaux mariés qui savent écrire doivent bouhourder, deux à deux chacun sur un cheval et faire tomber l'un ou l'autre de cheval sous peine d'amende³. »

Ici l'exercice du bouhours ou bouhourdage semble plus distingué que la quintaine, puisqu'il est réservé à ceux qui savent écrire. Ailleurs il est, au contraire, considéré comme plus grossier, consistant en une lutte de paysans, deux à deux à cheval, et armés de bâtons ferrés par le bout. C'est ainsi qu'il devait se pratiquer à Loudéac⁴ le lundi de Pâques. Ce jour-là se formait une sorte de procession faisant trois fois le tour de l'église paroissiale ; on y voyait « les domainiers, nouvellement mariés, montés à cheval équipé et sellé, avec esperons et tenant une quintaine ou lance à la main » et « les cordiers, obligés au droit de bouhourdage, montés à cheval avec mesme équipage, mais tenant une baguette blanche en main. Et sont obligés d'y assister tous les cordiers de ladite paroisse, à la réserve de ceux du village de la Feuillée, qui

¹ Commune du canton de Saint-Méen, arrondiss. de Montfort (Ille-et-Vilaine).

² Aveu de la baronnie de Gaël en 1679.

³ Chef-lieu de canton, arrondiss. de Ploërmel (Morbihan).

⁴ Aveu de la baronnie de Guer en 1680.

⁵ Chef-lieu d'arrondissement, (Côtes-du-Nord).

sont tenus présenter, un genou en terre, un bouquet de houx à messieurs les juges de la juridiction¹.»

Le seigneur de Châteauneuf-de-la-Noë avait droit de faire la jeunesse de Saint-Suliac² prendre part à un autre exercice d'adresse militaire; c'était le tire-coq, sorte de papegault féodal, qui chaque année réunissait au bourg « tous les jeunes garçons de la paroisse dudit Saint-Suliac. » Ceux-ci devaient se « trouver à cheval devant la maison du Tire-coq relevant du bailliage de Vaucouleurs, pour tirer le coq » qu'on y plaçait à cet effet. Le seigneur et le trésorier de la paroisse récompensaient le plus habile des tireurs, le seigneur donnant « à celui qui emporte la teste du coq une barrique de cidre et les trésorier et général de la paroisse deux moches de beurre de trois livres chacune. » Détail qui n'est point indifférent comme trait de mœurs : le jeu du tire-coq devait être présidé par les vieillards de Saint-Suliac réunis en ce but, car « on fait évocation des anciens de la paroisse pour l'apurement dudit droit, et, en cas de deffaut, ils sont condamnés par corps³ ».

Terminons cette revue des exercices militaires rappelés par les droits féodaux, en parlant du cheval Mallet ou Merlette,

Au bourg de Saint-Lumine de Coutais⁴, relevant de la vicomté de Loyaux, il se tenait une assemblée le jour de la Pentecôte de chaque année, et voici ce qui s'y passait en 1778 : « Sur la place est un cheval de bois qu'on nomme le cheval Merlette, autour duquel dansent plusieurs personnes vêtues d'une chemise de toile peinte sur laquelle sont dessinées des fleurs de lys, et un de la compagnie est obligé de chanter une chanson nouvelle qu'on envoie en cour. C'est le sacristain qui compose ordinairement cette chanson grotesque. La cérémonie se fait devant les officiers de la juridiction, qui ont tous l'épée à la main⁵. » L'annotateur d'Ogée, usant de recherches locales, ajoute à ce qui précède une foule de

¹ Aveu du duché de Rohan en 1682.

² Commune du canton de Châteauneuf, arrondiss. de Saint-Malo.

³ Terrier M^s. du marquisat de Châteauneuf.

⁴ Commune du canton de Saint-Philbert de Grandlieu, arrondiss. de Nantes.

⁵ Ogée, *Dict. hist. et géog. de Bret.* (nouv. éd. II, 777).

détails curieux qu'on trouve également dans un terrier de la chàtellenie de Loyaux en 1542 et dans une déclaration de 1680.

Le cheval Mallet était un quadrupède de bois ou de carton, couvert d'un caparaçon tombant jusqu'à terre, le dos percé d'un trou dans lequel se plaçait l'acteur chargé de lui donner le mouvement. « Le dimanche avant la Pentecoste, ce cheval était transporté de chez les anciens marguilliers chez les nouveaux, et escorté de neuf parents ou amis de ceux-ci, vêtus de dalmatiques couvertes d'*hermines noires* et de *fleurs de lys rouges*. » La dalmatique du cavalier servait de housse au cheval, que précédaient deux sergents de la juridiction, porteurs de baguettes ornées de fleurs. Après eux venait un des neuf parents des marguilliers, tenant un bâton de cinq pieds armé aux deux bouts d'un fer de lance. Derrière le cheval deux des autres parents portaient de longues flamberges avec lesquelles ils féraillaient tout le long du chemin, au son de quelques vèses ou cornemuses et de cornets à bouquin. « La veille de la Pentecôte, les marguilliers assistés des sergents et suivis de la foule des curieux, allaient dans quelque bois voisin arracher un chêne qu'ils apportaient à Saint-Lumine au son des musettes.

« Le jour de la Pentecôte enfin venu, on apportait après la première messe le cheval dans l'église et on le plaçait dans le banc du seigneur, où il demeurait pendant toute la grand'messe. Cependant le chêne avait été planté avant cette messe, et, dès qu'elle était terminée, les dignitaires en fonction apportaient Merlette sur la place du village : son conducteur lui faisait faire trois fois le tour de l'arbre, en caracolant et se livrant aux gambades les plus bizarres que possible. — A cette cérémonie succédait un banquet que les marguilliers donnaient (en partie aux frais des mariés de l'année) aux notables de la paroisse. Après les vêpres, auxquelles il avait assisté dans le banc seigneurial, Merlette, guidé par son homme, venait faire neuf fois le tour de l'arbre, le baisant tous les trois tours. Puis les sergents criaient : *silence!* et le porteur de bâton ferré entonnait une chanson qu'il avait composée aussi longue que son esprit le lui avait permis, mais qui devait contenir toutes les histoires scandaleuses de l'année écoulée. Merlette était ensuite

processionnellement reconduit chez un des nouveaux marguilliers, chargé de ce dépôt jusqu'à la Pentecôte suivante¹. »

Cette grotesque cérémonie du cheval Mallet était un souvenir de la donation faite aux paroissiens de Saint-Lumine, par un duc de Bretagne, seigneur de Loyaux, de la jouissance commune d'un marais situé au bord du lac de Grandlieu. « Elle était évidemment aussi un dernier vestige des exercices militaires des hommes du fief au moyen-âge : on y reconnaît même les diverses catégories : le cheval figurait le seigneur ; — les porteurs d'épées, les nobles ; — et l'homme armé d'un bâton les sujets roturiers². »

(A suivre.)

Abbé GUILLOTIN DE CORSON.

Chan. hon.

¹ Ogée, *Dict. hist. et géogr. de Bret.* (nouv. éd. II, 778).

² A de la Borderie, *Cours d'hist. de Bret.*, I, 93.



LES PRÊTRES FIDÈLES

DE L'ÉVÊCHÉ DE VANNES

SOUS LA RÉVOLUTION

Les premières entreprises de la Révolution de 1789 contre la religion et l'Église — spoliation des biens du clergé, suppression des vœux monastiques et bientôt des couvents, etc., — avaient vivement alarmé toute la partie saine de la nation française, mais principalement les populations si chrétiennes de la Bretagne.

La constitution civile du clergé, autre attentat bien plus grave, œuvre de haine et de basse jalousie des Jansénistes et de quelques prêtres et évêques dévoyés, les jeta dans l'épouvante et la consternation.

C'est que cette constitution civile attaquait la constitution divine de l'Église dont elle bouleversait et changeait la hiérarchie et la discipline. Elle renfermait même des erreurs déjà condamnées et était, par le fait même, fortement entachée d'hérésie. Aussi fut-elle désapprouvée dès le premier moment, et bientôt après solennellement condamnée par le chef de l'Église.

L'Assemblée Nationale, en décrétant cette constitution civile dans sa séance du 12 juillet 1790, et en la rendant obligatoire au clergé, mettait tous les prêtres dans la cruelle alternative de choisir entre la destitution et la prévarication. Elle ouvrait ainsi, pour notre

malheureux pays, une ère de persécution religieuse et de tyrannie sanglante ; car il était facile de prévoir que la plupart des ministres de la religion repousseraient cette constitution schismatique qu'on voulait leur imposer, et préféreraient perdre leurs places ou leurs titres plutôt que de trahir leur conscience et de manquer à leurs devoirs les plus sacrés.

Mais l'Assemblée Nationale, dominée déjà par les factieux et l'esprit révolutionnaire, ne recula devant aucune conséquence.

Pour presser l'exécution de son décret du 12 juillet, elle se hâta de le soumettre à la sanction du roi. Louis XVI hésita longtemps à signer un décret qui répugnait à sa foi et alarmait sa conscience ; mais trompés par les conseils timides de deux prélats que le pape lui avait pourtant désignés comme pouvant le conseiller dans cette grave circonstance, il finit par donner cette signature qui allait attirer tant de malheurs sur la France.

La sanction royale donnait force de loi à la constitution schismatique et l'Assemblée se hâta de mettre cette loi en vigueur.

Par un décret en date du 27 novembre 1790, elle imposa à tous les prêtres réputés fonctionnaires l'obligation de prêter serment à la constitution civile, sous peine d'être destitués de leurs fonctions. Le roi, mal conseillé de nouveau et effrayé par les sectaires, eut encore la faiblesse de sanctionner ce décret tyrannique, 26 décembre.

Dès le lendemain, les évêques et les prêtres, membres de l'Assemblée Nationale, furent sommés de prêter serment. Sur trois cents ecclésiastiques députés, soixante seulement, parmi lesquels on comptait deux évêques et un cardinal, eurent la lâcheté de prêter le serment schismatique. Tous les autres le refusèrent avec énergie, malgré les moyens d'intimidation employés contre eux. A une seconde sommation, ils opposèrent un nouveau refus non moins énergique que le premier.

L'Assemblée, furieuse d'une résistance à laquelle elle était loin de s'attendre, fit décréter, séance tenante, le remplacement immédiat des évêques et des curés qui refusaient de prêter le serment et expédia en même temps au directoire de chaque département le décret sanctionné par le roi.

C'est le 4 janvier 1791 que le fatal décret parvint au directoire du

Morbihan qui se hâta de le communiquer aux districts et aux municipalités.

Dans les campagnes, il fut partout mal accueilli. Presque toutes les municipalités protestèrent avec indignation contre la violence qu'on exerçait contre leurs prêtres. Plusieurs d'entre elles refusèrent même formellement de publier ce décret qu'elles regardaient comme impie et attentatoire à leur liberté de conscience.

Mais partout l'inquiétude et la consternation étaient grandes. Les populations chrétiennes tremblaient à la pensée de perdre leurs vrais pasteurs et de voir leurs églises envahies par des prêtres indignes.

Cependant la grande majorité des prêtres du Morbihan refusèrent le serment sacrilège. Environ cinquante seulement le prêtèrent. L'agitation produit dans toutes les localités par la prestation du serment provoqua des attroupements et même des mouvements insurrectionnels qui ne laissèrent pas que d'inquiéter l'administration départementale. La force publique réprima ces mouvements et dissipa ces rassemblements, mais non sans effusion de sang.

L'évêque de Vannes, M^r Amelot, faussement soupçonné et accusé d'avoir provoqué ces mouvements insurrectionnels, quitta furtivement son palais épiscopal et se déroba, par la fuite, aux vexations dont sûrement il allait être l'objet. Mandé à Paris par l'Assemblée Nationale elle-même, qui voulait lui demander compte des troubles survenus en son diocèse, il se décida à s'y rendre. On sait qu'après un séjour de quelques mois dans la capitale, il gagna la Suisse, puis, peu de temps après, l'Angleterre, où il resta jusqu'à la fin de la Révolution.

Cependant le Directoire du Morbihan avait reçu l'ordre de procéder au choix d'un autre évêque et même de remplacer dans leurs postes tous les prêtres réfractaires.

En conséquence, les électeurs furent convoqués à Vannes pour le 6 mars 1791, à l'effet d'élire un évêque constitutionnel. La majorité des suffrages s'étant portée sur M. Guégan, curé de Pontivy et député, celui-ci fut proclamé évêque du Morbihan.

Mais M. Guégan, éclairé par les avis du pape qu'il avait consulté,

refusa le fardeau qu'on voulait lui imposer, et rétracta même le serment qu'il avait eu la faiblesse de prêter.

Les électeurs, réunis de nouveau à Vannes, le 27 mars 1791, élurent, comme évêque du Morbihan, M. Le Masle, curé d'Herbignac. Celui-ci accepta avec empressement, se fit sacrer à Paris, et fit son entrée à Vannes, le 21 mai, au milieu d'un piteux cortège composé seulement des corps administratifs, des employés du gouvernement et de quelques patriotes exaltés. La vraie population vannetaise s'était abstenue de participer à cette cérémonie sacrilège.

C'est ainsi que le schisme fut consommé dans le diocèse de Vannes.

Pour obéir au décret il fallait encore remplacer dans les paroisses tous les prêtres qui avaient refusé le serment. Mais cette opération présentait de grandes difficultés. Le département comprenait 232 communes et il y avait à peine cinquante prêtres jurés. L'administration départementale, d'accord avec l'évêque intrus, s'adressa tout d'abord aux prêtres auxiliaires, qui, n'étant pas reconnus comme fonctionnaires publics, n'avaient pas été astreints au serment.

Tous ou presque tous refusèrent.

On fit alors appel aux moines échappés de leurs couvents. Ceux-ci, moins scrupuleux, s'empressèrent d'accepter des postes qui, en leur créant des occupations, leur procuraient aussi des ressources pour vivre. Ils prêtèrent sans difficulté le serment demandé.

Ces nouvelles recrues furent une bonne aubaine pour les révolutionnaires qui purent tout de suite, dans le courant de mai et juin, disposer de près de quatre-vingts prêtres, et pourvoir de curés et de vicaires constitutionnels environ soixante paroisses.

Plus tard, d'autres apostasies, heureusement très rares et enfantées surtout par la peur, vinrent encore, à différentes époques, grossir les rangs des prêtres prévaricateurs.

Somme toute, dans le diocèse de Vannes, on ne trouve guère que quatre-vingts paroisses envahies par les intrus, du mois de mai 1791 au mois de septembre 1792, époque où parut le décret renouvelant l'obligation du serment et condamnant tous les prêtres réfractaires, sans exception, à l'exil ou à la déportation.

Ce furent les deux districts d'Hennebont et de Pontivy qui eurent le plus à souffrir dans cette grande crise.

Il est facile de comprendre que l'expulsion des prêtres catholiques et l'installation des prêtres jureurs dans toutes ces paroisses n'eurent pas lieu le même jour, ni dans les mêmes circonstances. Ce furent les villes et les chefs-lieux de cantons qui furent d'abord pourvus de curés et de prêtres constitutionnels, puis, à différentes époques, vint le tour des localités moins importantes. Mais plusieurs paroisses, par défaut de prêtres jureurs, ne reçurent jamais d'intrus et purent conserver leurs prêtres pendant l'année 1791, et la majeure partie de 1792.

Dans les localités où il y avait des troupes en garnison, ou même de simples gardes nationales un peu organisées, les intrus arrivaient escortés de soldats ou de gardes nationaux en armes. Les vrais pasteurs ne pouvaient que protester, ce qu'ils faisaient souvent en termes très énergiques, et se retirer devant la force. Les fidèles intimidés n'osaient pas non plus résister et se contentaient généralement de gémir.

Là où il n'y avait ni garnison ni garde nationale, on pouvait craindre des désordres et même de la résistance de la part de la population, tant était grande la répulsion qu'inspiraient les prêtres jureurs. Mais ceux-ci ne se hasardaient pas à se présenter seuls dans leurs paroisses ; ils demandaient l'appui des municipalités qui souvent le leur refusaient. Ils allaient même jusqu'à implorer le secours des autorités révolutionnaires du canton, et de la force armée des villes ou des bourgs voisins. Plus d'une fois les intrus, ainsi escortés de gendarmes et de troupes, se sont présentés dans les paroisses au moment où tout le peuple était réuni pour l'office divin. Force était aux prêtres fidèles de se retirer, mais non sans protester vivement contre la violence qui leur était faite. Les fidèles consternés quittaient l'église en sanglotant. Parfois les curés et recteurs prévenus d'avance de l'arrivée des intrus, et ne voulant pas provoquer de désordres par leur présence, ou craignant la violence dont ils pouvaient être l'objet, faisaient leurs adieux à leurs paroissiens, au prône, le dimanche précédent, et leur donnaient leurs derniers avis pour la conduite à tenir pendant la terrible crise que l'Église et la France avaient à traverser.

Mais, quel que fut le mode d'expulsion des prêtres catholiques et d'installation des intrus dans chaque paroisse, il est facile de comprendre qu'il dut, à chaque fois, provoquer des scènes de douleur impossibles à décrire.

Une de ces scènes a été cependant exprimée dans un chant ou complainte qui est presque oubliée dans nos campagnes. Cet oubli est facile à comprendre, si l'on veut tenir compte des événements malheureux qui ont bouleversé la France et surtout la Bretagne pendant près de dix années. Cette complainte a dû être composée à l'époque même de l'expulsion des bons prêtres et chantée pendant quelque temps dans les familles chrétiennes. Or, on sait combien le contre-coup des malheurs de la France s'est fait sentir dans chaque famille bretonne pendant la période révolutionnaire.

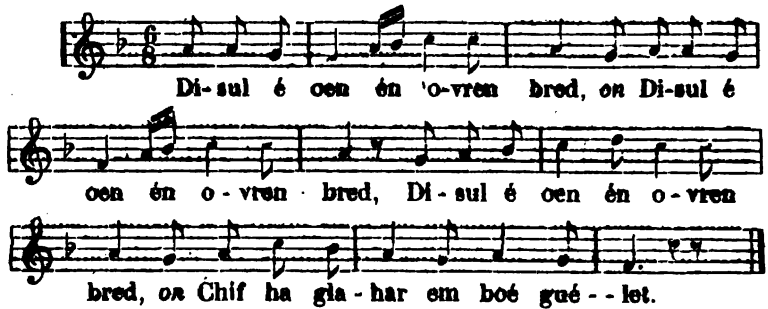
Nous avons été assez heureux pour recueillir cette complainte de la bouche d'un vieillard, né sous la Révolution et mort depuis une vingtaine d'années, à l'âge de 82 ans. Il nous assurait qu'il la tenait de ses parents qui avaient traversé les jours malheureux de la Révolution et avaient été témoins du départ des bons prêtres.

Nous donnons cette complainte telle que nous l'avons recueillie, sauf pourtant quelques corrections de style et de rythme presque insignifiantes.



UR PERSON A ESKOPTI GUÉNED

E lar kenavo d'é bobl é amzér er Révolusion.



Di-sul é oen én o-vren bred, on Di-sul é
oen én o-vren bred, Di-sul é oen én o-vren
bred, on Chif ha gla-har em boé gué--let.

Disul é oen én ovren bred, on (ter)

Chif ha glahar em boé guélet.

M'em boé guélet chif ha glahar,

la sur mar dès bet ar en doar.

Er Person, bar én devizeu,

E laras d'emb fal zouérieu :

« Mem bugalé, cheleust mat,

Rekis e vou d'ein hou kuittat.

« Hou kuittat eit mont de véz-bro,

Ha d'oh é laran kenavo.

« Tud fal, tud kri, tud didalvé

E ven gobér brezel de Zoué :

« Ha groeit ou dès ur hourhemen

Énep de Zoué ha d'é lézen.

« É peb bro, é peb eskopti

É vinnant ma sentér doh-t-hi.

« Sentet doh-t-hi nemb e garou,

Ataú ne vou ket mé e vou.

« Guèl é get-n-ein merúel mil guéh

Aveit treissein men Doué ur huéh.

« Mem bugalé dalhet fidel

De Zoué ha d'é lezen santel.

« Dalhet ataú ar hou kreden
Ha héliet peb gourhemen.

« Me bedou aveid oh bamdé ;
O aveid-on pedet eué.

« Pedamb aveit ma tei er bêh
En Ilis hag ér Rantelèh ».

II

El sen é konzas hum Person,
Get ankin vras én é galon.

Ha doh er bobl el mé konzé,
Ol, kouh ha iouank, e ouilé.

Kri a galon sur vehé bet
E neb n'en devehé ouilet.

O péh un amzér maleurus,
Eid omb-ni ken diskonfortus !

Piú e zeverou er ré klan
Pe n'en dès mui a véléan !

Piú e larou en overen,
E ziskou d'emb er guir lézen,

E ziskou d'emb er guir lézen,
Hag e rei d'emb en asolven ;

E vadéou er vugalé,
E hrei gobér ou fask dehé !

Piú e hrei en èrèdenneu,
E venigou er béieu !

Men Doué, men Doué hou pet truhé,
Truhé doh hou kéh bugalé !

Eit hun sekour d'arriú én Ean,
Dakoret t'emb hun béléan ;

Hun béléan dakoret t'emb.
Ha lausket ind berpet get-n-emb !



TRADUCTION

ADIEU D'UN RECTEUR DE L'ÉVÊCHÉ DE VANNES

A son peuple au temps de la Révolution.

Dimanche, assistant à la grand'messe, je vis grande douleur et grande désolation.

Je vis grande douleur et grande désolation, aussi grande certes qu'on en ait vu sur la terre.

! Au prône, notre Recteur nous fit connaître de bien tristes nouvelles :

« O mes frères, écoutez-moi bien : Je suis obligé de vous quitter.

« Je suis obligé de vous quitter pour aller en pays étranger ; et je vous fais mes adieux.

« Des hommes pervers, sans foi ni loi, ont déclaré la guerre à Dieu.

« Ils ont fait une loi contre Dieu et sa sainte doctrine.

« Et veulent que dans chaque contrée, dans chaque diocèse, on lui obéisse.

« Qu'ils lui obéissent ceux qui le désirent ; pour moi je ne le ferai pas.

« J'aime mieux mille fois mourir que de trahir mon Dieu une seule fois.

« Mes enfants, restez fidèles à Dieu et à sa sainte loi.

« Gardez votre foi et observez bien les commandements.
« Je prierai pour vous tous les jours ; oh ! priez aussi pour moi.
« Prions pour que la paix revienne dans l'Église et dans le royaume. »

.II

Ainsi parla notre Recteur, la douleur et la mort dans l'âme.
Pendant qu'il parlait au peuple, tous, jeunes et vieux, pleuraient.
Il eut eu le cœur bien dur celui qui n'eût pas pleuré.
Oh ! quel temps malheureux, et pour nous si désolant !
Qui administrera les derniers sacrements à nos malades, puisque nous n'avons plus de prêtres !
Qui nous dira la messe, qui nous enseignera la vérité !
Nous enseignera la vérité et nous absoudra de nos fautes !
Baptisera nos enfants, et leur fera faire leurs Pâques !
Qui fera les mariages et bénira les tombes !
Mon Dieu, ayez pitié de vos pauvres enfants !
Rendez-nous nos prêtres pour nous aider à parvenir au ciel.
Rendez-nous nos prêtres et laissez-les nous toujours.

Les prêtres fidèles, ainsi expulsés de leurs églises et de leurs cures, eurent cependant la liberté de continuer à séjourner dans leurs paroisses. Ils reçurent de toutes les familles chrétiennes les témoignages de la plus vive sympathie et de la plus profonde vénération. Chacune d'elles se fut estimée heureuse de les recevoir, de leur donner l'hospitalité et de partager avec eux le pain de chaque jour ; mais, par esprit de charité et par mesure de précaution, ces confesseurs de la foi voulurent s'éloigner le plus possible de leurs églises paroissiales envahies par les intrus. Ils s'établirent, de préférence, à proximité des chapelles frairiales ou de quelques oratoires, quand il en existait sur le territoire de la paroisse. Là ils n'étaient pas sous l'œil jaloux des intrus, et, grâce à ces chapelles ou oratoires, ils pouvaient célébrer plus convenablement la sainte messe, entendre les confessions des fidèles, et administrer les autres sacrements. Car les prêtres insermentés, pour avoir été chassés de leurs églises, ne se regardaient pas comme affranchis des obligations de leur ministère. En conscience ils se croyaient toujours obligés de prendre soin des âmes qui leur avaient été confiées.

A défaut d'oratoires ou de chapelles, les prêtres fidèles disaient la messe et administraient les sacrements dans un appartement quelconque, une simple chambre convertie en chapelle, une grange et même en plein air.

Les fidèles y accouraient de toutes parts et s'éloignaient avec soin des intrus.

Ces marques de sympathie de la part des populations, leur attachement et leur fidélité à leurs vrais pasteurs étaient une grande consolation pour les prêtres persécutés et tempéraient quelque peu l'amertume de leurs épreuves.

Ce qui leur causait de la peine était de se voir presque complètement à la charge des familles qui les avaient recueillis. Ils eussent désiré les indemniser pour l'hospitalité et la nourriture qu'elles leur donnaient si généreusement. Mais ils se trouvaient presque tous dénués de toute ressource. L'expulsion fut si violente et si soudaine qu'ils ne purent presque rien sauver de leurs effets et de leurs biens.

Il est vrai que l'Assemblée Nationale, par un reste de générosité qui ne lui était plus ordinaire, leur avait alloué à chacun une somme de cinq cents francs par an. Mais, en raison de leurs besoins, cette somme était minime et tout à fait insuffisante. Ceux qui n'avaient pas de patrimoine ou quelques économies en réserve se trouvaient forcément dans le dénuement et le besoin. Pour vivre ils ne pouvaient compter que sur la générosité des fidèles.

D'ailleurs ceux-ci ne manquèrent pas à ce devoir de charité chrétienne.

De toutes parts ils venaient en foule vers leurs prêtres vénérés, leur offrant ce dont ils avaient besoin, et leur demandant en retour des secours spirituels pour leurs âmes. C'était à leur ministère qu'ils voulaient toujours avoir recours, non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour leurs enfants, pour leurs malades. Ils ne voulaient entendre d'autre messe que la leur, et, le dimanche comme les jours de fêtes, ils bravaient toutes les fatigues et toutes les difficultés pour se procurer ce bonheur.

Les églises occupées par les intrus restaient à peu près complètement désertes.

Les révolutionnaires en étaient exaspérés, et ils cherchaient par tous les moyens, par la persuasion aussi bien que par la menace et la violence, à arrêter le courant qui entraînait les populations chrétiennes vers leurs prêtres légitimes.

Les intrus eux-mêmes ne purent supporter longtemps le mépris dont ils étaient l'objet, l'isolement auquel ils se voyaient condamnés. Ils s'en plaignirent aux autorités constituées et en rejetèrent la cause sur les prêtres insermentés, les accusant d'influencer les fidèles pour les empêcher de se rallier à l'église nouvelle.

L'administration départementale transmet ces plaintes à l'Assemblée Nationale. Mais, sans attendre la décision de la Chambre, elle prit, dès le 1^{er} juin, un arrêté qui plaçait tous les prêtres réfractaires sous la surveillance des municipalités, et donnait à chaque citoyen l'ordre de dénoncer à son district respectif les ecclésiastiques dont la présence ou la conduite pouvait susciter des troubles.

C'était encourager la délation et l'ériger en système.

Or le fait même d'avoir administré un sacrement constituait une cause de trouble aux yeux des révolutionnaires.

Il est facile de comprendre que les dénonciations ne tardèrent pas à pleuvoir au siège de chaque district. En conséquence, le directoire du département fit arrêter une trentaine de prêtres qui furent internés, les uns dans la citadelle de Port-Louis et les autres dans la prison de Lorient.

Le sort de ceux qui purent rester dans les familles où ils s'étaient installés ne fut guère plus heureux : les révolutionnaires et les intrus ne cessaient de les calomnier et de leur faire subir toutes sortes de vexations. Ils s'efforçaient surtout de les rendre odieux au peuple et de les faire passer pour traîtres à la patrie, parce qu'ils avaient refusé le serment sacrilège. Mais les populations ne se laisserent point tromper. Elles connaissaient parfaitement la fausseté de ces calomnies et continuaient à s'adresser aux prêtres insermentés qu'elles appelaient les bons prêtres.

L'administration départementale, furieuse de ne pas pouvoir amener le peuple à communiquer avec les prêtres jureurs, redoubla de rigueur envers les confesseurs de la foi. Par un arrêté du 3 septembre, elle condamna tous les curés et vicaires, qui avaient été remplacés dans leurs paroisses, à s'éloigner sans délai, à dix lieues des paroisses où ils avaient exercé leurs fonctions.

Voilà donc ces prêtres vénérés condamnés à changer de domicile, à quitter les familles qui les avaient si généreusement accueillis, à abandonner les troupeaux dont ils étaient chargés et à chercher un refuge dans un pays inconnu ! Tous sont frappés par ce décret d'exil, les vieux comme les jeunes, et ceux qui les poursuivent ainsi de leur haine ne s'inquiètent pas de savoir s'ils ont les forces ou les ressources suffisantes pour supporter de telles fatigues et faire face à de telles dépenses.

Par bonheur cet exil dura peu.

L'Assemblée Nationale venait d'achever la nouvelle constitution qu'elle élaborait péniblement depuis 89. Le roi consentit à sanctionner cette constitution. Le 14 septembre 1791 il se rendit même au sein de l'Assemblée, et en jura solennellement l'observation. Mais en même temps il demanda une amnistie complète pour les évé-

ments relatifs à la Révolution. Cette amnistie fut accordée. En conséquence, au grand mécontentement des révolutionnaires, et surtout des intrus, les prêtres exilés, ainsi que ceux qui étaient détenus à Lorient ou à Port-Louis, eurent la faculté de rentrer dans leurs paroisses. Mais ils ne devaient pas y rester longtemps.

L'Assemblée Législative qui remplaça la Constituante le 1^{er} octobre 1791, avait hérité de sa haine contre les prêtres catholiques, et ne tarda pas à renouveler la persécution. Du reste, les intrus avaient eux-mêmes recommencé leurs plaintes et leurs calomnies. Le directoire du département, qui venait d'être renouvelé par moitié, voulant donner des preuves de ses sentiments révolutionnaires, s'empressa de transmettre ces plaintes au siège de l'Assemblée. Celle-ci, par un décret du 29 novembre, exigea de nouveau le serment de tous les prêtres, sous peine d'être privés de leur maigre pension¹, d'être réputés suspects de révolte et soumis à la surveillance des autorités constituées.

Le roi refusa énergiquement de sanctionner cet atroce décret qui ne put ainsi être mis à exécution :

Mais les administrations départementales, sûres de l'impunité, n'en continuèrent pas moins leurs rigueurs contre les prêtres insermentés. Les meilleurs ecclésiastiques furent poursuivis comme des malfaiteurs pendant le dernier mois de l'année 1791.

L'année 1792 devait être encore plus terrible pour les prêtres catholiques.

Dans le Morbihan, dès les premiers mois, plusieurs prêtres très distingués et très zélés furent de nouveau condamnés à s'éloigner à dix lieues de leurs paroisses, sous peine d'être saisis par la gendarmerie et conduits, à leurs frais, à Lorient et de là transférés à l'île de Groix. Pour voir jusqu'où allait la haine antireligieuse de l'administration du département, il suffit de lire le discours que prononça un administrateur le 7 février 1792 devant le directoire : il accuse les prêtres insermentés de conspirer contre le gouvernement et leur attribue tous les troubles et tous les désordres qui avaient désolé et désolaient toujours les populations. A la suite de ce discours, le directoire sollicita de l'Assemblée Législative un dé-

¹ 500 fr. payés en assignats déjà bien dépréciés.

cret qui l'autorisait à faire mettre en arrestation les prêtres perturbateurs c'est-à-dire tous les prêtres insermentés.

Ce décret ne devait être rendu que plus tard.

En attendant, la persécution contre les bons prêtres et même contre les simples fidèles s'aggravait tous les jours. Par ordre du directoire, plusieurs ecclésiastiques furent arrêtés dans les différents districts du Morbihan et enfermés de nouveau dans la citadelle de Port-Louis. D'autres durent se cacher pour ne pas subir la même peine. En même temps, un grand nombre de maisons religieuses furent définitivement fermées.

Parmi elles on peut citer la maison des Récollets de Pontivy, où il ne restait plus que quatre religieux, les autres étant en fuite ou ayant prêté serment pour devenir curés constitutionnels. Jusqu'à ce moment plusieurs prêtres, qui n'avaient pas été remplacés par des intrus, avaient pu se maintenir dans leurs paroisses, malgré toutes les vexations qu'ils eurent à subir de la part des révolutionnaires. Mais désormais ils seront aussi maltraités que les autres, et leur sort ne tardera pas non plus à devenir intolérable.

Un décret du 6 avril, qui prohibait tout costume ecclésiastique et religieux, vint encore aggraver la situation des prêtres catholiques en fournissant de nouvelles armes à leurs persécuteurs.

Du reste l'Assemblée Législative elle-même, pour satisfaire la haine dont elle était animée contre la religion catholique, poussait à la persécution et multipliait ses menaces de rigueur contre les ministres fidèles. Elle préparait en même temps un décret qui allait porter à son comble la persécution religieuse.

Ce décret fut rendu le 26 mai 1792. Il enjoignait à tous les prêtres de prêter le serment exigé, sous peine de *déportation*.

Le roi Louis XVI, indigné d'une injustice aussi révoltante, refusa énergiquement de sanctionner ce décret barbare.

Ce refus exaspéra au dernier point les révolutionnaires et provoqua, à Paris, l'envahissement du palais des Tuileries par la populace ameutée, dans la journée du 20 juin.

De toutes parts arrivaient au roi des lettres de supplications ou de menaces pour le décider à sanctionner le décret.

Le directoire du Morbihan lui-même crut devoir faire des remon-

trances au monarque, et, pour se venger de son refus à sanctionner l'odieux décret, il fit arrêter de nombreux prêtres qui furent enfermés dans la citadelle de Port-Louis.

On sait qu'après la journée du 10 août, le roi s'étant réfugié au sein de l'Assemblée, fut suspendu de ses fonctions et enfermé au Temple avec sa famille. Le veto royal contre les décrets de proscription était par le fait même annulé. L'Assemblée Législative, s'arrogeant alors tous les pouvoirs, se hâta de sanctionner elle-même ces décrets et de les envoyer dans les départements, 26 août.

Ces décrets, condamnant à la déportation tous les prêtres qui refuseraient le serment ou qui, après l'avoir prêté, l'auraient rétracté, furent reçus à Vannes le 1^{er} septembre 1792, et notifiés aussitôt à tous les districts.

La formule du serment était ainsi conçue : Je jure d'être fidèle à la nation, et de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir en la défendant.

Tous les prêtres fidèles refusèrent ce serment. En conséquence ils durent, pour obéir aux décrets, se présenter devant le directoire de leur district respectif ou devant leur municipalité pour y déclarer le pays étranger dans lequel ils désiraient se retirer, et recevoir un passeport.

Ils devaient être tous hors des limites du district sous huit jours et hors du royaume dans la quinzaine. Ceux qui n'obéiraient pas aux décrets devaient être déportés à la Guyanne Française.

Seuls les infirmes et les sexagénaires étaient exemptés de ces dispositions.

« Parmi les ecclésiastiques détenus à Port-Louis, nous dit M. Le Mené dans son *Histoire du diocèse de Vannes*, six furent envoyés à Vannes comme sexagénaires ou infirmes, et trente-quatre furent embarqués pour l'Espagne, le 18 septembre. Parmi les ecclésiastiques libres, quelques-uns avaient pris les devants et s'étaient retirés en pays étrangers ; les autres se partagèrent en deux parties : une bonne moitié prit des passeports pour l'Espagne ou l'Angleterre, et l'autre moitié resta dans le pays, cachée sous des travestissements et résignée à tout souffrir pour sauver les âmes ».

C'est contre ces derniers que se tourna alors toute la rage des

révolutionnaires. La Convention Nationale qui succéda à l'Assemblée Législative le 21 septembre 1792 avait ordonné de poursuivre à outrance tous les prêtres insermentés. Entrant dans ses vues, le directoire du Morbihan chargea les gardes nationaux de chaque localité de parcourir la campagne, de traquer comme des bêtes fauves tous les prêtres réfractaires, et promit même une récompense de soixante livres à tout citoyen qui parviendrait à capturer ou à faire capturer quelqu'un des dits ecclésiastiques.

Plusieurs prêtres ne tardèrent pas à être arrêtés. Les uns furent enfermés dans la citadelle de Port-Louis, d'autres furent envoyés à la Guyanne. Les sexagénaires furent laissés dans la maison de Retraite des femmes, à Vannes.

Cependant les administrateurs du Morbihan, malgré leur zèle à poursuivre les prêtres catholiques, furent accusés de fédéralisme et de modération par Prieur de la Marne, envoyé dans l'Ouest par la Convention. Celui-ci les fit tous arrêter et emprisonner le 29 novembre 1793. Les nouveaux administrateurs qui les remplacèrent montrèrent aussitôt toute la haine dont ils étaient animés contre les prêtres réfractaires, en les poursuivant avec la dernière rigueur. Le tribunal criminel de Vannes fut transféré à Lorient avec ordre de ne pas ménager les prêtres insoumis qui seraient traduits à sa barre.

Il n'obéit que trop bien à cette injonction, car presque tous les prêtres qui furent déferés à ce tribunal furent condamnés à mort et guillotisés dans le plus bref délai.

Malgré les poursuites et les dénonciations, une foule de prêtres cachés dans le pays réussirent à se dérober à toutes les recherches et purent ainsi assister les pieux fidèles et leur procurer, pendant la période révolutionnaire, au péril de leur vie, tous les secours spirituels dont ils avaient besoin.

J.-M. CADIG.

POÉSIE FRANÇAISE

A propos de *Quo Vadis*, on a rappelé *Les Martyrs* de Chateaubriand, dont *Henrych Sienkiewicz* a pu s'inspirer en effet, mais peu de personnes ont songé aux *Derniers Jours de Pompéi*, ce maître roman de *Bulwer Lytton*, qui a eu, lui aussi, son heure de triomphe. On trouve déjà là un vivant tableau de la décadence Romaine, en face du monde chrétien naissant, ainsi que des scènes de banquet, et une scène d'amphithéâtre d'autant plus émouvante qu'elle se termine par l'éruption du Vésuve.

Le roman de *Bulwer Lytton* renferme en outre plusieurs petits poèmes antiques des plus gracieux. C'est à la plume élégante d'*Hippolyte Lucas*, poète et romancier lui-même, qu'on doit la traduction des *Derniers Jours de Pompéi*, dans la collection Hachette. Nous empruntons à cette excellente traduction l'hymne qui suit :

HYMNE D'HÉROS

Non loin des bords si frais que le Céphise arrose,
S'éleva dans les airs un chant délicieux.
Téos d'un vif éclat vit s'empourprer sa rose :
Des colombes soudain descendirent des cieux.

Laissant tomber des fleurs, les Heures, pour l'entendre,
Arrêtèrent leur vol d'avance si réglé.
La terre murmura le soupir le plus tendre,
De l'ancre du dieu Pan à la grotte d'Eglé.

« Aimez, aimez, mortels soumis à mon empire,
Je suis le dieu d'amour, le plus ancien des dieux.
L'Olympe tout entier s'éclaire à mon sourire ;
Mon baiser du matin entr'ouvre les beaux yeux.

« Les astres sont à moi, mon regard sur eux brille ;
Ils subissent aussi mon prestige charmant.
Si Phœbé sur les monts triste et pâle scintille,
C'est un dernier rayon jeté sur son amant.

« A moi toutes les fleurs, violette, anémone ;
La plus humble retient le zéphyr amoureux.
A moi les jours de mai comme les jours d'automne ;
Dans les bois dépouillés les rêves sont nombreux.

« Aimez, aimez, mortels ; aimer c'est être sage,
Regardez en tout lieu, le monde est plein de moi,
Les vents ont pour les flots, les flots pour le rivage,
Des baisers caressants ; ainsi le veut ma loi.

« Tout enseigne l'amour. » - Cette voix comme un songe
S'évanouit au sein des bosquets embaumés ;
Mais le son, qui dans l'air quelque temps se prolonge,
A la brise du soir semble redire : *Aimez !*

HIPPOLYTE LUCAS.



DOCUMENTS

SUR

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE TRÉGUIER

(Suite).

II^e PARTIE.

Paroisses de Tréguier.

Il y avait trois paroisses à Tréguier : *Minihy*, paroisse actuelle du même nom ; la *Rive* ou *Saint-Sébastien* à l'est de la cathédrale jusqu'à la mer ; l'*Hôpital* ou *Saint Vincent*, comprenant le territoire de l'hôpital, le séminaire et la rue Colvestre. Il y avait aussi trois cimetières : celui du *Minihy*, celui de *Coatcolvézou* et celui de *Saint-Fiacre*, qui est le cimetière actuel, voisin de *Coatcolvézou*. Une autre église, *Notre-Dame de Coatcolvézou* jouissait du droit de fournir les tentures funèbres aux enterrements et services, qui se faisaient dans la cathédrale, et en percevait seule la totalité des profits. Cette prérogative donna lieu à un procès entre le Chapitre et la communauté de ville, sous l'épiscopat de M^{sr} de Rogère, de 1767 à 1779. (P. CHARDIN, *Cath. de Tréguier*, p. 60.)

Les trois recteurs avaient part aux obits et fondations de la cathédrale ; ils étaient chargés de la grand'messe ; après leur mort ils étaient revêtus de l'habit de chœur ou de l'aumusse, et l'on récitait pour eux le bréviaire du chœur.

Le recteur du *Minihy* était à la portion congrue depuis 1686, c'est-à-dire à 300 livres qui lui sont payées par les gros décimateurs

* Voir le fascicule de mars 1901.

savoir : l'évêque, le trésorier et les onze prébendes. De plus, les paroissiens donnent 100 livres par an pour son logement, et les Paulines une rente censive de 7 livres sur l'hypothèque de l'ancienne cure de Minihy.

Le recteur de la Rive n'avait d'assuré en propre que 12 livres de rente sur la Fabrique, et une petite maison dans la rue Trens, dépendant de la chapellenie Le Galloudec. Le recteur de Saint-Vincent ou de l'Hôpital n'avait de fixe que ce qu'il touchait du miseur, qui se monte à 60 livres suivant l'arrêt du conseil de 1681. Le gouverneur de l'hôtel-Dieu lui verse annuellement la somme de 84 livres pour chauffage, éclairage, messe du Dimanche, catéchisme breton à Saint-Fiacre pendant le carême. Enfin, pour chaque enterrement des pauvres décédés à l'hôpital, il perçoit du gouverneur 2 livres sur lesquelles il donne 5 sols pour la fosse.

Un acte du 21 mai 1578 indique que la cathédrale comptait six vicaires, dont les uns avec cure, les autres sans cure. Ils étaient tenus de résider actuellement et d'assister personnellement aux offices divins, de chanter, psalmodier et célébrer la grand'messe à leur rang. A la date du 4 juin 1417 nous trouvons un acte portant en effet « fondation, érection et institution faite par le seigneur évêque Chrestien de Hauterive d'un 4^e vicaire sans cure pour le soulagement des trois vicaires curés de l'église cathédrale, en la célébration de la grand'messe et des anniversaires, avec deux offices de diacre et sous-diacre pour assister ledit vicaire en la semaine qu'il desservira. » Le fondateur se réserve durant sa vie la nomination et présentation à cette charge ; et après sa mort elles appartiendront aux chantre, chanoines et Chapitre ; l'évêque en aura la collation et institution. La dotation de ce titre est de 30 liv. monnaie de rente, à être acquises par la somme de 420 liv. par lui baillées à cette fin au procureur de la Fabrice.

D'après Albert Le Grand, l'évêque de Tréguier était en 1417 Chrestien de Kermarec, de la paroisse de Buhulien.

L'abbé Tresvaux désigne, avec nous, l'évêque Chrestien de Hauterive comme auteur de cette fondation ; ce qui semble admissible, l'acte en question étant authentique, d'après la copie garantie trouvée dans les archives.

Fondation du Séminaire et de l'Hôpital.

Avant de parler des chapellenies, mentionnons à part la fondation du Séminaire, par M. Thépault de Rumelin, d'abord recteur de Pleumeur-Bodou et de Plougasnou, puis chanoine de Tréguier et pénitencier du diocèse, et sa sœur M^{me} de Trézel. Les armes des Thépault sont : *De gueules, à la croix alésée d'or, et une mâcle de même en fran^e canton*, avec la devise : *Dieu en tout, ou Dieu sur le tout*.

C'est sous l'épiscopat de M^r Grangier, le 16 mars 1654 que « messire Michel Thépault de Rumelin donne au Révérend Père Vincent de Paul un hôtel, des cours, jardins et clos, puis une autre maison, deux autres clos et des rentes éparses dans tout le pays, et la somme de sept mille sept cents livres, pour être construit sur ledit emplacement un séminaire dont les prêtres de la mission auront la conduite ». (*Arch. départ.* citées par M. le chanoine DANIEL dans le Discours prononcé à Tréguier, lors de la translation des restes de messire Thépault de Rumelin, p. 17). L'évêque vise le contrat de donation le 23 mai 1654, que saint Vincent de Paul accepte à son tour, et ratifie le 25 juillet suivant (*Ibid.*).

Les Lazaristes y étaient venus au nombre de quatre. M. Brisacier, titulaire du prieuré de Saint-Jean, de la Roche-Derrien, demanda à M^r de Saillant, successeur de l'évêque Grangier, de le résigner en faveur du Séminaire, tout en conservant, sa vie durant, tous les fruits de son prieuré dont l'évêque était collateur. Le 17 avril 1681 cette proposition fut acceptée, et l'acte confirmé par lettres patentes du mois de juillet suivant. M. Brisacier, en demandant son entrée au Séminaire, voulait affecter ses revenus spécialement aux retraites et en avoir la direction. Il y avait deux retraites pour les laïques pendant la quinzaine de Pâques, l'une commençait le samedi des Rameaux, l'autre le Samedi-Saint. Une autre se donnait ordinairement la semaine de la Quinquagésime. L'assistant du supérieur se chargeait d'habitude de présider ces exercices et de prêcher.

Outre ces revenus, le Séminaire possédait à l'angle de la rue des Perdrix et de la rue Saint-François, ou rue de Plouguiel, le vieil hôtel de Kermorvan acheté par M^r Grangier et par lui légué aux prêtres de la Mission et Séminaire de Tréguier (*Arch. départ.* : Discours de M. DANIEL); — plus des rentes données par le chanoine Jean Soufflour; — plus Pont Rouzault, qu'on prétend avoir été une léproserie, en Minihy; — enfin la propriété de Kerbeulven, en Penvénan.

Fondation de l'Hôpital Général.¹

Une note du « Mémoire » mentionne la fondation de l'Hôpital Général de Tréguier par messire Henry, trésorier, Duval, théologal, et Soufflour, chanoine (acte du 7 juillet 1660). C'est à la même époque que le seigneur Pierre de Loz¹, de Kergouanton, et sa fille M^{me} de Coëtmeur offrirent une grande partie de leur fortune, pour la même destination, à l'illustre évêque de Tréguier. Aujourd'hui encore il y a deux maisons qui n'en font qu'une pour la direction : l'hôpital des malades, et celui des vieillards et infirmes, toujours appelé l'Hôpital Général, en souvenir de la fondation faite par les chanoines. Ils y avaient affecté une maison « avec ses appartenances et dépendances. » Le revenu, non compris cette maison, se monte à la somme de 1391 livres 6 sols 4 deniers. Les charges sont les suivantes :

1° pour Messes.	191 liv. 10 sols.
2° pour réparations de maisons.	300 liv.
3° pour rentes foncières.	84 liv.
4° pour gages des domestiques.	100 liv.
TOTAL.	<u>675 liv. 10 sols.</u>

Il reste donc 715 liv. 16 sols 5 deniers pour fournir le pain, le vin, le luminaire, entretenir la chapelle, blanchir, nourrir les pauvres et payer les journaliers.

¹ De Loz : de gueules à trois éperviers d'argent, becqués, membrés et grilletés d'or, brisé d'un franc canton, chargé d'un lion.

Nous allons traiter maintenant des fondations faites à la cathédrale et à Saint-Yves du Minihy, — des Confréries, — des Indulgences, — des faveurs accordées à l'église de Tréguier par les Papes, les Ducs de Bretagne et les Rois de France, par dévotion à saint Yves et saint Tugdual.

Les *Notes* du chanoine Burlot mentionnent les actes de fondations, les chapellenies, les revenus, les charges, et souvent les noms des chapelains, des présentateurs et collateurs des bénéfices, depuis 1283 jusqu'à 1759 environ. Il ne m'a pas été toujours possible de rétablir l'état primitif de ces donations, ni de leur fixer une époque précise. De plus, les chapelles de la cathédrale ayant plusieurs fois changé de vocables, il est difficile de déterminer les autels où se desservaient certaines fondations. J'ai eu recours pour me guider, à *La Monographie de la cathédrale de Tréguier*, par M. Pol de Courcy, et au *Bulletin monumental : Cathédrale de Tréguier*, par M. Paul Chardin, 6^e série, t. II. » J'ai essayé de suivre encore l'ordre chronologique, m'arrêtant plus particulièrement sur les fondations qui concernent saint Yves.

Notons, une fois pour toutes, que la plupart du temps, les fondateurs se réservaient à eux et à leurs héritiers la présentation et nomination des chapelains, donnaient à l'évêque, et plus souvent au Chapitre, le droit de provision et de collation des bénéfices.

Chapellenie Saint-Nicolas. aujourd'hui Mont-Carmel.

La première fondation en date, relatée dans « le Mémoire » que j'ai eu entre les mains, est celle de Rév. messire Alain de Bruc¹, évêque de Tréguier, au temps de saint Yves. L'acte est de 1283, deux ans avant la mort du Pontife. Il établit une chapellenie de trois messes par semaine, en l'honneur de saint Nicolas. Son revenu consiste partie en froment, partie en argent, et sera payé tant sur le grenier de l'évêque que sur les terres et héritages à lui appartenant dans la paroisse de Lanmérin et celle de Trézény au fief de

¹ De Bruc : d'argent à la rose de gueules percée d'or.

CHAPITRE DE TRÉGUIER

Kermorvan et en la juridiction de Goasven-Quinan. Le chapelain est nommé et pourvu par l'évêque de Tréguier, et doit assister aux trois heures principales au chœur.

Par acte du 18 mai 1441, dame Catherine de Troguindy², dame du Parc, seigneur de la Roche-Jagu, fonda trois messes en l'honneur de saint Nicolas, et à son autel. Le revenu consistait en sept *pipes* de froment, à prendre sur les dîmes appartenant aux fondateurs dans les paroisses de Penvéan, Plouguiel et Plougrescant.

Raoul Guiton, chapelain, fit priser ces dîmes et obtint du duc Jean V lettres de prince à les posséder en droit amorti. Du consentement des chanoines d'une part, et d'autre part des héritiers et exécuteurs testamentaires des seigneurs du Parc de la Roche-Jagu, ce revenu estimé 50 liv, fut annexé à la Psalette nouvellement fondée à la cathédrale, par l'évêque Jean de Plouec (acte du 18 janvier 1443).

Chapellenie Saint-Jacques.

Messire Yves Garnier, chantre de la cathédrale, fonda une chapellenie de six messes par semaine à être célébrées sur l'autel Saint-Jacques, en la nef. Il y avait pour la desservir deux chapelains portant l'habit au chœur, et soumis à assister aux trois heures principales. Le fondateur s'était réservé la nomination, durant sa vie ; après son décès elle appartenait au chantre et au Chapitre. Le revenu était de 24 liv. monnaie sur l'hypothèque de l'héritage du fondateur. L'acte d'acceptation par le Chapitre est du 21 juillet 1419, signé O. DE HAYA.

(A suivre).

Abbé ALLAIN.



NOTICES ET COMPTES RENDUS

MES AMIS ET MES LIVRES, par Marie Jenna. — Paris, Ancienne maison Douniol, Téqui, éditeur, 1901.

Le charmant poète qui a signé « Elévations poétiques et religieuses », « Enfants et Mères », s'essaye aujourd'hui, avec une grâce nouvelle, dans la critique littéraire. Marie Jenna ne parle que d'auteurs et d'œuvres qu'elle lui ont plu ; parfois même va-t-elle un peu loin dans l'éloge. Pourquoi nous en plaindre, si les livres qu'elle aime sont dignes de devenir des amis ?

Ce sont les orateurs, les historiens, les poètes catholiques de ce siècle qui se partagent ses préférences. A Trébutien, qui vivifia l'archéologie normande, à Antoine de Latour, gentilhomme de lettres accompli, à M^{rs} Dupanloup, si justement qualifié « l'apôtre de la charité », à Auguste Nicolas, qui renoua la tradition des apologistes chrétiens, à l'éloquence vibrante et persuasive. *divine et humaine* du Père Lacordaire, à d'aussi robustes et brillants défenseurs de la foi que Henri Lasserre et Louis Veillot, Marie Jenna consacre des pages qui sont comme le reflet de ces auteurs préférés. Elle n'est pas moins heureuse dans ses jugements sur des romanciers comme Alphonse Daudet, Dickens ou Currer Bell, sur le vieux Brébeuf des *Entretiens solitaires* ou le jeune Déroulède (il n'avait encore *claironné* que les *Chants du soldat*). Mais où son tact de femme lui dicte le plus d'ingénieux aperçus et de touchantes effusions, c'est quand elle étudie d'autres âmes féminines, l'exquise Eugénie de Guérin, la trop spirituelle marquise de Sévigné, ou M^{lle} de Condé, qui ébaucha avec M. de la Gervaisais un délicieux roman d'amitié. Marie Jenna nous parle encore des *Félibres* de Provence — longuement — et des poètes populaires de Bretagne — brièvement — mais elle a, pour caractériser ceux-ci, des bonheurs d'expression bien rares. « La joie bretonne, nous dit-elle, a quelque chose d'attendri et de voilé, comme si elle contenait le ressentiment des longues douleurs. » Cela est aussi vrai que poétiquement exprimé.

O. DE GOURCUFF.

LA TRILOGIE DE L'AMOUR, poème par Marin Follet. — Paris,
librairie A. Charles, 1900.

De jeunes ombres, douloureuses et mélancoliques, hantent le Parnasse breton, tels Le Braz, premier du nom, le naïf auteur des *Armoricaines*, et le compagnon de suicide d'Escousse, telle la plaintive Elisa Mercœur, tel Lud Jan qui connut du moins, avant de mourir, le bonheur d'être compris d'une élite, tel ce Marin Follet dont une pieuse main fraternelle a recueilli la moisson poétique, fraîche et charmante, les essais qui sont mieux que des prémices de talent.

Un critique au goût très exercé, M. Léo Lucas, a déjà entretenu nos lecteurs bretons de la *Trilogie de l'Amour*, que Marin Follet acheva et d'un autre poème, le *Sacrifice*, qu'il ébaucha. Je n'y reviens que pour rendre hommage à mon tour à un écrivain qui aurait doté la Bretagne d'une œuvre de rêve et de vie, qui aurait pu devenir, les circonstances aidant, une sorte d'Alfred de Musset breton.

Le poète cherchait encore sa voie; il se serait affranchi, sans doute, du réalisme, physiologique à demi, qui lui a dicté certains détails d'une des parties de la *Trilogie*, *l'Amour de l'Outre-Tombe*, cantique sinistre des plaintes des noyés et d'où il a tiré le sujet même du *Sacrifice*, l'acte de dévouement d'un poète qui s'inocule la tuberculose, dont sa maltresse est atteinte, pour ne pas lui survivre. L'égoïsme de l'amour ôte beaucoup de grandeur à ce sacrifice, et il n'est pas permis de se souvenir ici de la *Nouvelle Idole* de M. de Curel, où l'héroïsme d'un médecin profite à l'humanité tout entière. Par contre, il me semble qu'une haute leçon, une protestation contre le suicide ressortent de la description des tortures endurées par les noyés après leur mort volontaire. Dante a oublié, dans son *Enfer*, ce cercle des noyés, et Marin Follet n'a pas exprimé, sans une émotion poignante, les tourments posthumes de ces pauvres coupables :

Où sont nos regards clairs? La vase emplit nos yeux
Et nos membres gonflés ne sont plus que risibles,
Hélas! Plains-nous, poète, et ne viens pas vers nous:
Car la houle toujours est grosse de souffrance!
Vois: mon sein qui se gonfle est bleui par les coups
D'implacables rochers! Songer à l'espérance,
Au repos nous paraît désormais criminel;
Nous sommes les jouets du roulis éternel!

Et je transcris quatre vers encore pour ceux que n'effarouche point la littérature faisandée d'un Baudelaire ou d'un Rollinat.

Les crabes, retirés sous les rochers massifs,
Comme de braves gens, soupant au coin de l'âtre,
Rongent, à petit bruit, la chair molle et verdâtre
Des noyés déchirés aux pointes des récifs.

Il y a là de l'originalité et la marque d'un talent curieux. Mais Marin Follet, qui était un noble poète, aurait fait de plus en plus sienne la devise de Longfellow « Excelsior » ; il aurait monté vers la nue au lieu de descendre vers l'abîme ; épurant son inspiration, il aurait aussi dégagé sa forme, évitant de composer à l'avenir des *Nuits* qui rappellent trop, de titre et de style, les incomparables poèmes de Musset. On jugera de ce qu'il promettait, de ce qu'il donnait déjà en lisant un passage de la troisième partie de la *Trilogie*, *Le Paria d'Amour*, où le poète entasse sur un bûcher imaginaire les œuvres de son génie, qui furent son honneur et sa joie, et dit à la bien-aimée de les broyer pour qu'il n'en reste plus de trace. De cet accès de délire romantique Marin Follet a tiré des effets neufs et puissants ; il se représente, un peu comme Sardanapale dans l'orgueil de ses richesses amoncelées :

Et rassemblant ainsi tout ce que mon cerveau,
Sous cette ondée, étincelante de génie,
Avait produit, torrents lumineux d'harmonie,
Et noirs torrents de haine évadés du tombeau,
J'en fis un piédestal éblouissant et sombre,
Eloquent et splendide et morne et surhumain,
Plein des rayons de l'aube et des houles de l'ombre,
Où le ciel et l'enfer se tenaient par la main.

Ce n'est plus à Musset que je pense ici, c'est à certains passages de la *Semaine* de du Bartas, de la *Chute d'un ange* de Lamartine, où l'abondance ne nuit pas à la beauté. Notre jeune poète breton n'avait qu'à persévérer dans cette voie pour y trouver la gloire, sinon le succès ; les fruits, selon l'expression du vieux Malherbe, auraient passé les promesses des fleurs.

O. DE GOURCUFF.

*
*
*

MÉMOIRES EN FAVEUR DE L'ALLIANCE AVEC LA RUSSIE ET CONTRE L'IDÉE DE LA CONQUÊTE DES BORDS DU RHIN, faits en 1863 et en 1868 par un Diplomate. — Fontenay-le-Comte, Ch. Claireaux, imprimeur, 1901.

L'excellente *Revue du Bas-Poitou* a déjà publié, en 1895 et en 1897, ces *Mémoires* que leur auteur, M. le baron de Mesnard, réunit aujourd'hui dans une brochure, en y ajoutant quelques notes inspirées par de récents événements. Après ce que les journaux de Paris, de notre frontière des Vosges et des provinces de l'Ouest, ont imprimé de justement élogieux sur ces *Mémoires*, nous voulons surtout en signaler la justesse d'idées et la convenance de style ; rien de trop pourrait être leur devise littéraire. Ainsi qu'on l'a rappelé à propos, M. le baron de Mesnard est un diplomate de race, attaché aux traditions qui ont fait la France grande et forte. Pensant comme Henri IV « que toute la langue française doit demeurer à la France », il avait adressé, en 1868, au marquis de Moustier, ministre des Affaires Étrangères, un *Mémoire* aussi précis que documenté sur l'annexion, vraiment réalisable alors, de la Belgique à notre pays. Ce *Mémoire* méritait à tous égards d'être réuni aux deux autres qui, en 1863 et en 1868, préconisaient l'alliance russe et nous détournaient, soit d'un chimérique projet de reconstitution de la Pologne, soit d'une guerre de conquête contre l'Allemagne, dont les effets ont été désastreux. On peut dire que dans les courts et vigoureux écrits du baron de Mesnard toutes les idées comme tous les mots portent. Nous allions écrire que, dans sa patriotique clairvoyance, l'ex-chargé d'affaires de France à Lisbonne s'était rencontré avec notre attaché militaire à Berlin, le colonel Stoffel, quand un article du *Gaulois*, cité dans la brochure, nous a appris que c'était l'opinion de M. Guizot. Un pareil suffrage est tout à l'honneur de M. de Mesnard et lui marque sa place parmi les Français qui ont le plus intelligemment servi la France.

O. DE GOURCUFF.

*
*
*

Les *Mémoires* de François Grandet, conseiller au présidial et maire d'Angers à la fin du XVII^e siècle, n'étaient probablement pas destinés à la publicité. Écrits à la sollicitation de l'historien Joseph Grandet, frère de l'auteur, ils dormaient dans quelque rayon de la Bibliothèque pu-

blique d'Angers, d'où l'érudite curiosité de M. l'abbé Uzureau vient de les exhumer. Je pense que nous n'avons sous les yeux, dans la brochure tirée à part de l'*Anjou Historique*, qu'un choix d'extraits de ces *Mémoires*; ils sont, en tout cas, intéressants, spirituels et justifieraient, pour le style, les éloges qu'un bon juge, Paul-Louis Courier, discernait aux moindres productions littéraires du grand siècle. François Grandet n'est pas tendre pour les Jansénistes; il malmène assez irrévérencieusement le grand Arnauld, frère du vénérable évêque d'Angers. Nous l'aimons mieux quand il se gausse d'un certain Trochon, juge à la Prévoté, à qui mal en prit de vouloir porter la robe rouge réservée aux seuls membres du Présidial, ou quand il se montre obtenant du Roi-Soleil, que les plus fiers n'osaient regarder en face, une audience qui eut pour résultat l'établissement de l'Académie des Belles-Lettres d'Angers.

O. DE GOURCUFF.

M. Trévédy voudrait que l'on rétablît, dans la Bretagne bretonnante, le culte *collectif* et non pas isolé ou étendu à des personnages étrangers des *Sept Saints de Bretagne*, qui étaient autrefois honorés par un pieux pèlerinage, le *Tour de Bretagne*, TRO-BREIZ. L'éminent érudit est revenu sur ce sujet qui lui est cher dans une communication faite au Congrès de l'Association bretonne de Châteaulin et aujourd'hui publiée en brochure (Quimper et Rennes, 1901). Pourquoi, demande M. Trévédy, la cathédrale de Quimper ne suivrait-elle pas le bon exemple récemment donné par l'église Saint-Patern de Vannes, et ne rétablirait-elle pas, dans une de ses chapelles, le monument, détruit par les vandales de 1793, à la gloire des Sept Saints de Bretagne, dont cinq, les saints Corentin, Paul-Aurélien, Tugdual, Patern et Samson comptent parmi ses patrons? Nous nous rallions de tout cœur au vœu que M. Trévédy, avec sa science et son zèle, est de force à faire passer dans le domaine des réalités.

O. DE G.

Nous recevons la lettre suivante :

Lehon, 11 mars 1901.

MONSIEUR,

Permettez-moi de rectifier l'omission commise par le *Journal de Rennes*, au sujet de ma présence aux obsèques de M. Arthur de la Borderie.

J'étais présent, en costume de chœur, avec M^{re} Bourdon et M. le Curé de Saint-Etienne, lors de la levée du corps, à la gare de Rennes; j'ai même présidé à l'église la cérémonie des Vêpres; seul enfin des cha-

noines, j'ai accompagné, avec M. le Curé de Saint-Etienne, le funèbre convoi jusqu'au cimetière.

Je n'aurais certes point réclamé contre cette omission d'un simple article de Journal, si la *Revue de Bretagne*, en faisant comme un récit officiel, ne le reproduisait dans sa livraison de février.

Je ne veux pas que l'on puisse supposer que j'ai manqué dans cette douloureuse circonstance, de vénérée sympathie à la mémoire de M. de la Borderie, et de reconnaissance à l'amitié sincère dont voulait bien m'honorer ce défenseur si dévoué et si regretté du Prieuré de Saint-Magloire de Lehon.

Veillez agréer...

FOUÉRÉ-MACÉ,
Chanoine honoraire.

* *

Un grand journal scientifique, qui nous semble un modèle du genre vient de faire son apparition à Saint-Pétersbourg. Il est imprimé sur quatre colonnes et rédigé en quatre langues, russe, français, anglais, allemand. *Climat* paraît, le 1^{er} et le 15^e de chaque mois; chaque numéro comprend 16 pages de grand format et 4 cartes. Parmi les sérieuses études originales que nous y lisons, et qui intéressent surtout la météorologie, citons celles de M. de Glasenapp sur le *Mouvement lunaire*, de M. A. Poincaré, et du rédacteur en chef lui-même, M. Nicolas Demtchinsky, dont la généreuse initiative mérite tous les encouragements.

O. DE G.

* *

LA PEINTURE FRANÇAISE AU XVII^e ET AU XVIII^e SIÈCLE, par Olivier Merson. — Paris, Société Française d'Éditions d'Art, L.-H. May. S. D., (1901).

La critique d'art est souvent confiée aujourd'hui à des écrivains superficiels, qui, faute de le connaître, traitent le passé avec un magnifique dédain. On n'en doit que plus honorer les critiques au goût sûr, à l'érudition consciencieuse et vaste, qui abordent ce passé en connaissance de cause et le jugent avec respect. M. Olivier Merson est un de ces Aristarques, comme on disait jadis; émule de Charles Blanc, continuateur de Paul Mantz, appréciateur éclairé des œuvres d'art à l'examen desquelles il a voué sa vie, il était désigné pour écrire le livre dont vient de s'enrichir la Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts, une histoire sommaire de la Peinture française au XVII^e et au XVIII^e siècle.

Dire tout en peu de mots et le bien dire; trouver la formule neuve et

personnelle de l'éloge, appliqué à des artistes souvent jugés déjà ; éviter la sécheresse et la diffusion : voilà quelques-uns des mérites par où se recommande le travail de M. Merson. Quant à la description documentée des tableaux, elle tient forcément moins de place ici que dans d'autres ouvrages plus spéciaux du même auteur, son *Catalogue raisonné* du Musée de Nantes, par exemple ; mais elle n'est point absente, et le chapitre sur les portraitistes du grand siècle, Rigaud et Largillière en tête, est, à cet égard, un des plus précieux.

Je regrette qu'il n'y ait point, au commencement de ce livre, une préface résumant à grands traits l'histoire et les gloires de la peinture française pendant les deux siècles où elle a le plus brillé. M. Merson, qui analyse avec une clarté, une précision rares, n'eût pas moins excellé dans la synthèse, et les réflexions, les jugements d'une saine critique, d'une portée philosophique incontestable, dont s'illumine la biographie d'un Poussin, d'un Le Brun, d'un Watteau, d'un Greuze, d'un David, auraient été rassemblés dans un tableau d'ensemble, que l'analogie des sujets aurait permis d'appeler un tableau de maître.

Mais, sous la forme qu'il a plu à l'auteur de lui donner, le livre restera l'un des meilleurs qu'aient inspirés la connaissance approfondie, l'admiration raisonnée de nos illustres peintres du passé. Pour la masse des lecteurs, il sera un manuel d'une sûre doctrine et d'une utilité constante ; à ceux qui savent déjà il apprendra encore quelque chose, car M. Olivier Merson a rapporté de son commerce assidu avec les maîtres, des *Mémoires* et des correspondances de leurs contemporains, des traits de caractère qui aident à mieux comprendre le talent, des anecdotes oubliées ou ignorées.

Le critique tient la balance égale entre les deux siècles ; mais, quelle que soit son admiration pour un Watteau, un Boucher, un Greuze, un Chardin, et quoiqu'il donne en passant mieux qu'un souvenir aux émules de ces maîtres, portraitistes comme Latour, peintres de fêtes galantes, comme Lancret ou ce Pater dont il rappelle les triomphes au Pavillon allemand de l'Exposition, quoiqu'il n'omette ni les animaliers, tels Desportes et Oudry, ni même les roses,

Sous les doigts de Nattier nouvellement écloses,

roses que certains amateurs d'aujourd'hui respirent avec délices. M. Merson a des préférences absolument justifiées pour les grands peintres du grand siècle, et ce qu'il dit de « la décadence aimable et galante » de l'école de Le Brun, il doit l'appliquer à l'art entier d'une époque où le joli remplaça le beau.

Poussin, Le Sueur, Le Brun, trinité de génie, ne furent jamais plus équitablement admirés. Un long chapitre est consacré à chacun d'eux; une phrase résume, à propos de Mignard, leur supériorité. « Poussin mettait dans ses œuvres plus de raison et de réflexion; Le Sueur, plus de grâce attendrie; Le Brun, de chaleur et de variété. » Impossible de mieux caractériser le peintre du *Déluge*, celui de *Saint Bruno*, le merveilleux décorateur du Louvre et de Versailles.

Après le chapitre sur Louis David, un des plus complets, un appendice, où les débuts de quelques-uns de ses élèves déjà connus avant 1800 sont brillamment résumés, nous conduit au seuil du XIX^e siècle. Nul ne jugerait avec plus d'équité, moins de parti-pris, que M. Olivier Merson les peintres modernes et contemporains; depuis longtemps, il fait dans ses *Salons* annuels ses preuves en cet ordre d'idées. Je souhaite donc, en terminant, que la Société Française d'Éditions d'Art lui confie encore la *Peinture au XIX^e siècle*, digne complément du présent ouvrage, et du précédent, la *Peinture Française du IX^e au XVI^e siècle*, que Paul Mantz avait pu achever et dont M. O. Merson a écrit l'introduction.

O. DE GOURCUFF.

* *

Un volume de vers, *Arvor*, des scènes lyriques d'une forme accomplie ont fait apprécier M. Adrien de Carné et contribué à l'éclat d'un nom déjà illustré dans les lettres bretonnes. Récemment l'auteur a écrit un livret d'opéra, et, malgré l'exemple de Scribe, de MM. Gallet, Blau et consorts, il n'a pas craint d'y introduire la poésie. *Nitokris* (Paris, typographie Davy), est la légende d'une belle Egyptienne, épousée par un roi à la façon du prince charmant épousant Cendrillon, et qui se venge des meurtriers de son mari en les engloutissant avec elle-même sous les ruines d'une nécropole. Ce dénouement est empreint d'une tragique splendeur; les chœurs de jeunes filles, le rôle entier du mage chaldéen, débordent de poésie orientale. Nous souhaitons qu'un musicien, séduit par les beautés de *Nitokris*, marie ses notes aux rimes du poète.

O. DE GOURCUFF.

Le Gérant : R. LAFOLYÉ.

Vannes. — Imp. LAFOLYÉ, Frères.

LE COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE

DE NANTES

Ses Attributions, ses Origines, son Personnel, ses Exactions et sa Chute

(Suite¹).

IV

Les pouvoirs illimités des représentants légitimaient toutes les mesures, soit qu'ils les eussent ordonnées directement, soit même qu'elles eussent été seulement tolérées par eux, et ce fut à la connivence de Carrier que le Comité révolutionnaire de Nantes dût de pouvoir empiéter, comme il le fit, sur les attributions des administrations et des tribunaux. Carrier, uniquement occupé de détruire les milliers de prisonniers vendéens amenés à Nantes et assuré que le Comité était à *la hauteur*, lui avait laissé la complète domination de la ville de Nantes et de ses habitants. Il n'autorisa jamais formellement le pillage des magasins et des maisons des suspects, mais il ne s'inquiéta jamais d'apporter une limite aux abus de pouvoirs du Comité.

Ces abus de pouvoirs allaient jusqu'à disposer du patrimoine des suspects. On voit, par exemple, qu'à la date du 9 nivôse (29 décembre 1793), Idlinger réclame du Comité qui l'a dépossédé les sommes nécessaires pour acquitter des traites protestées. Le 12 nivôse, (1^{er} janvier 1794), le Comité décide, par un arrêté, que les créanciers *patriotes* de Perrotin, riche négociant, ne seront payés que sur la production d'actes authentiques.

¹ Voir la livraison d'avril 1901.

Après le départ de Carrier, l'habitude de ces abus continua. On lit au procès-verbal du 5 ventôse (23 février), la décision suivante : « Les débiteurs des détenus devront faire leur déclaration dans le délai d'un mois, sous peine d'être déclarés suspects. On tiendra aussi note des fournisseurs créanciers des détenus. » Imaginerait-on un moyen plus ingénieux pour connaître les disponibilités de la fortune mobilière de chacun des habitants d'une ville ? Qui, en vertu des exigences de la vie courante, n'est pas débiteur ou créancier, et même les deux à la fois ? De cette façon, le Comité savait à quelle porte, ou plutôt à quelle caisse il pouvait frapper.

Le 9 ventôse (27 février), le Comité arrêtait : « Les voitures employées à la conduite des gens suspects seront payées à chaque maître de fiacre proportionnellement à ce qui est dû à chacun, et les riches subviendront à cette dépense. » Une note de 4.362 liv. fut ainsi acquittée par des personnes présumées avoir de la fortune, et l'avance, sinon le payement, en fut faite par les citoyens Fleury, Fruchard, Geslin et autres¹. Le négociant Perrotin dut contribuer pour 100 liv., bien qu'il ait été reconnu qu'il avait été arrêté sans raison, et que la voiture ne lui avait servi que pendant quelques instants².

Ce n'était pas assez d'emprisonner les négociants suspects et de leur rendre impossible la direction de leurs maisons de commerce, le Comité s'ingérait de pénétrer chez eux et de vendre leurs marchandises. On lit au procès-verbal du Comité du 1^{er} germinal (21 mars) : « Extrait du journal tenu par le citoyen Clavier, receveur des Domaines, des recettes et des dépenses faites pendant les trois décades de ventôse, pour le produit des sucres et autres marchandises vendues *pour le compte* des incarcérés. » Que le produit de ces ventes n'allât pas dans la caisse du Comité, ce n'en était pas moins une illégalité de l'attribuer aux Domaines. Une loi avait prononcé la confiscation des biens des émigrés, mais il n'en existait pas qui eût prononcé celle des biens des suspects. En admettant que les Domaines ne fissent qu'un encaissement provisoire, comme

¹ Déclarations à la Municipalité, de Dupoirier, n° 80; de Dubois, n° 121 et 183.

² *Bull. du Trib. révol.* vi, n° 58, 229.

semblent l'indiquer les mots « pour le compte des incarcérés », le commerçant dont la marchandise était vendue à contre-temps, sans son intervention, au prix du maximum, sinon au-dessous, était nécessairement lésé, et, ce qu'il perdait ainsi ne pouvait profiter qu'à des acheteurs peu scrupuleux, comme il s'en trouve toujours.

Les commerçants n'étaient pas seuls exposés à ces perquisitions. Les membres de la compagnie Marat, et, après sa dissolution, les commissaires du Comité, dont plusieurs avaient fait partie de cette compagnie, se faisaient ouvrir les portes de toutes les maisons, où ils espéraient trouver quelque chose à piller. Il leur arrivait même quelquefois de forcer la porte sans prévenir l'habitant. C'est ainsi qu'un médecin connu, nommé Tréluyer, demeurant rue Crébillon, trouva, en entrant chez lui, le 3 frimaire, (23 novembre,) René Naux et Giret en train de faire la revue du contenu de ses meubles : ils s'étaient introduits tout simplement au moyen d'un passe-partout¹.

Ces perquisitions étaient le plus souvent suivies d'une apposition de scellés qui se faisait d'une manière dérisoire, et sans aucune des garanties qui auraient pu justifier l'emploi de cette formalité. Il est probable même que ces appositions de scellés n'avaient d'autres motifs que l'extorsion d'un impôt supplémentaire au profit du commissaire. Un prisonnier avait besoin d'un objet quelconque qu'il avait laissé chez lui, il chargeait un commissaire d'aller le lui chercher, ou de le remettre à une personne désignée : l'enlèvement et la réapposition du scellé procuraient à ce commissaire une aubaine de 3 liv. 10 sous². Si, d'aventure, un procès-verbal de la perquisition était dressé, il l'était hors de la présence de l'habitant dont le domicile avait été visité. Le scellé collé avec de la cire, on y appliquait un cachet quelconque ; plusieurs fois on se contenta de l'empreinte du dé de la cuisinière, et même simplement de celle du pouce³. Gicqueau, administrateur du Département, rappela que, chez M. Roselly, demeurant rue du Château, qui, à la vérité, n'était pas seulement suspect, mais émigré, on avait bien mis les scellés sur les

¹ Déclar., n° 112.

² Proc. verb. du Comité du 7 nivôse. Décl. de Guichard, n° 37. Gallon faisait même payer 4 liv. 10 sous, Déclar. de Gaillier, membre du Comité, n° 67.

³ Bull. du Trib. révol VII, 13 ; VI, 236, 245.

portes, mais qu'on avait laissé un passage permettant l'accès à un cabinet qui contenait des objets précieux¹. Du reste, il paraît que, le plus souvent, on ne mettait les scellés sur les meubles qu'après en avoir extrait les bijoux et l'argent comptant. C'était, dit le président Dobsent, « la louable habitude du Comité révolutionnaire »². Une levée de scellés, qui mérite d'être notée, est celle qui eut lieu, sur l'ordre du Comité, inscrit au procès-verbal du 18 pluviôse, (6 février) : « Ordre à Gallon de lever les scellés chez Coutance, maison Bellevue. » L'appartement de M. de Coutance était contigu à celui qu'occupaient Goullin et Gallon ; M. de Coutance, envoyé à Paris, venait d'y mourir en prison ; sa femme était au Bon-Pasteur. Goullin trouvait commode de s'installer dans ce logement, ce qu'il fit. Le Comité fit vendre ceux des meubles des Coutance dont Goullin ne trouva pas avoir l'emploi³. Aucune décision judiciaire n'avait atteint ni M. ni M^{me} de Coutance.

La liste détaillée et nominative des exactions du Comité, que je donnerai plus loin, est longue ; néanmoins, je puis affirmer qu'elle est fort incomplète. Lors du procès de Paris, il fut fait un premier envoi des pièces les plus importantes des archives du Comité ; il en fut fait un second à Angers, lorsque les membres acquittés à Paris furent traduits devant le tribunal criminel de Maine-et-Loire.

Voici la preuve de ces envois : à la date de la 2^e sans-Culottide de l'an III, (18 septembre 1795), on lit sur le registre de la correspondance du District de Nantes, f^o 113, la copie d'une lettre adressée au directeur du jury du tribunal d'Angers, dans laquelle il est dit que, le 26 fructidor an II, à l'époque où s'instruisait le procès de Paris, on a envoyé « un grand nombre de pièces, même les originaux ». A la date du 7 nivôse an IV, (28 décembre 1795), sur le même registre, f^o 123, on constate qu'un dossier, comprenant notamment les livres trouvés chez Durassier, (ancien membre de la Compagnie Marat) a été envoyé à Angers. D'autre part le procès-verbal du Comité de Surveillance, qui avait succédé au Comité poursuivi,

¹ *Bull. du Trib. révol.*, VI, 347.

² *Eod.* VI, 288.

³ Voir sur Goullin et la famille de Coutance. *Le sans-culotte Gaullois*, p. 80 : — *Les cent trente-deux Nantais*, p. 93. — Emigrés, 26 prairial an III f^o 165.

porte, à la date du 1^{er} complémentaire an III, (17 septembre 1795), que les registres confiés à un nommé Constantin, pour être remis au greffe du tribunal d'Angers, étaient : 1^o un petit registre, écrit jusqu'au f^o 4, contenant les noms des citoyens qui ont déposé des sommes ; 2^o un registre intitulé *Journal*, commencé le 19 nivôse, et écrit jusqu'au f^o 19 ; 3^o un registre intitulé *Journal des assignats, bijoux et argenterie*, commençant à la même date.

Vers la fin de nivôse, milieu de janvier, au moment où le Comité publia son *Compte-rendu au District, d'après la loi du 14 frimaire*, pièce qui fut imprimée, il reconnaissait avoir reçu des dons qui s'élevaient à la somme de 64,450 livres et faisait état 1^o de la somme de 61,882 livres 19 sous, et 2^o de 556 marcs d'argenterie pris à des personnes sous le coup de la loi.

Les registres envoyés à Paris et à Angers permettraient seuls d'établir avec exactitude le bilan du Comité. Ils ont disparu, et on ne les trouve dans aucun des dépôts d'archives de ces deux villes. Ont-ils été détruits par des amis des membres du Comité ? Ont-ils été détournés dans le trajet de Nantes à Paris et à Angers ? Cependant Laënnec, dans une lettre datée de Paris pendant le procès, parle de liasses de documents qui accusent le Comité. Ce qui est bien certain, c'est que le compte-rendu des débats ne mentionne point de pièces produites par l'accusateur public contre les membres du Comité, autres que celles imprimées par Phelippes dans ses *Mémoires*, et les *Pièces contre Carrier remises à la Commission des vingt-et-un*. Faut-il attribuer seulement à la négligence du président Dobsent, et de l'accusateur public Leblois, que, par exemple, il n'ait point été parlé dans le cours des débats, d'une lettre qui était pourtant de nature à éclairer les jurés sur la valeur des déclarations des accusés, et dont la teneur est révélée par la mention suivante, au registre déjà cité du Comité de Surveillance qui succéda au Comité mis en accusation : « Lettre trouvée dans les papiers du Comité, et signée Naux, agent de la Commission civile et administrative, datée de Nantes le 12 floréal an II (un peu plus d'un mois avant les poursuites exercées contre le Comité), dans laquelle il propose, aux membres du Comité, de prendre un arrêté fraternel, dans lequel on se jurera amitié et secours en cas que quelqu'un fût inculpé pour

les occupations ordonnées par le représentant du peuple et, en marge : « envoyé cette lettre à Paris¹ ». Cette précaution n'indiquait-elle pas, de la façon la plus claire, la conviction des membres du Comité qu'ils pouvaient être inculpés de complicité pour les occupations ordonnées par Carrier, euphémisme assez heureusement trouvé, et, de plus, qu'ils se soutiendraient les uns les autres s'ils étaient accusés ?

De tous les registres du Comité, un seul a été conservé, celui des procès-verbaux des séances de chaque jour. Quoique sommaires, ces procès-verbaux forment un recueil de renseignements précieux et précis, sur les arrestations opérées, sur le personnel qui composait ce Comité, sur un certain nombre d'exactions, et sur les décisions importantes. Toutes celles qui ont été citées, dans les pages qui précèdent, ont été copiées sur ce registre. Les dates sont certaines, chaque procès-verbal étant daté et signé des membres présents à la séance. Les vingt premiers, jusqu'à novembre, ont pu néanmoins avoir été refaits et corrigés; en tout cas, il est bien certain qu'ils ont été recopiés, et, ce qui le démontre, c'est que, du 11 octobre au 2 novembre, ils sont datés vendémiaire et brumaire, à un moment où l'année républicaine n'avait pas encore reçu les dénominations nouvelles. A Paris, le numéro du *Moniteur* du 28 octobre est encore daté du 7 de la première décade du deuxième mois, et c'est sur celui du 29 octobre seulement qu'on voit apparaître le nom de brumaire, « octidi, première décade de brumaire. — Mardi, 29 octobre 1793, vieux style. »

Ce n'est qu'en usurpant, très illégalement, certaines attributions administratives, telles que la répurcation des rues, l'établissement de nouvelles prisons, etc., ou, en s'ingérant dans l'exécution, de mesures révolutionnaires inavouables, telles que les noyades, que le Comité révolutionnaire de Nantes avait été amené à ordonnancer des dépenses, dont le paiement devait, dans ses prévisions, incomber aux riches de la ville. Il provoqua, pour les solder, des offrandes d'argent, que les riches lui apportèrent aussi volontairement que

¹ Procès-verbal du Comité de Surveillance nommé par Bô, 3 frimaire an III (23 novembre 1794.)

fait le voyageur isolé qui, la nuit au coin d'un bois, vide ses poches à l'appel de brigands qui lui demandent la bourse ou la vie. La tenue d'une comptabilité régulière est la première des obligations qu'impose le maniement des fonds d'autrui, mais les membres du Comité avaient la prétention de travailler pour le Salut public ; or, en temps de révolution, le Salut public est un genre de travail que, ceux qui s'y dévouent, regardent volontiers comme assez méritoire pour être à l'abri du contrôle. Insouciance ou calcul malhonnête, personne au Comité ne songea à mettre de l'ordre dans la gestion de ces finances improvisées. Tout, pourtant, n'était pas cadeaux dans les recettes du Comité. Il y avait l'argenterie des églises ; celle aussi des particuliers, dont maintes pièces furent confisquées par des membres de la Compagnie Marat, qui trouvaient toujours le moyen de justifier leurs prises en invoquant le décret du 23 brumaire an II, le décret qui déclarait confisqués au profit de la République, « tous métaux, monnayés, ou non, tous objets précieux qui seraient découverts, ayant été cachés ou enfouis, dans la terre, dans les caves, les combles, les cheminées, et autres lieux secrets¹ ».

Garreau, cet officier municipal, qui avait, d'après son dire, siégé quelque temps au Comité, rapporte, dans sa déclaration à la Municipalité, que Barras, « secrétaire salarié du Comité », inscrivait sur une feuille volante les dons des citoyens, et que Chauv en faisait autant pour les souscriptions qu'il provoquait en faveur de son chemin de Bourg-Fumé.² Goullin, ajoute-t-il, était trésorier, et déposait, dans une armoire dont il avait la clef, une quantité d'objets précieux. Perrochaud avait aussi la clef d'une armoire et d'un grand coffre qui renfermaient de l'argent et des assignats³. Proust,

¹ Duvergier. *Collect. de lois*. VI, 349.

² Chauv possédait une petite campagne dans la région de Saint-Luce, et, comme le chemin qui y conduisait était mauvais, il avait entrepris de le faire réparer, au moyen de subventions qu'il sollicitait des personnes qui venaient au Comité. D'après sa déclaration au procès, « les subventions n'auraient pas dépassé trois mille livres, qui furent consciencieusement employées » (*Bull. du Trib. révolut.* VI, 300.) Le compte détaillé du Comité montre que cette somme s'élevait à 15.100 liv.

³ Registre des déclarations ouvert à la Municipalité à la suite de la mise en accusation du Comité N° 104. (Archives municipales).

le membre du Comité, a confirmé cette déclaration et y a ajouté, en déposant, qu'il se rappelait, qu'à un certain moment, probablement durant le voyage de Goullin à Paris, ce fut Bachelier qui eut la clef du trésorier¹. On lit, dans la déclaration faite par Mainguet, autre membre du Comité, homme borné, presque inconscient du rôle qu'on lui faisait jouer : « Il a été porté au Comité une grande quantité de louis d'or et d'argent monnayé. Il y a environ quinze jours, (ce qui, d'après la date de la déclaration, reporte au milieu de prairial, commencement de juin) on comptait encore l'argent blanc. J'en aperçus une grande quantité, que l'on mettait dans des sacs. J'en parus étonné, et demandai d'où venait cet argent. — Bast! me répondit Goullin, cela te regarde bien! »² Bonamy, Agent-national du District³, a déclaré, comme témoin au procès, que, toutes les fois qu'il est allé au Comité, il a remarqué beaucoup de désordre, et qu'il voyait Goullin manier des bijoux de grande valeur... Un jour que le Comité avait fait remettre à la Commission de Salubrité une somme de dix mille livres, il se trouva que l'un des sacs ne contenait que 850 livres. Présent au Comité, au moment de la réclamation faite à ce sujet, il osa dire qu'il serait désirable que le Comité nommât un caissier, qui mettrait de l'ordre dans les recettes et les dépenses. Il lui fut répondu que c'était inutile, parce qu'il ne se produisait jamais d'erreurs⁴.

Voici enfin, sur la même comptabilité l'opinion exprimée par Joseph Hérié, menuisier, l'un des membres du Comité nommé par Bô, pour remplacer celui de Goullin et de Chaux : « J'ai trouvé, dit-il, dans la caisse, une somme de 200,000 liv.; j'ai trouvé tous les objets réclamés par les détenus; cependant j'ai trouvé peu de recettes et beaucoup d'articles de dépenses⁵ ».

Il a été fait, en passant, allusion à un voyage de Chaux et de Goullin.

¹ *Bullet. du Trib. révol.* N° 98, p. 403; et déclaration de Gaullier n° 67.

² Registre des déclarations, n° 124.

³ Les Agents nationaux, avaient été institués par la loi du 14 frimaire pour exercer les fonctions attribuées auparavant aux procureurs-syndics.

⁴ *Bullet. du Tribunal révol.* VI, 299.

⁵ *Eod.* VI, 340. Hérié se trompait sur le chiffre; l'inventaire de l'encaisse ne s'élevait qu'à 87,000 liv.

Tous les deux avaient été appelés à Paris, par le Comité de Sûreté générale, pour déposer dans un affaire où se trouvait impliqué un officier général nommé Joznet-Laviollais, à la légère accusé d'un crime. Pour s'être faits simplement les éditeurs de cette dénonciation téméraire, on les avait supposés capables d'en apporter les preuves. En réalité, ils ne savaient rien de l'affaire, puisque le prétendu crime avait été commis aux colonies. Les deux camarades étaient partis joyeusement pour la capitale, le 24 ventôse, (14 mars 1794) emmenant chacun avec eux, une couple d'amis, et emportant un viatique de quatre mille livres, *empruntées* à la Caisse du Comité ; somme qui fut insuffisante comme nous le verrons tout-à-l'heure.

Durant leur séjour à Paris Goullin et Chaux semblent avoir fait complètement trêve à leurs fonctions patriotiques. Les procès-verbaux du Comité ne mentionnent la réception de leurs lettres qu'à très longs intervalles. En voici cependant, une de Goullin que j'ai rencontrée dans la collection Dugast-Matifeux, et qui n'est pas sans quelque saveur. Goullin s'y révèle tout entier ce qu'il était, fanfaron, léger, prodigue, et besogneux :

Paris, 11 germinal an II, (31 avril 1794)

AU COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE DE NANTES, EN LA PERSONNE DE
BACHELIER, GOULLIN.

« Je m'adresse à toi, de préférence, mon bon camarade, et nos collègues ne s'en plaindront pas quand ils en connaîtront les motifs.

« Ma foi, c'en est fait de nous, ou plutôt de notre bourse, si tu ne viens à son aide, ou si la Convention nationale ne nous renvoie bien vite à nos fonctions. L'abondance règne ici, mais pour le riche seulement. Le haut prix des denrées les rend rares pour le peuple, et équivalut à la disette. Loyer, bonne chère ou plutôt médiocre chère, vin, blanchissage, et autres frais imprévus et indispensables, tout cela ne s'obtient qu'au poids de l'or. En vérité, en vérité, il faut être opulent pour ne pas exister sans malaise à Paris. — Avec toute la

sobriété et toute l'économie que tu me connais, chaque jour nous coûte plus de 40 livres ; ajoutez à cela les frais énormes d'un long voyage, et tu verras, avec deuil, que chaque heure d'absence entraîne, pour Chaux et pour moi, 6 ou 7 fr. après elle. Ah ! qui m'eût dit que le sans-culotte Goullin causerait un jour une telle dépense ! Cette idée m'étourdit et me chagrine. Oui, je mourrai de désespoir si l'on ne me replace à mon poste, ou si, m'employant plus utilement pour ma patrie, je ne lui suis en même temps moins à charge. — Je croyais, et tu en fais témoin, que les 4.000 livres que réclamait sagement Chaux, eussent suffi, et au delà, pour notre expédition, mais je reconnais, un peu tard, que, si elle dure quarante jours, six mille livres passeront. Six mille livres pour un Joznet, c'est beaucoup plus que nous ne l'estimions.

(Ici quelques lignes pour faire connaître que Joznet s'est justifié des accusations portées contre lui, et que le Comité de Salut public lui a rendu sa confiance.)

« En conséquence, mon bon ami, je t'exhorte à nous faire passer, par le prochain courrier, les 2000 en assignats de 400 liv. Consulte, sur ce point, nos collègues, et dis-leur que, si notre bon ange nous ramène parmi eux plus tôt que nous l'imaginons, nous saurons tenir compte de nos dépenses. Ainsi, dans tous les cas, expédie-nous promptement l'objet de notre demande, quitte à rendre s'il devient inutile. Paris est calme, point de nouvelles saillantes. Je vous assure qu'il ne se passera rien d'extraordinaire sans que Goullin ne vous le fasse tenir de la première main. Ecrire ne me coûte pas. Vous savez que c'est ma manie. Ici, je trouve peu matière à l'exercer, aussi je m'en venge sur mes amis. Indulgence, Bachelier, pour ma faiblesse. Ce sera une nouvelle preuve de ton attachement. Ton sincère ami, GOULLIN ».

Les deux voyageurs ne rendirent jamais compte de leurs dépenses. Interrogés à ce sujet par le président du Tribunal révolutionnaire, ils prétendirent n'avoir dépensé pour eux-mêmes que 1600 livres, et répondirent que le surplus l'avait été par leurs amis, qui restaient débiteurs, et qui n'ont jamais cessé de l'être.

Goullin et Chaux ne revinrent à Nantes que le 13 floréal, (2 mai). Les agréments de la grande ville leurs avaient fait oublier le

sage proverbe : Les absents ont tort. Eux partis, le Comité s'était trouvé décapité ; les autres membres se sentaient incapables, à l'exception de Bachelier, d'un caractère timide, et qui n'était guère que le plumitif de la bande. Leur insuffisance les avait rendus modérés, et les arrestations étaient devenues plus rares. Moins effrayés, les habitants commençaient à reprendre leur sang-froid. Si beaucoup de gens vivaient et profitaient des abus du Comité, le nombre de ceux qui souffraient de l'arrêt à peu près complet des affaires était bien autrement considérable. Sans oser se démasquer, le mécontentement se propageait sous le manteau. A durer, la tyrannie s'use comme les autres choses de ce monde, et il arrive toujours un certain moment où il suffit, pour en avoir raison, d'un homme hardi et résolu. Cet homme fut Philippe-Tronjoly, l'ancien président du Tribunal révolutionnaire.

(A suivre)

ALFRED LALLÉ.



USAGES ET DROITS FÉODaux

en Bretagne.

(Suite¹)

IX. — AUTRES JEUX DE FORCE OU D'ADRESSE

La soule à Antrain, Vieuxviel, la Chapelle-sur-Erdre, Rochefort, Assérac, etc. — Les pelotes et la paume à Rennes, à Saint-Brieuc, au Pont-Saint-Martin, à Barbechat et à Moulins. — Le saut des mariés à Rennes, au Vieux-Bourg-Quintin, à Baguer-Pican, à Romagné et à Brest. — La fleurlette de Lamballe.

Outre les exercices militaires dont nous venons de parler, certains autres jeux, de force ou d'adresse, étaient l'objet de devoirs féodaux. L'un des plus communs en Bretagne et l'un des plus violents était le jeu de soule.

La soule était ordinairement une boule de cuir remplie de filasse ; parfois mais rarement une boule de bois. Elle était offerte certains jours, habituellement au commencement ou à la fin de l'année, par le dernier marié de la paroisse, au seigneur du lieu. Cependant à Josselin on la présentait à midi, le jour du Mardi-Gras devant la croix du Martray, entre deux plats, avec deux pains, deux pots de vin et deux verres. Au Gué-de-l'Isle on la déposait sur le banc seigneurial dans l'église de la paroisse à l'issue de la grand'messe. A Vitré la présentation se faisait pendant la messe même, entre les deux élévations, à la fête de Saint-Etienne.

Le vrai jeu de soule se faisait à l'aide de bâtons recourbés appelés crosses ou quillards, au moyen desquels on lançait la boule de manière à l'éloigner de ceux qui étaient sur le point de l'atteindre ; il

¹ Voir le fascicule d'avril 1901.

s'agissait de la faire parvenir à un certain but, ou de l'amener dans une certaine direction : tant pis pour ceux qui se trouvaient trop rapprochés quand le bâton tombait sur la soule. Quelquefois au lieu de bâton on se servait simplement du pied pour diriger cette boule.

La soule était lancée d'abord soit par le seigneur, soit, le plus souvent, par son sénéchal. Elle était souvent disputée par les hommes mariés et les célibataires, parfois par les habitants de deux paroisses ou de deux fiefs rivaux.

« Je suis convaincu, dit M. A. de Barthélemy, que le monopole du droit de soule attribué aux seigneurs n'était simplement qu'une mesure de police. Ce jeu si populaire et si dangereux, condamné par l'autorité épiscopale et par le roi, ne pouvait disparaître que graduellement ; les seigneurs ne le permirent qu'un jour dans l'année et à certaines personnes ; tout naturellement, lorsque ce jeu parut devenir une obligation, il tomba peu à peu en désuétude¹. »

Donnons quelques extraits d'*Aveux* relatifs au jeu de soule en Bretagne : »

« Doit le prévost d'Antrain² comparoir à la principale porte du cimetière de l'église paroissiale du dit Antrain, chaque feste de Noël, à l'issue de la messe du point du jour et y jeter une soule ou boise de la part du seigneur du Pontavice, laquelle soule sera courue par les dits paroissiens d'Antrain non nobles ; et celui qui la rapportera sera quitte l'année suivante du devoir de quintaine, en la rapportant au dit seigneur où à son procureur³. »

Au bourg de Vieuxviel⁴ le droit de soule s'exerçait le lundi de Pâques : « A l'issue de la grande messe, les trésoriers de l'église de Vieuxviel sont tenus de présenter au seigneur du Chastellier, à son chateau (situé à demi-lieue de Vieuxviel) les soules et boules, pour les jeter et ensuite estre soulées jusqu'au bourg de Vieuxviel par les officiers de la Jurisdiction et messieurs les recteurs et prestres de Vieuxviel et de Sougeal. Et ladite soule estant arrivée audit bourg de

¹ *Revue de Bretagne et de Vendée*, VI, 351.

² Chef-lieu de canton, arrondiss. de Fougères (Ille-et-Vilaine).

³ Aveu de la seigneurie du Pontavice en 1685.

⁴ Commune du canton de Pleine-Fougères, arrondiss. de Saint-Malo.

Vieuxviel, il doit estre présenté sur la passée du cimetière, proche la porte mortuaire, (par certains vassaux désignés), aux souleux deux costes de lard sur une feuille de chou, une livre de pain blanc et un pot de vin rouge¹ ».

Le jour Saint-Jean l'Évangéliste (27 décembre) « les nouveaux mariés de la Chapelle-sur-Erdre² doivent³ chacun une soule et un billard, un pot de vin mesure de la Chapelle et un pain blanc, » le tout présenté au seigneur de la Gascherie ou à ses officiers incontinent après la grande messe ; laquelle soule ledit seigneur a droit de donner à ses hommes et vassaux pour estre par eux poussée et soulée⁴. »

Il paraît qu'on affectionnait singulièrement le jeu de soule dans le pays d'Assérac⁵, car le marquis du dit lieu n'en jetait à ses sujets pas moins de cinq chaque année : à Herbignac le jour Saint-Etienne, le premier jour de l'an et à la fête des Rois — à Assérac le jour Saint-Hilaire, — et à Pont-d'Arm à la fête de Saint-Jean l'Évangéliste⁶.

A Rochefort-en-Terre le dernier marié de l'année apportait la soule au seigneur de Rochefort à la fête de l'Épiphanie : il devait la jeter par-dessus le four à ban féodal, en ayant un pied posé contre le mur du cimetière de Notre-Dame de la Tronchaye ; s'il manquait de force ou d'adresse en cela, il payait une amende⁷.

Au dernier siècle plusieurs seigneurs, reconnaissant le danger du jeu de soule, remplacèrent le devoir de fournir la soule par une offrande faite à un sanctuaire. Ainsi en 1729 le seigneur de Menart, en Chavagne près Rennes, demandait au dernier marié de la paroisse deux cierges de cire blanche présentés à la chapelle de son manoir au lieu de la soule qui lui était due le dernier dimanche de l'année. — Son voisin, le seigneur de Cherville, en Moigné, se contentait en 1775 de recevoir à la fête des Rois en son église paroissiale un

¹ Déclaration de 1782.

² Chef-lieu de canton, arrondiss. de Nantes.

³ Aveu de la seigneurie de la Gascherie en 1679.

⁴ Commune du canton d'Herbignac, arrondiss. de Saint-Nazaire.

⁵ Aveu du marquisat d'Assérac en 1681.

⁶ Aveu de la seigneurie de Rochefort en 1554.

cierge d'une demi livre en place « de la soule qu'on avoit coutume de temps immémorial de présenter à ses prédécesseurs. »

Un autre divertissement analogue à la soule mais moins violent et figurant souvent parmi les droits féodaux, fut le jeu de pelotes annobli sous le nom de jeu de paume.

Les pelotes ou éteufs étaient en usage au moyen-âge parmi les ecclésiastiques les plus vénérables et les plus haut placés : le chapitre de Rennes se rendait chaque année, le dimanche de la Quasimodo, après diner, à l'église paroissiale Saint-Étienne de cette ville « pour férir (frapper) les pelotes ; de quoy le curé dudit Saint-Étienne doit fournir à chacun dudit chapitre trois pelotes à ses dépens, et le sous-chantre de l'église doit fournir de barrel de bois (bareau ou raquette) de quoy férir lesdites pelotes, et doit bailler et jeter les pelotes à chacun pour les pouvoir férir¹. » — A Saint-Briec, le jour de Pâques, le recteur de la paroisse Saint-Michel était tenu d'offrir à son évêque cinq balles de paume et à chaque membre de son chapitre trois balles, avec des raquettes².

Les seigneurs laïques n'aimaient pas moins que les ecclésiastiques à se récréer au jeu des pelotes. Nous avons déjà pu remarquer, parmi les petites redevances féodales signalées plus haut, quantité d'éteufs ou ballotes dus par les tenanciers à de nombreux seigneurs. En voici encore d'autres exemples : le sire de Bougon, ayant accordé de nombreuses franchises aux paroissiens de Pont-Saint-Martin³, se borna à leur demander en signe de reconnaissance « chacun premier jour de may des gants et des esteufs pour jouer à la paulme⁴. » — Le lendemain de la Pentecôte, chaque année, les nouveaux mariés de Barbechat⁵ étaient obligés de se rendre « après midy aux communs du village de la Boissière et d'y porter chacun trois battoirs et trois ballons de cuir, et iceux donner à leur seigneur, lequel, ayant marqué un espace de vingt-quatre pieds en carré, leur jette à chacun les trois ballons qu'ils sont tenus de recevoir

¹ Livre des usages de l'église de Rennes, ms. de 1415.

² Anciens Evêchés de Bret. 1, 187.

³ Commune du canton de Bouaye, arrondissement de Nantes.

⁴ Aveu de la seigneurie de Bougon en 1580.

⁵ Commune du canton du Loroux-Bottereau, arrond. de Nantes.

avec l'un de leurs battoirs et faire passer les bornes dudit espace de vingt-quatre pieds¹. » — A Moulins² existait le devoir de treiche consistant en ceci : « Les nouveaux mariés et mariées, ayant épousé en l'église parochiale dudit Moulins et couché en cette paroisse la première nuit de leurs nopces, doivent se présenter le jour de la Pentecoste, à l'issue des vêpres au bourg dudit Moulins ; et là est tenu chaque marié frapper d'un baston ou quillard par trois fois trois ballotes que lui jette le seigneur de Montbouan. » Quant aux nouvelles mariées, « après avoir esté présentées audit seigneur par leurs dits maris, elles doivent chacune dire une chanson et danser en danse ronde. » Faute de rendre ces devoirs féodaux, mariés et mariées étaient condamnés à payer à la seigneurie « chacun deux pots de vin blanc et 60 sols d'amende³ ».

Un droit analogue appartenait au vicomte de Rennes. Les derniers mariés de la paroisse Saint-Hélier, à Rennes, étaient, en effet, « tenus comparoir le dimanche de la Quasimodo, moitié avant et moitié à l'issue de la grande messe parochiale, proche le cimetièrre de l'église dudit Saint-Hélier, devant les juges de la vicomté. Et doit chacun desdits hommes présenter deux esteufs ou ballotes bien unis et sans couture, pour estre l'un d'eux jeté par ordre desdits juges dans la place du Cép vis-à-vis du cimetièrre ; et doit ensuite celui marié à qui appartient ledit esteuf monter sur le mur dudit cimetièrre et sauter dans le chemin pour l'aller ramasser ; et les femmes (desdits mariés) doivent comparoir dans ledit chemin et dire chacune d'elles une chanson en dansant⁴. »

Ce devoir féodal attirait beaucoup de monde à Saint-Hélier où l'on allait voir sauter et danser les mariés, et c'est l'origine de l'assemblée de la Quasimodo qui subsiste encore.

Ceci nous amène à parler des autres devoirs de saut imposés par quelques seigneurs.

Nous avons déjà signalé le saut des poissonniers qui sentait la pénalité ; il y avait en usage d'autres sauts qu'on peut considérer

¹ Aveu du marquisat de Goulaine en 1680.

² Commune du canton de La Guerche, arrond. de Vitré.

³ Aveux de la seigneurie de Montbouan en 1470 et 1751.

⁴ Aveu de la vicomté de Rennes en 1682.

comme des exercices d'adresse imposés aux jeunes gens. Au Vieux-Bourg-Quintin les nouveaux mariés étaient tenus, le dimanche après la Saint-Jean, sous peine de 15 sous d'amende, de sauter par-dessus une fosse remplie d'eau, creusée dans une prairie nommée *Prat Poul Beniquet* (le pré de la cave bénite) ; une rainure, longue d'environ dix pieds, pratiquée dans le mur de l'église, au pignon du portail, marquait la largeur de la fosse¹. — De même à Baguer-Pican² tous ceux qui s'étaient mariés dans l'année devaient se réunir devant l'auditoire de la seigneurie de la Mancelière « et sauter publiquement le bacquot proche le cimetière, à l'issue de l'audience et en présence des officiers du seigneur. » — Enfin les derniers mariés de la paroisse de Romagné³ devaient au seigneur de Larchapt, le lundi de la Pentecôte, à l'issue des vêpres, « sauter par-dessus ou dedans une cave pleine d'eau estant dans le pastis de la Hardouinaye, par trois fois ; et ledit seigneur de Larchapt doib aux dits sauteurs dix sols monnoye pour estre convertis en vin. » Afin de prévenir les accidents, le seigneur devait préalablement faire nettoyer cette cave et la faire « paver de mottes ».

Le droit féodal de saut existait aussi à Brest et s'y exerçait naturellement en mer : lorsqu'on installait un nouveau maire de Brest, la dame de la Palue, à cause de son fief de Kerinou, avait le droit de réunir devant ses officiers les nouveaux mariés de l'année et les bâtisseurs de maison venus depuis trois ans ; tous étaient tenus, sous peine d'amende, de sauter à la mer. « Cette coutume, écrit M. le docteur Corre, cachait sans doute une préoccupation constante de maintenir en ses goûts et qualités maritimes la population brestoïse⁴ ».

Un mot sur le droit de fleurette pour terminer agréablement cette revue des jeux féodaux.

Tous les tanneurs de la ville de Lamballe⁵ devaient, le mardi de Pâques, accompagner le seigneur de la Villebilly dans le bois de ce

¹ A. de la Borderie, *Cours d'Hist. de Bret.*, I, 90.

² Commune du canton de Dol, arrondissement de Saint-Malo.

³ Commune d'un canton de Fougères.

⁴ *Documents de criminologie rétrospective*, 26.

⁵ Chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Brieuc.

nom en la paroisse de Maroué. Ce seigneur y cueillait une fleur ou une feuille et la montrait par trois fois aux tanneurs. On se rendait ensuite à la chapelle Saint-Sauveur en Lamballe, et là le sire de la Villebilly, assis au pied d'une croix de pierre, appelait chaque tanneur et condamnait à une amende tous ceux qui ne comparaissaient pas ou qui ne pouvaient pas montrer une fleur ou une feuille semblable à celle qui avait été cueillie par lui. L'amende en 1709 n'était que de 2 sous, 6 deniers.

Cet usage féodal rappelle un jeu dont parle La Fontaine et encore assez répandu il y a quelques années. « Au commencement du printemps on était obligé de porter une feuille désignée. *Je vous prends sans vert*, disait-on en abordant une personne au moment où elle s'y attendait le moins et, si elle ne pouvait montrer la feuille ou la fleur convenue, elle payait une amende ou subissait une punition¹. »

(A suivre.)

L'abbé GUILLOTIN DE CORSON,
Chanoine honoraire.

¹ De Barthélemy, *Revue de Bret. et de Vendée*, II, 182.



UN

CHAPITRE DE L'HISTOIRE DE LAMBALLE

Bâti l'an 991, le château de Lamballe avait été démoli, en 1420, par ordre du duc Jean V, après la révolte des Penthièvre. En 1555, reconstruit en partie sur l'emplacement de l'ancien par Jean de Bretagne, comte de Penthièvre et duc d'Étampes¹, il pouvait, dit-on, grâce à ses fortifications et à sa position sur un rocher escarpé, soutenir le siège et l'assaut d'une armée de 10,000 hommes avec 500 soldats de garnison. Ce n'était donc pas une place méprisante, et s'il est vrai qu'Henri IV en apprenant la mort de La Noue Bras-de-Fer ait qualifié cette forteresse de bicoque, il y a lieu de croire que ce roi avait été inexactement renseigné. Mais si le château était défendu par de sérieux ouvrages, il n'en était pas ainsi de la ville dont les murailles avaient été démantelées l'an 1420. En 1555, le duc d'Étampes avait bien songé à les rétablir en même temps que celles du château et il avait même fait dresser à ce sujet « un état authentique des maisons, cours, jardins situés sur les murs, dans les douves et sur les contrescarpes de l'ancienne clôture de la ville » ; mais pour des raisons que nous ignorons, il n'avait pas donné suite à ce projet, et depuis les choses étaient restées telles quelles. Aussi, pendant la Ligue, la situation des habitants de Lamballe fut-elle des plus malheureuses. Plusieurs fois la ville fut dévastée par les royalistes. *La Chronique de Lamballe*, écrite par les chanoines de la

¹ Jean de Bretagne, arrière petit-fils de Jean de Brosse et de Nicole de Châtillon, rentré en possession des biens de la maison de Penthièvre en 1535, fixa sa résidence à Lamballe. Il embellit cette ville par de nombreux travaux et fit bâtir les maisons de plaisance du Bocage et de Lanjouan. Il mourut à Lamballe en 1565 et fut inhumé à Guingamp dans l'église des Cordeliers.

Collégiale de Notre-Dame fait notamment mention de la prise de la ville le 17 septembre 1589, après vêpres, par l'armée royale qui égorgea et pilla « avec violement de filles et de femmes ». L'année suivante, au mois de janvier, le prince de Dombes s'étant emparé de Moncontour vint attaquer le château de Lamballe. L'approche du duc de Mercœur et l'énergique résistance de la garnison qui, sous les ordres des capitaines Ménage et la Fresnaye fit une sortie dans laquelle elle tua beaucoup d'ennemis, l'obligèrent à battre en retraite. Mais, cette fois encore, les infortunés Lamballais eurent à endurer la violence et les déprédations de la soldatesque huguenote. Les lansquenets royalistes, après avoir mis le feu en divers endroits, livrèrent les églises au pillage, enlevèrent les vases sacrés, foulèrent aux pieds les hosties et répandirent les saintes huiles. Enfin, en juillet 1591, le prince de Dombes, renforcé de la compagnie de gendarmes de Montgommery et de dix huit cents lansquenets et ayant auprès de lui l'illustre La Noue qu'Henri IV avait envoyé pour l'aider de son expérience et de ses conseils, revint assiéger le château.

Ce siège demeura célèbre à cause de la blessure mortelle qu'y reçut La Noue, fut entrepris à l'instigation du marquis d'Assérac et du baron de la Hunaudaye qui voyaient dans la forteresse de Lamballe un danger pour leurs châteaux situés dans le voisinage. Le baron de la Hunaudaye était alors René Tournemine, chevalier des Ordres du roi, seigneur de la Guerche en Rays, qui avait hérité de la baronnie et de la seigneurie de la Hunaudaye, après le décès de sa cousine Magdeleine d'Annebaud, fille de Claude d'Annebaud, amiral de France, et de Françoise Tournemine¹. René Tournemine avait été nommé par Henri III, en 1575, lieutenant-général de Bretagne. Poste important qu'il conserva sous son successeur à qui il rendit des services signalés. Il gouverna notamment cette province en l'absence du jeune prince de Dombes et contribua à faire rentrer dans le parti du roi la grande ville de Rennes. Aussi était-il considéré, et écouté. Malgré les avis de Montmartin² qui représenta que

¹ Du Paz, *Histoire généalogique des Maisons illustres de Bretagne*.

² Jean du Mats, seigneur de Terchant et de Montmartin, gouverneur de Vitré, a laissé sur les troubles de la Ligue des Mémoires qui se trouvent aux preuves de Dom Morice.

le château avait une nombreuse garnison, que l'on était sans argent et que les forces royalistes n'avaient pour toute artillerie que deux canons trainés par des bœufs, qu'enfin Mercœur n'était pas loin et qu'il pouvait à l'improviste tomber sur les quartiers de l'armée et les enlever ; malgré le sage de Poigny qui assura que l'on s'embarquait sans biscuit, le siège fut décidé ; il le fut même après que La Noue eût reconnu la place et déclaré que l'entreprise était au-dessus de ses forces.

Le château fut donc investi, et les deux canons ayant été mis en batterie firent une petite brèche à la muraille, mais sans entamer le rempart fortement protégé par des fascines et du gazon. Le 18 juillet, vers midi, La Noue Bras de Fer voulant s'assurer par lui-même de l'état de la brèche, monta dans une échelle plantée derrière des ruines. Il avait ôté son casque qui, ce jour-là, était garni de laurier. Comme il allongeait la tête pour mieux observer, une balle d'arquebuse ayant donné contre une pierre vint par ricochet le frapper au front¹. Renversé par la violence du coup, La Noue demeura suspendu entre deux échelons par une jambe blessée au siège de Paris et qui n'était pas encore guérie. Débarrassé par ses gens et transporté à son logis, il demeura une heure sans connaissance. Trois jours après, conduit à Moncontour, il ressentit de vives douleurs à la tête. Les chirurgiens consultés étaient d'avis de lui faire subir le trépan. Mais celui qui le soignait habituellement, et en qui il avait une extrême confiance, soit présomption, soit méchanceté, s'opposa à cette opération. Le mal ne fit dès lors qu'empirer et le quinzième jour de la maladie, la paralysie s'étant mise sur la langue, La Noue ne tarda pas à perdre l'usage de la parole. Alors Montmartin qui ne le quittait pas, lui prit la main et lui dit : Monsieur, souvenez-vous de ce passage de Job : « Je sais que mon Rédempteur est vivant, et qu'à la fin des temps, il me ressuscitera de la poussière, et lorsque mes membres seront de nouveau revêtus de ma peau alors dans ma chair même je verrai Dieu. »

— Vos os et votre chair le verront, ajouta Montmartin, ne le croyez-

¹ On croit généralement que l'endroit où La Noue Bras de Fer fut atteint mortellement est un passage situé au haut de la rue de Bario.

vous pas ? — A cette parole, le moribond levant la main au ciel en signe d'acquiescement la tint quelque temps dans cette position, puis regardant les assistants du même œil qu'il les conduisait au combat, rendit tranquillement l'esprit¹.

Ainsi mourut, à l'âge de soixante ans, François de La Noue, une des gloires les plus pures de ce temps. Il fut à la fois regretté des catholiques et des protestants, et Henri IV qui l'aimait sincèrement, fit de lui un éloge remarquable en disant « qu'il perdait un grand homme de guerre, mais encore plus un grand homme de bien ».

La blessure de La Noue Bras-de-Fer² causa la délivrance du château de Lamballe. Le prince de Dombes, reconnaissant l'impossibilité de réduire la place avec si peu d'artillerie et de munitions, se retira avec son armée entre Lamballe et Moncontour, mais ses lansquenets et les anglais du général Norris laissaient d'horribles traces de leur séjour. Ils avaient brûlé la maison d'Olivier de Tronquidy, ravagé la vigne, dévasté les métairies et les moulins de la seigneurie, démoli la halle.

Lanjouan, l'ancienne maison de plaisance du duc d'Étampes, à peu de distance de la ville, n'avait pas davantage été épargné : le pavillon et la chapelle étaient devenus la proie des flammes. Enfin quantité de maisons avaient été détruites.

Le duc de Mercœur, en apprenant l'attaque du château de Lamballe, s'était porté au secours de cette place. Il s'avança jusqu'à trois lieues de la ville, mais ayant appris la levée du siège, il se retira avec ses Espagnols vers Pontivy et Josselin. Le prince de Dombes alla se loger à Saint-Brieuc où il fut rejoint par le marquis de Lavardin qui lui amenait du Maine un renfort de 900 arquebusiers et de 80 ou 100 hommes de cavalerie bien armés. Le duc de Mer-

¹ Voir Dom Morice.

² Chez La Noue Bras-de-Fer le désintéressement égalait la bravoure. Témoin le trait suivant : En 1589, les ligueurs ayant mis le siège devant Senlis, les royalistes trop peu nombreux pour les attaquer se bornèrent à vouloir faire entrer dans la place des munitions et des vivres, mais les marchands ne voulaient pas les livrer sans argent et les traitants refusaient de l'avancer. « Tant que j'aurai, dit La Noue, une goutte de sang et un arpent de terre, je l'emploierai pour la défense de l'État où Dieu m'a fait naître », et aussitôt il donna comme gage une de ses terres aux marchands qui devaient fournir les munitions.

cœur dont les forces s'étaient augmentées dans le même moment d'une troupe de 1200 Espagnols, craignant que son adversaire n'attaquât de nouveau Lamballe, se rapprocha de cette ville et s'établit à Jugon. Le prince de Dombes marcha aussitôt à sa rencontre et prit position à Plestan. Les avant-gardes des deux armées en vinrent aux mains à la tombée de la nuit ; à peu de distance de Jugon. Les ligueurs furent obligés de se retirer, mais firent prisonnier La Tremblaye, un des principaux officiers de l'armée ennemie. Le lendemain, le prince de Dombes alla se poster à Collinée « grand village au bord de la lande du Menez (1) ». Là, il essaya de se mesurer de nouveau avec son adversaire. Le duc de Mercœur ne voulut pas quitter la position avantageuse qu'il occupait. Il se borna seulement à attaquer la compagnie de du Liscoet qui était fort belle et à laquelle il enleva quelques chevaux. Alors, comme la maladie et la mort faisaient de grands ravages parmi les Anglais, victimes de leur intempérance, le général Norris demanda que l'on prit le chemin de Saint-Brieuc où il voulait refaire sa troupe. Le prince de Dombes y consentit, et l'armée royale, quittant Collinée, gagna Moncontour, puis Saint-Brieuc. Son séjour n'y fut du reste que de courte durée. Son chef, brûlant de plus en plus du désir de combattre, se remit à la poursuite de Mercœur qui se dirigeait vers Saint-Méen. Mais il ne fut pas plus heureux cette fois que la précédente. Le duc de Mercœur s'était fortement établi aux environs de Saint-Jouan dans un endroit d'accès difficile. Les chefs royalistes s'étant concertés n'osèrent engager le combat et furent d'avis de battre en retraite. Les bataillons du prince de Dombes, s'ébranlant de nouveau, prirent la direction de Rennes et de Fougères.

Mercœur était arrivé à ses fins sans courir les risques d'une bataille, il était parvenu à empêcher une nouvelle attaque contre le château de Lamballe. Son lieutenant, Saint-Laurent d'Avaugour, fut moins heureux et se fit battre complètement. Il assiégeait l'antique Tour de Cesson qui, par sa situation, commandait l'entrée du Légué, lorsque Rieux Sourdeac, gouverneur de la Basse-Bretagne pour

¹ Voir Montmartin, *Mémoires*.

Henri IV, vint au secours de la forteresse assiégée Sans abandonner le siège, Saint-Laurent, à la tête d'une troupe d'infanterie et de cavalerie, se porta à sa rencontre. Le combat tourna à l'avantage des royalistes. Saint-Laurent, fait prisonnier par le bourreau des lansquenets qui saisit son cheval par la bride, fut enfermé dans la tour où il s'était proposé d'entrer d'une autre façon, puis à Guingamp d'où il trouva moyen de s'évader. Quant à ceux de ses gens qui étaient demeurés au siège de la Tour, abandonnant canons et bagages, ils se retirèrent à Lamballe commettant, sur leur passage, de nombreux actes d'indiscipline et de pillage. C'est ainsi qu'au bourg de Planguenoual¹, ils s'emparèrent des ornements d'église, des provisions et des meubles du recteur qui avaient été cachés dans le clocher².

Au cours de l'année 1596, les affaires du duc de Mercœur prirent une mauvaise tournure. Les pluies ayant été très abondantes en Bretagne, toute la récolte fut perdue. Le peuple des campagnes souffrit cruellement de la disette. Dans les villes la majeure partie des habitants était réduite à mendier, et, par suite, s'irritait fort contre une guerre qui avait semé partout la ruine et la désolation. Le mécontentement avait même gagné les villes du duché de Penthièvre, patrimoine de la duchesse³. « Cette année-là, écrit M. Cornillet, les vassaux de la seigneurie de Lamballe ayant refusé de travailler aux fortifications, le duc de Mercœur par lettres expédiées de Nantes, le 30 décembre, et adressées aux juges et officiers, les condamna chacun par défaut à une amende de 10 sols. Cela, d'après le compte de Guillaume Guérin, produisit une somme de 4141 livres qui fut employée à fortifier le château. »

Chaque jour les défections se faisaient plus nombreuses dans les rangs de ses partisans. Ses lieutenants même commençaient à l'aban-

¹ A deux lieues de Lamballe.

² Cornillet, *Notes manuscrites sur Lamballe*.

³ Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, beau-frère de Henri III, avait épousé en 1575 Marie, fille unique de Sébastien de Luxembourg, duc de Penthièvre. Marie était de la descendance de Charles de Blois, et c'est pour faire valoir les anciens droits de sa femme à la souveraineté de la Bretagne que Mercœur entra dans le parti de la Ligue.

donner. En 1597, Quinipili d'Aradon, Montigni firent leur soumission au roi et lui rendirent Hennebont, Vannes et Succinio. Montmartin compare alors l'état du chef de la Ligue en Bretagne à celui de « ces oiseaux désemparés qui ne peuvent plus voler par la perte de leurs plumes et ailes ». La prise de Dinan lui porta un coup funeste. Il entretenait dans cette place une nombreuse garnison que commandait Saint-Laurent, son homme de confiance. Les habitants, fatigués des insolences et des exactions de certains officiers, résolurent de s'emparer de la ville et de la remettre au roi. Ils firent parvenir à Saint-Laurent une fausse lettre du duc disant que les places qui couvraient la Loire étant fort exposées, il lui ordonnait de venir le rejoindre en ne laissant à Dinan que les hommes strictement nécessaires pour la garde de la ville. Saint-Laurent donna dans le piège et partit avec ses meilleures troupes. Or une nuit de février, les habitants prirent les armes et, avec l'aide des Malouins, s'emparèrent des tours de l'Hôtellerie. Ils assiégèrent ensuite le château qui se rendit après quelques jours de résistance et dont la garnison, aux termes de la capitulation, fut envoyée à Lamballe.

La prise de Dinan et la nouvelle que le roi de France s'avancait vers la Bretagne avec douze mille hommes d'infanterie, deux mille chevaux et douze pièces de canon déterminèrent le duc de Mercœur à demander sérieusement la paix. Déjà il avait fait proposer à Henri IV le mariage de sa fille Françoise, âgée de six ans¹, avec le fils naturel du roi et de la duchesse de Beaufort², César de Vendôme qui n'en avait que quatre³, mais cela sans succès. Il renouvela sa proposition, et, pour arriver plus facilement à son but, s'adressa directement à la mère du jeune prince qui, paraît-il, n'avait pas été mise au courant des précédents pour parler. Celle-ci dont l'empire sur le roi était considérable, et qui ne pouvait souhaiter un plus bel établissement pour son fils, manœuvra si bien qu'elle finit par gagner le monarque. Henri IV, malgré ses conseillers, Sully entre autres, fit à son ennemi des conditions très acceptables. On peut dire que ce

¹ Né à Nantes en 1592.

² Gabrielle d'Estrée.

³ Née à Coucy en 1594.

dernier, à l'exception du gouvernement de la province qu'il était impolitique de lui laisser, obtint à peu près tout ce qu'il désirait.

En effet, le roi en considération du mariage de son fils avec M^{lle} de Mercœur, et en même temps pour le dédommager de sa place de gouverneur de Bretagne, lui accordait une somme de 235,000 écus, en outre une pension de 16.666 écus par an. Il l'autorisait à garder une compagnie de 100 hommes d'armes, lui permettait de lever 5000 écus sur ses vassaux du duché de Penthièvre, enfin lui garantissait l'entretien de 50 hommes pour la garde des villes et châteaux de Lamballe, Moncontour, Guingamp et Bréhat¹.

Comme on le voit, Mercœur s'en tirait à bon compte. C'est ce qui se disait hautement dans l'entourage du roi. Quand, après la vérification de l'Edit par le Parlement (26 mars), il vint en grand équipage saluer Henri IV qui chassait dans les environs d'Angers, il reçut un accueil si bienveillant que les meilleurs serviteurs de ce prince en furent surpris, choqués. A quelques jours de là furent célébrées avec autant de pompe que pour des enfants de France les fiançailles de César Monsieur et de Françoise de Lorraine. Le cardinal de Joyeuse présidait la cérémonie. Le contrat passé au château d'Angers portait que le duc et la duchesse de Mercœur faisaient à leur fille une dot de seize mille écus de rente sur le duché de Penthièvre et la vicomté de Martigues. Le roi donnait à son fils le duché de Vendôme avec le titre de duc et pair de France, la duchesse de Beaufort le duché de ce nom et l'instituait son héritier². Ainsi se termina cette longue et sanglante guerre de la Ligue qui déchaina tant de maux sur la Bretagne. Celle-ci demeura longtemps à panser ses plaies. Ce fut seulement après la conclusion de la paix que Lamballe commença à se relever de ses ruines et que l'achèvement de la Halle permit d'y établir le marché qui, depuis le siège s'était

¹ Voir Dom Morice.

² Désillusionné, jugeant opportun de quitter la France, Mercœur se retira en Hongrie où il servit contre les Turcs. Sa valeur, son expérience des choses de la guerre lui valurent d'être nommé général en chef de l'armée de l'empereur Rodolphe. Il était sur le point de rentrer en France pour voir sa femme et sa fille, lorsqu'il mourut de la fièvre pourpre le 19 février 1602, à l'âge de 42 ans.

tenu dans les écuries du Jeu de Paume, dépendances du pavillon de l'écuyer. C'est seulement à cette époque que fut repris le pèlerinage annuel de saint Sébastien en Pléhérel, interrompu pendant toute la durée des troubles¹. Dans son prône à ce sujet le recteur de Notre-Dame engageait beaucoup ses paroissiens à y prendre part attendu que « la contagion régnait fort de par le monde ». En effet, la peste sévissait violemment et faisait d'innombrables victimes. Elle dura depuis le mois de mai jusqu'en décembre. A cela il faut ajouter la disette, puis le brigandage qui, depuis le commencement des hostilités, avait pris un développement considérable. Dès 1593 le duc de Mercœur avait fait venir à Lamballe M. Leprince de la Vannerie, lieutenant de son prévôt avec plusieurs archers pour juger et punir les voleurs. Mais les quelques exécutions qui furent faites n'avaient pu enrayer le mal, et le duché de Penthièvre était sillonné par des bandes de brigands qui, se disant ligueurs, volaient, rançonnaient et tuaient journellement². Il fallut pour les détruire employer souvent des forces nombreuses et bien commandées.

Le désordre était partout. Au mois de juin 1603, dit M. Cornillet, la duchesse de Mercœur obtenait de Jean du Bec, évêque de Saint-Malo, l'autorisation de publier à Dinan et ailleurs un monitoire pour parvenir à la découverte des meubles, tapisseries, titres et lettres qui avaient été transportés des châteaux de Lamballe et Moncontour en celui de Dinan et qui avaient été pillés et dispersés lors de la prise de cette ville par les royalistes. En 1613 la duchesse en faisait lire un autre dans les églises et les chapelles de l'évêché de Saint-Brieuc pour le recouvrement des titres égarés ou perdus pendant les troubles de la province.

César de Vendôme prit possession du Penthièvre en 1619. C'était, comme on l'a dit justement, un homme d'esprit, mais remuant et sans portée politique. En 1626, voulant renouveler les prétentions

¹ Le pèlerinage à cette chapelle située à quatre ou cinq lieues de Lamballe exista jusqu'à la Révolution, et chaque année le clergé s'y rendait « croix en tête et bannières déployées ».

² Si l'on en croit Ogée, il n'y avait alors pour toute la province que vingt-neuf cavaliers de maréchaussée.

de son beau-père sur la Bretagne, il entra dans le complot formé contre Richelieu par Gaston d'Orléans et le comte de Soissons, mais les temps étaient changés, et il n'était plus possible de recommencer les exploits de Mercœur. La main du redoutable cardinal s'abattit sur César Monsieur qui, arrêté en même temps que son frère le grand prieur, fut enfermé à Amboise (12 juin.)

Bien plus, on lui retira le gouvernement de Bretagne et Louis XIII, à la demande des États réunis à Nantes, ordonna la démolition des forteresses de Lamballe, Guingamp et Moncontour. Cette ordonnance en ce qui concerne Lamballe fut exécutée avec une rigueur extrême. Le château fut complètement rasé en quelques semaines par les paysans des paroisses voisines dirigés par un exempt des gardes du roi¹. Il ne resta de cette vieille forteresse que sa remarquable collégiale connue sous le nom d'église Notre-Dame¹ et une tour située à l'occident. Encore cette dernière fut-elle démolie en 1730, lorsque le sieur Plancher, agent général du duché, fit bâtir l'Hôtel de Penthièvre. Vingt ans plus tard, sur l'emplacement du château, Julien Chauvel, syndic de la Communauté, fit planter des arbres. C'est là l'origine des promenades de Lamballe qui, par leurs frais ombrages et leur bel horizon, sont un des jolis sites du pays.

César de Vendôme mourut à Paris le 22 octobre 1665. Depuis 1650 il était grand-maitre et surintendant général de la navigation et du commerce en France. Ce haut et puissant seigneur qui passa une partie de sa vie dans les cabales et les complots ne se montra guère généreux à l'égard de ses vassaux de Lamballe. En effet, après la démolition du château, ceux-ci ne voulant pas se soumettre au paiement du droit de guet, César s'en plaignit à Louis XIII qui, par lettres patentes du 22 octobre 1639, lui donna l'autorisation de

¹ La démolition commencée le 15 septembre fut terminée le 28 octobre.

¹ La construction de Notre-Dame remonte au XIII^e siècle; en 1435, le duc Jean V érigea en cette église une collégiale sur le modèle de Saint-Guillaume de Saint-Brieuc. Le même duc la pourvut d'un Doyenné en 1437 et l'année suivante d'une chantrerie. D'après l'acte de fondation 36 livres de rente étaient allouées à chacun des chanoines et 70 au doyen. Celui-ci avait le privilège d'assister aux délibérations de la Communauté de Lamballe.

les y contraindre¹. La communauté de ville ne lui en garda pourtant pas rancune et voulut rendre publiquement hommage à sa mémoire. Le 3 novembre 1665, elle fit célébrer dans l'église Saint-Jean avec tout l'éclat possible un service à son intention. L'église était entièrement tendue en blanc et en noir jusqu'à la hauteur du lambris. Le chœur était garni de satin blanc et noir avec 250 écussons armoriés, peints, dorés et argentés sur toile ; 10 douzaines de cierges entouraient la chapelle ardente. L'oraison funèbre du prince fut prononcée par messire Clanchet, l'un des trois recteurs de Lamballe. Les frais de la cérémonie dépassèrent 600 livres.

Quatre ans après, Françoise de Lorraine suivit son époux dans la tombe. Ses deux fils moururent également en 1669. L'un, Louis de Vendôme, duc de Mercœur, qui était entré dans les ordres après la mort de sa femme, Laure Mancini, nièce de Mazarin, était, lorsqu'il mourut, cardinal et légat du pape Clément XIV en France. L'autre, François de Vendôme, duc de Beaufort¹, surnommé pendant la Fronde « le Roi des Halles » dont il parlait le langage, dit le président Hénault, eût une fin glorieuse à Candie où il commandait avec le duc de Navailles les forces que Louis XIV avait envoyées au secours de cette place assiégée par les Turcs. Dans une sortie, en voulant rallier les siens, pris de panique par l'explosion d'un magasin de poudre, il reçut un coup de mousquet qui lui troua la poitrine. On ne retrouva pas son cadavre, mais certains historiens racontent que les Turcs, l'ayant reconnu, lui coupèrent la tête et envoyèrent ce sanglant trophée à Constantinople (25 juin).

A. BOTREL.

¹ En 1649, la régente ordonna que la province de Bretagne compterait au duc de Vendôme 330.000 livres comme dédommagement de la démolition de ses places-fortes de Lamballe, Guingamp, Moncontour et Ancenis. (CORNILLET.)

¹ D'après la tradition, le duc de Beaufort aurait été élevé au château de Lanjouan dont il a été question plus haut.



ALEXIS TRANSON

CHARCUTIER, PHILOSOPHE ET ANTIQUAIRE

(1775-1847)

Extraits d'un journal pour les années 1799-1801.

INTRODUCTION

Alexis Transon a déjà été l'objet de plusieurs travaux. En 1848, M. Foulon-Ménard a publié sur lui une spirituelle notice, dans les *Annales de la Société académique*; une seconde édition du même ouvrage fut donnée en 1874, avec un joli portrait, entouré d'ornements fort bien choisis (Nantes, Jules Grinsard, successeur de Charpentier, 33 et 34 rue de la Fosse; broch. de 48 pp.); enfin on peut lire dans la *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou*, vers 1885, une nouvelle biographie d'Alexis Transon, par M. René Huette qui en entretint la Société Archéologique, dans sa séance du 1^{er} juin 1886 (Bulletin de 1886, 1^{er} semestre, p. XLII.)

Alexis Transon ne fut pas exempt de singularités et de manies; mais, dans son humble condition, il montra un goût pour les beaux-arts et l'archéologie, bien rare à son époque, et sut réunir une importante collection d'objets de toutes sortes et notamment de gravures, qui malheureusement fut dispersée en 1848, et dans de mauvaises conditions.

Esprit curieux, il notait tout ce qu'il voyait ou entendait d'intéressant. L'un de ses livres-journaux nous a été conservé: il fait partie des manuscrits du fonds Chevas, à la *Bibliothèque municipale de Nantes* (fonds français 1409). C'est un petit volume in-4°, non relié, formé de plusieurs cahiers cousus ensemble et assez mal

écrits, qui contient les mentions des faits compris entre le 23 septembre 1799 et le 22 juillet 1801. Nous en extrayons les passages les plus notables pour l'histoire de notre ville, à cette époque troublée.

VENDÉMIARE, AN VIII.

17. Mercredi (9 octobre 1799). — Départ de la première compagnie franche. capitaine Le Feuvre, conduite au pont du Sens par la municipalité, les troupes de ligne et la garde nationale. Destination à Nozay.

20. S. — Courrier arrêté par les chouans. Bonne nouvelle : traité d'alliance de Buonaparte avec le Grand Turc.

21. D. — Départ de la seconde compagnie franche pour Nord. Combat singulier entre eux, à la bayonnette ; deux morts et six blessés.

23. M. — Départ d'une colonne de 350 hommes, troupe de ligne et garde nationale, pour Nord.

27. S. — Commandé d'aller sous les armes, à cinq heures du soir. Sur le cours, six cents hommes, divisés par douze à chaque poste. Cartouches délivrées à Saint-Pierre ; un paquet par homme de renfort au château.

28. D. (20 octobre 1799). — Vers les trois heures et demie ou quatre heures, alerte. Les chouans entrent à Nantes, par la route de Vannes, au nombre de deux mille et quelques cents. Brumes. La générale a battu. Les citoyens, en sortant de chez eux, tués, désarmés, emmenés et battus par ces scélérats. Plusieurs cavaliers brigants à la tête d'un détachement de chouans. Les brigants, au pas de charge, criant : *vive le roi et la religion !* se répandent dans toute l'intérieur de la ville. Beaucoup de citoyens désarmés et forcés de crier : *vive le roi !*

La prison du Bouffay ouverte : quinze prisonniers délivrés, plusieurs condamnés à mort, le prêtre Lévêque du nombre.

Le président de la municipalité blessé à la halle ; cuisse coupée. Bernier tué au milieu de la rue du Couëdic ; Poissonneau blessé, mort ; Garos, idem ; Prud'homme, mort. Pellerin tué à l'entrée de

Bel-Air, en chargeant au nombre de sept ; ses bottes et pantalon ôtés et nu, un cheval tué, spectacle affreux.

Les brigands évacuent la ville, poursuivis au pont du Sens par les carabiniers de la 60^e demi-brigade et la garde nationale.

Brigant tué à la Petite Hermitage, les armes à la main, cocarde blanche, paysan de trente et quelques années. Un autre au pont du Sens, bas et culotte ôtés. Un chef tué au-dessus de la Barberie. Un grenadier blessé à la cheville du pied, un carabinier à l'épaule.

En ville, un autre brigant tué contre Sainte-Croix, un chef rue du moulin. Un jeune garde national, nommé Frémont, tué carrefour Casserie ; un autre idem. Savariaux tué. Plusieurs blessés à l'hôpital. Thibeau, père, de six enfants, tué. Hubert, caporal des grenadiers de l'Égalité, tué en sortant de chez lui. Le garde-magasin des vivres de la marine tué au pont de la Bourse. Sapeur désarmé manqué d'être tué. Chasseur à cheval tué, rue des Halles, avec son cheval ; enterré par ses camarades.

RENSEIGNEMENTS. — Avis, donné avant le jour, de faire des détachements de cent hommes, par les rues, pour rembarquer les chouans. Point suivi et regretté. Châtillon¹ reconnu à la tête des révoltés, entrés sous le nom de colonne mobile. Deux hommes tués en allant reconnaître : Hospitalier et Marie.

La ville mise en état de siège par Des Brosses, commandant le château. Le commandant de la place, Du Saci, blessé à mort par les chouans, sur la place des Gracques².

Les caisses publiques mises au château. Illumination ordonnée, fusils distribués, cartouches délivrées. Marins offrent leurs services.

Avis donné la veille à la municipalité, par les citoyennes Blanchard et Chassinol, que les chouans étaient à Carquefou, en grand nombre, et qu'ils se proposaient d'entrer à Nantes. Sauvés par argent.

Les chouans entrèrent par quatre colonnes, aux postes de Paris, de Rennes, de Vannes et de Barbin.

¹ Le comte Godet de Châtillon. V. « *Hist. de la Vendée militaire* », par Crétineau-Joly, dernière édition in-8, IV, pp. 19-24.

² Nom donné alors à la place Saint-Pierre.

Trois hommes se présentèrent au poste de Rennes, sous le prétexte de venir chercher des sages-femmes, et, s'en retournèrent une heure après disant n'en avoir pas trouvé.

Vers les onze heures, les chouans entrèrent avec une ambulance, pour emporter leurs morts et blessés. Plusieurs furent jetés dans la rivière d'Erdre, et entr'autres Dupré, dit Tête-Carrée, menuisier de Maumusson¹.

29. Lundi. — Tranquillité rétablie. Les brigants ont passé les rivières d'Erdre et de Loire à Sucé et à Mauves, et ont gagné la Vendée. Garnison de Machecou arrivée.

De Bruc, âgé de seize ans, croix de Saint-Louis, tué, son cheval pris et amené à Nantes, plumet blanc à la queue. Plusieurs autres tués vers le Port-Saint-Père; Jasson et Monier de Richebourg, à Saint-Mars-de-Coutais. Première compagnie franche arrivée. Grenadiers de Graslin arrivés. Les morts enterrés sans honneurs. Le général Grigni et son aide-camp arrivés. Illumination. Legal, officier de gendarmes, tué par le domestique de Jasson.

BRUMAIRE AN VIII

1^{er} Brumaire. — Mercredi (23 octobre 1799). — Tentes, au nombre de soixante et plus, sur les cours. Forts commencés. Craintes. Les autorités au château. Illumination.

2. Jeudi. — Enfants de quatorze ans commandés pour travailler aux forts. Illuminations du bivouac.

4. Samedi. — Signé une pétition pour porter plainte à l'Assemblée Législative de la négligence des autorités de Nantes, pour n'avoir pas fait plus tôt relever les forts, n'avoir pris que de faibles mesures pour repousser les chouans, n'avoir envoyé que douze hommes de renfort à chaque poste, une réserve de deux cents hommes à Saint-Pierre et deux pièces de canon sur la place, et avoir fort peu distribué de cartouches, tandis que, la veille, ils avaient été prévenus que les chouans venaient s'emparer de notre ville. Réverbères allumés. Canons sur les forts.

¹ Voir au 27 vendémiaire an IX.

5. Dimanche. — Arrêté de police qui défend à tous cafetiers et cabaretiens de donner à boire passé huit heures. Trésor arrivé de l'île d'Oléron, escorté de huit cents hommes. La Roche prise par les chouans, ainsi que Vannes. Cinquante volontaires désarmés sur la route de Paris. Le duc d'Yorck fait prisonnier. Impôt levé sur les gens aisés; pour payer les indigents qui travaillent aux forts. Défense de tirer par les fenêtres, sous peine d'être traduit devant la commission militaire. Illumination. Activité pour les forts. Enfants commandés:

8. Mercredi. — Pièce de canon mise à la barrière de Paris. Activité pour les forts. Cinquante volontaires des compagnies franches désarmés; plusieurs gardés à Bain.

9. Jeudi. — Brigands révoltés. Guerrande pris par les chouans. Nantes menacé. Précautions. Canons sur les routes de Rennes et de Vannes; pièce de dix-huit placée.

10. Vendredi. — Fête annoncée par la trompette, Canon tiré au sujet des victoires de l'Helvétie, de la Hollande et du Rhin. A la comédie: *Bonaparte en Egypte* ou *la reprise d'Aboukir*, *l'Amour et la Raison*, *les Voisins*.

11. Samedi. — Les brigands chouans à Saint-Nazaire. Pièce de canon placée à Gigant.

14. M. — De garde à Saint-Jacques. Bande de chouans à Monnières.

17. V. — Chef de chouans amené, pris par Belver.

18. S. — Remuement. Inquiétude. Beaucoup de garde nationale commandée dans la nuit. Rassemblement de chouans à la Petite-Hermitage et du côté de Miséricorde. Sortie de plusieurs compagnies franches et de volontaires. Aux Aubiers, six mille chouans défaits et mis en déroute, cinq cents de tués.

19. D. — Menace des brigants. Garde renforcée. Affiche pour déclarer les armes.

20. L. — Activité et travail accéléré au fort de Rennes. Proclamation du général Hédonville pour faire rentrer les paysans dans

leurs chaumières et quitter la partie des chouans sous trois jours. Camp sur le cours Forbin¹.

22. M. — La quatrième compagnie franche, partie, le 10, pour le Croisic, avec trente volontaires, allant par terre, à cause du mauvais temps et du vent contraire, attaquée sur la route, au Temple. Un blessé. Courrier extraordinaire apportant la nouvelle que l'assemblée législative tient ses séances en la commune de Saint-Cloud, et nomme le général Bonaparte commandant de la force armée de Paris et environs.

23. J. — Sortie de 150 hommes du côté de Saint-Etienne et Sautron, contre les chouans, au nombre de 600, mis en fuite ; trente tués, les fusils brisés, deux caisses de tambour, en cuivre, prises.

Courrier extraordinaire apportant la nouvelle que le Directoire est dissous et que Bonaparte, Sieyès et Roger-Ducos sont nommés consuls, soixante-et-un membres de l'Assemblée exclus et les autres membres renvoyés au 1^{er} ventôse ; vingt-cinq des deux conseils gardés pour former un comité, la constitution violée, le peuple tranquille.

25. S. — Bonaparte manque d'être assassiné par Arena. Grande sensation. Un grenadier du corps législatif, nommé Thomas Torné, blessé au bras pour lui. L'épouse de Bonaparte lui donne un diamant pour récompense.

26. D. — Les cours couverts de tentes.

27. L. — Courrier conduit par les chouans jusqu'à la barrière de Paris. Quelques coups de fusil tirés dans la nuit.

29. M. — Les réfugiés de Vallon², bloqués dans leur clocher par les chouans. Renfort pour les sauver. Arrivée du général Travot. Aux Herbiers, deux colonnes presque détruites par les chouans ; le capitaine, le lieutenant, le sous-lieutenant et soixante hommes tués. Leur mort vengée par la 60^e demi-brigade. Cette action est du 23.

30. J. — Grande parade. Ordre de prendre les armes pour faire un nouveau serment, ainsi conçu : fidélité à la république, à la liberté, à l'égalité et au système représentatif. Paix avec les chouans.

¹ Sans doute le quai Forbin, sur l'île Feydeau.
Commune du cant. de Loué, arr. du Mans.

FRIMAIRE AN VIII

1. V. (22 novembre 1799). — Coups de fusils dans la nuit. Inquiétude au poste de la Maison-Blanche.

4. L. — Prêtres tolérés, culte permis. Armes déposées.

6. M. — Affiche du général Hédouville, concernant la pacification.

8. V. — Bruits de pacification ; les citoyens n'y croient pas.

12. M. — Suspensions d'armes avec les chouans.

13. M. — Les Anglais débarquent à Billiers des armes et des munitions pour les chouans. A Paris, on parle beaucoup d'un roi, et sans se cacher.

14. J. — Inquiétude sur le sort de la république. Chef de chouans entré à Nantes, se promenant dans les rues, sans que le peuple en dise rien. Proclamation des royalistes dans le journal de Berjou ou Courrier nantais.

15. V. — Chefs de chouans se promenant en ville librement.

17. D. — Affiche de l'administration municipale concernant les faux bruits de la malveillance, à l'égard des chouans. Ordre de rompre avec eux.

18. L. — Ordre du général Hédouville de marcher sur les chouans qui refusent de rendre les armes et d'obéir à la république. Prétentions des chouans qui veulent posséder Nantes. Rennes et Angers, jusqu'à la paix générale.

Un vaisseau, deux frégates et deux avisos anglais aux environs de Quiberon. Débarquement de caisses d'armes, de canons, d'argent et munitions.

19. M. — Le mètre et le kilogramme adoptés pour être les mesures de la république. Médaille frappée pour en conserver la mémoire. Départ de canoniers pour Nozay.

21. J. — Projet de constitution annoncé. Trouble parmi les chefs de chouans. Arrivée de la deuxième compagnie franche du Croisic.

26. M. — Arrivée de deux chefs ds chouans, avec plumet et cocarde blanche. Ils se promènent dans la ville sans inquiétude, et veulent entrer au château. La sentinelle leur fait ôter leurs insignes de révolte.

NIVÔSE AN VIII

2. L. — (23 décembre 1799) Bruits de paix. Détachement fourni pour accompagner les corps constitués. Constitution proclamée au bruit du canon.

12. J. — (2 janvier 1800) Arrivée de 2.000 hommes, venant de la Hollande.

15. D. — La paix avec les chouans annoncée officiellement.

17. M. — Les chouans de la Roche-Sauveur¹ coupent la marche de la 22^e demi-brigade, en passant les chalands sur l'autre rive de la Vilaine. Avant-garde désarmée, soi-disant à Pontchâteau. Voiture de grain arrêté.

19. J. — Arrivée de la proclamation de Bonaparte, pour la reprise des hostilités. Les murs bas qui renferment la Bourse, commencés.

20. V. — Mention d'une victoire remportée par Canclaux sur les chouans. Revue des troupes, pour leur publier la reprise des hostilités.

24. Mardi. — Proclamation pour exterminer les Chouans, écrite avec énergie et affichée par l'administration municipale.

26. J. — Chouans surpris et battus à Blain.

27. — V. — Expédition de Blain revenue avec peu de blessés ; soixante chouans tués.

PLUVIÔSE AN VIII

1. Mardi. — (22 janvier 1800) Sept hommes guillotins pour cause de vol, ayant des surnoms atroces. Jamais insolence n'a été montrée au supplice, comme celle d'un nommé Fleury dit Tranche-Montagne, allant la pipe à la bouche. En regardant passer ses camarades, il dit : « je suis f... comme les autres ! Faites-moi place dans le chariot ! »

Le général Brune à Nantes, accompagné de ses guides, belle troupe ayant des bonnets carrés.

3. J. — Départ de la 60^e demi-brigade, avec canons et caissons, pour aller faire une armée dans le Morbihan.

Plusieurs départements mis hors de la constitution ; celui de la Loire-Inférieure du nombre. Pétition au général Brune, pour faire lever ce décret à l'égard de notre département.

4. V. — Les chouans font leur paix, annoncée officielle.

5. S. — Le chouan Bourmont fait sa paix. Rives droite et gauche de la Loire pacifiées. On travaille aux murs de la Bourse.

Bataille livrée par Georges près de la forêt d'Elven.

6. D. — Arrivée du 21^e de chasseurs à cheval, allant à l'armée de l'Ouest.

8. Mardi. — Arrivée de la 40^e demi-brigade, allant à l'armée de l'Ouest. Le chouan Bourmont s'est rendu.

12. S. — Grande pacification avec une partie des chouans et deux chefs, dont La Prévalaye.

13. D. — Arrivée de la 31^e demi-brigade légère, un bataillon allant à l'armée de l'Ouest. Dix mille chouans bloqués, dit-on, dans la forêt d'Elven.

14. L. Départ du 21^e de chasseurs pour l'armée de l'Ouest.

15. M. — Beaucoup de chouans tués aux environs du Mans.

16. M. — Départ des 9^e et 31^e demi-brigade, pour l'armée de l'Ouest. Belle proclamation du général Brune aux habitants du Morbihan et aux révoltés.

17. J. — Bruit de paix parmi les chouans du Morbihan : 1,500 hommes se sont rendus. Contre-ordre donné à la 45^e demi-brigade.

18. V. — Paix avec les rebelles. Plusieurs brigades reviennent de l'armée de l'Ouest.

19. S. — Arrivée de la 9^e demi-brigade, revenant de l'armée de l'Ouest, avec la 40^e :

20. D. — Le ballon n'est pas lancé ; remis au 29. Revue des troupes.

23. M. — Beaucoup d'avantages remportés sur les chouans insoumis. Le S, la corvette le Brûle-Gueule, venant de l'île-de-France, s'est perdue près de Brest. Beaucoup de noyés. Départ de troupes pour la Vendée.

29. Mardi. — Ex-chouans amalgamés et formés en brigade. Prédiction écrite.

30 M. — Deux ballons lancés, le premier à 1 h. et quart, l'autre dix minutes après. Demi-heure après être lancés, ils paraissent comme un chapeau rond.

VENTÔSE, AN VIII.

4. D. (23 février 1800). — Prêtre venant de l'île d'Oléron.

9. V. Arrivée de beaucoup de prisonniers Autrichiens et Russes, nu-pieds, mal vêtus. Ils campent sur le cours, sous des tentes. Aumônes de beaucoup d'habitants à leur égard.

11. D. — Arrivée de beaucoup de troupes et de prisonniers.

14. M. — Tentes ôtées de dessus le cours. Compagnies franches formées en légion.

20. Mardi. — Jeunes gens arrêtés pour avoir porté des ganses blanches, comme uniforme des chouans.

26. L. — Arrivée de la 58^e demi-brigade, venant de l'armée de l'Ouest, allant à Dijon.

29. F. — Conduite aux canonniers ouvriers du château, partant pour Auxonne. Départ d'un convoi d'artillerie.

(A suivre.)



POÉSIES FRANÇAISES

VISIONS NANTAISES

Aux amis Nantais.

Je venais de quitter ma chambrette joyeuse
Et, pensif, par la nuit morne et mystérieuse,
Le long des larges quais Nantais, j'errais, tout seul :
La neige, à gros flocons, tombait silencieuse
M'enveloppant dans son linceul...

J'aime à rôder ainsi le long des quais de Nantes ;
J'y découvre toujours des choses surprenantes,
Soit que la Loire chante une de ses chansons,
Soit que la Nuit s'emplisse aussi de voix tonnantes
Et de sanglots et de frissons :

Hymnes religieux et complaintes naïves,
Lugubres *liberas*, barcaroles plaintives,
Guerz bretons, chants français et refrains étrangers,
Tout ce qu'en deux mille ans chantèrent sur ces rives
Martyrs, soldats, marins, bergers !...

Et, me penchant alors, des chansons plein la tête,
Sur la Loire grondante ou doucement discrète,
Je crois voir, tour à tour, au rythme d'un refrain,
Surgir du fleuve après l'Ancêtre, le Namnète
O Nantes ! qui fut ton parrain,

Les Romains orgueilleux dressant leur tête altière ;
Puis encor Donatien et Rogation son frère
Qui confessaient le Christ en marchant à la mort ;
Et le chef des Bretons, à l'âme rude et fière :
Conan Mériadek-le-Fort ;

Puis, c'est des Huns velus la hideuse cohorte
Et — plus hideux encor — Lambert ouvrant la Porte
Aux farouches Normands qui pillent la cité ;
Mais voici les vengeurs : c'est Alain Barbe-Torte
Après le grand Nominoë ;

Et c'est Pierre de Dreux vainqueur de Jean-sans-Terre :
Puis, hélas ! rougissant d'un même sang la terre,
Jean de Montfort luttant contre Charles de Blois :
Et voici que surgit, tout à coup, l'Angleterre
Traïtesse et jalouse à la fois ;

Puis, dans un gai refrain qui monte plus à l'aise
La Duchesse Anne accourt qui fit Nantes Française
En recevant deux fois le nuptial Anneau ;
Puis la Ligue et Mercœur ; et puis Quatre-vingt-treize
Et Charette et Cathelineau !...

... Oui, vous dis-je, les pleurs, les rires, les alarmes,
Les chants victorieux, les cris d'appel aux armes :
Ce que Nante entendit la Loire le redit :
Si bien qu'en l'écoutant mes yeux emplis de larmes
Ont des visions dans la nuit !

... Et c'est ainsi qu'hier, en voyant, par la ville,
Le fleuve charrier des glaçons à la file
Sous la neige épandant une glauque clarté
Je songeais à tous ceux qui, par mille et par mille,
Autrefois, l'ont ensanglanté...

Et, comme j'arrivais aux confins de l'Histoire,
Chacun des lourds glaçons qu'entraînait l'onde noire
Mê parut, en la nuit où mouraient des sanglots,
Un noyé de Carrier qui descendait la Loire
La bouche ouverte et les yeux clos !

THÉODORE BOTREL.

(Février 1901.)

L'AVRIL NOUVEAU

Toc, Toc, Toc !... — Qui va là ? Qui frappe de la sorte ?
Maugréa Mars, rageur, troublé dans son sommeil.
Puis il fut, à pas lents, sur le seuil de sa porte
Où, par hasard, filtrait un rayon de soleil.

Il vit un bel enfant riant avec malice.
Admirablement beau dans de frais atours verts.
L'Inconnu, dans sa main, tenait un blanc narcissé.
Et de jaunes coucous aux boutons entr'ouverts

Le voyageur avait un manteau de rosée
Négligemment jeté sur un jabot de fleurs ;
Sa figure enfantine était tout irisée
Par ces perles d'argent, semblables à des pleurs.

D'où viens-tu ? lui dit Mars. — Je descends du nuage
Qui m'a servi de char. — Enfant, pourquoi courir
Si tôt les grands chemins ? — Je t'apporte un message.
Mars lut, devint livide, et se sentit mourir.

De neige et de grésil, il chargea son échine ;
Son règne allait finir : demain il ferait beau !
Sur le feuillet tendu — pétale d'églantine —
Mars, tremblant, avait lu : Place à l'Avril Nouveau.

CAMILLE NATAL.



AU LARGE...



Voilà bientôt un mois qu'ils ont quitté le port,
Sans pouvoir arriver au terme du voyage.
Partis du sud ; le vent souffle à peine, et du nord...
Un esprit de révolte a gagné l'équipage.

Le commandant, déjà, n'est plus le maître à bord
Et son dernier conseil lui valut un outrage :
Des Bretons, cependant, jadis toujours d'accord,
Mais qui, las de repos, ont perdu tout courage.

Il leur faut la tempête, à ces gars, l'ouragan,
Au lieu du calme plat, du ciel bleu, des jours vides,
De ces loisirs forcés, sur une mer sans rides.

Que le gros temps s'annonce et plus d'air arrogant,
Le péril unira la pauvre grappe humaine,
Tous entendront, soumis, la voix du capitaine !

JEAN PLÉMEUR.



UN NOUVEL HOMMAGE

A SAINT YVES



Nous venons proposer aux Bretons qui aiment saint Yves et à tous les dévots de saint Yves, en France et hors de France (il y en a partout), de rendre un nouvel hommage à leur grand et puissant patron : c'est de lui ériger un autel et une statue dans la basilique du Vœu National où il aura une place, si nous la demandons par des pétitions et des souscriptions assez nombreuses. Le plus illustre des saints Bretons n'y a-t-il pas droit ? Le patron des avocats et des gens de justice n'a-t-il pas sa place marquée, au rang des autres patrons de corporations et des saints les plus éminents qui ont des trônes d'honneur à Montmartre ? Saint Yves, le savant universitaire, saint Yves, le défenseur de la veuve et de l'orphelin, saint Yves le justicier incorruptible, saint Yves « le miroir des ecclésiastiques », le curé accompli, le père des pauvres, l'appui et le conseil de tous, saint Yves n'est-il pas l'un des plus grands saints que la France ait jamais honorés, l'un des plus populaires, l'un des plus invoqués sur terre, l'un des plus exaucés au ciel ?

Les miracles éclatent de toute part, après sa mort. — « On peut affirmer qu'après saint Martin, écrit dom Guéranger, saint Yves est le thaumaturge de la France. » — « De la Bretagne aux Flandres et de Paris à Rome, disait naguère M^{re} Freppel, à l'inauguration du monument de Tréguier, Yves de Kermartin reçoit les hommages des petits et des grands. Partout des confréries se forment en son honneur : les Universités et en particulier les Facultés de droit se placent sous son patronage : les Parlements, les Cours de justice implorent sa protection. » Des statues, des chapelles, des églises se dressent partout en son honneur. Paris, où il avait vécu dix ans, parmi les étudiants dont il était le modèle, Paris lui érigea un ora-

toire, dans le quartier des Ecoles, l'année même qui suivit sa canonisation ; une confrérie d'ecclésiastiques et de gens de lois s'y réunissait fréquemment. Cette chapelle de la rue Saint-Jacques a disparu au commencement du siècle seulement.

La dévotion à saint Yves toujours très vivace en Bretagne n'est plus sans doute aussi florissante qu'autrefois, dans le reste de la France, mais ne serait-ce pas une œuvre pie que de la restaurer pour le bien des âmes, nous osons dire le bien public ? Toutes nos principales gloires catholiques, anciennes ou nouvelles, doivent rayonner autour du Sacré-Cœur de Jésus, comme une émanation de sa grâce et un reflet éblouissant de son amour envers la France. Assurément saint Yves fut une de ces gloires-là, au XIII^e siècle. Qui ne serait surpris et même scandalisé de son absence dans le Panthéon chrétien élevé à Montmartre par la piété populaire ? Mais la Bretagne, fidèle à saint Yves, ne saurait permettre une pareille omission. Nous faisons donc appel à ses enfants, qu'ils soient dans leur pays ou loin de leur pays. Que tous apportent leur signature et leur obole : le denier de la veuve sera reçu avec reconnaissance. Le clergé, le barreau, la magistrature (s'il y en a encore une), le notariat, les universités catholiques, les écoles viendront à la rescousse : Saint Yves n'est-il pas leur patron, comme jadis ? Ni le cœur, ni l'argent ne manqueront et nous verrons un jour à Paris un monument aussi beau qu'à Tréguier, pour l'honneur de saint Yves et la gloire de son divin Maître.

V^{te} Hippolyte LE GOUVELLO.

Nous espérons que cet appel sera entendu, et nous étudions les moyens de donner, au vœu formulé éloquemment par notre collaborateur, une prompte consécration. Les Bretons sont légion à Paris, ils doivent y vénérer l'image de leur patron, de ce patron qui, en pleine cité ouvrière, à Montmartre, plaidera pour son client le pauvre et étendra sur lui sa main protectrice.

O. DE G.

LES BRETONS AUX « SALONS »

Nous n'avons pas la prétention, dans le court espace qui nous est accordé, de faire l'éloge ou la critique de tous les exposants bretons des *salons* de 1901 : vingt pages de cette revue suffiraient à peine à cette tâche. Jamais la Bretagne artistique ne fut plus brillamment représentée. Nantes vient en tête, avec plus de peintres qu'aucune grande ville de France, Paris excepté ; Rennes suit de très près. Pour la sculpture, c'est Nantes encore qui occupe le premier rang. Mais il n'y a si petite ville de Bretagne, où l'art ne soit en honneur et coin si désert de la côte où les étrangers, à défaut des Bretons eux-mêmes, ne puisent des sujets d'inspiration.

C'est à la Société Nationale des Beaux-Arts que nous trouvons les deux œuvres les plus caractéristiques de la race et de la nature bretonnes. Nous voulons parler des *Jeux de la Saint-Jean*, de M. Cottet et de la *Procession* de M. Simon. Les paysannes aux traits durs enveloppées dans leurs capes, que nous montre M. Cottet ; les paysans d'allure hiératique qui suivent le dais dans le tableau de M. Simon ne ressemblent guère aux paysans d'opéra comique d'un *Pardon de Ploermel* quelconque, mais, dans leur rusticité naïve, ils ont gardé l'héritage de plusieurs siècles d'un dur labeur et d'une immuable fidélité aux traditions.

Nous nous sommes étendu sur Messieurs Simon et Cottet, nous aurions pu nous arrêter devant les *Pont-Labbéennes* de M. Piet, les *Lannionnaises* de M. Kœnnuig, parce que ces diverses œuvres débordent de sincérité : au même titre et dans une note plus aimable devons-nous citer la scène de *Pardon* de M. Deyrolle, qui, lui, est un Parisien de Bretagne et son portrait plein de saveur d'un de ses frères en talent, M. Alfred Guillou. Cette année, le peintre de Con-

carneau a deux tableaux de chevalet d'une jolie naïveté apprêtée : — *Pour la couronne et Jeune fille au lapin* — bien moins vignettes que leurs titres ne pourraient le laisser croire.

Deux excellents portraits doivent être mis hors pair, celui de Madame Constans, admirablement modelé par M. Paul Chabas, celui de M. Carlier, peint par M. Joseph Aubert avec la simplicité expressive des vieux maître hollandais.

M. Edgard Maxence est un chercheur de voies nouvelles, il s'y aventure heureusement avec *le livre aux œillets rouges* qui peut passer aussi pour un pastiche des primitifs italiens. Quant à son plafond, *les Papillons*, avec des parties délicatement traitées, il manque de la légèreté aérienne que l'on serait en droit de lui demander.

Citons maintenant, avec le regret de ne pouvoir y insister, la marine un peu âpre de madame Elodie Lavillette, vue prise à *Quiberon*, celle de M. Jousset que l'on reconnaît, à sa fine et blonde coloration, voisine de l'embouchure de la Loire ; un gracieux tableau de genre de M. Godeby, *La Fortune et le jeune enfant* ; une scène mythologique bien peinte de M. Chantron, *Les Nymphes s'amuse*nt ; *Une douce vision* de M. Douillard, sujet gracieux, exécution un peu fade.

M. Le Sénéchal de Kerdréoret fait des marines normandes, et M. Joubert des coins de paysages des environs de Paris ; nous le regrettons pour la Bretagne à laquelle M. de Penguern reste fidèle avec son *Coup de soleil sur la lande* où se révèle un aspect riant du Finistère et aussi M. Maufra dont *le Coup de vent* formidable, ébranlant les arbres d'alentour, n'a jamais soufflé qu'au bord de l'océan celtique.

M. Mesnager, qui exposait l'an passé une si délicate reminiscence de Trianon, a été gagné lui aussi par la majesté de la mer bretonne, *La côte de Mevez* est un bon début de mariniste. Si nous disons que M. Beauquesne demeure un de nos meilleurs peintres militaires et M. Baader un de nos plus gracieux peintres de genre, que MM. Cornillier, Bellet, Nobillet, Duvanel, Levreau, Ridet, M^{lre} Giquel mériteraient mieux qu'une sèche mention, nous en aurons à peu près fini avec les peintres bretons.

La sculpture se résume dans un artiste et dans une œuvre: Charles Le Bourg, nantais d'origine, expose le modèle en plâtre de la statue de *Jeanne d'Arc*, qui doit être érigée dans la ville où il est né. C'est une statue équestre de belle et fière allure qui ne rappelle aucune des *Jeanne d'Arc* déjà existantes. Le statuaire a représenté l'héroïne à Patay : on la sent sûre de la victoire ; bien campée sur sa selle, d'une main elle retient son cheval, tandis que de l'autre, en un geste plein d'enthousiasme et de confiance, elle fait flotter son étendard comme un appel et un signe de ralliement pour tous les courages qui se joignaient au sien. Vibrante de noblesse guerrière, elle donne l'impression d'une force non encore pressentie : la foi en la Patrie, qui devait naître de la haine de l'Anglais. Le Bourg, du talent duquel il n'y a plus à faire l'éloge, a su donner à la Pucelle une beauté inspirée sans être extatique, mâle sans être virile, double écueil que ses devanciers n'ont pas toujours évité. Statuaire blanchi sous le harnois, Le Bourg a produit là une œuvre pleine de vigueur et de sentiment dont tout artiste aurait le droit d'être fier.

J. LE BOUTEILLIER.



NOTICES ET COMPTES RENDUS

MÉMOIRES DE CHARLES GOUYON, BARON DE LA MOUSSAYE, publiés d'après le manuscrit original, par G. Vallée et P. Parfouru. — Paris, Perrin et C^{ie}, libraires-éditeurs, 1901.

Si les « Mémoires » ont foisonné au XVII^e et au XVIII^e siècle, ils sont assez rares au XVI^e. Quand ils joignent à la saveur du style un véritable intérêt historique, ils deviennent des documents de haute valeur. Aucun de ceux qui liront les *Mémoires* de Charles Gouyon, ou, pour parler plus exactement, le *Brief discours* que ce seigneur consacre à la mémoire de Claude du Chastel, sa digne épouse, ne trouvera l'éloge exagéré.

Noble d'ancienne extraction, « enfant d'honneur » de Charles IX et du jeune roi de Navarre, Charles Gouyon, baron de la Moussaye, s'illustrait encore en épousant une descendante du célèbre prévôt de Paris, Tanneguy du Chastel. Toute la première partie de son *Brief discours* est une généalogie, puisée sans doute aux meilleures sources, de la famille de sa femme ; toute la seconde, un tableau de son bonheur conjugal, un récit de ses chastes amours qui, d'abord contrariées par la question religieuse, triomphèrent des obstacles pour ne se terminer qu'à la mort prématurée de celle qu'il nomme « sa très fidelle et loyalle amy ». »

Le baron de la Moussaye ne tarit pas d'éloges sur le compte de sa femme ; il l'aime et l'admire à ce point qu'on peut s'étonner qu'il ait contracté une seconde union, après avoir professé une opinion bien différente de celle que La Rochefoucauld formulait ainsi : « Il y a de bons mariages, il n'y en a pas de délicieux. »

Non seulement les deux érudits collaborateurs, MM. G. Vallée et P. Parfouru ont minutieusement décrit, savamment analysé le manuscrit du *Brief discours*, que possède l'un d'eux ; mais ils l'ont accompagné de notes, de pièces justificatives, d'une table très complète des noms de personnes et de lieux et d'une série de trente-deux planches (portraits de personnages, vues de châteaux, *fac-simile* d'écritures anciennes) qui sont le commentaire vivant et animé d'un texte déjà attrayant par lui-même.

Un livre ainsi compris ne laisse aucune place à la critique. Les lecteurs regrettent seulement de n'avoir pas sous les yeux l'image de l'auteur et celle de l'idéale épouse que « pour tous les biens du monde il n'eust voulu fascher ».

C'est en Bretagne surtout que les *Mémoires* de Charles Gouyon, qui, au jugement motivé des éditeurs, se confondent avec le *Brief discours*, seront consultés et appréciés. Personnages et paysages sont bretons, presque sans réserve. Sauf les châteaux du Muret et de Ducey, résidences temporaires de Claude du Chastel, les nombreux manoirs dont il est ici question, ceux de la Moussaye, de Trémazan, de Fontenay, de Plouer, du Val-de-Guildo, de Miniac, de Coetquen, de Châteaunef, de la Garaye, d'Espinay, de Vitré, de Quintin, appartiennent à la haute ou à la basse Bretagne. Si nous mentionnons à part le château de Combour, c'est que deux siècles avant le plus illustre de ses hôtes, Châteaubriand, il vit Charles et Claude échanger des serments d'amour, préludes de l'union féconde d'où devaient naître onze enfants.

Nous ne doutons pas que l'excellente publication de MM. Vallée et Parfouru ne soit très favorablement accueillie. Le document original valait la peine d'être présenté avec ce luxe et cette coquetterie d'érudition. On nous montre qu'une idylle conjugale, toute parfumée des grâces naïves du vieux langage français, pouvait fleurir dans l'atmosphère troublée des guerres de religion ; et il nous plaît qu'elle se soit épanouie en Bretagne.

O. DE GOURCUFF.

* *

LE FOLK-LORE DES PÊCHEURS, par Paul Sébillot. — Paris,
J. Maisonneuve, éditeur, 1901.

Il y a vingt ans, pour mes débuts de critique littéraire à la *Revue de Bretagne*, je rendais compte d'un volume, *Littérature orale de la Haute-Bretagne*, qui venait de paraître et recommandait le nom de son auteur aux amis de la Tradition. Depuis, M. Paul Sébillot n'a pas cessé d'écrire, et j'ai eu souvent l'occasion d'entretenir nos lecteurs de ses savantes et attrayantes publications, sans parler de cette *Bretagne enschantée* par laquelle il s'est révélé poète de valeur. Je me flatte d'être l'un de ses plus anciens et de ses plus fidèles appréciateurs ; je me réjouis d'avoir à présenter aujourd'hui son dernier livre, qui, comme la *Littérature orale*, fait partie de la jolie collection elzévirienne de l'éditeur Maisonneuve. Sur quarante volumes que compte cette collection, M. Sébillot en a donné pour sa part sept ou huit.

Et le dernier venu, *Le Folk-Lore des Pêcheurs*, mérite plus d'éloges qu'aucun des précédents; c'est une œuvre toute personnelle, encore que, pénétrée de l'esprit populaire, M. Sébillot a coordonné, relié les unes aux autres les centaines d'observations qu'il a recueillies, souvent par lui-même, sur le pêcheur, sa naissance, son mariage, sa mort, ses fêtes religieuses et profanes, ses superstitions, ses mœurs et coutumes, l'exercice du métier qu'il accomplit sur les bancs de Terre-Neuve ou dans les passes d'Islande, au péril de sa vie.

Si les coutumes des pêcheurs sont intéressantes, caractéristiques, leurs légendes, les contes qui les entraînent loin du monde réel, sont assez rares. M. Sébillot, à qui rien de la tradition la plus lointaine, la plus exotique n'est étranger, n'a glané, dans leur littérature orale, qu'un petit nombre de récits merveilleux. Pour les chansons, sa collecte se borne à une barcarole de Venise, à une chanson de Lesbos, à un refrain saintongeais que j'ai entendu chanter à des enfants :

A la pêche aux moules
Je n'veux plus aller, maman,

à quelques couplets flamands. Je lui indique une variante de la chanson du quartier-maitre, qu'il cite d'après Alexandre Dumas : cette chanson qui commence ainsi s'agrémenté, dans les marches militaires, de beaucoup de fioritures :

Il était une frégate
Et l'on larguait les ris } bis.
Qui s'nommait Danaë
Larguez les ris dans les basses voiles
Qui s'nommait Danaë
Larguez les ris dans les huniers.

C'est l'histoire connue du matelot qui seul échappé du naufrage, parce qu'il savait nager, aborde à un rivage inconnu, est aimé d'une princesse, etc.

M. Paul Sébillot est admirablement renseigné, autant que M. Le Goffic lui-même, sur les hommes et les choses de la mer bretonne ; le sentiment religieux, si intense, si profond chez les pêcheurs de nos côtes, sollicite longuement son attention, et il énumère les saints patrons de la pêche; il décrit (en s'aidant de ce livre savoureux, le *Guionvac'h* de Duflhol), un baptême, une bénédiction de bateau avec autant de soin qu'une construction ou un lancement.

Si l'auteur avait mentionné des œuvres de fantaisie dans la petite bibliographie qui précède son *Folk-Lore des Pêcheurs*, il aurait eu, sans doute, un souvenir pour les romans nautiques d'Eugène Sue, ceux d'Edouard Corbière et les *Amours jaunes* de l'autre Corbière, Tristan, où le pêcheur breton a sa place. Mais, prenant tout ce qui était et rien que ce qui était adéquat à son sujet, il a fait un livre où tout se tient et s'enchaîne, qui, composé avec ordre, se lit d'un bout à l'autre sans fatigue et n'écrase pas un instant le lecteur sous l'immense érudition dont il l'a remplie.

O. DE GOURCUFF.

Sous le Cercle Polaire. — LE NAVIRE-ÉGLISE-HÔPITAL, par P. Giquello, ancien aumônier des Œuvres de Mer. — Tours, maison Mame. S. D (1901).

Nos lecteurs ont toujours présentes à la mémoire les pages émouvantes sans emphase et colorées sans faux éclat qui ont paru dans la *Revue de Bretagne* sous ce simple titre : *Dans la mer d'Islande*. Ils se réjouiront avec nous que la grande maison d'édition Mame publie aujourd'hui le *Journal de mer* de M. l'abbé Giquello et le répande ainsi dans la France et dans le monde.

Quoique l'esprit d'observation, nuancé tour à tour de mélancolie bretonne et de belle humeur gauloise, les qualités d'écrivain et le sens du pittoresque se retrouvent à chacune de ses pages, l'œuvre vaut surtout par le côté religieux et moral. Homme de foi, homme d'action, l'aumônier du *Saint-Paul* raconte simplement sa vie d'apôtre portant, à travers mille dangers, les consolations spirituelles aux pauvres marins perdus dans la nuit noire.

Maint passage du livre s'élève, sans y prétendre, à l'éloquence qui vient de l'âme et arrive au beau par le chemin du bien. Lisez « la messe au bord du navire de guerre », la pénétrante analyse des lettres de marins, l'adjuration aux sans-patrie ou cette phrase tombée d'un cœur endolori : « Il faut partout se résigner à porter sa croix, on arrive tout au plus à « la jeter d'une épaule sur l'autre — ce qui ne délasse pas, mais les « meurtrit toutes deux. »

Les paysages de cette Islande (désespoir des navigateurs, *ultima Thule*) se détachent en plein relief sur la trame du récit. La description du soleil de minuit, succédant à une poétique évocation des feux de la Saint-Jean en Bretagne, atteste chez le voyageur des facultés d'artiste. *La Bretagne!* L'abbé Giquello ne l'oublie jamais, les gars de Paimpol n'ont

pas besoin de la lui rappeler ; se trouve-t-il avec des Dunkerquois, cet aveu lui échappe : « Je leur ai parlé de mon mieux ; mais voilà, avec les Bretons, le cœur y était peut-être davantage ! » Je suis sûr que les Dunkerquois ne s'en sont pas aperçus.

Sous le titre synthétique « Navire, Eglise-Hôpital » et sous une couverture semée de fleurs du Nord, le *Journal* de M. l'abbé Giquello va commencer un autre voyage et conquérir le grand public. Il s'est grossi chemin faisant, de précieux appendices sur la *Grande Pêche* et les *Œuvres de mer* ; il s'est orné d'images, de reproductions de photographies, où revit, sous des aspects variés, la merveilleuse et effrayante nature boréale ; il nous fait faire connaissance avec l'aumônier et le docteur du *Saint-Paul*, nous montrant, à côté du portrait du médecin des corps, celui du médecin des âmes.

O. DE GOURCUFF.

ETUDES ET PRÉLUDES, par R. Vivien. — Paris, Alphonse Lemerre, éditeur, 1901.

Je crois que c'est un livre de début ; mais le poète, déjà maître de son instrument, n'a pas butiné sans profit dans le jardin fleuri de la poésie amoureuse de tous les temps.

Le livre de M. R. Vivien est, en effet, un livre d'amour : plus des trois quarts des pièces qui le composent nous rendent l'écho, le reflet aussi, des joies et des peines amoureuses, car il y a, chez notre poète, du peintre qui cherche le motif d'art et du musicien qui trouve prétexte à la chanson. Sur un sujet vieux comme le monde, il ne pouvait innover ; son mérite réside dans une forme distinguée, nullement entachée de décadentisme, et sa mièvrerie même n'est pas sans grâce. Quant à l'originalité de son inspiration, elle apparaît dans quelques morceaux d'une singulière franchise, *Lucidité*, par exemple, où s'exprime énergiquement le regret d'un amant « possédé d'une indigne tendresse », eût dit Alceste.

Je ne doute pas que, dans un prochain recueil, M. R. Vivien, n'épure sa pensée et n'élargisse son horizon ; rimant moins de ces piécettes amoureuses qui sont toujours, avec des parfums plus compliqués, des *bouquets à Chloris*, il aura tout à fait le droit de s'écrier :

Je te méprise enfin, souffrance passagère !
 J'ai relevé le front, j'ai fini de pleurer,
Mon âme est affranchie, et ta forme légère
 Dans les nuits sans repos ne vient plus l'effleurer.

- Affranchir son âme -, c'est un noble but, et si M. Vivien nous donne, à l'avenir, plus de poésies comme son grave et doux *Sourire dans la mort*, il sera digne d'atteindre ce but. Je m'empresse d'ajouter que ses *Etudes* sont tracées d'une main ferme et que ses *Préludes* sont mieux que des promesses de talent.

O. DE GOURCUFF.

La Revue du Bien, voilà, sans doute, un beau titre; le programme que nous a tracé son directeur, l'excellent poète Marc Legrand, et les efforts heureux qui se manifestent déjà en ce premier numéro, nous prouvent que le titre n'est point trompeur. *La Revue du Bien dans la Vie et dans l'Art* veut montrer à ses lecteurs ce qu'il y a de meilleur dans l'homme et dans l'écrivain; les encouragements qu'elle a reçus, les collaborations qu'elle s'est assurées lui permettront d'atteindre ce noble but, et de réagir autant contre une indifférence coupable que contre un pessimisme malsain. Sous deux rubriques loyalement remplies « Le Bien qu'on fait », « Le Bien à faire », la *Revue* enregistrera de belles actions et donnera de bons exemples. Dirigée par un poète à l'inspiration saine et franche, elle devait être aussi la *Revue du beau*; des vers d'Emile Blémont, un conte de Šienkevicz, le triomphateur de *Quo Vadis*, commencent à lui donner ce double caractère. Nous lui souhaitons prompt succès et longue vie. Elle nous offre un réconfortant spectacle, celui d'hommes de bonne foi, qui, ne désespérant pas de l'avenir de l'humanité, cueillent dans les jardins de la vie les *fleurs du bien*.

O. DE G.

HISTOIRE DE LA MUSIQUE, par Albert Soubies. — *Belgique* (Le XIX^e siècle). — Paris, Librairie des Bibliophiles, E. Flammarion, successeur, 1901.

Au point de vue de l'art musical, M. Albert Soubies ne juge aucun pays plus favorablement que la Belgique; et il donne les raisons de ce qu'on peut appeler, non pas une préférence (il tient la balance égale entre toutes les nations), mais une sympathie éclairée. C'est, en effet, une terre d'élection pour la musique, celle qui vit naître et se développer, dans le cours d'un siècle, des compositeurs comme Griŕar, César Franck, Peter Benoît, des écrivains musicaux comme Fétis, Gevaert, Kuffrath, des exécutants comme Vieuxtemps, Servais, Ysaye. Je nomme seulement quelques-uns des artistes qui ont forcé l'admiration, M. Albert Soubies leur consacre plusieurs pages, résumant leurs glorieux travaux

avec son élégante précision habituelle ; mais il n'oublie aucun de leurs contemporains moins illustres, et telle œuvre oubliée, tel maître méconnu lui permettent de mieux expliquer, comme il dit, que la musique ait tenu, au XIX^e siècle, « une large place dans les préoccupations du public belge ». Il se montre, à l'occasion, très au courant de la littérature de nos voisins, associant les noms de Maeterlinck, Verhaeren, Rodenbach, aux noms d'autres poètes, ceux de la musique, et il démontre à merveille, à la fin de son charmant petit livre, que la Belgique occupe, entre l'esprit français et l'esprit allemand, une situation privilégiée.

O. DE GOURCUFF.

BLOND MARQUIS, romance, poésie de Camille Natal, musique de G. Mercier, Pottier. Prix net 1 fr. 50. J. Hamelle, éditeur, 22, boulevard Malesherbes Paris. Envoi franco contre mandat ou timbres.

Qu'il est donc réussi le joli menuet chanté qui a pour titre *Blond Marquis* !

Qu'il est charmant, le blond Marquis !

dit la poésie ; et que charmante est la musique ajoutons-nous, sans crainte d'être démenti par les connaisseurs.

Aux sons de ce menuet — pastiche fort réussi de la musique ancienne, — on croit voir le blond marquis lui-même danser, avec sa perruque poudrée et son jabot en dentelle, cette danse chère à nos grand'pères.

Blond Marquis est un succès. Lecteurs, n'hésitez point à vous procurer cette romance. La poésie est extraite de la *Gerbe d'OEillets* de Camille Natal, éditée par Chamuel, 55, rue de Savoie, Paris, (1 fr. 50). Ce volume a été couronné par la Société de l'Encouragement au Bien. La seconde édition est encore sur le point d'être épuisée.

BAL CHAMPÊTRE, poésie de Camille Natal, musique de M. Nepveur. E. Weiller, éditeur. Paris. Prix : 1 fr. 50.

Musique gaie et facile d'un compositeur de beaucoup d'avenir. La poésie est également extraite de la *Gerbe d'OEillets*.

EN DANSANT LA PAVANNE, poésie de Camille Natal, musique de F. Chantaize. L. Gregh, éditeur, 78, rue d'Anjou, à Paris. Prix net 1,50, envoi franco contre mandat ou timbres.

Dans le vieux salon vert
On danse une pavanne,
Et le page Robert
Sourit près de Suzanne, etc., etc.

Sur la pavanne, poésie, le compositeur a adopté une musique *tempo du pavanne*, tout à fait charmante. La mode est à ce genre ancien et la mode a raison, surtout quand ce sont des œuvres de talent. F. Chantaize le compositeur, qui signa déjà plusieurs romances délicieuses est un compositeur de talent. *En Dansant la Pavanne* va se trouver sur tous les pianos. C'est une nouveauté, car cette romance sort de presse. Les professeurs seront heureux qu'on la leur signale pour leurs élèves, et les chanteurs, pour leurs concerts.

Le jeune et beau Robert
Sourit près de Suzanne
Dont le cœur s'est ouvert
En dansant la pavanne.
Ils rêvent d'avenir,
Invokant l'Espérance;
Le ciel peut les unir
Ces deux amis d'enfance.

Les paroles, on le voit sont de celles qui peuvent être chantées par tous et par toutes; et la musique, nous ne saurions trop le répéter, est vraiment délicieuse.

**

MA TREIZIÈME ENTREVUE (monologue). par Camille Natal, Chamael, éditeur, 5, rue de Savoie. — Paris, prix : 1 fr. Envoi franco contre mandat ou timbres.

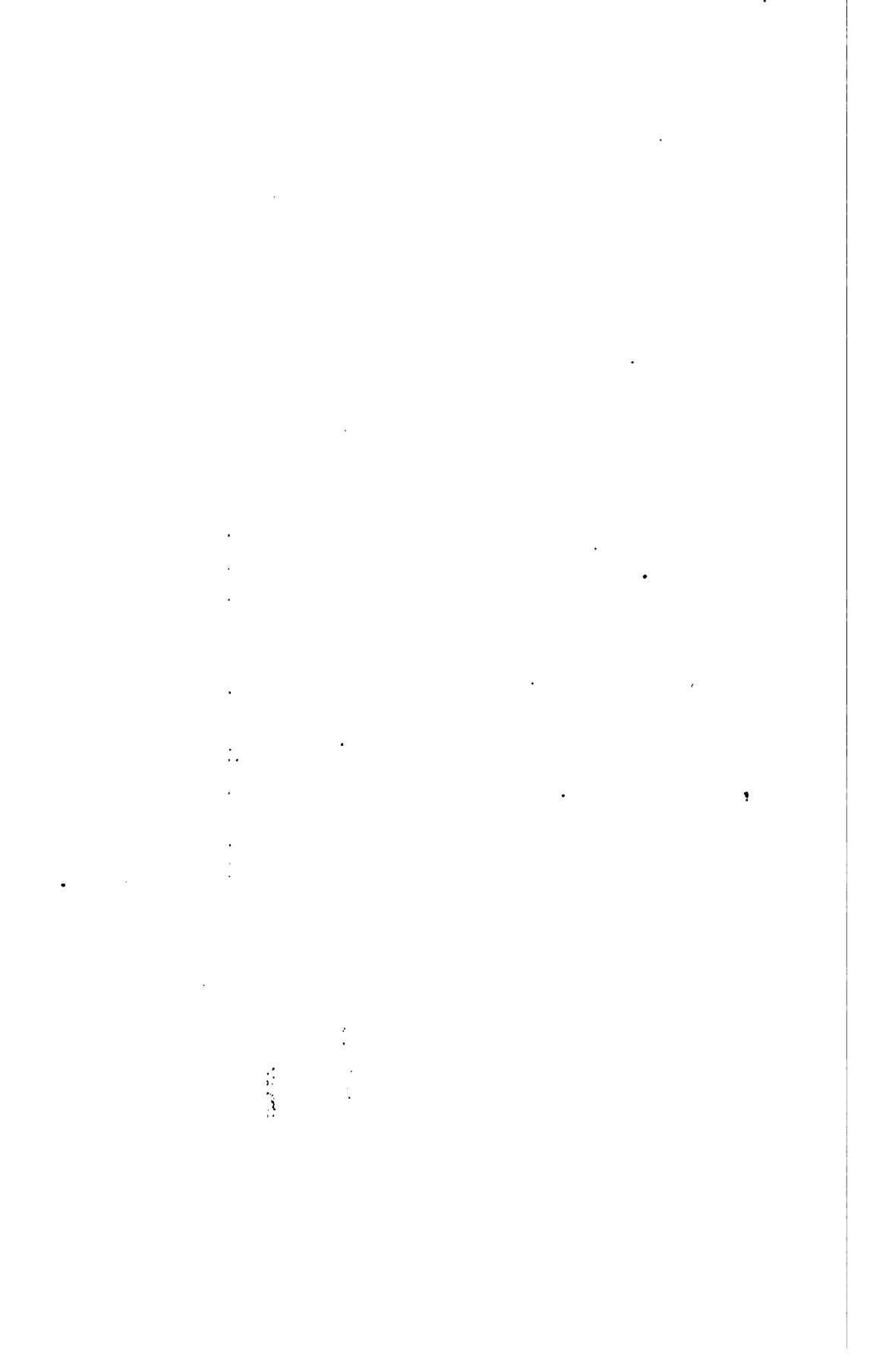
Nous sommes heureux d'annoncer un nouveau monologue de Camille Natal : *Ma Treizième Entrevue*, qui a les mêmes qualités d'entrain que ses frères aînés : *Presque mariée* et *Plume brisée*. Les monologues pour jeunes filles et jeunes femmes sont très rares. Camille Natal s'efforce de combler cette lacune et elle y réussit pleinement. Lisez *Ma Treizième Entrevue* et vous serez de cet avis.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imp. LAFOLYE, Frères.



COFFRET EN IVOIRE DE SAINT TUGAL DE LAVAL



LES RELIQUES DE SAINT TUDUAL

ÈVÈQUE DE TRÉGUIER¹

Au IX^e siècle, lorsque les évêques et les moines de Bretagne emportèrent en toute hâte les reliques de leurs saints pour les soustraire aux Normands envahisseurs, il ne resta rien à Tréguier de celles de saint Tudual. La troisième légende, rédigée au XI^e siècle, fait à deux reprises allusion à la présence des reliques du saint², mais il semble que le souvenir de celles-ci se soit effacé ensuite de la mémoire, ou qu'elles aient disparu dans l'un des pillages qui désolèrent le pays pendant les guerres de la Ligue, car il faut descendre jusqu'au XVII^e siècle pour en constater la présence à Tréguier; et, cette fois, on apprend que la relique de saint Tudual avait été donnée par le Chapitre de Chartres.

En 1620, la cathédrale de Tréguier n'avait qu'un bras « de monsieur saint Tudual » ainsi que le constate un inventaire rédigé à cette date. Ce reliquaire fut sauvé lors du grand incendie qui, en 1633, détruisit la plus grande partie du Trésor. Nous avons à ce

¹ V. la notice que j'ai consacrée à la plus ancienne vie de saint Tudual, en 1884 dans les Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France; ainsi que l'étude sur les trois légendes du saint, par Arthur de la Borderie, Paris, Champion, 1887.

² D'abord à propos d'un jeune homme noyé et rappelé à la vie : « Dum « baccatur plebs talia, quidam clericorum sœpedicti sancti reliquiis defuncti « signat ora. Ad quarum tactum adolescens surgit a feretro ». — Plus loin, il s'agit d'un incendie et le fait est daté par la présence de l'évêque Martin (milieu du XI^e). « De domo enim, jam magna ex parte cremata nulla habebatur cura. Presul itaque manu silentium indicens, securitatem monet. Dein « sanctissimi Tutguali reliquiis quas secum curationis causa infirmantium « ferebat, signans aquam, sanclamque invocans Trinitatem incendium spargit. « Qua non etiam ad trabes pervenient, jam victor per atra volvens flammaram « globos extinguitur ignis. ac si maximi perfunderetur impetu flaminis. »

sujet le témoignage de Jean de Trévou, s^r de Balloré¹. En 1635, l'évêque de Tréguier s'informait du culte rendu à saint Tudual dans la cathédrale de Chartres ; 38 ans plus tard, lorsque l'on pensait à imprimer les offices de saint Yves et de saint Tudual, M^{re} Le Roux, recteur de Plougonver, écrivait au chanoine Isambert, à Chartres, une lettre qui a sa place ici.

« Mons. Permettez-moi de vous demander encore une chose au
 « sujet de nostre patron S. Tugdual dont on va enfin imprimer
 « l'office avec celui de S. Yves. J'ai leu dans quelques mémoires
 « imprimés et manuscrits que vous en avez le chef dans le Trésor
 « de vostre église et je l'ai mis dans la 6^e leçon de son office. Ce
 « pendant nostre Chapitre prétend en avoir aussi ce même chef. Je
 « vous serais obligé si vous voulez bien me donner quelque éclaircissement
 « là dessus, comme aussi de m'informer s'il est vray comme je l'ai
 « entendu dire à quelques particuliers de ce diocèse que nous
 « n'avons icy des reliques de S. Tugdual que ce qu'il plut à vostre
 « Chapitre d'envoyer, il y a quelques années, à un de nos évêques.
 « Voici les termes dont je me sers à propos de tout cecy : Sacras ejus
 « reliquias, Danis Treorum nono saeculo vastantibus, Goveranus
 « episcopus aufugiens Carnutum asportavit ubi etiam nunc caput
 « videtur. » — A Morlaix, en Basse-Bretagne, le 1^{er} septembre 1703².

L'os du bras de saint Tudual a été conservé à Tréguier jusqu'à la Révolution ; à cette date le reliquaire en argent fut envoyé à la fonte, mais la relique elle-même, soustraite au pillage et cachée fut, plus tard, rendue à la Cathédrale. On la déposa dans un bras en bois doré après avoir été préalablement reconnue, le 28 avril 1801, par M. Garat de Saint-Priest, grand vicaire, assisté de plusieurs ecclésiastiques parmi lesquels se trouvait M. de la Motte-Rouge, ancien

¹ « Fors un bras d'argent auquel sont les reliques du bienheureux saint Tugdual patron de laditte esglise, trouvé au milieu et au plus fort de l'embrasement, et l'auroient retiré et remarqué tout entier sans que ledit feu y eust fait aucune fraction ny offense, ce qu'avons veu en présence des dicts sieurs chanoines et de tous les assistans estre véritable ; ce qui ne peult estre que par une divine grâce spéciale et miracle tout particuliers, nous ayant assurez, lesdicts chanoines, que ledict bras estoit audit endroit de ladite presse qui a esté brûlée. » (Arch. des Côtes-du-Nord.)

² Extr. des rég. capitul. de Chartres.

chanoine. Le 25 avril 1809, l'évêque de Saint-Brieuc constata de nouveau l'authenticité de cette relique qui est aujourd'hui conservée dans la même châsse que le chef de saint Yves.

De son premier évêque la cathédrale de Tréguier ne conserve donc que cette relique et une sculpture en bois, sur une stalle du chœur qui le représente au moment où il dompte le monstre marin qui dévorait ses paroissiens dans le voisinage du monastère récemment fondé par lui¹.



STALLE DE LA CATHÉDRALE DE TRÉGUIER

Revenons maintenant à l'exode du dernier quart du IX^e siècle et suivons les pieux fugitifs à leur première station, Chartres.

Le plus ancien témoignage de la présence des reliques de saint Tudual à Chartres est dans la troisième vie du saint dont A. de la Borderie place la rédaction à la seconde moitié du XI^e siècle :
 « Quibus (reliquiis) partim Landonicum usque hodie celebre habetur

¹ 3^{me} Vie de saint Tudual, § 7. — L'inventaire dressé par le sieur de Balloré mentionne « une image de M. saint Tugdual marchant sur un dragon avecq une tiare papalle, ayant le bout de sa crosse rompu et destaché tenant seulement à un fil. »

« castrum, nec non et felicissimi capite patroni gloriatur Carnutum. »

Une chronique de la fin du XIII^e siècle conservée à la Bibliothèque de Chartres parle de la présence des reliques de notre saint dans le Trésor de la Cathédrale. Des bréviaires du XIV^e siècle mentionnent sa légende ; l'un d'eux provenant de la paroisse de Morancez à laquelle il aurait été donné en 1394 paraît l'avoir emprunté à la seconde Vie en l'abrégeant considérablement ; dans un autre bréviaire, de la fin du même siècle, l'emprunt est à peu près complet.

Les bréviaires imprimés de 1661, 1783, 1864 mentionnent l'office de saint Tudual au 30 novembre, semi-double : aujourd'hui le souvenir de l'évêque breton n'est guère connu des personnes qui lisent le bréviaire.

En 1665, l'évêque de Tréguier demandait au Chapitre de Chartres des détails sur les reliques de saint Tudual et sur le culte dont elles étaient honorées ; le 10 novembre on lui répondait : « Sub arca
« retro majus altare servantur in capsis sex corpora seu reliquia
« sanctorum inter quas est capsula in qua conditur corpus sancti
« Tudualdi, episcopi Lexobiensis nunc Trecorensis, cujus festum
« quotannis in dicta nostra ecclesia et diocesi Carnotensi die secunda
« mensis decembris semi duplex celebratur et in honorem dicti
« sancti Tudualdi, in illa die ante dictam capsam accenditur lumi-
« nare cereum urens tota die, et ob reverentiam dicti festi nulla
« fit congregatio Capitularis, quod fideliter testamur ».

La châsse à laquelle il est fait allusion a été décrite d'une manière assez détaillée par le chanoine Estienne en 1682 ; elle était en argent doré ; M. de Mély a reproduit cette description dans le *Bulletin monumental*¹. L'analogie que l'on peut constater de cette châsse avec celle dont nous parlerons plus bas à propos de Laval permet de penser qu'elles dataient toutes deux du XIV^e siècle². Il est regrettable que le chanoine Estienne n'ait pas pu donner une transcription plus exacte de l'inscription signalée sur l'un des « côtés de la couverture ».

Lors de la Révolution, toutes les reliques conservées à Notre-Dame

¹ 51^e Volume, 1885.

² On ne doit pas négliger de rappeler ici la notice publiée en 1892, dans cette *Revue* par Lucien Merlet sous le titre de « Une Colonne de Bretons à Chartres ».

de Chartres furent jetées en une fosse creusée dans un ancien cimetière près de la cathédrale, et recouvertes d'une couche de chaux vive. A la suite d'une exhumation faite avec le plus grand soin en 1816, on put retrouver les reliques de saint Piat avec une certaine quantité d'ossements, impossibles à identifier ; ils ont été recueillis dans une châsse déposée dans la chapelle de Vendôme. Il est probable que des reliques de saint Tudual se trouvent dans ce dépôt.

C'est à Laval que le culte de saint Tugdual eut le plus de notoriété ; c'est dans cette ville que l'on peut, aujourd'hui, voir encore de ses reliques. Et cependant la présence de celles-ci ne commence à être mentionnée qu'au commencement du XV^e siècle, lorsqu'elles furent transportées, disait-on, de la chapelle du château, dans la chapelle du Bourg qui devint la collégiale de saint Tudual et la chapelle seigneuriale.

Il est à noter que le martyrologe du diocèse du Mans, document du XIII^e siècle, qui a pour base le martyrologe d'Usuard avec addition des Saints Manceaux ou honorés dans le Maine, ne mentionne pas le saint breton ; il ne figure pas non plus dans les bréviaires du XVI^e siècle et il faut arriver à celui de 1693, édité par Mgr de la Vergne de Monthenard de Tressan, qui reconnut l'authenticité des reliques en 1774 et qui en prit un fragment, destiné à être incrusté dans sa crosse, pour trouver un office de notre saint qui, cependant, était récité dès 1605¹.

J'ai pu, en effet, consulter une plaquette de la Bibliothèque de Laval dont voici le titre : « Officium divinum quod recitatur in B. « Tugali Trecorensis episcopi et confessoris festo et per ejus octavas, « nec non in ejus translatione, ex manuscriptis codicibus ecclesiæ « Lavalensis dicti confessoris descriptum Rhedonis apud Petrum « Marcigen Typographum et bibliopolam, M. D. C. V.

Dans cette plaquette, l'office de saint Tudual est emprunté à la Vie du saint du XII^e siècle en y changeant un mot :

¹ Cet exemplaire appartenait en 1676 au sous-prieur Pierre ; il contient cinq pages manuscrites dans lesquelles un jésuite, du nom de Pierre, discute sévèrement les leçons de l'office.

LAVAL.

Inter quos Germanus qui Trecorensis ea tempestate presul habebatur exultatus ossa Tugali asportavit quibus partim *Lavalis* usque hodie celebre habetur castrum, nec non et felicissimi capite patroni gloriatur Carnutum.

3^{me} Vie

Inter quos Governanus qui Trecorensis ea tempestate presul habebatur exultatus ossa Tutguali secum asportavit quibus partim *Landonicum* usque hodie celebre habetur castrum nec non et felicissimi capite patroni gloriatur Carnutum.

Les historiens locaux s'accordent à dire qu'entre 1399 et 1407, les reliques de saint Tudual, conservées au château de Laval dans une chapelle dédiée à Notre-Dame, qui aurait été fondée par Gui V de Laval et Anne d'Angleterre, sa femme, au XII^e siècle, furent transférées dans la chapelle Notre-Dame du Bourg-Chevreau, où le seigneur du lieu fonda une collégiale sous le vocable du saint breton. A cette époque, le sire de Laval était Gui XII « prince merveilleusement devôt aux églises » Anne, sa fille, et son gendre et successeur Jean de Montfort (Gui XIII) continuèrent et complétèrent son œuvre particulièrement en ce qui concernait la Collégiale.

Je ne suis pas éloigné de croire que cette translation de reliques n'eut pas lieu, et que la Chapelle Notre-Dame du Château et celle de Notre-Dame de Bourg-Chevreau ne faisaient qu'une même fondation; autrement dit que cette dernière fut toujours la chapelle castrale. A l'appui de mon opinion, je rappellerai un passage de la charte de Gui V (milieu du XII^e siècle) mentionnant « capella sua que sita est juxta *aulam suam villa* « Lavallensi ». Remarquons qu'en 1453, Anne de Laval, à propos du droit des chanoines de faire du bois mort dans ses forêts, cite un passage de la charte de 1170 comme extrait « de l'acte de fondation de Saint-Tugal ».

Je crois qu'en l'absence de textes à retrouver, il n'est pas en ce moment possible de dire quand et à quelle époque des reliques de saint Tudual furent déposées à Laval. Les traditions locales ne peuvent permettre de conclure à cet égard. Les uns prétendent que l'évêque de Tréguier, reconnaissant de l'accueil bienveillant du seigneur de Laval, lui en avait laissé quelques fragments; mais le château de Laval existait-il à la fin du IX^e siècle et à qui appartenait-il ?

D'après une autre tradition, le diacre qui portait les reliques fut miraculeusement arrêté sur le pont et, ne pouvant avancer, dut séjourner dans un lieu où le saint témoignait sa volonté de rester. — Cette légende était connue à Châteaulandon qui tenait de Laval tous les souvenirs relatifs à saint Tudual.

De la Collégiale relevait une paroisse qui n'avait pas de circonscription définie ; ses paroissiens étaient le personnel du haut et du bas chœur, ses serviteurs, le bedeau, les nobles et gentilshommes portant armes et autres gens de guerre, même non originaires de Laval, mais demeurant dans la ville et faubourgs.¹

Ce détail vient corroborer l'opinion que j'ai émise plus haut, à savoir qu'avant de devenir la Collégiale de Saint-Tugal, la chapelle Notre-Dame du Bourg-Chevreau avait été la chapelle des seigneurs de Laval. Pendant le cours du XV^e siècle, les seigneurs de Laval et principalement Anne de Laval, veuve de Gui XIII, donnèrent un grand développement à la collégiale et au culte de saint Tudual. C'est à Anne de Laval, morte en 1485, et ensevelie à Saint-Tugal que l'on doit le reliquaire et la verrière dont je parlerai plus loin. Il est à remarquer que cette rénovation du culte de saint Tudual semble correspondre à ce qui se passa à Chartres et que, ainsi que je l'ai dit plus haut, la châsse signalée dans la cathédrale de cette dernière ville était contemporaine de celle de Laval.

Lorsque l'église de Saint-Tugal fut fermée le 25 janvier 1791, l'orfèvre Lasnier rédigea l'inventaire de l'argenterie dans lequel on constate que la châsse pesait 12 marcs d'argent ; tout fut fondu, mais les reliques furent sauvées par le s^r Bourny, ancien sacristain : elles étaient dans un coffret en ivoire entouré d'un ruban de soie portant le sceau de l'évêque du Mans. Nous reviendrons sur ce coffret. L'ancienne collégiale a disparu ; sur son emplacement on construisit la bibliothèque publique de Laval. Les reliques furent déposées dans l'église de la Trinité dont le patron secondaire, saint Tudual, fut désigné par l'évêque du Mans.

Nous avons vu qu'en 1665 l'évêque de Tréguier s'informait, à

¹ Cf. Isid. Boullier, *Recherches historiques sur l'église et la paroisse de la Trinité de Laval*.

Chartres, des reliques et particulièrement du sort du chef, ainsi que du culte de saint Tudual ; il demanda aussi à Laval, et, en 1669, le sieur de la Grève, chanoine de Saint-Tugal, fournit les détails suivants dans une note conservée aux archives de la cathédrale de Tréguier.

« Jésus et Maria. Du lundy 5 avril 1669, à Laval, en l'église collégiale de Saint-Tugdual, dit Tugal.

« Il y a une grande châsse d'environ deux pieds de longueur, deux de hauteur sur un de largeur, couverte en dos d'asne, qui est revêtue de plaques d'argent ; elle est élevée au-dessus du grand autel, au milieu et posée de sa longueur. Du bout de l'Évangile ou de la sacristie il y a une sainte Vierge qui tient son enfant en ses bras, du bout de l'épître il y a un évêque dépeint comme saint Nicolas. Du costé qui regarde le grand autel, il y a trois évêques. saint Tugdual tient le milieu la tière en teste et la croix à la main : à l'opposite qui regarde la grande vitre sont trois saints et il n'y a aucune inscription ny écriture à ladite châsse.

« La tradition veut que laditte châsse soit remplie d'ossements saints et particulièrement de saint Tugdual et n'a esté ouvert de mémoire d'homme¹, ainsy on ne sait si le cheff y est ; leur office étant le jour de la translation dit qu'il est à Chartres et, à Chartres, il n'en est fait aucune mention. De plus il y a en ladite église un petit reliquaire où il y a une relique dudit saint que les femmes grosses vont vénérer pour estre délivrées de leurs enfans ».

A la suite, le chanoine de la Grève fait une longue description de la grande verrière placée derrière le maître autel, donnée par Anne de Laval. Je l'ai publiée dans le *Bulletin Monumental*. Cette belle page de verre, dont il ne reste rien, reproduisait la légende de saint Tudual².

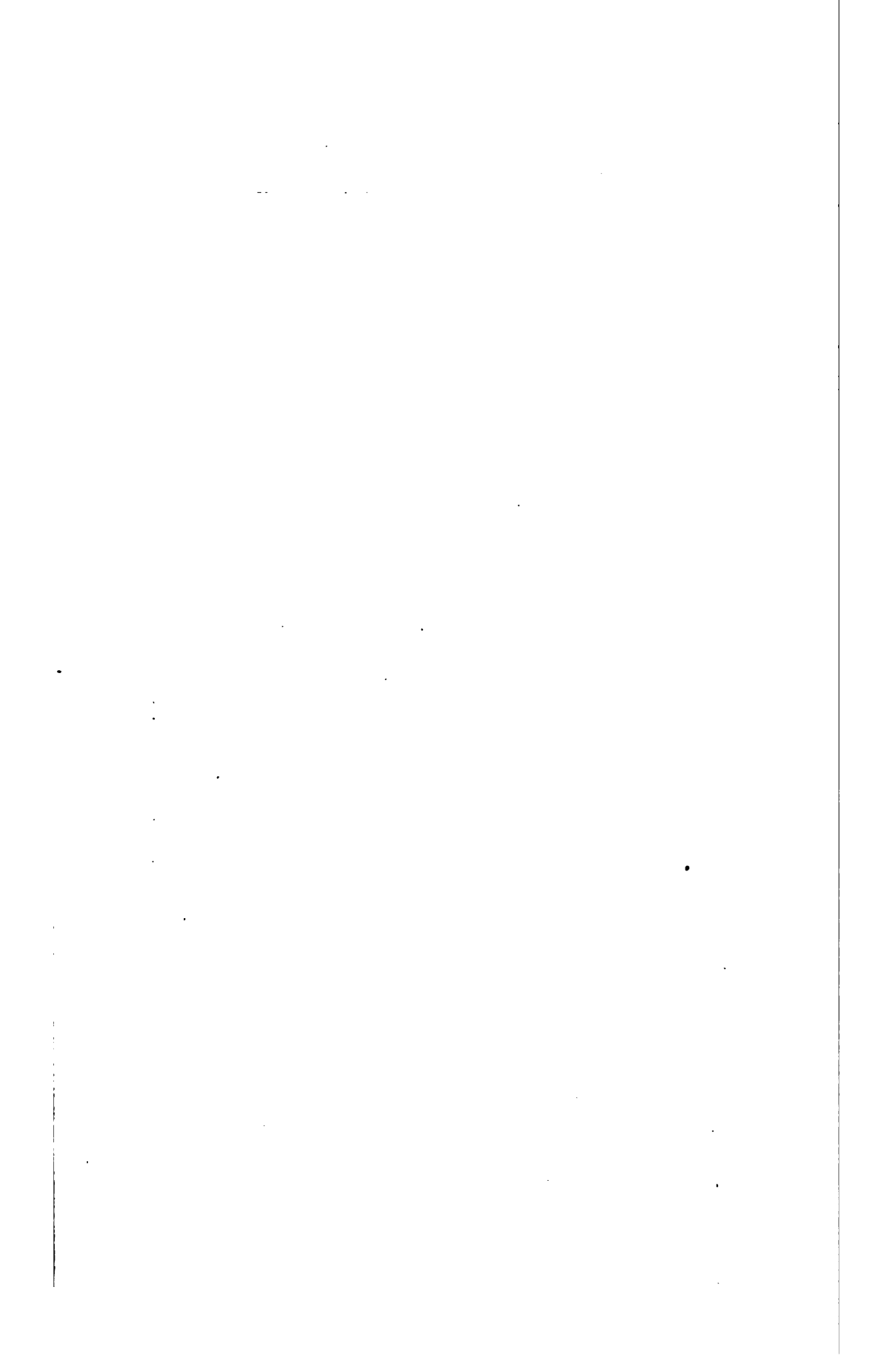
Les reliques du saint, exposées aujourd'hui dans la cathédrale, ancienne église de la Trinité, se composent d'un radius, d'un cubitus.

¹ Le trésor de la Collégiale possédait en outre des reliques de saint Etienne, saint Laurent, sainte Agathe, sainte Catherine, saint Sébastien, saint Vincent Ferrier, ainsi qu'un reliquaire contenant une parcelle de la Vraie-Croix.

² M. l'abbé Allain a aussi reproduit la description de cette verrière dans la *Revue de Bretagne et Vendée*, mars 1901.



COFFRET EN IVOIRE DE SAINT TUGAL DE LAVAL



d'un tibia et d'os du bassin ; ils reposent dans un reliquaire moderne, de style gothique, en cuivre doré. De la chasse en argent, fondue lors de la Révolution, il semble qu'il ne reste que ce qui était contenu dans le coffret en ivoire dont il est question plus haut.

Ce coffret, en forme de tombeau, formé de plaques en ivoire juxtaposées et assemblées par des attaches de cuivre, est garni à l'intérieur d'une étoffe de coton blanc dite zondenidji ; son origine persanne est incontestable et il peut remonter au XIII^e siècle. Il a 0^m33 de longueur, 0^m16 de profondeur et 0^m18 de hauteur.

La Perse, par le commerce, expédiait un peu partout des objets de ce genre qui étaient singulièrement recherchés : peut-être est-il permis de supposer qu'il appartint à Anne de Laval qui s'en défit pour contenir des reliques du saint breton auquel elle témoignait une dévotion particulière. A l'appui de cette hypothèse, on peut observer que le coffret n'avait jamais été ouvert avant 1674, date à laquelle les reliques furent reconnues par Mgr de Tressan.

Sur chaque face et sur son couvercle, le coffret est orné de dessins gravés au trait en noir et rehaussés de couleur verte et de dorure. Sur la face antérieure, de chaque côté de la serrure qui est moderne, on voit un fauconnier, à cheval, tenant sur le poing gauche un faucon et, de la main droite, un oiseau, probablement le produit de sa chasse ; ces fauconniers sont assis sur des selles garnies de housses vertes en feutre brodé, appelées berconstouvan ; ils ont des bracelets et des ceintures dorées, le faucon est également doré, l'autre oiseau est vert. Les autres côtés du coffret sont ornés d'animaux et de sujets de chasse : on remarque des bouquetins guettés par des oiseaux de proie, ou poursuivis par des guipards, un loup ou une hyène se jetant sur un lièvre, un faucon saisissant un renard, des paons, des perruches, des perroquets¹.

La présence à Châteaulandon des reliques de saint Tugdual est établie par la légende du XII^e siècle dont j'ai cité, plus haut, un passage. Un manuscrit anonyme de la Bibliothèque de Fontainebleau

¹ Il m'a été assuré que l'on avait disposé de ce coffret en faveur d'une personne qui avait témoigné le désir de le posséder ; le fait serait regrettable, car il semble que l'on eût dû le conserver précieusement et le déposer dans la nouvelle chasse.

mentionnait que les moines de Saint-Séverin, menacés par les Saxons, en 774, se seraient réfugiés, en emportant la châsse en argent de leur patron, sous la protection du château dans une chapelle construite à la hâte et dédiée à saint Etienne. En 1195, il y avait dans cette ville une « *ecclesia sancti Tudualdi* » dont le roi Louis VI attribuait les annates, ainsi que celles de Saint-Séverin à l'abbaye de Saint-Victor à Paris¹. Plus tard, en 1151, lorsque Saint-Séverin fut érigée en abbaye, le roi Louis lui adjoignit Saint-Tudual qui devint un prieuré-curé². En 1159, sous l'abbé Garnier III, il y eut entre Saint-Séverin et Saint-Victor une transaction ayant pour but d'indemniser la seconde abbaye de la libéralité de Louis VI³.

B. L. Lezille, chanoine de Saint-Séverin, a laissé une notice manuscrite conservée aujourd'hui au presbytère du Châteaulandon. Dans ce travail dont j'ai eu communication, on trouve deux offices, l'un pour la fête du Saint, le 1^{er} décembre, l'autre pour sa translation, le dimanche dans l'Octave de la Nativité de saint Jean-Baptiste. Mais, faute de documents, ces indications ne m'apprennent rien de précis sur l'arrivée des reliques à Châteaulandon. La troisième leçon du second office-dit seulement que ces reliques furent apportées de Laval, au temps des invasions normandes : or je crois avoir démontré qu'elles n'arrivèrent dans cette dernière ville qu'au commencement du XV^e siècle. La leçon dont je donne un passage en note⁴ me paraît avoir été rédigée lorsque l'on voulut donner une certaine notoriété à Saint-Tugal de Châteaulandon au moyen de renseignements fournis par les chanoines de Laval. La Collégiale de Laval avait alors, grâce aux libéralités des seigneurs, une véritable renommée et l'on venait y chercher les légendes et les souvenirs du saint patron plutôt qu'à Chartres et à Tréguier.

Le prieuré de Saint-Tugal de Châteaulandon était dans une chapelle, dédiée précédemment à saint Étienne, située entre l'abbaye de Saint-Séverin et le château. Il n'en reste plus qu'une tour attribuée

¹ G. Dubois, *Hist. eccles.* Paris, II, 80.

² Archives Nat., cantons des rois, p. 219. *Gall. Christ.* VII, cal. 450.

³ *Gall. Christ.* VII. 659, pr. col. 31.

⁴ *Ingruente eodem Normannorum bello, exportata sunt precipue hujus beati pontificis ossa in castrum Nantenis ubi miracula fulgent et religiose coluntur in ecclesia suo numine consecrata.*

au XII^e siècle. L'église fut vendue nationalement, le 25 thermidor an IV, au sieur Moreau, pour le prix de 122 # 12 s.

Un inventaire de 1589 mentionnait deux châsses de saint Tudual, l'une plus ancienne que l'autre, garnies toutes deux de brancards qui servaient à les porter en procession. Dans la seconde on conservait des fragments du sépulcre de Notre-Seigneur et de la Vierge, plus un bras en argent sur piédestal en cuivre jaune doré « où est un des bras de saint Thugal ». La châsse était alors déposée sur le maître-autel; elle fut détruite avec les autres meubles et ornements de l'église pendant les guerres de religion, mais le bras du saint breton fut alors sauvé.

En juillet 1611, ce bras était processionnellement porté au cimetière; en 1624, 1625 et 1719 il était encore porté à Ferrières. A cette dernière date, à la suite d'une sécheresse qui faisait craindre la famine, les prieurs de Notre-Dame de Châteaulandon et de Saint-Tugal firent vœu d'aller à Ferrières avec les quatre paroisses de la ville: « On partit le lundi matin, 19 juin, pour Ferrières avec un ordre et une dévotion admirables; on porta les châsses de saint Tugal avec ses bras et toutes les autres reliques qui sont à Saint-Tugal! »

Pas plus dans le diocèse de Sens que dans celui de Beauvais on ne trouve le culte de saint Tudual mentionné, à ma connaissance, dans les nécrologes et dans les bréviaires; cependant, à Crépy en Valois il y avait une notable partie de ses reliques. Bien plus, on les y trouve associées à celles d'un saint *Briocius* qui était peut-être saint *Brictius*, évêque de Tours; en effet, on s'accorde à dire que les reliques de saint Briec étaient partagées entre Saint-Serges d'Angers et la cathédrale placée aujourd'hui sous son vocable.

Les anciennes traditions locales relatives à ces saints bretons aussi oubliés aujourd'hui à Crépy qu'à Châteaulandon disent qu'à la fin du IX^e siècle, pour soustraire leurs reliques aux Normands, en voyageant d'étapes en étapes, on les apporta à Crépy à la fin du X^e siècle. Thibaud de Nanteuil aurait, un siècle plus tard, fondé une chapelle dans son château et déposé dans la crypte les reliques de saint Aubin, de

¹ *Annales de la Soc. hist. et arch. du Gâtinais*, t. II, p. 191.

saint Tudual, de saint Briocius et de saint Papuce. La chapelle, depuis collégiale, reçut le vocable du premier qui était le plus connu.

Un manuscrit des archives de l'Oise dont je dois la connaissance à l'obligeance de mon confrère, M. Couard, contient quelques indications précieuses et intéressantes. Daté de 1782, il est intitulé : « Catalogue des reliques et des corps saints de l'église Saint-Aubin de Crépy. »

Au folio 1, je trouve la mention d'un inventaire rédigé le 8 mai 1467 par Fr. Tudgual, abbé de N.-D. de Cuissy, au diocèse de Laon ; ce document fut reproduit le 23 mai 1641 par Antoine de Bethisy, prévôt de Saint-Aubin qui, le 10 septembre 1649, fit encore un résumé de l'histoire de ces reliques. Nicolas Sanguin, évêque de Senlis, le 22 septembre 1626, avait présidé une cérémonie de translation sur laquelle je reviendrai.

En 1626 les reliques étaient renfermées dans trois paquets formés chacun de trois enveloppes, linge, *coustil* et *damas caphart* blanc et rouge. Dans chacun des paquets se trouvait un morceau de parchemin mentionnant le nom du saint en écriture très ancienne.

1^o. paquet : *Sanctus Tugadus, confessor, p. p.* Deux grands ossements de la cuisse, entiers ; l'os de la hanche entier ; le grand os de l'épaule ; cinq os de l'épine ; deux os des costes ; deux os de la hanche.

2^o. paquet : *Sanctus Papucius, martyr.* Les deux grands os de la cuisse, entiers ; six os de l'épine ; deux os des costes ; deux os de la hanche.

3^o. paquet : *Sanctus Briocius, confessor.* le grand os de la cuisse entier, fors qu'il a été brisé par un bout ; un grand os de la jambe, entier ; l'os sacrum ; l'os de la hanche ; cinq os de l'épine ; l'os œsophagique ; cinq os de la coste ; un gros os de l'épaule ; deux os des vertèbres de l'épine ; une parcelle de l'os de la coste.

Ces reliques, jusqu'en 1625, étaient déposées dans une châsse en bois, alors vermoulue, qui semblait avoir été autrefois couverte de lames d'argent ou d'un autre métal. A cette date on fit une autre châsse en bois doré d'or brun, ornée de plusieurs sculptures et figures. — Ce fut à cette substitution de châsse que présida l'évêque de Laon,

Comme à Châteaulandou, la châsse où reposaient les reliques de saint Tudual était portée processionnellement lors des grandes sécheresses : les laboureurs et les vigneron en soumettaient alors la demande au Chapitre : les magistrats et les corps constitués faisaient partie du cortège. « On n'a pas vu, dit le chanoine Bethisy, que la susdite fierte ou châsse ayant été ainsi portée en procession et qui demeure par après exposée au peuple, que Dieu n'aye exaucé les prières et n'octroye ce dont la nécessité le requeroit. »

L'église Saint-Aubin, le reliquaire et les reliques ont aujourd'hui disparu, et du fondateur de l'évêché de Tréguier il ne reste plus de souvenir qu'à Tréguier même et à Laval.

A. DE BARTHÉLEMY.



LE COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE

DE NANTES

Ses Attributions, ses Origines, son Personnel, ses Exactions et sa Chute

(Suite¹).

IV

Mais avant de raconter la lutte de Phelippes contre les membres du Comité, il convient d'entrer dans le détail de leurs vols et de leurs exactions. En voici la liste, établie au moyen de documents de provenances diverses, dont les principaux sont :

1° Les déclarations faites par les spoliés sur un registre ouvert à la Municipalité, le lendemain de l'arrestation des membres du Comité ; abrég. : *Déclarations*.

2° Les comptes-rendus du procès du *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, ou d'autres journaux du temps ; abrég. : *Bulletin* :

3° Les procès-verbaux des séances du Comité révolutionnaire ; abrég. : *Comité* ;

4° Divers comptes, fort incomplets, dressés par les membres du Comité, dans les jours qui précédèrent leur arrestation, et mentionnant certaines recettes ; abrég. : *recette*.

Allonneau ; vols nombreux d'argenterie à son domicile, par Ducoux, et autres membres de la compagnie Marat, le 22 brumaire ; Allonneau, emprisonné à l'Éperonnière le même jour. (Déclar. n° 22 et 91). L'argenterie envoyée à la Monnaie le 18 nivôse.

¹ Voir la livraison de mai 1901.

Allotte, père. Don pour la salubrité, le 12 ventôse :	4.200 #
Pour le chemin de Chaux : (Déclar. n° 15)	1.800 #
Anonymes :	
Le 15 frimaire, par la citoyenne Rousseau, provenant d'un prêtre déporté : (porté en recette au 9 prairial).	300 #
Le 15 frimaire, argent saisi sur des brigands par Corra, gendarme au Loroux : (porté en recette au 9 prairial).	516 #
De divers guillotins : (Comité, 29 frimaire, f° 64).	534 #
3 nivôse, saisi sur des brigands, en deux fois : (porté en recette au 9 prairial).	3.167 #
4 nivôse ; de Barbier de Montaigu, brigand ; (en recette au 9 prairial).	55 #
12 nivôse ; saisi avec un serment à Louis XVI : (Com.).	450 #
14 nivôse ; argenterie reçue du directeur de l'hospice révolutionnaire ; (quantité non indiquée).	
2 pluviôse : Reçu d'un anonyme : (Comité).	650 #
5 pluviôse ; id. . . . id.	1.500 #
6 pluviôse ; id. . . . id.	400 #
7 pluviôse ; id. prix de vente de divers objets. (Recette au 9 prairial).	132 #
9 pluviôse, d'un brigand. (Recette, au 9 prairial).	28 #
21 pluviôse ; d'un brigand : (Recette, 9 prairial).	12 #
Du capitaine de la chaloupe <i>Le patriote</i> : (Déclar., n° 11).	3.510 #
17 ventôse ; vente de patates saisies : (Recette du 9 prairial).	160 #
21 ventôse ; trouvé sur un prisonnier, et en dépôt aux mains de Forget, 35 louis en or : (Comité f° 139).	740 #
Ventôse ; de Picault, prix de bijoux saisis sur divers, et vendus les 17 et 30 germinal. (Comité, 17 germinal — Recette au 9 prairial).	9.518 #
Autre vente de bijoux, suivant procès-verbal détaillé au journal : (?) (Recette, au 9 prairial.)	3.972 #
<i>A reporter</i>	31.644 #

<i>Report.</i>	31.644#
Sur la façon dont se faisaient ces ventes de bijoux, V. <i>Le Sans-culotte Goullin</i> , p. 85, et <i>Journal des lois</i> , compte rendu du procès, n° des 10 brumaire et 7 frimaire an III.	
Armand, mis en état d'arrestation chez lui, jusqu'à ce qu'il ait fait un don proportionnel à sa fortune (Comité 7 ventôse).	
Arrault ; a remis en don au Comité 150 liv. ; fut volé de 116 boucants de tabac, dont on ne lui a jamais tenu compte. Déclarat., n° 126 bis	150#
Babin ; de messidor, (Saint-Etienne-de-Montluc), pris chez lui ; (porté en recette ; et Déclar., n° 51).	165#
Babut ; veuve ; don au Comité : Déclar., n° 51).	2.000#
Bailly ; versé par sa nièce Marie Lieutaud, le 13 ventôse : (Décl., n° 194. — <i>Bull.</i> , VI, 302).	5.000#
Ballan ; rue Pigalle ; pris chez lui : porté en recette au 3 nivôse).	740#
Baudouin ; au moment de son arrestation, on saisit sur lui : (Comité, 26 frimaire, f° 61).	5.000#
Le 21 pluviôse, il fit un don de : (Comité f° 110 Déclar. n° 56)	3.600#
Bedert, Jacques, ancien négociant, place de l'Egalité, maison Tarin ; arrêté par Coron, le 19 brumaire : donna de suite 550# pour le Comité. et 50# pour le chemin de Chaux, et évita ainsi d'être compris au nombre des cent trente-deux ; (Déclar., n° 27).	550#
Béconnais, veuve, avait promis 20.000 liv. pour obtenir la liberté de son mari envoyé à Paris et donna : (Comité, 9 ventôse. — Déclar., n° 52).	10.000#
Bellabre, dame de, saisi chez elle ; (porté en recette au 1 ^{er} pluviôse).	400#
<i>A reporter.</i>	59.558#

<i>Report</i>	59.558#
Bernard, l'aîné, don au Comité : (Déclar., n° 185. (Comité, 15 ventôse).	1.000#
Berthou-Laviollaye ; arrêté le 7 frimaire ; on lui prit chez lui :	4.000#

Il demanda, par requête du 28 germinal, la restitution de cette somme, et fut mis en liberté, le 11 floréal par ordre de Grandmaison et Bachelier, qui reconnurent qu'il avait été emprisonné par erreur. Affligé d'un tic nerveux, il s'était arrêté à lire des affiches patriotiques et ses gestes avaient semblé être un signe de désapprobation de ces affiches. Richard et Clément, membres de la Compagnie Marat, l'avaient mené en prison et lui avaient volé de nombreux effets à ce moment, sans parler de 4000 liv. qu'ils lui avaient prises. Ils lui offrirent sa liberté s'il voulait leur donner 2.400 liv. (Requête origina. Arch. dép. (Déclar., n° 169).

Biarge et Brancourt, dames. Dans une perquisition faite chez elles, denombreux objets furent saisis par L'évêque et Perrochaud, membres du Comité. Le 5 frimaire Pinatel, commissaire, remit à ces dames un reçu qui ne visait qu'une minime partie des objets enlevés. (Déclar. n° 82 bis). Sur le compte du 9 prairial, se trouvent comme portés en recette au 3 nivôse, 1595# en assignats et 80# en argent: 1.675#

Le registre du Comité mentionne un reçu du directeur de la Monnaie relatif à l'argenterie de M^{me} Brancourt. (Com. 13 nivôse).

Bizeul, veuve ; a remis au Comité qui a porté en recette au 3 nivôse comme provenant d'un nommé Morin de Saint-Etienne-de-Montluc : 2.519#

A reporter. 68.752#

JUIN 1901.

28°

<i>Report</i>	68.752#
Budan, veuve ; reçu d'elle et porté en recette au 3 nivôse :	904#
Canel, Urbain, rue J. J. Rousseau 11 ; don au Comité : (Déclar., n° 123.)	3.000#
Caradenc, Thomas, condamné à mort, le 9 frimaire ; Gourlay trouva sur lui une somme de 2376# en or, remise au Comité. (Repert. des Emigrés, n° 822.)	2.376#
Carheil, veuve de, volée à sa propriété qui fut pillée et incendiée en octobre 1793, par Pinart et sa bande qui lui prirent en assignats : (<i>Bull. du trib. révol.</i> VI, 351.)	4.000#
Pinart prit aussi, le même jour, dans les poches de sa belle-sœur, M ^{lle} de Carheil, 21 louis en or, et 150# en papier. (Déclar., n° 258.)	554#
Carrier versa à Perrochaud, pour le Comité, une somme de dix mille livres : (Notes d'audience de Bachelier et <i>Bull. du trib. révol.</i> VI, 246).	10,000#
Chamballé d'Héry, saisi sur lui : (porté en recette, compte de prairial, au 9 pluviôse)	560#
Chamois, qui a déserté depuis ; porté en recette au 26 pluviôse comme reçu de lui :	50
Chandenier, dame ; Mainguet et Gallon lui prirent, au moment de son arrestation, 78 marcs d'argenterie, des pierreries et des bijoux qui furent envoyés à la Monnaie, le 21 frimaire. (Déclar. de Fleurdepied, concierge du Bon-Pasteur).	
Chapron, Jean, emprisonné aux Saintes-Claire ; on prit sur lui, au moment de son arrestation.	350#
Charet-Meslier, veuve ; on saisit chez elle : (porté en recette au 15 frimaire).	4.150#
<i>A reporter.</i>	95.696#

<i>Report</i>	95.696#
Chauvet , jeune, place Egalité, 9; don au Comité, par les mains de Thomas, chirurgien : (Com., 8 ventôse. Déclar., n° 92 et 118).	1.000#
Chevigné de Boiscollet , prêtre; saisi chez lui, dans une cachette, or et argent : (porté en recette au 6 nivôse).	1.770#
Chiohé . Dans une lettre adressée par lui à une personne de Blaye, et qui fut saisie à la poste, le Comité trouva et s'attribua le contenu s'élevant à : (Comité, 4 ventôse, f° 122).	2.520#
Clanchy . Cave de vins fins pillée par Gallon. (Déclar. de Coignard, n° 65).	107#
Coudé , Marc, pris chez lui : (Recette au 25 pluviôse).	107#
Courson , veuve de; dépouillée, le 16 ventôse, de toute son argenterie par des agents du Comité (Déclar.) n° 61).	
Courtois , Jean, négociant, place de l'Egalité. Goullin l'avait taxé à 30.000#; il dit dans sa déclaration, qu'il paya : (Com., 21 ventôse, f° 139. Bull. VI, 299. Déclar. n° 87).	6.000#
Coutance , veuve de; remise au Comité, par Perrochaud, d'un mandat de 600#, sur la Caisse du District, trouvé dans une lettre adressée à M ^{me} de Coutance, à ce moment emprisonnée au Bon-Pasteur. (Comité, 6 floréal, an II, f° 41).	600#
Voir sur les pillages dont M ^{me} de Coutance fut victime : <i>Le Sans-culotte Goullin</i> , p. 80 et suiv.; <i>Pheppes</i> , dans sa déposition, (<i>Bull.</i> , VI. 236 et 247) dit qu'on a volé à cette dame plus de 50.000# d'effets au porteur, et en argent, effets, bijoux peut-être trois cent	
<i>A reporter</i>	107.693#

<i>Report</i>	107.693#
mille livres. On avait pris notamment 800 # en écus de 6 fr. cachés dans un lit, lors de la vente arbitrairement ordonnée de son mobilier. (Emigrés, 26 prairial, an III, f° 165).	800#
Cruau, Pierre; détenu au Sanitat; envoyé, par Bouché, au Comité, « pour le soulagement des frais de la cité » : (Déclarat., n° 77).	1.000#
Dallais, prêtre, principal du collège de Thouars; découvert à Couffé, par la Commission d'Enquête et de propagande, et fusillé aussitôt par ses ordres, le 15 germinal; somme saisie sur lui, argent : 1610#., assignats : 200#; le tout remis au Comité par Picault : (porté en recette au 17 germinal).	1.810#
Debrosses, dit Ménard, chirurgien, brigand, guillotiné; le maire de la Chapelle-Basse-Mer trouva sur lui : (porté en recette au 5 nivôse).	268#
Deloynes des Vareux, chef vendéen; arrêté à Carquefou le 1 ^{er} nivôse; guillotiné: on trouve sur lui : (porté en recette au 5 nivôse).	224#
Deurbroucq, Piter; don pour la salubrité : (Com., 9 germinal).	6.000#
Dhavelooze et Dumaine, négociants; don au Comité : 2.000# (f° 66) et 50# pour le chemin de Chaux: (Déclar., n° 119).	2.050#
Doucet offrit, le 7 ventôse, 10.000# au Comité pour obtenir sa liberté; le Comité refusa le 17 ventôse; offre de la même somme réitérée et refusée le 3 floréal; (Comité, aux dates), donna, le 3 floréal, les 10.000 au citoyen Paimparay pour la frégate. (Déclar., n° 29).	
<i>A reporter</i>	119.845#

<i>Report</i>	119.845#
Drouin ; don au Comité : 3.000# et 300# pour le chemin de Chaux, le 17 ventôse : (Com. et Déclar., n° 60).	3.300#
Drouin , Charles, rue Racine, 2, don au Comité : 1.000# et 400 pour le chemin de Chaux : (Décl., n° 75).	1.400#
Dubois-Violette ; pour le chemin de Chaux : (Décl., n° 186) fut transféré de suite de l'Eperonnière au Sanitat, et évita ainsi d'être envoyé à Paris. (Com., 3 frimaire, f° 40).	2.000#
Dumais , veuve du concierge de l'Entrepôt, a déclaré avoir déposé au Comité, provenant d'un prêtre d'Angers, noyé le 15 frimaire, 44 louis en or : (<i>Bullet.</i> VI, 268.	1.056#
Edelin ; au procès-verbal du Comité du 6 germinal, on lit : « n'a pas donné assez d'argent, quoiqu'ayant des moyens conséquents du côté de la fortune ; » avait sans doute donné quelque chose :	
Fleury , Alexandre, demeurant au bas de la Fosse ; donna : pour le Comité, 4.000# ; pour le chemin de Chaux, 2.000#, et 2.362# pour les voitures des incarcérés, (déclar. n° 116). Voici, d'après les <i>Mémoires</i> du greffier Blanchard, dans quelles circonstances ces sommes furent remises : « Le bonhomme Fleury, riche capitaliste, fut arrêté par la compagnie Marat, qui, à sa prière, le conduisit devant le Comité. Fleury, étant devant les membres de ce Comité, les pria de lui faire part des motifs de son arrestation afin de s'en justifier. Point de réponse. Pendant ce monologue, Goullin ne cessa pas d'écrire, sans donner attention à ce que disait Fleury. Celui-ci ne sachant plus que dire pour sa justification demanda enfin : Est-ce	
<i>A reporter</i>	127.601#

<i>Report</i>	127 601 #
parce que je suis riche que vous m'arrêtez ? Alors, Goullin, sans lever les yeux de dessus son papier, répondit en souriant : le pauvre bonhomme connaît son faible. De suite, on conduisit le bonhomme en prison. Fleury fut pressuré avant de sortir de prison, où il fut atteint d'une maladie qui le conduisit au tombeau peu après sa sortie. » L'un des Drouin, en déposant dans le procès du Comité, a raconté cette anecdote sur Fleury à peu près de la même façon, avec cette variante qu'il attribue à Bachelier le rôle que Blanchard, avec plus de vraisemblance, attribue à Goullin. (<i>Journal des Lois</i> , n° du 26 brumaire an III)	8.362 #
Forget , ancien parlementaire, demeurant quai Boucher ; on saisit chez lui une grande quantité d'argenterie. (Déclar., de Juguet, commis aux écritures, n° 201).	
Foucalt ; 400 liv., don au Comité ; (Com. 18 frim.), et 1250 liv. (Com. 4 nivôse). Total.	1.650 #
Frère offrit au Comité 5 écus de 6 liv., qu'il ne voulait pas conserver parce qu'ils portaient l'effigie de Capet.	30 #
Fruchard , père et fils ; don au Comité, le 23 pluviôse : (Com.).	3.600 #
Fruchard , fils, le 8 ventôse : (Déclar., n° 59).	1.750 #
Galbaud du Fort , dame Victoire ; pillée de toute son argenterie et de trois cents aunes de toile. (Déclar. n° 166).	
Gautier père, remit au Comité, pour obtenir les effets de sa femme laissés au Bon-Pasteur, et qu'il ne put obtenir qu'à cette condition : (Com., 2 pluviôse ; Déclar., n° 168).	650 #
<i>A reporter</i>	143.643 #

<i>Report</i>	143.643#
Gelet , prêtre constitutionnel de Dijon, venu à Nantes où il fut condamné pour vol ; trouvé chez lui, dont 3150 en argent, (porté en recette au 3 nivôse).	20.153#
Gerbier aîné , pour les voitures des incarcérés : (Déclar., n° 70).	100#
Geslin père ; on lui confisqua deux cent mille livres de tabac. (<i>Bull. du trib. révol.</i> VI, 279). D'après une déposition, il aurait donné 30.000 liv. au Comité ; (<i>Bull.</i> VI, 279). Bachelier, dans des notes d'audiences, reproduisant une affirmation de Goullin, a écrit que cette somme de 30.000 liv. aurait été donnée aux hôpitaux et à la Société populaire. Le président Dobsent affirma, au contraire, que Geslin, pour ne pas être envoyé à Paris, aurait donné 80.000 liv. ; acceptons seulement le chiffre de la déposition.	30.000#
Geslin, René , donna une somme pour les voitures des incarcérés. (Déclar., n° 192).	
Girard , remit, à un nommé Berry, une grande quantité d'argenterie. (Lettre de la Commission militaire, mentionnée au procès-verbal du Comité du 29 pluviôse, f° 117).	
Gohin de Montreuil, frères , compris dans la noyade du Bouffay du 24 frimaire ; on avait, auparavant, dépouillé l'un d'eux d'une somme en or, qui fut remise au Comité par Bernard Laquèze, concierge du Bouffay, et qui s'élevait à : 801# (Com. 29 frim., f° 64 ; porté en recette au 29 frimaire).	801#
Grollaud, ailleurs J. Claud , valet de chambre de M ^{me} Grou, fut volé d'une somme de : (Déclar., n° 85).	623#
Grou dame veuve dut mourir en 1793 ; elle était représentée, à la fin de cette année, par M. et M ^{me} Walsh,	
<i>A reporter</i>	195.320#

Report 195.320#

et par un Anglais nommé O'Schiell. Le pillage de sa maison fut célèbre. Un inventaire de son riche mobilier ayant été fait récemment, on put se rendre compte de l'importance des détournements. Tout fut volé, vins, linge, meubles, voitures. Un premier procès-verbal de perquisition, du 18 frimaire, constate la saisie d'une grande quantité d'argenterie, 187 marcs, et de quelques valeurs, qui furent dirigées, les valeurs, sur la Caisse du District, et l'argenterie, vers la Monnaie, à la date du 27 frimaire par les soins de Perrochaud. Au lieu de 3600# en assignats saisis, on ne voit figurer à la recette que 1790# au 5 nivôse, et 84# en argent au 3 nivôse. (V. Emigrés, 4 nivôse an II, f° 135. Comité, 27 frimaire et 1^o nivôse. Déclar., O'Schiell. n° 128).

3.600#

De nouvelles recherches, dans l'appartement de la place Scevola, (Petite Hollande) firent découvrir, derrière une cloison élevé le long d'un mur, une cachette contenant des bijoux dont voici la liste : une paire de bracelets garnis de gros diamants, dans l'un portait une miniature de M^{me} Grou, et l'autre le chiffre : A. W. dessiné en diamants sur une pierre bleue ; un Saint-Esprit en diamants ; trois bagues ; un solitaire en diamants ; un gros rubis et de belles tabatières, dont l'une en lapis lazuli etc. Le Comité donna l'ordre à Gallon d'apporter ces trésors à son bureau avec la boîte qui les contenait. Les membres du Comité se firent, pendant quelque temps, un plaisir de montrer ces bijoux à leurs amis. La rumeur publique grossit l'importance de ce trésor. Forget, le concierge de Saintes-Claire, en déposant au procès du Comité, ajouta, aux objets énumérés ci-dessus, une certaine boîte d'or, que l'on appelait, dit-il, *la boîte du prétendant* (Bul. du trib.

A reporter. 198.920#

Report 198.920#

révol., VI, 294). Ces bijoux furent ainsi confiés à Gallon, et une dame les vit chez lui en prairial. (Déclar. Lacanterie, n° 221.) bien que l'ordre eût été donné par le Comité à Bollogniel, le 12 ventôse (Com. n° 130). de les remettre au receveur du District. Ces bijoux ne figurant point dans la liste imprimée des objets remis à la Monnaie, un bijoutier nommé Jutard, signala cet oubli à la Municipalité par une déclaration en date du 26 prairial an II.

M^{me} Walsh, détenue à l'hospice de la Réunion. (Sanitat), tandis que son mari l'était à la maison de Lusancay, réclama ses bijoux par une requête du 7 messidor, dans laquelle elle exposait qu'ils avaient été cachés pour les soustraire au pillage des brigands, à une époque antérieure à la loi qui attribuait à la République tous les objets précieux cachés et découverts. Il est fort douteux que M^{me} Walsh soit rentrée en leur possession ; une lettre du District, du 29 vendémiaire an III, mentionne, à cette date, leur envoi à la Trésorerie générale de Paris (Reg. Correspond. District. an III).

A reporter. 198.920#

(*A suivre*).

ALFRED LALLIÉ.



DOCUMENTS

SUR

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE TRÉGUIER

(Suite¹).

Fondation du duc Jean V.

« Le duc Jean V, dit M. Ropartz (*Vie de saint Yves*, p. 287) doit être compté parmi les plus dévots à saint Yves. Ce prince, petit-fils de Jean de Montfort, consacra sa vie à réparer les maux que l'interminable guerre de succession avait faits au pays. Son règne ne fut troublé que par l'attentat des Penthievre, petits-fils de Charles de Blois. » On sait qu'il alla donner dans le piège odieux qui lui était tendu, le 13 février 1409, qu'il fut traîné de prison en prison, ses ennemis lui tenant toujours la dague sur la gorge. Il demanda et obtint sa délivrance par l'intercession de saint Yves, à qui il promit son pesant d'argent. Après avoir recouvré la liberté, Jean V entreprit la construction de la chapelle qui devait abriter ses restes à côté des reliques du thaumaturge breton ; on commença en même temps le tombeau du saint. Le vœu de Jean V représentait un poids d'argent de 380 marcs, sept onces, ce qui valait 20 360 livres 18 sols 6 deniers.

La piété du bon duc ne se contenta pas de l'érection de ce riche mausolée. « Par acte du 7 octobre 1420, Jean, duc de Bretagne, comte de Montfort et de Richemont, pour la dévotion qu'il avait à saint Yves, choisit sa sépulture en l'église de Tréguier, et fit une fondation de services, messes et anniversaires à perpétuité comme

¹ Voir le fascicule d'avril 1901.

il suit : 1° une messe quotidienne à note devant la tombe de saint Yves, célébrée par un chanoine, avec diacre et sous-diacre, et tout le bas chœur qui viendront en procession à la chapelle du saint, en chantant l'antienne et l'oraison de saint Yves, et l'oraison pour le duc, en sa vie et après sa mort ; — 2° douze anniversaires solennels à chaque premier jour du mois non empêché. Il ordonne la distribution des honoraires, et la part qui revient à l'évêque célébrant, chantre, dignitaires et suppôts du chœur. Ni le prélat ni aucun membre du Chapitre ne peuvent se dispenser d'assister à tout le service, à moins qu'ils ne fassent valoir leurs raisons. Avant d'être reçu dans le Chapitre, il fallait prêter serment d'observer les présentes volontés du Duc. (Voir M. ROPARTZ, p. 291, et ALB. LE GRAND, 2^e édit. p. 79, 180).

Pour l'entretien de ce service, Jean V donne à la cathédrale 500 liv. monnaie de rente annuelle à prendre sur les port et hâvre de la Roche-Derrien. « Il sera fait assiette desdites 500 liv. le plus tôt possible, de façon que, les terres étant amorties, on ne soit plus tenu à faire hommage, rachat ou autre redevance quelconque. » Et par acte du 19 décembre 1423, le duc donna aux chanoines, pour assiette de la dite fondation, la seigneurie de Plouguiel et de Plougrescant estimée 180 liv. de rente ; les 320 autres livres étaient dues sur les port et hâvre de la Roche-Derrien.

Les terres de Plouguiel et Plougrescant furent confisquées sur Olivier de Blois, naguère comte de Penthievre, par Jean V qui les donna à Henri du Parc¹, seigneur de la Roche-Jagu, son premier chambellan. Ce chevalier avait poursuivi à main armée la délivrance du duc de Bretagne, et en obtint cette récompense « pour lui et ses « héritiers mâles issus de loyal mariage ; et en cas de décès sans « hoirs, ce don, consistant en terres, rentes, domaines, moulins, « distraits, héritages, droits et devoirs seigneuriaux, passera à son « frère Alain du Parc, lequel du Parc et ses vassaux, dit le Duc, « voulons qu'ils obéissent à notre barre de la Roche-Derrien, « quoique Olivier de Blois obéit en chef à notre barre de Rennes.

¹ Du Parc, *d'argent à la fusée de sable, accompagnée de trois coquilles de gueules.*

Ledit acte fait par le duc Jean V à Nantes, le 13 juillet 1420, ratifié à Rennes au Parlement général le 14 octobre 1420.

Le Chapitre percevait déjà sur les dîmes de Plougrescant cinq pipes de blé de rente pour entretenir « les lampes devant le Saint-Sacrement, au grand autel, et pour un anniversaire par an, pour une dame de la Roche-Derrien qui avait fait cette fondation ».

Dans son acte de donation aux du Parc, le duc Jean obligeait les seigneurs de la Roche-Jagu à continuer cette rente aux chanoines. Henri du Parc étant mort sans enfants, son frère Alain entra en possession de son héritage ; mais il ne voulut pas accepter cette clause, et, lorsqu'il mourut ne laissant pas d'héritier, le duc, par lettres datées de Dinan, 25 mars 1439, donna ces terres de Plouguiel et Plougrescant au Chapitre « pour en jouir sans aucune charge en retour, comme en jouissait feu Alain du Parc ».

Nous trouvons en effet un aveu fourni pour Plouguiel en 1572, où il est dit « qu'appartient au Chapitre droit et émolument de fief « es terres étant sur les trois prévostés, et leur est dû foy et rentes, « le cas s'offrant sans devoir de chambellenage que 2 deniers monnaie seulement, et sans aucun devoir de rachapt ; il y est dit que « nous est dû sur les port et hâvre de la Roche-Derrien 320 livres « monnaie pour fondation ducale, et pour autre 40 sols ; — il y est « dit qu'on a vendu au seigneur de Lanvéneau le moulin de Haréré « en Plougrescant, avec son distrait et obéissance sous les hommes « au proche fief des paroisses de Plouguiel et Plougrescant, plus au « mezo les devoirs d'arrérages dûs audit Chapitre sur les maisons « estant esdites prévostés, qui étaient deux sols six deniers monnaie « chacun an sur chacune desdites maisons, lorsqu'il y avait veuf « ou veuve. »

Revenons à la fondation ducale. Il y avait dans les archives du Chapitre un acte du 13 mai 1441, signé par le duc François, fils aîné de Jean V, et ses frères Pierre et Gilles, par lequel ils attribuent la délivrance de leur père à l'intercession de saint Yves, approuvent l'accomplissement de sa fondation, et promettent de faire porter son corps en l'église de Tréguier, près du tombeau, soit qu'il meure en Bretagne ou hors de la Bretagne.

Le bon duc mourut au manoir de la Touche, le 28 août 1442. Le

Chapitre de Nantes refusa de donner le corps aux dignitaires que les chanoines de Tréguier avaient députés pour prendre ces restes vénérés. Malgré les lettres et le testament de Jean V, malgré l'acte souscrit par le duc François, à la date du 8 septembre 1442, renouvelant la promesse de transporter à Tréguier son père, dont le corps avait été déposé dans la cathédrale de Nantes, à cause des grandes chaleurs, le Chapitre de Tréguier et l'évêque ne purent obtenir ses dépouilles qu'après un long et curieux procès que Jean de Lantillac¹, archidiacre de Plougastel, soutint contre les Nantais, avec une rare énergie.

En 1451, les ossements du prince furent délivrés aux commissaires du Chapitre de Tréguier, qui les apportèrent jusqu'à l'église de Runan, insigne chapelle dédiée à Notre-Dame. Jean de Plouec, évêque de Tréguier, assisté des chanoines et du Chapitre de la cathédrale, des chapelains et prêtres des villes et paroisses circonvoisines, alla au-devant du Duc, l'emporta en sa chapelle, et l'inhuma un peu plus bas que le tombeau de saint Yves (ROPARTZ).

Un aveu du Chapitre, 6 mars 1514, à la duchesse Anne et au Roi-Duc, les reconnaît eux et leurs prédécesseurs, pour les donateurs et bienfaiteurs de la cathédrale, où tous les jours se célèbrent les offices divins à leur intention et pour leur prospérité.

Fondation de Kermartin.

Tout le monde sait que saint Yves fonda, à Kermartin, « au bout des robines de la maison paternelle », une dévote chapelle en l'honneur de Notre-Dame et de saint Tugdual. La fondation fut acceptée et ratifiée par l'évêque Alain de Bruc qui pourvut de ce bénéfice le saint fondateur lui-même.

L'exemple de saint Yves fut suivi, sans doute, tôt après sa mort ; nous avons lieu de croire que les messes en son honneur, et les revenus attachés, par des personnes pieuses, à la chapellenie de Kermartin et à celle de saint Yves de Tréguier, remontent à l'époque de sa canonisation.

¹ Lantillac, *d'argent à la fasce de sable frettée d'or, accompagnée de trois roses de gueules.*

En effet, il est fait mention dans le manuscrit du chanoine Burlot, d'une bulle du Pape Callixte III, de 1455, où « est énoncé que la Chapellenie de Kermartin est à la pleine disposition de l'évêque, et sera unie au premier canonicat ou dignité qui vaquerait ». Ce qui laisse entendre qu'il y avait eu déjà des contestations à ce sujet, puisqu'on recourait à l'arbitrage du Pape.

Au bout de la chapelle, il y avait un hôpital ou hôtellerie « pour les pauvres qui venaient en dévotion à Kermartin ». Le nom du fondateur est inconnu. Rien d'étonnant qu'un personnage riche, évêque, clerc ou laïque ait songé à ces amis préférés du glorieux avocat des pauvres, et que, par humilité, il ait caché son nom. Cet établissement fût exempté par Jean V d'impôt et de billots du temps.

Le chapelain résidait dans une maison que saint Yves avait construite de ses ressources personnelles, et qui était adjacente à la chapelle. « Une avenue de hautes futaies faisait communiquer cette « chapelle avec le manoir de Kermartin, et la maison contiguë a « été remplacée au XVI^e siècle par la belle construction qui n'en est « séparée que par le chemin, et qu'on appelle toujours : *ti ar Chapelan*. » (*Etude sur la vie de saint Yves*, par M. FRANCE, archip. de Lannion). Le chapelain recevait, en 1418, pendant trois ans, « outre « les 12 livres accoutumées, 29 livres par an, parce qu'il sera tenu de « visiter tous les jours les ouvriers qui travaillent à la chapelle, de « leur demander de s'occuper assidûment de leur ouvrage ; de plus, « pendant ces trois ans, il devra tenir en état et réparer la maison « et le jardin adjacent à la dite chapelle. »

Par transaction datée de 1443, la quatrième partie des offrandes fut accordée, pendant sa vie, au chapelain, parce qu'il avait rebâti *a fundamentis* la maison de la chapellenie. Présents en Chapitre : les chantre, trésorier, archidiaque de Plougastel et scolastique.

Le seigneur de Kerhir-Trolong avait donné une maison « sise au pignon du sanctuaire, et terres en dépendantes pour fournir le vin des messes qui y seraient célébrées ».

Impossible de fixer l'époque de la plupart des autres fondations que nous allons citer, et qui ont été établies par diverses personnes, d'après les revenus considérables qui y sont affectés et qui sont situés dans différentes paroisses des environs de Tréguier et de Minihy.

- 1° La métairie près de la chapelle, affermée 250 livres.
- 2° Une pièce de terre, en Pommerit-Jaudy 66 livres.
- 3° En la paroisse de Plouec, une rente de 20 sols.
- 4° Sur les offrandes de la chapelle, une rente de 12 livres.
- 5° Sur une pièce de terre, en Troguéry, une rente convenancièrè de 9 boisseaux froment et 2 sols.

Il existe une déclaration des vassaux de la chapellenie de 1682. prouvant que les rentes étaient payées régulièrement.

« Les titres de fondations ne portent aucun service religieux, « mais l'usage a été toujours de célébrer une messe tous les « dimanches, à Kermartin.

Le Chapitre de Tréguier, protecteur né de cette fondation, soutint plusieurs procédures contre le seigneur de Kermartin, qui prétendait aux droits de fondateur de la chapellenie de Saint-Yves et des Agonisants, de la cathédrale, sous prétexte qu'il avait acheté la terre de Kermartin, en 1601. Il voulut mettre ses armes dans la chapelle ; opposition fut formée contre cette innovation, en 1678, parce que dans l'acte d'acquêt il n'est parlé ni du droit de patronage ni du droit de présentation. La famille de la Rivière à cette époque, propriétaire de Kermartin, était alliée aux de Quélen. — « En 1790, mademoiselle de la Rivière, marquise de la Fayette, vendit Kermartin à monsieur de Quélen, de la Ville Chevalier, père de l'archevêque de Paris. » (M. Tresvaux.)

En 1663 Mgr de Saillant, évêque de Tréguier, maintient qu'il est collateur de ce bénéfice (Kermartin) contre M. de la Rivière qui prétend avoir le droit de présentation. Il y eut, à ce sujet, sentence du présidial, qui ne jugeait pas la question, elle appointait seulement. Au décès de Mgr de Saillant, Mgr de Kervilio conféra à M. Le Gonidec de Toulborzo le titre de chapelain. Celui-ci en demeura paisible possesseur, par péremption d'instance au présidial, sans qu'il y ait de jugement au fonds. Lors de la vacance de ce bénéfice en 1732, le Roi conféra en régale à l'abbé de Trécesson ; M. de la Rivière nomma M. de Catuëlan, qui eut des provisions du Roi sur cette nomination ; ils ont eu un procès, mais qui n'a pas été jugé. M. de Catuëlan se désista, et M. de Trécesson jouit en 1752.

M. de Kergolleau avait fondé, à Saint-Yves de Kermartin, deux

messes par semaine ; le revenu consistait en un cours de dimes. en Pléhédel, évêché de Saint-Brieuc. La présentation en appartenait à M. de Goasfroment, qui depuis la mort de M. Cavorzo, prêtre de Pléhédel, arrivée en 1731, n'a point présenté de chapelain.

Anne du Parc, dame de Lëshildry, en Plouguiel, avait fondé une messe par semaine, à dire tous les vendredis, à Saint-Yves de Kermartin. La présentation du chapelain appartenait à M. de Lezervot. Le revenu était de 12 boisseaux froment, 4 liv. 6 sol, un mouton gras et quatre chapons, sur la métairie du Castel, en Plougrescant.

Fondations en l'honneur de saint Yves dans la cathédrale de Tréguier.

Marguerite de Kermel¹, dame du Pénity, fonda deux messes par semaine qui se disaient sur l'autel de Saint-Yves, dans la cathédrale. et dont le chapelain était à la nomination de M. de Moustérou, par représentation de ladite fondatrice. Le revenu était de 45 livres, savoir : 30 liv. de rente foncière sur le lieu du Cosquer, en Langoat, et 15 liv. de rente constituée sur une maison, rue Saint-François, qui appartient aux héritiers de mademoiselle de Coatdon, en Plouguiel. Titulaire : M. le Saulx, en 1752.

Saint Yves le pauvre.

Cette chapellenie a été fondée en l'honneur de saint Yves le pauvre¹, (c'est la seule fois que cette qualification se rencontre dans les archives du Chapitre), par René Clec'h, recteur de Langoat. Le revenu était de 18 livres, plus une maison située rue des Perdrix, sur laquelle est dû 4 sols monnaie de recette. Par testament du 10 avril 1634, le fondateur veut qu'une messe par semaine soit dite, le samedi, en l'honneur de saint Yves. Il nomme chapelain M. Guill. Lucas, et, après sa mort, il donne le droit de nomination au Chapitre. « Cette messe hebdomadaire doit se dire dans la chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste, dite à présent de Saint-Joseph. »

¹ De Kermel porte : *de gueules à la base d'argent, accompagnée de 2 léopards d'or.*

Nous trouvons un acte du 28 mai 1648, concédant à Nicolas Dragon, architecte, à Jacques Le Gorre et Guillaume Garlot, maîtres menuisiers, et à François Le Guen, maître charpentier, l'autorisation « de clore et décorer la chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste, et y « mettre l'image de Saint-Joseph, sans pouvoir néanmoins y pré- « tendre aucun droit prohibitif, la disposition étant entièrement « réservée au Chapitre d'accepter les dessins des décorations qui se « feront à ladite chapelle, avant de les apposer par lesdits menui- « siers et charpentiers ». Le Chapitre était représentée par M. Pierre Favois, scolastique et Yves Guymarc'h, chanoine.

Autres fondations à la cathédrale, à Saint-Yves. Un sieur Bodiou, une messe matinale tous les mardis. M^{me} de Mezlan, une messe tous les mercredis. M^{lle} Symon, une messe tous les mardis. M^{lle} de Kerozec, une messe tous les dimanches à 6 heures. Le manuscrit n'indique ni les revenus du Chapitre ou des Chapelains, ni la date des fondations.

Notre-Dame de Pitié et la Madeleine.

Jouhan Le Maillot, bourgeois de Tréguier, fonda deux messes hebdomadaires, « l'une à être dite en la chapelle de Sainte-Made- « leine, à l'Hôpital ; — l'autre, tous les vendredis, sur l'autel de « N.-D. de Pitié, donnant du bout à l'autel Saint-Vincent, près « duquel il choisit sa sépulture, à côté de la tombe de Jean de « Lantillac, archidiacre de Plougastel. »

Le fondateur se réserve la nomination et présentation des chapelains ; le Chapitre aura la présentation et la provision. Ceux qui jouiront de ce bénéfice seront sujets aux trois heures principales du chœur. Cette altaristie est dotée de maisons, héritages et rentes situées en la rue Poul-Raoul. L'acte de fondation est datée du 28 janvier 1462, signé Jean de Plœc, évêc. — Barbuti, trésor. et G^{me} Tourance, Scholast. — Nous voyons que des présentations sont faites en 1486, 1535, 1554, par Jean Le Maillot, Raoul et Marguerite Le Maillot, héritiers habitant la paroisse de Plouguiel.

(A suivre.)

Abbé ALLAIN.

ALEXIS TRANSON

CHARCUTIER, PHILOSOPHE ET ANTIQUAIRE

(1775-1847)

Extraits d'un journal pour les années 1799-1801.

(SUITE)¹

- GERMINAL AN VIII.

1. S. (22 mars 1800). — Arrivée de Letourneur, de La Manche, préfet de la Loire-Inférieure. Grands honneurs rendus, contre son attente. Bel homme, criant souvent : *vive la république!*

2. D. — Garde nationale et troupe de ligne sous les armes, pour accompagner le préfet. Destitution des autorités constituées. Reproches aux administrateurs du département de n'avoir pas pris de mesures pour empêcher l'entrée des chouans.

4. Mardi (25 mars 1800). — Fête de la Vierge. La générale battue. Prise d'armes pour passer la revue du préfet. Il prononce un discours.

6. J. — Commandé pour aller au devant du général Brune qui arrive vers les sept heures et demie, avec son escorte.

9. D. — Mot à la mode : *avale ça!* remplaçant celui-ci : *et puis voilà!*

11. Mardi (1^{er} avril 1800). — Le frère de Bonaparte, nommé Louis, arrive à Nantes et se promène en habit de dragon, panache blanc, petit tour verd, épaulettes de chef de brigade. Petit homme. bon air, élégant.

¹ Voir le fascicule de mai 1901.

12. M. — Troupe payée. Disputes partout, batteries occasionnées par la boisson.

13. J. — Mode : collet juponné, petit chapeau rond, bordé d'un large velours noir. Après la défense de porter la ganse blanche, on n'en porte plus du tout.

18. Mardi. — Affiche du préfet, engageant à partir pour le camp de Dijon ceux qui voudraient servir volontairement.

20. J. — Jour du Jeudi-Saint. Beau reposoir à Saint-Nicolas, visité par beaucoup de monde : Jésus portant sa croix.

23. D. — Jour de Pâques. Messe dite partout, dans les chambres et églises, comme il y a trois ans. Depuis environ trois semaines, liberté de culte entière. Concours de monde étonnant, surtout autour des prêtres rentrés ; toute sorte de monde, surtout de la classe bonne et laborieuse.

24. L. — Promenade à Loquidy. Rassemblement de beaucoup de monde, pour entendre la Messe, réuni dans une cour spacieuse et participant par la foi au saint mystère.

29. S. — Le général Brune ne sort qu'avec six hussards et deux ou trois aides-de-camps, ou par sûreté ou pour se faire remarquer.

FLORÉAL AN VIII

1. L. (21 avril 1800). — Mauvaise conduite du général Brune dévoilée : 25 louis donnés à une cathau et plusieurs autres bêtises.

2. M. — Départ du général Brune pour Paris ou Dijon. Point d'affluence de monde comme à son arrivée, et emportant le mécontentement du peuple nantais

11. J. — Arrivée du général Hédouville.

24. M. — Arrivée de 80 Algériens, peuple barbare, portant la barbe et le turban. Revue passée de la 31^e et de la 5^e légère.

25. J. — Départ des 80 Algériens pour Bayonne.

29. L. — Jour des rogations ou prières publiques pour la conservation des biens de la terre.

PRAIRIAL AN VIII.

1. Mercredi (21 mai 1800). — Le préfet et le maire installés. Promenade dans plusieurs rues, accompagnés de garde nationale et de troupes. Ils se tiennent en voiture, tandis qu'en frère et père du peuple, ils devraient partager les fatigues de leurs concitoyens.

5. D. (25 mai 1800). — Vers midi, événement aussi surprenant que malheureux¹. L'endroit où se faisaient les artifices, au château, a sauté en l'air, et l'explosion a démolie une tour de vingt pieds d'épaisseur, dont il n'est pas resté pierre sur pierre. Les maisons d'alentour abîmées et inhabitables ; plus de trois cents personnes tuées ou blessées dans ce terrible accident.

Un canon avec son affût est lancé au plus haut des toits. Une personne vendait du poisson au bout du pont de la Poissonnerie : une pierre lui tombe sur la tête, la partage en deux, et sa cervelle se répand sur le pavé. Toute l'aile gauche du château démolie en moins d'une minute, avec un vacarme épouvantable qui se fit entendre à plusieurs lieues.

Toutes les vitres des maisons du cours et environs cassées, et les maisons endommagées ; les arbres abîmés et couverts de pierres ; maintes personnes à la promenade tuées.

A Saint-Pierre, vitres et couverture brisées ; rue St-Laurent, Haute rue du Château, Basse rue *idem*, rue des Carmélites, des Jacobins. toutes les maisons d'alentour abîmées. Quantité de personnes tuées et enfouies sous les débris.

Poignant, officier de la 2^e compagnie d'ouvriers, tué : une demi-heure avant ce cruel événement, il était à la maison à causer avec moi. Fourrier², ci-devant Carme, maintenant contre-maitre des ouvriers, tué en mangeant la soupe, avec une femme et une petitefille.

Plusieurs personnes, ayant peur, s'en vont à la campagne, crainte que le feu, se communiquant aux autres magasins à poudre, ne fasse courir les plus grands dangers.

¹ V. « Explosion de la poudrière du Château de Nantes », par J.-C. Renou (Soc. académique de Nantes, 1857). Deux vieilles peintures, conservées au Musée archéologique de Nantes, représentent le château après l'explosion.

² Ancien sacriste de la cathédrale. Il mourut sans avoir pu révéler l'endroit où il avait caché les reliques des SS. Donatien et Rogatien.

M. Guibert, prêtre de Sainte-Croix, en disant la Messe, est blessé par le même événement : un enfant auprès de lui (non pas son répondant), tué M^r Dabaut, prêtre de S^t-Nicolas, continua sa Messe, sans crainte.

Le récit de cet événement n'est rien. Il faut en voir les malheureux effets, pour s'en persuader et en estimer la grandeur.

La maison Vallin¹ endommagée de manière à ne pouvoir servir. Une demoiselle du quatrième tombe par la fenêtre, et se tue sur le pavé.

Les débris des murs, tombant dans les fossés, font sauter des anguilles des douves très profondes sur le pavé.

Tous les environs de la place Cincinnatus², couverts de pierre, comme si elle était pavée. Une maison contre les ci-devant Minimes, toute en débris, et les barres de fer les plus fortes, rompues.

Tous les habitants sont consternés tant de cet accident que de tous les autres malheurs qui nous sont arrivés : guerre, famine, peste, explosion, tremblement de terre. On estime à plus de six millions la perte occasionnée en moins de deux minutes.

La générale a battu de suite, et tous les habitans se mirent sous les armes ou en travail.

De la garde des 30 grenadiers du bâtiment de la Concorde, il y en eut 1 tué et 5 blessés.

Travaillé toute la journée à sauver le peu de butin qu'il a été possible de retirer, et à dégager les pauvres cadavres.

Les conjectures sur cet accident sont : trop de munitions sur un mauvais plancher qui, en s'écroulant, a fait prendre feu aux artifices. D'autres croient que le feu n'a pris que quand les ouvriers étaient à diner, et qu'il a été mis par malice ; d'autres que c'est par trahison et que c'est un coup des Anglais ; d'autres que c'est par peu de précaution ou par insouciance et négligence, ou par l'habitude d'entrer dans ce lieu avec des souliers ferrés. La conjecture la plus probable est que le poids excessif des munitions a fait écrouler le plancher, et que le choc et le froissement ont occasionné le feu. D'autres enfin

¹. A l'entrée de la rue Basse du Château.

². Aujourd'hui : de la Duchesse Anne.

croient que quelqu'un, en montant par l'escalier avec une pipe, a fait tomber une parcelle de tabac allumé qui, poussée par le vent, a causé le malheur. Toujours est-il que l'accident est arrivé, et qu'au milieu des conjectures, la véritable cause en est bien obscure et difficile à découvrir.

De la garde, il n'y a que 2 morts et 9 blessés¹.

6. L. — Proclamation du préfet, assurant les indigents et les malheureux qui ont perdu dans ce triste événement, qu'il s'emploiera de toutes ses forces auprès du gouvernement, pour demander des secours. Les artistes du théâtre offrent une représentation au profit de ceux qui ont été frappés par ce désastre. La municipalité fait publier à son de trompe que l'argent de ceux qui voudront aller au spectacle sera employé en secours. Divers cadavres trouvés dans les débris. Moulin, armurier, perd trois enfants et son futur gendre qui devait se marier le 10 prairial. Sa femme est tirée presque morte des décombres.

Après vérification, il a été décidément reconnu que le plancher est tombé et que la chute a enflammé la poudre qui a fait sauter la tour par le pied. Cette tour se nomme la tour des Espagnols et fut bâtie vers 1460, sur une vieille qui datait de l'an 400 environ. Ces détails se trouvent dans les journaux *Malassis* et *Berjou*, à la date de l'événement.

7. M. — Nouvelle recherche dans les décombres. Quête pour les malheureux, frappés par ce cruel accident. J'ai logé, pendant dix jours, un cordonnier, nommé Hamel, et sa femme. Arrivée de plusieurs bataillons de la 31^e.

8. M. — Arrivée du général Bernadotte.

9. J. — Recherche dans le château. Le général va le voir et passe la revue de 400 gendarmes à pied et à cheval, ainsi que de la 31^e.

10. V. — Décade. Plusieurs mariages². Départ de la 31^e pour l'armée. Levée de l'état de siège pour la ville. Discussion, à cet égard, entre le commandant de la place et le préfet.

¹ Voir un effet de l'explosion, au 15 thermidor.

² Les mariages se célébraient chaque jour de décade.

On croit à la trahison au sujet du château. Plusieurs endroits ont été menacés du feu. Menaces, le jour de l'accident, et surtout pour la salle de spectacle de Bordeaux. Départ de Bernadotte.

11. S. — Mention de victoire. Voyez le *Courrier de Nantes* ou le *Publicateur du temps*.

12. D. — La Pentecôte, fête chrétienne.

16. J. — Passé devant le château. Petit écroulement. On m'offre d'y entrer. On y ressemble à des morts sortant de dessous les débris.

17. V. — Mention d'un débarquement d'Anglais à Quiberon.

18. S. — Inquiétudes sur la destination des Anglais.

19. D. — Mention d'un combat avec les Anglais qui se sont rembarqués, après avoir pillé tous les habitants de Quiberon.

21. Mardi. — Vers les 10 heures et quart du soir, apparaît une colonne d'un feu clair et éblouissant, suivi d'un bourdonnement. Le tout a duré près d'une minute, trente secondes, et beaucoup de personnes ont été surprises et stupéfaites d'une aussi singulière clarté. Ce feu tomba jusqu'à terre, et la lumière en était plus éclatante que celle du plus beau soleil. Le phénomène a passé à Nantes, du côté de la Vendée. Le temps était très sombre. J'ai aussi été étonné d'un long bruit qui paraissait venir de bien loin. Plusieurs personnes disent que l'on a vu dans le ciel divers signes surprenants.

22. M. — Le bruit se répand qu'une expérience du citoyen Harbrefeuille, chirurgien et physicien, a causé le feu aperçu hier. Ce phénomène est un phosphore.

23. J. — Jour de la Fête-Dieu. Soirée passée à Loquidy, où l'on a fait une procession. Assemblée considérable.

24. V. — Nouveau débarquement d'Anglais sur la côte de Piriac.

25. S. — Mention de beaucoup de ravages d'un ours, du côté d'Aigrefeuille¹. Chassé et tué, à ce que l'on dit.

28. Mardi. — Départ pour le Pellerin. Bourg presque incendié ; tristes effets de la guerre. Je vais à Buzay, ancien monastère, célèbre

¹ Voir aux 15 et 19 thermidor.

par son étier et ses bonnes prairies. Le feu y fut mis par les brigands. Ruines de l'église, avec sa haute tour qui sert de remarque aux navigateurs. On voit avec peine la destruction de cette belle architecture moderne, d'ordre ionique, ainsi que de la maison, le tout bâti à neuf.

30. J. — Retour à Nantes. Grande canonnade entendue la veille, sur le soir, et aujourd'hui. Prémunie être des Anglais.

MESSIDOR AN VIII

5. Mardi (24 juin 1800). — La Saint-Jean-Baptiste, fête chrétienne. Grande illumination à Nantes, pour la nouvelle de la prise de douze villes d'Italie.

6. M. — Promenade à la foire de Villeneuve, ancien monastère ruiné pendant la guerre. Singuliers effets du vent : une colonne d'air frappe l'eau d'un étang, la fait bouillonner et rejaillir sur les bords, l'espace d'une minute. Cet étang est proche du monastère, bâti en forme de fer-à-cheval, où il y a un superbe écho.

7. J. — Détails de la fameuse bataille de Marengo. Mots de Bonaparte, annonçant son caractère et son génie.

10. D. — Plusieurs fêtes remises à ce dimanche : décade, Saint-Pierre, anniversaire et récompense nationale à trois citoyens qui ont retiré des décombres du château le citoyen Lecoq, ouvrier : couronne civique et accolade fraternelle données par le préfet. Assemblée à Bouguenais. Divertissements sans nombre. Il s'y voit une ourse et deux chameaux, mâle et femelle.

11. L. — Pétition portée au Préfet, au sujet de la réquisition. Les gens en place toujours les mêmes. Un habit simple n'a jamais touché les gens de notre époque. Tristes hommes, serez-vous toujours aussi insolents, et ne regarderez-vous qu'avec mépris celui qui vous donne du pain ?

12. Mardi. — Ménagerie sur la Petite-Hollande, île Feydeau. Dans la case du citoyen Maison, où l'on montrait la résurrection des morts et autres choses, on voit maintenant plusieurs animaux curieux.

14. J. — Ordre aux barrières d'arrêter tous les chevaux de ceux qui prétendent porter des vivres à Brest. ne pouvant l'approvisionner par mer, à cause des Anglais qui empêchent les navires de passer au bas de la rivière, et font même souvent des descentes infructueuses.

16. S. — Ordre aux prêtres de célébrer leurs offices dans les temples, et non dans des chambres et autres lieux, comme ils le font.

19. Mardi. — Arrivée d'une centaine d'Anglais prisonniers, au Bon-Pasteur. Pris du côté de Noirmoutier, en mettant le feu au stationnaire et autres bâtiments.

20. M. — Première communion aux enfants, à la chapelle de Toutes-Aides, par les bons prêtres. Grand concours de monde.

21. J. — Les prêtres nouvellement rentrés font faire la première communion, à Loquidic, à beaucoup d'enfants.

23. S. — Préparation d'une fête nationale, appelée *le 14 juillet*. Mise en vigueur des lois de 1798, pour mariages et divorces.

25. L. — Fête commandée pour l'anniversaire de la fédération. Coups de canon, prise d'armes. Promenade du préfet et du général Chabot, homme très petit, avec des drapeaux en trophée. Au cirque, grand concours de monde. Discours prononcé par le préfet Letourneur. Grand éloge du général Desaix. Chanson en l'honneur de Bonaparte. Garde nationale en bataille sur le cours. Discours du général Chabot. Inscription mise à la colonne qui est entre les deux cours : *Aux braves qui sont morts pour la défense de la patrie*. Chacun se sépare, après avoir défilé devant le général et le préfet. Illumination le soir, mais peu fournie, par insouciance.

30. S. — Installation du maire et de la nouvelle municipalité, suivant la constitution de l'an VIII. Les généraux ne vont plus à pied. Leur luxe est exagéré jusqu'à faire faire des brides de galon d'or, pour décorer leurs chevaux.

THERMIDOR AN VIII

5. J. (*24 juillet 1800*). — Habitants commandés pour protéger les barrières. Le feu prend à la corderie du citoyen Biré, vers les

10 heures et demie. Feu épouvantable, pris dans trois endroits à la fois, présumé mis exprès. Mèche trouvée et remise aux généraux Chabot et Drigni et au préfet Letourneur.

6. V. — Bataillon entier commandé pour aller garder les effets brûlés et pour éteindre le feu qui brûle encore. Le malheur n'est pas si grand que l'espéraient ceux qui ont provoqué l'incendie. Câbles sauvés, chanvre point endommagé. Tout se réduit à deux magasins de chanvre brûlés, quant au bâtiment.

11. Mercredi. — Grand concours de monde sur la nouvelle promenade de la Bourse. Le haut genre y tient la première place. Les autres promenades sont abandonnées pour celle-ci qui est bien trop petite.

12. J. — Beaux arrêtés de Bonaparte. Il décerne des récompenses à douze habitants de Noirmoutier et Beauvoir, et ordonne au préfet de les lui envoyer à la capitale. Chacun est maître de garder tel jour qu'il lui plaira, pour se promener. La décade ne sera observée que par ceux qui sont salariés par le gouvernement. Les mariages se feront du consentement du père et de la mère, à moins que l'on n'ait vingt-cinq ans accomplis. Pour être unis en mariage, les conjoints devront être publiés pendant huit jours.

13. V. — Il court le bruit qu'une bête monstrueuse court la campagne¹ et fait des ravages terribles. Elle a, dit-on, dévoré deux enfants, du côté d'Aigrefeuille, et on lui fait la chasse, à ce que l'on dit.

14. S. — Bulle du Pape qui engage les prêtres à faire des prières de quarante-heures, pour avoir de la pluie.

15. D. — Vu une pierre qui fut jetée, par l'explosion du château², à l'extrémité du cours de la Liberté³, pas loin du corps de garde. Inscription avec le poids : 200.

16. L. — Mention d'une conspiration découverte, qui avait pour

¹ Voir au 25 prairial et au 19 thermidor.

² Voir au 5 prairial.

³ Aujourd'hui : cours Saint-Pierre.

but de débarquer à Brest le comte d'Artois et le duc de Berry, et d'établir une contre-police.

17. M. — Mention d'épidémie à Angers et autres endroits. Mort subite de plusieurs personnes à Nantes. Temps très chaud. Promené sur la Bourse, seul endroit où se promène le grand genre.

18. Mercredi. — Mention d'un commencement de volcan, du côté de Pontivy, par l'apparition de beaucoup de fumée qui sort de la terre.

19. J. — Depuis longtemps il était question d'une bête qui faisait beaucoup de ravages dans la Vendée¹, mangeait des enfants et autres personnes. On regardait cela comme une fable. Cependant aujourd'hui cet animal a été surpris par un paysan qui l'a tué et vient de l'apporter au Département, et qui sans doute aura été récompensé. Cet animal se trouve être une louve.

Grand cercle blanc uniforme, paraissant aller de l'Est à l'Ouest, vu pendant plus d'une heure et demie. et par un beau temps.

20. V. — Décade. D'après l'arrêté des consuls, proclamant la liberté pour chacun de garder tel jour que bon lui semblera, les boutiques et ateliers se trouvent aujourd'hui ouverts, et les ouvriers travaillent comme les jours ordinaires.

Les chemins vont être rétablis, ainsi que les ponts, endommagés pendant la guerre.

Prière de quarante-heures, pour demander à Dieu qu'il fasse tomber de la pluie, dont la terre a extrêmement besoin.

25. Mercredi. — Mention de bruit dans la Vendée ; 4 pièces de canon, parties pour Montaigu, avec une compagnie de canonniers. Mention d'un projet de descente des Anglais.

L'on trouve dans les mots : *révolution française*, un anagramme. Supprimant le mot *velo* qui s'y trouve, et réunissant les autres lettres, on forme cette phrase : *un Corse la finira*.

Distribution de vinaigre aux troupes, à cause de la chaleur.

26. J. — Beaucoup de pétards et fusées, pour la fête de la Sainte

¹ Voyez aux 25 prairial et 15 thermidor.

Vierge et pour les Maries à qui on porte le bouquet. Grand concert sur la place, vers le milieu de la nuit.

27. V. — Fête chrétienne. Les boutiques et ateliers fermés.

28. S. — Mention de quelques troubles du côté de Petit-Mars et à Pallau, par des insurgés.

29. D. — Manège du citoyen Balp. Première représentation. C'est un homme de plus de 50 ans, qui fait de très beaux tours d'équilibre sur les chevaux. Prix : 12 sous. Il y a 13 années qu'il est ici.

Mort subite en plusieurs endroits. Cela prend au cœur et à la tête, et on a la gorge enflée.

On parle d'un débarquement d'Anglais. Départ de plusieurs compagnies pour Guérande.

FRUCTIDOR AN VIII

1. Mardi (19 août 1800). — Petite pluie. La chaleur a monté au 31^e degré, sur le thermomètre exposé au Nord ; au soleil, au 48^e.

2. M. — Pluie qui rafraîchit le temps.

7. L. — Georges débarqué chez les chouans, avec un million en espèces. Il vient d'Angleterre et cherche à réorganiser une nouvelle armée de révoltés. Il paraît malheureusement que les hostilités vont recommencer sur les frontières.

10. J. — Promenade au Petit-Hermitage, brûlé le 6, par malice, croit-on.

11. V. — Louis répandus par l'Angleterre dans la république, reconnus faux. Organisation de chouannerie.

17. J. — Service extraordinaire : 18 hommes commandés pour faire des patrouilles. On ne parle que d'incendies. Le feu prend, depuis peu, du côté de Grenoble.

20. D. (8 septembre 1800). — Depuis que les prêtres sont rentrés, on voit les pères et mères courir à leurs offices, et faire faire la première communion à leurs enfants.

21. L. — Jour de fête chrétienne, dédiée à la Sainte Vierge

(Nativité)¹. Bonaparte engage les préfets à choisir trois citoyens du département, surtout parmi les acquéreurs de biens nationaux, qui puissent se rendre à Paris, à leurs frais, pour la fête du 1^{er} vendémiaire.

25. V. — Arrêté des consuls, qui rappelle les prêtres déportés par le Directoire. Ces deux arrêtés sont rendus le même quantième, l'un l'an IV, l'autre l'an VIII.

26. S. — Les évêques et les prêtres cherchent à se réorganiser. Arrêté des consuls pour la fête du 1^{er} vendémiaire an IX.

VENDÉMIAIRE AN IX

1. Mardi (23 septembre 1800). — Fête. Boutiques fermées. Le préfet, le général Chabot et le commissaire-général de police se rendent au cirque. Grand concours de monde. Colonne élevée à la gloire de Desaix et de Kléber. Inscription : *La bataille de Marengo a rendu l'Italie à la France ; la bataille d'Héliopolis a rendu l'Égypte à la France.* Sur la colonne : *A la mémoire de Desaix et de Kléber la patrie reconnaissante.*

Distribution de prix ; plusieurs discours. Le préfet verse des larmes en mettant une couronne de laurier sur le piédestal de la colonne funéraire. Grande musique. Le cortège se rend sur le cours. Le général Chabot prononce un discours, au milieu du bataillon carré. Exercice à feu par les volontaires de la 21^e demi-brigade. Le soir, feu d'artifices, illumination.

4. V. — Les nouvelles des préliminaires de paix avec l'Empereur arrivent à Nantes. Grande sensation.

22. Mardi. — Les condamnés à la peine de mort courent à l'échafaud et reçoivent le châtimeut, les uns en disant des sottises, les autres la pipe à la bouche, et ne paraissent pas plus émus que si de rien n'était.

27. D. — Il y a un an, à compter de ce jour, que les brigands entrèrent à Nantes, où ils firent tant de mal à plusieurs pour en sau-

¹ C'était la veille, le 8 septembre.

ver un, c'est-à-dire qu'ils tuèrent beaucoup d'habitants, pour délivrer un prêtre émigré, condamné à mort¹.

29. Mardi. — Mécontentement du préfet. Il est un de ceux qui ont signé la mort du roi.

BRUMAIRE AN IX

1. J. (23 octobre 1800). — Une église s'établit près le pont Communeau, sous des appentis ; très bien décorée et desservie par un nommé Allotte, prêtre rentré. Une autre s'établit au Coudray. D'autres en plusieurs endroits. On semble voir, par ces nouveaux établissements, les premiers temps de l'église et l'établissement du christianisme.

3. S. — Tous les ouvriers qui se disaient bons patriotes et qui, les premiers, mirent la main pour anéantir les objets du culte catholique, et qui criaient le plus haut, s'empressent aujourd'hui à en rechercher les tristes restes, pour les réparer. Ils courent au devant de ceux qui les employent à rétablir ce qu'ils ont ruiné, et baisent les mains de ceux qu'ils voulaient jadis égorger. Ainsi sont les hommes du temps présent. J'ai vu tout, et, homme privé, comme je suis, je ne pus faire ni bien ni mal. Au moins restai-je spectateur de tous les événements, tant heureux que malheureux.

Il est question de faire rentrer sans inquiétude tous les prêtres et autres qui naguères étaient au nombre des plus coupables.

5. L. — Beaucoup de prêtres reviennent d'Espagne, et exercent leurs fonctions avec autant de liberté qu'ils étaient suspects sous les autres gouvernements. Plusieurs enfants font leur première communion chez Charle, pensionnat, rue du Château.

9. V. — On lance une frégate à la Basse-Indre.

10. S. (1^{er} novembre 1800). — Fête de la Toussaint, fête chrétienne. On lance une autre frégate.

12. L. — Arrivée de 2 bataillons de la 81^e demi-brigade. Ces troupes viennent des prisons d'Angleterre ; échangées contre les Anglais fait prisonniers, en Hollande, avec le duc d'Yorck.

¹ Voir au 28 vendémiaire an VIII.

18. D. — Dans la nuit, sur les 5 heures, tempête. Sur l'île Feydeau, chute de plusieurs toitures, et aussi sur la place du Bouffay, plusieurs maisons endommagées.

25. D. — Beaucoup d'émigrés rentrent. On donne des pièces au théâtre qui exhortent et engagent chacun à rentrer dans son pays ; le *Chaudronnier* ou *l'Homme d'état imaginaire*, et le *Club des bonnes gens* ou *le Curé*.

Les prêtres rentrent aussi et viennent d'Espagne où ils avaient été exilés sous les lois de Robespierre et du Directoire. Ils font faire la première communion à beaucoup d'enfants. Toujours grand concours de monde à eux. On dit que ceux qui viennent d'Espagne n'aiment pas ceux qui sont restés, vu, disent-ils, qu'ils ont fait la guerre.

FRIMAIRE AN IX

26. L. (15 décembre 1800). — Les brigands arrêtent partout les diligences et les pillent.

NIVÔSE AN IX

11. J. (1^{er} janvier 1801). — Fête chrétienne. Plusieurs prêtres arrêtés pour un baptême, par la grossièreté d'un parrain maladroit.

13. S. — Le commissaire-général de police Deforges est supprimé. Il part remplir cette fonction à Lyon ; car la population nantaise n'est pas assez nombreuse pour qu'il soit besoin de ce fonctionnaire. La mairie exerce l'emploi dont il était chargé.

25. J. — Un ordre du premier Consul porte que les diligences seront escortées de cinq soldats, ayant chacun vingt coups à tirer, sur la voiture, et de quatre gendarmes à cheval.

26. V. — Pastorale sur la naissance de Jésus-Christ. Depuis quelque temps cette pièce est jouée partout.

30. Mardi. — Projet et ordre de rendre les grandes routes praticables, par arrêté du 25 nivôse an IX.

PLUVIÔSE AN IX

11. S. (1^{er} février 1801). — Arrivée, vers les 6 heures et demie, de trois voitures de déportés, bien escortées jusqu'à l'endroit où ils ont été embarqués sur un stationnaire. Grand concours de monde. Il y en a beaucoup de mal vêtus et qui ont l'air d'ouvriers. Ils sont au nombre de 39.

18. S. — On poursuit partout les brigands.

27. L. — Il paraît que M. Pitt est destitué. Grande gaité parmi tout le monde. Les préliminaires de paix signés à Vienne. La musique de la 68^e demi-brigade, avec la municipalité, l'annonce par toute la ville. Ce traité de paix a été conclu à Lunéville, le 20 pluviôse.

VENTÔSE AN IX

2. S. (20 février 1801). — Il paraît que depuis que la gendarmerie est en activité, les brigands se dispersent de tous côtés et se trouvent dans l'impuissance de faire le mal.

7. J. — Arrivée du 14^e escadron de dragons. Etablissement de la halle aux toiles aux ci-devant Cordeliers.

8. V. — Opération de la vaccine et établissement d'un tribunal de commerce.

10. D. — Formation d'une halle aux toiles dans l'église des ci-devant Cordeliers. Ordonnance de police pour le balayage des rues, tous les matins, par le moyen d'une sonnette qu'un homme porte dans chaque arrondissement. Il y a amende pour les contrevenants.

11. L. — Arrivée d'un bataillon du département du Nord, allant à l'armée d'observation de la Gironde. Projet présenté pour l'administration des bois et forêts.

12. M. — Les Anglais ne veulent plus permettre la pêche, et font prisonniers les malheureux pêcheurs.

14. J. — Arrivée de deux bataillons de réquisition du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine, venant de Belle-Ile et allant à l'armée d'observation de la Gironde.

P. DE BERTHOU.

FIN.

UNE FEMME D'EXPÉRIENCE !

Comédie en un Acte, en Prose

PERSONNAGES

MARGUERITE DUVIVIER, *baronne,*

ALBERT DE MOURADE, *vicomte.*

FRITZ, *groom.*

(A Paris, de nos jours.)

Elégant salon moderne, portes à droite, et au fond à gauche. — Fenêtres à gauche. — Canapé entre les fenêtres, console et pendule dans le coin de droite, piano contre le panneau de droite. — Au fond, paravent et plantes vertes.

Au premier plan, table chargée de périodiques, albums, timbre, livres et accessoires de bureau. — Sièges variés.

SCÈNE I

MARGUERITE, *assise à droite de la table.*

Veuve !!... à vingt-cinq ans... au triomphe de la vie, en somme, quand l'on se sent, hélas !.. tout ce qu'il faut pour être aimée.. Est-ce d'ûr ! (*Un temps*) et cependant, s'il était question de... rompre avec ma solitude, je sens que j'aurais quelque peine à m'y résoudre.

C'est si délicat au fait, un remariage !.. La première fois au contraire, ça va tout seul : qu'appréhenderait une pauvre fillette sans expérience, à qui ceux qu'elle regarde (ça va sans dire), tels des oracles, viennent affirmer gravement, comme si autrui en savait

jamais quelque chose. « Oui c'est bien là mon enfant, le mari qui te convient, agréé-le !.. Tu seras heureuse !... »

Pour peu que le susdit soit joli cavalier, ou simplement passable, il arrive communément que.. par confianceⁿ acquise, respect, excitation d'amour-propre, dans l'espoir souvent d'une liberté plus grande, l'on cède, et.. voilà la chaîne rivée!...

La chaîne parfaitement ! — Si le mot vous semble trop dur, c'est qu'une Fée meilleure s'est enquis de vos destinées... Je vous en félicite. Pour moi, si j'avais mieux connu Christian, jamais je ne l'eus épousé, je le jure !..

Non pas que le feu baron fut un monstre, (ce qui n'a d'ailleurs, croyez-le, rien de si désespérant, au contraire), la femme qui n'a point... conquis son mari, ne se doute pas de la grandeur de son rôle ; elle ne saurait rêver meilleur triomphe. Toutes, c'est vrai, n'y sont point appelées ; (*Se désignant elle-même*)... la preuve !... Dieu sait pourtant, si j'y ai mis de la complaisance... avouez aussi que le sujet ne prêtait guère, (sans calembourg), — (*Avec dédain*)... Un financier !!!... Et Christian devait être le modèle du genre (*Souriant*)... Non?... Alors...

Imaginez-vous un monsieur joyeux comme... dix bonnets de nuit, au front toujours pensif, n'ouvrant la bouche que pour parler de... cote, anxieux quand ça hausse, bourru si ça baisse, incapable du moindre enthousiasme dès lors qu'il ne s'agit plus de chiffres, n'ayant jamais ni un égard, ni un mot tendre, (vétilles peut-être, mais qui aident à avaler le reste), car en somme, quel est le ménage ? Se souciant de sa femme enfin, à peu près comme du grand Turc !.. Franchement, là, est-ce drôle un être pareil ? (*Elle hausse les épaules.*) Surtout quand on a rêvé d'un esprit large... d'une âme artiste, aux inclinations généreuses, chevaleresques.

Quelle vie, mon Dieu !.. Pardon, quel calvaire ! Et l'on s'étonnerait de ma prudence ?..

Nul ne sait ce que l'avenir lui garde, mais si jamais je le redis ce « Oui » terrible, ce ne sera qu'à bon escient, je le déclare, bien averti... comme dit le proverbe, il faudra montrer patte blanche ! Ça... jeune femme n'est point jeune fille au bout du compte, elle est... arrêtée ; elle peut attendre. (*Coups à la porte du fond*)... Entrez !..

SCÈNE II

MARGUERITE, FRITZ.

FRITZ

Le courrier de madame la baronne (*Il pose le plateau sur la table.*)

MARGUERITE

Merci ! (*Fritz salue et sort au fond.*)

SCÈNE III

MARGUERITE, *dépouillant son courrier.*

Dieu ! Que de prospectus !.. Une vraie pluie !.. C'est Bacchus qui tient la corde, effet du phylloxera sans doute (*Elle rit.*) Ah ! une lettre voyons donc... (*Elle lit.*)

MA CHÈRE MARGUERITE.

« Je t'annonce la prochaine visite de mon frère qui sera à Paris en effet, demain dans la matinée...

(*Elle regarde la signature et la suscription.*)

Quimper ?.. (*Joyeusement*) c'est de Clotilde !.. demain, dit-elle, par conséquent aujourd'hui (*Regardant la date*) le 3 absolument !.. Ah ! je vais donc enfin le connaître, ce fameux monsieur de Mourade... (*Visible admiration.*)

(*Continuant sa lecture.*)

« Figure-toi que de plus en plus obsédé par sa sottie manie de littérature...

(*S'interrompant, et à part.*)

Elle appelle ça une manie... O ! Province !.. (*Scandé...*) sa sottie manie (*Elle rit*) ah ! ah ! pas contente, la sœurlette ; je ne m'étonne plus qu'on m'en parlât si peu de ce frère... soyez donc la gloire des vôtres ! (*Léger haussement d'épaules.*)

(*Reprenant sa lecture.*)

« Il vient d'obtenir enfin je ne sais trop quel privilège, une mission

soi-disant d'avoir... toujours ; mais qui va en attendant, l'entraîner dans un voyage aux Antipodes, ou à peu près !.. — Folie, toute pure, ma bonne, dont j'ai vainement essayé de le guérir. Tu le vois il m'échappe ! Faut-il donc abandonner tout espoir ?... C'est à craindre, mais telle pensée est si navrante, que je n'ose réellement m'y arrêter.

« Connaissant, ma chère Marguerite, la sûreté de ton affection, permets-moi d'y recourir en cette occurrence difficile...

(S'interrompant et avec quelque surprise.)

Bah ! *(Continuant sa lecture.)*

« Convaincu que tu auras sur mon malheureux frère plus d'influence que moi-même, je te l'adresse tout simplement... *(A part :*

Ça c'est gentil... *(Elle reprend sa lecture.)*

« Il en paraît charmé d'ailleurs... » — Et moi j'en suis très flattée je l'avoue. *(Légère inclination de la baronne.)*

(Elle continue.)

« Tâche donc, je t'en conjure, de le convaincre de son erreur, et de l'en dissuader *(Scandé)* par tous les moyens possibles !.. » *(A part :*
Oh ! Oh ! *(Elle continue)* « Merci d'avance, et bien à toi,

Ta vieille amie,

CLOTILDE. »

Allons ! J'ai de la marge, *(Elle sourit)* si j'échoue, ce ne sera vraiment pas de sa faute. *(Un temps.)* Pauvre bonne amie, combien je comprends sa tristesse. et avec quelle joie je lui viendrais en aide... Certes ! mais comment m'y prendrais-je bien dans ce but ! *(Un temps.)* C'est que je n'en vois pas tant que ça de moyens *(Souriant)* possibles... *(Un temps.)* Ce sauvetage d'un inconnu me paraît plutôt compliqué... hum !... fort difficile, même *(Après réflexion.)* — Bast Ne nous martelons point l'esprit d'avance, trop prévoir ne mène souvent qu'à se forger des idées fausses, dont il faut se défendre ensuite. Total : *(Moqueuse)* (comme on dit dans la finance), une complication de plus. Et la situation n'est déjà point si limpide. Donc, du calme, au moins jusqu'à nouvel ordre... Plus tard, quand on s'est vu, causé, quand on se connaît enfin, (autant toutefois que vous le permettent des visites,) c'est différent. Alors, vous pouvez

sonder. chercher un joint, et, l'inspiration du moment aidant, lancer la charge... réussir, peut-être ?

Qui sait ? mais condamnonstoujours notre porte, (*Elle frappe sur le timbre*) afin que personne ne nous dérange.

(*Le groom paraît au fond.*)

SCÈNE IV

MARGUERITE, FRITZ

MARGUERITE

Ecoutez ! Fritz, un monsieur va venir me demander tout-à-l'heure, vous le ferez entrer.

FRITZ

Bien, madame.

MARGUERITE

Mais gardez-vous d'introduire toute autre visite, sauf avis préalable... compris ?

FRITZ

Oui, madame, (*Le timbre retentit.*)

MARGUERITE, congédiant le groom.

Allez !... (*Fritz salue et se retire au fond.*)

SCÈNE V

MARGUERITE

Serait-ce déjà mon voyageur ? (*Coup d'œil à la pendule.*) Deux heures et demie... C'est probable. Il était temps qu'on me le signalât, car la consigne est formelle, depuis le jour de mon veuvage, loin pourtant de deux années, je n'ai encore reçu aucun homme... l'idée ne m'en est même pas venue... preuve d'une digestion laborieuse... (*Convaincue*) O ! combien !

(*Le groom annonce :*)

Monsieur le vicomte de Mourade !...

(*Entrée du vicomte au fond.*)

SCÈNE VI

MARGUERITE, LE VICOMTE

MARGUERITE, *à part. après un regard discret sur le visiteur.*
 Charmant !...

LE VICOMTE, *d'une politesse plutôt militaire.*
 Madame ! *(Il s'incline.)*

MARGUERITE, *lui tendant la main.*

Soyez le bienvenu, monsieur, dès lors que je vous sais l'envoyé de Clotilde....

LE VICOMTE, *avec rondeur.*

Mille grâce... Madame, veuillez être assurée en retour du meilleur souvenir de ma sœur.

MARGUERITE, *gracieusement.*

(A part.) Il me paraît très ouvert. — *(Au Vicomte en lui désignant un siège... tous deux s'asseyent.)* — Je n'en ai jamais fait doute, l'amitié qui résiste à une séparation aussi longue, n'est point banale en effet... Songez, monsieur, que nous ne nous sommes revues qu'une seule fois depuis le couvent, au sortir duquel nous nous étions fait pourtant de bien belles promesses.

LE VICOMTE

Il y a tant d'imprévu dans la vie.

MARGUERITE

Hélas !

LE VICOMTE, *galant.*

Pas toujours, madame, certaines surprises sont au contraire, fort agréables. Je vous l'assure. *(Il s'incline.)*

MARGUERITE, *après une légère et gracieuse inclination.*

(A part.) Galant !... — *(Au vicomte.)* Quelques-unes, c'est vrai, *(A part)* cà... voyons !. il faut que j'entamme... *(Au vicomte.)* Puisque

nous causons surprises, je vous dirai, monsieur de Mourade, que je me berçais un peu de l'espoir que votre chère sœur vous eût accompagné dans ce voyage...

LE VICOMTE

Elle !!. Jamais, madame... Clotilde prenant la clef des champs... quittant son « homè » tout son amour, sa chose, pour partir à la découverte... Y pensez-vous?..

MARGUERITE, *riant.*

Ah ! Ah ! Ah !

LE VICOMTE

Non ! mais ce serait..., comment dirais-je ? le comble de l'inexplicable... du vertige, un pur phénomène dont je ne fus jamais témoin pour mon compte. Vous aurait-elle par hasard?...

MARGUERITE

Du tout, mais il arrive parfois qu'on se ravise à la dernière heure ; n'était-ce point une occasion toute trouvée ?...

LE VICOMTE

Sans doute. Notez qu'elle en est convenue elle-même, ce qui m'a donné une lueur d'espoir, malheureusement, là s'est borné ce bel enthousiasme dont vous étiez très certainement la cause.

MARGUERITE

Ce qui vous a privé du charme de sa compagnie.

LE VICOMTE, *évasivement.*

Oui...

MARGUERITE

Et moi, monsieur, du vif plaisir de l'embrasser, j'en eus été si heureuse...

LE VICOMTE

Je conçois... (*Railleur*) une si rarissime faveur.

MARGUERITE

Vous l'avez dit, et puis enfin, j'augurais bien de sa présence, elle m'eût certainement enhardie... soutenue.

LE VICOMTE

(*Étonné et à part.*) Tiens !

MARGUERITE

(*A part.*) Du courage ! (*Au vicomte.*) Tandis que seule j'ai vraiment très peur...

LE VICOMTE, *surpris.*

Bah !... Et de quoi donc, madame ?

MARGUERITE

Mais... (*Hésitation, s'armant de courage.*) Tant pis, je vais vous l'avouer tout franchement : de ne me point acquitter comme il faut, de... certaine... mission.

LE VICOMTE, *surpris.*

Une mission ?.. (*A part*) c'est le temps paraît-il.

MARGUERITE

Fort délicate, on peut le dire, et dont cette chère Clotilde a jugé bon de me charger, je ne sais vraiment trop pourquoi...

LE VICOMTE

Parce qu'elle vous en savait digne, madame, au reste, je puis vous attester que ma sœur a en vous la plus extrême confiance...

MARGUERITE

Trop grande, hélas ! Je le crains bien, car enfin, comment a-t-elle pu espérer, je vous le demande, me voir moi simple étrangère en somme... (*Elle hésite, attention croissante du vicomte.*)

LE VICOMTE

Et puis ?...

MARGUERITE

Réussir dans une tentative, où elle, une sœur, si affectueusement persuasive d'ordinaire, a malheureusement échoué...

LE VICOMTE

(*A part*) Compris ! (*A Marguerite.*) Je crois que j'y suis, baronne.

MARGUERITE

(*A part.*) Tant mieux ! (*Au vicomte*) Il est certain que je la plains de toute mon âme, la pauvre chérie, ne se connaître qu'un seul frère. (*Geste du Vicomte signifiant : « c'est vrai, mais que voulez-vous que j'y fasse. »*)

Tendrement aimé, j'en ai la preuve (*Elle désigne la lettre de Clotilde*) et le voir ainsi... Mais vous allez me trouver bien osée décidément.

LE VICOMTE

Du tout, madame.

MARGUERITE

Le voir, dis-je, se lancer de gaieté de cœur..

LE VICOMTE

(*Souriant et à part.*) Hum !...

MARGUERITE

Dans une entreprise aussi hasardeuse, Dieu ! que ce doit être pénible !...

LE VICOMTE

Croyez, madame, que ma sœur s'exagère étrangement les choses.

MARGUERITE

Peut-être?... Nous sommes femmes. — Néanmoins, quelle équipées ! Et franchement je n'en vois pas la rime. Autant je conçois qu'un incompris pénétré de son sacerdoce, (*Léger sourire du vicomte*), enflammé par ses théories, consente de grands sacrifices pour attirer l'attention sur elles, coure enfin après la renommée qui les consacre ; cela, au risque même de sa vie ; soit !.. autant, permettez-moi de vous le dire, la manœuvre me paraît singulière, inexplicable, dès lors qu'il s'agit d'un écrivain franchement célèbre. (*Étonnement du vicomte*) lancé au point que toutes les revues se disputent ses œuvres.

LE VICOMTE, *interloqué.*

Hein ?

MARGUERITE, *s'emballant.*

Qu'on le nomme respectueusement mon « cher maître ».

LE VICOMTE, *de plus en plus surpris.*

(*A part.*) Ah çà ! mais...

MARGUERITE

Qu'il n'a enfin qu'à patienter un peu pour voir l'académie heureuse et fière lui ouvrir ses portes toutes grandes, (*A part*) ouf!..

LE VICOMTE

(*A part.*) Oh ! Clotilde!... (*Il hausse les épaules*), mais, madame...

MARGUERITE

Réellement ça me dépasse.

LE VICOMTE

(*A part.*) Et moi donc... (*A Marguerite*). Je dois vous dire que le portrait...

MARGUERITE, *le clouant d'un geste.*

Point de vaine modestie ! Elle siérait mal en vérité à l'auteur de : (*Avec admiration*) *Sous nos vieux chênes !.. La branche de Gui!... Le Cœur de Jehanne...* cette scénette si spirituelle et fraîche ! un bijou ! (*Gracieuse inclination du vicomte*) toutes compositions enfin d'un tour éminemment délicat, si local, si poétique, dont j'ai fait mes délices, je l'avoue. (*Nouvelle inclination du vicomte.*) Vous voyez que l'on vous connaît, monsieur de Mourade...

LE VICOMTE

(*A part*) Oh ! Les sœurs !.. (*A Marguerite*) Trop heureuse, madame, d'avoir pu vous être agréable quelques instants. Cette assurance si bienveillante est l'encouragement le plus précieux que je puisse recevoir. Veuillez en demeurer convaincue (*Avec élan*) que ne tenterais-je désormais pour m'en rendre vraiment digne?..

MARGUERITE, *d'un air navré.*

(*A part.*) J'ai soufflé sur l'incendie, (*Au Vicomte*) vous ne sauriez l'être davantage, vicomte.

LE VICOMTE, *modeste.*

Pardon !

(*Geste navré de Marguerite. — Après un instant de réflexion.*)

MARGUERITE

Mais, à propos, quelle contrée voulez-vous donc explorer au fait ?

LE VICOMTE

L'Inde, madame.

MARGUERITE, *avec effroi.*

Vraiment !

LE VICOMTE.

D'une façon générale, mais plus spécialement la région limitée par le Tigre, la Caspienne, et l'Indus ; y compris, (ça va sans dire,) l'Arménie, la Perse, l'Afghanistan, le Beloutchistan et enfin l'Indoustan !

MARGUERITE

Voilà, certes, un champ d'études intéressant, et je conçois qu'il vous passionne. Malheureusement que d'anicroches, d'enibûches, de périls de tout genre, peuvent vous assaillir durant ce voyage ! C'est effrayant...

LE VICOMTE

Pas tant que ça, baronne.

MARGUERITE

Allons donc, vous avez tout contre vous, au contraire, à commencer par le climat, les fièvres...

LE VICOMTE

Bagatelles ! J'ai fait un plein congé en Afrique, et vous le voyez, je ne m'en trouve pas plus mal. — Simple question d'hygiène, de sobriété, de sulfate de quinine à la rigueur.

MARGUERITE

Et la férocité des Indigènes ? Vous pouvez être scalpé, torturé, empalé, mis à la broche, que sais-je ?..

LE VICOMTE

Ce n'est déjà point si mal, me semble, mais rassurez-vous, chère madame... Non ! Nous serons d'abord en nombre, bien résolus, armés de toutes pièces... Avec cela, et la protection... ambiante de la mère-patrie.

MARGUERITE, *railleuse.*

Oh ! très ambiante !..

LE VICOMTE

Que pouvons-nous redouter en somme ?... Fort peu de choses. — Naturellement, je ne le crierais point sur les toits, ça nuirait à l'effet d'ensemble. Tout explorateur qui se respecte, devant toujours courir à la boucherie, c'est dans l'ordre. Aussi ne donne-t-il de ses nouvelles que pour faire dresser les cheveux sur la tête, c'est-à-dire par dépêches, de style aussi palpitant que invariable. Oyez plutôt : « Colonne surprise par Cannibales, lutte acharnée, résistance héroïque, pertes cruelles dans l'escorte, le reste échappé par miracle, (bien qu'on n'y croie plus guère).. Vive la France !!!.. Puis, plus rien que l'à-propos du silence... pour la fermentation des cervelles...

Chacun alors glisse son mot, produit son tuyau... de l'extrême dernière heure possible, (ça va sans dire), et le plus sensationnel l'emportant toujours, même chez l'élite, voici bientôt notre héros enseveli à jamais dans la tombe, et dans la gloire !!!..

Veillez remarquer, baronne, qu'il se porte au contraire comme le Pont-Neuf : la preuve c'est qu'un beau matin il débarque à l'ébahissement de la galerie, mais mûr cette fois pour le triomphe... Par ici, les trompettes !.. battez tambours ! Quel enthousiasme.. quel délire !.. De l'apothéose !!!.. -- Pensez donc, une victime, Non ! un martyr de la science... Saluez !..

Bref, il n'y en a plus que pour lui... Enfin, baronne, il ne faut pas demander l'impossible ; convenons plutôt que les temps sont durs, et... trop heureux qui peut encore, (*Gouaillieur*) même à tel prix... découvrir son chemin de Damas.

MARGUERITE

Attendons-nous donc à frissonner... merci ! Vous ferez tout probablement quelques conférences au retour ?

LE VICOMTE

Sur le zend et le sanscrit comparés à la langue celto-armoricaine

MARGUERITE

Ah ! polyglotte, aussi ? — Et que pensez-vous, en passant, de la fusion des idiomes ?

LE VICOMTE

Que l'immutabilité n'est point de ce monde, madame ; autrement dit, que tout arrive, et à son heure, ou à peu près.

MARGUERITE

Eh ! quoi, monsieur de Mourade, internationaliste, vous aussi !.. Vous contempteur du génial langage des Boileau, des Racine, des Molière et tutti-quanti, que vous maniez si bien à leur exemple ?... Quelle hérésie, quelle ingratitude !

LE VICOMTE

Pardon, madame, nul au contraire, ne professe pour ces grands classiques d'admiration plus profonde que votre serviteur. Leur œuvre, à mon humble avis, ne saurait entièrement périr, et je vous en félicite. Mais que les siècles futurs s'en tiennent pour leur courant usage, à ce « *modus loquendi* » pur et simple, rien ne nous autorise à le croire. Qui donc aurait pu, il y a deux mille ans, madame, supposer que nos maîtres modernes détrôneraient un jour sans les avoir égalés loin de là, les Sophocle et les Eschyle, voir leurs brillants rivaux de la Pléiade latine ? Personne assurément, et pourtant c'est un fait accompli à cette heure. Qu'est-ce après tout que cette langue française, entre autres, dont nous nous proclamons si fiers ? La résurrection sous une forme nouvelle des grandes mortes de Rome et d'Athènes, à laquelle les nations voisines apportent chaque jour leur contingent fatal. Les rapports des différents peuples devenant à toute heure plus fréquents, leurs emprunts réciproques ne feront naturellement que s'accroître, altérant de mieux en mieux chaque dialecte national, d'où l'âge inévitable du baragouin, du charabia...

MARGUERITE

Un renouvelé enfin du chaos babélique...

LE VICOMTE

Quelque chose du même genre... bien commencé d'ailleurs, et comment voulez-vous qu'on en sorte ? Le monde ne revenant pas en arrière, je ne vois à cela qu'un remède : l'adoption d'un parler nouveau, né évidemment de tous ces instincts, de ces mille besoins confondus, et pouvant seul les satisfaire. C'est-à-dire : la langue universelle de l'avenir.

MARGUERITE, *souriant*

Le volapuk ?

LE VICOMTE

Si vous voulez, madame. le nom importe peu à l'affaire, et la recherche m'en semble au moins prématurée. Pourquoi, au surplus, se tant soucier d'un état de choses encore enfoui en grande partie dans les brouillards de l'avenir, et que nos remplaçants, guidés comme nous par la raison des circonstances, trouveront sans doute très naturel ?

MARGUERITE

Comme vous le dites (*A part*). Impénétrable... cherchons ailleurs (*A monsieur de Mourade*) Oui, vous avez raison, vicomte, que le présent seul nous préoccupe, aussi, pour Dieu ! Soyez prudent ! Je vous en conjure, prenez surtout bien garde... aux fauves !... Encore un danger que j'oubliais...

LE VICOMTE

Les fauves ?... Il n'y en a plus... qu'en rêve.

MARGUERITE

Ah ! par exemple !

LE VICOMTE

Ou si peu !... Souvenez-vous, baronne, des efforts de ce malheureux Tartarin cherchant partout son lion, et obligé de se rabattre sur de misérables panthères qu'il n'a point trouvées davantage.

MARGUERITE, *riant*.

Pour son plus grand bonheur au reste...

LE VICOMTE

Moi, je ne compte pas me donner tant de mal, croyez-le bien !

MARGUERITE

Je vous y engage.

LE VICOMTE

Merci, baronne, et cependant, ne pensez-vous pas qu'une belle balafre?... (*Il se lève*).

MARGUERITE, *avec effroi en détournant la tête.*

(*A part*) Dieu !! — J'en désespère. (*Voyant le vicomte debout*). — Mais, me quittez-vous sitôt, monsieur de Mourade ?

LE VICOMTE

Trop aimable, madame, c'est que j'ai promis d'être à trois heures au Ministère.

MARGUERITE, *plutôt triste.*

S'il en est ainsi, je n'ose plus vous retenir.

LE VICOMTE

(*A part*) Tiens !... (*A la baronne*) Une simple entrevue d'ailleurs, et à deux pas, comme vous le savez ; juste le temps d'accomplir quelques formalités d'usage... Croyez à tous mes regrets.

MARGUERITE, *vivement et se levant à son tour.*

A bientôt ! alors...

LE VICOMTE

Je ne vous ai donc point trop fatiguée avec tout mon bavardage ?

MARGUERITE

J'en demeure fort intéressée, au contraire.

LE VICOMTE

Charmé, madame ; j'aurai l'honneur, en ce cas, de revenir vous informer du résultat de ma démarche.

MARGUERITE

Très touchée, vicomte. (*Elle lui tend la main.*)

LE VICOMTE, *lui baisant la main,*

A tout à l'heure !... (*A part en se retirant au fond*) Exquise !!.

(*A suivre*)

C^o H. LE NOIR DE TOURNEMINE.



POÉSIES FRANÇAISES

LES PASSEURS

Ils sont partis en guerre,
Et revenus piteux,
L'un est manchot, l'autre boîteux,
Les pauvres souffreteux,
Lors plus ne valent guère !

Ils tiraient l'aviron
Passeurs à la rivière,
L'un à l'avant l'autre à l'arrière :
Pour suivre leur carrière
Leur manque un paleron !

Ils avaient des amours,
Et chacun sa chacune,
L'un sa blonde, l'autre sa brune,
Jurant aux soirs sans lune,
Tous de s'aimer toujours !

Ah ! c'était la bombance,
Chacun d'eux s'escrimait
L'un godillait l'autre ramait ;
Ah ! comme l'on aimait,
Plus lors n'ont d'espérance !

Tous deux vivent en frères,
Les braves mathurins,
L'un sans un sou, l'autre sans grains,
Nourris d'après chagrins
Et des noires misères !

S'en vont dans la bruyère
Garder moutons et bœufs,
L'un fait le guet, l'autre les feux,
Et reviennent tous deux
Par l'ancien cimetière.

Les voyez-vous là-bas
En vieux habits de toile ?
L'un à la croix, l'autre l'étoile,
Ils donnent sous la voile,
Ah ! pauvres qu'ils sont las !

Parfois levant les yeux
Vers le bleu de l'espace
L'un songe à Dieu, l'autre à sa grâce,
Et tous deux à la chasse
Pour les conduire aux cieux

CH. LE BOURG.



QUATRE SONNETS

LA LÉGENDE D'IS

IS

Abaoué beuzet Ker-Is
N'ent ket havet par da Paris.

A la pointe du raz, à l'ouest de Douarnenez,
Florissait, autrefois, une puissante ville.
C'était Is, l'orgueilleuse, aussi belle que vile,
Célèbre par son faste et ses goûts effrénés.

Les jades, les onyx et les marbres veinés
Étaient profusément, avec un art habile,
Répandus en tous lieux, portant, indélébile,
La marque d'un talent fait pour plaire aux Phrynés.

Dans son port spacieux, le long de ses quais larges,
Les galères venaient, coulant bas sous leurs charges.
Déposer les butins au monde entier ravis.

Et, derrière ses murs, les orgiaques fêtes
Se succédaient sans fin, pendant que, des prophètes,
Les habitants riaient, de luxure assouvis.

GRALLON

— « Grallon, je t'en prévient, ta ville est condamnée,
L'impure capitale a lassé les destins;
Laisse-la se ruer à ses derniers festins
Et, sans perdre un instant, selle ta haquenée.

Prends tes bijoux et pars. De toute la journée,
N'arrête point tes pas. D'Is les fils libertins.
Par le bras du Dieu fort, enfin vont être atteints.
Toi, qui fus juste, va. Ta mort est ajournée. — »

Au vieux roi Gaélique ainsi la voix parla.
Puis, comme il hésitait, elle ajouta — « Voilà
La vague vengeresse ; implacable, elle arrive » —

Le prince épouvanté vit, en effet, le flot
S'élever et bondir tout-à coup sur la rive
Et, les cheveux dressés, il s'enfuit au galop.

AHÈS

Or, Grallon, en fuyant la vengeance des dieux,
A pris, pour la sauver, sa fille Ahès en croupe.
La terreur éperonne et fait voler le groupe ;
Mais les flots aussi prompts ne les suivent que mieux.

Une voix derechef, semble sortir des cieux.
— « Roi, dit-elle, il te faut du fiel vider la coupe.
Si tu veux désarmer la mugissante troupe,
A toute pitié ferme et ton cœur et tes yeux.

Au trépas qui l'attend, livre, livre en pâture,
Sans remords ni regrets, l'horrible créature
Dont l'infâme impudeur égala la beauté. — »

Déjà l'embrun terrible à les couvrir s'apprête.
Le père alors, vaincu par la fatalité,
Lui livre son enfant et le fléau s'arrête.

MOGUER-A-IS

Donc Is n'existait plus. . . Ses superbes murailles,
Ses maisons, ses palais, tout s'était effondré
Sous le liquide assaut. Grallon avait livré,
Au funèbre Océan, le fruit de ses entrailles.

Et les champs, jusque là, réservés aux semailles,
Ce sol, par la charrue, au printemps labouré,
Le hallier, la forêt, la jachère et le pré,
Des filets, sur leur front, virent flotter les mailles.

Depuis lors, quand le vent bouleverse la mer,
Faisant de cet endroit un cercle de l'enfer,
On entend, dans la nuit, des plaintes lamentables.

C'est de Moguer-a-Is que partent ces accents,
Soupirs d'âmes en peine accablés ou perçants,
Des terreurs d'autrefois échos indubitables.

H¹⁰ BOUT DE CHARLEMONT.



NOTICES ET COMPTES RENDUS



TABLEAUX DES PARENTÉS DE MES ENFANTS, par M. le baron de Saint-Pern (imprimé pour l'auteur à Bergerac, 1901, un volume in-4° de 700 pages, en deux parties¹).

Le beau livre que notre érudit ami, M. le baron de Saint-Pern, vient de terminer est né d'une haute et pieuse pensée, dont la formule empruntée à Bossuet lui a servi d'épigraphe : « Dieu veut qu'on conserve le souvenir des origines communes, si éloignées qu'elles soient et qu'il en dérive des obligations particulières : il veut que les hommes respectent toutes les liaisons du sang². »

Bossuet est dans le vrai ; mais les « liaisons du sang, » il faut les connaître, et tant de personnes les ignorent ! Déjà, sous l'ancien régime, on se plaignait — nous en avons la preuve — d'être souvent mal instruit des parentés collatérales. Depuis 1789, les tempêtes politiques, les exigences de la vie et les hasards des carrières ont amené de telles dispersions que, dans beaucoup de familles, des enfants sont arrivés à l'âge d'homme sans avoir jamais entendu parler autour d'eux de parents plus éloignés que le degré d'aïeul ou d'oncle : et l'insouciance aidant à l'ignorance, ils ont vécu et ils sont morts, comme s'ils étaient à peu près seuls sur la terre. N'est-ce pas regrettable ?

Ne serait-il pas au contraire conforme aux vues providentielles que tous ceux qui ont des aïeux communs, qui ont le même sang dans les veines, se connussent et resserrassent leurs liens, qu'il y eût entre eux

¹ La première partie comprend les parentés du côté paternel (Saint-Pern), la seconde les parentés du côté maternel (Vélar). — Cet ouvrage n'est pas dans le commerce : l'auteur ne livre au public qu'un album contenant, outre l'introduction et l'index bibliographique, les tableaux de quartiers et synoptiques, avec une table alphabétique des noms qui y sont portés et les notices généalogiques sur les feuilles formant les 128 quartiers (J. Castanet, imprimeur, 3, rue Saint-Esprit, à Bergerac).

² *Politique tirée de l'Écriture Sainte*, liv. IX.

tous des relations cordiales et des échanges de bons offices ? Comme on se sentirait plus fort sur le chemin souvent rude de l'existence ! Que d'amitiés durables et pleines de charme on nouerait ainsi avec ces parents qu'aujourd'hui on traite en étrangers, dont même on ne soupçonne pas l'existence !

Et l'intérêt successoral est-il si méprisable qu'on doive le négliger ? Nos pères, qui n'en faisaient pas fi, se préoccupaient beaucoup, à ce point de vue, de la destinée de leurs collatéraux. Pourquoi abandonner à des agents d'affaires, à des « dénicheurs de successions, » le bénéfice de découvertes qu'ils feraient rarement si chacun connaissait bien sa famille ?

En lisant les « tableaux des parentés » que l'auteur a composés avec le seul souci de l'exactitude et de la vérité, ses enfants, pour qui il a principalement travaillé, auront les notions les plus précises sur les deux familles (de Saint-Pern et de Vélard) auxquels ils appartiennent par leur père et par leur mère. Il eût été bien fâcheux que ce travail si vaste, d'une exécution si ingrate et si difficile, poursuivi pendant tant d'années avec une infatigable persévérance fut resté manuscrit. Dans les limites d'une publicité restreinte, il sera soustrait aux chances de destruction ; et avec quelle utilité il sera consulté pour y puiser de précieux et innombrables renseignements.

Nous félicitons M. de Saint-Pern d'avoir conçu l'idée de ces tableaux, d'en avoir arrêté le plan, à la fois simple et rationnel, et réuni les éléments, sans s'être laissé rebuter par les obstacles qu'il a rencontrés : sa volonté énergique les a surmontés. Grâce à un labeur sans trêve, à une active correspondance, aux ressources de sa riche bibliothèque et des dépôts publics, au concours de parents et d'amis heureux d'associer leurs efforts aux siens, il a pu achever et il eu a la satisfaction de voir sortir des presses d'un habile imprimeur le magnifique ouvrage que nous avons sous les yeux.

Comme le titre l'indique très clairement, l'auteur n'a pas fait l'histoire des maisons de Saint-Pern et de Vélard : son but était tout autre. Il s'est borné à faire connaître à ses enfants leurs parentés jusqu'au quatorzième degré et à remonter à leur sixième aïeul de chaque côté paternel et maternel : il a ainsi établi leurs 128 quartiers, soit en tout 64 mariages dont il a reconstitué toute la descendance directe, jusqu'en 1901, en mentionnant tous les lieux et dates de naissances, mariages et décès qu'il a connus. Cet immense répertoire ne présente aucune confusion : chaque mariage donne lieu à un chapitre distinct, avec notices généalo-

giques sur chacune des familles alliées : une table alphabétique rend les recherches faciles : pour plus de clarté, l'auteur a dressé deux grands tableaux des quartiers et joint aux chapitres les plus touffus des tableaux synoptiques abrégés qui font embrasser, d'un coup d'œil, la suite et le développement des filiations.

C'est pour la première fois — si l'on excepte une généalogie récemment publiée de la famille de Riverieux dans laquelle on retrouve en partie le plan de M. de Saint-Pern exécuté très sommairement — qu'un travail de ce genre est imprimé. Nous applaudissons sincèrement à l'initiative intelligente de notre laborieux ami et nous espérons qu'elle sera imitée. Son œuvre excellente et consciencieuse, dans laquelle les noms les plus illustres côtoient des noms moins notoires, est aussi complète qu'il a pu la faire. Son introduction explique comment il n'a pas été toujours secondé comme il devait s'attendre à l'être, d'où quelques erreurs ou omissions qui n'enlèvent rien à la valeur de l'ouvrage et qu'il espère réparer. Il accueillera avec reconnaissance toutes les additions et rectifications qui lui seront adressées.

M. de Saint-Pern rappelle, dans son introduction, la rassurante approbation que son projet a reçu de l'éminent généalogiste, M. le comte Ernest de Cornulier-Lucinière, devenu son grand-père par alliance et son premier collaborateur. A côté de lui, il a trouvé les plus doux encouragements, ceux d'une compagne aimée que Dieu a prématurément enlevée à sa tendresse. Le souvenir de cette jeune femme pleine de rares qualités, chez qui le cœur et l'intelligence étaient à l'unisson, est inséparable de cette œuvre qui est dédiée à sa mémoire et dont elle eût été justement fière.

F. SAULNIER.

* *

VIEILLES CHANSONS DU PAYS NANTAIS.

Dans un album, coquettement illustré et paré de jolies faveurs bleues, sont renfermées les VIEILLES CHANSONS DU PAYS NANTAIS. Avec une recherche patiente et un labeur incessant, elles ont été recueillies et harmonisées par M. Abel Soreau. M. J. Pohier, d'un crayon alerte et plaisant, les a superbement enluminés. M. Dugas enfin, le très consciencieux imprimeur nantais, a parachevé l'œuvre en présentant au public une édition de luxe, d'un goût très éclairé et très sûr.

Et je comprends à merveille qu'on ait si bien fait les choses. Elles

sont charmantes, vraiment, ces VIEILLES CHANSONS, tour à tour pimpantes et joyeuses ou mélancoliques et attendries. Avec une saveur de terroir, exquise et pénétrante, elles dégagent encore le parfum des ajoncs d'or et des œillets sauvages des dunes.

Est-il besoin d'ajouter que M. Soreau, avec une grande fidélité d'expression et une intensité harmonique très forte, a rendu la naïveté et les troublants propos contenus dans ces rapsodies populaires et que M. Pohier, par l'image, les a traités lui-même d'une façon très artistique.

Voici le titre des chansons contenues dans la première série : 1° *Las ! si j'étais p'tite alouette grise* (Saint-Joachim) ; 2° *Je vais vous dire une chanson* (Prinquiau) ; 3° *Dans la forêt, sous les chênes* (Le Grand-Fougeray) ; 4° *Au village de la P'ianche* (Vieilleville) ; 5° *La voilà, la jolie vigne !* (Port-Saint-Père) ; 6° *Martin prit sa serpe* (Saint-Père-en-Retz) ; 7° *Là, quand j'étais chez mon père* (Machecoul) ; 8° *Charbonnier mon ami* (Campbon) ; 9° *A Paris, y a un petit grain d'or* (Le Croisic) ; 10° *Jean du p'til coq, p'til coq, riqui* (Assérac).

La première série vient à peine de paraître qu'on annonce déjà la seconde. Il serait difficile de faire un choix parmi tous ces riens charmants, tous ces pimpants bibelots du passé. On les admire tous, sans s'arrêter plus particulièrement sur aucun d'eux.

On trouve, au prix de 4 francs, les exemplaires de la première série, à la librairie des Ecoles, à Nantes, 5, quai Cassard, chez M. Dugas, éditeur.

En outre, il a été tiré, de cette édition, vingt-cinq exemplaires sur papier de Chine.

V^o ODON DU HAUTAIS.

Le Voyage de Henri IV dans l'Ouest de la France, au printemps de 1598, a laissé des traces profondes. La signature de l'Edit de Nantes en fut le principal événement ; l'histoire enregistrée aussi l'acte de mariage de César de Vendôme (fils naturel du roi et de Gabrielle d'Estrées) avec la fille du duc de Mercœur, dont les conventions furent arrêtées à Angers et qui scella la réconciliation du chef de la Ligue avec son souverain. Dans les *Affiches* d'Angers de 1786, M. l'abbé Uzureau a retrouvé un excellent travail sur le voyage de Henri IV, dû au secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de cette ville, l'abbé Ran-geard ; il s'est acquis, en le publiant dans l'*Anjou Historique*, puis en brochure, un nouveau titre à la reconnaissance des érudits angevins.

O. DE G.

LES LÉGENDES EN HISTOIRE, par M. E. Orioux. — Nantes.
imprimerie C. Mellinet.

La *Revue de Bretagne* a publié l'an dernier une très attachante étude de M. Edouard Lomé sur M. Eugène Orioux. Par l'examen de deux ouvrages de M. Orioux, *l'Heure du Rêve* et la *Géographie de la Loire-Inférieure*, le critique faisait ressortir, avec sa pénétration habituelle, la délicatesse et la sensibilité du poète, la scrupuleuse exactitude de l'historien — qualités rarement unies et d'autant plus appréciables.

M. Eugène Orioux traite aujourd'hui des *Légendes*, mais non point des légendes poétiques où se retrempe l'imagination des lettrés. Il fait comparaitre à sa barre *les Légendes en histoire*, exagérations ou travestissements de la vérité, que le préjugé ou la paresse entretiennent transmettent d'une génération à l'autre; et, sans pitié pour des opinions, qui n'ont rien de respectable, il les exécute.

Ainsi succombent, sous les traits acérés de la critique, la légende de l'Exode des Moines de Vertou (la réfutation ne vise heureusement que l'endroit où la traversée de la Sèvre eut lieu et ne conteste pas le transport des reliques de saint Martin); la légende absurde des Bretons détournant la Mayenne de son cours et mettant à sec la flotte des Normands qui assiégeait Angers; la légende des colonies ou établissements des Saxons à Grannone (qui n'est pas Guérande), et au Croisic, celle du dépeuplement de l'Armorique aux V^e et VI^e siècles, celle du passage de Jules César, allant soumettre les Venètes, dans le pays nantais.

L'éminent historien breton, le regretté Arthur de la Borderie, aurait félicité M. Orioux du redressement méthodique d'erreurs accréditées; en histoire de Bretagne, la vérité est assez belle pour pouvoir se passer de la légende.

O. DE GOUCHEFF.

La réunion en un volume d'un certain nombre des conférences faites au groupe français de l'École Internationale de l'Exposition est aujourd'hui un fait accompli; ce volume a paru (à Paris, Rousseau, éditeur. Lafolye, imprimeur), et, tout en faisant grand honneur à l'École Internationale, il restera l'un des plus durables souvenirs de l'Exposition Universelle. Fidèles à l'excellente méthode qui dominait leurs travaux, les deux secrétaires généraux, MM. Choublier et Delvolvé, publient les conférences d'art, d'économie sociale, d'hygiène, de géographie qui leur ont

paru les plus caractéristiques et qui ont été le mieux accueillies du public ; mais ils ont eu l'embarras du choix et un autre in-octavo aussi volumineux n'aurait pas été de trop pour contenir ce qui s'est dit d'intéressant dans la salle basse du Petit-Palais, à propos des merveilles réunies sur les deux rives de la Seine. Quel charme de retrouver ici les conférences de M. Magne, de Mordant sur l'art (et pourquoi pas celles de M. Molinier sur le mobilier et le trésor de Conques ?), les conférences de M. Bailly sur les ruines de Timgad, de M. Blondel sur la navigation allemande, de M. Charles Brun sur les provinces françaises à l'Exposition, ou le tableau si simplement tracé par le chef de l'expédition lui-même, M. de Gerlache, de l'héroïque voyage de la *Belgica* au Pôle Sud !

Dans un ouvrage de cette importance, quelques lacunes étaient inévitables ; l'absence de quelques conférenciers, en particulier de M. Ribert qui traita magistralement son sujet « Esquisse d'une civilisation » s'explique, sans doute, par leur modestie. A côté de tant de noms appréciés, on regrette de ne pas rencontrer celui de M. Paul Seguy, qui mit au service de l'École internationale son double talent d'ingénieur et d'artiste, parlant de l'électricité ou de la verrerie avec presque autant de charme que des poésies de Victor Hugo et d'Alfred Musset en musique, et imposant ainsi à l'admiration des étrangers les savants, les poètes, les musiciens français. Collaborateur de Paul Seguy dans sa tâche artistique, j'aime à le louer hautement ici. Je ne pourrai jamais, au surplus, me rappeler l'École internationale de l'Exposition sans avoir présente à l'esprit la phrase de La Fontaine : J'étais là, telle chose m'advint.

O. DE GOURCUFF.

Enseignement agricole féminin en France et à l'étranger est le titre d'une brochure de M^{lle} Madeleine Lajoie (Paris, édition de *La France Scolaire*, 1901).

A côté des vaines revendications du féminisme, celle qui consisterait à faire de bonnes fermières et ménagères, par la diffusion d'un enseignement agricole technique et pratique, serait favorablement accueillie de tous. En dressant un tableau comparatif de cet enseignement en Europe et en Amérique, l'auteur se crée des droits à la reconnaissance.

Nous regrettons que la France ait été, dans cette voie, distancée par d'autres nations, mais nous nous plaisons à constater que la Bretagne, par la création d'écoles-modèles de laiterie à Coëtlogon (Ille-et-Vilaine) et à Herviler (Finistère), a donné, encore une fois, le bon exemple.

O. DE G.

Jephtah Victorieux ! de M. Roger de Goelj (Paris, librairie Fischbacher), nous est donné comme un drame lyrique. L'auteur dit, dans son avant-propos, sur le vers blanc, la prose rythmée et la décadentisme, d'excellentes choses. Sa poésie n'est malheureusement pas à la hauteur de sa critique ; tout au plus a-t-il ébauché un livret d'opéra pour les compositeurs qui seraient tentés de mettre en musique la douloureuse aventure de la fille de Jephté.

L'alliance franco-russe a eu ses poètes officiels, les académiciens qui ont célébré le Pont Alexandre III, mais il lui manque encore son barde populaire. Dans *France et Russie* (Paris, Bureaux de la *France scolaire*) M. Gustave Vallat essaie avec les plus louables intentions de combler cette lacune. Il propose à l'admiration de ses lecteurs la Révolution française et le Transsibérien. C'est une cantate pour Exposition Universelle qui retarde d'un an.

L'Homme de fer, poème de M. Paul Gourmaud (Bibliothèque de l'Association, 1901) stigmatise la guerre de conquête. Les vers de cette satire sont parfois mâles et fermes :

Hommes des jours de deuil chéris de la victoire,
 Dans un manteau de pourpre ils ont drapé l'histoire,
 Et pareils aux géants, dieux des siècles passés,
 Sous le poids des lauriers leurs bras furent lassés !

J'ai relu *La Marseillaise de la Paix* de Lamartine.

O. DE G.

LE SOULIER DE NOËL, de M. Paul Gourmand, (Bibliothèque de l'Association, 1901) est un poème d'allure romantique, de visées sociales ; il renferme même un pastiche assez réussi de la fameuse apostrophe à Voltaire, dans *Rolla*.

Dors-tu tranquille, — ô riche, et sur les couches molles
 Lourd de vols et d'argent quand tu tombes le soir,
 Entends-tu les pleurs des pauvres que tu t'immoles,
 Leur spectre à ton chevet vient-il jamais s'asseoir ?

Le poème, d'ailleurs, est sinistre et de conception bizarre. Au lieu de l'Enfant-Jésus, qui, la nuit de Noël, met des jouets dans des souliers d'enfants, c'est une fée (libératrice) qui met la mort dans les souliers de deux désespérés.

O. DE G.

M. Sullian Collin a publié, dans l'*Hermine* d'abord, puis en brochure (Rennes, F. Simon, 1901) la conférence qu'il a faite sur Pierre Thielemans à Guingamp, au Congrès de l'Union Régionaliste bretonne, le 30 août 1900. C'est une étude, aussi attrayante que substantielle, sur un éminent artiste, né en Belgique, mais qui devint breton jusqu'au fond de l'âme, et par sa vie d'organiste chrétien, ne séparant pas l'idéal artistique de l'idéal religieux, et par son œuvre que la cantate « Les deux Bretagnes », l'opéra de *Michel Colomb*, la cantate en l'honneur de Saint-Yves pénètrent, imprègnent du plus pur sentiment breton. En faisant l'éloge du vaillant et modeste artiste, M. Sullian Collin atteint l'éloquence vraie, celle qui vient du cœur ; à nous, qui le lisons avec tant de plaisir, il ne donne qu'un regret, c'est de ne l'avoir pas entendu.

O. DE G.

Ceux qui ont connu le général Mellinet, qui l'ont admiré et aimé — ce sont les mêmes — liront, les larmes aux yeux, une lettre que lui écrivait, en 1892, son illustre compagnon d'armes, le maréchal de Mac-Mahon. A l'appel des souvenirs glorieux d'Afrique, de Crimée, d'Italie, tous les cœurs français tressailleront ; et des remerciements iront à M. Dominique Caillé pour avoir livré au public une lettre qui mérite de prendre place parmi les états de service des deux héros de Magenta.

O. DE G.

HISTOIRE DE LA MUSIQUE, par Albert Soubies. — ETATS SCANDINAVES. — Paris, Librairie des Bibliophiles, E. Flammarion, successeur, 1901.

Croirait-on que M. Albert Soubies a trouvé la matière de tout un volume sur l'histoire de la musique dans les Etats Scandinaves, des origines à la fin du XVIII^e siècle ? C'est qu'il a fouillé tous les traités latins écrits sur la musique par des Suédois ou des Danois, depuis la *Dissertatio de imagine soni seu echo* du professeur Nordmark jusqu'au *De prudentia in cantionibus ecclesiasticis adhibenda* de l'évêque Wallin ; c'est qu'il connaît les maîtres de chapelle de Gustave III comme ceux de Gustave Wasa ; c'est que la collection de portraits de musiciens formée

au XVIII^e siècle, par Schwërring lui est aussi familière que peut l'être à un musicographe d'aujourd'hui celle de M. Malherbe à la Bibliothèque de l'Opéra. Quand il traitera du XIX^e siècle, M. Soubies dira du nouveau sur des sujets connus : ici il aborde, avec une parfaite compétence, des sujets inconnus à la majorité de ses lecteurs.

O. DE G.

M. Paul Cottin prend à tâche de ne publier, dans sa *Nouvelle Revue Rétrospective*, que des documents historiques et littéraires d'un intérêt réel, d'une piquante variété. Le tome XIII de cette *Revue* (juillet-décembre 1900) ne le cède, sous aucun rapport, à ceux qui l'ont précédé. Des rapports officiels très pompeux sur le séjour de Napoléon à Dresde (1812-1813) exhumés de la Bibliothèque nationale par M. le V^{te} de Grouchy, une correspondance d'un officier de la grande armée, qui se proposait la Tour d'Anvergne pour modèle, Louis Pécheur, les *Lettres* du général Kellermann à sa femme, le *Journal* de J.-C. Lechat, ancien secrétaire de Murat, abondent en renseignements précieux sur le premier Empire, et quelle utile contribution apportent à l'histoire du second les extraits de lettres du capitaine d'artillerie Lucien Le Clerc sur les Derniers jours de Sébastopol ! Parmi les documents de moindre étendue, citons, surtout parce qu'ils intéressent nos provinces, les billets de Chateaubriand au chevalier de Cussy, et une lettre au même personnage écrite par Maujard, le secrétaire du grand homme, quelques jours avant la mort de celui-ci ; un mémoire daté de 1791 où Louis de Frotté, qui allait émigrer, faisait d'éloquents doléances à son ami de Lamberville ; un placet en vers adressé, en 1796, aux membres du Directoire, par un bizarre auteur dramatique rennais, Hyacinthe Dorvo, que Charles Monselet devait comprendre dans une nouvelle édition de ses *Oubliés et Dédaignés*. On le voit, il y a dans l'excellente *Nouvelle Revue Rétrospective* beaucoup à glaner pour le chercheur breton.

O. DE GOURCUFF.

Une solennité patriotique a eu lieu, le 13 mai, à Pont-Aven ; il s'agissait de la remise d'un drapeau à la Section des Vétérans des armées de terre et de mer habitant cette ville. M. le marquis de Bremond d'Armaigré, conseiller général du Finistère, à qui avait été dévolue la présidence d'honneur de la fête, a prononcé à la cérémonie et au banquet

d'excellents et charmants discours que nous trouvons reproduits dans la petite brochure commémorative (Quimperlé, imprimerie de l'*Union Agricole et Maritime*, 1901). Notons aussi la belle allocution de M. l'abbé Le Braz, recteur de Pont-Aven, pendant le service funèbre, les discours pleins d'enthousiasme de M. Guillard, ancien maire d'Auray, du capitaine Le Guillou, président de la section de Concarneau. Devant le sous-préfet de Quimperlé, M. Tavera, qui eut le mérite de s'associer franchement à cette fête du drapeau et de l'armée, nos Bretons se sont affirmés ou révélés orateurs, l'amour de la patrie les a heureusement inspirés.

O. DE G.

La 2^e édition de *Pour l'Amour*, le drame de M. Auguste Dorchain, joué à l'Odéon, vient de paraître chez Lemerre. La pièce a pu provoquer des réserves, au point de vue scénique, mais la lecture confirmera, fortifiera même l'impression de pénétrante analyse, de beauté morale, de haute tenue littéraire que l'œuvre a donnée aux spectateurs. La place de poète de l'âme que M. Sully Prudhomme occupe dans la littérature française reviendra de droit, après le maître, à M. Dorchain, son meilleur disciple.

O. DE G.

Le monument de Saint-Yves au Sacré-Cœur de Montmartre.

A la suite de l'article publié dans le dernier numéro de la *Revue de Bretagne*, notre rédacteur en chef, M. Olivier de Gourcuff, a eu l'honneur d'être reçu par M^{sr} Richard, cardinal-archevêque de Paris, qui lui a témoigné sa sympathie pour l'œuvre projetée. Aussitôt qu'un emplacement aura été désigné pour la statue, nous ouvrirons une souscription dans nos colonnes.

Les Vertus du Cœur de Jésus, par le P. L. Boussac. (Paris, Téqui, éditeur, 1901), sont une série de méditations appliquées aux retraites du premier vendredi de chaque mois. Ce petit livre, exclusivement réservé à de très pieuses personnes, est tout embaumé de mysticité.

Il y a des idées dans l'air. M. Olivier de Gourcuff soumettait, aux Veillées de Plaisance, le plan d'une veillée bretonne quelques jours avant qu'un décentralisateur bien connu, M. Ch. Brun, développât la même idée devant les adhérents de la Paroisse Bretonne

Les deux projets ne se font aucun tort. Il a été décidé, d'un commun accord, que la *Veillée de la Paroisse Bretonne* précéderait l'autre.

On vient de représenter, avec succès, au Nouveau Théâtre, au bénéfice de l'Œuvre de l'Hospitalité Universelle, un drame en vers de l'excellent poète breton M. Louis Le Lasseur de Ranzay. En exprimant la honteuse complicité de l'autorité judiciaire dans certains trafics, le titre de l'ouvrage : « La police tolère » ne le révèle pas tout entier : c'est tout au long la trop véridique histoire d'une jeune fille de campagne qui croit sauver son père ruiné en prenant à la ville un métier honnête, et que des infâmes poussent au cloaque d'où elle n'est retirée que par miracle. Des scènes variées des caractères finement ou vigoureusement observés, une langue poétique d'une richesse extrême qui rappelle (et ce n'est point un mince éloge) celle du *Chemineau* de Richépin, donnent une haute valeur littéraire au drame si profondément moral malgré son poignant réalisme de M. Le Lasseur. La zélée fondatrice et présidente de l'Œuvre de l'Hospitalité Universelle, Mademoiselle de la Tour du Pin, a, dans une éloquente allocution, indiqué le remède près du mal que venait de signaler le poète.

O. DE G.



CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

SÉANCE DU 29 JUIN 1901

Sous la présidence de M. HENRI LE MEIGNEN, Vice-président.

La Société des Bibliophiles Bretons s'est réunie le samedi 29 juin 1901 à cinq heures du soir dans un salon du Cercle des Beaux-Arts à Nantes.

Etaient présents : MM. Le Meignen, vice-président, Blanchard et de l'Estourbeillon, secrétaires, Boubée et Josse, trésoriers, Claude de Monti, Rousse et Lallié, conseillers, Alizon, de Berthou, Armel de la Bigne de Villeneuve, Boismen, Goujon de Grondel, Henri Gousset, Maître, Say, Soullard et Gaëtan de Wismes.

ADMISSIONS

Sont reçus membres de la Société : M. Henri Srot, à Rennes, présenté par MM. Plihon et Hervé.

M. G. MIGNEN, docteur en médecine, à Montaigu (Vendée), présenté par MM. Le Meignen et Baugé.

M. Le Meignen rappelle qu'aux termes de la convocation des membres de la Société, l'objet de la réunion est de procéder au remplacement de M. de la Borderie, notre regretté président, aussi bien

qu'au renouvellement triennal du Bureau. Ses pouvoirs sont expirés depuis un certain temps déjà ; mais diverses circonstances n'avaient pas permis d'effectuer, à l'époque voulue, de nouvelles élections.

Remplacer M. de la Borderie, nul ne l'ignore, est chose impossible, et ce n'est point ici le moment de répéter des éloges que toutes les revues et tous les journaux de la Bretagne ont imprimés, et que les collègues à l'Institut de notre éminent président ont prononcés. Appelé dès le premier jour à diriger nos séances, on sait avec quel talent il s'en acquittait. Il fut l'âme de notre Société. Une partie de nos publications furent les siennes, les autres il les inspira ou les dirigea. Aussi, depuis vingt-cinq ans qu'ils existent, les Bibliophiles Bretons ont-ils produit de fort bons travaux qui resteront.

Il s'agit maintenant de continuer l'œuvre de M. de la Borderie. M. Le Meignen propose d'ajourner jusqu'à la prochaine réunion le renouvellement du Conseil et des délégués, de la Société, et de désigner seulement aujourd'hui les membres du nouveau Bureau. Afin de ne point laisser s'égarer les votes, M. Le Meignen signale divers noms qui, après entente avec l'ancien Bureau, lui ont paru devoir rallier les suffrages de l'Assemblée.

Il est alors procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président : MM. Henri Le Meignen ;

Vice-Présidents : Comte Elie de Palys ; M^{rs} Régis del'Estourbeillon ;

Secrétaires : René Blanchard ; Paul de Berthou ;

Trésoriers : Eugène Boubée ; Joseph Josse.

Le nouveau président remercie ses collègues de la preuve de confiance qu'ils viennent de lui accorder. Il compte sur le concours de tous pour ne pas être trop au-dessous de la tâche qui lui incombe. Il propose d'insérer au procès-verbal, à l'adresse de sa veuve, l'expression des regrets unanimes de la Société au sujet de la mort de M. de la Borderie.

Nous venons de faire une autre perte en la personne de M. Grimaud, notre imprimeur. La perfection typographique qu'il a su don-

ner à nos volumes sortis de ses presses n'a pas peu contribué au succès des publications des Bibliophiles Bretons. Quelque temps avant sa mort, M. Grimaud a fait don à la Bibliothèque de Nantes d'un excellent portrait de M. de la Borderie, peint en 1872 par Marquerie, alors que notre président était député à l'Assemblée Nationale

Un projet pour l'extension des pouvoirs de nos délégués sera soumis aux Bibliophiles, afin d'attirer des départements éloignés de Nantes un plus grand nombre d'adhérents.

Le trésorier donne lecture du bilan de la Société. Il en résulte que certaines dépenses devront être réduites. Quant aux voies et moyens, le nouveau Bureau les examinera soigneusement.

ETAT DES PUBLICATIONS.

M. de Berthou fait imprimer la seconde partie de *l'itinéraire de Bretagne en 1636*, par Dubuisson-Aubenay. Le volume est plus d'à moitié tiré, le travail marche rapidement et la mort de M. Grimaud ne le retardera pas.

EXHIBITIONS.

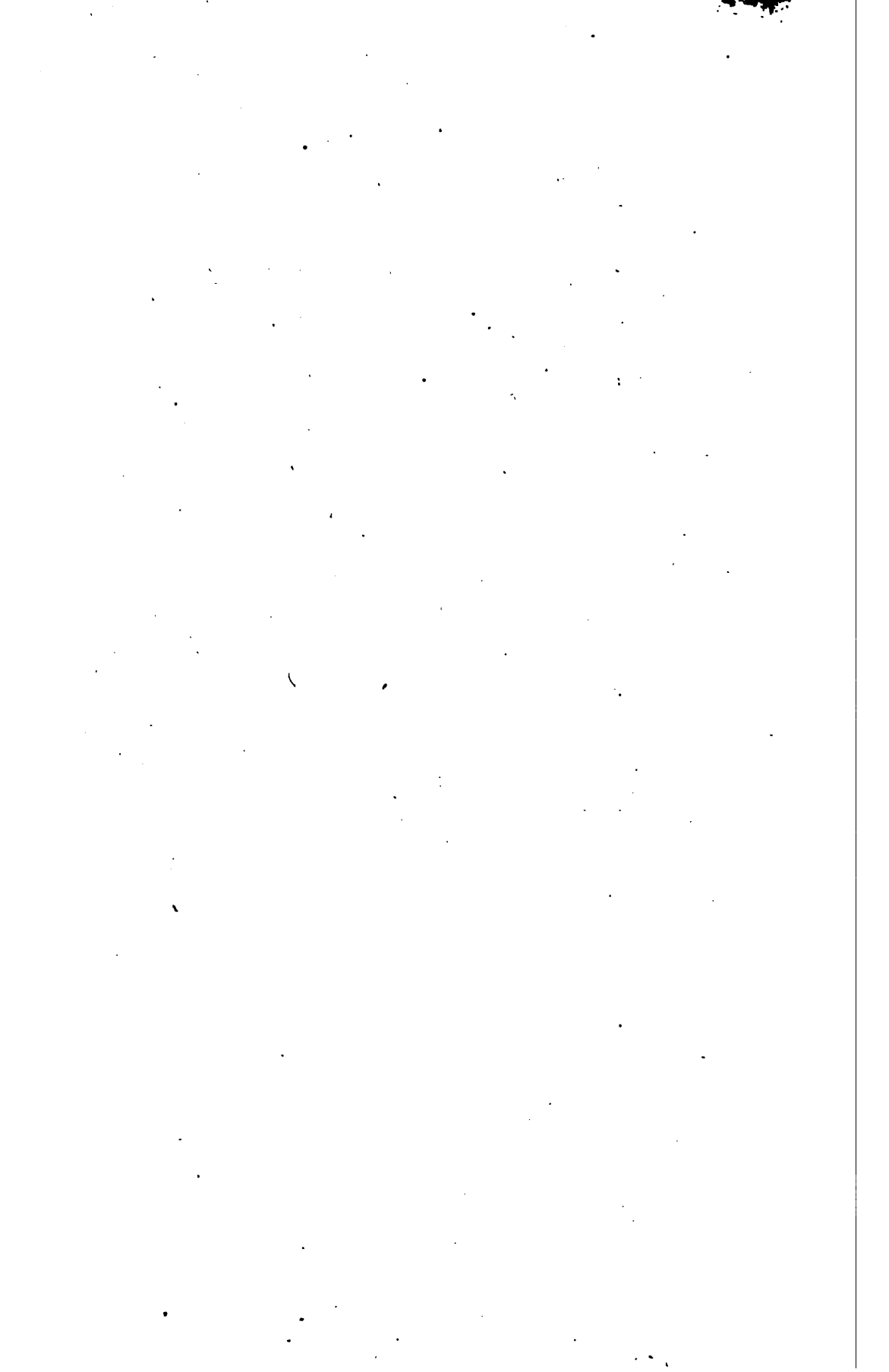
Par M. Camille Dupuy : 1° *Les Caractères de l'Imprimerie*, par Fournier le jeune. Paris, place de l'Estrapade, 1764, In-16.

2° *Epreuves de caractères*. Biesta, Laboulaye et C^{ie}, successeurs de Firmin Didot. In-8°. Belle reliure de Simier.

La séance est levée à six heures et demie.

Le secrétaire,

RENÉ BLANCHARD.



TABLES DU PREMIER SEMESTRE 1901

TABLE MÉTHODIQUE PAR ORDRE DE MATIÈRES

ÉTUDES D'HISTOIRE RELIGIEUSE

Les Franciscaines Missionnaires de Marie, par M. l'abbé Hamard, p. 34-45, 224-236, 283-297.

Documents sur le Chapitre de la Cathédrale de Tréguier, par M. l'abbé Allain, p. 50-56, 243-250, 331-356, 426-433.

L'Eglise de Runan, ses origines. son histoire, par M. l'abbé Louis Monier, p. 57-67, 198-203.

Le Culte de sainte Anne avant la manifestation de la statue miraculeuse, par M. Joachim Le Bras, p. 110-126.

Les Prêtres fidèles de l'Evêché de Vannes sous la Révolution (avec une poésie bretonne), par M. l'abbé J.-M. Cadic, p. 312-328.

Un Nouvel Hommage à saint Yves, par M. le V^{te} Le Gouvello, p. 388-389.

Les Reliques de saint Tudual, évêque de Tréguier, par M. A. de Barthélemy, de l'Institut (avec trois planches), p. 401-413.

ÉTUDES D'HISTOIRE DE BRETAGNE. — MÉMOIRES

Usages et Droits féodaux en Bretagne (suite), par M. l'abbé Guillotin de Corson, p. 26-35, 220-223, 298-311, 356-362.

Le Comité révolutionnaire de Nantes, ses attributions, ses origines, son personnel, ses exactions et sa chute, par M. Alfred Lallié, p. 265-281, 345-355, 414-425.

Un chapitre de l'Histoire de Lamballe, par M. A. Botrel, p. 363-373.

Alexis Transon, charcutier, philosophe et antiquaire (1775-1847). Extraits d'un Journal publié par M. P. de Berthou, p. 374-383, 434-448.

BIOGRAPHIE BRETONNE. — NÉCROLOGIE

- M. l'abbé Guilloux*, p. 80.
Mort de M. Arthur de la Borderie, par Olivier de Gourcuff, p. 81.
Arthur de la Borderie, par M. Barthélemy Pocquet, p. 83-94.
Récit des obsèques, p. 95-98.
Discours de MM. Saulnier, de Palys, Le Meignen, Parfouru aux obsèques de M. de la Borderie, p. 99-108.
Lettre de M. H. Tortelier relative à M. de la Borderie, p. 108-109.
Hommage à M. de la Borderie, par un Disciple (M. l'abbé Paris-Jallobert), p. 185-190.
la Borderie à l'Assemblée Nationale, par M. Alfred Lallié, p. 123-197.
Note sur M. de la Borderie, par O. de G., p. 197.
Lettre de M. l'abbé Fouéré-Macé relative à M. de la Borderie, p. 341-342.
Une Centenaire Bretonne, M^{lle} L. de Lisle du Fief, par N., p. 166-174.
Madame de Sallier-Dupin, par un ami, p. 259
Madame la baronne de Wismes, par O. de Gourcuff, p. 259.

MÉLANGES BRETONS

- Le XIX^e siècle en Bretagne*, p. 5.
La Statue d'Arthur de Richemont, p. 79.
Le Médaillon de Charles Monselet, p. 79-80.
Conférence du R. P. Terrade sur Quo vadis et les Martyrs de Châteaubriand, p. 183.
Les Cartes postales bretonnes, par O. de Gourcuff, p. 184.
Lettres d'un soldat de l'armée du Rhin, publiées par le V^{ic} Odon du Hautais, p. 237-242.
Les Bretons aux Salons de 1901, par J. Le Bouteillier, p. 390-392.
Remise d'un drapeau à la section des Vétérans de Pont-Aven, p. 478-479.
Représentation au profit de l'Œuvre de l'Hospitalité Universelle, fondée par M^{lle} de la Tour du Pin, p. 480.
Une Veillée Bretonne, p. 479-480.

POÉSIES BRETONNES

- Adieux d'un recteur de l'évêché de Vannes à son peuple au temps de la Révolution* (complainte bretonne, suivie de la traduction française), p. 318-321.

POÉSIES FRANÇAISES

- En Route*, par M. Ch. Le Bourg, p. 46-47.
Élégie, par M. Dominique Caillé, p. 48-49.
Le Mendiant à la croix d'or, par M. F. Marchais, p. 162-164.
Le Petit Chanteur, par M. F. Le Bihan, p. 165.
Les Quatre Gentilshommes (à la mémoire de M. de la Borderie), par M. Joseph Rousseau, p. 191-192.
Hymne d'Eros, par Hippolyte Lucas, p. 329-330.
Visions Nantaises, par M. Théodore Botrel, p. 384-385.
L'Avril nouveau, par Camille Natal, p. 386.
Au Large, par Jean Plemeur, p. 387.
Les Passeurs, par M. Ch. Le Bourg, p. 465-466.
Quatre sonnets, La Légende d'Isa, par M. Bout de Charlemont, p. 467-469.

ŒUVRES DE THÉÂTRE

- Le Vœu de Guiscriff*, drame en trois actes et dix tableaux en vers, d'après un roman de M. Louis de Carné, par M. Perroussel, p. 6-25, 127-144, 204-219.
Une Femme d'Expérience, comédie en un acte, en prose, par M. le C^{te} Le Noir de Tournemine, p. 449-464.

NOUVELLES ET RÉCITS

- La Petite Plage*, étude de mœurs, par le V^{te} H. de Farcy de Malno, p. 156-161, 251-258.
Yseult, nouvelle par Rozeven, p. 145-155.

COMPTES-RENDUS DE LIVRES

- Les Anciennes Faïenceries rennaises*, de M. Lucien Decombe, par le V^{te} de Lisle, p. 68-69.
La Maison de Laval (1020, 1605), de M. le C^{te} Bertrand de Broussillon, par M. René Blanchard, p. 69-72.
Les Personnages de l'Épopée romane, de M. le V^{te} C. de Calan ; *Dom Couturier*, abbé de Solesmes, de M. A. Houtin ; *Le Grand Jubilé de l'an 1300 et la Divine Comédie de Dante*, du R. P. Terrade ; *Le Magnifique*

Sauvage, d'un vieux Celte ; *Les Méditations sur les Saints Ordres*, de l'abbé Henry Perreyve ; *Les Sources de la régénération sociale*, du P. A. Gratry ; *Almanach des Spectacles*, de M. Albert Soubies ; *Auguste Rodin*, de M. Léon Ritor ; *Trois Héros Nantais*, de M. le baron de Wlames ; *Histoire de la Vendée*, de M. l'abbé Deniau ; *Revue de la Renaissance*, de M. Léon Séché ; *Le Secret de Molière*, de M. Louis Tiercelin : par M. Olivier de Gourcuff, p. 72-79.

Nouvelles poésies, de M. Frédéric Bataille, par M. Léo Lucas p. 175-176. *Brume et Soleil*, de M. Jos Parker ; *Le Connétable de Richemont*, de M. Trévédy ; *Promenades en Extrême-Orient*, du commandant de Pimodan ; *Les Visions et les Voix*, de M. Emile Gabory ; *Osvald et Rosamonde*, de M. Paul Gourmand ; *Le Chemin du repos*, de M. Maurice Pottecher ; *La Musique en Hollande*, de M. Albert Soubies ; *Publications pieuses* de la librairie Téqui ; *Procès-verbaux du Congrès international des Traditions populaires*, de M. Paul Sébillot ; la Revue *La Vogue et les Limites de la Décentralisation* : par M. Olivier de Gourcuff, p. 176-183.

La Boîte aux lettres de l'Enfant Jésus, de M^{me} Marie de Harcoët ; *La Réalité des apparitions angéliques*, du R. P. D. Maréchaux ; *Passion Moderne*, de M. Frédéric Berthold ; *Le Rêve d'Empereur*, de M. Ch. Bonnefon ; *Les Affiches d'Angers*, de M. l'abbé Uzureau ; *Contes de l'Ille-et-Vilaine*, de M. Adolphe Orain : par M. Olivier de Gourcuff, p. 260-264.

Mes amis et Mes livres, de Marie Jenna ; *La Trilogie de l'Amour*, poème de Marin Follet ; *Mémoires en faveur de l'alliance avec la Russie et contre l'idée de la conquête des bords du Rhin*, de M. le B^{on} de Mesnard ; *Les Mémoires de François Grandet*, publiés par M. l'abbé Uzureau ; *Le Culte collectif des sept saints de Bretagne*, de M. Trévédy ; *Le Climat*, journal scientifique, de Saint-Petersbourg ; *La Peinture française au XVII^e et au XVIII^e siècle*, de M. Olivier Merson ; *Nitokris*, de M. Adrien de Carné : par M. Olivier de Gourcuff, p. 337-344.

Mémoires de Charles Gouyon, b^{on} de la Moussaye, publiés par MM. G. Vallée et P. Parfouru ; *Le Folk-Lore des Pêcheurs*, de M. Paul Sébillot ; *Sous le Cercle Polaire*, *Le Navire Eglise-Hôpital*, de M. P. Giquello ; *Etudes et Préludes*, de M. R. Vivien ; *La Revue du Bien* ; *Histoire de la musique en Belgique*, de M. Albert Soubies : par M. Olivier de Gourcuff, p. 393-399.

Blond Marquis, *Bal Champêtre*, *En dansant la pavanne*, poésies ; *Ma treizième entrevue*, monologue de Camille Natal, par X. p. 399-400.

Tableaux des parentés de mes enfants, de M. le b^{on} de Saint-Pern, par M. F. Saulnier, p. 470-472.

Vieilles chansons du pays de Nantes, recueillies par M. Albert Soreau, par M. le V^{ic} Odon du Hautais, p. 472-473

Les Légendes en Histoire, de M. E. Orieux ; *Conférences du groupe français de l'École Internationale de l'Exposition de 1900* ; *Enseignement agricole féminin en France et à l'Étranger*, de M^{lle} Madeleine Lajoie ; *Jephtah Victorieux*, de M. Roger de Goelj ; *France et Russie*, de M. Gustave Vallat ; *L'Homme de fer*, *Le Soulier de Noël*, de M. Paul Gourmand ; *Conférence sur Pierre Thielemans*, de M. Sullian Collin ; *Une Lettre du maréchal de Mac-Mahon au général Mellinet*, publiée par M. D. Caillé ; *Histoire de la musique dans les Etats Scandinaves*, de M. Albert Soubies ; *La Nouvelle Revue Rétrospective* (Tome XIII), de M. Paul Cottin ; *Méditations* du R. P. Boussac ; *Pour l'Amour*, de M. Auguste Dorchain, par M. Olivier de Gourcuff, p. 474-480.

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

- ALLAIN (Abbé).** — *Documents sur le Chapitre de la cathédrale de Tréguier*, page 50-56, 243-250, 331-336, 426-433.
- UN AMI.** — *Madame de Sallier Dupin*, p. 259.
- ANONYME.** — *M. l'abbé Guilloux*, p. 80 ; *Un Centenaire Bretonne, Made-moiselle de Lisle du Fief*, p. 166-175. Obsèques de M. A. de la Borderie p. 95-99.
- Compte-rendu des Poésies et du Monologue de Camille Natal**, p. 399-400.
- BARTHÉLEMY.** — (Anatole de) de l'Institut. — *Les Reliques de saint Tudeal, évêque de Tréguier*, avec trois planches, p. 401-413.
- BERTHOU (P. DE).** — *Alexis Transon, charcutier, philosophe et anti-quaire, Extraits d'un Journal*, p. 374-383, 434-448.
- BLANCHARD (René).** — *La Maison de Laval*, du C^o de Broussillon, p. 69-72.
- BOTREL (A.).** — *Un Chapitre de l'Histoire de Lamballe*, p. 363-373.
- BOTREL (Th.).** — *Visions Nantaises*, poésie, p. 384-385.
- BOUT DE CHARLEMONT (H^o).** — *La Légende d'Is*, quatre sonnets, p. 467-469.
- CADIC (L'abbé J.-M.).** — *Les Prêtres fidèles de l'évêché de Vannes sous la Révolution*, (avec une poésie bretonne), p. 312-328.
- CAILLÉ (Dominique).** — *Élégie*, p. 48-49.
- FARCY DE MALNO (V^o H. de).** — *La Petite Plage, étude de mœurs*, p. 156-161, 251-252.
- GOURCUFF (Olivier de).** — *Comptes-rendus de livres*, p. 72-79.
- Mort de M. Arthur de la Borderie*, p. 81.
- Comptes-rendus de livres*, p. 176-183.
- Les Cartes postales bretonnes*, p. 184.

- Note sur M. de la Borderie*, p. 197.
- Madame la Baronne de Wismes*, p. 259.
- Comptes-rendus de livres, p. 260-264.
- Comptes-rendus de livres, p. 337-344.
- Comptes-rendus de livres, p. 393-399.
- Remise d'un drapeau aux Vétérans de Pont-Aven*, p. 478-479.
- Comptes-rendus de livres, p. 474-480.
- GOUVELLO (V^{te} Le). — *Un Nouvel Hommage à saint Yves*, p. 388-389.
- GUILLOTIN DE CORSON (Le chanoine). — *Usages et Droits féodaux en Bretagne*, p. 26-35, 220-223, 298-311, 356-362.
- HAMARD (le chanoine). — *Les Franciscaines Missionnaires de Marie*, p. 34-45, 224-236, 283-297.
- HAUTAIS (V^{te} Odon du). — *Lettres à un soldat de l'armée du Rhin*, p. 237-242; *Viellies chansons du pays de Nantes*, recueillies par M. A. Soreau, p. 472-473.
- LALLIÉ (Alfred). — *Arthur de la Borderie à l'Assemblée Nationale*, p. 193-197. *Le Comité révolutionnaire de Nantes, ses attributions, ses origines, son personnel, ses exactions et sa chute*, p. 265-282, 345-355, 414-425.
- LE BIHAN (F.). — *Le Petit Chanteur*, poésie, p. 165.
- LE BOURG (Charles). — *En Route*, poésie, p. 46-47. — *Les Passeurs*, poésie, p. 465-466.
- LE BOUTEILLIER (J.). — *Les Bretons aux Salons de 1901*, p. 390-392.
- LE BRAS (Joachim). — *Paroisse de Plœmeur, Le Culte de sainte Anne avant la manifestation de la statue miraculeuse au pays d'Auray*, p. 110-126.
- LE MEIGNEN. — *Discours prononcé aux obsèques de M. A. de la Borderie*, p. 104-106.
- LISLE (V^{te} de). — *Les Anciennes Faïenceries rennaises*, de M. Lucien Decombe, p. 68-69.
- LUCAS (Hippolyte). — *Hymne d'Eros*, poésie, p. 329-330.
- LUCAS (Léo). — *Nouvelles Poésies*, de M. Frédéric Bataille, p. 175-176.
- MARCHAIS (F.). — *Le Mendiant à la croix d'or*, poésie, p. 163-164.
- MONIER (L'abbé Louis). — *L'Eglise de Runan, ses origines, son histoire*, p. 57-67, 198-203.
- NATAL (Camille). — *L'Auril nouveau*, poésie, p. 386.
- PALYS (C^{te} de). — *Discours prononcé aux obsèques de M. de la Borderie*, p. 102-104.

PARIS-JALLOBERT (L'abbé). — *Hommage d'un disciple à M. Arthur de la Borderie*, p. 185-190

PARFOURU (P.) — *Discours prononcés aux obsèques de M. de la Borderie*, p. 106-108.

PERROUSSET. — *Le Vœu de Guiscriff*, drame tiré d'un roman de M. Louis de Carné, p. 6-25. 127-144. 204-219.

PLÉMEUR (Jean). — *Au Large*, poésie, p. 387.

POCQUET (Barthélemy). — *Arthur de la Borderie*, p. 83-94.

ROUSSE (Joseph). — *Les Quatre Gentilshommes*, poésie, p. 191-192.

ROZEVEN. — *Yseult*, nouvelle, p. 145-155.

SAULNIER (Frédéric). — *Discours prononcé aux obsèques de M. de la Borderie*, p. 99-102. — *Tableaux des parentés de mes enfants*, de M. le b^{on} de Saint-Pern, p. 470-472.

TOURNEMINE (Le C^{te} de). — *Une Femme d'Expérience*, comédie, p. 449-464.



Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

REVUE
DE
BRETAGNE, DE VENDÉE ET D'ANJOU

NOTA. — S'adresser pour la Rédaction et l'Administration à
M. OLIVIER DE GOURCUFF, 12, rue Daumier, à Paris-Auteuil,
ou à M. R. BLANCHARD, 1, rue Royale, à Nantes.

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE

REVUE
DE BRETAGNE

DE

VENDEE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA

Société des Bibliophiles Bretons

TOME XXVI

1^{re} Livraison. — Juillet 1901



PARIS ET NANTES

1901

— S'adresser pour la rédaction de la REVUE à M. OLIVIER DE GOURCUFF, Délégué du Bureau des Bibliophiles Bretons, 12, rue Daumier, Paris-Auteuil.

— Communications relatives à la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS : s'adresser à M. R. BLANCHARD, Secrétaire de la Société, 1, rue Royale, à Nantes

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS
ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

AVIS IMPORTANT

La Société des Bibliophiles Bretons et de l'histoire de Bretagne se réunira, suivant l'usage, pendant le Congrès de l'Association Bretonne, qui se tiendra cette année dans les premiers jours de septembre à Lannion... Je me permets d'adresser une instante prière à ceux de nos collègues qui le pourront, d'assister à cette réunion. Il y sera pris des décisions importantes sur diverses questions que le nouveau Bureau soumettra à l'Assemblée.

Le bon fonctionnement de la Société est toujours très assuré. Le chiffre des adhérents persiste à flotter depuis bon nombre d'années entre 230 et 250, ce qui donne un budget annuel de 4500 à 5000 fr. La Société pourra donc maintenir l'importance de ses publications. La revue mensuelle, très appréciée d'un certain public et apportant un contingent financier spécial, constitue cependant une charge assez lourde, et n'avait jamais été promise aux sociétaires. L'Assemblée examinera la question de savoir s'il n'y a pas lieu d'y apporter quelques modifications. — Enfin le Bureau proposera à l'Assemblée d'ajouter aux statuts un nouvel article permettant d'organiser la représentation des départements de Bretagne et d'Anjou ; si cette proposition est agréée, l'Assemblée aura à nommer immédiatement la représentation du département des Côtes-du-Nord.

Le Président,
HENRI LE MEIGNEN.

P.-S. — Si nos adhérents avaient quelques réflexions à présenter avant la réunion sur les projets signalés plus haut ou sur tous autres sujets, le Bureau accueillerait avec grand plaisir leurs communications.

LE COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE

DE NANTES.

Ses Attributions, ses Origines, son Personnel, ses Exactions et sa Chute

(Suite¹).

<i>Report</i>	198.920#
Guertin et Lorette ; don au Comité, pour les détenus de Nantes et pour les frais de l'envoi des détenus à Paris : (Déclar. n ^{os} 20 et 50).	1.500#
Guibert, trouvé chez lui : (porté en recette au 22 ventôse).	1.119#
Guibourg, dame ; trouvé sur elle, au moment de son emprisonnement : (porté en recette au 29 pluviôse).	1.888#
Guillon, père, demeurant, 5, rue Contrescarpe, remis à Barras, commis du Comité, pour les blessés : (Déclar. n ^o 98).	3.000#
Pour la salubrité de la ville, par les mains de Fonbonne, le 9 pluviôse : (même déclar. et déposition de son gendre Lacour, dit Labigne, <i>Bullet.</i> , VII, 11).	9 200#
<i>A reporter</i>	<u>215.627#</u>

¹ Voir la livraison de juin 1901.

<i>Report</i>	215.627#
Guillon, fils ; Don au Comité : (Com. 4 pluviôse n° 95).	9.000#
Hallin, rue du Milieu ; saisi chez lui en argent : (porté en recette au 18 ventôse).	139#
Hernault, horloger ; quoique très patriote (il est accusé d'avoir joué un rôle très louche dans le voyage des Cent-trente deux Nantais) (V. <i>Les Cent trente-deux</i>, par A. Lallié, p. 34 et 100) son magasin et son mobilier furent pillés. (<i>Bullet.</i> VI, 287, et 323 ; <i>Declar.</i>, n° 39 ;) Goullin, au procès, déclara ignorer absolument ce qu'étaient devenus les bijoux dérobés à Hernault. (<i>Journ. des Lois</i> du 7 brumaire an III, p. 3). On a porté en recette, au 5 ventôse, comme provenant de chez lui :	132#
Hervé de la Bauche ; Pinart commissaire du Comité révolutionnaire, vint à sa propriété, située en Sucé, le 18 nivôse, (7 janvier 1794) et l'arrêta, ainsi que sa famille. Pinart s'empara de trente-cinq tonneaux de froment, de trois cents barriques de vin, et d'assig-nats pour une valeur de : (<i>Bullet.</i> VI, 234 et 254.)	4.000#
Hervouet et Garreau, brigands guillotisés ; trouvé sur eux : (Com. , 29 frimaire, porté en recette au 7 pluviôse).	303#
Le premier était Hervouet de la Robrie père, le second, ancien notaire et ancien procureur de la Commune de Saint-Colombin ; condamnés par le tribunal de Phelippes le 22 brumaire (<i>La Justice révol. à Nantes et dans la Loire-Inférieure</i> , p. 87.)	
Jaquier, Dominique, rue Crébillon 18, a offert en don au Comité dans les premiers jours de germinal, mille livres, et cinq cents pour le chemin de Chaux : (<i>Declar.</i> , n° 6).	1.500#
<i>A reporter.</i>	290.701#

Report 230.701#

Jogues, François, né à Orléans, 72 ans, Ile-Feydeau, n° 1 ; fort riche ; propriétaire de la terre de la Sauzière. Il avait été emprisonné, par ordre du Comité, le 16 frimaire, « pour sa négligence à porter secours à la République selon sa fortune et l'incertitude de son civisme ». Traduit devant la Commission Lenoir, il avait été acquitté, le 29 pluviôse. Le don de cinquante mille livres, qu'il fit au Comité par les mains de sa femme Anne-Thérèse de Tollenare, est attesté en divers endroits. (Com. 21 pluviôse, f° 110. Déclarat. de sa femme, n° 94 — *Bullet.* VI, 246, 299, 300).

Entre les Jogues et les Tollenare il y avait une double alliance, car sa sœur s'appelait de Tollenare-Budan. Mainguet, membre du Comité, a rapporté dans sa déclaration (n° 124) que Philippe-Auguste de Tollenare, demeurant rue du Puits-d'Argent, l'ayant invité à dîner ainsi que Perrochaud, M^{me} de Tollenare-Budan, la sœur de Jogues, avait, durant le dîner, offert à Perrochaud, pour le Comité, une somme de cinquante mille livres, si son frère recouvrait sa liberté ; il ajouta qu'il ignorait si cette offre avait été réalisée. . . . 50.000#

Jouet, de la Chapelle Basse-Mer (provenant de), porté en recette le 28 germinal. 3.510#

Joyau, née Marchesse, dame, du Pellerin : trouvé, dans du fumier chez elle 650 (porté en recette au 29 pluviôse et Déclar. n° 224) Jolly, même déclaration, trouva chez une autre personne, au Pellerin, un certain nombre de pièces d'or et d'argent. (Indéterminé.) 650#

Labouchère, négociant, place Graslin, 1 ; don au Comité, le 27 ventôse : (Déclar. n° 64). 1.000#

Labourdonnaie (de), veuve du général tué au service de la République ; Boulay, membre de la compagnie

A reporter 285.861#

<i>Report</i>	285.861#
Marat, a déclaré qu'on avait, tout volé chez elle, or, argent, bijoux, assignats, (Déclar. n° 107 bis et 177. <i>Bull.</i> , VII, n° 4, 14).	
Laënnec, Guillaume-François, docteur en médecine ; don au Comité, le 13 ventôse: (Déclar. n° 81, <i>Bulletin du trib.</i> , VI, 222).	1.000#
Lamaignère, Jean, aîné, a compté à Barras et à Proust, pour le Comité, le 22 ventôse.	10.000#
et pour le chemin de Chaux : (Com. 22 ventôse, et déclar. n° 110).	1.000#
Lamaignère, jeune, quai Tourville ; on lui avait demandé 16.000 # ; il en offrit 10.000, en donna 3.000, et on le fit déclarer, plus tard, que cette somme serait pour le chemin de Chaux (Comité, 22 ventôse, n° 141, et et déclar. n° 82)	3.000#
La Métairie, D ^{lles} de, guillotinéés le 29 frimaire, possédaient divers bijoux qui furent remis à Perrochaud ; le même saisit en même temps sur une domestique des Couets, une somme de : (Déclar. de Fleur de Pied, concierge du Bon-Pasteur, n° 86).	250#
Langevin, veuve, quai Brancas, 6, don à la patrie le 15 ventôse (Com. f° 132 ; Déclar. n° 239)	800#
Laubry, Eugène ; on lui demanda, le 9 ventôse, 30.000 # et le lendemain il remit : (Déclar., n° 80 bis).	2.000#
Laurency ; (<i>Le Bulletin du trib. révol.</i> 341, porte Lavercey.) Proust, voilier, a déclaré qu'on avait pris à Laurency vingt-sept marcs d'argenterie, dont personne, depuis, n'a entendu parler.	
Laville (de) ; on lui avait pris 258 marcs d'argenterie, déposés chez lui, et appartenant à un de ses amis.	
<i>A reporter</i>	303.911#

<i>Report</i>	303.911#
mais comme il avait obtenu un reçu de Bollogniel et de Goullin, cette argenterie se retrouva plus tard. (Déclar. n° 38, et diverses pièces aux archives.)	
Lebreton de Gaubert , curé constitutionnel de Saint-Similien ; on lui prit son argenterie, (Déclar. n° 147.) et de plus : (porté en recette au 29 pluviôse).	300#
Lecestre , demeurant rue Mably, 13. Le 7 ventôse, on lui fit savoir qu'il devait verser au Comité une somme de 32000# ; il refusa ; nouvelle demande le 12 ventôse. Dans l'intervalle il avait consulté le représentant, et il répondit que le représentant avait approuvé son refus ; à cette réponse, les personnes, qui lui avaient fait la réclamation se retirèrent fort mécontentes (Déclar. n° 34.) Les représentants présents à ce moment étaient Dubois Crancé, Prieur de la Marne et peut-être Garrau. Ils n'ignoraient point ces exactions, ne pouvaient les approuver, mais ils laissaient le Comité les commettre.	
Lajeune , veuve, née Marie-Angélique Mercier ; tout fut pillé chez elle et on lui prit en assignats : (Déclar. n° 548)	4.700#
Lelièvre ; trouvé chez lui, en or et en argent : (porté en recette au 23 vendémiaire.)	1.561#
Lelong de Bougon , dame ; trouvé chez elle et porté en recette au 7 nivôse.	3.907#
Leloup ; Leloup de la Biliais certainement ; on prit chez lui, lors de son arrestation, 1062# en argent : (porté en recette au 8 frimaire), et plus tard, une autre somme de 1016# (portée en recette au 18 germinal.).	2.078#
Lemoine paya à Durassier, de la Compagnie Marat, pour n'être pas emprisonné : (acte d'accusation Bull. VI, 222.).	2.500#
<i>A reporter</i>	318.957#

Réport 318.957 #

Leray, Pierre Mathurin, rue J.-J. Rousseau ; don au Comité : (Déclar. n° 31 ; Com. 3 germinal). 1.200 #

Leroux; très riche tanneur l'un des 132. On saisit chez sa femme divers lingots d'or et d'argent, dont elle exigea un reçu de Papin et de Gallon. (Déclar. n° 101. Indéterminé).

Leroux des Ridellières arrêté le 23 brumaire; il fut conduit à l'Eperonnière; ceux qui l'avaient arrêté revinrent faire perquisition chez sa mère, qui leur remit 40.437 #. Bouvier membre de la compagnie Marat, (Déclar. n° 30) a dit que cette somme, qu'il évalue à 42000 # et qui était en assignats, était enveloppée dans une taie d'oreiller. M. Leroux fut, par ordre de Lévêque, membre du Comité, transféré au Sanitat. ce qui le sauva de l'envoi à Paris. Mis en liberté le 4 pluviôse, il déclara qu'il abandonnait au Comité la somme saisie. (Déclar. n° 89 et 113).

Durant le procès, l'un des Naux reconnut qu'il avait eu cette somme entre les mains, et qu'il l'avait remise au Comité; Goullin affirma qu'elle avait été portée en compte, ce qui était inexact. (*Bull.* VI. 364). 40.437 #

Lieutaud, J.-B., ancien lieutenant d'amirauté; prié de passer au Comité, y envoya son fils, le 13 ventôse. Goullin lui dit que le Comité était chargé de lever une somme de trois millions, pour être employée au nettoiement des rues, à la salubrité de l'air, et aux dépenses des réfugiés, et que Lieutaud pourrait bien donner cent mille livres qu'il réduisit à soixante. Le 23 ventôse, Lieutaud fils apporta 24.000 # en assignats. Goullin lui dit qu'il ne taxait personne, qu'il provoquait seulement des dons, et refusa de lui donner un

A reporter. 360.594 #

<i>Report</i>	360.594#
reçu. (Déclar. de Lieutaud, fils, n° 84. V. aussi Déclar. n° 47 et 130. <i>Bull.</i> VI, 299 et 313).	
Lincoln, Pierre-Joseph, négociant, rue J. J. Rousseau 2, a déclaré qu'il avait offert de son plein gré en don : (Déclar.).	600#
Loazel, père, et ses deux filles; le 8 frimaire, le père fut conduit à l'Eperonnière, et ses deux filles au Bon-Pasteur. L'une d'elles avait dans son portefeuille 5000# qu'on lui saisit avec cent et quelques livres en argent. (Déclar. n° 146).	5.100#
Maillard, de Mortagne, chevalier de Saint-Louis; on a saisi sur lui : (porté en recette, au 7 nivôse, et Com. 27 nivôse, n° 88).	250#
Mallet, veuve, née Desguiot, commerçante; on lui prit, en l'incarcérant au Bon-Pasteur, 700# qu'elle avait sur elle, et on lui saisit 70.000# de tabac, que le District fit vendre au prix du maximum. (Emigrés, 12 frimaire, an II, n° 117). Mise en liberté le 2 nivôse, après une détention de cinq semaines, elle fut de nouveau emprisonnée pour avoir protesté avec trop de violence contre la dilapidation de ses marchandises. D'après un rapport du 8 thermidor, du Comité de surveillance, M ^{me} Mallet était innocente des accusations de « calotinocratie et d'accaparement » qui l'avaient fait emprisonner, mais le Comité conclut, néanmoins, à son renvoi devant le Tribunal révolutionnaire de Paris. Transférée à Paris, elle fut, peu après, mise en liberté par ordre du Comité de sûreté générale. (<i>Bull. du trib. rév.</i> VI, 277. — <i>Journ. des lois</i> du 5 brumaire an III. Déclar., n° 261). Sa sœur, Jeanne Desguiot, avait été également emprisonnée sans motif.	700#
<i>A reporter</i>	367.244#

<i>Report</i>	367.244#
Marchand, Nicolas-André, décédé aux Saintes-Claire le 17 frimaire an II, laissant une somme de 2852#, qui fut remise au Comité par Jean Boyé, marchand de blanc. (Décl., n° 13).	2.852#
Massion, Louis, aîné, quai Bouhier, 8, le 22 pluviôse, offrit 400# ; Chaux fit écrire que cette somme était donnée « pour les frères d'armes, et pour les mesures révolutionnaires : » (Com., f° 110, et Déclar., n° 107).	400#
Maublanc; on lui prit, le 23 brumaire, une somme de 1848#, appartenant à un réfugié : il ne réussit qu'à se faire rendre 948. (Déclar., n° 75 et 109).	900#
Mechtler, Paul, rue du Bignon-Lestard, (actuelle- ment Scribe) s'est vu enlever par des commissaires, trente-sept douzaines de peaux de veau corroyées. (Déclar., n° 180).	
Menou, veuve de, née de Maurepas, ayant été em- prisonnée à l'Eperonnière, on saisit sur elle : (Déclar., n° 265).	4.050#
Merlaud ; pris sur lui : (porté en recette au 25 pluv).	252#
Pallard, détenu aux Saintes-Claire ; on prit sur lui : (Déclar., n° 276).	400#
Paris, veuve, née de Chevigné ; chez elle toute son argenterie fut saisie ; conduite au Bon-Pasteur, on prit sur elle :	2.800#
Peigné, Madeleine, maîtresse d'école ; on saisit chez elle 1628#, et on l'emprisonna au Bon Pasteur. (Com. 17 brumaire f° 26. Déclar., n° 268).	1 628#
Perrotin, divers dons à la patrie. (Com. 26 frimaire, f° 61)	19.456#
<i>A reporter.</i>	399.982#

(A suivre).

ALFRED LALLIÉ.

JUN INSURGÉ MALGRÉ LUI

Charles DANGUY

Seigneur de Vue

Dans l'histoire des insurrections, ce qu'il importe d'étudier avec le plus de soin c'est le début, afin d'en pénétrer les causes.

Le rôle joué par Charles Danguy, seigneur de Vue, est une preuve, après bien d'autres, que la révolte de l'Ouest, en 1793, fut surtout l'œuvre du peuple.

Tandis que le chirurgien Joly poussait de toutes ses forces le Bas-Poitou à l'insurrection ; que le procureur Souchu à Machecoul et le marchand d'œufs Louis Guérin à Saint-Hilaire-de-Chaléons soulevaient le Pays de Retz ; le chevalier Athanase de Charette se cachait sous un lit dans son château de Fonteclose pour se soustraire aux instances des paysans¹, (non par lâcheté, mais parce qu'il jugeait le succès impossible) ; et le vieux Danguy, dans son manoir de la Blanchardais, près de Vue, luttait tant qu'il pouvait contre les laboureurs et les artisans du voisinage qui voulaient le mettre à leur tête, afin de marcher sur Paimbœuf, chef-lieu de leur district.

L'agitation était violente dans le centre du Pays de Retz, contrée profondément catholique. Les habitants, furieux d'être privés de leurs prêtres, n'attendaient qu'une occasion pour prendre les armes. L'approche de la levée de trois cent mille hommes décrétée par la Convention la leur fournit.

¹ A. de Béjarry, *Souvenirs vendéens*, page 18.

« Le 8 mars 1793, dit F. J. Verger (Notes sur l'arrondissement de Paimbœuf, tome 2^e, page 101, manuscrit n^o 1330 de la Bibliothèque de Nantes), la commune de Chauvé donna le signal de la révolte contre la République. On se réunit sous prétexte de faire des prières publiques, et bientôt les communes voisines vinrent grossir le rassemblement qui, quatre jours après, fut attaquer Paimbœuf. » Ce fait a été aussi raconté par Alphonse de Beauchamp dans son *Histoire de la Guerre de la Vendée et des Chouans*, tome 1^{er}, p. 120 (édition de 1806), et par Théodore Muret, *Histoire des Guerres de l'Ouest*, tome 1^{er}, page 51.

Le 11 mars, le district de Paimbœuf, délibérant au sujet de la fabrication de deux canons qu'il jugeait nécessaires à la défense de la ville, constatait la gravité de la situation et disait : « *Déjà dans plusieurs endroits l'insurrection a déployé ses fureurs..... la ville de Paimbœuf est seule à lutter contre la presque totalité du district*¹. »

Ainsi, ce n'est point en Anjou, à Saint-Florent-le-Vieil, comme l'ont répété tant d'écrivains, qu'éclata d'abord la grande insurrection de mars 1793 ; ce n'est pas davantage dans la Basse-Vendée, ni même à Machecoul, capitale du Pays de Retz, qui se souleva le 11 mars ; c'est au bourg de Chauvé, paroisse où les sentiments religieux ont toujours été extrêmement vifs et qui possède aujourd'hui un petit séminaire florissant.

Les paysans rassemblés à Chauvé cherchèrent autour d'eux qui pourrait bien les commander. Il y avait dans les environs deux anciens officiers, le jeune chevalier de la Cathelinière, à Frossay, et le vieux seigneur de Vue, Charles Danguy.

Louis Ripault de la Cathelinière, officier de marine, âgé de 25 ans, d'un caractère violent et hautain, excellent tireur, accepta volontiers un commandement : mais sa jeunesse ne lui donnant pas assez d'autorité, les hommes obscurs qui menaient cette foule se rendirent chez M. Danguy pour en faire le chef de l'insurrection.

Charles-François Danguy descendait d'une famille originaire d'Orléans, établie à Nantes au XVII^e siècle, dont les armes étaient

¹ Archives départementales de la Loire-Inférieure. Registre d'arrêtés du district de Paimbœuf, feuillet 39.

« d'argent au pin arraché de sinople accosté de deux mouchetures de sable »¹. Il avait été capitaine commandant au régiment de Bassigny, en 1778, et avait la croix de chevalier de Saint-Louis.

C'était un homme d'opinion modérée, d'un caractère bienveillant mais indécis et faible.

En 1788, il avait souscrit un des premiers à la fête patriotique des trois ordres des citoyens de Nantes célébrée à l'occasion de la mise en liberté des députés envoyés à Paris par les Etats de Bretagne, pour adresser des représentations au Roi, et qui avaient été enfermés à la Bastille².

En 1793, il avait 63 ans, était presque aveugle et vivait à sa terre de la Blanchardais près du bourg de Vue.

C'est là que les insurgés de Chauvé, de Rouans et de sa commune allèrent, le 12 mars au matin, lui demander de se mettre à leur tête pour présenter au district de Paimbœuf une pétition au nom de trente-deux paroisses du Pays-de-Retz.

Très mécontent d'une pareille démarche et croyant impossible de lutter longtemps avec ces paysans mal armés contre le gouvernement républicain, il essaya de les dissuader de leurs projets et de les faire rentrer chez eux. Mais tout fut inutile ; les esprits étaient dans une exaltation furieuse. On en arriva aux menaces et Danguy finit par céder.

Dans l'interrogatoire qu'il subit à Nantes le 6 avril 1793, avant d'être condamné à mort, il dit « qu'il fut pris par les insurgés le mardi 12 mars, environ les dix heures du matin ; qu'il monta à cheval et se rendit à l'attroupement dont une partie était entrée chez lui où il était avec sa femme ; que cette partie de révoltés lui dirent qu'on marchait vers Frossai ; qu'il fallait qu'il vint ; qu'il répondit que, n'y voyant pas, il ne pouvait s'y rendre ; que n'accédant point à cette réponse, les révoltés le forcèrent à monter à cheval et qu'il leur dit qu'il ne partait qu'à la condition de rentrer chez lui au coucher du soleil. »

Ce récit doit être exact, car le maire patriote de Frossay, Charles-

¹ P. de Courcy, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, et Kerviler, *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne*.

² Camille Mellinet, *La Commune et la Milice de Nantes*, tome 5, page 340.

Jean-Marie Cadou, dans son rapport rédigé à Paimbœuf, le même jour 12 mars, « environ les huit heures du soir » après l'échec des insurgés¹ a écrit ce qui suit :

« Le gros de la troupe à la tête duquel j'étais forcé de marcher fit halte à la Lande de Fougerouge en Frossay. Le S^r Danguy, ci-devant seigneur de Vue, harangua la bande ; je n'entendis que quelques mots ; mais il me sembla que les gens de Vue déféraient à ses avis. Il ajouta que lorsqu'on était venu le chercher, il était convenu qu'il se retirerait chez lui, quand le soleil serait prêt à se coucher, à cause de l'infirmité de ses yeux. »

Il faut reconnaître que les insurgés avaient choisi là un chef peu redoutable pour les armées de la République. Mais, n'en ayant pas d'autre sous la main, ils s'en accommodèrent et marchèrent sur Frossay, où toutes les paroisses voisines s'étaient donné rendez-vous, grossissant leurs rangs à mesure qu'ils en approchaient, le pays étant soulevé tout entier.

Pendant ce temps Louis Ripault de la Cathelinière était venu de sa terre du Moulinet au bourg de Frossay et avait fait sonner le tocsin. C'est lui « Ripault fils cadet, dit le maire Cadou, dans son rapport, qui était, « commandant en chef des révoltés, armé d'un fusil à deux coups ».

Le greffier de la justice de paix du canton de Frossay, Jean Ladoüe, a dressé lui aussi, ce même jour 12 mars, à dix heures du soir, un procès-verbal des événements qui a été conservé et peint bien les scènes dont il a été le témoin et la victime.

Du village du Migron où il demeurait, il se rendit au bourg de Frossay, le matin, pour l'audience. En y arrivant, dit-il, il trouva sur la place de la Liberté « plus de douze à quinze cents personnes armées de fusils, fourches de fer ou broc à deux doits, de faux, de haches et de bâtons... Sur la petite place, au sud de l'église » il vit aussi « quantité de monde ».

Il raconte alors que les insurgés forcèrent le citoyen Lemercier, juge de paix, à leur faire une requête pour le directoire du district

¹ Archives départementales de la Loire-Inférieure. Tribunal criminel extraordinaire, dossier de Danguy.

de Paimbœuf, puis l'obligèrent d'aller avec lui Ladoüe, en donner lecture en différents endroits « afin que toute l'assemblée en eût connaissance et qu'elle fût acceptée de tous avant de l'envoyer à sa destination » ; après quoi ils les traînèrent tous deux en prison et les maltraitèrent horriblement. La foule lui arracha des mains cette requête qu'elle déchira sans s'en rendre compte, avec tous les papiers « relatifs à l'audience du dit jour » qu'il avait dans ses poches.

Les révoltés s'étaient fait faire un drapeau blanc par une marchande nommée Anné Trouillard qui leur avait distribué aussi des cocardes blanches. Le drapeau fut confié à Julien Leray, de l'île Adet.

A côté de Louis de la Cathelinière figurait parmi les chefs Joseph-Marie de Flameng, jeune homme de 22 ans, dont la famille habitait à Saint-Philbert-de-Grandlieu.

Quand M. Danguy arriva avec sa colonne, on se mit en marche vers Paimbœuf. Les révoltés étaient au nombre de trois à quatre mille. Ils placèrent en tête les patriotes que Louis de la Cathelinière avait fait arrêter et parmi lesquels se trouvaient le maire Cadou et le greffier de la justice de paix.

Parvenus « à trois quarts de lieue de Paimbœuf », dit le maire dans son rapport, les insurgés décidèrent qu'il irait avec Pierre Sorin, métayer à la Chapelle et Mathurin Rondineau, du village du Préau, porter « les dépêches des bandits » au District où il arriva avec ses deux compagnons « environ les trois heures de l'après-midi ».

L'annaliste Chevas qui avait connu et pu interroger des témoins de ces événements raconte ainsi l'attaque de la ville dans ses notes inédites sur l'arrondissement de Paimbœuf, tome 1^{er}, page 608, manuscrit n° 1329 de la Bibliothèque de Nantes.

« Tous les membres de l'Administration (à Paimbœuf) furent convoqués (par le Directoire du District) et se formèrent en assemblée permanente. Les postes furent doublés ; la cavalerie et la gendarmerie se tinrent en mesure de monter en selle au premier signal.

« Le 12, dès le matin, plusieurs habitants de Saint-Viaud et de Frossay vinrent se réfugier à Paimbœuf et annoncèrent aux administrateurs réunis que ces deux communes et celles environnantes étaient en pleine insurrection.

« A chaque instant de nouveaux avis plus inquiétants les uns que les autres viennent apprendre qu'une troupe considérable de séditionnaires se dirige sur Paimbœuf dont ils veulent s'emparer.

« L'assemblée avait eu la précaution de faire monter la veille deux pièces de canon de campagne. L'état des hommes en état de porter les armes avait été dressé ; il comprenait tous les individus valides de 18 à 40 ans ; leur nombre n'était que de 169 ; la cavalerie de la garde nationale se composait d'une vingtaine d'hommes et d'une brigade de gendarmerie, et avec cette faible ressource il fallait défendre toute l'enceinte de Paimbœuf qui n'était entouré que d'un fossé et d'une levée de terre non encore achevée.

« Dans ce danger, qu'augmentait l'absence de la compagnie de grenadiers partie l'avant-veille pour Savenay et à laquelle avis du danger que courait la cité fut transmis, le District arrêta que des secours seraient demandés à la corvette de l'Etat qui se trouvait en rade, et les officiers de ce navire s'empressèrent de se mettre à la disposition de l'autorité.

« Le conseil arrêta encore qu'il serait placé une batterie au Bas-Paimbœuf pour défendre le chemin de Corsept et la Prairie ; qu'une autre le serait près le moulin vers l'Eglise ; une troisième au Champ-de-Mars et la dernière au Haut-Paimbœuf. Une garde suffisante fut assignée à chaque batterie, et la corvette vint s'emboîser au Haut-Paimbœuf pour protéger la poudrière dont on pensait que les insurgés tenteraient de s'emparer.

« Ordre fut envoyé aux communes environnantes de donner avis de ce qui pouvait se passer dans leur voisinage et, en cas de besoin, les Patriotes furent invités à venir se réfugier à Paimbœuf où ils trouveraient asile et protection.

« Sur leur demande, trois individus furent introduits devant l'Assemblée et lui remirent une pétition signée par un grand nombre d'habitants de 32 communes du Pays de Retz demandant le *retour des bons prêtres, l'exemption du recrutement et l'abolition des districts et des municipalités.*

« L'un de ces citoyens avait écrit cette pièce¹ et l'un des deux autres

¹ Chevas se trompe. La pétition avait été écrite par Lemorcier ainsi que cela est constaté par la délibération du District du 12 mars.

y avait apposé sa signature ; tous les deux déclarèrent que ce n'était point là l'expression de leur volonté ; que s'ils l'avaient rédigée et souscrite, ce n'avait été que pour se soustraire à une mort cruelle dont une multitude furieuse les avait menacés ; que cette foule qui se trouvait à Frossay devait être en marche sur Paimbœuf.

« D'une autre part, quelques habitants venant de Saint-Père-en-Retz déclarèrent avoir rencontré un rassemblement considérable s'avancant sur Paimbœuf et que, dans un instant, il serait à ses portes.

« En effet une troupe de paysans armés de fourches, de bâtons, de brocs, de fusils bons et mauvais, se présenta vers 4 heures du soir. Avant de commencer l'attaque, Danguy, seigneur de Vue, qui commandait ce rassemblement, envoya une sommation aux autorités réunies, demandant que *le drapeau blanc fut arboré dans la Ville et que les habitants et les autorités eussent à reconnaître le nouveau roi.*

« Personne ne trembla, et, digne de ces Romains qu'ils prenaient pour modèle, chaque fonctionnaire jura de mourir à son poste.

« Tout le monde courut aux armes, 150 hommes d'infanterie commandés par Lecour, la cavalerie aux ordres de Hardy aîné, et quelques hommes de la corvette l'*Impatient*, se préparèrent à une vigoureuse résistance.

« A peine cette petite garnison avait-elle pris position près de la poudrière, qu'elle vit se développer les ennemis dans la prairie et s'avancer hardiment vers la porte d'entrée, ayant placé à leur tête les patriotes qu'ils avaient pu arrêter à Frossay et dans les environs, pensant sans doute que, par ce moyen, ils arrêteraient le feu des défenseurs de la ville.

« Cette troupe était bien plus nombreuse que les républicains ne l'avaient pu penser ; cependant l'ardeur de la petite garnison n'en fut pas refroidie et elle se prépara à recevoir vigoureusement l'ennemi.

« La canonnade commença et son feu meurtrier ralentit l'élan des paysans qui, pour la plupart, l'entendaient pour la première fois d'aussi près. Ils hésitèrent et ce moment d'hésitation fut leur perte, car la garnison voulant en profiter fit une sortie, et la cavalerie mit bientôt le désordre dans cette troupe indisciplinée, mal armée et sans la funeste expérience qu'elle n'acquît que trop depuis.

« Bientôt l'armée de Danguy eut évacué la prairie et abandonné les patriotes qu'elle avait contraints de la suivre : mais là l'action devint plus meurtrière. Les paysans embusqués derrière les haies et les buissons firent une assez longue résistance. Ce ne fut que lorsqu'ils se virent débordés et pris à revers qu'ils se mirent à fuir de tous les côtés. Au moment où la déroute se mettait dans les rangs royalistes, la compagnie de grenadiers qui avait repassé la Loire arrivait au pas de course et, se lançant à la poursuite des fuyards, fit un grand nombre de prisonniers.

« Si nous en croyons les registres de la municipalité, il n'y eut que quelques blessés parmi les républicains et pas un mort. Quant aux royalistes il en fut fait un carnage affreux.

« Danguy fut blessé d'un coup de sabre par l'intrépide commandant Hardy aîné ; enfin dit le registre, les républicains ramenèrent 400 prisonniers à Paimbœuf où les vainqueurs furent reçus avec un enthousiasme que l'on se peint facilement par les vieillards, les femmes et les enfants restés dans la ville, qui pendant une heure et demie que dura l'action durent trembler pour eux et pour ce qu'ils avaient de plus cher. »

Ce récit de Chevas est corroboré et complété par les renseignements que fournit le dossier de Danguy conservé aux Archives départementales de la Loire-Inférieure.

Danguy pensant bien que les canons républicains chargés à mitraille allaient faire de larges trouées parmi les paysans qui marchaient en colonne serrée, les avait engagés à se diviser ; mais il ne paraît pas avoir lui-même figuré brillamment dans la bataille ; car, lors de son interrogatoire à Nantes, il déclara « qu'entendant le tirage du canon et les cris qui annonçaient l'arrivée de la cavalerie, il prit la fuite et s'engagea dans un petit chemin. »

Le greffier de la justice de paix de Frossay, Ladoüe, confirme cet aveu, car il dit dans son procès-verbal déjà cité : « J'ai vu et reconnu le citoyen d'Anguy, ci-devant seigneur de Vue, à son arrivée à Frossay, le long de la route et au combat à pied et à cheval et lui ai vu, lorsqu'il s'enfuyait à cheval, porter un coup de sabre par un cavalier qui le poursuivait et en passant à sa gauche, et un autre lui tira un coup de pistolet. »

Danguy, blessé légèrement, se réfugia dans une de ses terres, à la Marchandais, d'où il écrivait à son frère, le 30 mars, une lettre dont la Bibliothèque de Nantes possède l'original autographe signé, dans la collection Dugast-Matifeux.

En voici le texte :

« A LA MARCHANDAIS.

30 mars 1793, l'an II de la République.

« Le soulèvement horrible qui a éclaté, sans qu'il ait paru la plus petite annonce, dans presque toutes les campagnes de ces cantons-ci et des environs de Nantes, qui a été suivi d'événemens des plus déplorables, met, avec raison, mon cher frère, les lettres sous l'inspection de l'autorité publique. Cela ne peut compromettre, mais au contraire, la sûreté des envois. Tu trouveras ici huit cent livres en assignats. Je ne peux te procurer de lettre de change. La tienne du 1^{er} mars m'est arrivée deux jours avant le moment fatal, sans quoi, je crois bien que peut estre serait-elle encor dans les bureaux, toute communication ayant été lontems interrompue. Si je le peux, je te ferai passer, dans l'été, les cent pistoles qui seront imputées comme tu me le proposes, en diminution sur le capital. Ta sœur a reçu ta lettre et celle de sa nièce. Si elle devient un peu paresseuse à écrire, son cœur n'en est que plus actif pour les siens et tu es en teste de la liste, de mesme que ta fille. Nous vous embrassons tous deux tendrement. Je prends bien part aux pertes dont tu cours le risque et à la gesne que tu en as déjà ressentie. Le citoyen Brejollière m'a dit qu'il fallait voir, à Paris, chez le citoyen Guiard, ancien receveur des États, rue Favart, n° 5. Il doit savoir où se payent les contrats.

« Je suis très fraternellement, et sous le double rapport, mon cher frère, ton véritable ami et concitoyen .

Signé : DANGUY. »

Le 31 mars 1793 le district de Paimbœuf ordonna l'arrestation de Danguy.

On lit au Registre de ses arrêtés (feuillet 66, verso) : « Sur la dénonciation qui a été faite des personnes des sieurs D'anguy,

Berthelot et enfants, et d'après les charges existantes contre eux dans les interrogatoires des prisonniers,

« Le conseil, ou le procureur syndic, arrête que les susnommés seront saisis et amenés à Paimbœuf pour ensuite être transférés au chef-lieu du département ; pour cet effet autorise le citoyen Mourain, commandant la force armée, de prendre toutes les mesures pour (assurer) l'exécution du présent. »

Danguy fut arrêté, dit M. Alfred Lallié, (*La Justice révolutionnaire à Nantes et dans la Loire-Inférieure*, page 16 et 17) « le 31 mars, à son habitation de la Blanchardais en Vue, par un détachement de cavalerie et amené à Paimbœuf, où, après explication, il fut relâché par le directoire du District composé des citoyens Delucé, Margain, Savien (Barien) et Couëffé. Le lendemain, le procureur syndic crut découvrir que la loi du 19 mars lui était applicable et son envoi à Nantes fut décidé. »

Il fut jugé le 6 avril 1793, à dix heures du matin et voici le texte de sa condamnation d'après l'affiche du jugement dont un exemplaire est conservé à la Bibliothèque de Nantes dans la collection Dugast-Matifeux. L'original de ce jugement existe aux Archives départementales de la Loire-Inférieure.

Jugement extrait des registres du Greffe du tribunal criminel du département de la Loire-Inférieure.

Du 6 avril 1793, l'an second de la République française, dix heures du matin.

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, LE POUVOIR EXÉCUTIF PROVISOIRE SAVOIR FAISONS :

Le Tribunal criminel du Département de la Loire-Inférieure séant à Nantes, après avoir entendu Villenave, adjoint de l'Accusateur public, dans son accusation contre Charles François Danguy, âgé de soixante trois ans, ci-devant noble et seigneur de Vue, demeurant Paroisse de Vue, District de Paimbœuf, présent :

Pierre Grehiau, âgé de vingt-huit ans, demeurant au bourg de Vue, municipal de la Commune de ce lieu ; Jean-Baptiste La Doue, âgé de cinquante-sept ans, Greffier du Juge de paix de Frossay

demeurant au Migron ; Antoine Coeffard, âgé de trente-cinq ans, gendarme national à Paimbœuf, y demeurant ; Julien Marie Mahieu, âgé de vingt-sept ans, chirurgien marin, demeurant à Nantes et Pierre-Morice Brière, âgé de trente ans, juge de paix de Donges, canton de Montoire, demeurant à Donges, témoins assermentés dans leurs dépositions orales reçues en présence de l'accusé, ce dernier dans ses interrogatoires, Villenave dans ses conclusions :

Le Tribunal ordonne qu'il en sera délibéré à la Chambre du Conseil, et après y avoir délibéré, le Tribunal rentré, le président a prononcé en présence de l'accusé le jugement qui suit :

Le tribunal, considérant qu'il est appris par les procès-verbaux de Cadou, maire de Frossay, et de Le Mercier, juge de paix du même lieu, en date du douze mars dernier et qu'il résulte aussi des dépositions uniformes faites ce jour par Pierre Grehiau, Jean-Baptiste la Douë et Antoine Coeffard, que Charles-François Danguy, ci-devant privilégié, a fait partie d'un attroupement de rebelles armés dans le dessein d'attaquer la ville de Paimbœuf et de s'en emparer le 12 mars dernier ; que Danguy était à la tête des rebelles et qu'il les commandait, qu'il dit aux attroupés qu'ils ne savaient pas faire la guerre, que les canons de Paimbœuf, chargés à mitraille, pouvaient les écraser, qu'ils devaient se diviser des deux côtés pour investir la ville ;

Considérant d'ailleurs que l'âge et les infirmités de Danguy, sur lesquels il prétend excuser sa démarche à laquelle il soutient avoir été forcé, prouvent au contraire qu'il était volontairement, méchamment et à dessein de nuire dans l'attroupement armé qui a fait sur la ville de Paimbœuf des tentatives criminelles ledit jour 12 mars, et que par cette conduite il a concouru à provoquer et maintenir les révoltes et émeutes contre-révolutionnaires qui ont éclaté, l'a déclaré atteint et convaincu de tous les dits faits ; pour réparation de quoi, le condamne à la peine de mort prononcée par l'article VI de la loi du 19 mars dernier, et conformément à l'article VII de la même loi, déclare tous ses biens acquis et confisqués au profit de la République ;

Ordonne que le présent jugement sera exécuté de jour et dans les vingt-quatre heures, imprimé et affiché partout où besoin sera, qu'à

la diligence de l'accusateur public ou de son adjoint, une expédition en sera adressée au département, à l'effet de pourvoir aux dits biens acquis et confisqués au profit de la République.

Fait en l'audience publique, où présidait François-Anne-Louis Phelippes, et assistoient Pierre-Jean Ollivier-Bonaventure Leminihy, Pierre-Joseph Gautrais, et Pierre Breger, juges qui ont signé.

Présent Villenave, adjoint de l'accusateur public.

Pour expédition : COQUAUD, greffier.

A Nantes, de l'imprimerie d'A.-J. Malassis, imprimeur du Tribunal criminel, place du Pilon, n° 2.

Danguy fut guillotiné le même jour, sur la place du Bouffay, où les exécutions des insurgés avaient commencé le 13 mars 1793, par celle d'un laboureur nommé Gabriel Musset, de la commune de Saint-Même, près Machecoul.

Ainsi le premier chef de la grande insurrection de l'Ouest était mort. On s'occupa plus tard de frapper ses soldats.

Mais les rigueurs n'intimidaient point le peuple du Pays de Retz. Il se groupa autour de Louis de la Cathelière. Quand celui-ci eut été guillotiné à son tour, Louis Guérin lui succéda ; puis après sa mort au combat de Saint-Cyr-en-Talmondais, ce fut Guillaume Faugaret qui prit le commandement jusqu'à la fin de la guerre civile.

Des esprits superficiels, voyant que les armées républicaines ont enfin triomphé, pourraient croire que tant de sang versé a été de la part des insurgés de l'Ouest un sacrifice inutile. Ce serait une erreur. Malgré beaucoup d'excès et de cruautés inséparables des grands mouvements populaires, ils étaient les défenseurs de la liberté des cultes et l'ont sauvée en France. La Convention épuisée par la lutte fut obligée de permettre la réouverture des églises.

Quand toute la France se courbait sous la Terreur jacobine, les Bretons et les Vendéens restèrent debout.

A Nantes, leur vraie capitale, on vient d'élever un monument qui me paraît bien symboliser l'esprit de ces populations.

Sur un piédestal de granit, dominant une vaste place voisine de

l'ancien château des ducs de Bretagne, se dresse un colosse de bronze complètement nu, tenant d'une main son épée menaçante et de l'autre soutenant un compagnon d'armes qui s'affaisse dans la mort.

On appelle ce groupe *La Résistance*. N'est-ce pas là l'image symbolique de ce peuple qui dans le cours des siècles a opposé aux tyrannies de toute sorte une résistance si fière et si tenace ?

JOSEPH ROUSSE.



UNE FEMME D'EXPÉRIENCE !

Comédie en un Acte, en Prose

(Suite¹).

SCÈNE VII

MARGUERITE, seule.

Ah çà ! voyons, où ai-je la tête ?.. Comment ! je l'invite, et très gracieusement encore, à revenir me signifier son départ dont il faudra poliment que je félicite, comme si j'en étais ravie, alors que j'ai mission de l'entraver à tout prix... il s'en est bien rendu compte. Mais c'est tout simplement absurde. Quelle farceuse ! Quelle comédienne vais-je lui paraître ? une simple entrevue, quelques formalités d'usage... c'est clair. Il s'agit bien des derniers pourparlers, de sa feuille de route peut-être ?... Qui sait même s'il ne va point la signer de ce pas ? . . possible... (Accablée) Ah ! (Un temps.)

Quel dommage tout de même, un garçon si comme il faut, si complet ! Je comprends que Clotilde ait tenu à me le présenter. Malgré tout elle doit en être fière !... Je sens maintenant quel bien lui eus fait en lui annonçant que sa cause était gagnée, et pour moi-même, quelle satisfaction intime dans ce triomphe ! Malheureusement, je crains fort que nous en soyons toutes deux pour nos frais d'imagination, hélas ! — Conçoit-on aussi pareille idée ? s'il s'était agi d'un enthousiaste aux environs de la vingtaine, peut-être y aurais-je pu quelque chose ? On est encore malléable à cet âge... Mais qu'espérer, je vous le demande, d'un homme tel que de Mourade, l'érudition incarnée, le poète à la mode, le clou des cénacles littéraires les plus sélects, quelqu'un dont tout Paris s'occupe enfin ?... J'ai été remisee avec autant d'esprit

¹ Voir le fascicule de juin 1901.

que de grâce, c'était fatal. (*Pause*) — C'est égal, ça me navre, moi, d'être battue ; orgueil à part, un échec n'est jamais agréable, chacun a son brin d'amour-propre et vous m'avouerez qu'il est humiliant de paraître inférieur à la bonne impression produite.

Dieu nous délivre des fausses manœuvres !... ah ! (*Un temps*)... Si tout de même je pouvais trouver un joint quelconque, franchement j'en serais ravie. Mais où... ? Comment ?.. Que tenter, quand on a déjà mis tout en œuvre : l'attendrissement, l'épouvante, la flatterie... que dis-je ?... l'encens, ce souverain encens dont les grands hommes, voire les petits, sont si friands d'ordinaire ?... Où tout cela m'a-t-il menée ? Et puis, enfin, c'est trop tard... Tant pis au bout du compte, à l'impossible... (*Elle reste songeuse.*) C'est curieux, malgré moi, j'y repense... mais voyons.. ai-je bien, au fait, épuisé tous les moyens comme le recommande mon amie ? (*Un temps*)... Eh ! non. . j'en ai oublié au moins un, le meilleur de tous, peut-être ? . la femme !!. Que n'y ai-je songé plus tôt ?.. Moi qui connais des quantités de charmantes jeunes filles qui seraient si heureuses... ravies, qu'on s'occupât tant soit peu d'elles !.. Décidément je la perds tout net ; mais assez de découragement stérile, tâchons plutôt de nous reprendre. (*Avec ardeur*) Oui ! oui ! c'est cela, chérchons la femme !... (*Elle réfléchit*) La petite une telle ?.. Pourquoi pas ? mais sans doute ; voilà l'affaire... tout-à-fait, un gant !... ni plus ni moins ! .. (*Elle se lève enchantée.*) Bravo ! ah ! ah !... Espoir, ma bonne Clotilde, espoir ! A nous deux, monsieur de Mourade ; nous y sommes allés un peu vite tout-à-l'heure, souffler n'est point jouer, entendez-bien ! Je veux ma revanche. Si vous croyiez... (*On sonne*). Déjà... il est expéditif, mon missionnaire.. S'il se doutait de ce qui l'attend?... (*Un temps*) ... Et après ? On ne veut que son bonheur en somme.. (*Avec abattement*) mais à quoi bon ? puisque... (*Se ranimant*) qui sait ?... Allons !.. courage !.. (*Redevant perplexe*).. Mais... pourquoi ce trouble ?.. Je me sens toute chose... positivement, bizarre !... Est ce donc si compliqué d'essayer de marier les gens ? Quoi ?... Très flatteur pourtant mon candidat... alors ?... Tiens !... (*Elle met la main gauche sur son cœur.*) Il me semble à présent que j'aimerais autant ; bien mieux même, que ce fût le contraire. (*Elle soupire*) étrange !... (*Entrée du vicomte au fond*), chut !!.

SCÈNE VIII

MARGUERITE, LE VICOMTE

MARGUERITE, *d'un ton délibéré*

Eh bien ! vaillant pionnier, êtes-vous satisfait de votre entrevue ?..

LE VICOMTE, *indifférent.*

Mais oui, madame.

MARGUERITE

Ah ! (*A part*) tout est perdu. (*Au vicomte.*) Et quand nous quittez-vous décidément ?..

LE VICOMTE

Sous peu de temps. (au moins je le suppose.) Il faut tout d'abord que mon escorte se recrute, mais d'ordinaire...

MARGUERITE

Sans doute, bref, vous voilà enfin dans toute la joie de votre âme...

LE VICOMTE, *très calme.*

Oh !

MARGUERITE

(*A part.*) Il me semble moins enthousiaste... (*Au vicomte.*) Et combien de temps va vous demander ce voyage ?LE VICOMTE, *négligemment.*

Environ trois ans !

MARGUERITE

Ciel !.. De quel ton dégagé vous dites cela.. Ce serait vraiment à croire que vous partez pour les bains de mer ou la campagne.

LE VICOMTE

Mon Dieu, baronne, tout dépend, vous concevez, des conditions dans lesquelles on s'éloigne. Telle absence semblerait sans doute fort longue à certains, mais quand on n'a comme moi que des attaches relatives, quand on ne se sent enfin indispensable à personne..

MARGUERITE

(*A part*) Serait-ce mon joint ? (*Au vicomte.*) Et pourquoi cela, vicomte ? (*Hésitation de monsieur de Mourade*) moi, je vais vous le dire : tout simplement parce que vous êtes, comme la plupart de vos pareils, trop jaloux de votre liberté sans doute. Je conviens que l'indépendance a du bon, beaucoup même, principalement pour votre sexe, mais ne pensez-vous pas que les années atténuent singulièrement ses charmes, et qu'il est au moins imprudent de leur sacrifier tout son moi ? (*Un temps*) Que vous ayez tenu jusqu'ici à cette liberté qui n'a encore été pour vous, (on peut le dire,) qu'une série de rêves délicieux successivement réalisés, comme ils le méritaient au reste, à qui vous devez un peu de votre gloire, en somme...

LE VICOMTE, *à part.*

Elle y tient.

MARGUERITE

Rien de plus naturel, de plus logique... Belle, très belle chose assurément que la gloire, mais peut-elle suffire au bonheur ? Croyez-moi, ne tentez pas outre mesure cette éphémère, ne vous laissez point éblouir par ses séductions trompeuses !.. Aux ivresses dorées du matin succède la tristesse des soirs ; il est sage de s'armer contre elle... Précisons, monsieur de Mourade : Clotilde, en somme, est votre aînée, d'une santé plutôt chancelante que la solitude n'améliorera pas, au contraire ; si cependant elle venait à vous manquer, quel désert autour de vous, quel vide !... L'homme se passe difficilement de la femme, quoi qu'on en dise ; celui qui ne sut pas être son ami, devient presque fatalement son esclave, et c'est une rude servitude celle-là !...

• LE VICOMTE, *avec une politesse gouailleuse.*

Oh ! baronne...

MARGUERITE

La plus dure des expiations peut-être (*Souriant*) oh ! Infortunés vieux garçons, quelle fin de règne ils se préparent ! (*Un temps*) !... Je songeais à toutes ces choses, tandis que vous étiez rue de Grenelle, et il m'est venu une idée... téméraire, idiote peut-être ? (*Le vicomte la rassure d'un geste fort galant.*)

(*A part*) Tant pis, je brûle mes vaisseaux (*Au vicomte*), qu'importe ?.. Au nom de Clotilde si malheureuse, de mon intérêt pour ce frère toute sa tendresse, son seul espoir, sa joie.. sa vie.. laissez-moi toujours vous la soumettre.

LE VICOMTE

Je suis tout oreilles, chère madame.

MARGUERITE, *résolue*.

Eh bien ! vicomte, je projetais de vous marier !

LE VICOMTE

C'est une réelle preuve d'estime, baronne, et dont je demeure très touché, connaissant de bonne source, la valeur... toute l'autorité de la vôtre. (*Marguerite s'incline.*) Quant à ces réflexions si sensées que je viens d'entendre, il y a beau temps (laissez-moi vous le dire), que je me les suis faites, moi aussi. Vous avez mille fois raison, *Væ soli* !.. affirme l'Écriture ; l'isolement, de fait, ne vaut rien à l'homme et (*Léger sourire*)... guère davantage à la femme (*Un temps*).

C'est évidemment une erreur, une aberration dans laquelle j'ai (je l'avoue), un peu trop persévéré pour mon compte. Pourquoi ?.. Vous l'allez savoir sur-le-champ. Non ! ma liberté ne me tiendrait point tant à cœur, croyez-le bien, si je m'étais fait sur le mariage les mêmes idées que le plus grand nombre. Les trois quarts du temps en effet, que voit-on, de nos jours, dans la femme ? Un très négligeable accessoire.

MARGUERITE

Hélas !

LE VICOMTE

Et si elle proteste... Une entrave !

MARGUERITE

Absolument.

LE VICOMTE

D'amour, point ! vieille lune... l'amour, quel niais, quel jobard, y penserait encore ? Et comme tout s'enchaîne dans le mariage, plus

conséquemment de respect, de confiance, d'union contre l'épreuve inévitable... chacun voulant tirer de son bord, la machine se plaint, grince, sursaute, à bientôt la culbute finale ? Ne le voyons-nous point tous les jours ?

MARGUERITE

Sans doute !

LE VICOMTE

A qui la faute, encore une fois?... A notre sexe évidemment.. à ce détestable égoïste, à cet insensé qu'est l'homme s'obstinant à ne pas comprendre que la femme doit être au contraire la fleur charmante, le rayon d'or, l'ange secourable de son foyer !! (*Un temps, Marguerite s'incline.*) C'est vous dire, n'est-ce pas, quel soin minutieux, jaloux, je voudrais, pour mon compte, apporter au choix d'une compagne ; de quelles vertus, de quelles charmes je rêve de la voir ornée... Concluez ! maintenant, chère madame...

MARGUERITE

Que vous n'êtes pas, et je vous félicite, vicomte, le réfractaire endurci que l'on pourrait croire.

LE VICOMTE

Loin de là ! Certes ! le terrain est tout préparé au contraire, il n'attend que la bonne semence... pourquoi si rare ?..

MARGUERITE

Pareils sentiments vous honorent, monsieur de Mourade ; vous méritez assurément le bonheur, plus je vais, et plus je m'en convaincs ; aussi avec quelle joie n'applaudirais-je pas au vôtre, si surtout j'avais la chance d'y contribuer.

LE VICOMTE

Dieu le veuille !

MARGUERITE

(*Joyeuse à part,*) Ça mord. — (*Au vicomte*) J'avais pressenti qu'il vous fallait une compagne accomplie, et je crois bien l'avoir rencontrée... (*Le vicomte s'incline*) C'est une orpheline...

LE VICOMTE, *surpris*.

Ah !.. (*A part après un temps*). Gare le piège ! .

MARGUERITE

D'excellente famille..

LE VICOMTE, *très poli*.

En douterais-je ?..

MARGUERITE

Jolie, spirituelle, distinguée, belle fortune (*Un temps*)... Eh bien, que dites-vous de ma trouvaille ?

LE VICOMTE

Inespérée, prodigieuse !.. chère madame, faisant enfin à votre flair le plus grand honneur, je l'atteste. Un tel ensemble de qualités est chose trop rare à coup sûr, pour qu'on ne l'apprécie pas comme elle le mérite, mais, malgré toute ma reconnaissance, je suis obligé de vous avouer que... je vois ailleurs mon idéal.

MARGUERITE

Bah ! Je vous assure que si vous la connaissiez... davantage.

LE VICOMTE

Croyez que ça ne changerait rien aux choses, (*Visible étonnement de la baronne.*) m'étant bien promis, si je me mariais quelque jour, comme je l'espère, de n'épouser jamais qu'une veuve !

MARGUERITE, *avec quelque mélancolie*.

(*Étonnée*) Une veuve ?.. quelle idée !.. — Après tout, c'est votre droit, vicomte. Tous les goûts sont dans la nature, et connaissant la sûreté du vôtre, j'applaudis d'avance à une détermination sans nul doute.

LE VICOMTE

Fort avisée, madame, veuillez m'en croire, Oh ! excellente... un choix parfait, (*sans forfanterie*), (*Mouvement de la baronne surprise*) et... irrévocable !

MARGUERITE

Un choix... même?... En êtes-vous déjà là?... Monsieur de Mourade?

LE VICOMTE

Mais oui, baronne...

MARGUERITE

Alors, vous me cachez donc ?

LE VICOMTE

Exactement rien. Vous m'avez posé une question ; je vous apporte ma réponse.

MARGUERITE

C'est juste — A merveille en ce cas, et bien du bonheur... / *Un temps* / mais j'y songe, à quand cette union par le fait ?

LE VICOMTE

Au plus tôt possible !..

MARGUERITE

(Très surprise et à part) Et sa feuille de route?... *(Au vicomte avec élan)* Oh ! monsieur, n'avancez pas davantage... Vous êtes odieusement trompé. Avoir confiance dans une femme qui consent au lendemain pour ainsi dire du mariage, au départ de son mari. . dans des conditions pareilles . Est-ce possible?... Quelle éhontée.. quelle sans-cœur !

LE VICOMTE

Du tout, madame, je lui en vois beaucoup au contraire.

MARGUERITE, *avec feu.*

Comment ?

LE VICOMTE

Énormément ! *(Un temps.)*

MARGUERITE

Soit ! Vous devez être meilleur juge que moi, vicomte, je m'incline donc, et me retire... vous n'avez plus besoin de mon concours.

LE VICOMTE

Pardon ! Il m'est indispensable.

JULLET 1901.

MARGUERITE

(*A part*) Que veut-il dire ? (*Au vicomte*) Heureux hazard alors, car je déclare fréquenter fort peu de veuves.

LE VICOMTE

Vous connaissez assurément celle que j'aime.

MARGUERITE

Bah!.. Suis-je donc son amie ?

LE VICOMTE

La plus chère !

MARGUERITE, *étonnée.*

(*A part*) Comment le sait-il ? (*Au vicomte*) Elle est brune ?

LE VICOMTE

Blonde !

MARGUERITE

Jeune ?..

LE VICOMTE

Très !

MARGUERITE

Jolie ? .. séduisante ?

LE VICOMTE

Non !... adorable.

MARGUERITE

Riche ?

LE VICOMTE

Que m'importe !...

MARGUERITE

Décidément, je n'y suis pas du tout... mais du tout. Voyons l'album (*Elle le prend sur la table.*) Si nous le feuilletons ensemble ? Venez ! cher Celle, ici, près de moi, vous me direz si je brûle...

LE VICOMTE

(*A part*) Pas tant que moi... Hélas !

MARGUERITE, *tout en ouvrant l'album.*

Allons !

UNE FEMME D'EXPERIENCE

LE VICOMTE, *abîmé dans sa contemplation.*

Délicieuse!...

MARGUERITE, *relevant les yeux.*

Eh bien?

LE VICOMTE, *faisant quelques pas.*

A quoi bon? chère madame, pourquoi s'inquiéter d'une banale et froide copie, quand on a sous les yeux l'original lui-même... ?

MARGUERITE

L'original?

LE VICOMTE

Si captivant... si suave...

MARGUERITE

Voyons!... Serait-ce par hasard de moi?... ?

LE VICOMTE

De vous!... (*Un temps.*) Oui de vous, reflet, idole de mes rêves les meilleurs... et vous ne l'avez point senti? Me serais-je donc si mal exprimé ou refusiez-vous de me comprendre?... ?

MARGUERITE

Ni l'un ni l'autre, monsieur de Mourade, je ne vois ici en défaut que ma clairvoyance mise à contribution un peu rapide, franchement. Vous me ferez bien la grâce d'en convenir... N'est-ce pas?... Ce sera mon excuse dont j'ai trop besoin, je l'avoue, pour n'avoir point compris, hélas!... (*Avec une pointe de malice*) que vous m'aimez... à ce point... déjà!...

LE VICOMTE

Déjà!! Eh! madame, que fait le temps à la chose?... Est-ce que l'amour s'en occupe?... est-ce qu'il calcule... est-ce qu'il raisonne?... Jamais!... Naître et régner sont un pour lui, tyran peut-être, que nul pourtant n'ose maudire s'il a un cœur... que moi je salue et vénère pour la toute gracieuse étoile qu'il a fait briller dans ma nuit... Vous m'êtes un jour apparue, et mon angoisse s'est aussitôt dissipée, car je venais d'entrevoir le port. Par vous seule

je puis l'atteindre ; ne me refusez pas cette grâce mon meilleur espoir en ce monde. . Souffrez que je vous en conjure, et d'avance vous en bénisse du fond de l'âme, à deux genoux !... (*Il se laisse glisser aux pieds de la baronne*)

MARGUERITE

Merci ! Monsieur, nul doute que vous soyez sincère ; tout du moins semble me le dire, mais encore .. Quittez d'abord cette posture incommode, et faisons ensemble notre examen de conscience, voulez-vous ?... (*Le vicomte se rassied.*) — Songez, vicomte, que je n'en suis pas aux débuts de la carrière, moi, je connais la vie, j'ose me croire quelque expérience chèrement acquise, soyez-en juge ! Un jour, hélas !.. Tout en m'endormant de beaux contes, on m'a lâchement subtilisé mon pauvre cœur... concevez-vous ce réveil ?.. Horrible ! Plus heureuse encore que bien d'autres ; j'ai pu, il est vrai, rattraper mon voleur en route et le voir contraint à une restitution... relative. — En attendant, ce que j'en ai dévoré de froissements, de tortures de toute espèce, c'est inénarrable. Le bagne, les sombres enfers eux-mêmes, n'offrent probablement rien de pire. Une année, deux de plus, peut-être, et je mourais sûrement à la peine. — Je n'entends point que cela recommence. Non ! Il me faut cette fois des garanties ultra-sérieuses, indiscutables... j'aime mieux vous le dire dès le début... (*Un temps*) Ah ! vous rêviez d'une veuve, monsieur de Mourade... imprudent, téméraire ; sachez donc qu'il n'est point au monde, en certains cas spécialement, plus ingrate, plus laborieuse conquête !

LE VICOMTE

Et après ? baronne ; le triomphe n'en peut paraître que plus savoureux, ce me semble... à vaincre sans péril...

MARGUERITE, *souriante.*

Je sais ! mais... Enfin vous voilà prévenu.

LE VICOMTE

C'est énorme !... A propos, c'était donc un monstre que cet homme ; un tyran, une nature de fer ?

MARGUERITE

Non ! d'argent... ce qui est autrement redoutable, aussi ai-je bien juré sur les cendres du malheureux, (Dieu lui fasse paix !) de n'approcher ses semblables de ma vie. Des âmes vulgaires, étroites mesquines, n'entendant rien au grand, au beau, ennemies-nées de la littérature, des arts... Pouah !... Chez Christian en autres, c'était de l'horreur. Si vous vouliez qu'il se colère tout net, vous n'aviez qu'à lui causer « intellectuels ».

LE VICOMTE

Vraiment ?.. (*A part, et comme assez de cet avis.*) Mon Dieu...

MARGUERITE

Alors, il ne tarissait plus d'injures... Sic ! ah ! il eut fait beau que j'en reçusse chez moi... que je fréquentasse même certains salons, je crois qu'il en eut demandé le divorce.

LE VICOMTE

A ce point !..

MARGUERITE

Que voulez-vous ? chacun sent où le bât le blesse. Ces sortes de gens se rendent bien compte, qu'ils n'ont pour eux, en général, que leur or pouvant tenter certaines femmes, mais les leur attacher ? — Pourquoi ?.. Voilà ce qui les exaspère. Quand j'ai connu le feu baron, j'étais trop neuve pour le comprendre. Sa fortune éblouissait mon tuteur plutôt gêné par sa pupille, et tous deux m'ont... comment dirais-je ?..

LE VICOMTE

Entortillée !..

MARGUERITE, *souriant.*

Très bien ! C'était facile, encore une fois une pensionnaire !... Depuis, que de remarques, hélas ! m'ont frappée !... Une entre autres : figurez-vous que ledit Christian au temps de nos entrevues, aussi brèves que rares, soyons juste, ne m'a jamais écrit la moindre ligne ; de peur que son style le trahisse sans doute, pour mieux masquer son triste moi !... Quelle rouerie, quelle fausseté !.. Hein ?.. Est-ce que ce trait ne peint pas son homme ?..

LE VICOMTE, *comique sérieux.*

Le comble de la noirceur, baronne!... (*A part.*) Etonnante!..

MARGUERITE

C'est le mot! (*Le vicomte s'incline souriant.*) Un fils de la pensée n'eut jamais trouvé cela, lui, j'en suis certaine... Tout au contraire, il eut été le premier à me livrer la clef de son cœur...

LE VICOMTE, *à part, comme pris de doute.*

Hum!...

MARGUERITE

A me communiquer ses impressions, afin de mieux vivre les miennes, à vouloir enfin comparer nos deux âmes, les étudier, pour voir si réellement leur amalgame était possible... Voilà ce que j'appelle une cour profitable...

LE VICOMTE, *légèrement ironique.*

Assurément.

MARGUERITE

Ah! que je l'eus goûté ce journal intime, psychologique, émaillé peut-être de quelques jolies strophes, auxquelles j'eus, de mon bord, essayé de répondre: moi qui aime tant la poésie!...

LE VICOMTE

Ah bah!

MARGUERITE

J'en suis folle! Ne m'eût-il dédié qu'un simple sonnet...

LE VICOMTE, *souriant.*

Qui peut valoir un long poème...

MARGUERITE

Précisément! aussi m'en serais-je contentée..

LE VICOMTE

En vérité, baronne, c'est à regretter amèrement de n'avoir pas eu plus tôt la bonne fortune de vous connaître..

MARGUERITE

N'est-ce pas ! (*Un temps.*) Mais qui vous dit, qu'en ce moment ?..

LE VICOMTE, *vivement.*

Hein ?.. (*A part.*) Serait-ce tout ça que son expérience ?..

MARGUERITE

Vous me trouvez peut-être bien indiscrete ?

LE VICOMTE

Par exemple !

MARGUERITE

Alors vraiment, monsieur de Moutade, vous seriez homme à tenter ?..

LE VICOMTE

Cette épreuve... décisive ?.. Certainement, chère madame... comment donc, mais, avec plaisir.

MARGUERITE, *à part.*

Naturellement.

LE VICOMTE

(*A part*) Il est avec le ciel... (*A Marguerite*) Et quand désirez-vous, baronne, qu'on vous apporte ce chef-d'œuvre ?

MARGUERITE

Quittez tout souci à cet égard, c'est moi qui me représenterai pour le cueillir dans quelques instants.

LE VICOMTE, *fort ennuyé.*

(*A part*) Diable !.. (*A Marguerite*) alors, c'est de l'instantané ?..

MARGUERITE

Charmant ! (*A part*) Oh ! ces poètes ! !

LE VICOMTE, *à part.*

Ça se gâte !

MARGUERITE, *allant à sa table.*

Tenez donc ! Voici du papier, des plumes, de l'encre, tout ce qu'il faut. .

LE VICOMTE, *attéré.*

(*A part*) Hûm !

MARGUERITE

A moins que vous ne préférerez travailler de mémoire ?

LE VICOMTE, *balbutiant.*

De mémoire ?.. mon Dieu..

MARGUERITE

Non ! Eh ! bien... A votre guise ! à présent, je me sauve, vous me reverrez dans vingt minutes... c'est suffisant, j'imagine ?

LE VICOMTE, *à part.*

Je n'en sais vraiment rien.

MARGUERITE, *se ravisant.*

Un mot encore, comme nous devons tous deux tenir à la vérité, contemplez-moi bien une dernière fois.

(*Elle se pose gracieusement en face de lui.*)

LE VICOMTE, *amoureusement.*

Je vous possède ... chère Madame.

MARGUERITE, *avec une malice enjouée.*

A bientôt, monsieur de Mourade !... (*A part*) Enfin !!

(*Elle disparaît à droite.*)

(*A suivre.*)

C^o H. LE NOIR DE TOURNEMINE.



POÉSIE FRANÇAISE

RÊVES D'UNE NUIT D'ÉTÉ

I

VOIX DE LA NUIT

La nuit tombante a mis un terme
Aux durs travaux des journaliers,
Les hommes soupent à la ferme
Et les juments aux râteliers ;

Cochons et vaches sur la paille
Reposent, doucement couchés,
Et les coqs près de la muraille
Sous les longs jongs se sont perchés ;

Au dehors, sous le ciel sans lune
Où vont les nuages pesants,
Scintille parmi l'herbe brune
La lanterne des vers luisants ;

A deux pas on a peine à voir
Les sentiers devenus très sombres,
Et les arbres sous le bois noir
Ont l'air de recéler des ombres ;

Aussi plein d'une peur secrète
Le pâtre attardé par les champs
Pour s'enhardir crie à tue-tête,
Siffle ou fait entendre des chants ;

Quand s'éteint sa triste cadence,
Les voix diverses de la nuit
Rompent seules le lourd silence
Où l'homme ne met plus son bruit ;

Avant d'aller en sa cachette
Pour s'y blottir jusqu'au matin,
Le grillon dit sa chansonnette
Parmi les herbes du jardin ;

Sur le bord des lentes rivières
Où l'eau murmure faiblement,
Mille grenouilles tracassières
Répètent leur coassement ;

Tandis qu'auprès de la chaussée
Le crapaud fait le bruit criard
De la brouette mal graissée
Que pousse un grossier campagnard ;

En écoutant sa voix fluette,
Le cœur du berger bat plus fort ;
Il croit entendre la charrette
Dont le conducteur est la Mort.

Mais, à la fin, tout chant s'apaise,
Les animaux sont assoupis,
Le calme morne des nuits pèse
Sur les bois et sur les épis ;

Et seul, sous le vent qui le berce,
Le feuillage des tremblers
Frissonne avec un bruit d'averse
Lorqu'il tout dort sous les halliers.

PAUL SÉBILLOT.

CHRONIQUE BRETONNE

LE PARDON DE MONTFORT-L'AMAURY — LA VEILLÉE BRETONNE

A huit jours d'intervalle ont eu lieu deux manifestations très intéressantes de la vitalité et de la solidarité des Bretons de Paris.

Le dimanche 30 juin, plus de 150 lettrés, artistes ou simples curieux originaires des cinq départements de la Bretagne, descendaient du train de Paris-Granville à la station de Montfort-l'Amaury ; plusieurs d'entre eux, hommes ou femmes, portaient le costume national ; ils venaient en la vieille cité, qui fut jadis un des joyaux de la couronne ducale de Montfort, chômer le 3^e Pardon de la Duchesse Anne. L'idée d'un déplacement annuel des Bretons de Paris vers une ville qui leur rappelât une glorieuse histoire a été lancée, en 1899, par M. Olivier de Gourcuff, elle vient de passer pour la troisième fois dans le domaine des faits et l'on peut dire aujourd'hui que le Pardon de la Duchesse Anne est une institution durable. Les Bretons n'ont plus rien à envier aux Félibres.

M. Jules Claretie, se souvenant de ses origines nantaises, avait accepté la présidence d'honneur de la fête, — c'est M. Léon Durocher, le *Pentyern* (ou plus simplement le délégué du comité) qui s'était chargé de l'organisation.

Après l'entrée en ville, au son du biniou et de la bombarde, le cortège s'est rendu à la mairie de Montfort. Une allocution de M. Durocher, une réponse du maire, précèdent la lecture des rapports de M. Gausseron sur le concours de poésie française, de M. Pierre Laurent sur le concours de poésie bretonne. Le rapport de M. Gausseron est un fin morceau de littérature ; il mêle gracieusement l'éloge du grand tailleur d'images, Michel Columb, à celui des lauréats, tous deux présents, M^{lle} Jeanne Le Bouteillier, rédacteur à la *Revue de Bretagne*, et M. Langlade. Les applaudissements éclatent et se prolongent, très nourris, quand M. Bourgault-

Ducoudray, l'éminent compositeur, fait chanter par un baryton à la voix puissante, M. Beral, deux de ses mélodies bretonnes, et un air de son opéra « *Bretagne* », dont le héros est précisément Michel Columb.

M. Claretie arrive pour présider le banquet, qui réunit 200 convives. Il prononce au dessert sur le peuple et le pays bretons un discours charmant dont le trait final est l'anecdote d'un petit mobile rencontré après Champigny, et qui, comptant pour rien les combats héroïquement traversés, répondait simplement aux questions : je viens du Morbihan. — Successivement prennent la parole et portent des toasts le député de l'arrondissement, le C^{ie} de Caraman, les députés bretons, Riou et Jacob, MM. Bourgault-Ducoudray, Émile Durand, Ch. Le Goffic, O. de Gourcuff, le maire de Montfort.

Une séance artistique et littéraire au pied de la tour immortalisée par Victor Hugo, d'où se découvre un panorama de plusieurs lieues à la ronde, devait couronner le pardon. La séance a eu lieu, très brillante, mais une pluie intempestive n'a pas permis de lui donner le cadre rêvé. C'est donc dans une vaste salle pour noces et festins que M. Charles Le Goffic a donné lecture d'un à propos admirable, d'une haute portée sociale et d'une exquise saveur poétique ; la bardesse Ar Ninoch a lu quelques vers bretons. M. Dessonnes de la Comédie Française, déclamant avec ampleur l'ode de Victor Hugo aux ruines de Montfort, M. Kermorvan chantant sans accompagnement le populaire *Biniou* de M. Emile Durand, Yann Nibor, dans ses vibrantes chansons de mer, Olivier de Gourcuff, dans une pièce de circonstance, Léon Durocher, dans une chanson pleine de verve, au refrain entraînant, les poètes bretons Pocard et Laurent se sont successivement fait applaudir.

Une éclaircie a permis alors aux pèlerins de monter à la tour et d'emporter ainsi, gravée dans leurs yeux, l'image de ce beau pays que les chanteurs et les bardes venaient de célébrer à l'envi.



La *Paroisse Bretonne*, fondée par M. l'abbé Cadic, groupe les Bretons qui arrivent à Paris, les solidarise, leur cherche des emplois, les rapatrie parfois, les aide souvent ; elle a plus de 4000 fidèles

répartis dans les quartiers ouvriers de la capitale ; elle s'étend chaque jour et rayonne dans la banlieue ; c'est, des diverses sociétés bretonnes de Paris, celle qui poursuit le but pratique le mieux défini et qui a donné déjà les plus féconds résultats.

On ne fait pas que du bien à la Paroisse Bretonne, on y cultive le beau. La musique et la poésie ont concouru au succès d'une *Veillée Bretonne*, qui avait lieu, le dimanche 7 juillet, à l'Institut populaire de la rue Cochin. Un régionaliste intrépide, doué d'une faculté d'assimilation qui lui permet de s'identifier avec l'esprit de chaque province, M. Charles Brun, a, dans un chaleureux discours d'ouverture, montré les périls de la décentralisation et les bienfaits déjà accomplis par l'œuvre de M. l'abbé Cadic. Puis ont paru sur l'estrade, M. Bourgault-Ducoudray avec son brillant interprète de Montfort-l'Amaury, M. Béral ; Mademoiselle Sita de Reste, qui a dit du Botrel avec beaucoup d'âme ; M. Olivier de Gourcuff dans ses *Saints de Bretagne*, sa *Supplique à la duchesse Anne*, un sonnet sur Brizeux et un trio de poètes bretons de bonne marque, M. Le Roux dans les *Deux-Bretagnes*, M. G. Vallée, M. P. Laurent.

Une foule enthousiaste applaudissait orateurs, chanteurs et poètes.

TESTIS.

LE MÉDAILLON DE CHARLES MONSELET

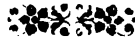
C'est officiel : l'année 1902 verra l'inauguration, dans le vestibule de la magnifique Bibliothèque de Nantes, du médaillon de Charles Monselet, par Charles Le Bourg. L'artiste a représenté à mi-corps, la plume à la main, l'écrivain cher aux délicats. La cérémonie d'inauguration aura lieu vraisemblablement en mars prochain. Un homme de lettres des plus distingués, M. Camille Le Senne, y représentera le Paris littéraire et le comité compte aussi sur la présence officielle d'un Inspecteur des Beaux-Arts. La Société des gens de lettres vient de prouver par une souscription en quelle estime elle tient toujours un de ses membres les plus fidèles.

NÉCROLOGIE

ÉMILE GRIMAUD — EUGÈNE ORIEUX

La *Revue de Bretagne et de Vendée* doit un dernier hommage à M. Emile Grimaud qui fut longtemps son imprimeur, l'un de ses plus fidèles et distingués rédacteurs, le digne auxiliaire de M. Arthur de la Borderie. Mais M. Emile Grimaud n'était pas seulement un critique apprécié, un zélé secrétaire de la rédaction. Ses nombreux recueils de vers lui avaient constitué parmi les poètes de clocher une réputation de bon aloi. Vendéen, né à Luçon, il ne voulut chanter que son pays natal. Les chefs militaires de la chouannerie de 1793 ont trouvé en lui un admirateur fervent, un barde souvent inspiré. Un de ses livres, *Les Vendéens*, qui a eu la bonne fortune d'être illustré à l'eau-forte par le comte de Rochebrune, fera surtout vivre sa mémoire : ce sont des récits imagés de la grande guerre, vibrants d'un enthousiasme que l'auteur fait partager à ses lecteurs.

M. Eugène Orioux, agent voyer honoraire en chef de la Loire-Inférieure vient de mourir au Croisic. Sa carrière administrative fort bien remplie nous échappe. Mais nous voulons nous souvenir de l'érudit auteur d'une *Géographie* du département, du poète délicat de *l'Heure du Rêve*, que la Société des Bibliophiles Bretons eut l'honneur de compter parmi ses membres.



NOTICES ET COMPTES RENDUS

J.-B. CARRIER, d'après de nouveaux documents, par Alfred Lallié.
— Paris, librairie académique Perrin et C^{ie}, 1901.

M. Alfred Lallié vient de publier ce livre sur Carrier que lui demandaient tous les curieux de l'époque révolutionnaire et tous les amis de la vérité. On avait pu craindre que l'ouvrage de M. le comte Fleury, *Carrier à Nantes*, ne le détournât de faire paraître le sien. Mais, après des hésitations qui font honneur à sa probité intellectuelle, il s'est enfin décidé à livrer au public le résultat de recherches entreprises sur un autre plan, sinon dans un autre esprit, que celles de son devancier et qui mettent dans le grand jour de l'histoire les actes du gouvernement révolutionnaire à Nantes.

M. Lallié, en effet, ne se borne pas à tracer un nouveau tableau des crimes de Carrier qu'il pouvait, avec sa connaissance approfondie des hommes et des choses de ce temps, charger des couleurs les plus noires. Derrière le représentant il vise la Convention ; derrière ses infamies, ce qu'il appelle « le résultat d'un système de gouvernement ». Là est l'originalité de son livre.

Au début, il étudie le personnage de plus près qu'on ne l'avait fait encore, son impartialité lui imposant, d'ailleurs, le devoir de réfuter certaines accusations de faux trop légèrement portées. Il montre le petit Auvergnat, laborieux élève des Jésuites, devenu « praticien », puis procureur à Aurillac, s'affiliant aux sociétés populaires, se faisant élire avec astuce et presque « à la force du poignet » député à la Convention. Une fois dans la place, après avoir voté la mort du roi et préconisé l'emploi de la guillotine pour les républicains moins purs que lui, il sera mûr pour sa carrière « la mission » ; on l'enverra en Normandie combattre le fédéralisme et en Bretagne écraser la contre-Révolution.

Jusqu'à son arrivée à Nantes comme représentant du peuple et délégué du Comité de salut public, Carrier n'avait fait que s'essayer ; à Nantes, l'une des villes qui offraient le champ le plus vaste à la tyrannie révolutionnaire, il s'affirma. Il y trouva des sociétés populaires puissantes,

des tribunaux d'exception, prêts à toutes les besognes, la Terreur enfin ; mais comme il fut l'organisateur ou le complice des atrocités qui désolèrent la ville en 1793 et 1794, comme il provoqua toutes les mesures sanguinaires, quitte à se cacher pendant leur exécution, comme, sans négliger la fusillade ou même la guillotine, il inventa et perfectionna la noyade, désignée, par euphémisme, sous le nom de « déportation », il méritait de porter devant la postérité la peine de tant de forfaits. Ses compagnons de débauche et de crime, Lamberty, Robin, O'Sullivan, Lalouet, etc., son collègue de la commission militaire, Bignon, et les deux terroristes nantais, Chaux et Goullin, lui composent un état major, mais il est leur chef reconnu. Grâce à M. Lallié, nous connaissons mieux ses grossièretés, les invectives dont ses harangues étaient pleines, sa promptitude à menacer de mort, le sabre en main, toute personne qui n'avait pas le bonheur de lui plaire, et aussi la lâcheté qui le faisait céder à tout homme capable de lui tenir tête.

Les crimes de la Terreur à Nantes ont été souvent retracés, depuis la *Loire Vengée* et l'*Histoire impartiale* de Prudhomme jusqu'au livre récent de M. le comte Fleury, *Carrier à Nantes*. Sans omettre le récit de ces horreurs et en l'éclairant parfois à la torche vive d'une pièce inédite, d'un document retrouvé, M. Lallié s'est surtout attaché à représenter Carrier comme l'instrument des comités de destruction, l'exécuteur des mesures que Hérault de Séchelles résumait dans cette formule : « Nous pourrions être humains quand nous serons assurés d'être vainqueurs. » Ici la phraseologie révolutionnaire, dont le présent ouvrage contient de si curieux exemples, est remplacée par un apophtegme net et tranchant comme le couperet de la guillotine. Vaincu, à son tour, et condamné à mort, Carrier put méditer sur cette maxime.

M. Lallié qui, en sa qualité de Nantais érudit, connaît admirablement l'histoire de Nantes, nous renseigne chemin faisant sur le sinistre ou ignoble entourage du représentant, sur les maisons qu'il occupa (place de la Petite-Hollande et rue d'Allonville), sur ses habitudes pendant le séjour de trois mois qu'il fit dans la vieille cité. Nous voyons se dérouler dans leur cadre les scènes de violence, les crises dont il était coutumier, y compris son fameux entretien avec le jeune Jullien, que celui-ci ne se gêna pas pour travestir plus tard. Mais le « Carrier » de M. Lallié n'est pas seulement la biographie documentée, fermement écrite d'un scélérat. Par dessus la tête de Carrier il dénonce la politique de l'omnipotent Comité de Salut public, politique qui n'a consisté, selon un mot de La Bruyère sur la tyrannie, qu'à répandre le sang.

O. DE G.

TROIS SEMAINES DANS LES GRIFFES PRUSSIENNES, par l'abbé FOUÉRÉ-MACÉ, nouvelle édition augmentée. — H. Caillière, éditeur à Rennes, 1901.

Cette nouvelle édition du livre patriotique de M. l'abbé Fouéré-Macé paraît à son heure, au moment où les flatteries intéressées de l'Allemagne endorment notre vigilance, où l'idée de la revanche ne hante plus que de rares esprits. Si le récit des humiliations, des injustices et des tortures que des Prussiens firent, il y a trente ans, subir à des Français, tombe sous les yeux de trop imprudents admirateurs du César allemand, peut-être y puiseront-ils une plus claire notion de leur devoir.

Le petit ouvrage de M. l'abbé Fouéré-Macé retrace quelques épisodes de la retraite de l'armée de la Loire, après la bataille du Mans; mais il est surtout anecdotique, nous initiant aux vexations et aux misères que son passage à travers les lignes prussiennes fit endurer au vaillant aumônier du 21^e corps; il respire, avec le plus pur esprit chrétien, cette belle humeur intrépide qui, dans de telles épreuves, devient une vertu. Bien des gens qui l'ont lu déjà le reliront dans cette élégante et définitive édition que M. Caillière a faite, au double point de vue de la typographie et des illustrations, rivale des éditions parisiennes. Mais j'envie le sort de ceux que M. l'abbé Fouéré-Macé n'a pas encore fait frissonner avec ses tableaux de champ de bataille, sourire avec ses caricatures vengeresses de la suffisance et de la glotonnerie tudesques; l'auteur gardera ceux-là dans ses « griffes » jusqu'à ce qu'ils aient dévoré son volume.

Entre ses souvenirs personnels et des poésies (du Déroulède et du Botrel, naturellement), M. l'abbé Fouéré-Macé a inséré des notices sur deux Dinannais de marque, la veuve Brûlon, lieutenant des armées républicaines, et le sergent Gombault, dont je m'honore d'avoir célébré la mort héroïque. Ce sont de pieux hommages du digne recteur de Léhon à la petite patrie.

O. DE GOURCUFF.

JOURNAL INTIME DU POÈTE EVARISTE BOULAY-PATY (1829-1830), préface par Dominique Caillé. — Nantes, Biroché et Dautais, 1901.

Il serait à souhaiter qu'à l'exemple d'Alfred de Vigny, tous les poètes eussent écrit leur *Journal*; nous aurions ainsi les plus précieux mémoires

littéraires sur le siècle qui vient de finir. Contentons-nous des bribes que conservent et exhument les érudits. — telles ces pages retrouvées par D. Caillé dans les papiers d'Evariste Boulay-Paty et qui donnent de curieux détails sur la vie intellectuelle à la fin de la Restauration (décembre 1829-mai 1830). Nous voyons le jeune poète breton reçu chez le duc d'Orléans, qui l'appelle son confrère (?), embrassé par Lafayette, gracieusement accueilli par Lamartine qui lui lit des vers et loue les siens. C'était l'époque où Boulay-Paty et Hippolyta Lucas présentaient à l'Odéon leur *Corsaire*, dont il est question à plusieurs reprises dans le *Journal*. M. Dominique Caillé a très bien fait de publier ce document ; rien de ce qui touche l'auteur d'*Elie Mariaker*, le poète des *Sonnets de la vie humaine*, ne devrait être indifférent à des lecteurs bretons.

O. DE G.

LES PREMIÈRES APPLICATIONS DU CONCORDAT DANS LE DIOCÈSE D'ANGERS.
par M. l'abbé Uzureau. — Angers, imprimerie Siraudeau, 1901.

On a pu, il y a quelques jours, célébrer le centenaire de la signature du Concordat (15 juillet 1801) ; tout ce qui se rattache au pacte entre l'Église et l'État emprunte à ce souvenir historique, comme aux circonstances présentes, un intérêt particulier. Le dernier opuscule de M. l'abbé Uzureau arrive donc à son heure ; il comptera parmi les meilleurs titres du savant directeur de l'*Anjou historique* à la reconnaissance de ses compatriotes. De patientes recherches aux Archives nationales ont fait retrouver à M. l'abbé Uzureau des documents qui ne laissent aucun doute sur l'esprit des populations angevines, demeurées, malgré la Terreur et le schisme, très attachées à leur foi religieuse. Des rapports officiels, des lettres, des extraits des *Affiches d'Angers* nous font bien connaître le premier évêque concordataire d'Angers, M^r Montaut des Isles, prélat très conciliant, le préfet Nardon, fonctionnaire très zélé, le général Girardon, jaloux d'imposer son autorité au département. Quelques traits s'ajoutent à la physionomie de l'habile négociateur du Concordat — l'abbé Bernier, devenu évêque d'Orléans, et qui eut, du moins, le mérite d'aimer sa ville d'Angers, au point d'y vouloir transporter le siège métropolitain de l'Ouest que Nantes aussi disputait à Tours. Eminemment instructive, précieux complément des ouvrages de MM. Léon Séché et Boulay de la Meurthe, la brochure de M. l'abbé Uzureau nous fournit une curieuse épithète, celle de CHRISTICOLA, appliquée à Bonaparte, premier Consul, par un fonctionnaire humaniste, félicitant son évêque dans la langue d'Horace.

O. DE G.

théâtre ou touchant le théâtre publiés en 1900 Il a même découvert un *Eternel Pierrot* qui n'est pas celui de M^{lle} Reynold, joué sur diverses scènes. Ceci pour lui montrer avec quel soin je le lis.

O. DE G.

LES COQUILLAGES DE MER, par P. Sébillot. — Paris, J. Maisonneuve éditeur, 1900.

Ce joli volume ouvre la série des *Mélanges Traditionnistes* qui doivent tenir le milieu entre les gros ouvrages sur la matière et les articles de *Revue*. D'un format commode, faciles à mettre dans une poche ou dans un sac de voyage, ces petits livres seront aussi du plus piquant intérêt, s'ils ressemblent au premier de la série, *Les Coquillages de mer*, de M. Paul Sébillot. L'éminent traditionniste étudie successivement les coquillages vivants et les coquilles privées de leurs habitants. Des croyances, des superstitions se rattachent aux strombes, aux valves, aux argonautes, qui jouent aussi, avec l'huitre et la moule, leur rôle en cuisine et en médecine. D'autre part, les coquilles vénérées par certains peuples, attributs ou emblèmes des fées, des houles aussi bien que des tritons, servent tour à tour de monnaies, d'amulettes, d'instruments de labour, de construction, de musique, d'objets de collection. M. Sébillot envisage coquillages et coquilles sous ces différents aspects, sous d'autres encore ; fidèle à la Bretagne, il l'interroge, lui emprunte plus d'une mystérieuse légende de ses grèves et cite même un passage d'*Atala* où Chateaubriand, parlant du goût des Indiennes pour les verroteries, devait se souvenir du fétichisme de quelques tribus de la côte. Pourquoi, citant le *Rat et l'Huitre*, ne s'est-il pas souvenu d'une autre fable de La Fontaine, *l'Huitre et les Plaideurs* ? — Mais j'hésite à adresser la moindre critique à un ouvrage tout pétillant de verve érudite.

O. DE G.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, Frères.

SOUVENIRS D'ÉMIGRATION

Siège de Maëstricht, du 16 février au 4 mars 1793.

Passage du Zuyderzée en janvier 1795.

Ce titre seul peut éveiller, je l'avoue, la susceptibilité de certains lecteurs, bien que le goût soit, de jour en jour, porté vers l'étude du passé. On exhume, en effet, de nos archives, publiques et privées, une foule de documents jusqu'alors oubliés ou négligés. Mais il est des sujets qui semblent ne pas avoir encore atteint la prescription historique, pourtant fort respectable et très légitime lorsqu'elle est centenaire ; et le cas est surtout exceptionnel pour les récits d'événements obscurcis par la passion et les préjugés.

Cependant, les écrivains impartiaux et réellement érudits, commencent à s'enhardir et ne plus autant craindre d'exposer la vérité, en démontrant la fausseté des accusations et l'iniquité des jugements répandus de parti-pri.

Je ne viens donc pas traiter ici une question où la politique — qui nous est justement interdite, — se trouverait forcément mêlée. Je veux tout simplement donner quelques extraits du journal ou carnet de dépenses qu'un émigré, mon grand-père paternel, avait eu soin, sans omettre un seul jour, de tenir au courant : sorte de livre de raison dans lequel, à côté du prix des voyages, des achats divers et des frais d'auberge, il consigne des notes très brèves sur les faits dont il fut le témoin ou l'acteur.

Ces notes ne ressemblent en rien aux mémoires écrits pour le public. Durant ce long exil — dix années — l'infortuné gentilhomme, victime de sa fidélité aux principes religieux et monarchiques, marquait les pénibles étapes de sa vie errante à travers

l'Allemagne, la Belgique et la Hollande, sans songer que ces douloureux souvenirs pourraient un jour intéresser sa famille qu'il ne comptait plus revoir !

Mais aujourd'hui, après plus d'un siècle, cet humble carnet, où nous lisons la pensée, pour ainsi dire, de chaque heure, de chaque instant, du pauvre voyageur en proie aux plus terribles angoisses, nous reporte complètement à cette époque néfaste. Nous voyons quelles étaient les illusions, les espérances, et aussi les cruelles déceptions de ces exilés : privés de toutes nouvelles, ils accueillaient avec empressement les moindres bruits qui leur parvenaient de loin en loin, leur apportant parfois l'écho incertain du foyer perdu !

Parmi les nombreux épisodes contenus dans ces notes quotidiennes, je ne veux, aujourd'hui, en détacher que deux : le siège de Maëstricht en février 1793, et le récit d'un voyage de Rotterdam à Pymont, après le passage à pied sur le Zuyderzée, au mois de janvier du terrible hiver de 1795

On pourra juger des malheurs, et, en même temps, de la courageuse résignation des victimes de la fidélité.

Il me faut dire, tout d'abord, que le comte Pierre de Bremond d'Ars, ancien député de la noblesse de Saintonge aux Etats-généraux du royaume, où il avait remplacé son parent, le comte de la Tour du Pin Gouvernet, nommé ministre de la guerre, le 4 août 1789, et qui devait périr sur l'échafaud, le 28 avril 1794, s'était rendu à Munster, avec un grand nombre de gentilshommes, ses compatriotes, auprès des Princes, frères du Roi. De là, cette petite armée, divisée en compagnies formées selon chaque province, s'était portée au secours de quelques places menacées par les patriotes. Chateaubriand, dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, et qui faisait partie de ce rassemblement avec ses compatriotes de Bretagne nous dit le peu de succès qu'ils eurent devant Thionville ; car-

pagne éphémère qui ne devait guère se prolonger, l'armée des Princes, c'était ainsi que ce faible corps était désigné, n'ayant pas la même homogénéité que l'armée de Condé. En effet, ce corps de volontaires ne tarda pas à se dissoudre, et on lui assigna la principauté de Liège pour s'y retirer et prendre ses quartiers d'hiver (octobre 1792).

Mais la Convention qui avait déclaré la guerre à la Hollande, y envoya ses armées qui eurent facilement l'entrée des villes des Pays-Bas, peu préparées à la défense. Liège, entre autres, fut envahie à la fin de novembre. Mon grand-père, qui s'y était établi après le licenciement de l'armée des Princes, fut obligé d'en sortir et de se retirer à Maëstricht avec plusieurs de ses compagnons d'exil.

Il y arriva le 23 novembre 1792 ; mais nous ne copions son journal qu'à partir du mois de février 1793.

Durant les mois de décembre et janvier, les jours s'étaient écoulés bien tristement. Avec son beau-frère, M. de Maurville, il avait loué, au prix de vingt-six francs, une petite chambre chez M^{me} Freidenbergen, quartier de Ramstrat, et ne dépensait pour ses repas que vingt-quatre sous par jour ; dépenses déjà trop fortes, puisqu'il s'empressait d'économiser huit francs sur son logement, en allant s'installer, toujours avec M. de Maurville, dans le quartier de Stockstrat chez un M. Delcomm. Cependant, il n'hésitait pas à s'abonner, pour deux livres huit sols, au salon de lecture que tenait un libraire, le sieur Cavalier, où l'on trouvait les journaux et gazettes apportant de loin en loin les nouvelles si impatiemment attendues, bien qu'elles fussent souvent cause des plus grandes illusions comme des plus amères déceptions !

Ainsi se passaient ces longs jours. « J'ai pour société habituelle, écrit-il à la fin de décembre, MM^{rs} de Turpin, de Beauchamps, de Montalembert et de Luchet ; mais je passe presque tous les jours dans ma chambre avec mon beau-frère, occupé de mille tristes réflexions sur notre avenir... ; ma seule consolation est de recevoir des nouvelles de mon infortunée femme et de ma bonne sœur... Par malheur, cette jouissance est bien précaire !.. »

Effectivement, toutes les communications avec l'étranger allaient être interrompues.

Cependant, le 23 janvier, on sut à Maëstricht que Louis XVI avait été guillotiné deux jours auparavant.

Mon grand-père, accablé de douleur, se borne à écrire ces seuls mots : « Nous apprenons la mort de notre bon Roi !.. » et le lendemain, il n'a que la force d'ajouter :

« On a reçu les détails de l'horrible assassinat !.. » Les expressions lui manquaient pour exprimer les cruelles angoisses qui l'accablaient en songeant à pareil forfait, et aux périls que sa famille allait traverser. Il ne reprend la suite de son journal que le 4 février pour écrire :

« Ce soir, vers les six heures, beaucoup de Français se trouvant assemblés chez le libraire Cavalier, sur le Vrithoff, où ils se rendent habituellement pour lire les gazettes, on a apporté, de la part de M^r de Laqueuille, un petit billet portant ces mots que l'on a lus à haute voix : « MONSIEUR est déclaré Régent de France, et vient, en cette qualité, de nommer M. le comte d'Artois lieutenant général du Royaume. » La troupe d'auditeurs d'applaudir à outrance, et moi de demander : Qui a nommé le Régent ? Les puissances l'ont-elles reconnu pour tel ? ce serait l'important !. »

Février 1793.

« M. de Laqueuille est entré, ce soir, 6 février, chez le sieur Cavalier, et a fait lecture officielle des lettres patentes par lesquelles MONSIEUR se déclare Régent de France, et nomme M. le comte d'Artois lieutenant général du royaume. »

..

Mais avant de continuer les pages du journal relatant le siège de Maëstricht, rappelons en quelques lignes quel était, à cette époque, l'état de cette place.

¹ Jean-Claude-Marie-Victor, marquis de Laqueuille, né en 1742, mort en 1810 député aux Etats-généraux, avait commandé la noblesse d'Auvergne à l'armée des Princes, en qualité d'adjudant-général du comte d'Artois.

Maëstricht, *Trajectum ad Mosam*, chef-lieu du Limbourg hollandais, situé sur la rive gauche de la Meuse et la petite rivière de Jaar, à 170 kilomètres d'Amsterdam et 90 de Bruxelles, était alors l'une des villes les mieux fortifiées et approvisionnées de l'Europe. Un pont jeté sur la Meuse réunit la ville proprement dite au faubourg de Wick. Son importance et sa position sur la Meuse amenèrent souvent sous ses murs des armées jalouses de s'en emparer. En effet, elle soutint au moins sept sièges dont l'un des plus connus est celui de 1673. Louis XIV, à la tête de quarante mille hommes, et secondé par Vauban, vint attaquer Maëstricht et s'en rendit maître, sans toutefois la réduire « en poudre », selon la classique hyperbole de Boileau.

Durant l'absence de Dumouriez, nommé par la Convention commandant en chef de l'armée pour tenter l'invasion de la Belgique, le Conseil exécutif avait chargé le général Francesco Miranda, péruvien au service de la République, d'aller avec quinze mille hommes investir Maëstricht. Ce républicain cosmopolite, né en 1750 à Caracas, province du Vénézuéla, avait d'abord servi le roi aux Etats-Unis, puis, en 1792, avait été incorporé dans l'armée de Dumouriez comme général de division. Cet audacieux aventurier avait écrit au vicomte d'Autichamp¹, commandant de la place, sous les ordres du gouverneur, le prince de Hesse, pour le sommer de se rendre : ajoutant, avec une incroyable présomption, qu'à la dixième bombe, la ville capitulerait. Ce champion de la liberté croyait sans doute qu'il lui suffisait de se montrer. La ville était défendue par sa milice et quelques troupes régulières et les treize cents émigrés, reconnaissants de l'hospitalité qu'ils y trouvaient.

Miranda fit d'abord investir la place du côté du faubourg de Wick, et la bombarde durant vingt jours, comme nous allons le lire dans le journal si détaillé du comte de Bremond d'Ars.

¹ Jean-Thérèse-Louis de Beaumont, vicomte d'Autichamp, maréchal de camp, né à Angers en 1738, mort le 31 janvier 1831, lieutenant général honoraire. En 1830, il était gouverneur du Louvre : et, aux journées de juillet, fut blessé d'une balle en repoussant les insurgés qui avaient envahi le palais. Le vicomte d'Autichamp était l'oncle du marquis d'Autichamp, général en chef des armées vendéennes.

Siège de Maëstricht.

« 7 février. — Ce matin, nous avons appris que la guerre a été déclarée le 1^{er} de ce mois par l'Assemblée de France à l'Angleterre et à la Hollande, et qu'en conséquence on a redoublé d'activité dans la place pour mettre en ordre les batteries. Les lettres ne partent plus d'ici : nous sommes bloqués.

16. — Les émigrés offrent de défendre Maëstricht avec la garnison : ils s'enrégimentent par compagnie de provinces ; ils sont treize cents.

19. — Les patriotes ont paru aujourd'hui devant le fort Saint-Pierre. On craint qu'ils veuillent faire une tranchée quelque part.

22. — Cette nuit, les patriotes ont ouvert une tranchée en face de la porte d'Allemagne : et, dès le matin, la place l'a foudroyée. Tout le jour, le feu a été soutenu ; il paraît que beaucoup de boulets portent.

23. — On a découvert une seconde tranchée, ce matin ; elle est ouverte devant la porte de Bois-le-Duc. On l'a battue presque aussitôt et avec succès. Le feu va son train ce soir.

Pour deux repas, chandelles et blanchissage : une livre 18 sols.

24. — Ce matin, vers les six heures, deux cent seize Français sont sortis avec cinq cents hommes de la garnison pour faire une reconnaissance des tranchées de l'ennemi. A peine étaient-ils parvenus à moitié chemin de la tranchée des patriotes, que le canon les a foudroyés et en a blessé plusieurs. Aucun de la province (de Saintonge) n'a péri. Les fusils qu'on avait donnés étaient inserviables, trop lourds, etc., et le plus grand désordre régnait dans le commandement des chefs : surtout dans celui des officiers généraux français dont les trois quarts n'ont jamais fait la guerre... Les soldats et officiers brunswickois ont eu bonne et ferme contenance : le reste, français et hollandais, ont eu l'air un peu étonné du passage des boulets... Le fils de M. de Blangy, lieutenant général, a été tué. Les autres blessés sont : MM. de Borda, de Saint-Florent, de Boërie, etc.

Ce soir, un officier, le sieur de Blottefière, est venu avec un trom-

pette, sommer le citoyen gouverneur de remettre aux patriotes la place qu'il défend pour le Stadhouder. Le prince de Hesse a répondu que la ville lui étant confiée par la République Hollandaise, et non par le Stadhouder, il la défendrait jusqu'à la mort.

25. — Cette nuit, à dix heures et demie, les patriotes ont commencé à bombarder la ville. Il est midi, et le même feu se soutient. La place a, toute la nuit, fait une vigoureuse canonnade, et a tiré plus de huit cents coups de canon. Tout le quartier de Bois-le-Duc est abîmé : le feu a pris dans beaucoup de maisons : les bombes pleuvent... J'ai ressenti, ainsi que beaucoup d'autres de mes compagnons, comme une secousse de tremblement de terre. C'était les bombes qui tombaient et éclataient dans la rivière.

A trois heures, cette après-midi, j'ai été averti que j'étais de garde au fort Saint-Pierre : nous y sommes arrivés vingt-six Français commandés par le marquis d'Hangest. Nous y avons eu deux alertes : et me voici, malgré le vent et le froid, occupé à regarder, de dessus les casernes, l'éclipse de lune qui commence à onze heures du soir, et le bombardement qui continue...

26. — Le feu prend aux casernes. Le vent a été si fort, cette nuit, qu'il a abattu notre corps de garde au fort Saint-Pierre d'où nous sommes partis ce matin, à huit heures.

Les patriotes ont lancé sur la ville plus de six à sept cents bombes. Le feu a consumé les casernes des dragons et un grand magasin de paille. Beaucoup de maisons sont abîmées, celle où je demeure, rue Stock, n'a pas encore été frappée des bombes qui continuent à tomber de toutes parts ; mais, malgré le tintamare, je m'endors à neuf heures.

27. — Ce matin, à une heure et demie, j'ai été réveillé par trois bombes qui ont écrasé la maison que j'habite. J'ai fait porter mon lit dans une cave voûtée, ainsi que les autres Français logés avec moi. Nous avons passé le reste de la nuit un peu plus en repos. Les bombes vont toujours... Cependant, depuis une demi-heure, on n'en voit que de loin en loin. Auraient-ils consommé leur provision ?

Un trompette s'est présenté ce soir à la porte de Bois-le-Duc : mais le gouverneur a refusé d'entendre le message. Il est dix heures : le feu a cessé.

28. — Les patriotes ont lancé très peu de bombes cette nuit. Ce matin, on découvre plusieurs chariots arrivant à leurs lignes, et l'on assure que leur grosse artillerie est arrivée à Tongres. Ce qui est certain, c'est qu'ils ont élevé des batteries vis-à-vis de Wick, Il y aura, cette nuit, ou demain, quelque nouvel acte.

Il y a eu aujourd'hui très peu de bombes. Les habitants ont pu sortir et circuler dans les rues. Le peuple a bon courage et se croit en sûreté avec les Français. »

A. DE BREMOND D'ARS.

(*A suivre.*)



LE COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE

DE NANTES

Ses Attributions, ses Origines, son Personnel, ses Exactions et sa Chute

(Suite¹).

<i>Report</i>	399.982#
Picault , Marguerite Rose, demeurant à la cure de Saint-Similien ; de la Salle, de la Compagnie Marat, lui prit des objets en or, de l'argenterie, et, en assignats : (<i>Bull.</i> VI, 353 et 354. Déclar., n° 143 et 147).	300#
Poulain , demoiselles, emprisonnées au Boufflay ; on prit sur elles : (<i>Com.</i> 7 nivôse, f° 71).	200#
Querrion , veuve, d'Orvault ; les commissaires Châtelier et Nîcolon lui prirent son argenterie, et, de plus, une somme de : (portée en recette au 4 germinal. Déclar., n° 150)	730#
Richard , rue du Marchix. De la Salle et Pinatel, de la Compagnie Marat (Déclar., n° 151 et 177) ont reconnu avoir saisi, chez lui, 5214# en assignats, et 96# en écus.	5.310#
Richeux , Louis-Antoine, rue J.-J. Rousseau, a offert au Comité, et on lui a donné reçu :	1.000#
<i>A reporter</i>	<u>407.522#</u>

¹ Voir le numéro de juillet 1901.

<i>Report</i>	407.522#
Ricordel , don au Comité (Déclar., n° 121).	1.000#
Robard , femme morte au Bon-Pasteur, le 12 brumaire. Fleurdepied a déclaré que son portefeuille, contenant 300#, fut remis à Perrochaud. (Décl., n° 86).	300#
Rodrigues n'obtint son certificat de civisme qu'en acquittant un billet de 5000# souscrit par Chaux, (déposit. de Joseph Leroux, notes d'audience de Bachelier). Cette somme n'entra pas dans la Caisse du Comité.	
Rousseau des Muloteries , négociant ; l'un des Cent trente-deux ; fut pillé de la plupart de ses marchandises. Le bruit courut qu'il avait caché dans sa cave, cent mille livres en numéraire. Le Comité (17 ventôse, f° 135), ordonna des fouilles qui furent dirigées par Grandmaison, et qui ne produisirent aucun résultat.	
Saint-Pern , de, trouvé chez lui : (porté en recette au 5 nivôse)	509#
Schweighauser , avait donné 28,000# qui lui furent rendues. Le procès-verbal du Comité du 12 pluviôse mentionne cette restitution sans en indiquer la cause.	
Sigoigne , Albert, place Egalité, 9, (Com., 11 nivôse) don au Comité provenant d'intérêts sur le navire le <i>Tyrannicide</i>	2400#
Simon , André, et Legoux ; saisi sur eux : (porté en recette au 2 nivôse)	450#
Stapleton , propriétaire des Dervallières ; des vols nombreux de meubles et denrées furent commis et tout aurait été enlevé sans l'intervention de Bettinger, maire de Chantenay. On prit aussi en assignats : (Déclar. n° 152 et 187).	6,000#
<i>A reporter</i>	418.181#

Report 418.181 #

Thébaud, mort probablement aux Saintes-Caires :
Forget a déclaré (n° 97) avoir déposé au Comité, comme
provenant de lui, sept louis en or 168 #

Thoinnet, frères. Les frères Jean-Baptiste et Jacques-Eutrope Thoinnet marquaient, à cette époque, parmi les plus riches négociants de Nantes. Leur crédit et leurs relations d'affaires leur avaient permis de rendre à la ville de grands services en l'approvisionnant de grains. Une délibération du District, du 3 janvier 1793, (f° 194) ordonne le payement aux Thoinnet d'un compte de six cent mille livres sur le million qui leur est dû pour les grains qu'ils ont fait venir. Patriotes modérés, et ne donnant aucun prise à l'accusation de royalisme, ils avaient servi dans la cavalerie de la Garde nationale, et avaient pris part, dans ses rangs, à diverses rencontres avec les insurgés. Les scellés avaient été néanmoins apposés sur leurs magasins à la fin de novembre 1793, par ordre du Comité révolutionnaire. Ils eurent peur, et se cachèrent pendant plusieurs semaines. Leur absence ayant été remarquée, ils craignirent d'être inscrits sur la liste des émigrés et d'être, à ce titre, dépouillés de leurs biens. L'envoi à Paris des notables nantais leur avait montré le danger qu'ils couraient s'ils réapparaissaient à Nantes. Ils résolurent d'aller en Vendée rejoindre le corps du général Haxo, où se trouvaient d'autres Nantais, appartenant, comme eux, à la cavalerie de la Garde Nationale. N'ayant trouvé personne disposé à accepter le dépôt dangereux d'une somme de soixante mille livres, en or et en assignats, ils l'emportèrent avec eux dans leurs valises. A leur passage sur les Ponts, le 2 pluviôse, (21 janvier 1794) ils furent reconnus, arrêtés, et conduits devant le Comité révolutionnaire qui les envoya au Bouffay

A reporter. 418.349 #

Report 418.343#

(proc. verb. f° 93). L'un deux fut transféré au Sanitat peu après. Jean-Baptiste mourut le 21 pluviôse, Jacques Eutrope, le 29 du même mois. On mit, on leva, on remit sept ou huit fois les scellés sur leurs magasins, leurs meubles et leurs coffres-forts. La citoyenne Carré femme de confiance chez eux, et qui avait été constituée gardienne des scellés, a raconté qu'un jour les citoyens Gallon et Labigne, s'écrièrent, en mettant la main sur un portefeuille : « Bon ! Voilà ce que nous cherchions ! »

Le Comité porta en compte au 13 ventôse, comme ayant été trouvée dans les valises, une somme de 3,345 # or, argents et assignats démonétisés, mais Goullin fut forcé, au procès, de convenir que, seulement en louis d'or, il s'y trouvait plus de 3,000 # : (132 louis) et des assignats. *Journ. des Lois* du 5 an III. p. 2. (Déclar. de Vilmain, n° 71 de Trotreau, n° 11. Plusieurs dépositions, concernant les vols dont les Thoinnet furent victimes, se trouvent au *Bull. du trib. révol.* VI, 275, 307, 308 ; VII, 13. (V. aussi Déclar. de Marie Carré, n° 32, délibérat. du Conseil des représentants, n° 117, f° 30 et 34 et Émigrés, 21 brumaire an III). La principale déposition est celle de Vilmain, leur proche parent. Les frères Thoinnet laissaient douze enfants mineurs, et Vilmain avait été nommé leur tuteur. Dans une requête, signée de ce dernier, en date du 25 prairial an II, lendemain de l'arrestation des membres du Comité, qui contient les renseignements donnés ci-dessus, il est dit qu'à Nantes, on leur a volé tout ce qui pouvait s'emporter ; on en fit autant à leur propriété de la Turmelière, en Liré, où on leur vola 227 barriques de vin d'Anjou, qui furent amenées à Nantes ; leurs récoltes de blé, leurs vaisselles, leurs

A reporter 418.349#

Report 418.340#

chaudières de cuivre etc. Vilmain évaluée à 120.000 liv. les valeurs monétaires et assignats saisis par le Comité révolutionnaire.

Goullin, interpellé à ce sujet, a prétendu que c'était la Caisse du District, c'est-à-dire la Nation, qui avait profité de la vente des objets mobiliers des Thoinnet, et que l'enlèvement de leurs valeurs monétaires avait été une confiscation qu'il appartenait au Comité révolutionnaire de faire ; qu'au surplus, il offrait d'en tenir compte. Le mot était joli de la part d'un homme qui, dans les mêmes jours, s'était vanté de ne pas posséder un seul assignat de cinquante sous dans toute la République.

Sur la dénonciation du Comité de surveillance de la Société Vincent-la-Montagne, un nommé Pimot, ajusteur, fut emprisonné aux Saintes-Claire, sous la prévention d'avoir favorisé l'évasion des Thoinnet en leur procurant des chevaux.

Un de leurs parents, Nicolas Thoinnet de la Boulaye, fut condamné à mort par le tribunal de Phelippes, le 21 nivôse, en même temps qu'un jeune Sagory, neveu de sa femme. 120.000#

Thomas et Gigault, dames, conduites au Bon-Pasteur ; on les dépouilla de leurs portefeuilles qui contenaient : (Déclar. n° 261). 5.000#

Thouzelin de la Valtière, provenant de (porté en recette au 21 pluviôse, 311#) d'après la déclaration n° 66, on lui aurait pris : 480#

Tollenare, Philippe Auguste de, rue du Puits d'argent, don au Comité : (Com. 16 pluviôse, n° 106, Déclar. (n° 76). 4.000#

A reporter. 547.829#

<i>Report</i>	517.829 #
Tollenare-Budan , dame de, sœur de Jogues, qui avait promis 40,000# si son frère recevait sa liberté, donna dix mille livres : (Déclar. n° 242. — <i>Bulletin</i> , VI, 221, notes de Bachelier).	10.000 #
Valton , Nicolas ; on lui a soustrait pour 5000# de valeurs au porteur, et, en plus, des assignats s'élevant à 1525# (<i>Bullet</i> VI, 312. Déclar. n° 226, 114# por-en recettes).	6.525 #
Vallée , négociant, don au Comité, le 12 ventôse : chemin de Chaux, mille liv. (<i>Bull.</i> VI, 312. <i>Journ. des lois</i> du 13 frimaire an III. Déclar., n° 9).	6.000 #
Vay , (M ^{me} de) femme de l'un des Cent trente-deux, fut volée par Bouvier, de la Compagnie Marat, d'une quantité d'objets de toutes sortes et de 32 marcs d'argenterie. (Com., 18 nivôse f° 81. Déclar., n° 21).	1.000 #
Vigeant . Un procès-verbal de Grandmaison, du 7 pluviôse, porte qu'il est allé au Chalonge, commune de Héric, lieu signalé comme un repaire d'aristocrates, qu'il n'a rencontré qu'une domestique, et qu'il a saisi une somme de :	564 #
Wilfelsheim et Aauthus, négociants, ont remis en don au Comité, 12.000#, le 18 ventôse, et, un peu plus tard, pour le chemin de Chaux, 3.000# : (Déclar., n° 95)	15.000 #
Vinsonneau-Codry , femme, demeurant rue Deliale, signala, chez une dame Bodreau, l'existence de l'argenterie de la Collégiale de Notre-Dame, le 30 vendémiaire. Cette argenterie fut saisie, et une prime fut promise à la dénonciatrice. On évalua la valeur de cette découverte à une somme considérable. Mais Chaux dé-	
<i>A reporter</i>	586.918 #

Report 586.918#

clara à la Société populaire que le tout valait à peine vingt mille livres. (Déclar., n^{os} 48 et 95. *Bull.*, VI, 206). Ce qui est bien certain c'est que cette argenterie ne fut pas remise à la Monnaie (V. aussi *Le Sans-Calotte Goullin*, p. 81).

TOTAL 586.918#

VI

Phelippes-Tronjolly, comme président du tribunal révolutionnaire, avait été d'une grande faiblesse à l'égard de Carrier, et l'ardeur qu'il déploya dans ses attaques contre la tyrannie du Comité révolutionnaire montra, une fois de plus, que rien ne vaut un danger personnel et prochain pour aiguillonner les lâches et les rendre braves.

L'inimitié qui existait entre lui et le Comité avait une cause honorable et remontait à l'époque de la noyade du Bouffay. Informé du projet de cette noyade, Phelippes avait, dans l'intention de l'empêcher, passé une partie de la nuit du 16 au 17 frimaire au greffe de la prison du Bouffay. Sa présence en ce lieu avait intimidé les noyeurs, cette nuit-là, mais elle n'avait eu pour effet que de retarder l'exécution de quelques jours. Depuis lors, Phelippes avait rendu plusieurs ordonnances relatives à l'extraction des détenus des prisons, ordonnances qui contenaient les allusions les plus transparentes à l'abominable mesure dont Goullin avait été l'exécuteur. De là, violente raucune de Goullin contre Phelippes.

A la veille de son départ de Nantes, Carrier avait destitué ce dernier de ses fonctions de président du tribunal révolutionnaire, et Phelippes avait attribué, non sans raison, cette disgrâce à l'influence de Goullin. Cet incident avait encore accru leur haine réciproque. Simple juge, avec un passé qui n'était pas très net au point de vue des menées fédéralistes, l'ancien président sentait que l'animosité du Comité contre lui n'était pas une chose négligeable, et il s'ingé-

niait pour se mettre à couvert du danger des dénonciations. Bien qu'il se sentit médiocrement considéré à la Société Vincent-la-Montagne, qui disposait de la faveur populaire, il avait eu l'heureuse idée de profiter de l'absence de Chaux et de Goullin pour s'y présenter hardiment. Il avait demandé la parole, et, à la suite d'un discours habile, il avait obtenu de cette Société une déclaration de confiance dans son civisme (4 germinal, an II, 24 mars 1794). C'est sans doute le discours qu'il avait prononcé qu'il fit imprimer sous ce titre : *Mémoire du sans-culotte Phelippes, précédemment connu sous le nom de Tronjolly*, daté de Nantes le 13 germinal an II. (2 avril 1794)¹.

En termes voilés, qui durent néanmoins à ce moment paraître audacieux aux Nantais qui le lurent, Phelippes, après avoir pris la précaution de déclarer que le Comité avait agi à l'insu des représentants, disait, dans ce mémoire : « Pour bien juger de la nécessité de mon ordonnance du 7 nivôse, relative aux extractions de prisonniers, il faut savoir la conduite que tinrent, de nuit, à la maison de justice du Bouffay, deux citoyens, Goullin et Grandmaison qui, avec une escorte nombreuse, s'y permirent, envers un grand nombre de prisonniers, tant jugés que non jugés, ou détenus comme suspects, des propos révoltants, et des actes arbitraires, dont il épargnera les détails. Ces prisonniers ne vivent plus; il passera le reste sous silence..... »

La semaine suivante, l'empêchement du juge, qui venait d'être nommé accusateur public, appelait Phelippes à cette fonction par l'effet des règlements sur le roulement du personnel du tribunal. C'était une chance inespérée; aucun poste n'était plus favorable que celui-là pour lui permettre d'entreprendre et de mener campagne contre le Comité.

Le 24 germinal, 13 avril, il écrivait au Comité pour le sommer d'avoir à lui représenter les personnes de deux prisonniers qu'il savait avoir été compris dans la noyade du Bauffay du 24 frimaire. Peu après, il lui faisait parvenir son petit *Mémoire*, dont l'envoi et

¹ Petit in-8° de 12 p., sans nom d'imprimeur. Pôhant, dans son Catalogue, n° 50.575 dit que le seul exemplaire connu fait partie de la bibliothèque de M. Etiennez. Il fait maintenant partie de la mienne.

la réception sont constatés au procès-verbal du Comité du 1^{er} floréal, 20 avril. Les collègues de Chaux et de Goullin, livrés à eux-mêmes, trouvaient sans doute que leurs chefs tardaient bien à revenir, et ce fut probablement quelque lettre pressante de Bachelier qui les décida enfin à quitter Paris.

Sans attendre leur retour, effrayés de l'attitude de Phelippes, Bachelier, Mainguet, Perrochaud et autres provoquèrent à la Société Vincent-la-Montagne l'envoi aux représentants d'une dénonciation contre l'accusateur public. Le texte en a été perdu, mais la mention de l'envoi de cette dénonciation existe au procès-verbal du Comité. Il ne semble pas que les représentants en aient tenu le moindre compte.

Le procès-verbal du 8 floréal, 27 avril, constate la réception d'une nouvelle lettre de Phelippes « faisant soi-disant les fonctions du ministère public ». De cette façon de désigner ses fonctions, il est permis d'inférer que sa lettre n'était pas agréable aux membres du Comité.

La rentrée au Comité de Chaux et de Goullin ne l'intimida pas ; le 23 floréal, 12 mai, il inscrivait au registre du Tribunal criminel par jurés, (n^o 46) le requisitoire suivant : « Considérant qu'il est de notoriété publique que, depuis les sept mois derniers, des particuliers se sont permis d'exercer des concussions, en taxant arbitrairement, et même en percevant comme taxes non exigées comme impositions, sans autres prétextes ou autrement, des sommes, effets, bijoux et argenteries, même souvent sans en donner de quittances ; que les sommes et produits d'effets n'ont même pas, jusqu'ici, été versés dans la caisse publique ; qu'il n'a été imprimé ni affiches de listes ou tableaux contenant les noms des imposés, de ceux qui ont payé les effets reçus ; qu'on a fourni une compagnie d'hommes dont les membres ont perçu ou spolié des sommes d'argent, fait des emprisonnements arbitraires, et ont, sans ordres, violé l'asile des citoyens ... qu'on a enlevé de leurs domiciles, de la maison de justice et d'ailleurs, malgré les représentations des concierges, des particuliers tant détenus que non détenus, tant jugés que non jugés, des condamnés à la déportation, et d'autres qui devaient garder prison jusqu'à la paix ; que ces

détenus, à différentes époques, et notamment le 24 frimaire au soir, furent garrottés, conduits à l'eau avec menaces et noyés d'une manière cruelle ; qu'en agissant ainsi on s'est rendu coupable d'assassinat, et qu'on a enlevé à la République les biens des particuliers, mandons et ordonnons à tous huissiers, aux gendarmes nationaux, d'assigner les témoins, dont les noms seront compris dans une liste annexée à une expédition de la présente, même tous autres témoins dont nous pourrions donner les noms par la suite, à comparaître, en personnes, devant nous, le 28 floréal et jours suivants, à huit heures du matin pour faire leurs déclarations sur les faits ci-dessus. Signé : PHÉLIPPES. »

Prieur de la Marne, auquel ce réquisitoire avait été communiqué, obligé de partir précipitamment pour Brest, enjoignit à Phélippe, par une lettre du 24 floréal, (13 mai) de surseoir à toutes poursuites, jusqu'à l'arrivée d'un de ses collègues de mission, qui statuerait en connaissance de cause.

Le collègue, qui arriva deux jours après, était Garnier de Saintes. Dans la crainte qu'il ne fut, à son arrivée, circonvenu par les membres du comité, Phélippe s'empressa de lui adresser la lettre suivante : « En arrivant à Nantes, crains de te laisser influencer par ceux qui, se qualifiant républicains, ne se conforment à aucune loi. Des hommes faibles et sans caractère chercheront à te pré-munir contre les amis de la justice, de l'humanité et des lois, et contre moi en particulier. Je te prie de prendre connaissance des pièces ci-jointes. »

En même temps qu'il essayait inutilement de mettre le représentant dans son jeu, Garnier n'ayant fait que passer, il écrivait aux directeurs des domaines et de l'enregistrement pour leur signaler les ventes d'objets précieux faites par le Comité, et leur demander si, conformément aux lois des 14 et 16 frimaire et du 15 nivôse², le produit de ces ventes et celui des taxes, avaient été versés dans la caisse de l'un et de l'autre. Il avait aussi, par différentes démarches.

¹ Correspond. des représentants en mission. (*Archiv. départ.*)

² Lois des 14 et 16 frimaire ; Duvergier, *Coll. de lois*, VI, 335, et 402 ; loi du 15 nivôse an II : *Réimpression du Moniteur*, XIX, 137.

secoué la torpeur de l'administration du District, chargé, par les lois citées tout à l'heure, d'opérer la rentrée dans les caisses publiques des valeurs saisies, et il l'avait mise en demeure d'exécuter les lois en exigeant des comptes du Comité. Le District, qui s'était contenté de porter ces lois tardivement à la connaissance du Comité en lui en transmettant le texte, se décida à lui écrire, le 25 floréal, 14 mai : « Le Décret du 16 frimaire relatif aux taxes faites par des Comités révolutionnaires ou des autorités incompétentes, vous a été adressé le 2 ventôse. Vous avez vu, par cette loi¹, que nous devons poursuivre, sous notre responsabilité, le versement des fonds dans le trésor national. Cependant, depuis que vous avez reçu cette loi, vous êtes restés dans le silence. Nous désirons que vous vous expliquiez à nous à cet égard, et que vous nous fassiez part des mesures que vous avez dû prendre pour vous mettre en règle sur un objet aussi important. Vous n'ignorez pas vos obligations et les nôtres, et que les négligences et les retards sont des crimes devant la loi². »

Sept des membres du Comité répondirent aussitôt : « Le Comité révolutionnaire au District. Nantes, le 26 floréal an II. (15 mai 1794) — Républicains — A la réception de votre lettre nous avons délibéré et jugé que nous n'étions pas dans le cas de la loi qui ordonne le versement des fonds provenant de taxes ou impositions. En effet, nous ne levâmes jamais ni emprunts, ni taxes, ni contributions forcées. Cependant incertains, et crainte de nous compromettre, nous avons écrit à Paris. et attendons une décision à cet égard. Néanmoins nous apurons nos comptes, et, incessamment, l'état vous en sera représenté. Nous vous prévenons, en outre, que nous diviserons notre compte en deux parties, celle qui réellement ap-

Dans l'espèce, c'est la loi du 15 nivôse que le District aurait dû invoquer. La Convention, après avoir, par l'art. 20 de la section III, de la loi du 14 frimaire interdit toutes levées de taxes autrement que par décret, n'avait pas dédaigné d'attribuer, par les lois du 16 frimaire et 15 nivôse, au trésor public, les taxes illégales ou levées par des autorités incompétentes, et avait chargé les Districts d'opérer leur rentrée dans les caisses.

¹ District, lettres, registres 1793 an II, n° 77. Le procès-verbal du Comité du 21 floréal mentionne une lettre antérieure du District, avec cette note « y attachée celle du nommé Phelippes qui demande un compte ».

partient à la République, et doit être versée dans ses coffres, telles que sommes saisies, ou trouvées enfouies chez divers ; l'autre, résultat de dons applicables aux besoins de la commune, et qui ne sont point soumis au même versement. Au surplus, sans délai, vous fournirons ce compte, et vous jugerez de ce que la loi nous prescrit, ayant autant à cœur que vous son exécution. Salut et attachement. Signé : Grandmaison ; Goullin ; Levêque, Chevalier, Gaullier père ; Bollogniel ; C. F. Petit.

Ce n'était plus seulement par le « soi-disant accusateur public » que le Comité se trouvait pris à partie ; c'était une administration toute entière qui l'incriminait pour le retard apporté à la reddition de ses comptes.

- 4 Les manœuvres de Phelippes réussissaient. Jusqu'alors l'autorité du Comité avait, en fait, dominé toutes les autres. Obligé de venir à composition sur un seul point, il perdait son prestige.

VII

Dans les premiers jours de prairial, Bourbotte arrivait à Nantes. Il déposa ses pouvoirs au Département le 6 prairial (25 mai), Bourbotte avait, sur divers points de la Vendée, présidé avec une cruauté froide à l'exécution de milliers de prisonniers.

A Noirmoutier il avait agi, comme Carrier à Nantes. Mais ce qui prouve bien que les représentants en mission étaient, pour le Comité de salut public, de simples agents, qui exécutaient des mesures prescrites¹, et non des portions de souverains, libres de leurs déterminations, c'est que le même Bourbotte, qui venait de Paris, où il avait appris que le mot d'ordre était d'atténuer la terreur en province, pour en concentrer tout l'effort à Paris, déclara à son arrivée à Nantes que la clémence serait sa devise, et il le prouva en ordonnant peu après de nombreux élargissements d'habitants enfermés comme suspects.

L'arrivée à Nantes d'un représentant disposé à favoriser les mo-

¹ V. sur ce point : *Le représentant Vadier*, par M. Tournier, p. 225.

dérés, au moment où l'opinion, excitée par Phelippes, commençait à se soulever contre les excès des membres du Comité, était pour eux une coïncidence fâcheuse. Inquiets, et ce n'est pas assez dire, effrayés, ils décidèrent qu'il était urgent d'imposer silence à leur ennemi le plus pressant en le faisant emprisonner. Pour y réussir sans délai, il fallait qu'une dénonciation grave, signée d'un nom autorisé, mit le représentant en demeure de faire emprisonner Phelippes. Ils se rappelaient que le coup de la dénonciation obtenue de la Société Vincent-la-Montagne avait raté, faute d'avoir été habilement préparée, à une époque où Chaux et Goullin étaient absents du Comité. Un homme leur sembla avoir toutes les qualités requises pour signer utilement cette dénonciation, c'était le médecin Thomas, patriote estimé, qui sollicitait à ce moment du Comité quelques mesures d'humanité en faveur de détenus auxquels il s'intéressait. A la requête de Thomas, Chaux répondit que l'action du Comité était paralysée par les attaques de Phelippes, et que, malgré les ressources de son encaisse, il ne pouvait rien faire, mais qu'il serait facile de lui accorder tout ce qu'il voudrait, s'il consentait seulement à signer une bonne dénonciation contre Phelippes. Thomas, reprit alors, en plaisantant, qu'il était dommage qu'il n'eut pas connu, il y a quelques mois, leur vif désir de se défaire de Phelippes, lorsqu'il l'avait guéri d'une maladie qui mettait ses jours en danger ; qu'il n'aurait alors eu qu'à le laisser mourir naturellement, mais que, pour le moment, il ne pouvait rien contre leur adversaire, ayant pour principe de ne dénoncer personne sans avoir de graves raisons pour le faire, et des preuves de culpabilité¹.

La dénonciation, contenant quinze chefs différents, était toute prête, et elle existe encore ; on y reconnaît l'écriture de Bachelier, avec des retouches de Chaux et de Goullin ; c'est ce dernier qui a chiffré les alinéas de un à quinze. En voici le texte :

¹ Déclar. de Thomas, n° 92 (*Arch. municip.*).

ÉGALITÉ, INDIVISIBILITÉ, LIBERTÉ, JUSTICE, PROBITÉ,
INFLEXIBILITÉ

Le Comité révolutionnaire, las de se voir poursuivi avec un acharnement sans exemple, par le nommé Philippe dit Tronjolly, par un homme qu'il ne dédaigna jusqu'à présent que parce que, toujours indulgent, il le traita comme fou ; après avoir épuisé successivement toutes les voies de douceur et de mépris, résout enfin à répondre aux inculpations calomnieuses de cet astucieux plume. En conséquence, après avoir recueilli sur sa moralité, sur ses principes, et sur ses démarches, les renseignements les plus positifs, il a rédigé contre lui l'acte d'accusation ci-après :

1. — Le Comité révolutionnaire de Nantes accuse Philippe dit Tronjolly, ci-devant procureur du Tyran au présidial de Rennes, puis ci-devant commissaire du Tyran au district de Paimbœuf, enfin membre d'un Département fédéraliste, d'avoir été, de tout temps, simple individu comme magistrat, un cabaleur, un intrigant, un remueur éternel qui sacrifia tout à la vaine gloriole de faire parler de lui et de se rendre important.

2. — Le Comité l'accuse de se targuer finement, pour se faire croire l'ennemi du despotisme, d'avoir vexé le ci-devant Parlement de Bretagne, d'avoir porté quelques coups à cette hydre sénatoriale, tandis qu'homme de gouvernement, dévoué entièrement au ministère, procureur du roi en un mot, il ne fut le persécuteur ardent des parlementaires que pour mieux faire sa cour au Tyran qui le salariait.

3. — Le Comité l'accuse de n'avoir, sans doute par amour pour la monarchie, recherché, sous l'un et l'autre régime, que des places à la solde du monarque. Le Comité l'accuse d'avoir donné lieu de présumer, par son vif attachement à la charte gothiquement royale de l'Assemblée Constituante, que jamais il n'accueillerait de cœur le gouvernement républicain démocratique.

4. — Le Comité l'accuse, en conséquence de ses principes, d'avoir, aux premières étincelles du fédéralisme, au premier mouve-

ment qui sembla compromettre le retour du régime monarchique, saisi avec empressement les moyens subversifs qui pouvaient y ramener.

5. — Le Comité l'accuse d'avoir été, dans l'administration départementale dont il était membre, un des boute-feux, une des trompettes du système liberticide qui tendait à rompre l'unité de la République¹.

6. — Le Comité l'accuse de s'être fait nommer député auprès de la commission centrale de Rennes, puis, de retour à Nantes, d'avoir provoqué une nouvelle députation à Caen, que, cependant, il n'obtint pas.

7. — Le Comité l'accuse d'avoir, au refus d'un de ses collègues, chaudement et publiquement sollicité l'influente mission de signifier aux représentants du peuple, l'arrêté qui les rejetait de nos murs.

8. — Le Comité l'accuse d'avoir été membre, avec les Poton Letourneux, Beaufranchet et Peccot, d'une commission qui, établie pour remédier au soulèvement manifesté dans les environs de Guérande, et dénoncé au Département le 5 mars, par Lepeley, resta constamment inactive, et ne répondit pas, même à Labourdonnaie qui ne réclamait, pour calmer ce germe d'insurrection, que 200 hommes au plus².

9. — Le Comité l'accuse d'avoir applaudi, à toute outrance, à propos du guillotiné Beysser, qui menaçait, en séance publique du Département, d'expulser de sa propre main tout montagnard au 20 lieues du territoire français.

10. — Le Comité l'accuse d'avoir dit, en visitant l'un de ses collègues, détenu chez lui comme signataire de l'arrêté du 5 juillet : « Il est bien étonnant que toi, qui t'es opposé de toutes tes forces à cet arrêté, tu sois en arrestation, tandis que moi, qui l'approuvai, je sois libre, et président du Tribunal révolutionnaire.

¹ *Le Fédéralisme dans la Loire-Inférieure. Revue de la Révolution, 1889, mai-août.*

² Lepeley, en effet, revenant de Guérande, le 5 mars 1793, fit part au Conseil de Département de l'état de fermentation des habitants de la côte, dans la région de Guérande. A la fin de la séance, Phelippes fut élu, ainsi que Poton et Peccot fils, membre du Comité de surveillance, mais rien n'établit qu'il ait plus que les autres laissé se développer ce « germe d'insurrection ». V. *Cons. du Département, t^o 28 (Arch. départ.)*.

11. — Le Comité l'accuse d'avoir traité de journées de deuil, de massacre exécrable, les mesures révolutionnaires exercées contre des brigands ou des scélérats reconnus, des mesures nécessitées par les circonstances, arrêtées par les Administrations réunies, sollicitées par la clameur publique, commandées enfin par la première des lois, le Salut du peuple, et autorisées par des représentants.

12. — Le Comité l'accuse d'avoir improvisé les journées salutaires des 1^{er} et 2 septembre en traitant de *septembrisation* ces scènes qu'il réprouvait, et pour lesquelles il poursuit les exécuteurs.

13. — Le Comité l'accuse, lors d'une translation de prisonniers, que dictaient les menaces d'une contagion prochaine, la pénurie des subsistances, et une insurrection éclatée dans les prisons, d'avoir fait afficher avec profusion une ordonnance perfide tendant à soulever le peuple contre cette démarche soi-disant illégale, en lui peignant ses auteurs comme des hommes de sang, comme de ennemis des lois¹.

14. — Le Comité l'accuse d'avoir malicieusement épié tous les défauts de forme qui auraient pu échapper à l'inexpérience du Comité ; d'avoir soigneusement fouillé, dans tous ses petits torts, pour les convertir en crimes et de ne s'être porté à une si constante persécution que pour se venger d'un refus de certificat de civisme.

15. — Le Comité l'accuse d'être platement convenu devant un de ses membres que, s'il eut obtenu son certificat de civisme, il n'eut jamais élevé la voix contre les actes du Comité, et même que s'il l'obtenait encore, il saurait bientôt tout assoupir. »

Le factum était venimeux ; peut-être l'eût-il été encore davantage si les sentiments de rancune et de vengeance qui l'avaient inspiré avaient été un peu mieux dissimulés. Arrivés à reconnaître que leurs signatures avaient perdu toute autorité, ils se risquèrent à l'envoyer sous la forme anonyme. Ce fut Chevalier, l'un des plus illettrés du Comité qui fut chargé, à la séance du 9 prairial, (28 mai), de le faire tenir au représentant. Dès le lendemain, Bourbotte en accusait réception par une lettre mentionnée en ces termes, au dernier procès-verbal du Comité : « Lettre du représentant Bourbotte concernant

¹ La noyade du Bouffay du 24 frimaire.

l'acte d'accusation contre Phelippes-Tronjolly, par laquelle il dit que c'est sans doute par erreur que les membres du Comité n'ont point signé cet acte, et qu'il pense que le Comité n'aurait pas voulu dire ce qu'il n'aurait pas voulu signer. »

Quand Bourbotte déposa au procès du Comité comme témoin, Chaux osa l'accuser de l'avoir forcé, lui et ses collègues, de signer un acte d'accusation contre Phelippes. Bourbotte répondit : Le Comité m'avait envoyé un premier acte d'accusation composé de quinze articles contre Tronjolly ; quelques jours après, il m'en envoya un autre plus étendu puisqu'il contenait cent trente-deux chefs, tous des plus graves. Ces dénonciations, comme les premières, n'étaient revêtues d'aucune signature. J'en fis l'observation au Comité, je lui écrivis même à ce sujet. On ne me répondait pas ; je fis des instances, enfin deux membres vinrent me faire une réponse verbale. Je leur fis sentir qu'en pareille matière, il fallait des écrits signés. Bourbotte ajouta, ce qui n'était pas très vrai, puisque la dénonciation du Comité avait eu pour résultat de renvoyer Phelippes, comme nous le verrons tout à l'heure, devant le tribunal révolutionnaire, qu'il n'avait jamais cru que la dénonciation du Comité reposât sur des bases sérieuses, et qu'il était persuadé qu'elle avait été dictée par des motifs personnels d'animosité¹.

Le dernier procès-verbal du Comité du 10 prairial ne contient que la mention de la réception de la lettre de Bourbotte relative au défaut de signature de la dénonciation. Ses membres cessèrent de se réunir, sans mentionner les causes de leur désertion, reconnaissant ainsi leur complète déchéance. Phelippes les voyait déjà, par son fait, assis sur la sellette.

La cause de leur désertion fut certainement la demande, adressée par le représentant, le 9 prairial à la Société populaire, de désigner treize citoyens, qui formeraient une commission, dite Conseil des représentants, dont le rôle serait de les éclairer sur les hommes et sur les choses de la ville de Nantes. Les citoyens désignés furent : Anne-Jacques-Joseph Lenoir, ancien président d'une Commission militaire instituée par Carrier ; André Lecoq, ancien collègue de

¹ *Bull. du Trib. révolut.*, n° 100, p. 2 et VII, n° 1, p. 2.

Phelippes au tribunal révolutionnaire; Louis Guéné; Jean Sou-lignac, Jean Carrail; Philippe Vic; Joseph Hérie; Joseph Subtil; Etienne Dortel; François Clisson; Lambert Davert et Claude Castries. Lecoq fut, peu après, remplacé par un nommé Colas. Un arrêté du 27 prairial alloua à chacun des membres du Conseil des représentants une indemnité de six livres par jour. De nombreuses mutations, dans les fonctions administratives et judiciaires, ordonnées par les représentants se firent d'après les indications des membres de ce conseil¹.

(A suivre.)

ALFRED LALLIÉ.

Arch. départ., série L, registre n° 150.



LA PLANTE MERVEILLEUSE DE TINTAGEL

I

LE JOUR TOMBE

La nuit ! voici la nuit ! Les ténèbres profondes
Sur la terre obscurcie ont jeté leur effroi ;
Des frissons ont couru sur les campagnes blondes.

Voici la nuit ! La peur, au sombre palefroi,
Chevauche à travers champs, de vallée en montagne,
Et vient heurter du poing jusqu'au chevet du roi.

Et March en son manteau d'hermine de Bretagne,
Tressaute, et redressé, cou tendu, haletant,
Croit entendre gémir, au loin, dans la campagne.

« Est-ce l'oiseau de mer, le souffle de l'autan,
« Le ressac écumeux qui vient battre la grève ?
« Non, dit le sombre roi, c'est la voix de Tristan !

« Ah ! quel dur cauchemar a remplacé mon rêve !
« Quel brouillard de douleur, de haine et de remord
« Enveloppe mon cœur, sans répit et sans trêve ! »

Oriane s'approche et dit : « Les vents du Nord,
« Seuls, ont semé leurs pleurs à travers la bruyère.
« Père, vous savez bien que Tristan est bien mort,

« Que jamais plus sa voix ne dira de prière,
« Que jamais plus l'écho, dans le feu du combat,
« Après lui ne criera son noble cri de guerre,

« Qu'il est dans le sépulcre où plus le cœur ne bat,
 « Où ses os vont dormir leurs longues nuits sans lune
 « Et souffre pour toujours l'éternel célibat.

« Reposez-vous, chassez cette idée importune. »
 — « Non, mon enfant, les soirs, parmi les ouragans
 « Qui montent de la mer et balayent la dune,

« A l'heure où les gens croient qu'on voit les korrigans,
 « Au détour des chemins, danser leurs sarabandes
 « Je n'ai pas reconnu le cri des cormorans !

« Un roi de Cornouaille irait croire aux légendes !
 « C'est bon pour une vieille assise au coin du feu !
 « Moi, j'entends des sanglots qui traversent les landes.

« Elever un appel de vengeance vers Dieu ! »

II

DANS LA NUIT

La nuit descend toujours ; l'ombre est plus noire encore,
 Des horizons perdus et voilés au regard,
 Et dans l'anxiété d'une lointaine aurore,

Roule un ciel nébuleux qui, bataillon hagard,
 Précipite, muet, sa course fantastique
 Qu'interrompt par instants la lune au clair blafard.

Alors, le vieux donjon, dressant son front antique,
 Semble surgir du sol et du haut de ses tours,
 Veiller sur le sommeil du monde énigmatique.

Là, les races en tas se reposent des jours ;
 Les peuples fatigués de travailler la terre
 S'endorment, et les morts sont couchés pour toujours.

Que de morts !..... Que de morts la destinée austère
 Pousse au fatal sillon qu'elle nous a tracé !
 Que de fois, le bourdon triste du monastère

Elève sa voix grave et pleure au trépassé !
 Mais malgré le ciment dont la pierre se scelle
 L'esprit de l'au-delà flotte dans l'air glacé.

Et March entend une âme : « O mon Tristan, dit-elle,
 « Comme l'amour est grand dans le fond du trépas,
 « Comme on est libre, enfin comme la mort est belle !

« Lorsqu'on croit vivre libre, on ne s'appartient pas ;
 « On est comme le flot que le courant emporte
 « Et charrie au hasard. La mort est sur vos pas.

« Elle vous prend, on crie, on implore, qu'importe ?
 « On résiste, on se bat, et de l'éternité
 « Qui s'entr'ouvre, on voudrait voir refermer la porte ;

« On ne sait pas !... Silence ! et songe, révolté,
 « Qu'elle est plus douce encor notre nuit étoilée,
 « Dont l'infini d'amour hante l'immensité !

« J'ai retrouvé ton âme à jamais dévoilée
 « Sur le libre Océan des siècles éternels,
 « Loin de la route froide, aride et désolée

« Dont nous n'aurions connu que les plaisirs charnels,
 « Mon cœur peut se donner ; il est libre d'entraves ;
 « A toi donc je serai, sans désirs criminels,

« O Tristan, mon amour ! » — « Yseult ! quels mots suaves !
 « Tu berces mon cœur las qui se reprend enfin !
 « La cloche aux cris de deuil a tû ses notes graves ;

« Les moines sont partis ; et voici qu'un très fin,
 « Très doux parfum de fleur s'élève de ma tombe ;
 « C'est le bonheur d'aimer ! Il n'aura plus de fin.

« Le feuillage embaumé qui l'abite, retombe
 « De mon cœur sur le tien ; mes pieds enracinés
 « Ont des sèves d'amour. Viens, ma tendre colombe,

 « Viens, tu feras ton nid dans mes bras enchaînés !
 « Viens, ils te berceront parmi l'azur en fête !
 « Au gré des vents du ciel nos soupirs entraînés

 « Porteront leur ivresse où l'Univers s'arrête,
 « Bien plus loin que la grève où s'éteignent les jours,
 « Que l'abîme insondé d'où bondit la tempête :

 « Et nos cœurs confondus pourront s'aimer toujours !
 « Dans la splendeur sanglante où la lumière expire,
 « Tu seras mon soleil, je serai tes amours !

 « Yseult, l'éternité !... .. l'extase !... .. le délire ! »

III

L'AURORE

Une cloche a tinté l'*Angelus* des matins ;
 Sous un hymne de foi s'éveille la campagne :
 Des cloches font écho du fond des prés lointains.

Livre au jour ta grandeur, ô terre de Bretagne,
 Ta bruyère où le vent chante le chant du ciel
 Et ta grève sauvage où la vague en montagne

Accumule à tes flancs son effort éternel ;
 Livre au jour l'horizon monotone des landes,
 Tout ce chaos de pierre, immense et solennel,

Qui garde le secret du passé de tes brandes,
 Les vieux cromlechs moussus, le dolmen, le meahir
 Q'à tes dieux oubliés tu dressas en offrandes,

Et que les jours errants n'aient pas vu finir ;
Jusqu'au fond des forêts où l'ombre en vain s'attarde ;
De ton passé debout, accueille l'avenir !

Et tandis qu'aux rayons nouveaux ton sol se farde,
Que l'oiseau de tes nids vole aux cieux en éveil,
Dans la pleine lumière, et chante comme un barde :

Le soleil !

IV

LE CREUSET DE LA MORT.

Là-bas, sur les coteaux et les landes désertes,
Les fantômes confus des brouillards matineux
Se sont évanouis parmi les herbes vertes ;

Des lambeaux de leur traîne, aux genêts épineux,
Sont accrochés encore ; et la nuit en déroute
A semé les marais de rubans cotonneux.

Tout s'éveille ; déjà passent sur la grand'route
Les chariots criards, trainés des bœufs pesants ;
La chevrette aux talus, grimpe, gambade et broute :

L'écho redit l'appel lointain des paysans,
Et les filles de ferme avec leurs coiffes blanches
S'en vont traire le lait dans leurs pichets luisants ;

Sans souci du soleil qui joue entre ses branches
Le bûcheron s'en vient, frappe le chêne au flanc
Et la hache mortelle ouvre et creuse ses hanches.

Tout doré de lumière et tout teinté de sang
La vie a de nouveau rouvert au jour son livre :
Le meurtre au manteau noir a pris son casque blanc.

On voit ainsi les jours et les siècles se suivre
 Il semble qu'aux sillons le même blé mûrit
 Et que du même oiseau chante la voix de-cuivre.

Quand pour hommes ou fleurs, pour ce qui pleure ou rit,
 Le temps est court ; et quand un immortel mystère
 Refond tout au creuset où rien ne se tarit.

Au tombeau de Tristan, une fleur solitaire
 Ce jour-là répondait aux rayons du soleil
 Comme aux baisers du Ciel, un baiser de la Terre.

Lys aux pétales blancs, pavots au front vermeil,
 N'ont pas plus de fierté, plus de force et de grâce
 Que ce bouquet des morts au florissant réveil.

Fleur ! En toi vit celui que ta racine embrasse ;
 Change en parfum son âme en ta sève son sang !
 Fleur ! Tu portes en toi tout l'honneur d'une race !

Que ton rameau touffu, gracieux et puissant
 Sème, comme à pleins bras, sur ces pierres fatales
 Où l'amour éternel suit son rêve naissant,

En gouttelettes d'or, tes magiques pétales.

V

MARCH SE VENGE

Près de la fenestrelle à meneaux de la tour
 Où claquait sous le vent son gonfalon de moire,
 March pensif promenait son regard de vautour.

Le passé, comme un coin de fer en sa mémoire,
 S'enfonçait au marteau du temps, cruel et dur ;
 En vain, s'efforçait-il de lire en son grimoire,

Son livre d'oraisons lui demeurait obscur ;
Au vélin du missel Notre-Dame et l'Archange
Soudain se confondaient parmi leur champ d'azur.

Et devant son œil vague et son regard étrange :
« Si le roi n'est pas fou, du moins il en a l'air ;
— Disaient les gens tout bas — son cerveau se dérange. »

Enfin dans son châtel, un jour de soleil clair,
Appelant un faucheur et, l'œil autoritaire,
Le toisant, il lui dit dans un rictus amer :

« Manant, tu vois ce pré, le pré de l'adultère,
C'est déjà trop pour moi d'entendre à chaque éveil
Les voix des revenants qui hantent cette terre,

Sans voir encore au jour sous un rayon vermeil
Dans ces fleurs de tombeau renaître leur extase ;
Au stérile désert, rends ce tertre pareil ;

Va ! retourne le sol, tranche, piétine, écrase,
Prends la pioche et la serpe et qu'au soir après toi
Il ne reste plus rien que la poussière rase. »

Le paysan partit, sur un geste du roi,
Prit la pioche et le pic, la serpe et l'écobue
Et sa faux sur le pré mit son cercle d'effroi

Puis sans compter la mort que sa main distribue,
Tranchant net la bruyère et l'iris insolent,
Il suivit son chemin, sarclant la plaine herbue.

La faux se rapprochait avec son geste lent
Et la plante superbe à la feuille pennée
S'écroulait sur le sol aux pieds de ce manant.

Quand tout fut jeté bas ; la terre retournée,
L'homme essuyant son front quitta ce champ de deuil,
Et s'en fut dire au roi : « La tombe est moissonnée,

« Et garde seulement la poudre du cercueil. »
 — « C'est bien, fit le roi March — qu'on lui solde sa peine
 « Qu'il aille. » Et, s'enfonçant paisible, en son fauteuil,
 Ce soir-là le vieillard s'endormit sur sa haine.

VI

L'INUTILE VEILLÉE

Le lendemain la plante entr'ouvrait ses fleurons
 Et, du haut de sa tour, March la voyait renaître
 Et secouer au vent ses grelots fanfarons.

« Après tout, disait-il, j'en serai bien le maître ;
 Nous verrons si cette herbe aura raison de nous :
 Suis-je obéi ? Je veux la faire disparaître. »

Et, surveillant l'ouvrage avec un œil jaloux,
 Il fit hâcher les fleurs, la racine, la tige,
 Et fermer le champ clos sous de triples verrous ;

Et, comme il ne restait plus le moindre vestige
 De ce miracle en fleur si méchamment détruit,
 March fit, en ricanant : « C'est assez d'un prodige. »

Semeur mystérieux qui chemine en la nuit,
 Et portes aux sillons des moissons pour étrenne,
 Suis la route éternelle où ta loi te conduit ;

Mais, si tu viens, errant, le bissac plein de graine,
 Retourne, et va plutôt la jeter à la mer,
 Ici, c'est le champ clos qu'enserme un mur de haine.

Les barons à sa garde ont le heaume de fer,
 Et la lune, indécise, a bleui leurs armures ;
 Elle passe... Plus rien... Tout est d'un noir d'enfer.

Dans l'ombre, près ou loin, ce sont vagues murmures,
Feuille sèche frolée, inconscient soupir,
Bruissements confus glissant sous les ramures.

Vont-ils voir la sorcière aux doigts tors s'accroupir,
Hideuse, et cuisiner le brouet des gauries ?
La peur tient en éveil qui craignait s'assoupir ;

Et les yeux, préparés aux fantasmagories
Étranges, voient briller et danser devant eux,
Des points d'or, allumés par des sorcelleries,

Fouillent, écarquillés, les fonds mystérieux,
Et s'obstinent à voir, dans l'essaim d'étincelles
Des âmes, fleurs de nuit, maudites par les cieux.

Les barons d'un seul bloc et figés sur leur selles
Croient sentir, dans la nuit, la malédiction,
Le mystère et l'horreur les frôler de leurs ailes.

Et c'est une effroyable et rude faction !
Un cheval, tout à coup, fait sonner sa gourmette,
Les peux frémissent tous... quelle apparition

Va, la main au harnais, dresser sa silhouette ?
Car les ténèbres sont empreintes de rumeur.
Un choc sourd de sabot frappe l'herbe muette.

Est-ce Morgain la Fée, ou Merlin l'Enchanteur,
Qui chevauche là-bas, parmi les fondrières ?
Dans tous les cas, c'est un sinistre visiteur.

C'est la crainte qui gèle aux lèvres les prières,
Qui frémit sous la peau, qui rend sourdes les voix,
Qui met une sueur froide sous les visières

Un cri mal assuré s'élève : « Par la croix,
Halte ! « Rien ne répond.... Les affres du silence
Font plus lugubre encor l'obscurité des bois.

Ainsi donc les seigneurs tenant au poing la lance,
Glaive au côté, l'écu ballant sur leurs coursiers,
Veillaient. Rien ne pouvait tromper leur vigilance.

L'heure lente passa. Sombres hallebardiers,
Les noirs cyprès jetaient, de leurs fronts gigantesques,
Ombre dans l'ombre, un voile épais sur les aciers ;

Les vieux saules, bossus comme des nains grotesques,
Tordaient leurs troncs noueux, et, spectres imprécis,
Contournaient de grands bras aux étreintes burlesques.

Enfin, le coq chanta. Sur les fonds éclaircis
S'estompait vaguement l'enclos du cimetière ;
Les croupes des chevaux aux lampas cramois,

Les grilles, les murs blancs, embroussaillés de lierre,
Et les croix de bois noir, ou de marbre sculpté,
Tout reprenait, au jour, sa teinte familière.

L'aube venait, semant ses baisers de clarté ;
Mais la terreur encor planait sur ce spectacle,
Quand un cri s'éleva dix fois répercuté ;

Et comme des démons, effrayés d'un miracle,
On vit les preux s'enfuir, sombre vol de corbeaux,
Bride abattue, ainsi qu'une horde en débâcle :

La fleur avait rendu son sourire aux tombeaux.

VII

LE BUCHER.

Les bras velus, croisés sur la poitrine énorme,
Un homme rouge, œil dur, front bas, col de taureau
Regarde le feu prendre aux longues bûches d'orme

Pourquoi donc est-il là, cet homme ?... ce bourreau ?
Ses valets accroupis, à grand renfort d'haleine,
Soufflent époumonnés, le front près du carreau.

Quel supplice s'apprête ? et pour qui se déchaine
Le feu ronflant déjà de ce bûcher mortel
Dont l'odeur de bois vert se répand sur la plaine ?

Etrange encens brûlé sur un lugubre autel,
Quel sanglant holocauste attendent donc ces flammes ?
Quels cris, quels hurlements vont retentir au ciel ?

Et quels corps calcinés à leurs baisers infâmes
Seront jetés en proie aux goules du cercueil
Chairs et charbons pétris, odieux amalgames ?

La fumée a tordu ses volutes en deuil ;
Tout le ciel s'est couvert d'une tenture d'ombre,
Comme une cathédrale en noir du chœur au seuil.

Des landes, des hameaux et de la forêt sombre,
Une rumeur descend comme aux jours de malheurs,
Et des horizons vient une foule sans nombre ;

Car cent hérauts vêtus aux royales couleurs
Ont parcouru les bourgs et sonné de la trompe,
Pour annoncer à tous le martyre des fleurs.

Sous un dais de velours, March trône en grande pompe ;
Parmi les étendards, les bannières, les croix,
Sa face de vieillard s'émacie et s'estompe.

Or quand le bûcher fut bien ardent, que le bois
Craqua, que les brandons en flammes éclatèrent,
Lentement s'approcha l'homme rouge narquois,

Et, son aide arrachant la fleur, ils la plantèrent
En plein brasier.... Alors, dans un nimbe de jour
Des pétales brûlants, ces paroles montèrent :

« Rien ne tuera l'amour ? »

EMILE LANGLADE.

UNE FEMME D'EXPÉRIENCE !

Comédie en un Acte, en Prose

(Suite!).

SCÈNE IK

LE VICOMTE, *seul.*

Partie !.. Envolée ma vision... heureusement pour réapparaître bientôt et le oui aux lèvres cette fois ; au moins je l'espère. Elle ne veut pour cela qu'un sonnet, ce n'est point la mer à boire, simple question de prosodie sans doute... C'est égal, l'idée n'en est pas moins singulière... réclamer de la poésie à qui n'a jamais pu la sentir, Vrai ! j'avoue que j'eu préféré autre chose. — Ah ! s'il n'y avait pas la mesure, la cadence, la rime surtout... Parbleu ! Ça irait tout seul, mais dès lors qu'il faut tant d'histoires... En résumé je n'ai pas la bosse, et après ?... que prouve au surplus toute cette afféterie ?... Cette préciosité pédante ?... Pourquoi donc ne point dire les choses simplement comme elles vous viennent ?... Nous voyez-vous parlant en vers ? Hein ? Alors, quoi ?... non, Positivement, c'est absurde !..

Enfin j'ai relevé le gant, il n'y a plus à se dérober, il me faut un sonnet, voilà !.. Que refuser d'ailleurs, à une femme aussi charmante ?.. exquise, mais un brin révassière par exemple. Ça, oui !.. Au reste, vous l'avez entendue tout-à-l'heure. *Vous dont toutes les revues se disputent les œuvres, qu'on nomme respectueusement mon cher maître.* Où jamais a-t-elle pris cela ? En vérité, je me la pose... J'ai bien commis, c'est vrai, quelques travaux d'ici, de là, voire un volume... de simple prose, sorte de pot-pourri quelconque, que mon éditeur m'a assez reproché, le pauvre ! A telle enseigne, que

* Voir le fascicule de Juillet 1901.

si je le lorgne au bout d'une rue, je m'empresse de filer dans l'autre... Sic!... comme dit cette chère baronne, Voilà pourtant, comme on s'm'arrache!... Sans cela, croyez-vous bonnement que je m'en irais courir là-bas... dans l'Inde... Une mission; tout le monde sait ce que ça veut dire... Allons donc!.. Et elle ose me parler d'Académie! j'en prends vraiment bien le chemin.

Ah! ma pauvre Clotilde, que vous eussiez donc mieux fait de vous occuper de vos affaires et de m'épargner cet imbroglio qui va peut-être me couvrir de ridicule...

Dame! Du diable, si je sais par quel bout le prendre moi, ce sonnet? Vraiment, vous n'avez pas la main heureuse (*Il prend un livre, sur la table et l'ouvre*) Théâtre classique!... ah! (*Il le feuillette*). Tiens!... couvent des oiseaux... premier prix de déclamation décerné à l'élève: Marguerite de Vieuxval... J'y suis; moi qui adore la poésie... voilà le coup! c'est pour ça qu'elle rêve d'un trouvère... Une tocquade... Ah! les femmes!!!... (*Coup d'œil sur la pendule.*) Fichtre... Et mon sonnet?... (*Un temps. Il se frappe le front.*) Une idée... S'il y en avait un là-dedans, par hasard? (*Il feuillette le livre*).. Athalie!.. connu!.. ce que j'en ai gobé de pensums, grâce à ce misérable Racine.. Ce n'est rien de le dire... Si du moins je pouvais aujourd'hui, lui faire un léger emprunt... Entre génies (*Souriant*) ça se pardonne... Voyons!.. (*Il s'assied et lit.*)

« Oui, je viens dans son temple »...

— Vieux farceur, va!... (*Un temps*) mais je ne vois vraiment pas.. Essayons tout de même... serait-ce donc si difficile?..

« Oui, je viens (*Un temps*) — ça ne vient pas vite... Non! (*Un temps.*) Si je me donnais un peu de mouvement... On dit que c'est une bonne manière... Allons-y!... (*Il se lève et continue.*)

« Oui je viens... Marguerite...

(*Grands gestes dans le vide... Au mot de « Oui » apparition au fond de la baronne qui écoule un instant, et, entendant son nom, applaudit discrètement en signe d'admiration... envoie un baiser au poète, puis s'éclipse sans avoir été aperçue de lui.*)

(*Le vicomte continue*): Vous... ce n'est pas ça, changeons!.. Oui, je viens en ce jour... vous. . vous... avouer ma flamme!!!..

Et d'un !... (*Se rasseyant*) ah ! .. ma plume ; vite !.. Je pense qu'il est bon. (*Il le copie et le lit.*)

« Oui je viens en ce jour, vous avouer ma flamme, Marguerite.. (*Il continue*) oh ! Evidemment, c'est excellent, et plus sonore que la prose, ça c'est certain. (*Il relit avec complaisance.*)

Oui, je viens en ce jour vous avouer ma flamme, Marguerite....

Eh ! mais, ça fait un... et quart !.. bravo ! a-t-on vu ?.. hein ?... (*Un temps*). Si je m'en tenais là ?.. quoi ?.. Un peu juste, peut-être ?.. (*Coup d'œil à la pendule*). Sapristi !.. finissons toujours le deuxième... si possible... Hum !... je crains que ce soit dût ! — La rime d'abord... J'en perçois des quantités : Ame... bigame... Hip.. po.. po.. tâte !! (*Il hausse les épaules*) soyons sérieux !... (*Il continue.*)

Marguerite... vous qui... vous dont... vous par... (*Un temps*) non, pas par là.. (*Avec accablement*) ah !!. revoyons le grand homme ! (*Il relit Athalie.*)

« Je viens, selon l'usage antique... Non !.. en toc... (*Il se frappe le front*) ô combien !.. le monstre !!. En résumé, il recommence, lui, ... Et moi aussi.. Na !..

Marguerite ; je viens... je viens... (*Un temps*) Mon Dieu, je viens recevoir un sac, c'est tout clair ; et idiot ; car enfin, en est-on plus galant homme, je vous le demande, parce qu'on a accouché d'un sonnet ? Ah ! là là !.. (*Il veut reprendre.*)

Je viens... (*Un temps*) Désolant ! Je viens... aïe ! donc, je viens. Oh ! (*S'impatientant*) Je viens !.. (*Il se lève brusquement et flanque tout là*) Non ! Je m'en vais... c'est du surmenage tout pur, et je n'entends point qu'on me loge, au bout du compte. — Dieux ! La tête me fend ; de l'air ! (*Il court à la fenêtre qu'il ouvre, puis se laisse tomber sur le canapé*) Ouf ! Amour avant, amour après, je lève la séance... En voilà assez, par exemple... Oh !.. (*Il éternue*) Allons ! bien... il ne me manquait plus que cela (*Il referme la fenêtre., quel métier, mon Dieu !..*) (*Il éternue de nouveau, s'éponge, se rassied*) Saprelotte !!!

(*Après un temps, entrée de la baronne à droite.*)

(*Le vicomte à part*) La cour !!!

SCÈNE X.

LE VICOMTE, MARGUERITE.

MARGUERITE, *souriant à la vue du poète assis.*

Me voici rendue...

LE VICOMTE

(A mi-voix) Et moi donc! *(Il se soulève sans presse.)*

MARGUERITE

Bravo! Bravo!

LE VICOMTE, *inquiet.**(A part en faisant des petits pas.)* Ah! oui!MARGUERITE, *après un coup d'œil à la pendule.*

Et dire que j'avais peur d'arriver trop tôt...

LE VICOMTE, *aimable.*

Chère madame...

MARGUERITE, *souriant.*Le comble du scrupule, n'est-ce pas? *(Elle s'assied.)* Eh bien! ce sonnet?... Parions que vous en avez fait deux!

LE VICOMTE

Non! Non! *(A part)* pourquoi pas quatre?...

MARGUERITE

A ça près! *(Ahurissement du vicomte en à-parté)* — Ce n'était point dans nos conventions, au reste... Voyons, ne me faites pas languir!

LE VICOMTE

(A part) Aie!..

MARGUERITE

Car je sens que cela doit être...

LE VICOMTE

Oh! Très peu de chose...

MARGUERITE, *qui n'en croit rien.*

Je vous écoute !

LE VICOMTE, *le front bas, les mains jointes.*

Mon Dieu, baronne, vous me voyez contrit, navré. Je dois vous confesser très humblement...

MARGUERITE

Quoi donc ?..

LE VICOMTE

Que... je n'ai rien écrit qui vaille...

MARGUERITE, *étonné.*

Ah! (*Le vicomte éternue*) Auriez-vous été indisposé, vicomte ? par le fait, je vous trouve les traits un peu bouleversés.

LE VICOMTE

N'est-ce pas ? (*Il éternue de nouveau, une idée lui vient.*) Oui, chère Madame, une forte migraine.

MARGUERITE

Désolée, vraiment. Etes-vous donc sujet à cette vilaine maladie ?..

LE VICOMTE

Quelquefois, oui... Surtout quand je fais des vers...

MARGUERITE

Bah !.. Le travail alors doit vous être bien pénible ?..

LE VICOMTE

Oh ! très pénible !

MARGUERITE

Vous me voyez confuse, mais croyez à mon innocence... pouvais-je penser qu'un auteur qui... tiens!.. (*Elle avise le livre ouvert et va à la table... coup d'œil inquiet du vicomte.*) Pourquoi donc ce livre ouvert ?... près de cette page quasi-vierge, en effet ?.....

LE VICOMTE, *à part.*

Miséricorde !...

MARGUERITE, *le fixant.*

Hein?... Vous me cachez quelque chose, vicomte, mais je vous ai deviné, moi... Ecoutez bien !...

LE VICOMTE, *très humble.*

Mon Dieu, madame.....

MARGUERITE, *montrant le livre.*

Tarlatata ! Vous me trompiez avec Athalie... en voilà la preuve manifeste... Vous en tenez décidément pour les veuves...

LE VICOMTE, *ahuri.*

Mais... (*A part.*) Comment, elle était veuve?...

MARGUERITE

Ne niez pas !... Flagrant délit !...

LE VICOMTE, *abattu.*

(*A part.*) Me voilà frais !...

MARGUERITE

Ce qui veut dire : que ayant trouvé Racine sur votre chemin, vous ne l'avez plus quitté ; c'est l'ordinaire. Quel plus attachant camarade !... (*Le visage du vicomte se rassérène.*) Je lui en ai sacrifié bien d'autres pour ma part... Ainsi donc, point de rancune !... (*Elle lui tend sa main qu'il baise.*) D'abord, j'ai favorisé la rencontre ; et du moment qu'elle me dévoile ce que je désirais savoir, pourquoi m'en plaindrai-je ?... Christian, en effet, n'eut jamais ouvert ce livre ; vous, au contraire, vous l'avez si fort goûté, que l'idée ne vous est point venue de le clore. Saisissez-vous bien la nuance ?...

LE VICOMTE, *reprenant vaguement espoir.*

Parfaitement, madame.

MARGUERITE

Pour moi, ceci n'est point un simple hasard... à d'autres !... Non ! mais une manifestation psychique incontestable, un sym-

bole!! Une révélation!!! Que m'importe à présent, ce sonnet!...
Je me crois sur votre état d'âme très suffisamment édifiée...

LE VICOMTE, *avec effusion.*

Merci! baronne (*A part*) sauvé.. mon Dieu! (*Tous deux regagnent leurs sièges.*)

MARGUERITE

Dès l'instant que vous goûtez Racine...

LE VICOMTE

Je l'adore!.. (*A part*) Dentiste!!!

MARGUERITE

Il serait vraiment puéride d'insister davantage... (*Inclination du vicomte.*) Que sont au fait quatorze malheureux vers?..

LE VICOMTE, *avec un élan et étourdimement.*

Quatorze!!!.. (*A part*) Ciel!..

MARGUERITE

Certainement!..

LE VICOMTE, *voulant se resaisir, mais avec gaucherie.*

- En effet.

MARGUERITE

(*A part*) Bizarre!. — (*Au vicomte*) Ah ça! mais que signifie cette surprise?.. Hein!.. (*Le vicomte reste abasourdi.*) Quel poète êtes-vous donc, monsieur Aymar de Mourade, pour ignorer qu'il faille quatorze vers dans un sonnet?

LE VICOMTE, *qui a sursauté au nom d'Aymar.*

Un poète d'occasion, hélas! et bien malheureux, chère madame, car je vois que vous vous êtes totalement méprise à mon sujet. (*Un temps*) Je ne suis pas, en effet... Aymar,... mais Albert de Mourade. Vous m'avez pris pour mon cousin...

MARGUERITE

Ah! (*Un peu trop vivement*). Est-il marié?

LE VICOMTE, *souriant.*

Oui, malheureusement, ... un ménage détestable. (*Haut le corps de Marguerite*) Voilà bien des années d'ailleurs que nous avons rompu ensemble. Que tirer d'une nature comme la sienne, hautaine égoïste.. volage ?..

MARGUERITE

Est-ce possible ? ... Un poète.

LE VICOMTE

De grand talent, c'est certain ; mais qui, ou je me trompe fort, ne profite guère qu'à sa bohème, et encore... Je ne crois pas sa situation pécuniaire de beaucoup supérieure à la mienne, pourtant plutôt modeste, je dois l'avouer. Comme vous le savez, baronne, nous habitons, Clotilde et moi, la Bretagne.

MARGUERITE

Charmant pays, dit-on.

LE VICOMTE

Unique ! le dernier refuge du pittoresque et de l'imprévu.

MARGUERITE

A la campagne ?

LE VICOMTE

Près de la côte ; en vue de la grande mer, dans un très vieux manoir de famille, plus romantique que luxueux, certes ! avec quelques terres autour ; où notre train de vie est fort simple suivant l'usage, mais confortable... notre nom considéré, j'ose le dire ; voilà la vérité, chère madame !

MARGUERITE

Et votre bagage littéraire, vos romans, vos nouvelles... qu'en faites-vous ?

LE VICOMTE

Vos délices, paraît-il... Pourrais-je leur demander davantage ?..

MARGUERITE

Et votre théâtre ?

LE VICOMTE

Mes pièces ? j'en attends toujours la monnaie.

MARGUERITE

Cela viendra.

LE VICOMTE

Je le désire.

MARGUERITE

Moins vite, sans doute, que si vous habitiez complètement la capitale.

LE VICOMTE, *avec énergie.*

Jamais ! Je conviens que l'existence y a plus de fouet, y est, sans doute, plus mouvementée, plus brillante...

MARGUERITE

(Indifférente) Tant qu'à ça... *(Après réflexion)* Tout ce qui brille n'est pas or, monsieur de Mourade. Votre sincérité, en tout cas, me touche profondément, aussi bien, veux-je être très franche à mon tour. Entre nous, voyons, quelle fortune pouvez-vous bien me donner ?

LE VICOMTE, *avec élan.*

Je vous jure... madame.

MARGUERITE

Soit ! Mais votre sœur, elle, me croit probablement très riche : non sans quelque raison d'ailleurs. Une baronne de la Finance, ça ne doit pas sonner si mal, (me semble-t-il), aux oreilles de la province ?

LE VICOMTE

Eh !.. Moyennant, madame, croyez que la province se méfie plutôt, et pour cause, de toutes ces fortunes capitalistes étrangères. plus tapageuses souvent, que solides.

MARGUERITE

Hélas !.. Du vivant du baron. nous avons possédé, nous autres jusqu'à une dizaine de millions... joli denier, n'est-ce pas ? Eh !

bien ! à l'heure actuelle, il m'en reste exactement un !.. pas davantage. Qu'est-ce que cela pour Paris, je vous le demande ?

LE VICOMTE

Peut-être ?.. Mais soyez sûre qu'en Bretagne..... (Un temps) Y tenez-vous tant à votre grand-ville ?..

MARGUERITE, avec chaleur.

Oh ! beaucoup... (Silence)

(Geste navré du vicomte)

(Fritz entre au fond.)

SCÈNE XI

LES MÊMES, FRITZ, (avec un grand pli sur son plateau)

FRITZ

Du Ministère pour monsieur le vicomte...

MARGUERITE, très émue.

(A part) Ah !

(Le vicomte prend le pli, Fritz salue et sort au fond)

SCÈNE XII

MARGUERITE, LE VICOMTE

LE VICOMTE, après un coup d'œil sur le pli.

Urgent ! Vous permettez ? baronne...

MARGUERITE, s'efforçant de paraître calme.

Faites !..

LE VICOMTE, qui a décacheté et lu

Bah !... J'avoue que je ne m'attendais pas à tant de promptitude. Notre escorte est complète, paraît-il, et voici mon ordre de route.

(Geste désolé de la baronne.)

Il faut que je sois à Marseille, (*Très scandé*) après-demain... à la première heure!!

MARGUERITE

(*Naurée*). Après-demain!... (*Un temps*) vous y tenez donc encore... toujours, à cette fameuse mission?

LE VICOMTE, *avec feu et tristement.*

(*Scandé*) Plus que .. jamais, baronne.

MARGUERITE

(*A part*) Décidément il m'aime!... (*Au vicomte*) Un mot, vicomte. déchirez vite cette vilaine feuille!... (*Hésitation visible de monsieur de Mourade*)... Je le veux!... (*Le vicomte s'exécute galamment.*

Merci! Maintenant, vous allez écrire à Clotilde n'est-ce pas?... Il me tarde qu'elle sache que je lui ai rendu son frère..

LE VICOMTE

Absolument... et puis?.. (*Marguerite le regarde en souriant malicieusement.*) Oh! je vous en supplie... vrai, cela vaut mieux, baron ne..

MARGUERITE, *lui tendant la main qu'il presse dans les siennes en la dévisageant avec amour.*

Soit!.. Eh bien! ajoutez alors... Que vous lui ramenez une scène!..

C^{te} H. LE NOIR DE TOURNEMINE.



NOTICES ET COMPTES RENDUS

ORIGINES CATHOLIQUES DU THÉÂTRE MODERNE, par Marius Sepet. —
Paris, Lethielleux, libraire éditeur, S. D. (1901).

Il ne se passe pas d'année que M. Marius Sepet ne publie quelque ouvrage d'histoire ou de littérature; le dernier venu est un des plus importants qu'il ait écrits.

Dans un livre déjà vieux d'une vingtaine d'années, le *Drame chrétien au Moyen-Age* (1878), l'auteur avait abordé le sujet qu'il traite aujourd'hui en détail, nous parlant non seulement du drame liturgique issu du texte sacré lui-même et des *mystères* qui se jouaient dans le chœur ou sur le parvis de l'église, mais des *moralités*, allégories d'origine purement religieuse, qui furent, avec les *sotties* et les *farces*, les premiers types de la comédie moderne, mais des comédies chrétiennes de Marguerite de Navarre, des tragédies bibliques, où les poètes de la Renaissance, un Loys Desmases, un Jean de Virey, un André de Rivaudeau frayaient timidement la voie à *Polyeucte*, à *Saint-Genest*, à *Athalie*.

On ne sera pas surpris que l'un des meilleurs historiens de Jeanne d'Arc se soit arrêté devant l'une des tragédies latines inspirées par l'héroïne, celle du Luxembourgeois Nicolas de Vernutz, et on sera charmé que son livre se termine par de belles pages sur un merveilleux spectacle, la *Passion* d'Oberammergau, rapprochée des essais de même nature qui ont été tentés ailleurs, particulièrement en Bretagne.

Ce dernier point nous intéresse surtout. M. Marius Sepet, qui a écrit un volume plein de science et de faits sur *Saint-Gildas de Rhuys*, est souvent ramené par ses « voyages de corps et d'esprit » vers la Bretagne qu'il aime et qu'il connaît. Revenant sur l'éclat inaccoutumé qui a entouré la manifestation décennale d'Oberammergau (1900), il ne devait ni ne voulait omettre le *Mystère de saint Guénolé*, la tragédie des *Quatre fils Aymon*, souvenirs de Ploujean; il aurait pu y ajouter le *Mystère de sainte Triphine* qui fut joué à Vannes, en plein air, pendant les fêtes de l'Union Régionaliste. Son érudition lui a permis de citer un curieux ouvrage sur la mise en scène, daté de 1836, où des tragédies de *Polyeucte*, de *Louis XVI*, en bas-breton sont indiquées, où la représentation d'une pièce en trente-sept tableaux, *Le Couronnement et la fin du monde*, qui eut lieu alors dans un canton reculé des Côtes-du-Nord, est minutieusement décrite.

Il ne faut pas se tromper sur le terme « Renaissance », qui est le titre d'une des quatre grandes divisions du livre de M. Sepet. « Renaissance »

ne veut pas dire ici retour à l'antiquité païenne ; la renaissance dont il s'agit et que les humanistes du XVI^e siècle ont seulement préparée, que d'intéressantes manifestations promettent ou affirment aujourd'hui, est celle « d'un théâtre vraiment populaire, d'inspiration religieuse et nationale, poli d'ailleurs et cultivé dans une mesure convenable par une judicieuse application des règles de l'esthétique et des procédés de l'art littéraire ». Un tel théâtre serait une grande école de morale, d'histoire, de religion même. Figurez-vous la tragédie du XVII^e siècle, cette forme la plus accomplie du génie français, ouvrant sur la campagne les fenêtres du temple classique, se laissant traverser par les souffles pieux du lointain moyen-âge, ou les généreuses aspirations de l'âge nouveau. Vous aurez quelque sentiment alors de l'idéal dramatique de M. Sepet qui pourrait trouver dans une pièce sur Jeanne d'Arc, simplement fidèle aux données de l'histoire, sa patriotique réalisation.

Je voudrais établir un parallèle entre la conception théâtrale de M. Marius Sepet et les essais que M. Maurice Pottecher poursuit courageusement dans son *Théâtre du Peuple des Vosges*, pour l'édification des masses. Mais je devrais surtout montrer avec quelle vaste, originale et toujours agréable érudition, l'auteur des *Origines catholiques du Théâtre moderne* analyse l'esprit littéraire des drames liturgiques, premiers bégaiements du dialogue scénique, des jeux scolaires, qui offrent un curieux mélange de gravité pédante et de naïveté familière, des mystères qui, fortement imaginés, puissamment charpentés, semblent de vastes fresques ou des tapisseries encombrées de personnages. Les articles remontant à diverses époques de sa vie littéraire que M. Marius Sepet a réunis par un fil conducteur montrent que l'une de ses constantes préoccupations a été de débrouiller (comme parle Boileau) l'art confus de nos vieux dramaturges.

O. DE GOURCUFF.

CRÉBUS-ROI, drame en 4 actes et 7 tableaux par M. Paul Gourmand.
Paris, Alph. Lemerre, éditeur, 1901.

C'est un drame social, plein d'aspirations généreuses et d'énergiques protestations contre la fatale puissance de l'or. La grève y apparaît bien-faitrice, car elle ébranle le trône de *Crébus-Roi*. Deux gracieuses figures, celles d'une petite fille et d'une femme, toutes deux vouées au martyre, émergent de la bande féroce des mauvais riches. Mais M. Paul Gourmand, qui est poète, s'est surtout attaché à peindre un autre poète, Isingile, chastement épris de sa cousine Sislaine, et un mystérieux étranger « étudiant les mœurs et les coutumes des hommes, souffrant de

« leurs souffrances et de leurs peines, jouissant de leurs courtes joies et
 « s'efforçant d'illuminer d'un sourire de sympathie les ténèbres si épaisses
 « de la vie des humbles. » Il y a, dans ce rôle, et dans la pièce entière, un reflet de ces idées de relèvement social dont M. de Curel s'est fait, au théâtre, le plus éloquent interprète. Mais pourquoi *Crésus-Roi*, qui est dédié aux victimes de la guerre du Transvaal, ne nous transporte-t-il pas dans le Sud Africain ? L'action, qui semble se passer dans une vague Europe, y eut gagné en pénétrante énergie.

O. DE G.

* *

A propos du *Théâtre moliéresque et cornélien*, des poèmes « En mémoire d'un enfant », des *Gueux d'Afrique*, j'ai entretenu les lecteurs de la *Revue de Bretagne* de l'écrivain hautement moral, du penseur, du patriote et du poète qu'est M. Emile Blémont. Je suis doublement heureux que justice soit rendue à ce parfait homme de lettres (*vir probus scribendi peritus*) dans une biographie qui vient de paraître aux bureaux de la *Revue d'Europe*, sous la signature de M. Jules Kienlin. Par des extraits d'autres recueils, *Les Poèmes de Chine*, *Les Portraits sans modèles*, *Watignies*, le biographe complète heureusement le portrait littéraire de celui qu'on appelle très justement *le poète de France*. Un tel homme était tout désigné pour léguer à la postérité une vie de Victor Hugo; il n'admirerait pas tant le grand poète s'il ne voyait en lui l'absolue personnification du génie français.

O. DE G.

* *

L'ÂME DES CHAMPS; poésies, par Auguste Gaud. — Paris, Alph. Lemerre, 1901.

La poésie de terroir a produit peu de livres aussi savoureux que celui-ci. L'auteur, un fin lettré qui veut rester campagnard, enfonce ses sabots dans la terre natale et craindrait, en les secouant sur le pavé des villes, de perdre la plus petite parcelle de cette terre. « Il est resté — nous dit « M. Gaston Deschamps, son délicat préfacier — il restera toujours dans « sa maison, à Chef-Boutonne, au fond d'un canton du département « des Deux-Sèvres. » Réalisant, pour son compte, le vœu de Brizeux, il a mûri ses vers au soleil du pays, et, poète d'instinct avant que de devenir artiste, il a écrit ses petites *Géorgiques* poitevines.

Oui, ces gars, ces mendiants et ces pâtres, ces brunes filles aux yeux doux dont les coiffes blanches s'envolent si gaiement, ces durs moissonneurs et ces vaillants laboureurs, ces meuniers farauds et ces bergères coquettes, ces ancêtres encore verts et ces aieules au sourire débonnaire, toutes ces bonnes gens de campagne sont fils et filles d'une contrée

heureuse, fertile en vieux souvenirs comme en légendes aimables, du « charmant pays de chez nous », dit le poète conscient de son bonheur. Et quel cadre idéal fait aux plaisirs rustiques, déjà chers au *gentilhomme champêtre* de Nicolas Rapin, une nature qui prodigue les fleurs, qui provoque les chants d'oiseaux, qui se baigne dans les eaux sinueuses de ces jolies rivières aux noms harmonieux, la Sèvre d'émeraude et le Clain rapide, la Dive et le Mignon, l'Antise et la Boutonne! *L'Ame des champs* est partout éparse dans le livre qui porte ce titre; le poète l'interroge et la laisse parler dans la belle pièce d'un souffle large qui se termine ainsi :

O champs de mon pays, mon cœur vole vers vous
 Et je veux me griser des parfums les plus doux.
 Qu'épand dans vos sentiers ombreux la brise ailée!
 Et quand je dormirai d'un éternel sommeil,
 Sur les genêts en fleur, au radieux soleil,
 Voltigera mon âme à la vôtre mêlée!

Testament de poète et vœu de sage.

O. DE GOURCUFF.

LE DE PROFUNDIS, par Vincent Le Govec. — Nantes, imprimerie Grimaud et fils, 1901.

Écrit avec une recherche de style qui rappelle parfois Pierre Loti, *De Profundis*, de M. Vincent Le Govec, est l'attendrissante histoire d'une vieille dame qui ne peut survivre à l'entrée en religion de son fils. Perdu dans le désert africain où il remplit son noble métier de missionnaire, le frère Anselme subit le contre-coup de la mort de sa mère et récite à son intention le *De Profundis*. C'est le phénomène de l'intersigne, que les Bretons connaissent bien. Ce petit ouvrage, d'un Breton de race, renferme d'ailleurs quelques jolis paysages de Bretagne; il vient du fond d'une âme bretonne et chrétienne. M. Emile Grimaud fils en a fait, au point de vue extérieur, un véritable bijou typographique. O. DE G.

Sous ce titre savoureusement énigmatique, *Paganismes champêtres*, M. Paul Sébillot publie (Baugé, imprimerie Daloux) six poésies issues d'un sincère amour de la nature, de la nature bretonne surtout. La perle du recueil me semble « Larmes de fée » vraie *chanson des bois* à la Victor Hugo; la fée qui pleure ces larmes bienfaisantes est parente de Titania. Les autres pièces sont jolies aussi, d'un poète à la fois érudit et inspiré, qui par la bonhomie et même par quelques négligences de forme, se rapproche de La Fontaine. Si je disais à M. Sébillot que son *Paganisme* n'est point autant païen que le titre l'indique, que ses doux petits dieux ressemblent aux saints bretons, rustiques à leur façon, je commettrais, peut-être, une irrévérence, mais je serais sûr de lui faire plaisir.

O. DE G.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, Frères.

CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES

SÉANCE

DE LA

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

TENUE A LANNION, DANS LA GRANDE SALLE DE L'HOTEL-DE-VILLE

le Mercredi 4 Septembre 1901, à 3 heures et demie.

PRÉSIDENCE DE M. LE MEIGNEN, *Président.*

M. le président, faisant allusion à la douleur que cause à notre Société la mort de M. de la Borderie, ouvre la séance en prononçant les paroles suivantes :

« MESSIEURS,

« C'est le cœur plein d'une incommensurable amertume et d'une
« profonde tristesse que je prends place aujourd'hui à ce fauteuil.
« Jamais en effet le sentiment de mon insuffisance n'a été plus poi-
« gnant. Bien des fois pourtant j'ai eu l'honneur de présider vos
« assemblées ; car depuis longtemps, hélas ! nous n'avions que rare-
« ment l'heureuse chance de voir le *maître* assister à nos réunions.
« Mais, si son corps, esclave d'une cruelle maladie, était absent,
« nous savions que son âme toujours ardente était au milieu de
« nous, nous suivant dans notre route, nous inspirant nos résolu-
« tions. Aujourd'hui il n'est plus là, notre chef, notre maître, notre
« président, et ce phare lumineux qui éclairait les côtes de Bretagne
« s'est éteint, laissant notre nef exposée à tous les périls de la mer !
« Puis, si je regarde autour de moi, je ne vois que chagrins et
« deuils.

« Comment ne pas penser tout d'abord au fils de notre président

« d'honneur, à ce jeune prince qui, ne pouvant comme ses ancêtres
 « dépenser sur les champs de bataille ou dans les labeurs de la poli-
 « tique les trésors de son intelligence, voulut que le panache blanc
 « de Henri IV cheminât toujours au sentier de l'honneur, et con-
 « sacra toute son activité à porter la gloire du nom français dans
 « des parages où jamais pied d'Européen ne s'était posé avant lui ?
 « Déjà la Société a envoyé à Leurs Altesses Royales Monseigneur le
 « duc et M^{me} la duchesse de Chartres, l'expression de son respect.
 « Vous jugerez sans doute que le procès-verbal de cette séance doit
 « contenir la nouvelle affirmation de la part bien grande que nous
 « prenons à cette immense douleur.

« C'est en 1877, au congrès de l'Association Bretonne à Savenay,
 « que nous nommâmes notre premier Bureau. Ce fut là que, pour
 « la première fois, il nous fut donné de mêler nos travaux à ceux de
 « l'Association Bretonne, et que nous posâmes les bases d'une
 « alliance qui ne s'est jamais démentie. Combien des travail-
 « leurs qui nous firent un accueil si fraternel manquent aujour-
 « d'hui à l'appel ! Hier encore j'admirais à Guérande la verte
 « allure, l'éternelle jeunesse, l'étonnante fécondité de notre direc-
 « teur, M. de Kerdrel. C'était, hélas ! le dernier éclat de la lampe
 « qui va s'éteindre, et j'avais pour la dernière fois entendu sa voix
 « éloquente et sympathique, et serré sa main franche et loyale.
 « Où sont MM. de la Villemarqué, de la Monneraye, de Lorgeril,
 « de Penanster, de Keranflec'h, et ce laborieux et charmant abbé
 « Robert, moissonné dans la fleur de son talent et de son âge ? Où
 « sont les premiers soldats de notre compagnie, MM. Marionneau
 « et Perthuy, mes deux collaborateurs du premier jour, MM. des
 « Jamonnières et du Champ-Renou, nos fidèles amis, M. Emile
 « Grimaud, notre imprimeur, qui prit une part si féconde à nos
 « premiers progrès, M. Charles Le Cour-Grandmaison sur qui
 « nous fondions tant d'espérances, et tant d'autres ?

« Mais où sont les neiges d'antan ? »

« Comment donc, dernier survivant de tous ces frères dispa-
 « rus, ne pas se sentir le cœur serré en pensant que la jeunesse et

« ses illusions, ses ardeurs et ses espérances ont fui pour toujours,
« et qu'il ne reste plus à mettre au service de notre Société que les
« derniers restes d'une vie qui s'en va et d'une ardeur qui s'éteint ?

« Et pourtant, Messieurs, vous attendez mieux de moi. Vous
« voulez que je mène à bien la tâche que vous m'avez confiée.
« J'essaierai, et si nous unissons nos efforts, si animés tous d'une
« féconde amitié et d'un même esprit, nous marchons, la main
« dans la main, droit au but, il faut compter que nous pourrons
« ensemble faire encore quelque chose pour l'honneur et la gloire de
« notre Bretagne ».

Cette allocution est accueillie par d'unanimes et chaleureux applaudissements, et M. le président, résumant l'histoire de la Société et exposant sa situation présente, continue en ces termes :

« Notre Société a 24 ans d'existence et, l'an prochain, pourra célébrer ses noces d'argent. Elle a été fondée en 1877 pour rechercher, réunir, publier les pièces rares, documents imprimés ou manuscrits, pouvant intéresser l'histoire de Bretagne.

« Elle a déjà publié 34 volumes in-4° et in-12, plus un bulletin en dix fascicules et, depuis 1889, une revue mensuelle qui compte 24 volumes (en outre de son passé, remontant à 1857), et qui est actuellement une des revues provinciales les mieux cotées dans le monde littéraire.

« Si je la compare aux autres sociétés de bibliophiles, notre société me paraît singulièrement féconde, et il suffit d'étudier l'histoire des associations analogues pour constater la supériorité de sa production. Elle a des archives, une bibliothèque ouverte, placées à Nantes, son siège, dans un local où l'on peut se retrouver, travailler, faire sa correspondance.

« Depuis 13 ans, elle a fait preuve d'une grande vitalité, avec ses 250 membres environ et son budget de 5000 fr., encore trop faible malgré son importance. Il ne tient qu'à vous, Messieurs, d'augmenter ce budget. Venez donc tous à nous. Tout-à-l'heure, un moyen de propagande efficace vous sera proposé. D'ailleurs, nous recevons tout le monde, nous n'appartenons à aucune coterie, à aucun parti politique : nous ne demandons à nos adhérents que la neutralité dans nos assemblées ; que chacun conserve ses

« opinions personnelles, mais que nul ne cherche à nuire à la liberté des autres. Pas d'exclusivisme ; l'amour de la Bretagne est le seul titre pour entrer dans notre famille. »

M. le président propose alors l'adjonction à nos statuts des deux articles suivants qui lui paraissent devoir favoriser le recrutement de notre Société :

ARTICLE I^{er}

La Société est administrée par un conseil central, élu tous les cinq ans et composé ainsi qu'il suit : 1° un président, 2 vice-présidents, 2 secrétaires, 2 trésoriers ; 2° un conseil composé de six à dix membres ; 3° les délégués des 5 départements de la Bretagne et du département de Maine-et-Loire, élus au nombre de trois par département, comme il est dit ci-après.

ARTICLE II

Il est organisé dans chacun de ces six départements un comité local, composé de trois membres. Ce comité, chargé plus spécialement du recrutement de la Société et de sa représentation dans le département, réunit périodiquement les sociétaires du département qui lui est confié, s'inspire de leurs vœux et les transmet au conseil central. Le président de la Société est de droit président de ces comités locaux et doit être instruit de leurs réunions. Il a le droit d'y assister, avec voix prépondérante en cas de partage. Le conseil central n'est pas lié par les vœux qui lui sont présentés, et n'y donne suite que s'il n'y trouve pas de difficultés.

Les membres des comités locaux font de droit partie du conseil central.

L'élection des membres des comités locaux a lieu, pour chaque département, en l'assemblée générale qui accompagne les congrès annuels de l'Association Bretonne. Pour le Maine-et-Loire où l'Association Bretonne ne tient pas de congrès, cette élection aura lieu en une séance générale tenue tous les ans à Angers. La durée du mandat des comités locaux est de cinq ans.



Il est alors procédé au vote par mains levées, sur ces deux articles qui sont adoptés à l'unanimité.

Il est ensuite procédé au vote sur les trois délégués des Côtes-du-Nord. MM. Robert Oheix, Ludovic Prud'homme et Alain Raison du Cleuziou sont élus, pour cinq ans, membres du comité local des Côtes-du-Nord.

ÉTAT DES PUBLICATIONS.

Le second volume de *l'Itinéraire de Bretagne en 1636*, par Dubuisson-Aubenay, avec annotations par MM. Maître et de Berthou, est sous presse et sera distribué à la fin de l'année. Il comprendra environ 30 feuilles in-4°, dont 20 sont déjà tirées.

Par raison d'économie, nous serons sans doute amenés à diminuer l'importance de la Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou.

PRÉSENTATIONS DE MEMBRES NOUVEAUX.

M. Emile Grimaud est admis en remplacement de son père, notre regretté confrère.

M. le chanoine Peyron, de Quimper, se présente également et est admis par acclamations.

M. le président se fait l'écho de toute l'assemblée en décidant que le nom de M. de la Borderie ne doit pas disparaître de nos listes. Il s'entendra avec M^{me} de la Borderie au sujet de la forme à donner à l'exécution de cette décision.

PROPOSITION.

M. Olivier de Gourcuff sollicite le concours de la Société en faveur d'un projet, adopté par S. E. M^{gr} Richard, cardinal-archevêque de Paris, et qui consiste à élever une statue de saint Yves dans une des chapelles du Sacré-Cœur de Montmartre.

Après un échange de vues sur ce projet entre les divers membres présents, la Société, ayant été informée qu'un bon nombre d'avocats avaient l'intention d'élever cette statue en l'honneur de saint Yves, décide qu'il est convenable de leur laisser l'initiative et la direction de cette œuvre qui lui inspire le plus vif intérêt.

OUVRAGES OFFERTS.

I° *Bulletin et mémoires de l'Association Bretonne*, congrès de Châteauvlin, 1900, 2 vol. in-8°.

II° *Gens de Bretagne*, par M. Olivier de Gourcuff.

EXHIBITIONS.

M. le marquis de l'Estourbeillon exhibe les ouvrages suivants :

I° Recueil manuscrit de poésies bretonnes, exécuté en 1743 par Guillaume Guillou, de Pleumeur-Gautier (1 vol. in-8° de 634 pages). Ce curieux manuscrit renferme des pièces religieuses, hymnes, litanies, notamment celles de saint Yves, la traduction du *Te Deum* en breton, celle du *Dies iræ*, enfin divers cantiques. Il appartenait en 1833 au petit-fils du compilateur, M. M^lo Joseph Guillou.

M. Vallée, dont la compétence est si connue en matière de langue bretonne, a eu connaissance de ce manuscrit qui dernièrement appartenait à un recteur de paroisse. Il ne croit pas qu'il s'y trouve aucun cantique inédit.

II° Epître-factum contenant les doléances de M^{me} Marie Bernard des Greffains, veuve de M. Le Gall de Cunfiou, s^{sr} de Ménoray, au sujet d'un procès qu'elle avait été obligée d'intenter à son fils, pour obtenir le paiement de son douaire. Ce factum du XVIII^e siècle, écrit dans un style spirituel, badin et léger, est précédé d'une épître dédicatoire en vers fort bien tournés.

III° Collection intéressante de 52 almanachs de fin du XVIII^e et du début du XIX^e siècle. Plusieurs contiennent d'anciennes chansons.

*
*
*

M. Le vicomte O. Le Gonidec de Tressan exhibe plusieurs belles thèses illustrées du XVIII^e siècle. L'une d'elles, exemplaire unique

sur soie, destiné à être offert, contient les positions de thèses des élèves du collège de Tréguier à Paris. Elle est ornée d'un magnifique portrait de l'évêque de Tréguier à qui les thèses étaient dédiées.

* *

M le comte de Palys exhibe les ouvrages suivants :

I° « *Lettre consolatoire écrite de Rome à M^{me} de Molac sur le trespas inopiné de feu René de Rieux marquis d'Assérac, son fils, par le R. P. Louys Richeome de la C^{ie} de Jésus* » ; Paris, Nicolas Rousset, 1609. rare plaquette in-12 de 27 pp.). Madame de Molac était Jeanne de la Motte-Vaucler, héritière de la Hunaudaye, épouse en troisièmes noces de Sébastien de Rosmadec marquis de Molac, et en deuxièmes de Jean de Rieux.

II° « *Catéchisme imprimé par ordre de M^{sr} Augustin René-Louis Le Mintier évêque de Tréguier, à l'usage de son diocèse, l'an de grâce 1800* » (sans nom de lieu ni d'imprimeur). Ce catéchisme imprimé en Angleterre peu avant la mort de l'évêque, fut envoyé dans son diocèse pour prémunir les fidèles contre les dangers du temps.

III° « *Coutume de Bretagne* », manuscrit sur parchemin, avec lettres initiales quelque peu ornées, exécuté vers 1460.

Ce manuscrit, légué par M. de la Borderie à M. de Palys, a passé par les mains de plusieurs hommes de lois de Merdrignac et de Ploërmel qui ont inscrit leurs noms en tête du volume.

La séance est levée à 6 heures.

Le secrétaire,

PAUL DE BERTHOU.



CONGRÈS DE L'ASSOCIATION BRETONNE

L'Association Bretonne vient de tenir sa quarante-deuxième session et c'est à Lannion que, cette année, s'est réuni son congrès. Tous ceux qui ont visité la Bretagne connaissent cette charmante cité, qui baigne ses pieds dans les flots du Léguer, s'étale mollement sur les flancs d'une riante colline et cache sa tête dans un gracieux massif de verdure et de bois. C'est bien là le type de la petite ville bretonne avec son port maritime, ses quais, ses rues mal bâties, tortueuses et rapides, ses pittoresques costumes et ses légendes ; aussi est-ce avec raison qu'elle avait été choisie par l'Association Bretonne, qui cherche pour se réunir le calme et la tranquillité unis aux souvenirs du passé.

Le lundi matin, 2 septembre, à 8 heures 1/2, les cloches de son église paroissiale annonçaient à toutes volées que les membres du Congrès, selon leur pieuse coutume, voulaient mettre leurs travaux sous la protection de Dieu. La messe du Saint-Esprit commence, célébrée par M. le curé archiprêtre, entouré d'un nombreux clergé. Des artistes éminents prêtent leur concours à cette cérémonie et l'on remarque surtout l'« *Ave Maria* » de Gounod, chanté avec accompagnement de violon, et un « *Sanctus* » avec soli et chœur. Au premier rang de l'assistance ont pris place : M. le comte Lanjuinais, député du Morbihan, directeur général, M. le comte de Palys, directeur de l'Archéologie, et M. Bobby de la Chapelle, directeur de l'Agriculture. Autour d'eux se pressent les membres déjà arrivés.

Après la messe, M. L'Hévéder, curé de Lannion, prend la parole. Il rappelle que ce n'est pas la première fois que Lannion a l'honneur de donner l'hospitalité à l'Association Bretonne, puisqu'en 1844, elle y a déjà tenu ses assises. Il regrette que son église ne soit pas plus digne de la recevoir, mais il va en entreprendre bientôt la

restauration complète et est heureux de penser qu'il va en cela répondre aux aspirations des archéologues « dont les efforts tendent plutôt à conserver, à réparer dans le style et le goût du temps les monuments qui ont un passé historique, que de les remplacer par de nouvelles constructions aux lignes plus uniformes et plus correctes peut-être, mais dépourvues de tout caractère. » Ces paroles sont à citer, elles sont à retenir aussi ; combien d'ecclésiastiques devraient mettre en pratique le sage conseil qu'elles renferment ! Après avoir fait un magnifique éloge des services que rendent l'archéologie et l'agriculture, M. le curé termine en retraçant brièvement l'histoire du héros lanionnais, de ce Geoffroy de Pontblanc, qui mourut bravement pour défendre son pays et à qui, selon le mot de M. Laurentie, « il n'a manqué que d'être né au bord du Tibre, au temps d'Horatius Cocclès, pour être un grand citoyen ».

Lannion a depuis longtemps un renom d'hospitalité et d'amabilité, M. le curé venait de nous en donner une première preuve, M. le maire devait nous en donner une seconde, et, si nous avions eu des doutes à cet égard, il les aurait bientôt changés en complète certitude. Avec une bienveillance dont l'Association lui restera profondément reconnaissante, il met à sa disposition le théâtre nouvellement restauré et si ses vastes dimensions nous effrayèrent tout d'abord, l'empressement, que mirent les habitants à suivre nos séances, devait nous apprendre bientôt qu'un local plus exigü eût été trop petit.

C'est donc dans cette belle salle qu'eut lieu à 2 h. 1/2, la séance d'ouverture. M. le comte Lanjuinais se lève d'abord. Il commence par rendre hommage à ceux dont nous pleurons la perte : à M. de la Borderie, « qui a écrit l'histoire *définitive* de la Bretagne » ; à l'abbé Robert, « cet érudit de grand mérite, qui n'était pas de ces savants moroses et prétentieux, qui, si cela était possible, seraient capables, tant ils sont insupportables, de faire haïr la science ; mais qui savait au contraire la rendre attrayante et la faire aimer » ; à M. Le Cour Grandmaison, « cette victime du devoir et du travail », enfin à M. Huon de Penanster, « qui sous une écorce parfois un peu rude cachait un cœur d'or ». L'orateur fait ensuite un pressant appel à la décentralisation, dont l'Association donne l'exemple en choisissant

chaque année pour tenir ses congrès une petite ville d'un de nos cinq départements bretons ; et termine son discours en recommandant la souscription ouverte à Vannes pour élever une statue au connétable de Richemond.

M. Derrien, député et maire de Lannion, souhaite en termes charmants la bienvenue à l'Association Bretonne et la remercie de l'honneur qu'elle a fait à Lannion en choisissant cette ville pour le lieu de son congrès.

M. Boby de la Chapelle, directeur de la section d'agriculture, raconte dans un discours, très spirituel et prononcé avec une éloquence communicative, les progrès que l'agriculture a faits en Bretagne. Il est d'usage de nous traiter d'entêtés et d'arriérés ; notre culture et notre élevage sont pourtant partout appréciés. Le savant conférencier le prouve en parlant de nos chevaux, de nos vaches, de nos pommes de terre, de notre beurre et même « de ce pauvre animal, qui, par un singulier retour des choses d'ici-bas, est si estimé après sa mort, quand il a été si méprisé durant sa vie ». Avec une légitime fierté, il place le Breton au premier rang des agriculteurs et sa péroration est saluée d'unanimes applaudissements.

M. le comte de Palys termine la série des discours par un éloge funèbre de M. de la Borderie. Lettré délicat, causeur charmant, érudit consommé, c'était à lui plus qu'à tout autre qu'il appartenait de parler du grand historien que pleurent la Bretagne et la France, car il fut le plus cher et le plus dévoué de ses amis. Il passe en revue sa vie si féconde, le prenant dès sa plus tendre enfance et le suivant jusqu'à sa mort. Il étudie successivement M. de la Borderie comme historien, biographe, littérateur, archéologue et chrétien, « ce grand homme, ce brave homme, qui avait tout fouillé, tout appris et tout retenu ». Nous ne craignons pas de le dire, le travail de M. le comte de Palys restera comme le résumé le plus fidèle et le plus complet d'une existence si laborieuse et si bien remplie ; et, en l'écoutant, on ne savait vraiment s'il fallait admirer l'œuvre colossale du grand « bénédictin laïque » plus que l'hommage éloquent et ému rendu par le plus cher de ses disciples à la mémoire de celui qui n'est plus.

Après avoir reçu les bénédictions divines et ayant un superbe

local pour ses réunions, il ne restait plus à l'Association Bretonne qu'à se mettre à l'œuvre. C'est ce qu'elle fit le mardi et les jours suivants. Plutôt que de passer en revue les séances dans l'ordre où elles se sont succédé, ce qui serait un peu sec et aride, il nous semble préférable d'en donner un court résumé d'après la nature des sujets qui y ont été traités.

« A tout seigneur, tout honneur » : commençons par l'archéologie. Les archéologues sont des gens qui fouillent le sol pour y découvrir les vestiges du passé, qui étudient les monuments encore existants et qui essaient de les sauver de la ruine ou du massacre. M. l'abbé Buléon, dans un travail intitulé : *L'Autel des Calvaires bretons*, prouve que certaines pierres, placées devant nos croix bretonnes et affectant la forme d'autels, ont dû servir autrefois aux jeunes prêtres pour dire leur première messe. — Deux intrépides fouilleurs : M. Anne Duportal et M. Aveneau de la Grancière, nous font part de leurs intéressantes découvertes. Le premier, après avoir décrit une trouvaille de haches de bronze, aborde à propos du Tertre-Aubert la question très discutée des chambres souterraines artificielles. Il n'ose se prononcer sur leur origine et leur destination ; M. de la Grancière croit, avec la plupart des préhistoriens, que ces chambres remontent au début de l'époque gauloise et qu'elles servaient de dépôts d'ossements humains. — Il fallait enfin que des voix autorisées s'élevassent contre le vandalisme qui ravage notre chère Bretagne. M. le comte de Laigue proteste énergiquement contre l'incurie qui laisse détruire les mégalithes si curieux de la lande de Cajoux (Ille-et-Vilaine), et M. Oheix, après avoir donné une énumération rapide des vitraux intéressants des Côtes-du-Nord, déplore la perte de tous ceux, beaucoup plus nombreux, hélas ! qui ont disparu. Que faut-il penser par exemple du goût artistique d'un bon curé qu'il nous cite, qui fit naguère réduire les verrières de son église en petits morceaux pour en faire des mosaïques ? . . . Une consolation nous est donnée ; l'Association apprend tout ce que M^r l'évêque de Quimper fait dans son diocèse pour l'archéologie : création d'un Bulletin, cours spécial au grand séminaire, rachat du vieux cloître de Pont-l'Abbé, etc... et elle décide de lui envoyer un vote unanime de respectueuses félicitations.

L'archéologie a une sœur, sœur cadette mieux connue et plus étudiée que son aînée et qui s'appelle l'Histoire. Une brochure, ayant paru l'année dernière, et son auteur, le P. Jouan, y ayant traité M. de la Borderie et son œuvre dans des termes dont l'urbanité et la politesse étaient absentes ; il fallait une réponse à ce libelle, il y en eut deux, et M. Trévedy, dans ses mémoires sur *Les Origines bretonnes et la bataille de Carnoët*, réduisit à néant les assertions de l'irascible pamphlétaire. M. l'abbé Buléon reprend la question du *Combat de Clotaire et de Chramme* et, s'appuyant sur un nom du cadastre, il croit, avec M. de Kerenflec'h, que cette bataille eut lieu à Carnac. Avec M. l'abbé Helliet nous goûtons quelques *légendes bretonnes* ; avec M. de Calan nous sommes transportés au pays des Venètes et nous voyons le rôle social qu'ils ont joué dans la péninsule armoricaine ; avec M. Martin nous étudions *l'administration de la justice en Bretagne à la fin du XVIII^e siècle*. M. le comte de Laigue, dont les travaux sont bien connus, intéresse vivement les connaisseurs en lisant deux communications très étudiées : l'une : *Le Livre de Raison de Jehan de la Fruglaye* ; l'autre : *Une Victime de l'affaire de Bretagne*. Comme nous ne faisons pas de politique, il ne s'agissait pas de Dreyfus ; mais bien du procès de La Chalotais qui rendit fou ce pauvre Jean de Champeaux. Quelle somme de patientes recherches supposent de tels travaux et combien de manuscrits faut-il déchiffrer pour se livrer-à de telles études ! . . . Enfin M. l'abbé Favé nous raconte la vie des *Meuniers d'autrefois* et dans une lecture trop courte parce qu'elle fut très goûtée, M. de Villers croit avoir trouvé l'origine du mérite agricole en nous montrant un brave gentilhomme angevin qui, en 1737, ornait la boutonnière de ses fermiers d'une décoration de couleur verte.

Si les auditeurs ont apprécié, comme ils le méritaient, ces travaux si remarquables, ils ont fait un accueil non moins chaleureux à ceux qui se rapportaient à l'histoire de Lannion et de ses environs. M. le marquis de l'Estourbeillon, qui occupe les loisirs que lui laisse sa vie parlementaire à rechercher les vieux manuscrits, a eu la bonne fortune d'en trouver trois, qui avaient pour les Lannionnais un intérêt tout particulier. Le premier, *La Seigneurie de*

Tonquédec, nous retrace l'existence de ses puissants seigneurs en 1611; le second, *La Noble Confrairie des Maîtres de navires et Marins établie en l'église de Saint-Jean du Valy*, nous donne les statuts d'une confrérie en 1483; enfin le troisième, *Les Droits de coutume de la foire du Châtelier, en Eréac*, nous montre ce qu'était une foire au XVIII^e siècle. Dans le même ordre d'idées, M. du Cleuziou, dans son mémoire intitulé : *Dix-huit ans d'administration municipale*, nous fait le tableau de ce qu'étaient, entre 1623 et 1641, la ville de Lannion, sa population, son procureur-syndic, son gouverneur et sa police. Comme on le voit, les membres du Congrès avaient à cœur de témoigner leur reconnaissance à la cité qui les réunissait; mais Lannion devait recevoir encore un témoignage sinon plus intime du moins plus filial. Un de ses enfants, M. Rivierre, a prouvé en effet l'amour que de loin il garde toujours à sa ville natale, en nous donnant lecture de deux savants mémoires; l'un : sur *Geoffroy de Pontblanc*, l'autre, sur *Les Contes de Lannion*.

On ne pouvait pas parler de l'histoire de Bretagne sans parler des saints bretons; ils ne furent pas oubliés. M. l'abbé Le Coq, recteur de Plouec, parla avec foi et amour de « saint Jorand, prêtre du XIV^e siècle », qui, sans être canonisé, n'en est pas moins très honoré dans sa paroisse. M. Trévedy nous entretint, avec sa science faite d'expérience et de scrupuleuse exactitude, de l'antique pèlerinage des « Sept Saints » et revendiqua hautement pour l'Association l'honneur d'avoir la première tiré de l'oubli leur dévotion si longtemps méconnue.

Conserver la langue bretonne est l'un des buts de notre association; aussi dans chacun de ses congrès cette question capitale est-elle plusieurs fois traitée. Cette année MM. Guennou, Y. du Cleuziou et Vallé nous ont dit ce qu'il fallait faire pour la garder comme on garde un trésor et pour la restaurer, s'il est possible, en arrivant à l'unification de l'alphabet et par là à l'unification de l'orthographe.

Enfin, pour terminer cette longue énumération et pour qu'on ne puisse pas l'accuser d'être incomplète, qu'on nous permette d'ajouter que l'auteur de ces lignes lut une étude sur *La Vie et les*

œuvres d'Yves Hernot, le grand statuaire breton ; et vengea dans sa *Bretagne chrétienne* notre foi et nos saints outragés et insultés par M. Austin de Croze, dans sa brochure intitulée : *La Bretagne patenne*.

Avouez qu'au milieu de travaux si savants et si multiples, les membres du Congrès méritaient bien de faire quelques promenades et de goûter quelques distractions. Ils allèrent tous visiter, sur une colline qui domine Lannion, la curieuse église de Brélevennez et admirèrent sa flèche en pierre, sa crypte, son retable et surtout l'architecture de ce monument, qui, bien que remanié aux XV^e et XVI^e siècles, remonte à la fin du XII^e. Quelques-uns se rendirent aux ruines pittoresques de Tonquédec ; mais la journée, la grande journée d'excursion fut celle de jeudi. M. A. du Cleuziou en a fait un résumé charmant à la séance de clôture et a dit, mieux que je ne saurais le faire, toutes les curiosités qui défilèrent ce jour-là devant les yeux des touristes émerveillés : la Roche-Derrien, Tréguier avec sa cathédrale et son cloître, le vieux manoir de Mézau-bran.... que sais-je encore?... Ajoutez à cela des vallons boisés, des rochers sauvages, une température délicieuse où les premières approches de l'automne tempéraient les dernières ardeurs de l'été, et vous comprendrez alors,.... peut-être ! tout le charme de ce petit voyage.

M. et M^{me} Botrel devaient à leur tour offrir à l'Association Bretonne une après-midi pleine d'inoubliables souvenirs ; vendredi, à 3 heures, ils donnèrent une représentation de leur pièce, intitulée : *La Voix du Lit-Clos*. Dire que la grande salle du théâtre était bondée au moins une heure avant le moment fixé est inutile ; n'est-ce pas l'habitude quand chante Botrel ? La séance, à laquelle la musique de Lannion prêtait son gracieux concours, s'ouvrit par quelques poésies de Le Guyader et Berthou ; puis la pièce commença. Que pourrait-on en dire qui n'ait été dit déjà ? Comment peindre cette veillée bretonne, coupée de chansons, les unes gais, les autres poignantes, au milieu de ce décor, où l'on semblait entendre mugir, à travers les fenêtres ouvertes, les flots de la « grande bleue » et souffler le vent de « noroit » le vent des naufrages?... L'auditoire ému, transporté, enthousiasmé, passant du rire aux

larmes, applaudissait à outrance. Quant au barde et à sa gracieuse compagne, ont-ils besoin de félicitations ? Ils furent à la hauteur de leur réputation, c'est le plus bel éloge qu'on puisse en faire ; c'est le meilleur hommage qu'on puisse leur adresser.

Pendant ce temps-là, nos collègues de la section d'agriculture, sans prendre un moment de répit, continuaient leurs séances. Si le temps nous a manqué pour y assister, la compétence nous fait défaut pour en donner un compte-rendu exact et détaillé. Tout ce que nous savons ; c'est que leurs travaux furent aussi remarquables que ceux de l'archéologie, ce qui n'est pas peu dire, s'il vous plaît ! et que rien ne fut oublié. Parmi les questions qui y furent traitées, qu'il nous suffise de citer : les pommiers et leur culture, les engrais de ferme et les engrais chimiques, les céréales, l'apiculture, la mévente des blés, les espèces porcine et ovine, les animaux de basse-cour, l'élevage du cheval, la fabrication du beurre, enfin les retraites ouvrières appliquées à l'agriculture, sujet que traita, jeudi, avec sa compétence habituelle, M. Kergall, président du Syndicat économique.

Mais, hélas ! les bons jours passent vite et tout a une fin ici-bas, même les Congrès. Samedi, à 1 h. 1/2 avait lieu au théâtre la séance solennelle de clôture, qui était aussi celle des adieux. M. Derrien, après avoir remercié l'Association de l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant président de son congrès, exprime sa gratitude à tous les membres du Bureau qui lui ont facilité sa tâche. Après un brillant éloge de nos travaux tant agricoles qu'historiques et archéologiques, il termine en rendant un éloquent hommage à notre vieille Bretagne, à sa langue, à ses coutumes et à ses légendes. M. le comte Lanjuinais avait un dernier devoir à remplir : il s'en est acquitté avec cette distinction et cette délicatesse qu'il nous a été donné d'apprécier pendant toute cette semaine. Avec tout son cœur, il remercie les habitants de Lannion de l'accueil qu'ils nous ont fait et charge son ami, M. Derrien, de leur exprimer en son nom et au nom de tous les membres de l'Association notre bien sincère reconnaissance. Le Congrès est clos ; celui de l'année prochaine aura lieu en Ille-et-Vilaine ; M. le Président y donne à tous rendez-vous.

Passer huit jours dans une ville délicieuse toute imprégnée de cachet breton ; entendre de savantes études qui élèvent le cœur et ravissent l'intelligence ; vivre au milieu d'amis dans une véritable confraternité, dans une union intime d'opinions, de pensées et de sentiments ; goûter les charmes de conversations exquises ; travailler pour l'amour de la Bretagne à faire mieux connaître son histoire et par là à la faire apprécier, à la faire aimer davantage ; telles sont, résumées en quelques mots, quelques-unes des joies que nous avons goûtées là-bas. Merci à tous ceux qui y ont contribué. Si Lannion n'oubliera pas le Congrès de l'Association Bretonne, aucun de ses membres n'oubliera Lannion et tous garderont de cette hospitalière cité le meilleur et le plus charmant souvenir¹.

A. MILLON,

prêtre du clergé de Rennes.

¹ Parmi les membres qui ont pris part au Congrès, on peut citer : M. le C^{te} Lanjuinais, député du Morbihan ; M. le C^{te} de Palys ; MM. du Cleuziou ; M. le C^{te} P. de Berthou ; M. le M^{re} de l'Estourbeillon, député du Morbihan ; M. le chanoine Peyron, de Quimper ; M. Houitte de la Chesnais ; M. l'abbé Favé, de Quimper ; M. Le Gonidec, député d'Ille-et-Vilaine ; M. L. de Villers ; M. Boby de la Chapelle ; M. l'abbé Millon, du clergé de Rennes ; M. le V^{te} de Calan ; M. le C^{te} R. de Laigue ; M. Anne Duportal ; M. Le Bihan ; M. l'abbé Le Mée, recteur de Mérignac ; M. le C^{te} Le Forestier de Quillien ; M. Trévedy ; M. le M^{re} Le Mintier de la Motte-Basse ; M. Villiers du Terrage ; M. le M^{re} de Saint-Pierre, etc., etc., etc.



SOUVENIRS D'ÉMIGRATION

*Siège de Maëstricht, du 16 février au 4 mars 1793.
Passage du Zuyderzée en janvier 1795.*

(SUITE¹)

Mars.

« 1^{er} vendredi. — Pour mes repas des quatre derniers jours : trois livres et dix-huit sols ; et pour loyer, pain, lait, sucre, chandelle et cocarde orange : dix livres deux sols.

Nous avons été réveillés à deux heures et quart par la chute de trois bombes à côté de notre maison : nous nous sommes levés : et, jusqu'à sept heures du matin, il en est tombé quinze ou seize dont une a brisé mes vitres, et deux autres ont écrasé une maison et incendié l'autre. C'est la batterie que les patriotes ont vis-à-vis Wick qui a fait tout le mal. Tout le jour, le feu s'est soutenu fort vif. On a entendu, aujourd'hui, tirer le canon du côté d'Aix-la-Chapelle.

2. — Cette nuit, le feu n'a pas été aussi vif que la précédente. Ce matin, on a pris près des palissades un cavalier patriote qui, je crois, a été bien aise de se laisser prendre. Ce soir, on a pris un soldat de leur artillerie. Leur feu a été bien faible en général ; et depuis la nuit close jusqu'à ce moment — dix heures du soir — les patriotes n'ont tiré que cent sept ou huit bombes. Une seule maison a été brûlée cette nuit.

3. — Ce matin, à dix heures, on s'est aperçu que les assiégeants étaient décampés de leur tranchée de Wick, et que la colonne de

¹ Voir le fascicule d'août 1901.

leurs troupes qui bloquaient la ville vis-à-vis de la porte de Bois-le-Duc, filait à grande hâte vers Tongres. A sept heures, nous avons su cette bonne nouvelle, et on a couru combler leur tranchée de Wick.

A neuf heures, le prince de Hesse a reçu avis que M. de Saxe-Cobourg et Clairfayt n'étaient qu'à trois lieues de Maëstricht où ils comptaient arriver à midi.

On a fait sortir par la porte de Tongres six cents hommes de pied et quatre-vingts chevaux : on s'est avancé d'une lieue vers l'arrière-garde qui était trop loin et trop forte pour être attaquée ; mais on a fouillé les villages où l'on a encore trouvé une vingtaine de patriotes que l'on a fait prisonniers. On a également pris quelques chariots ainsi que deux mortiers abandonnés.

A une heure après-midi, les généraux autrichiens sont entrés par la porte de Wick aux acclamations des habitants délivrés. On ne peut assez admirer la diligence et la bravoure de cette armée qui a passé la Roër et attaqué les ennemis le 1^{er} mars, et qui, le surlendemain, a fait lever le blocus d'une ville éloignée de dix lieues de son quartier d'hiver.

Dès ce soir, les troupes légères des vainqueurs se flattaient d'atteindre la queue des patriotes. On dit que ceux-ci ont perdu deux mille cinq cents hommes à l'attaque de leurs retranchements par les Autrichiens qui ont rendu justice à l'intelligence avec laquelle ils s'étaient placés pour s'opposer à la marche de M. de Clairfayt. Dans toute la nuit, ils n'avaient tiré que dix bombes, et une seule à cinq heures du matin.

La ville entière retentit des cris de joie des habitants qui régalaient les soldats de bière et d'eau-de-vie. »

Nous complétons ici le journal du comte de Bremond d'Ars sur la levée du siège de Maëstricht.

A l'approche d'un corps d'Autrichiens, commandé par l'archiduc Charles, qu'il n'avait pu pressentir, Miranda perdit subitement la tête et prit la fuite, abandonnant l'armée qu'il croyait si bien conduire à la victoire.

A la bataille de Neerwinde, ce même général étranger ne se montra guère plus habile et plus vaillant. Il commandait l'aile gauche

de l'armée républicaine. Maladroitement découverte, elle fut bientôt enfoncée par les alliés qui s'emparèrent de toute son artillerie. Miranda fut alors accusé d'avoir encore abandonné son poste avant la fin de l'action. Cette double défection fut cause de l'évacuation de la Hollande. Plus tard, soupçonné d'intrigue contre le gouvernement, Miranda fut deux fois déporté de France.

En 1811, on le retrouve dans l'Amérique Méridionale, à la tête des révolutionnaires de ce pays avec Bolivar, le futur émancipateur de la Colombie. Mais fait prisonnier par le général espagnol Monte-verde, il fut envoyé en Espagne et mourut à Cadix en 1816.

« 4. — Malgré la pluie de feu et la foudre des bombes qu'ont lancées les patriotes, pendant six jours et sept nuits, il n'y a eu de blessés et de tués que trente à quarante personnes au plus, et quatre maisons brûlées.

L'artillerie de la place était bien servie et doit avoir tué bien du monde : on ignore la perte exacte des assiégeants.

Ce matin, à neuf heures, on a chanté un *Te Deum* en action de grâces. Les généraux alliés ont passé en revue les Français rangés en bataille près de la porte de Bruxelles, et le prince de Hesse les a remerciés de l'assistance qu'ils ont donnée à la ville de Maëstricht.

Tout le jour, la colonne des Autrichiens a filé en traversant la ville ; l'air de sérénité de ces braves ne saurait s'exprimer. Il est fâcheux que l'espérance donnée par ce premier succès soit attristée par la certitude que Bréda, assiégé par Dumouriez, s'est rendu après deux jours de bombardement.

Ce soir, on a amené vingt-huit prisonniers faits, dès ce matin, par l'avant-garde autrichienne.

5. — On assure que les Autrichiens ont attaqué, ce matin, les patriotes à Tongres et leur ont tué sept à huit cents hommes. On a, effectivement, entendu le canon de ce côté-là. Je suis allé, à midi, dans la tranchée que les assiégeants avaient ouverte en face de Wick. On y a trouvé deux mortiers tout neufs ; et, dans la tranchée vis-à-vis de la porte de Bois-le-Duc, beaucoup de bombes que l'on a rapportées en ville. Ce soir, sont arrivés soixante-et-onze prisonniers faits ce matin sur les patriotes.

6. — Ce matin, je suis allé dans les tranchées faites au village de Caber, en face de la porte de Bois-le-Duc. On est étonné de l'immensité de cet ouvrage, bien entendu et où ils n'ont perdu que peu de monde : la colline derrière laquelle étaient les soldats les mettant à couvert du feu de la place.

Les Autrichiens ne sont entrés, hier, à Tongres que lorsque les Français l'ont eu évacué. Il n'y a donc pas eu de combat. On a encore amené quarante-deux prisonniers. La perte des patriotes en approvisionnement et magasins est fort considérable.

7. — Les chariots de subsistance pour l'armée impériale continuent d'arriver. Tantôt, il est encore entré un régiment d'infanterie et quelques prisonniers. On dit qu'au nombre des morts, tués par le canon de la place, les patriotes comptent un de leurs principaux chefs, le vicomte Le Veneur, maréchal de camp, et qu'il est fort regretté. Ah ! mon cousin, voilà donc où vous a conduit l'ambition, au mépris de votre honneur et contre le cri de votre conscience !¹

8. — Les généraux autrichiens sont encore ici : ils partent demain, dit-on, pour s'approcher de Tirlemont. Jour et nuit, les convois pour leur armée arrivent ici. Ce soir j'ai reçu un billet de ma femme, c'est le premier depuis le blocus.

9. — Je suis allé à Mersen où étaient les patriotes pendant le siège. J'ai vu le curé et l'ai beaucoup questionné. Il m'a appris, dans sa dernière analyse, que les assiégeants n'ont pas perdu beaucoup de monde à leurs tranchées, et qu'il n'est pas sûr que le vicomte Le Veneur soit mort : il logeait à Mersen et en était parti avant le 28 février.

10-11. — Il a passé encore beaucoup de troupes, hier et aujourd'hui, amenant des prisonniers.

¹ Alexis-Paul-Michel Le Veneur, comte de Tillières, successivement colonel du régiment de Neustrie, maréchal de camp et lieutenant-général, député sous l'Empire et la Restauration, d'une famille illustre de Normandie, avait épousé, en 1778, M^{lle} de Verdelin, fille de la marquise de Verdelin et nièce du marquis d'Ars. Il est mort au château de Carrouges en 1833. Le général Hoche qui avait été son aide-de-camp, faillit se compromettre en protestant courageusement contre l'odieuse tyrannie des Jacobins qui avaient fait incarcérer son ancien chef, mais que le tribunal révolutionnaire n'osa condamner.

12. — On dit que Kœnigstein, fort qui couvre Mayence, a été pris par les Prussiens.

13. — Les généraux allemands sont encore ici. Les patriotes sont retranchés près de Louvain, à la montagne de Fer.

14. — Trois régiments de cuirassiers impériaux ont passé ici, ce matin. On continue d'y amener les immenses provisions de blé, d'armes, d'habits, de fourrages, etc., enlevées aux patriotes.

15. — Deux émigrés — deux frères — et leur oncle, de la province de ont été chassés de la ville par ordre du prince de Hesse qui les avait fait arrêter pendant le bombardement, sur le soupçon d'intelligence avec les patriotes, soupçons fortifiés par leur refus de servir à la défense de la place. Cependant qui n'entend que l'accusateur n'entend rien.

17. — Le bruit s'est répandu, ce soir, qu'un corps de l'armée autrichienne qui occupait Tirlemont en a été chassé par les Français avec beaucoup de perte : il faut attendre les détails. Mais il est sûr qu'un homme arrivé cet après-midi, à deux heures, venant d'auprès de Tirlemont, a dit à quelqu'un de qui je le tiens, qu'il avait vu fuir les vaincus et plusieurs malheureux habitants de cette ville que les victorieux poursuivaient.

18. — Il paraît que les avis sont partagés et que la victoire, au contraire, serait restée aux Autrichiens. Tout n'est qu'incertitude et mystère : tout est obscurci par les deux partis. Ce soir, cinq canonniers transportant des bombes chargées, laissées par les patriotes, ont été tués par l'explosion de l'une d'elles, allumée par l'imprudence de ces infortunés.

21. — On ne sait encore rien de positif sur la bataille de Landau. C'est ainsi que s'appellera cette cruelle affaire du 18. »

Mon grand-père n'était pas alors bien informé, car cette bataille eut lieu à Neerwinde et fut à l'avantage des Autrichiens qui, néanmoins, y subirent d'énormes pertes, tant le combat fut acharné des deux côtés. Les Français perdirent six mille hommes et les Autrichiens la moitié.

Les nouvelles les plus contradictoires circulaient même dans les journaux qui parvenaient à la connaissance des exilés. Aussi, sans

se bercer de continuelles illusions, mon grand-père, en enregistrant tout ce qu'il entendait raconter, s'empresse d'ajouter : « mais je n'en crois absolument rien. » C'était le parti le plus sage, car l'expérience lui avait constamment donné raison. Ainsi, l'année précédente, le succès de la bataille de Valmy avait été attribué aux adversaires de l'armée républicaine.

Le 22 mars, le comte de Bremond d'Ars écrit :

« Il est arrivé des prisonniers et des blessés : du reste, on dit mille choses et je n'en crois aucune.

23. — A mesure que les détails arrivent, on découvre quelques vérités. Il résulte des divers rapports, et les plus généralement avoués, que le 16 les patriotes eurent à Neerwinde — jadis l'un des plus brillants théâtres de la gloire du maréchal de Luxembourg — eurent un succès complet et battirent les Autrichiens qui perdirent beaucoup de monde ; que, le soir, les généraux de l'empereur tinrent conseil pour savoir s'ils ne feraient point retraite ; que l'avis de Clairfayt fut d'attaquer le surlendemain, et que ce jour-là — le 18 — on le battit à perte égale près de Landau ; et que le 19, enfin, la victoire se déclara pour les Autrichiens.

24. — On parle encore d'une attaque sur l'armée des patriotes qui se retire. Dans le vrai, on ne sait rien.

27. — On a su, ce matin, la prise de Namur par les Autrichiens et l'évacuation d'Anvers.

J'ai lu une lettre de Redon, en Bretagne, qui parle des attroupements qu'y forment les paysans en faveur de la cause royale.

29. — Une lettre de ma femme, en date du 17, m'apprend le refus fait par les nationaux de Saintes de marcher contre les rebelles nantais¹.

31. — On persiste à dire qu'une lettre de Paris annonce l'assassinat du duc d'Orléans² ».

Au commencement d'avril, mon grand-père résolut de retourner

¹ Cette lettre avait pu parvenir à Maëstricht dès la levée du siège.

² Le duc d'Orléans ne fut guillotiné que le 5 novembre. Son fils, le duc de Chartres, qui avait été employé au siège de Maëstricht sous Miranda, commandait le centre de l'armée à Neerwinde.

à Liège où il avait déjà séjourné. Son beau-frère, M. de Maurville se rendit dans cette ville pour y préparer leur modeste logement dont ils prenaient possession peu de jours après.

Mais avant son départ, le comte de Bremond d'Ars, probablement ainsi que plusieurs autres de ses compagnons, recevait des autorités de Maëstricht l'attestation des services qu'ils avaient rendus, pendant le siège, services dont il se garde de parler dans son journal : Suivant en cela les sentiments de modestie et de complet désintéressement de toute sa vie.

Nous reproduisons textuellement cette marque flatteuse de reconnaissance envers un hôte qui n'avait point hésité à se ranger parmi les défenseurs d'une cité injustement attaquée.

« Nous Hauts Ecoutets, Bourgmestre, Echevins, Conseillers-Jurés, et autres du Conseil-indivis de la ville de Maëstricht, déclarons et attestons que Monsieur le comte Pierre de Bremond d'Ars, ancien député de l'Ordre de la Noblesse de France aux Etats-Généraux du Royaume pour la province de Saintonge, est du nombre des nobles et militaires français que l'honneur, le devoir et leur conscience ont obligé de sortir du Royaume pendant la Révolution, et qui, se trouvant dans cette ville lorsqu'elle fut assiégée et attaquée d'une façon violente par les insurgés et rebelles français, ont concouru à sa défense, avec le courage et la fidélité qui distinguèrent toujours la noblesse française.

Ainsi fait et arrêté dans l'Assemblée du Noble et Vénéralble Conseil-indivis de la ville de Maëstricht, le 8 avril 1793.

Par ordonnance :

(Signé) LENARTZ.

(A suivre.)

A. DE BREMOND D'ARS.



LE COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE

DE NANTES

Ses Attributions, ses Origines, son Personnel, ses Exactions et sa Chute

(Suite¹).

VIII

Cependant le Comité avait fait la revue de ses finances. Il avait établi deux comptes, le premier comprenant le détail des matières d'or et d'argent non monnayées, dont le total était de 990 marcs d'argent, et 3 marcs d'or, environ 50.000 liv.); et le second, comprenant les valeurs saisies sur les condamnés et émigrés, ou prétendus tels, valeurs trouvées enfouies ou saisies sous divers prétextes, s'élevant à la somme de 73.838 liv. dont 16,974 en numéraire, et le reste en assignats. Il n'y était pas question des sommes beaucoup plus considérables extorquées des particuliers à titre de dons.

Le 12 prairial (30 mai), Phelippes lançait un nouveau réquisitoire, où il disait : « considérant que... les mêmes particuliers ont, à l'insu des représentants, fait conduire dans leurs demeures, des vins, bois à brûler, et autres objets, provenant des maisons d'émigrés, et des gens suspects, sans avoir acheté lesdits objets, et sans en avoir tenu compte à la Nation ; ordonne qu'il sera informé du divertissement et de la soustraction etc., mais que, par respect pour les ordres des représentants, il sera sursis à ladite information. (Registre des jugements par jurés, n° 52).

Le Comité n'ayant pu le lendemain, faute d'écritures et de notes, établir le compte des soi-disant dons, faisait afficher un placard ainsi conçu : « Le Comité révolutionnaire invite ceux qui ont fait des

¹ Voir le numéro d'août 1901.

dons ou autres dépôts à ce Comité à venir, dans trois jours, se faire inscrire sur un registre destiné à recevoir leurs déclarations, signé : Petit, aîné, président, Bollogniel, M. Grandmaison, secrétaires. »

L'apposition de cette affiche était un vrai triomphe pour Phelippes. Il se hâta d'en dresser procès-verbal. Apprenant qu'au Comité on exigeait, de ceux qui venaient déclarer le chiffre de leurs dons, qu'ils joignissent à leur déclaration l'assurance que ces dons avaient été spontanés, il protesta contre cette contrainte, et rédigea un nouveau réquisitoire ainsi conçu : « Le Comité fait dire que les sommes ont été données pour l'embellissement, l'entretien, ou l'arrosement, ce qui annonce qu'il est au moins en retard pour le versement. D'ailleurs, l'embellissement et l'arrosement des rues ne peuvent regarder que la Municipalité ; les boues et fumiers, dont le Comité a dû faire vente, sans qu'il en eût le droit, ont dû produire plus qu'il n'a été payé pour l'arrosement des rues et des places. (Registre du Trib. crim. par jurés, n° 58).

Le 17 prairial, 5 juin, le District était enfin en possession du reçu du directeur de la Monnaie pour les matières d'or et d'argent, et de celui du Receveur du District, pour les 73.838 liv. saisies sur les émigrés et les condamnés.

Bô, qui venait d'arriver à Nantes, se joignit à Bourbotte pour réclamer le plus promptement possible l'apport de comptes complets et exacts.

Dans une lettre du 19 prairial, 7 juin, Phelippes insista auprès des représentants pour qu'ils levassent toutes entraves à l'exécution de la loi. « Mes jours sont menacés, leur disait-il ; je crains les intrigues ; j'ai été très maltraité par les représentants qui vous ont précédés ; l'un de mes ennemis déclarés, (qu'il ne désigne pas autrement), fait partie de votre conseil. »

Le Comité continuant de faire la sourde oreille, les représentants lui écrivaient le 23 prairial, 11 juin : « Nous vous répétons, Citoyens, qu'il est nécessaire que vous nous donniez, sur les comptes que vous nous avez rendus, l'assurance que ces comptes sont exacts, et que vous n'en avez pas d'autres à nous fournir. Nous attendons votre réponse à la lettre que nous vous avons écrite hier, et nous ne ferons pas partir nos paquets pour le Comité de Salut public, que vous ne

l'avez envoyée. Signé : Bô et Bourbotte. » Cette dernière phrase montre que le Comité de Salut public n'ignorait rien des poursuites dirigées contre le Comité révolutionnaire de Nantes.

A bout de patience, le 24 prairial, 12 juin, Bô et Bourbotte requéraient l'Agent national du District de Nantes, de mettre, sur le champ, en état d'arrestation, séparément et au secret, les citoyens Goullin, Chaux, Bachelier, Levêque, Gaullier père, Perrochaud, Petit, Mainguet, Chevalier, Grandmaison et Bollogniel; d'apposer les scellés chez eux, dans tous les locaux occupés par le Comité, et sur tous meubles contenant des papiers.

Un second arrêté, du même jour, mettait aussi en état d'arrestation : Yves Berthault, demeurant rue Contrescarpe ; Pierre Gallon, demeurant sur le Cours ; Naux, demeurant quai des Gardes-Françaises ; Proust, afné ; Guillet, cloutier, avec interdiction absolue de communiquer avec les membres du Comité.

Ces deux arrêtés ne disaient rien de la juridiction qui aurait à connaître de l'affaire.

Plus grave était un troisième arrêté, concernant Phelippes. Il le renvoyait devant le Tribunal révolutionnaire de Paris, où il aurait à répondre de diverses accusations, dont la principale était le fait d'un fédéralisme ancien et persistant, crime autrement grave, aux yeux des jurés de Paris, que les peccadilles reprochées aux membres du Comité. Ceux-ci, à la vérité, succombaient sous les coups de Phelippes, mais la dénonciation du Comité perdait Phelippes. Témoin perfide et sournois du duel, Bourbotte les avait fait s'enfermer les uns les autres.

Le 25 prairial, à 4 heures du matin, le maire Renard, accompagné de Clavier, Agent national du District, s'était présenté quai des Gardes-Françaises (Flesselles), au premier étage du n° 4, à la porte de l'appartement de la citoyenne Lavigne, chez laquelle demeurait Phelippes, et ils l'avaient fait écrouer au Bouffay. Le même jour, Phelippes s'étant trouvé en présence de Grandmaison, dans la cuisine de la geôle, celui-ci voulut se jeter sur lui et l'aurait étranglé, sans l'intervention des gardiens¹. Grandmaison comprenait la gra-

¹ Déclar. de Ross Thomazeau et de Mercier, n° 54 et 101.

tivité des charges qui pesaient sur lui, car le matin, en entrant en prison, il avait fondu en larmes¹.

Phelippes avait été mis lui aussi au secret², et on s'était borné à lui faire savoir qu'il était traduit au Tribunal révolutionnaire de Paris sur une dénonciation du 12 prairial. Le 29 prairial, 17 juin, il faisait parvenir aux représentants une lettre où il leur disait, non sans dignité : « Si je suis coupable, ma tête tombera sous le glaive de la loi ; si je suis reconnu innocent, je serai mis en liberté ; du moins je dois m'y attendre. En dénonçant le Comité révolutionnaire, j'ai dénoncé des scélérats et des concussionnaires qui doivent périr sur l'échafaud, si justice leur est rendue. Tels sont mes dénonciateurs ; je peux ainsi parler d'eux, puisque, loin d'être leur juge, je suis accusé par eux, et dans la même prison, et que j'y suis aussi avec ceux que j'ai jugés depuis un an. » Il demandait, en terminant, à être envoyé le plus tôt possible à Paris.

Il ne tarda pas à être exaucé. Le 4 messidor, 22 juin, sur son refus de payer la diligence, il était confié à la gendarmerie qui le conduisit de brigade en brigade, couchant dans les prisons de la route, et, depuis Angers, lié et garotté. Une lettre de l'Agent national du District, annonçant son envoi à l'Accusateur public de Paris, l'avait précédé : « Je l'adresse, portait cette lettre, à votre tribunal, pour y recevoir jugement sur des faits contenus dans une dénonciation que le représentant Bourbotte m'a dit vous avoir fait passer³. »

Deux lettres de Bô, des 16 et 23 messidor, aux officiers municipaux, et à l'Accusateur public du Tribunal criminel de la Loire-Inférieure, dans lesquelles il les prie de rechercher certaines pièces justificatives de la conduite de Phelippes, permettent de supposer que, mieux instruit de la moralité de ses accusateurs, il éprouvait quelque regret de l'avoir traduit si précipitamment devant le Tribunal révolutionnaire de Paris.

Le lendemain, les représentants adressèrent aux citoyens de la Commune de Nantes une proclamation précédée de cette épigraphe :

¹ Dépos. de Bernard-Laquère, *Bull. du trib. révol.*, VI, 273.

² Le secret fut levé le jour même par Clavier. (Registre d'écrou du Bouffay).

³ District de Nantes, *Lettres*, n° 28 et *Mémoire de Phelippes à la Convention* du 12 thermidor an II, in-4°, p. 25.

« Point de patriotisme sans vertu. » Les périodes variées de la révolution nous apprennent que plusieurs fonctionnaires publics ont à peine reçu l'existence du peuple, qu'ils en abusent pour négliger ou trahir ses droits .. Le Comité révolutionnaire de Nantes, établi pour être la vedette du peuple, chargé de sonner la mort de la tyrannie, de surveiller les dons patriotiques, les contributions des aristocrates, de déjouer leurs plans de conspiration, vient d'être mis en état d'arrestation. C'est l'opinion publique qui l'accuse... En conséquence, les citoyens de la commune de Nantes sont invités, sur la loyauté et la franchise républicaines, à faire parvenir devant la Municipalité, dans l'espace de deux décades, les déclarations des sommes en or, argent, assignats et autres effets qu'ils ont remis volontairement, ou à quelque titre que ce soit, au Comité révolutionnaire ou à tous autres de ses préposés depuis son établissement. Le tableau des déclarations sera remis aux représentants du peuple pour être examiné, tant dans ses recettes que dans l'emploi qui peut en avoir été fait. » Les déclarations furent si nombreuses, qu'un arrêté du 11 messidor prolongea d'une décade le délai imparti pour les recevoir.

Une lettre du Comité de sûreté générale, datée de Paris le 26 prairial, et adressée à Phelippes, donnait pleine sanction aux poursuites intentées. L'accusateur public — devenu lui-même accusé — était, par cette lettre, chargé d'exercer une surveillance active sur les membres du Comité de Nantes, et invité à leur faire rendre un compte exact et complet du produit des ventes ordonnées par eux et de leurs exactions arbitraires. Phelippes dit, dans un de ses Mémoires, que cette lettre lui fut remise dans sa prison. Jamais il n'avait eu en main une arme aussi puissante contre ses adversaires, mais cette arme lui arrivait lorsqu'il avait la main liée¹.

Le jour même de l'incarcération des membres du Comité Goullin, le représentant Bô nomma, pour le remplacer, avec mission spéciale de classer ses papiers et d'établir sa comptabilité, une Commission provisoire de sept membres, sous le titre de Comité de surveillance.

¹ Arrêtés des représentants, n^{os} 426, 427, 429 et 439. — Reg. I, n^o 150. (Arch. départ.).

Ces sept membres étaient : Daver, Lambert, ancien juge au tribunal révolutionnaire de Phelippes, et précédemment tailleur ; Carrail, Jean, ancien juge de la Commission Lenoir ; Hérié, menuisier ; Guesné, instituteur ; Picault ; Soullignac, Jean ; et Clisson, François. A ces membres, des arrêtés des 13 messidor, et 2 thermidor, (1^{er} et 20 juillet 1794) ajoutèrent les citoyens Houget ; Audat, ancien capitaine de navires ; Jacques Martineau, marchand, demeurant au Temple du Goût et Vagnière, ci-devant coiffeur. On trouve aussi, sur le registre des procès-verbaux, les noms de Malgogne, et de Velouet, marchand de bois à Richebourg. Ce comité n'était que provisoire. Deux autres arrêtés de Bô le reconstituèrent peu après de la façon suivante : l'un du 4 thermidor en y appelant Petit, Gaullier père, anciens membres du Comité Goullin, Subtil, perruquier, Carrail, Martineau et Durance, et l'autre du 19 thermidor, en y appelant Lenoir, ancien président d'une commission militaire, Paillou, Pellet, Yves Berthault, et Vanmouron, avec la mention que tous ces citoyens avaient subi l'épreuve du scrutin épuratoire de la Société populaire.

Plus d'un mois se passa durant lequel les représentants eurent tout le loisir d'entendre les dénonciations verbales. et de lire les déclarations faites à la Municipalité, sur les méfaits des membres du Comité incarcérés. Le 5 thermidor (23 juillet), ayant décidé qu'il y avait lieu de renvoyer, devant le Tribunal révolutionnaire de Paris, plusieurs d'entre eux, et certains de leurs complices, ils ordonnèrent la préparation d'un convoi composé de plusieurs voitures, et d'une escorte de quarante hommes. Le même jour ils ordonnaient l'arrestation de Barras, secrétaire salarié du Comité, de Jolly, de Bataillé, et de Durassier, commissaires du même Comité, et anciens membres de la compagnie Marat, et celle des femmes Grandmaison, Gallon, Bachelier, Jolly et Levêque. Ces femmes furent enfermées au Bon-Pasteur et subirent une longue détention.

L'arrêté en date du 6 thermidor, 24 juillet, qui prononçait le renvoi devant le Tribunal révolutionnaire de Paris, était ainsi conçu :

¹ Cahier de la Commission provisoire instituée le 25 prairial. (Arch. départ.)
Registre de sa Correspondance, *passim*. Arrêtés des représentants.

« Considérant que le résultat des dépositions et déclarations faites à la Municipalité, prouve : l'abus de pouvoirs de plusieurs membres ; des actes arbitraires ; des arrêts de mort qui ont sciemment confondu l'innocent avec le rebelle ; une négligence suspecte dans la tenue des registres ; une dilapidation scandaleuse dans les effets pris chez des particuliers ; une immoralité révoltante ; arrête que les nommés Goullin, Chaux, Bachelier, Grandmaison, Perrochaud, Levêque, Naux, Bollogniel, tous membres du Comité révolutionnaire de Nantes, seront traduits, sans aucun délai, au Tribunal révolutionnaire de Paris ; que les nommés Gallon, Jolly, Bataillé, Pinart¹, actuellement au tribunal criminel du département de la Loire-Inférieure, et Durassier, seront pareillement traduits au même tribunal ; . . . que les nommés Chevalier et Mainguet, membres du Comité, et Barras, secrétaire, resteront provisoirement en état de détention ; que les citoyens Petit, Gaullier, Guillet et Proust, membres du Comité révolutionnaire, seront mis en liberté. »

Il paraît qu'à ce moment les amis des accusés organisèrent une protestation d'une certaine importance contre leur envoi à Paris. Le registre des arrêtés des représentants contient, à la date du 7 thermidor, cette mention : « on cherchera les auteurs du mouvement qu'on a essayé de produire en faveur du Comité révolutionnaire. »

En avisant le Comité de Salut public de l'envoi des prévenus à Paris, Bô écrivait : « Je joins un extrait de leurs principaux délits. Jetez les yeux, je vous prie, sur cette analyse d'atrocités et de dilapidations, et vous verrez en quelles mains était le timon du gouvernement révolutionnaire à Nantes. » La recommandation à l'accusateur public n'était pas plus favorable : « Je t'adresse toutes les dépositions faites à la Commune et les pièces de comptabilité ; j'ai fait faire l'analyse de ces papiers, pour te mettre de suite au fait des horreurs commises par ces prétendus patriotes, qui portaient la terreur jusque dans la chaumière du pauvre. Je t'invite à t'occuper de ces personnages qui ont trop marqué à Nantes pour

¹ Pinard était un commissaire du Comité, qui avait commis dans le ban-lieu de Nantes de nombreux assassinats et pillages. V. *La Compagnie Marat et autres auxiliaires du Comité révolutionnaire*, par A. Lallié, *Revue historique de l'Ouest*, juillet 1897.

ne pas fixer la Nation sur leur compte¹. » Ainsi recommandés à Fouquier-Tinville, s'ils étaient arrivés à la Conciergerie huit ou dix jours plus tôt, leur groupe aurait été, sans délai, compris dans une des journées des premiers jours de thermidor. La révolution du 9 les sauva. Phelippes, arrivé à Paris depuis plusieurs semaines, avait dû, vraisemblablement, le retard de sa comparution au tribunal à la clémente intervention de Bô mieux informé.

Dugast-Matifeux, qui avait en haute estime Goullin, Chaux et Bachelier, parce qu'ils avaient été à Nantes, prétendait-il, les disciples les plus fidèles de la politique de son idole, le vertueux Robespierre, inconsolable du discrédit où ils sont tombés par l'effet des poursuites exercées contre eux, se faisait fort, il y a cinquante ans, dans une page de sa *Bibliographie révolutionnaire*² de démontrer, jusqu'à complète évidence, que ces grands citoyens, comme il les appelait, avaient été les malheureuses victimes d'une machination odieuse ourdie par Carrier. « Bô, écrivait-il, ami d'enfance de Carrier (Bô était de l'Aveyron) s'est fait l'exécuteur des rancunes de son ancien camarade contre le Comité de Nantes. Sans l'intervention de Bô, Phelippes n'aurait été, pour le Comité, qu'un petit et méprisable ennemi. » J'ai vainement cherché, je n'ai point trouvé, ni dans les études imprimées de Dugast-Matifeux, ni dans ses papiers, cette démonstration. On a vu, par les documents qui ont été produits, que la mise en accusation des membres du Comité ne fut pas seulement l'œuvre de Bô, et que, dès avant l'arrivée de celui-ci, Bourbotte, qui venait de Paris où il avait certainement reçu des instructions du Comité de salut public, leur avait ouvertement refusé sa confiance. Loin que les poursuites et l'arrestation aient été le résultat d'une machination de Bô et de Carrier, et que Bô ait avec Bourbotte mené l'affaire dans l'ombre, on a vu, au contraire, que les Comités du Salut public et de Sûreté générale avaient été, dès le principe, informés par eux de la situation. Or, en prairial, Robespierre était encore assidu au Comité de Salut public, où rien ne se faisait sans sa permission, et sa haine de Carrier est un fait

¹ Lettres du 7 thermidor an II, 24 juillet 1794. Correspond. des représent. (Arch. départ.).

N° 107, p. 91.

assez notoire pour qu'il soit impossible de supposer qu'il se soit prêté à servir ses rancunes contre le Comité.

IX

L'obstination avec laquelle les membres du Comité avaient refusé de fournir les comptes complets que les représentants leur avaient demandés, peut s'expliquer, dans une certaine mesure, par l'impossibilité dans laquelle ils se trouvaient de justifier leurs recettes aussi bien que leurs dépenses, mais il est impossible de saisir le motif qui les porta à ne pas faire figurer, dans leurs comptes, la somme relativement considérable qui fut trouvée dans leur caisse. Ils avaient, semble-t-il, tout intérêt à ne pas irriter les représentants par leur inertie, et il eut été plus habile de convenir franchement de faits qu'il n'était pas en leur pouvoir de dissimuler, sauf à s'ingénier pour trouver quelque excuse.

Le bilan de leurs finances, en tant qu'il résulte des documents que j'ai compulsés, peut s'établir de la manière suivante :

Le compte général des recettes effectuées par le Comité, en numéraire et en assignats, provenant de sources diverses, et accaparées sous des prétextes plus ou moins illégaux, dont le détail a été donné, ci-dessus, certainement fort incomplet, s'élevait à la somme de 586.918 livres.

Le Comité avait versé à la Caisse du District, le 27 prairial, 17 juin. 73.838 liv.

L'encaisse trouvé dans ses coffres, tiroirs et armoires, par les commissaires chargés d'établir la comptabilité était, d'après un bordereau en date du 1^{er} thermidor (19 juillet), de. 87.358 liv.

Le trésorier de la Commission de salubrité, un nommé Gouaux, entrepreneur de pavage, qui dit avoir dirigé, en pluviôse, ventôse, floréal et prairial, le nettoyage des rues et la répurcation de la ville, a reconnu, dans une déclaration portée au n° 12 du registre des déclarations, avoir reçu pour cet objet. 75.840 liv.

A reporter. 237.036 liv.

Report. . . . 237.036 liv.

Dans une de ses brochures¹, Chaux a énuméré toutes les mesures prises par le Comité pour assainir la ville, et la préserver des épidémies. La mission d'assainir la ville avait été d'abord confiée à Caton, maître de poste, qui avait reçu de la municipalité une somme de six mille francs². Gouaux, malgré les 75 mille livres qu'il reconnut avoir reçues, ne semble pas avoir donné pleine satisfaction à la Municipalité, car le Conseil général de la commune décida, le 4 prairial, la formation d'un Bureau de salubrité et de répurcation.

Les frais de la noyade du Bouffay furent payés par le Comité, qui paya également diverses sommes pour d'autres noyades ; j'en ai donné le détail dans les *Noyades de Nantes*, p. 41. Le Comité ayant reçu de Carrier, ainsi qu'on a pu le remarquer au mot Carrier, dans la liste générale, une somme de dix mille livres, je serais porté à croire que cette somme de dix mille livres avait été donnée au Comité pour solder cette sorte de dépenses. Cette somme de dix mille livres figurant à l'actif du Comité, il convient de la porter à ses dépenses soit. 10.000 liv.

Mainguet a déclaré avoir payé, à diverses reprises, des mariniers qui avaient amené à Nantes des soldats vendéens faits prisonniers, mais il n'a point indiqué le chiffre de ces paiements³.

Total des sommes dont le Comité aurait pu justifier l'existence ou l'emploi. 247.036 liv.

Si l'on retranche cette somme du montant des recettes s'élevant à 586.918, il résulte que le Comité était incapable de justifier l'emploi de. 339.882 liv.

Chaux n'en affirmait pas moins, dans la brochure déjà citée⁴, « qu'on retrouverait jusqu'à la dernière obole remise, saisie, ou apportée. »

¹ *Chaux au peuple français*, p. 32.

² *Bull. du trib. révol.* Déposition de Caton, VI, 345.

³ Déclar. de Mainguet, n° 124. (*Arch. municip.*)

⁴ *Chaux au peuple français*, p. 26.

Dans ces divers comptes, je n'ai point fait figurer l'argenterie trouvée, saisie ou volée, le Comité, d'après ses dires, s'étant déchargé de cette valeur en déposant à la Monnaie près de mille marcs d'argent, et 3 marcs d'or. Or, l'argenterie seule de la Collégiale Notre-Dame valait, selon Chaux, une vingtaine de mille livres, et les membres de la Compagnie Marat négligeaient le plus souvent de dresser inventaire des pièces d'argenterie qu'ils saisissaient. La quantité qu'ils s'approprièrent dépassa probablement de beaucoup celle qui fut remise à la Monnaie.

Bô, en faisant emprisonner les membres du Comité pour dilapidations, concussions, et refus de rendre des comptes, avait reconnu de la façon la plus éclatante l'injustice et l'illégalité de la perception de la plupart des sommes trouvées dans la caisse du Comité, ou déposées par ses soins à la caisse du District. Je dis de la plupart et non de toutes les sommes encaissées, parce que certaines de ces recettes, faites en violation du droit de propriété, avaient été autorisées par des lois. La plus simple probité exigeait ce semble que, dans la mesure des sommes disponibles, les personnes spoliées eussent été remboursées, sinon de la totalité de leurs versements tout au moins, au marc le franc, comme dans une faillite. Je n'ai rencontré nulle part la mention de pareilles restitutions, et ce qui semble démontrer au contraire qu'il n'en fut fait aucune, c'est que, le lendemain du jour où les commissaires, chargés de la comptabilité, avaient informé Bô de l'existence dans la caisse du Comité d'une somme de quatre-vingt-sept mille livres, qu'il avait fait verser dans celle du District, ce représentant prit un arrêté portant que, sur les fonds des taxes perçues par le Comité révolutionnaire, une somme de dix mille livres serait délivrée par le receveur du District pour réparations à la salle de la Société populaire¹.

L'anéantissement des valeurs monétaires étant un fait inadmis-

¹ Reg. L, 148, n° 391. Cette salle était l'église Sainte-Croix. La Société populaire s'y était établie le 26 brumaire an II, 16 novembre 1793. En germinal an II, premiers jours d'avril 1794, faute d'un autre local, on y avait placé des prisonniers, et la Société populaire avait tenu provisoirement ses séances à la Halle. Les dégradations causées à l'église Sainte-Croix, par la présence d'un grand nombre de prisonniers motivaient les réparations, ordonnées par Bô.

sible ; et les membres du Comité n'ayant pas brûlé les assignats représentant la somme de 339,882 livres, qui faisait défaut dans leur caisse, il faut en conclure que les assignats allèrent, pour la plupart, dans la poche des nombreux sans-culottes besogneux qui formaient l'entourage du Comité, et qui exécutaient ses ordres. On n'est pas obligé de croire Bachelier, lorsqu'il racontait que, lui et ses collègues, dévorés de zèle pour le bien public, se contentaient souvent pour leur repas, d'un morceau de pain et de fromage, mangé en hâte à la table de la Chambre de leurs séances. Néanmoins je ne crois pas qu'à l'exception de Chaux, les membres du Comité se soient appropriés une partie des sommes dont ils avaient le maniement, en puisant à même dans la caisse. Chaux seul a reconnu avoir acheté des biens nationaux pour une somme de soixante mille livres¹, et il est mort propriétaire dans sa terre de la Roche, située commune de Doulon, sans avoir jamais exercé une industrie qui ait pu l'enrichir. Mais aucun des autres membres ne semble être sorti du Comité, moins gueux qu'il n'y était entré. Goullin était un prodigue qui aimait le plaisir, et, ce qu'on sait de ces derniers jours tendrait à établir qu'il était loin d'avoir fait sa pelote. Il ne se serait point humilié à solliciter, de Bachelier, une somme de deux mille livres, comme on l'a vu par sa lettre du 11 germinal, datée de Paris, s'il avait considéré comme sienne la caisse du Comité. Quelques légères indécidesses, d'un caractère pué- ril, relevées à la charge de Bachelier, de Levêque et de Grand- maison, ne sont guère le fait de gens qui n'ont qu'à étendre la main pour prendre des louis d'or. Bachelier fut accusé d'avoir changé, poids pour poids, de l'argenterie neuve contre la sienne qui était vieille². Bachelier, jusqu'à sa mort arrivée en 1843, a vécu dans la plus humble médiocrité. Levêque ayant volé une montre et une somme de cinquante livres qu'il avait restituées, il fut question de l'exclure du Comité ; Goullin obtint son pardon en faisant valoir qu'il était patriote et bon garçon³. Grandmaison, dont les cruautés

¹ *Bull. du trib. révol.* VI, 223.

² *Eod.* Procès des Nantais, VI, 97 et procès du Comité VI, 243.

³ Déclar. de Gaullier, n° 67, et de Petit, membres du Comité, n° 104, et de la femme Plissonneau, n° 40.

font oublier les peccadilles, eut, lui aussi, sa petite histoire de couverts d'argent : quelqu'un l'entendit un jour se désoler, dans sa prison, de ce que sa femme n'avait peut-être pas pensé à faire démarquer des couverts qu'il avait pris, puis remercier aussitôt son interlocuteur, qui était Goullin, du conseil qu'il lui donnait de dire qu'il tenait ces couverts de sa sœur la religieuse¹. On releva aussi, à la charge de Bollogniel, le fait d'avoir touché du Payeur-général de Lamarre, en vertu d'un ordre de Carrier, une somme de vingt mille livres destinée à payer les frais de voyage des Cent-trente-deux, et d'avoir subtilement repris cet ordre, qui était, pour de Lamarre, une pièce comptable dont lui-même il n'avait que faire². Perrochaud se plaisait à visiter les prisons³, où il s'emparait des valeurs ou des bijoux trouvés dans les poches des détenus. Un membre de la Municipalité de Laval, nommé Boullin, venu à Nantes pour ses affaires, et emprisonné comme suspect, a rapporté dans une déclaration⁴ que Perrochaud vint un jour causer familièrement avec lui. Après lui avoir demandé s'il était riche, et reçu de Boullin la réponse que son honnêteté et sa bonne réputation étaient son unique fortune. Perrochaud l'avait quitté en lui souhaitant bonne chance, ajoutant que, pour sortir de prison, mieux valait d'être riche que d'être patriote. Perrochaud, pas plus que ses collègues, n'a tiré grand profit de ses rapines.

Ces pratiques étaient assurément contraires à la probité, mais elles ne peuvent servir à établir que les membres du Comité révolutionnaire aient volé les trois cent quarante mille livres qui ont fait défaut dans leurs comptes, et, en tout cas, elles sont péchés bien véniels; comparées à la dure et cruelle oppression, que, durant les sept mois d'exercice de leurs pouvoirs, ils avaient fait peser sur les habitants de Nantes.

(Fin.)

ALFRED LALLIÉ.

¹ Déclar. de Jacques Martin, de Vallet, n° 135.

² Bull. du trib. révol., 284.

³ Eod. VI, 277.

⁴ Déclar., n° 134. — Forget du lecteur impartial, in-8°, p. 22. — V, aussi sur Perrochaud la déclaration Bretonville, n° 131.

DOCUMENTS

SUR

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE TRÉGUIER

(Suite¹).



Chapellenie Saint-Louis.

Cette fondation fut établie par Jean Gargan, de Camlez, qui donna à M^{re} Jean Quélenec, chapelain, une rente de 3 liv. 6 sols monnaie sur ses héritages. — Signé : Christophe du Chatel, évêque ; de Ploesquellec et du Tertre, chanoines. L'acte est de 1471.

Saint-Fiacre et Saint-Sébastien.

M^{re} Guillaume Touronce² fonda deux messes par semaine, l'une à l'autel de Saint-Fiacre, l'autre à l'autel de Saint-Sébastien. En 1599, le Chapitre conféra le titre de chapelain à Maurice Simon, organiste de la cathédrale, sur la présentation de noble Vincent du Chatel, sieur de Châteaugal. Plus tard M. de Keroulas présenta toujours quelqu'un du chœur, et l'évêque conférait le titre.

Le revenu consistait en ce qui suit : 1^o 69 livres sur convenant Touronce, en Plougrescant, tenu par Jean Perrot, subrogé de M^{me} Dufréne de Kerprigent, dame du Touraut, en Plougrescant ; 2^o, 21 livres sur une pièce de terre en Langoat, dues par les héritiers de M. Praden, prêtre, de cette paroisse. L'acte de fondation est de 1477.

¹ Voir le fascicule de juin 1901.

² Touronce : de gueules au Chef en échancré d'or, chargé de 3 étoiles de sable.

Chapellenie Saint-Jean-Baptiste.

Cette chapellenie est fondée par M. Yves Le Tachennec, recteur de Perros et chapelain de la cathédrale. « Il sera dit une messe par « semaine sur l'autel Saint-Jean-Baptiste, au côté du chœur, vers « le midi, par un chapelain portant l'habit au chœur. » La fondation est dotée de cent sols de rente, savoir : 40 sols acquis sur P. Even, de Hengoat, et 60 sols sur nobles gens Olivier de Kerguézec¹ et Marguerite Kerderrien sa femme². En outre, le fondateur donne aux futurs chapelains la maison où il demeure et le jardin y attenant, rue Stanco, près la maison du vicariat de M. Hervé Thomas, voulant qu'après son décès, la présentation appartienne au Chapitre. L'acte daté du 10 mars 1480, approuvé par le seigneur évêque Calloet et le Chapitre, le 5 septembre 1502.

Une autre messe à note se célébrait chaque vendredi, en la même chapelle, et était réponde par les enfants de la psalette. Cette fondation est de Roland Kerderrien et Barbe de Kermel, seigneur et dame de Coatguiallen, suivant acte inventorié à l'article : *Psalette*. La stipendie était de 21 liv. de rente sur la maison des Bloys ou Blois, en la Grand'Rue.

Tous les mercredis, une autre messe était dite à la même chapelle pour ceux que le Chapitre recevait comme porte-croix de leur cathédrale. Cette fondation est due à messire Philippe Le Huérou, porte-croix ; elle est dotée d'une maison avec ses jardins et appartenances, située au bout de la rue de Plouguiel, dont disposeront à l'avenir les chapelains remplissant la fonction par ladite fondation. Acte collationné à l'original, du 15 juillet 1558, signé : Du Rufflay³, Le Forestier et I. Prigent.

Le fondateur eut toujours la dévotion de porter la croix dans les cérémonies. Il s'était réservé à lui et à ses successeurs le droit de

¹ De Kerguézec : écartelé au 1 et 4 d'argent, à un arbre d'azur, contre-écartelé d'azur plein.

² De Kerderrien : d'azur au griffon d'or écartelé d'Hélorcy

³ Du Rufflay : d'argent au chevron de gueules, accompagné de 3 roses de même

présentation, et avait donné à MM. du Chapitre l'institution et la collation. De plus, la présentation devait appartenir à celui de ses héritiers ou ayant cause qui demeurera dans la maison de Roland Le Huérou, père du fondateur. Suivent les noms des chapelains présentés depuis 1616 jusqu'au 7 février 1695, par les Le Huérou, de Coatascorn.

Saint-Sébastien.

Par testament du 21 avril 1450, Olivier de Kernec'hriou dota l'église cathédrale de 18 seillées de froment, mesure de Lantréguier, levables sur ses biens et héritages situés en Pleudaniel. De plus son fils Roland annexa à la Psalette une maison située Rue-Neuve. Un chapelain devait dire deux messes par semaine, en l'honneur de saint Sébastien sur l'autel « qui était du côté gauche de la principale entrée du chœur, devant une tombe où est l'effigie d'un homme armé ». En 1535, présentation fut faite au seigneur évêque Grigneaux, de messire François de Kernec'hriou, comme chapelain de ladite chapellenie, vacante par le décès de messire Yves Le Merdy.

Une sentence des requêtes, du Palais, 5 janvier 1622, maintient le seigneur du Cosquer au droit de patronage de cette chapellenie, et au droit d'entrée au chœur, botté, éperonné, faucon sur le poing, avec faculté d'assister, tant que bon lui semble, au service religieux qui y est célébré, sans qu'il puisse y être troublé ni empêché. Cependant une autre sentence postérieure de quelques mois, ordonne que le seigneur du Cosquer usera modérément de ce droit.

Chapellenie Saint-Michel et Saint-Fiacre.

Par testament du 14 janvier 1482, messire Yves Le Galloudec, un des trois vicaires curés, fonde trois chapellenies, l'une de deux messes par semaine, en la cathédrale, sur l'autel de Saint-Michel. savoir : le lundi pour les défunts, le mercredi en l'honneur de saint Yves ; — la seconde en la chapelle de Saint-Fiacre, de deux messes, le mercredi et le vendredi en l'honneur de saint Tugdual et de la Croix ; — la troisième, en l'église paroissiale de Plouguiel, à chaque

samedi. Le chapelain est obligé aux trois heures principales du chœur. Pour dotation, le fondateur donne des rentes et maisons mentionnées dans ladite fondation, et entre autres, deux maisons, savoir : celle de sa demeure en la rue Treus, près de la maison des deux autres vicaires sans cures, avec son jardin et dépendances ; — et l'autre près le cimetière Saint-Fiacre, sur la rue qui conduit de Notre-Dame à la rue des Poissonniers.

Ledit testament dûment solemnisé devant l'official de l'évêque, au mois de septembre 1484, garanti et signé : Fabri et Bozec. Il est confirmé par un codicille du 19 juillet 1484 dans lequel le même Yves Le Galloudec donne *summam centum solidorum pro ædificatione conventus Fratrum minorum de observantiâ, in quodam loco seu insulâ de Kerdeauzer vulgariter nuncupato, in parochiâ de Plouguiel*.

Les fondateurs de ce couvent sont Jean de Kerousy¹ et Jeanne de Barac'h, sa femme, qui donnèrent aux Pères Cordeliers un lieu au pied du bois de leur manoir, sur le bord de la rivière du Guindy, en la paroisse de Plouguiel, en 1483.

De ce monastère toujours appelé Saint-François, ou simplement le *Couvent*, il ne reste que quelques cellules, une grande cuisine, une salle spacieuse, un escalier en pierres. Les jardins aux murs très élevés, d'une contenance d'environ cinq hectares, laissent voir l'emplacement de la chapelle et du cimetière ; il existe encore un bénitier dans une des murailles, et à plusieurs reprises on a trouvé des ossements humains. Les bois de hautes futaies qui abritaient le couvent ont disparu, il y a environ quarante ans. Près des jardins, les traces des caves et bûchers ; et au-dessous de la maison, le petit chemin qui conduisait au passage à gué dont se servaient les moines pour aller à Tréguier, à marée basse.

Chapellenie Saint-Tugdual.

1° « Par le testament de feu de bonne mémoire Christophe du « Chatel², en son vivant évêque de Tréguier (mort en 1479), il fut

¹ Kerousy : *d'or au lion morné de sable*.

² Du Châtel : *fascé d'or et de gueules de six pièces*.

« fondé dans la cathédrale de Tréguier une messe hebdomadaire à être célébrée en la chapelle de Saint-Tugdual où ledit seigneur évêque est inhumé ; laquelle messe il dote de cent sols monnaie de rente, et veut la nomination et présentation appartenir au Chapitre ; — le chapelain devant porter l'habit au chœur. »

Ce testament a été inventorié au 6^e feuillet parmi les fondations.

2^o Par testament du 9 janvier 1500, noble Roland de Launay et Guillaume Le Cam donnent à messire Olivier Le Bolloc'h, prêtre, chapelain de ladite chapellenie, et à ses successeurs, dix boisseaux froment, mesure de Tréguier, sur tous leurs héritages. Copie collationnée, signée : de Kernec'h.

3^o M^{re} Guillaume Corre, chanoine et sacriste de Tréguier, fonda une rente de 19 seillées de froment qui seront dues sur ses terres et héritages situés en la paroisse de Trédarzec, pour une autre chapellenie en l'honneur de saint Tugdual.

Bonne-Nouvelle.

Cette fondation est faite par Roland de Rostrenen, chevalier, seigneur de Brélidy et Troguéry. Elle est de dix messes à être dites chaque semaine, le dimanche excepté, en la chapelle du côté du chœur, vers le cloître, en la vitre de laquelle sont les écussons et armes de Trézéguidy¹. La dotation est de 30 livres monnaie de rente, outre pareille somme donnée par le fondateur pour les anniversaires. La présentation demeure aux futurs seigneurs de Brélidy, qui nomment un chapelain portant l'habit au chœur. Roland de Rostrenen est enterré dans cette chapelle, aujourd'hui, je crois, dédiée à sainte Anne. — Fait au jardin de Brélidy, le dernier jour de mai 1502, signé : Hallégoet et Kernec'h ; — ratifié en Chapitre le 5 septembre 1502, le seigneur Calloët, alors évêque.

En 1697, cette chapellenie est à la nomination de François du Parc², seigneur de Locmaria, Brélidy, Lesverzault, etc. ; la collation et la provision au Chapitre. Les messes étaient réduites à trois par

¹ De Trézéguidy : *d'or à 3 pommes de pin de gueules.*

² Du Parc de Locmaria : *d'argent à 3 jumelles de gueules.*

semaines. Le revenu consiste : 1° dans le convenant Bréldy, en Trédarzec, tenu par les Guézennec, suivant déclaration rendue par leur père (acte du 22 février 1696), au rapport de M^{re} Le Mener et de Trogoff, notaires des Regaires, pour en payer par an 14 jattes de froment, valant 84 livres ; — 2° dans une rente censive sur l'hypothèque du fonds et de la maison et jardin des Paulines (aujourd'hui les Ursulines), suivant acte du 17 octobre 1697, au rapport du notaire royal, laquelle rente est de 36 livres ; — 3° dans une pièce de terre nommée Parc-ar-c'hlandy, au Minihy, près la ville, tenue en ferme pour 30 livres ; — 4° dans une pièce de terre au Minihy, tenue en ferme par Jean Le Goff, pour payer 15 livres ; — 5° dans une autre pièce de terre Maëz-an-dachen, près le Pont-Losquet, tenue en ferme par Le Moigne pour 12 livres ; sur quoi est dûe comme charge une jatte de froment à M^{me} du Bourg, une chef-rente d'un *vaëz* avoine à monseigneur l'Evêque, estimée, année commune, 10 livres ; une chef-rente de 5 sols et une *demi-poule*, qui est trois sols, à la seigneurie de Troguindy.

En 1732, M. de Locmaria ayant présenté comme chapelain M. du Parc, recteur de Plounévez, en remplacement de M. du Parc, chanoine de Mûr, décédé, les provisions lui furent refusées par le Chapitre, *sede vacante*, parce qu'il n'était pas du chœur. Son prédécesseur avait été reçu à l'habit du chœur avant de prendre possession de cette chapellenie. Lorsque M. de Kergariou, successeur de M. Le Chaix, l'archidiacre de Plougastel, reçut de l'évêque les provisions de chapelain, il est marqué expressément dans ses lettres : *tibi conferimus et donamus, quia admissus fuisti ad deferendum habitum clericalem in choro trecorensi.*

(A suivre.)

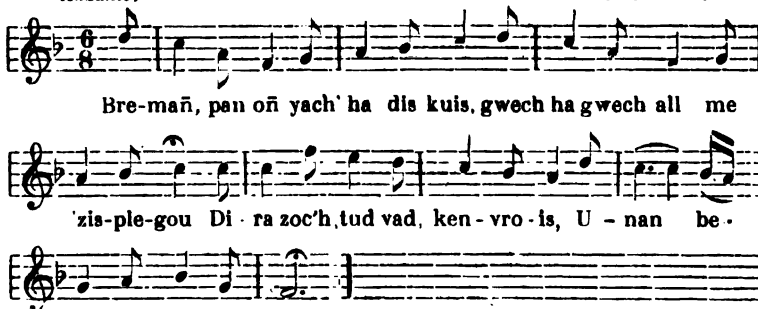
Abbé ALLAIN



POÉSIE BRETONNE

DOARE AR BARZ

Andante. Ton : Baron JAOUIOZ.



Bre-mañ, pan oñ yac'h ha dis kuis, gwech ha gwech all me
'zis-ple-gou Di-ra zoc'h, tud vad, ken-vro-is, U - nan be -
nag eus ma zo - niou.

1. — Bremañ, pan oñ yac'h ha diskuis,
Gwech ha gwech all me 'ziple-gou
Dirazoc'h, tud vad, kenvrois,
Unan benag eus ma zoniou.
2. — Ha c'hoant oc'h eus da c'hout, lenner,
Piou a goms d'ac'h, piou ec'h ofi-me?..
Nan oñ na bourc'his, na glaouer,
Nan oñ na markis, na roue.
3. — Me a zo eur paour-kez person
Person eur chapel goz meurbet ;
N'oñ ket c'hoas rener eur c'hanton :
Divezatoc'h, na laran ket.
4. — En Goelou e mañ ma mâner.
Eno, diwar dreuzou ma dôr,
Me 'glev, pa deu ar gwall-amzer,
Hirvoudou ha krosmol ar môr.

5. — « Person ! c'houi lar, o kaerañ stad ! »
 Gwir eo, ma stad a zo uc'hel,
 'Med awechou poanius da vad ;
 Bemde 'n em gavan er brezel.
6. — N'eo ket ma farros koulskoude
 A rô d'in ran-galon a poan ;
 En peuc'h hag en doujans Doue
 Amañ ' veñvomp holl a-unan.
7. — Hon merdidi 'dremen bep pla
 War ar môr c'houec'h miz pe ouspen ;
 Peurvuia 'vent fur ; peurvuia
 Ar groage 'zav mad o mibien.
8. — Koulskoude ouz an drouk-spered
 Am be alies da c'hoari ;
 Mes gantañ e pleañ abred,
 Hag alies ' né war e fri.
9. — Labour'zo ; mes 'hed ar blavez
 N'am be ket bemde badeiant,
 Nag eleiz a dud da govez,
 Nag eured, nag interamant.
10. — M'amzer ive n'allañ tremen
 Empad an de o studiañ,
 Nag o c'hadlaret ma feden,
 Nag o flipeta ma nesañ.
11. — Ha setu 'meus joñjet neuze
 Kregi adarre'n em zelen
 A zôno c'hoas sklent marteze
 Mar mañ ganthi hec'h oll gerden.
12. — — « Hola ! potr e rimadellou,
 Eme Iannik ar gogeer ;
 Na dal ar foeltr sort ho soniou ;
 Ober 'ret gaou ouz ar vicher. »

13. — Ian gez, kers, gra da hun kreiste ;
Pa ra pephini gwellan m'hall,
Hén gout a res kerkouls ha me,
Den na'n eus d'eañ da damall.
14. — D'ar c'hoat adarre me ielo,
Evel gwechall, war ar c'hlazen ;
Azeet dindan ar gwe fo,
Me losko he brid d'am fluen.
15. — Da skrivañ meur a zôn neve
A roio freals d'ar galon
A roio kenners d'an ene ;
Me 'skrivo 'vel eur gwir Vreton,
16. — 'Vel eur Breton a gar e iez
'Vel eur beleg a glask ar vad
Hag a zav hep aon e vouez
Da zifen ar fe'n e vroad.
17. — Eurus mar gallañ da viken
Kanañ kantikou an douar
Er barados, war ma zelen,
Etouez tud ma farroz, er gloar.
18. — Pa fell d'iñ rimañ, me 'rimo,
Petra ve da laret war ze ?
Klemmet, harzet nep a garo ;
Mes diouallet deus. . ma skourje.

BARZ MENE BRE.



TRADUCTION

LE BARDE SE FAIT CONNAITRE AU LECTEUR

1. — Maintenant que la santé m'est revenue et que je me sens dispos, vous faire part de temps à autre de quelques-unes de mes zones me sera moult délectable, mes bons amis et chers compatriotes.

2. — Désirez-vous, lecteur, savoir qui vous parle, qui je suis ? Or sus, je ne suis ni charbonnier ni bourgeois : marquis ne suis, ni même roi.

3. — Je ne suis qu'un pauvre « Chrysostome champêtre » desservant une chapelle antique, très antique ; chef de doyenné, je ne le suis pas encore : plus tard, qui sait ? . . .

4. — Au pays de Goëlo s'élève mon humble manoir ; et du seuil de ma porte j'entends, aux jours d'orage, et les affreux mugissements et les gémissements plaintifs de la mer.

5. — « Pasteur ! dites-vous ; ô la belle fonction ! » Elle est, je l'accorde, d'une noblesse incomparable ; maintes fois pourtant on y peine beaucoup : vous dirai-je qu'il me faut chaque jour batailler ?

6. — Non pas certes que les procédés de mes paroissiens m'embarrassent ou m'écoeurent ; non, ici la paix la plus profonde ; ici la crainte de Dieu, et l'entente la plus parfaite ;

7. — Nos marins, chaque année, naviguent sur la mer bleue durant six mois ou davantage ; le plus souvent leur conduite laisse peu à désirer. Leurs diligentes épouses, de leur côté, élèvent généralement leurs enfants avec le plus grand soin.

8. — Toutefois, fréquemment, la lutte s'impose à moi contre le « malin » ; mais je tâche de déjouer ses ruses et il en est quitte pour ses frais.

9. — De la besogne, il y en a bien, en vérité ; toutefois, impossible le long de l'année, de toujours baptiser, confesser, marier, mettre en terre.

10. — Mon temps, puis-je l'occuper à toujours étudier, toujours répétailler mes patenôtres, à dégoïser sur mon prochain ?

11. — Non. J'ai donc songé à reprendre ma harpe qui saura peut-être rendre encore des sons harmonieux, si pas une de ses cordes ne lui fait défaut.

12. — « Holà, l'obstiné rimailleur, dira Jean le Goguenard, quelles sottises que vos zônes ! soyez plutôt maçon, si c'est votre métier. »

13. — « Va, mon pauvre Jean, dors ta grasse méridienne ; il est bien déraisonnable, tu le sais comme moi, d'infliger un blâme à quiconque témoigne d'une bonne volonté parfaite. »

14. — Je m'en irai donc, ainsi que jadis, au fond des bois ; là, étendu sur le gazon à l'ombre d'un hêtre touffu, je rimerai à mon aise ; à ma plume je lâcherai la bride ;

15. — Et ma plume écrira des zônes nouvelles qui seront charme pour l'esprit, pour le cœur reconfort ; elle écrira comme sait écrire la plume d'un vrai Breton,

16. — D'un Breton qui aime passionnément la langue de ses aïeux, d'un prêtre qui cherche le bien en tout, et qui, sans crainte, élève la voix pour défendre la foi de ses ouailles ;

17. — Heureux serai-je s'il m'est donné de redire aussi sur ma harpe, au sein de l'éternelle gloire du paradis, de redire aux chers enfants de ma paroisse les suaves mélodies que j'aime à leur moduler aux jours de ma vie mortelle.....

18. — Donc, puisqu'il me plaît de rimer, je rimerai, n'en déplaise à dame critique ; qu'on se plaigne, qu'importe. Que les hargneux roquets ne cessent d'aboyer ; soit ! mais, en ce cas, qu'ils prennent garde seulement... à l'impitoyable lanière de mon inflexible gourdin.

BARDE DU MENEZ-BRÉ.

Kerfol, le 20 septembre 1901.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LE LIVRE DE LA BRETAGNE. — Recueil de morceaux choisis d'auteurs ayant écrit sur la Bretagne, par Louis Aubert. — Guingamp, librairie-imprimerie P. Le Goaziou, 1901.

Que ce *Livre* ait pu paraître un an après la *Terre Bretonne* de M. Mailloux, ne faisant pas ou faisant très peu double emploi avec celle-ci, la chose est merveilleuse.

Paraissez, Navarrais, Maures et Castillans,

s'écrie le Cid. « Paraissez Normandie et Champagne et Provence », pourrait s'écrier Arthur mettant au défi les représentants des autres provinces de France d'offrir tant de richesses à la mère-patrie.

Les nombreuses divisions du livre de M. Louis Aubert permettent d'envisager la Bretagne, sous ses divers aspects, historique, légendaire, pittoresque, littéraire, artistique, ethnologique. C'est, en raccourci, un tableau complet.

En lisant ces morceaux d'auteurs de croyances, de tempéraments, de talents divers, mais aimant, connaissant à fond, ayant pour la plupart habité la Bretagne, on se dépouillera de quelques phrases toutes faites sur la mer sauvage, la terre de granit, le ciel gris par où les esprits superstitiels, tels des voyageurs jurant sur la foi d'un Baedeker, ont accoutumé de juger ce merveilleux pays.

Le livre de M. Aubert est composé avec plus de méthode que celui de M. Mailloux, auquel je faisais le reproche d'éparpiller l'intérêt et de constituer une série de lectures, charmantes d'ailleurs, sans lien apparent. Chez M. Aubert, deux parties essentielles, *La presque île armoricaine*, *Les Bretons*, ont chacune, dans l'ordre logique, leurs subdivisions bien tranchées. Ici nous étudions successivement l'aspect général de la nature, la montagne, la rivière, le fleuve, la mer, la forêt, les monuments mégalithiques, les églises, les villes ; là nous apprenons à connaître les différentes races bretonnes, génératrices de qualités et de défauts, les légendes, les superstitions, le commerce, l'art et l'industrie du Breton.

Le choix des morceaux est extrêmement heureux ; une plus large indépendance a présidé à ce choix que pour la *Terre Bretonne* de M. Mailloux, et il semble que ces extraits tirés de l'œuvre de tous, ou de presque tous les écrivains amoureux de la Bretagne, Bretons de naissance, d'adoption, d'affinités ou d'élection, aient l'allure absolument *classique*. Car, ne l'oublions pas, le *Livre de la Bretagne* est, comme son frère aîné, destiné aux enfants des écoles ; s'il plaît à d'autres lecteurs qui ne sont ni écoliers, ni enfants, il s'adresse à de jeunes esprits dans le noble but de leur faire connaître et aimer la patrie bretonne.

Beaucoup des pages où s'affirme l'amour de la Bretagne n'émanent pas d'auteurs bretons, ce ne sont pas les moins intéressantes ni les moins pénétrées du sentiment de la nature et de l'âme bretonnes. Elles révèlent chez une George Sand, chez un Balzac, un Flaubert, un Michelet, un Coppée, un Hérédia, un Theuriet, un Brunetière, un Richepin, un Barrès, un bretonnisme que leur pourraient envier Brizeux et La Villemarqué, Souvestre et Le Goffic. Connaissez-vous, même chez Le Braz, Tiercelin ou Berthou, une pièce où la passion de la Bretagne parle mieux toute pure que l'ode admirable du bressan Gabriel Vicaire *Aux Bretons morts pour la Patrie* ? Et je crois qu'on aurait pu grossir encore un peu la contribution de ces « assimilés » volontaires au *Livre de la Bretagne*, en demandant à M. Edmond Haraucourt de plaider la cause des rochers de nos côtes, à M. Jules Claretie de nous redire l'histoire du petit gars du Morbihan rencontré pendant le siège de Paris. A ce propos, pourquoi n'avoir pas cité la *Lettre du mobile breton* de François Coppée ? A-t-on craint qu'elle fût trop connue ?

On fait un voyage en Bretagne, avec les plus aimables guides du monde, en parcourant ce livre. Il faut le faire lentement, par petites étapes, au hasard de ces *chemins bretons* si pittoresquement décrits par Jos Parker et saluer, au passage un site préféré, la Bretagne austère des grottes de Morgat ou de la pointe de Penmarch, la Bretagne riante des environs de Quimperlé ou de Lannion. Et comme les caractères de la race sont empreints sur les visages de ses plus renommés, comme de ses plus humbles représentants, les portraits de Jules Simon, de Luzel, de Beauvils, de Le Guyader vous sourient au passage, à travers une sône ou un sonnet. Ces portraits qu'on voudrait plus nombreux encore (on cherche le grand breton La Borderie) alternant avec des paysages, des vues de châteaux, d'églises, de calvaires, contribuent à l'attrait du volume ; ils forment une galerie à peu près complète d'écrivains, qui va de Châteaubriand à Monselet. Ce dernier nom, celui de l'auteur des

Oubliés et des Dédaignés, me fait souvenir qu'il y a bien quelques oubliés dans le *Livre de la Bretagne*, des poètes comme MM. Le Lasseur de Banzay, Fleuriot-Kérinou, des romanciers comme Poupert-Daoyl et Paul Perret, des artistes comme le statuaire Le Bourg, le compositeur Emile Durand ; il y a aussi quelques inexactitudes de détail. Mais M. Louis Aubert, qui est poète, a donné à son œuvre l'harmonie rêvée, il y a mis tous les parfums, toutes les musiques du cher pays natal. Son *Livre de la Bretagne* mérite de devenir le manuel des Bretons. — O. DE GOURCUFF.



MA CONVERSION ET MA VOCATION, par le P. Schouvaloff, barnabite, 3^e édition. — Paris, ancienne maison Douniol, Tequi, éditeur, 1901.

Il n'y a pas de plus beau spectacle que celui d'un noble esprit affirmant sa foi à la face du monde. Ce spectacle offert par un livre qui peut porter en toute sincérité le titre de *Confessions*, saint Augustin nous l'a donné dans le passé, le P. Schouvaloff de nos jours ; plus récemment encore, nous citerions l'exemple d'un éminent poète dont le nom est sur toutes les lèvres.

Le P. Schouvaloff, barnabite, a été l'aboutissant d'une race slave qui, au temps de Voltaire, comptait un grand seigneur, élégant et sceptique, qui se personnifiait plus tard en un philosophe voué aux bonnes œuvres. Lui-même, Parisien d'adoption, écrivait la langue française, prose et vers, avec une pureté que lui enviaient ses contemporains du bel âge du romantisme : un des meilleurs poètes de ce temps glorieux, Emile Deschamps, saluait en lui l'homme de lettres avant de s'agenouiller devant le cercueil du religieux.

Œuvre littéraire, livre de piété, ainsi qualifia-t-on, quand il parut pour la première fois en 1859, le remarquable ouvrage où le P. Schouvaloff raconte, s'épanche, se confesse. Dans l'ordre des confidences mystiques, *Ma Conversion et ma Vocation*, procède, il faut le rappeler, des *Confessions* de saint Augustin. *Egarements, Epreuve, Retour* sont les trois phases de l'histoire d'une âme que la bonne foi dispute au doute, que la foi ramène à la vérité.

Les plus précieuses louanges sont allées à ce livre quand il parut ; il bénéficiera pour cette nouvelle édition de la faveur qui s'attache aux hommes et aux choses de la Russie. Ami de Madame Swetchine digne émule en sainteté de son compatriote le Prince Galitzin, le P. Schouvaloff est mort religieux français.

O. DE GOURCUFF.

..

LES FRANCES LITTÉRAIRES A L'ÉTRANGER, par Georges Barral. —
Paris, librairie Fischbacher, 1900.

M. Georges Barral, un écrivain aux idées généreuses, vient de dresser le bilan des forces intellectuelles de la France en dehors du territoire français. Il établit, avec un légitime orgueil, que le prestige de notre langue n'a pas diminué à l'étranger, qu'il y a des pays français hors de France où cette langue bien parlée, bien écrite, entretient notre gloire, et étend notre influence. Langue et littérature ne se séparent pas, d'ailleurs ; c'est à l'une, comme à l'autre, que M. G. Barral attribue cette *précellence du langage français*, pour emprunter au vieil Henri Estienne le titre d'un de ses ouvrages.

Au Nord, au Midi, dans l'ancien et le nouveau Monde, de la Pologne l'Égypte, de la Suisse au Canada, l'auteur des *Frances littéraires à l'étranger*, nous montrera que la langue de Bossuet, de Voltaire, de Victor Hugo, n'a pas cessé d'être en grand honneur. Pour aujourd'hui il se spécialise à la Belgique, qu'il habite et qu'il connaît mieux que pas un. Il n'a pas de peine à nous prouver que les compatriotes de Le Maire de Belges et du prince de Ligne marchent de pair avec nos meilleurs écrivains ; il nous révèle toute une pléiade de poètes contemporains dont les meilleurs, MM. Ivan Gilkin, Albert Giraud, Valère Gilles, émules des Rodenbach, des Verhaeren, des Mæterlink, aussi *Jeunes France* que *Jeunes Belgique*, sont assurément dignes des éloges dont il les comble. Il donne à son lecteur un vif désir de connaître ses autres *Frances littéraires*, dont l'ensemble constituera, pour les Français de la mère patrie eux-mêmes, une nouvelle *Défense et illustration de la langue française*.

O. DE GOURCUFF.

..

ENCYCLOPÉDIE POPULAIRE ILLUSTRÉE DU XX^e SIÈCLE publiée sous la direction de MM. F. Buisson, E. Denis, G. Larroumet et Stanislas Meunier.

Viennent de paraître les 17^e et 18^e Dictionnaires de la Collection.

17^e Volume : LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

Les productions, concernant l'alimentation, susceptibles de progrès indéfinis, forment dans ce volume, à l'aurore du XX^e siècle, un bilan de connaissances vulgarisées, aussi bien en ce qui regarde la grande

industrie opérant dans de vastes locaux avec un personnel plus ou moins considérable d'ouvriers, se servant de puissantes machines, qu'en ce qui regarde la petite industrie. Tout est combiné, dans cet utile ouvrage, de manière à présenter clairement ce qui fait des industries alimentaires une des plus belles manifestations du génie humain.

18^e Volume : LA PHARMACIE

Ce volume n'est pas un dictionnaire de thérapeutique, il n'est pas davantage un exposé détaillé des manipulations de laboratoire; c'est tout simplement une suite de descriptions des substances employées en pharmacie et des procédés généraux qu'elle emploie pour en faciliter l'usage aux malades

Combien de personnes, en considérant l'ordonnance du médecin, se demandent ce que peuvent être ces drogues destinées à les soulager!

D'autres fois, c'est une formule, un produit quelconque, qu'un ami, un livre, un journal, conseille d'employer. Que sont ces substances? D'où viennent-elles? Quelle est leur utilité?

Ce petit volume est rédigé dans le but de répondre à tous ces points d'interrogation et à d'autres encore, et se trouve nécessaire dans la famille. Il n'a pas la sotte prétention de se substituer aux médecins, mais il renseigne sur la nature des remèdes qu'ils prescrivent et sur leur mode d'emploi.

..

UN COURS DE BRETON A PARIS.

Nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos lecteurs qu'un groupe de littérateurs bretons se propose de fonder, à Paris, un cours de langue bretonne qui serait professé par M. Charles Guennou, de Tréguier. Nous ne doutons pas du succès de cette entreprise qui ralliera les sympathies des Bretons si nombreux à Paris. Les adhésions peuvent être adressées soit à M. Guennou, rue Audigeois, à Vitry (Seine), soit à M. Maurice Le Dault, secrétaire du comité en formation, rue de Tournon, 17, Paris (VI^e).

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

USAGES ET DROITS FÉODAUX

en Bretagne.

(Suite¹)

X. — FÊTES ET DIVERTISSEMENTS POPULAIRES

Plantations de mai à Vallet, Bréal et Tremblay. — Feux de Saint-Jean à Châteaubriant, Saint-Etienne, Sougeal et Montfort. — Rosières de Saint-Idenc, Paramé, Saint-Jouan-des-Guérets, etc. — Rois des artisans. — Rondes, chansons et baisers des mariées à Montfort, Sougeal, Barbechal, Lohéac, Saint-Sauveur, etc. — La ceinture de bergère à Châteaugiron et la chanson des mariées de Rennes. — Chanson des ladres à Rennes. — La Drague de Rochefort et le duc d'Amour. — La Drague de Marzan et les luttes d'hommes. — La Drague de Sérent et sa bouillie.

Nous avons déjà rencontré dans la description des droits féodaux qui précèdent certaines fêtes populaires naissant à l'occasion de ces droits ; nous allons maintenant retracer d'autres réjouissances et divertissements publics consistant dans l'exercice pur et simple de devoirs également féodaux.

Il était d'usage, en certaines localités, de planter au commencement du mois de mai un arbre qui prenait le nom de ce mois. Nous avons précédemment vu qu'à Saint-Lumine de Coutais on plantait un mai quand on fêtait le cheval Mallet. Voici d'autres exemples de semblables plantations :

« Les nouveaux mariés du bourg de Vallet² doivent au seigneur du Pallet un mai d'un pied de chesne, de soixante pieds de hauteur et de grosseur compétente, lequel doit estre par eux abattu, amené

¹ Voir le fascicule de mai 1901.

² Chef-lieu de canton, arrondissement de Nantes.

et planté audit bourg, au son de quatre parties de hautbois, au lieu accoustumé; et le doivent lever au premier essai, à peine d'amende. Doivent outre lesdits mariés chacun deux pots de vin, mesure du Pallet, et pour deux sols de pain blanc; — et leurs femmes doivent venir, conduites desdits hautbois. proche le lieu où se plante ledit mai, apporter un bouquet de fleurs et baiser ledit seigneur du Pallet ou son officier le représentant, et dire chacune une chanson nouvelle autour dudit mai; et doit le propriétaire de la maison au devant où se plante ledit mai, une table, un tapis, des sièges, pour deux sols de pain et un pot de vin, mesure du Pallet, par chacun au, lorsque se plante ledit mai¹. »

Dans la paroisse de Tremblay² l'arbre de mai était planté à la porte du manoir du Pontavice, et la fête s'y célébrait joyeusement : « Est en possession, de temps immémorial, le seigneur du Pontavice de faire nommer, par ses juge et procureur d'office, un habitant de a paroisse de Tremblay pour estre capitaine de ladite paroisse, lequel capitaine choisit, le premier jour de may, une fille appelée capitainesse; et doibvent lesdits capitaine et capitainesse danser ledit jour dans le bourg de Tremblay en la cour du prieuré qui y est situé; puis aller, avec des sonneurs, dans la basse-cour de la maison du Pontavice et y doibvent pareillement faire sonner, danser et lever un may au devant de la grande porte de ladite basse-cour³. »

A Bréal-sous-Montfort⁴ « doivent les deux derniers mariés demeurant en ladite ville de Bréal, sçavoir le mari et la femme, planter le premier jour de mai sous la halle un mai d'espines blanches fleuries; après quoi, la messe dite et célébrée, lesdits mariés comparoissent en l'auditoire, où l'épouse présente au seigneur de Bréal, ou à son procureur fiscal, un bouquet de fleurs et un baiser dont il est dressé procès-verbal. » Cela fait, le mari présente à son tour du pain et du vin au seigneur ou à son représentant, puis la mariée

¹ Aveux de la seigneurie du Pallet en 1534, 1681 et 1725.

² Commune du canton d'Antrain, arrondissement de Fougères.

³ Aveu de la seigneurie du Pontavice en 1683.

⁴ Commune du canton de Plélan, arrondissement de Montfort.

ouvre le bal champêtre « chantant la première chanson en dansant autour du mai¹ ».

C'était jadis la coutume — et cet usage persiste encore en Basse-Bretagne — d'allumer des feux de joie à la fête de saint Jean-Baptiste. On le faisait notamment à Châteaubriant où le bûcher construit devant la porte de ville, dite de Saint-Jean, à l'entrée du faubourg de Couëré, était très solennellement allumé, la veille de la fête, par le recteur de Béré, doyen de Châteaubriant. Parfois ce feu de réjouissance populaire constituait un droit féodal.

Ainsi à Saint-Etienne de Montluc² dans les fiefs du Châtelet dépendant en dernier lieu de la seigneurie de la Juliennaye, « appartenait aux nouveaux mariés de la paroisse dudit Saint-Etienne le devoir de fournir chaque année le bois nécessaire à l'entretien du feu de Saint-Jean, rendu au pavé de la croix du cimetière dudit Saint-Etienne³ ».

La veille de la saint Jean-Baptiste, fête patronale de la paroisse de Sougeal⁴, le seigneur du Châtellier en Vieuxviel tenait une assemblée dans le bourg de Sougeal : il y faisait jouer au jeu de paume dans la rue et avait droit d'y allumer un feu de joie appelé chaude-baude. Ses sergents abattaient à cet effet du bois sur la terre de Tréhet et l'amenaient à Sougeal près la Croix-Boisselée ; là était dressé un bûcher qu'on allumait pompeusement. Le lendemain, chaque nouvelle mariée de Sougeal était tenue de chanter ou de faire chanter une chanson nouvelle, et de présenter des épingles au seigneur du Châtellier et à ses officiers : tous les sergents généraux, en effet, assistaient à l'évocation des mariées avec une baguette fleurie à la main⁵.

Cette fête de saint Jean-Baptiste, également patron d'une paroisse de Montfort, était aussi solennisée dans cette ville et divers droits féodaux, dont un feu de joie, s'y exerçaient à cette occasion :

Aux premières vêpres de la fête, le sieur de la Poulanière présen-

¹ Aveu de la châtellenie de Bréal en 1695.

Chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Nazaire.

² Aveu de la châtellenie de la Juliennaye en 1680.

⁴ Commune du canton de Pléine-Fougères, arrondissement de Saint-Malo.

⁵ Abbé Paris-Jallobert, *La Seigneurie du Châtellier*, 14.

tait aux officiers du comté de Montfort « un chapeau de fleurs de cerfeuil (c'est-à-dire de chèvrefeuille) sauvage », moyennant quoi on le tenait quitte des deux « harts de chesne » qu'il devait — comme nous l'avons dit — originairement fournir quand avait lieu l'exécution d'un condamné à mort. — Une autre couronne de chèvrefeuille était encore due le même jour, à l'occasion du feu de Saint-Jean, par le vicomte de Tréguil en lffendie, à cause de ses fiefs d'Alansac et de la Bouyère ; mais la remise de ce dernier « chapeau de fleurs de cerfeuil sauvage » se faisait avec éclat ; il était présenté dans la ville de Montfort « sur la motte-aux-mariées près la contrescarpe des fossés du Pas-d'asne » et donné par le procureur fiscal de Montfort aux nouvelles mariées de l'une des trois paroisses de cette ville « d'an en an », et devaient aussitôt « icelles mariées, après s'estre saisies dudit chapeau de fleurs, danser et chanter leur chanson, et baiser le seigneur ou son procureur, à peine de 60 sols d'amende ». De son côté, le sire de Montfort était obligé de fournir un cent de fagots « pour allumer et entretenir le feu Saint-Jean pendant que lesdites mariées chantent et dansent autour ». A la fin de la réjouissance la couronne de fleurs demeurait à la dernière mariée « à moins que le seigneur n'en désignât une autre pour la recevoir¹ ».

Parlons maintenant des rosières, institution féodale florissant particulièrement dans le pays malouin.

Le lundi de Pâques, « tous les jeunes garçons de la paroisse de Saint-Ideuc² non mariés et au dessus de l'âge de treize ans » devaient « faire faire une rose de bois peint, armoyée des armes du seigneur de Saint-Ideuc, fondateur de l'église dudit lieu », et cette rose ainsi confectionnée devait « estre donnée par lesdits jeunes garçons, en ce lieu assemblés, à une fille par le roy desdits jeunes garçons choisie et eslue ». A cette jeune fille, nommée reine par le roi des garçons, incombait le devoir d'aller présenter elle-même la rose au seigneur de Saint-Ideuc, ce qu'elle faisait, « accompagnée par lesdits jeunes garçons et assistée de joueurs de tambourins, haultbois, bombardes et autres instruments³. »

¹ Aveu du comté de Montfort en 1682.

² Aujourd'hui dans la commune de Paramé, arrondissement de Saint-Malo.

³ *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, B, 928.

Les jeunes gens de Paramé agissaient à peu près comme leurs voisins de Saint-Ideuc, et leur fête n'était pas d'institution récente, car elle avait été approuvée dès l'an 1454 par le duc de Bretagne Pierre II. La joyeuse fête se passait à Paramé le jour de l'Ascension : On voyait alors « les jeunes gens non mariés de la dite paroisse de Paramé » apporter au seigneur du Vausalmon, « seigneur fondateur dudit Paramé, une rose, soit à Saint-Malo, soit à Paramé, là où il est demeurant », pour qu'il pût voir lui-même « si ladite rose est bien armoyée des armes de la seigneurie ». Cela constaté, le seigneur nommait parmi les jeunes gens un roi qui avait « faculté de choisir une fille pour reine ». Puis le roi se rendait « sur le lieu appelé la Couarde, proche le bourg de Paramé, accompagné des autres jeunes garçons pour promener la rose¹ ».

Une troisième rosière était élue à Saint-Jouan-des-Guérets², par les soins du seigneur de la Mothe-Rouxel, fondateur de cette paroisse. Malheureusement nous avons peu de détails sur la cérémonie qui avait lieu au mois de mai ; le *Terrier ms.* de Châteauneuf se contente de nous apprendre que le seigneur de Saint-Jouan a « dans ladite paroisse droit de may et de rose » et même « droit d'élection d'une jeune fille reine de la jeunesse » du lieu. Mais un autre document plus explicite nous dit que ce même seigneur — auquel était dû certain jour « un levraut sortant de la broche et deux oranges » — faisait élire à la fête de saint Marc (25 avril) un roi parmi les jeunes gens de Saint-Jouan ; « lequel roy de la jeunesse, en présence des officiers de la seigneurie, choisit pour reine une jeune fille de ladite paroisse, excédant l'âge de quinze ans » ; ensuite, « le premier dimanche de may doibt estre planté un may, à vis l'auditoire seigneurial de Saint-Jouan » et « doibt estre faite une rose » confiée à la reine de la jeunesse. Naturellement la fête se terminait par une ronde champêtre dansée autour de l'arbre et conduite par la jeune reine.

Enfin le marquis de Goulaine et le seigneur du Bois-au-Voyer avaient établi et doté des rosières, au siècle dernier, l'un dans sa paroisse de Haute-Goulaine et l'autre dans celle de Maure.

¹ *Archiv. d'Ille-et-Vilaine* B, 978.

² Commune du canton de Saint-Servan, arrondissement de Saint-Malo.

Ces rois et reines de la jeunesse, dont nous venons de parler, nous rappellent que, dans nos villes, la plupart des corps d'artisans en élisaient également ; or ces élections donnaient lieu à des fêtes populaires qu'exigeait même parfois le droit féodal. A la Roche-Derrien¹ nous avons un curieux et frappant exemple de ces réjouissances : « A cause des fiefs du seigneur de Kersalliou en Pommerit-Jaudy, tous les gens de mestier, boulangers et artisans de la Roche-Derrien sont tenus d'élire des rois, reines ou ducs et de parcourir ladite ville en jouant et dansant, précédés d'un sonneur, pendant les quatre dimanches qui suivent le pardon de l'église parochiale : le premier dimanche défilent les boulangers avec leur reine ; le deuxième dimanche les texiers, cousturiers et tondeurs avec leur roi ; le troisieme dimanche les bouchers avec leur roi, les cordonniers avec leur duc et les marchands de chandelles avec leur reine : et le quatrieme dimanche les marchands, serruriers, perceterres, et jardiniers avec leur roi, et les charpentiers et maçons avec leur duc. A défaut de quoi sont condamnés chacun à 60 sols, 1 denier d'amende (2) ».

Nous avons déjà plusieurs fois mentionné le devoir de la chanson des mariés joint à certains autres devoirs féodaux. Parfois cette chanson était simplement due sans autre obligation et il nous paraît convenable d'en donner quelques exemples.

Sur le territoire de la Chapelle-Bassemer², dépendant de la châtellenie de l'Epine-Gaudin, membre du marquisat de Goulaine, « le lendemain du jour de la Pentecoste de chaque année, les nouvelles mariées de ladite paroisse de la Chapelle sont obligées de se trouver à l'issue de la grande messe qui se dit en la chapelle de Barbechat, et dire chacune trois chansons nouvelles, et ensuite donner le baiser au seigneur ou à l'un de ses officiers le représentant. Et l'après-dîner du mesme jour, doibvent se retrouver aux communs du village de la Boissière et rechanter les trois chansons et donner un pareil baiser que dessus ; et par défaut desdites nouvelles mariées

¹ Chef-lieu de canton, arrondissement de Lannion (Côtes-du-Nord).

² *Arch. des Côtes-du-Nord*. E. 2213.

³ Commune du canton du Loroux-Bottereau, arrondissement de Nantes,

de se trouver auxdits jours et heures, et se trouvant de faire ce que dessus, elles sont amendables chacune de 64 sols¹. »

Un droit semblable appartenait au baron de Lohéac dans la petite ville de ce nom² : « Le mardy d'après Pasques, chaque année, la dernière mariée de la paroisse de Saint-André de Lohéac et de Saint-Germain fillette dicelle, est obligée de comparoistre à la passée du cimetièrre de la dite église de Lohéac et là déclarer au juge, au procureur fiscal ou au greffier de la juridiction qu'elle doit un baiser à la seigneurie ; après quoi elle doit chanter une chanson et danser hors dudit cimetièrre ce qui se fait à l'issue des vespres ; ledit devoir à peine de 60 sols, 1 denier monnaie d'amende³. »

Voici quelque chose bien autrement bizarre. Au botrg de Saint-Sauveur-des-Landes⁴ se trouvait un prieuré bénédictin dépendant de l'abbaye de Marmoutiers. Lorsqu'un mariage avait lieu en ce bourg, « la nouvelle mariée de la dite paroisse de Saint-Sauveur est tenue en sortant de l'église, d'aller d'abord avec sa compagnie dans la grande salle du prieuré, présenter un baiser avec un bouquet lié par le pied de deux petits lacs en soye, l'un vert et l'autre bleu, ferrés des deux bouts, au seigneur prieur dudit lieu ou à son commis et représentant ; puis doit chanter une chanson entière et le commencement de neuf autres chansons, et aller une courante d'aller et venir le long de la dite salle avec iceluy prieur ou son commis ; et au reste doivent danser tous pendant les dites neuf chansons, auquel temps iceluy prieur est tenu de leur donner une juste du meilleur boire de son cellier⁵ et en quoi le boire honnestement. Et au deffaut de ladite mariée de faire ce que dessus, est-elle, le prochain jour de dimanche ou feste qu'elle va à la messe dudit Saint-Sauveur, déchaussée du pied gauche et doit s'en retourner ainsi sans avoir sa chaussure et oultre est obligée de payer 60 sols d'amende⁶. »

¹ Aveux du marquisat de Goulaine en 1680 et 1696.

² Commune du canton de Pipriac, arrondissement de Redon.

³ Aveu de la baronnie de Lohéac, 1698.

⁴ Commune d'un canton de Fougères.

⁵ C'est-à-dire une ration raisonnable de sa meilleure boisson.

⁶ Aveu du prieuré de Saint-Sauveur-des-Landes, en 1674.

Il est à remarquer que ce droit féodal ne figure pas dans les *Aveux* du prieuré de Saint-Sauveur rendus au XVI^e siècle, ni même en celui de 1603. Il fut évidemment introduit par quelque joyeux commendataire après le départ des religieux de Marmoutiers.

A Châteaugiron¹ existait un droit de « ceinture de Bergère ».

L'*Aveu* de la baronnie de Châteaugiron, rendu en 1541, le décrit simplement comme suit : « Le détenteur du lieu des Ormeaux en la paroisse de Pacé » est tenu de se trouver le premier jour de mai « au bout de la cohue (ou halle) de la ville de Chasteaugiron » et d'y présenter au seigneur ou à ses officiers « entre midy et une heure, une ceinture de bergère avec une chanson, sous peine d'amende. » Cette ceinture rappelle un fait raconté par nos vieux historiens bretons :

A l'entrée du roi de France à Paris en 1408 figurait le duc de Bretagne, accompagné de plusieurs de ses barons parmi lesquels se trouvait Armel, sire de Châteaugiron ; or ce dernier seigneur était lui-même suivi de nombreux guerriers ses vassaux, « tous à cheval, la lance sur la cuisse, portant banderoles où estoit le portrait d'une bergère, et au dessous escript : *Pensez-y ce que vous voudrez*, qui estoit la devise du seigneur de Chasteaugiron² ».

Quoi qu'il en soit de l'origine du droit de « ceinture de bergère », La Chesnaye-Desbois, recueillant certaine tradition, le décrit avec détails : « Un des droits singuliers de la terre de Châteaugiron, dit-il, est que le possesseur de certain héritage est tenu, à peine de perdre la jouissance de ses fruits pendant l'année, de venir chaque premier mai chanter sur le pont du château, après la grande messe, les officiers de la juridiction étant en robe, une chanson antique et gauloise dont voici le premier couplet :

Belle bergère, Dieu vous gard,
Tant vous êtes belle et jolie ;
Le fils du Roi vous sauve et gard,
Vous et la vôtre compagnie ;
Entrez, je suis en fantaisie,
Belle pour vous mon franc regard ;
Pour vous suis venu cette part, etc.

¹ Chef-lieu de canton, arrondissement de Rennes.

² D'Argentré, *Hist. de Bret.* 501. — D. Morice, *Hist. de Bret.* 1, 442.

« Et à la fin de la chanson donner une ceinture de laine de cinq couleurs, d'une aune de long, appelée la ceinture du berger¹. »

Cette chanson nous rappelle celle qu'une tradition populaire met sur les lèvres des mariées de Rennes dansant à la Quasimodo devant l'église Saint-Hélier, en présence des juges de la vicomté de Rennes. Nous ne l'avons point précédemment reproduite parce qu'elle ne figure pas dans les *Aveux* de la seigneurie ; néanmoins la voici à titre de simple curiosité :

Si je suis mariée, vous le savez bien ;
Si je suis heureuse, vous n'en saurez rien ;
Ma chanson est dite, je ne dois plus rien²

Encore un dernier devoir de chanson, celle-là plus triste que les précédentes.

Dans un faubourg de Rennes existait au moyen-âge une léproserie dédiée à sainte Magdeleine ; cet établissement, aussi bien qu'un manoir voisin appelé le Puits-Mauger, se trouvait dans un fief de la vicomté de Rennes. « Lorsqu'il estoit question de recevoir et installer des ladres³ dans cette maladrerie, cela se faisoit processionnellement, en présence des juges, officiers et vassaux de la vicomté, en présence desquels les ladres et mezeaux estoient obligés de dire une chanson avant d'y estre admis. Le dimanche, 14^e jour de fevrier 1429, furent par les processions conduits et menés audit lieu de la Magdeleine un nommé Roullequin et l'autre Perrin, ladres ; lorsqu'ils furent à l'endroit d'un ruisseau estant assez près du Puy-Mauger, lesdits paroissiens s'y arrestèrent, et sur une grande pierre estant proche ledit ruisseau se mirent lesdits mezeaux, et là dirent chacun sa chanson en présence des officiers du vicomte de Rennes et de ses sujets, sçavoir ledit Perrin : *Ma chanson est sur la ronche, ma chanson n'est pas plus longue* ; et ledit Roullequin : *Je hay ma vie et je désire ma mort*. Et par maistre François du Bouays, lors possesseur du lieu noble du Puy-Mauger, fut à chacun d'iceux me-

¹ *Diction. de la noblesse*, V, 378.

² A. de la Borderie, *Hist. de Bret.*, III 123.

³ On appelait ladres ou mezeaux les lépreux au moyen-âge.

zeaux baillé du pain et un verre de vin, et l'on dit qu'il doit à chacun ladre conduit audit lieu de la Magdeleine, audit ruisseau, du pain et un gobelet d'estain plein de vin, et quela quarte ou pinte, où est porté le vin pour mettre au gobelet, est aux ladres¹. »

Si Rouen avait sa guivre et Tarascon sa tarasque la Bretagne avait aussi ses dragues constituant des devoirs féodaux.

La promenade de ces dragons — machines en bois ou en osier dans le genre du cheval Mallet — différait selon l'usage des localités ; nous allons en donner trois exemples qui nous feront en même temps connaître trois fêtes populaires. Commençons par la Drague de Rochefort-en-Terre² que conduisait le duc d'Amour au Jeu du Duc.

« Ont chaque année les sire et dame de Rochefort un devoir appelé Jeu au Duc, quel jeu se fait avec une beste feinte nommée Drague et son poulichot, commenczant le mardy après la Penthecouste et dure iceluy jour et le lendemain. Auxquels jours Guillaume Pasquier, dict le Duc d'Amour, est tenu et doibt, sur ses héritages et maison où il est demeurant, conduire ou faire conduire trois fois par chacun des dits jours une beste feinte nommée la Drague, couverte de tapisserie, ô son poulichot, et aller au chasteau et à la dite ville de Rochefort. Et il faut qu'il y ait tant à la conduite de la dite Drague que à faire danser les gens qui veulent danser à la halle et cohue quatre sonneurs tant gros bois (hautbois) que aultres. pour le moins. Et celuy Pasquier doibt, le mardy au matin, porter un brandon feuillé de bouleau ou aultre bois au chasteau premier et (ensuite) à chacun tavernier dudit Rochefort ; et prend de eux le dit jour, de chacun un pot de vin, mesure dudit lieu.

« Plus un aultre devoir deub audict sire de Rochefort, le premier jour de janvier en chacun an, qui est que le dict Duc d'Amour est tenu aller par les maisons de la dicte ville et fors bourgs de Rochefort, et illecques chercher fillaces, sçavoir lins et chanvres, qui ne sont brées ou abillez, et les apporter à la cohue et en faire feu. Où doibt se trouver la derroine fille ou femme mariée audict

¹ Arch. d'Ille-et-Vil. fonds de la vicomté de Rennes.

² Chef-lieu de canton, arrondissement de Vannes.

an, et la doit aller quérir le dict Duc d'Amour jusqu'à sa maison et l'amener au dict lieu de la cohue, quelle mariée dira une chanson nouvelle¹. »

Comme l'on voit le duc d'Amour remplissait une double mission à Rochefort : amuser le peuple avec ses dragons aux fêtes de la Pentecoste et faire la police des lins au commencement de l'année. Ce brûlis des lins et chanvres non employés avait également lieu à Bécherel dont le baron voulait stimuler ainsi le zèle des travailleurs, afin que — disent les *Aveux* de 1504 et 1680 — « les femmes ne soient point paresseuses de faire accomoder les dits lins et chanvres qui sont fort bons dans l'estendue de la seigneurie ».

Enfin le duc d'Amour devait, comme nous l'avons signalé plus haut, figurer dans la fête burlesque du « saut de carpe », le lundi de Pâques, et « bailler la bénédiction avec le pied gauche » aux pauvres poissonniers agenouillés devant lui et prêts à sauter dans l'eau.

Retournons à nos Dragues et transportons-nous au bourg de Marzan².

A la fête de Saint Pierre et Saint Paul, patrons de la paroisse de Marzan, le seigneur du lieu avait le droit de faire courir une drague ; « laquelle Drague, couverte de certains draps armoyés aux escussons de la dite seigneurie de Marzan, doit de temps immémorial courir trois tours le dit jour, dans le bourg dudit Marzan : le premier tour à l'issue et incontinent le finissement de la grande messe ; le second avant les vespres et le troisieme et dernier tour après vespres. Doivent le dit jour les possesseurs de la Grée de Boëdignian un renard et une poule en vie, pour mettre sur la dite drague, au jour de feste susdit, sous peine de 40 sols d'amende. Et doivent chaque débitans vin et aultres breuvages un pot de vin à ceux qui portent la dite Drague, le dit vin mesure de Marzan ».

Pour accompagner cette Drague il fallait naturellement des musiciens ; aussi est-il dit que le recteur de Marzan est tenu de pro-

¹ Aveu de la baronnie de Rochefort en 1554.

² Commune du canton de la Roche-Bernard, arrondissement de Vannes.

curer des « sonneurs sonnans binious, hautbois, tambourins et muzettes de campagne pour faire compagnie à ladite Drague ce mesme jour. »

Quand le peuple de Marzan s'était bien diverti avec les courses de la Drague et sa musique champêtre, il se livrait dans la soirée à un exercice très en vogue en Basse-Bretagne, c'est-à-dire à la lutte. C'était encore au pasteur de Marzan qu'incombait le devoir de récompenser les vainqueurs, car, disent toujours les *Aveux* de la seigneurie : « Est deub par ledit recteur dudit Marzan, à l'issue des vespres, le deuboir de Joyaux, consistant en esguillettes et gants, pour entretenir la lutte audit jour dans le bourg dudit Marzan¹. » Avec cette lutte d'hommes la fête était complète.

La lutte était ailleurs également un droit féodal. Ainsi dans la ville de Rostrenen² le baron du lieu avait « droict de lutte, à chacun jour et feste de saint Jacques, en sadite ville ; à laquelle fin luy doit estre présenté par le prier de Saint-Jacques deux paires de gants et un pourpoint de tabis blanc, avec rubans et aiguillettes³. »

Nous terminerons cette longue série de droits féodaux par la course de la Drague à Sérent⁴. Ogée ayant fait une description de cette cérémonie, suivie des traditions touchant son origine, nous reproduisons ici les détails qu'il donne sur cette curieuse fête populaire dont il fut probablement témoin.

« Le seigneur baron de Sérent, dit-il, a le droit de faire courir une Drague le jour saint Pierre, patron de Sérent, et le dimanche suivant. Cette Drague, aux armes du seigneur, est portée par douze personnes ou environ, qui font trois fois le tour du cimetièrre, avant et après la grande messe et après les vèpres. Le jour saint Pierre ainsi que le dimanche suivant, le vaseal à qui est le rang de la faire courir, a le titre de Duc : il se met dans le banc du seigneur pendant l'office, suit immédiatement le recteur à la procession et précède les juges ; il doit être botté et éperonné, avec un manteau. Il

¹ *Aveux* de la seigneurie de Marzan en 1658 et 1755.

² Chef-lieu de canton, arrondissement de Guingamp.

³ *Aveu* de la baronnie de Rostrenen en 1682.

⁴ Commune du canton de Maëstroît, arrondissement de Ploërmel.

précède aussi la Drague sur un cheval très bien caparaçonné, accompagné du sergent ; et, à chaque tour, devant la principale passée du cimetière, le sergent dit à haute et intelligible voix trois fois : *Gric à Molac, se garde qui voudra de la Guibre qui va courir ; Gric à Molac, se garde qui voudra*, etc. Le cri ou devise des armes de Molac est : *En bon espoir gric à Molac*¹.

« Ce droit est si ancien que l'on n'en connaît point l'origine, ni l'étymologie exacte ; mais, par tradition, on dit seulement que vers le X^e siècle, il se trouva une bête énorme, qui vraisemblablement était une hyenne, qui dévorait les femmes, enfants et pères ; elle se retirait dans le bois d'une terre nommée la Salle, située près le bourg de Sérent. On la voyait souvent aller boire dans l'étang de la Salle. Le seigneur de Sérent rassembla ses vassaux, nobles et autres, pour faire la chasse à cet animal, et parvint à le tuer lui même. Ses vassaux de la frairie du bourg de Sérent, en reconnaissance, s'obligèrent, à tour et rang, de faire courir une drague tous les ans le jour Saint-Pierre et le dimanche suivant, et le seigneur de la Salle s'obligea de fournir un boisseau de farine de seigle, le bassin et le bois pour faire cuire la bouillie de cette farine ; laquelle bouillie se fait sur un rocher, près la maison noble de la Salle, qui est l'endroit où la tradition dit que la bête fut tuée ; ce qui se pratique depuis, tous les premiers jours de mai, et se distribue aux pauvres, vers les dix heures du matin, en présence des juges en robes. C'est le vassal qui a fait les fonctions de Duc à la Saint-Pierre précédente, qui fait cuire cette bouillie. Ensuite il appelle, à haute voix par trois fois, celui qui doit faire le droit l'année suivante et chez lequel il a porté la tête de la Drague le lundy de Pasques précédent, et lui remet le bâton qui lui a servi à démêler la bouillie en la cuisant. Si la personne appelée ne se trouve pas sur l'endroit, il lui envoie ce bâton chez elle par le sergent, auquel il n'est dû pour cela aucune rétribution². »

¹ Les seigneuries de Sérent et de Molac appartenrent longtemps à la même famille.

² Ogée, *Dict. hist. et géogr. de Bret.* (nouv. éd.) II. 892.

CONCLUSION

Voilà donc ces fameux droits féodaux¹ qui excitent encore de nos jours parfois tant de moqueries plus ou moins spirituelles, parfois tant d'indignations plutôt feintes que réelles. Ceux qui se recrient à leur sujet ne réfléchissent guère à l'énorme différence existant entre les mœurs d'autrefois et celles d'aujourd'hui.

Nous venons de voir que parmi ces droits un grand nombre étaient des services rendus et réputés aussi honorables pour celui qui les rendait que pour celui qui les recevait ; tels étaient tous les devoirs remplis à l'occasion des entrées solennelles. Beaucoup d'autres n'étaient que des actes de gratitude, de reconnaissance pour un bienfait reçu, comme les redevances des religieux et des fabriques envers les seigneurs leurs bienfaiteurs, et les diners et mangers offerts en échange de concessions ou de privilèges. D'autres encore étaient le simple acquittement d'une dette ou la solde d'un contrat : au lieu de payer une rente d'argent pour un terrain tenu à féage, l'afféagiste offrait une paire d'éperons, une paire de gants ou une bécasse et un bouquet de fleurs. Ceux-ci n'étaient à l'origine que des exercices militaires ou des jeux de force et d'adresse destinés à aguerrir les jeunes gens : ceux-là constituaient des mesures de police et de bonne administration. Un petit nombre avait un caractère de pénalité et un grand nombre n'étaient que des fêtes et divertissements populaires.

Remarquons aussi l'erreur de ceux qui considèrent ces droits féodaux comme établis exclusivement en faveur des nobles et du clergé, au détriment des vassaux roturiers et laïques. Le contraire se présentait souvent : voyez, par exemple, les devoirs occasionnés par les entrées solennelles : voici le vicomte de Donges, grand seigneur à coup sûr, et le recteur de Pipriac, vénérable prêtre, obligés l'un

¹ « Inutile de dire qu'en Bretagne on ne trouve nulle trace de cet odieux « devoir du seigneur » qui, à titre d'abus, subsiste encore dit-on çà et là dans la féodalité industrielle contemporaine, mais qui, à titre d'institution, dans l'Europe chrétienne, n'exista jamais nulle part. » (A. de la Borderie, *Hist. de Bret.* III, 122.)

et l'autre d'abandonner à leurs tenanciers tous leurs vêtements « jusqu'à la chemise ». On ne trouve aucun manant si rudement traité. Quant aux redevances, les religieux sont souvent les plus imposés : tel était le prieur de Combour devant chaque année six barriques de vin à son seigneur ; vous chercherez en vain semblable prestation exigée d'un roturier.

Combien d'usages d'ailleurs réputés féodaux se perpétuent de nos jours sans que nous y prenions garde : n'avons-nous pas encore les cierges de la Chandeleur, les fleurs de la Fête-Dieu, les œufs de Pâques, les tisons de Noël, les fêtes de mai, les feux de la Saint-Jean, les jeux de tire-coq, de paume, de quilles et de boules, les rosières, les rondes et les chansons, et même les luttes et la soule, sans parler du baiser de la mariée que plus d'un maire se garderait bien d'omettre après avoir procédé au mariage civil. La différence entre les usages d'autrefois et ceux-ci vient de ce que jadis tout cela était réglé par le droit d'alors, de façon à prévenir bien des abus.

Est-ce à dire qu'il fût à désirer voir renaître ces droits féodaux ? Evidemment non, le temps en est passé. Nos jeunes gens donnent à l'armée des années entières au lieu de courir une fois l'an la quintaine, et nos bouchers paient de grosses patentes en place des « os moëlliers » d'autrefois. En somme c'est un changement de mode d'impositions, provenant d'un changement de mœurs. Ne regrettons pas trop le moyen-âge, il avait bien ses misères, mais ne blâmons pas trop non plus nos ancêtres, ils avaient du bon dans leur manière d'agir.

N'oublions pas d'ailleurs que ceux-là qui nous semblent avoir eu le plus à souffrir des droits féodaux pouvaient assez facilement échapper à leurs exigences : il y avait toujours une amende que pouvait payer celui hésitant à faire le « saut de carpe » ou celle refusant de chanter en dansant. Combien de gens de nos jours voudraient, sans pouvoir le faire, échapper moyennant finance à certaine vexation de nos lois modernes ? Et combien accepteraient volontiers de jouir d'une bonne maison dégrévée de tout impôt et de tout loyer, quitte à frapper une fois l'an dans un ruisseau pour y faire taire les grenouilles ?

Et puis ces fêtes populaires, que faisaient naître les plantations

de mai, les feux de Saint-Jean, les nouveaux mariages, les courses de Dragues et autres divertissants droits féodaux, n'étaient-elles pas de quelque utilité pour le peuple qui à cette époque conservait sa liberté les dimanches et jours de fêtes religieuses ? Elles convenaient si bien au peuple, qu'abandonnées à la suite de la Révolution elles renaissent partout maintenant sous forme d'assemblées, de courses, de bals champêtres. De tous temps les ouvriers en ville, les laboureurs dans la campagne ont ressenti le besoin de récréations hebdomadaires : autrefois ils s'amusaient sous l'œil des officiers de leur seigneurie ; ils le font aujourd'hui sous la surveillance des agents de ville et des gendarmes.

Pour conclure, aimons notre temps et notre pays. Ne blâmons point de parti-pris ce que faisaient nos pères, glorifions-les plutôt du bien qu'ils opéraient. Sourions de leurs mœurs naïves, de leurs usages un peu bizarres, mais gardons-nous bien de nous prévaloir de ce que nous faisons nous-mêmes. Qui sait si dans les âges futurs on ne rira pas de certaines coutumes du XIX^e siècle, comme nous sommes portés à nous moquer de celles du moyen-âge ?

L'abbé GUILLOTIN DE CORSON,
Chan. hon.

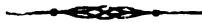


DOCUMENTS

SUR

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE TRÉGUIER

(Suite¹).



Chapellenie Sainte-Catherine.

Cette fondation, de Pierre de Trolong, est du 20 septembre 1521. Il sera dit, à l'autel Sainte-Catherine, « devant la porte du chœur, du côté du midi », une messe tous les samedis et les jours suivants : Purification, Annonciation, Visitation, Assomption, Nativité, Présentation, et Conception de la sainte Vierge.

Le revenu consistait : 1° en une maison et jardin près les Paulines, où demeure le chapelain ; 2° en trois pièces de terre dans le Minihy, affermées 87 livres ; 3° en une rente de six livres cinq sols dûs sur une maison, rue Treus ; 4° en une rente de 13 livres 10 sols sur un convenant, en Quempewen ; 5° en une rente de 5 boisseaux froment sur le convenant Kersalio, en Kermaria-Sulard. En tout 224 liv. 5 sols, sur lesquels il fallait payer aux anniversaires 1 liv. 4 sols tournois.

« Je veux, dit le testateur, dans l'acte écrit en latin, que les chapelains desservent cette chapellenie par eux-mêmes et non par d'autres, à moins d'empêchement pour raison d'infirmité ; et qu'on n'accorde ce bénéfice qu'à un chapelain élevé en sacerdoce. Je réserve au seigneur de Trolong, *pro tempore*, le droit de patronat, pourvu cependant qu'il présente le chapelain d'après avis, conseil

¹ Voir le fascicule de septembre 1901.

et examen du gardien du couvent de Saint-François et du procureur de la fabrice de la cathédrale. Si, pour donner cette charge, mes héritiers recevaient de l'argent ou des présents, avant ou après, ouvertement ou secrètement, par eux ou par d'autres, je leur enlève le droit de patronat et le transfère au procureur de la cathédrale, qui prendra l'avis du gardien de Saint-François; l'évêque aura la collation et la provision.

En 1745, M. de Hallay, à qui appartient la terre de Trolong, présenta M. Freslon, curé dans le diocèse de Rennes. Le Grand-Vicaire, en l'absence de l'évêque, refusa de lui conférer le titre de chapelain, parce qu'il n'était pas dans les conditions requises par le testament. M. Freslon ne poursuivit pas; il remit sa présentation à M. de Hallay, et M. Le Merchec eut le titre. Ce dernier mourut recteur de l'Hôpital en 1753.

Saint-Mathieu.

Olivier Lesné fonda deux messes par semaine, à être dites le lundi et le vendredi, à l'autel Saint-Mathieu, en la cathédrale. Il avait comme héritiers les seigneurs et dame de Kermen du Tertre. L'évêque des Ursins¹ accorda provision de cette chapellenie à M. Roland Ropers, sur la présentation des seigneur et dame de Kermen, avec l'acte de prise de possession, daté du mois de mars 1559, garanti. Ledit Kermen avait le droit de présentation comme représentant du fondateur O. Lesné. L'abbé du Tertre était chapelain en 1759.

Sainte-Marguerite.

Cette fondation fut faite par Alain Berthou, et dotée de 9 livres 6 deniers 4 sols de rente sur les héritages spécifiés dans l'acte de donation, plus une maison rue Stancou, plus un champ près de Saint-Michel affermé 51 livres. Nous trouvons collation, *pleno jure*, donnée par le Chapitre à Giles Le Joliff, en 1591. A présent, la

¹ Des Ursins porte : *bandé d'argent et de gueules de six pièces, au chef de gueules, chargée d'une quintefeuille d'argent, le chef cousu d'or.*

présentation appartient aux héritiers des Bleys, et la collation à l'évêque. M. Chapelle est titulaire en 1659.

Du 16 avril 1620, contrat de reconnaissance faite par noble Charles de Trogoff et Jeanne Le Halguay, sa femme, de 1 livre 10 sols monnaie de rente due à ladite chapellenie sur une maison située en la rue Neuve; signé : Le Chevoir, garde-notes, et P. Le Bleys.

Notre-Dame de Laurette.

La famille de la Villeneuve constitue en revenu une maison, jardin avec ses appartenances près les Buttes, pour faire dire une messe par semaine à Notre-Dame de Laurette, en la cathédrale. Autrefois la présentation en appartenait au Procureur de la fabrice, qui était tenu de présenter au Chapitre collateur un suppôt du chœur, ainsi qu'il paraît par une copie non signée d'une présentation de Barthélémy Le Carzer, par Amaury Botloy, procureur de fabrice. A présent c'est le Chapitre qui confère *pleno jure*. Chapelain : M. de la Chapelle. D'après un acte du 16 mars 1728 la susdite maison est affermée à Yves Thomas, 57 livres.

Sainte-Anne.

Une fondation d'une messe à note, à chaque samedi de l'année, fut faite par M^{re} Nicolas de Trogoff, chanoine de Tréguier¹. Acte du 11 octobre 1596. La dotation est de six vingt *écus sol* pour être employés en rente, et trente écus à la fabrique pour l'arcade où est enterré ledit de Trogoff, entre les deux derniers piliers du chœur, du côté de l'Évangile, près la chapelle Sainte-Anne. — La pièce est au rapport de P. Le Clerc et F. Cozober.

Saint-Adrien.

Par transact passé entre M^{es} Le Normand et Herbin notaires du Châtelet, à Paris, entre le sieur Poulin, Chanoine, député du Chapitre de Tréguier, et entre le sieur d'Emery d'Amboise, le dit

¹ De Trogoff : d'argent à 3 fasces de gueules.

Poulin reconnaît avoir touché la somme de 300 livres pour faire l'acquêt de 50 livres de rente, pour la stipendie de deux messes par semaine. Ces messes étaient fondées par le Seigneur Adrien d'Amboise, et devaient se dire en la chapelle Saint-Adrien, où repose le cœur dudit Evêque. Le Chapitre a la nomination du chapelain, qui recevra son salaire par les mains du procureur de la Fabrique, ainsi qu'il est marqué dans le contrat obtenu sur la dame de Ker-daniel qui paie cette rente.

L'évêque Adrien d'Amboise était de Paris, docteur en théologie, grand maître du collège de Navarre. Il augmenta le revenu du collège et de la ville de Tréguier; et construisit le palais épiscopal actuel, au commencement du XVII^e siècle, pour remplacer la demeure des Evêques détruite pendant la guerre de la Ligue 1592, 1593 et 1594. Il mourut en 1616, et fut enterré dans le chœur de la cathédrale; son écu décorait la chapelle de Saint-Adrien, son patron, ses armes portent : *d'azur au lion d'or, au chef pallé d'or et de gueules, de six pièces, le premier pal brisé d'un dauphin d'azur.*

Chapelle du Saint-Sacrement et chapelle des Agonisants.

Par son testament du 20 mai 1697, M^{me} Boisriou de Penmarc'h¹ fonde deux messes par semaines, l'une à être dite à 6 heures du matin, le dimanche, à l'autel des Agonisants; et l'autre, le jeudi à l'autel du Saint-Sacrement. Elle donne 60 livres pour le chapelain; de plus 30 livres, dont 3 pour six messes basses à l'autel privilégié, au jour anniversaire de sa mort, et 27 livrés à la Fabrique pour le luminaire: le tout 90 livres, à prendre sur le lieu de Four-neuf, en Gouénou, évêché de Léon.

Le 1^{er} mars 1720, M. de Penmarc'h remboursa cette rente dont le sort principal se montait à 1620 livres, et passa une transaction avec le Chapitre, au rapport de M^e Le Saulx, notaire, par laquelle le Chapitre lui accorde, à lui et à ses héritiers en ligne directe, la nomination du chapelain. La somme fut placée au denier 24 sur M. de Léon, par contrat du 7 mars 1720; elle fut remboursée le 30 août même année, et placée sur le clergé du diocèse, avec plu-

¹ Du Boisriou : *d'argent à 3 fasces de sable accompagnées de 10 merlettes de même 4, 3, 2, 1.*

sieurs sommes importantes, le 25 octobre 1720, pour produire 32 liv. 8 sols de rente, au denier 50. Sur cette somme le procureur de la Fabrique payera 22 livres au Chapelain, et retiendra le reste pour la Fabrique. « Nonobstant les clauses de la susdite transaction, dit le chanoine Burlot, il nous fallait payer l'amortissement que M. de Penmarc'h s'était d'abord engagé à payer, lors du premier contrat, ce qu'il refuse maintenant. Nous versâmes, en 1725, 270 livres au sieur Leveau, et le service a cessé depuis ce temps jusqu'en 1736, afin de dédommager la fabrique qui avait fait cette avance. »

Chapellenie Pont-Plancoet.

Cette chapellenie est conférée *pleno jure* par l'évêque et est chargée d'une messe tous les mercredis, au petit autel devant le chœur, du côté de l'Evangile. Le revenu consiste en trois pièces de terre se joignant ensemble sur le bord de la mer, dans la coudée de la ville, tenues à titre de censive par René Le Troadec, à charge de payer par an un tonneau froment et 3 livres en argent ; le tout rente foncière, ainsi qu'il est porté dans le titre reconnaissant du 14 novembre 1722. Les abbés de Trécesson, de Trémereuc et de La Marche ont été les derniers chapelains.

Saint-Maudéz.

Il est noté, sous le titre « chapellenie du Tertre ou de Kerderrien » qu'il devait se dire une messe par semaine devant Saint-Maudéz, en la cathédrale. Cette fondation était soldée par 16 boisseaux froment, en Langoat. Titulaire : l'abbé de la Bédoyère, — collateur : monseigneur l'Evêque — présentateur : monsieur de Coatdon.

Saint-Flacre.

Par acte du 13 juillet 1731, M^{re} Olivier Jérgou de Kervilio¹, dé-cédé cette même année évêque de Tréguier, a fondé une messe

¹ De Kervilio : *d'argent au huchet de sable, accompagné de trois bannières d'azur, chargées chacune d'une croisette prommelée d'or.*

quotidienne à voix basse, dans la chapelle de Saint-Fiacre appartenante privativement au dit seigneur, par la cession que lui en avaient faite M. M. du Chapitre et rétablie par lui à ses frais. Cette messe sera dite par le chapelain immédiatement après la messe du Duc. S'il ne peut célébrer par lui-même, pour quelque empêchement légitime, en certains jours, il sera tenu de la faire dire et de donner l'honoraire au prorata de la somme à lui léguée. Au cas d'inexécution des charges susdites, il sera remplacé par un autre chapelain portant l'habit au chœur, dont la nomination appartiendra à l'Evêque successeur et au Chapitre.

Le revenu de cette fondation consiste en la rente convenancière de 300 livres par an, due sur le lieu noble de Guenolet, en Troguéry, au fief des Regaires, tenu à titre de convenant par Yves Le Dantec sans obligation de faire aucune corvée, le dit Seigneur les lui ayant remises. Il sera payé au chapelain 220 livres pour stipendie de la messe quotidienne, et les 80 livres restant seront employées à la réparation et décoration de la chapelle de Saint-Fiacre. A cette fin la dite somme de 80 livres sera remise aux mains du gouverneur qui sera nommé pour trois ans, par l'évêque ou son grand vicaire, devant lesquels il prêtera serment et rendra compte de sa gestion. Veut le fondateur que les titres concernant la propriété du lieu de Guenolet et les quittances d'amortissement soient déposés aux archives du Chapitre.

Le premier chapelain fut M. Philibert Le Gendre chanoine, et le premier gouverneur M. Joseph de Parthenay. Cet acte est au rapport de Coz, notaire royal registrateur.

Chapellenies de la cathédrale qui ont été réunies au Séminaire lors de son érection ou après.

1° Sainte-Anne, chargée de 3 messes par semaine à la chapelle de Sainte-Anne (en 1660). Son revenu est de 5 tonneaux froment à prendre sur le total des rentes de l'évêché, ou même dans le grenier de l'évêque.

2° Saint Michel, chargée d'une messe tous les dimanches, à Saint-Michel (en 1660). Son revenu est une part des dîmes de Plougres-

cant, affermée 90 livres et plusieurs autres rentes valant 90 livres : total 180 livres.

3° Sainte-Anne encore, une autre messe par semaine (en 1672). Son revenu est un tonneau froment, sur les rentes de l'évêché, 40 jattes froment sur le convenant Kerantrec'h, en Trédarzec.

(A suivre.)

Abbé ALAIN.



LES CONTES DE L'ANTIQUE FORÊT DE BROCÉLIANDE

M. du Bois de Pacé publia, en 1868, un charmant petit opuscule intitulé : « *Brocéliande en deux journées (Guide du touriste dans la forêt de Paimpont)*. »

Dans le préambule de cet ouvrage nous lisons le passage suivant : « Deux mots à l'adresse d'une autre classe de lecteurs voués à un ordre de connaissances toutes spéciales : nous voulons parler des archéologues. Ils trouveront dans Brocéliande matière à leurs études habituelles. Les châteaux qui avoisinent la forêt, l'église de Paimpont et plusieurs autres du voisinage, les ruines d'origine inconnue, les fontaines sacrées (Jouvence et Baranton) provoqueront sans doute leur curiosité. Mais qu'ils ne s'attendent pas à recueillir, de la bouche des paysans, des contes ou des légendes. Le paysan de l'Ouest, en devenant sceptique comme à peu près tous ses confrères — ce dont nous sommes loin d'ailleurs de nous plaindre, pourvu que ce scepticisme ne les porte pas à détruire sans raison ni profit, — le paysan de l'Ouest, disons-nous, a oublié les contes de fées et les histoires de sorciers dont sa mère le berçait jadis. »

Nous ne partageons pas l'avis de M. du Bois de Pacé. Quiconque voudra s'en donner la peine, recueillera des contes et des légendes, tant qu'il en voudra, dans cette partie de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan qui n'a pas encore été explorée par les folkloristes. Mais il y a une condition : le paysan ne dit pas ses histoires au premier venu. Il faut vivre dans son intimité, s'asseoir à son foyer, l'entretenir des choses du temps passé et provoquer ses confidences. Lorsque sa langue est déliée, il ne tarit plus ; mais ce n'est pas toujours facile, et c'est sans doute ce qui est arrivé à l'auteur de *Brocéliande en deux journées*.

Il y a trente ans environ nous fîmes la connaissance d'une famille de

cultivateurs, demeurant au village du Canée, en pleine forêt, et dans cette seule maison nous recueillîmes un grand nombre de contes, de légendes et de chansons. Avec de la persévérance et de la bonne volonté, on en trouverait autant dans chaque bourgade.

Nous avons publié dans notre dernier livre de la collection de l'éditeur Maisonneuve, le conte de *la Bûche d'or* et la légende de *Sainte Onenna*. Nous donnerons dans la présente Revue les autres récits de la famille Niobé, du Canée, en Paimpont.

La Fée aux trois dents.

C'était en hiver, la neige tombait au dehors à gros flocons ; un bûcheron et sa femme, enfermés dans une hutte, au milieu de la forêt de Brocéliande, devisaient de leurs affaires au coin du feu, près duquel était le berceau d'un enfant nouveau-né.

Plusieurs coups secs, frappés à leur porte, les fit se lever tous les deux pour aller voir qui pouvait bien, par un pareil temps, parcourir les bois. Ils virent une pauvre malheureuse, couverte de haillons, appuyée sur un bâton, et qui tremblait de tous ses membres.

Elle demanda un abri contre le froid, et un peu de pain pour calmer sa faim.

La femme du bûcheron la fit asseoir devant l'âtre, alla à la huche prendre une galette qu'elle brisa dans une écuelle pleine de lait, puis l'offrit à la voyageuse.

Une fois réconfortée, celle-ci s'approcha du berceau, regarda l'enfant, et, tout à coup, laissant tomber à ses pieds le manteau déguepillé qui la couvrait, elle apparut, aux yeux des paysans éblouis, resplendissante de beauté, avec des vêtements d'une richesse merveilleuse.

— Je suis la reine des fées de la forêt de Brocéliande, leur dit-elle en se redressant, et puisque vous m'avez accueillie avec tant de bonté et de générosité, me croyant une malheureuse dans le besoin, je veux laisser à votre enfant un souvenir qui lui sera utile dans plusieurs circonstances de sa vie.

Voici une noix, qui renferme trois dents de lait de la fée Viviane,

ma mère. Quand votre fils touchera l'une d'elles, en formulant un désir, son souhait sera aussitôt réalisé.

Chacune de ces dents ne pourra servir qu'une fois ; mais néanmoins, il devra les conserver précieusement, car autrement les fées, jalouses de mon cadeau, pourraient lui nuire d'une façon terrible.

La cabane se remplit d'une clarté subite et la fée disparut.

La femme du bûcheron enfila les trois dents à un cordon solide qu'elle passa au cou de son enfant.

Celui-ci grandit en force et en sagesse. Il étonnait tout le monde par la vivacité de son esprit, son bon sens et sa vigueur prodigieuse.

Quand il eut atteint l'âge de vingt ans, sa mère lui révéla l'origine des trois dents, le pouvoir qui y était attaché et le danger qu'il y aurait à s'en séparer.

Ce jeune homme, qui s'appelait Merlin, résolut de courir le monde, et de faire fortune avec le talisman qu'il possédait.

Il partit donc, et, après avoir voyagé quelque temps, il arriva un soir, exténué de fatigue, à la porte d'une ferme où il demanda l'hospitalité.

Le fermier l'invita à entrer, lui fit partager son frugal repas ; mais l'informa qu'en raison de sa nombreuse famille, il ne pouvait le coucher que dans le foin du grenier.

Tout en causant, le voyageur aperçut, dans le lointain, un château qui semblait abandonné.

— A qui appartient ce manoir que l'on voit là-bas sur le coteau ? demanda-t-il.

— C'est, répondit l'hôte, l'ancienne demeure des seigneurs du pays.

Depuis plus de cent ans, ce château est inhabité, et presque toutes les nuits on y entend des choses effrayantes : froissements de papiers, bruits d'armures, argent remué à la pelle, portes s'ouvrant et se refermant avec fracas, plaintes et jurons.

— Eh bien ! dit Merlin, voilà mon gîte tout trouvé pour cette nuit.

— Gardez-vous en bien, s'écria la fermière : ceux qui, avant vous, ont eu l'audace de s'y introduire, ont été trouvés morts le lendemain matin.

— Peu m'importe ; je ne crains rien, et je vais m'y rendre.

Malgré les supplications des bonnes gens, il prit congé d'eux et se dirigea vers le château abandonné.

Il y pénétra, choisit la plus belle chambre, s'assura qu'il avait bien son collier au cou, se coucha et s'endormit promptement par suite de la fatigue qu'il avait éprouvée dans la journée.

A minuit, il fut réveillé par le bruit des portes s'ouvrant et se refermant. Bientôt il vit entrer dans sa chambre deux chevaliers armés de pied en cape, l'un tenant un rouleau de papiers à la main, l'autre une sacoche.

Ils prirent place à une table, et celui qui avait les papiers invita l'autre à lui payer le solde de la rançon qu'il lui devait.

— Hélas ! j'ai eu beau faire, répondit celui-ci, je ne puis encore, cette fois, vous remettre la somme que vous exigez.

— Voyons, comptez ce que vous avez d'argent, pendant que je vais revoir mes notes, et faire votre compte.

Le pauvre débiteur, tout en gémissant, délia son sac, et se mit à aligner sur la table des piles d'écus.

Au bout de quelque temps, Merlin qui avait tout entendu s'écria en mettant un doigt sur l'une des dents pendues à son cou : « Finissez et disparaissez pour ne plus revenir. »

Les deux chevaliers, se voyant surpris, veulent s'élancer sur l'importun ; mais une force invisible les paralyse, le plancher s'ouvre sous leurs pieds, et ils disparaissent pour toujours dans les entrailles de la terre.

Merlin se lève, s'avance vers la table, aperçoit les pièces d'or et les papiers. Il parcourt ceux-ci d'un œil avide, et apprend qu'il a eu affaire à deux spectres morts depuis un siècle.

De leur vivant, ces personnages étaient seigneurs de deux châteaux voisins et se livraient à la sorcellerie. Ils aimaient la même jeune fille, et pour elle se déclarèrent la guerre. Après des luttes incessantes, le propriétaire du château de Ponthus fit prisonnier son voisin de Comper, l'enferma dans l'une des oubliettes de son château, et lui dit qu'il ne lui rendrait la liberté que contre une rançon, fixée à un chiffre tellement énorme, qu'il devenait impossible au pauvre prisonnier de recouvrer sa liberté.

Comme sorciers, ils jouissaient d'un privilège qui leur permettait de revenir après leur mort, sur la terre, pour traiter leur question de rançon.

Merlin remplit ses poches d'or, cacha le surplus dans l'une des caves du château, et continua sa route.

*
*
*

Ayant appris par la lecture du manuscrit du seigneur de Ponthus que ce dernier avait, jadis, au moyen d'un sortilège, privé d'eau toutes les terres du pays de Mauron faisant partie du domaine de son ennemi, Merlin y alla et proposa aux habitants de leur rendre leurs terres aussi fertiles qu'autrefois, et les sources aussi abondantes que celles qui alimentaient les fontaines de leurs aïeux. Il demanda pour cela une somme d'argent relativement peu importante.

L'offre fut acceptée avec empressement.

Il se rendit près d'un arbre, désigné dans le manuscrit, et qui, à lui seul, absorbait par ses racines les eaux de la pluie et des neiges.

Il toucha la seconde dent de la fée en exprimant le vœu de voir disparaître cet arbre.

Aussitôt le tonnerre gronda, des craquements terribles se firent entendre, la foudre tomba sur l'arbre qui s'abîma sur le sol. L'eau jaillit en abondance du trou qu'occupaient les racines et ne tarda pas à remplir les étangs desséchés du château de Comper, ainsi que les ruisseaux leur servant de déversoir.

Les habitants, ravis, supplièrent le voyageur de rester parmi eux; mais il n'y consentit pas, et continua sa route.

*
*
*

Merlin alla dans le pays de Vanues, où il apprit que le roi était en guerre depuis de longues années avec les Francs qui avaient envahi une grande partie de son royaume.

Ne sachant plus que faire, l'infortuné roi avait promis d'accorder la main de la princesse sa fille au guerrier capable de chasser l'armée ennemie.

Merlin sollicita une entrevue du roi. L'ayant obtenue, il promit au Souverain de lui donner, dans quelques jours, le moyen de se débarrasser de ses adversaires.

Il toucha la troisième dent en demandant à devenir invisible, et à être transporté dans la tente du général Franc.

Là, il put examiner, sans être vu, les plans de batailles, entendre les projets des principaux chefs, et se renseigner sur tout ce qu'il voulait savoir. Il retourna ensuite près du roi le priant de lui confier le commandement de ses soldats.

Huit jours plus tard, Merlin rentra à Vannes victorieux, et déposait aux pieds du roi, les richesses qu'il avait prises à l'ennemi.

Le monarque breton s'empressa de reconnaître l'immense service qui venait de lui être rendu, et, fier d'avoir pour gendre un aussi brave capitaine, il décida que le mariage de Merlin avec la princesse, sa fille, aurait lieu sans retard.

Le futur déposa dans la corbeille de sa fiancée un bijou enrichi de diamants, et enchâssant les trois dents qui avaient été la source de ses succès et de sa fortune.

Le mariage eut lieu, et le bonheur des jeunes époux aurait été parfait, sans un vol dont les conséquences leur furent funestes.

* *

Une nuit, des brigands s'emparèrent des bijoux de la jeune mariée, en pénétrant dans le palais du roi.

Presque immédiatement, ce palais fut détruit par un incendie ; plus tard la grêle ravagea les récoltes et, enfin, une épidémie fit mourir un nombre considérable d'habitants.

Merlin se rappela ce que la fée avait prédit s'il ne conservait pas les trois dents, et il songea au moyen de rentrer en leur possession.

Après avoir mûrement réfléchi, il revêtit des habits de moine quêteur et s'en alla, chargé d'une escarcelle bondée de victuailles et d'argent chercher à se faire arrêter par des voleurs.

Il y réussit, et la première chose qui frappa ses yeux, dans la caverne où il avait été conduit, fut le bijou tant regretté qui pendait au cou de la fille du chef des brigands.

Comment faire pour le ravoir ? Il s'ingénia à rendre tous les services possibles à la jeune fille qui, peu habituée à de pareilles attentions, y fut sensible.

Le prisonnier, jeune, joli garçon, aimable, exprima devant cette enfant des sentiments de délicatesse qu'elle n'avait jamais entendus de la bouche des misérables au milieu desquels elle vivait. Elle s'éprit d'une véritable affection pour Merlin et lui offrit sa liberté ; il refusa prétextant qu'il aurait trop de peine à se séparer d'elle.

A partir de ce moment, les portes de la caverne restèrent ouvertes au prisonnier.

Un jour que les deux jeunes gens étaient seuls, et que le bijou aux trois dents se trouvait sur une table, Merlin s'en empara et s'enfuit sans écouter les prières, les supplications, les cris et même les injures de la fille du brigand.

Il rapporta à la princesse sa femme le précieux talisman qui ne tarda pas à faire renaître la joie et l'opulence à la cour du roi de Vannes.

(A suivre.)

AD. ORAIN.



MÉMOIRES D'UN NANTAIS

(Suite¹)

M. Walchs rejoignit le régiment peu de temps avant notre départ de Lyon. Il prit le commandement du 1^{er} bataillon. Roi passa adjudant major à la place de Mermet qui eut une compagnie. Ce choix fut une cruelle déception pour Bonneval et sa famille. M. de Labesse, avec une légèreté impardonnable, avait leurré son neveu de l'espoir de cet avancement, puis il recula au dernier moment. Je l'ai su par la famille de Bonneval, voici comment : Bonneval, entré en 1814 dans les compagnies rouges dès l'âge de 15 ans, ne savait pas un mot de son métier. Charmant enfant que la nature avait doué de tous les avantages physiques, il tenait du destin la naissance et une intelligence qui faisait du tout un ensemble séduisant. Dès que nous fûmes dans le pays habité par sa famille, il m'invita à aller chez lui. Je lui avais promis sans avoir l'intention de m'y rendre, ne connaissant point ses parents. Le jeune élève avait fait à son père un portrait si avantageux de son instructeur que M. de Bonneval insista auprès de son cousin pour qu'il m'envoyât chez lui. M. de Labesse, revenant de Paris, avait vu M. de Bonneval, père, à Moulins. A son arrivée à Lyon, M. de Labesse demanda pour moi une permission sans me consulter. Je me défendis, mais il fallut partir, chargé en même temps de commissions pour M^{me} de Labesse qui demeurait dans les environs. Je passai un mois très agréable : M. et M^{me} de Bonneval étaient la bienveillance même. Ils avaient deux charmantes filles de 15 et 17 ans. L'aînée surtout était fort jolie, très bien faite. M^{me} de Longueil, mère de M^{me} de Bonneval, mourut pendant mon séjour dans cette famille qui fut

¹ Voir le fascicule de septembre 1899.

nécessairement bien attristée. Peu de temps avant cet événement, j'étais allé lui faire une visite avec son petit-fils ; je rencontrai là un de ses anciens adorateurs, le marquis de Fontanges, de la famille de cette belle duchesse qui supplanta M^{me} de Montespan. M. de Fontanges, vert à plus de 80 ans, courrait encore la poste à flanc étrier. C'était un grand vieillard sec et maigre. Il avait fait la guerre dans le Hanovre sous Louis XV. En parlant de nos campagnes, il se trouva qu'à 50 ans d'intervalle nous avions monté la garde dans la même redoute en avant d'Harbourg. En 1813, nous avions trouvé les profils de ce retranchement un peu plus aplatis sans doute que ne les avaient laissés nos pères de la guerre de sept ans.

Lorsque je rejoignis à Lyon, on connaissait le départ de la Légion pour Nantes et Brest. Les officiers du 2^e bataillon furent autorisés à aller s'embarquer à Roanne pour se rendre à Nantes par la Loire. Ce voyage très avantageux à leur bourse se fit en dix jours. Quant à moi, je dus suivre la route d'étapes et conduire le cadre des sous-officiers, caporaux et tambours du bataillon avec quatre officiers sous mes ordres. Le colonel était censé marcher avec nous, mais nous ne le voyions que dans les grandes villes pour passer les revues d'effectif des commissaires des guerres. Le corps des sous-intendants fut créé peu de temps après.

En arrivant à Nantes, j'entrai chez ma mère l'épée nue sous le bras ; j'avais perdu le fourreau aux portes de la ville et ne m'en aperçus qu'après avoir licencié ma troupe sur le cours Saint-Pierre. L'hiver fut très agréable à Nantes et peu fatigant comme service. Nous restâmes sans troupe jusqu'au commencement de l'année suivante. Nous étions logés à la caserne du Port Communeau occupée avant par la compagnie départementale. M. Galbaud du Fort, qui commandait cette compagnie licenciée presque à notre arrivée, passa dans notre Légion. Il la quitta pour entrer dans l'état-major des places où il est resté jusqu'en 1830. Il était le neveu de mon professeur de mathématique au lycée de Nantes. M^{me} Cicéron répondit exactement à l'opinion qu'avait d'elle la famille de son mari. On aurait dit qu'elle prenait à tâche de justifier la répugnance qu'elle avait fait naître. Elle entraîna dans la même voie une autre jeune femme d'officier qui se serait probablement mieux conduite

sans ce pernicieux exemple. Toutes les deux étaient assez jolies pour ne pas manquer d'adorateurs. Au commencement de 1819, M. Cicéron fut nommé colonel de la légion des Hautes-Alpes. Pendant que nous étions à Nantes, M. de Laubépin aîné était sous-intendant chargé de la police du régiment. Nous venions de recevoir cinq ou six cents recrues provenant du département. En l'absence du colonel nous étions commandés par le lieutenant-colonel qui avait le talent de se mettre mal avec presque tout le monde. A la suite d'une vive discussion avec M. de Laubépin à propos du service, ce dernier lui signifie que le lendemain, à midi, il passera une revue d'effectif. La scène avait lieu à onze heures du matin et les trois quarts de nos hommes étaient en permissions verbales chez leurs parents. M. Cicéron arrive à l'heure de l'appel dans un état fort agité. Je lui en demande la cause. « Mon cher ami, gémit-il (il me donnait ce nom lorsqu'il était embarrassé), je suis un homme perdu ! M. Le Lieurre de Laubépin va passer demain la revue du régiment. Cet homme veut me faire destituer parce que je ne partage pas ses opinions et ne suis ni chouan ni vendéen. » Rappelons-nous la destitution de Guilloteau annoncée par ce même lieutenant colonel avec une joie vilaine, parce que Guilloteau avait combattu avec les Vendéens. — Après avoir entendu quelques détails sur l'affaire dont il était à juste raison si effrayé, je lui assure que, s'il veut me laisser faire et ne pas craindre de sacrifier quelques écus, je crois pouvoir présenter assez de monde le lendemain à M. l'intendant pour qu'il ne puisse pas faire de la position l'usage redouté. Je crus que M. Cicéron allait m'embrasser devant tout le monde, tant sa joie était grande.

En un clin d'œil je réunis tous les sergents et caporaux présents et leur commande d'être prêts à partir dans une heure. Puis je me rends avec le lieutenant-colonel et les sergents-majors chez M. Denis, le trésorier. On dresse par canton et par commune la liste des soldats absents. Ces listes sont remises aux sergents et caporaux avec l'ordre de partir à l'instant et de se rendre au chef-lieu de chaque canton ; à ceux qui ont une longue distance à parcourir est donné l'argent nécessaire et ils ont tous pour instruction d'envoyer du chef-lieu de canton une circulaire, déjà faite chez M. Denis, au

maire de chaque commune pour l'inviter à diriger immédiatement sur Nantes tous les militaires qui peuvent être dans leurs familles sans permission légale, sous peine d'être portés déserteurs le lendemain à midi. Dès le soir même avant 10 heures tout l'arrondissement de Nantes était rentré et le lendemain à 11 heures il ne manquait pas 30 hommes. Cette opération ne coûta pas 50 francs. Toutes les mairies étaient occupées par des hommes dévoués au gouvernement. Ils crurent voir dans cette mesure la preuve de la découverte de quelque conspiration. Les maires des chefs-lieux de canton envoyèrent à leurs frais des exprès à leurs collègues ; et ceux-ci firent parvenir l'ordre par les gardes-champêtres. M. de Laubépin m'a dit depuis qu'il avait été très surpris de nous voir tant de monde. Il savait bien que presque tous étaient constamment en permission sur parole. Il avait voulu faire peur à M. Cicéron qu'il n'aimait guère. J'eus un certain mérite à rendre ce service au lieutenant-colonel, car je savais qu'il me donnait auprès du colonel les plus mauvaises notes qu'il pouvait. Je les avais vues sur le livre destiné à cet usage, un jour que M. de Labesse, sans en prévoir les conséquences, m'ordonna d'aller dans son cabinet inscrire des arrêts infligés à quelques officiers. Plus tard M. Cicéron, se rendant à son nouveau régiment, rencontra à Paris son successeur et lui donna sur mon compte des renseignements qui établirent dans l'esprit de M. Galiment des préventions dont il n'a jamais pu se défaire complètement.

M. de Brosse était préfet de la Loire-inférieure et M. de Lauriston toujours receveur général. Ce dernier me faisait comme auparavant de belles promesses de recommandations près de son frère. Elles n'ont jamais abouti. Par le fait, les services que je lui avais rendus étaient fort peu de chose et suffisamment payés par le plaisir que je trouvais dans cette maison. Aussi n'ai-je jamais cru avoir le droit de me plaindre. C'était d'ailleurs un peu ma faute ; je m'amusais chez M. de Lauriston les jours de réception ; mais son intérieur n'avait aucun attrait pour moi et j'y allais peu, beaucoup trop peu pour lui inspirer un intérêt qui pût vaincre son apathie naturelle. En un mot je n'étais pas intrigant et il faut l'être pour parvenir.

A la fin de 1818, M. César Berthier, frère de l'ancien major géné-

ral de la grande armée, fut chargé de l'inspection générale dans notre division. Il était loin de valoir le général Le Dru des Essarts. On s'occupait alors de former sur de nouvelles bases le corps d'état-major. François essaya d'y entrer. M. César Berthier repoussa sa demande par des motifs fort légers, car François était pour l'époque un officier très capable. J'eus aussi l'envie de me présenter, M. de Labesse m'en dissuada par de belles promesses auxquelles je pus d'autant mieux croire que j'avais assez de motifs pour penser qu'il me portait un véritable intérêt. Je crois que les occasions lui ont manqué ou que la légèreté seule de son caractère l'ont empêché de les saisir. D'autres ont aussi pensé que je lui étais trop utile pour qu'il consentît à me faire avoir un avancement qui m'aurait infailliblement éloigné de lui.

Le général Berthier, me faisant exercer sur la place du Port Communéau le peloton des sous-officiers qui était très instruit, m'ordonne de leur faire tendre le jarret en marchant au pas accéléré. Prenant cet ordre pour une sorte d'épreuve, je me retourne d'un air étonné vers le général et lui objecte que cela ne se peut pas. L'ordre était sérieux ; M. Berthier presque en colère ajouta : « obéissez, Monsieur, et ne raisonnez pas. » J'obéis, bien entendu, et commandai aux sous-officiers de tendre le jarret. Ils essayèrent, mais en vain ; ou du moins ce qu'ils firent démontra que c'était défectueux, si non impossible. Le général me fit arrêter le peloton et s'approchant de moi : « c'est bien, Monsieur, on m'avait bien dit que vous étiez un officier très instruit. Faites rentrer la troupe. »

Notre chirurgien major s'appelait Gautier. Il était de taille exiguë. Ce bon petit homme avait pendant notre séjour à Lyon marié sa fille à un chef de bataillon. M^{lle} Gautier, quoique jolie et bien plus jeune que son mari, comprit sa position. Une fois mariée elle sut résister aux mauvais exemples de M^{me} Cicéron et son amie. M. Moyat méritait cela, c'était un brave, un excellent homme.

Avant notre départ pour Brest il remplaça dans l'emploi de major M. Avrin que sa mauvaise santé avait forcé à demander sa retraite et qui mourut pas longtemps après.

Au printemps 1819 nous reçûmes l'ordre de nous rendre à Brest. Le dépôt resta à Nantes. En passant à Pontivy nous fûmes reçus

par le colonel de Castellane à la tête de son beau régiment de hussards, le 5^{me}. Le marquis de Castellane, aujourd'hui maréchal de France (avril 1853) était déjà connu pour ses idées excentriques. Avec nos 3 ou 4 cents conscrits à peine habillés nous ne valions guère la peine de faire monter à cheval un régiment de cavalerie. Néanmoins M. de Castellane voulut nous faire cet honneur. Il y joignit des manœuvres simulant des attaques d'avant postes dans lesquelles ses hussards divisés en deux partis se chargeaient à outrance. Il n'y manquait que les coups de sabre. On voyait hommes et chevaux culbutés par la violence du choc. Plusieurs durent être portés à l'hôpital, pendant que leurs chevaux galopaient en liberté à travers champs. Les paysans accourus au bruit de ces jeux auxquels ils étaient accoutumés voyaient sans souci leur récolte foulée, à moitié détruite, ils savaient que le dommage serait grassement payé sans difficulté. Après cette petite guerre qui eut lieu dans l'après-midi, nous fûmes tous invités à dîner chez le colonel des hussards avec une partie de ses officiers. M. de Castellane faisait tout avec magnificence, il était despote et ne se soumettait à aucun règlement. Il prétendait avec raison qu'un colonel pour bien connaître et juger ses officiers ne doit pas les voir que dans le service. C'est surtout à table qu'il les étudiait. Dans des notes fort avantageuses qu'il donnait sur un de ses subordonnés il ajouta, dit-on, qu'il avait vu avec peine un sujet aussi distingué couper son pain. L'habitude de rompre mon pain ne manqua pas de fixer son attention et me valut quelques mots obligeants en sortant de table. Mes camarades me demandèrent si j'étais connu de lui, je le voyais pour la première fois.

En arrivant à Brest, je trouve Roi presque brouillé avec les capitaines de son bataillon. Il y avait eu entre eux conflit d'attributions. M. Walchs crut habile de ne donner tort à personne. Chacun en effet venait solliciter de sa part une décision favorable. Il savait ainsi tout ce qui se faisait dans son bataillon ; ce n'était pas à dédaigner dans un temps où la politique se fourrait partout ; mais ce système empêchait, détruisait même l'esprit de corps.

Instruit par Roi de ce qui s'était passé, je promis de faire cause commune avec lui, à condition d'avoir toute latitude pour mettre

fin à ce fâcheux état de chose. Le nouvel adjudant-major, jeune encore, était un ancien officier des fusiliers de la garde impériale. Il méritait à juste titre l'avancement que le colonel voulait lui donner ; seulement il se montra peu disposé à prendre le parti de son collègue. D'un caractère doux, peu en rapport avec ses nouvelles fonctions, il était porté à rester neutre. Nos efforts, mes explications pour lui prouver notre modération, tout fut inutile. C'était un bon garçon et nous avions intérêt à ne pas nous brouiller avec lui. Nous résolûmes de vaincre ce qui nous paraissait de la pusillanimité.

M. Wälchs, commandant du 3^e bataillon, me demanda si je voulais passer avec lui. J'acceptai parce que ce bataillon, dit de chasseurs, devait être habillé en vert et que nous détestions l'uniforme blanc. Roi, étant le plus ancien après moi, eût le 1^{er} bataillon et Fraïche, notre nouveau collègue, eût le 2^{me}. Il se trouva donc placé entre nous deux dans toutes les manœuvres. Il ne tarda pas à s'en ressentir. Dès le premier jour son bataillon eut son aile gauche plusieurs pas en avant de la droite du 3^{me}. M. de Labesse accourt au galop de son cheval et me fait des reproches.

Je lui réponds avec le plus grand calme que mon bataillon est sur l'alignement du premier, que c'est le 2^{me} qui sort de la ligne générale. On vérifie, c'était exact.

Fraïche était trop nouveau pour qu'on s'étonnât de cette première faute. On vit bientôt qu'elle se renouvelait à chaque manœuvre. Se formait-on en bataille, le 2^{me} bataillon se trouvait constamment en avant ou en arrière de la ligne, qu'elle fut tracée primitivement par Roi ou par moi. Le colonel avait beau surveiller la position des deux premiers jalonneurs, rien n'y faisait. Marchions-nous en colonne, la droite ou la gauche en tête, Fraïche était sans cesse occupé à faire rentrer ou sortir ses guides qui faisaient continuellement la queue du chat. Le colonel criait après le commandant, celui-ci bourrait son adjudant-major qui suait sang et eau, se donnait au diable. Cependant les deux autres bataillons allaient avec un ensemble remarquable, on n'y soufflait mot, guides et pelotons, tout marchait comme un seul homme. Les capitaines du 2^{me}, ennuyés de se voir dans une infériorité marquée vis-à-vis

de leurs camarades renvoyaient à Fraîche les reproches qu'ils recevaient sur l'instruction de leurs compagnies. C'est à la pension que s'agitaient toutes ces questions avec une vivacité qui tenait de la passion. Roi et moi ne prenions aucune part à ces discussions, nous avons pour cela de bonnes raisons sans parler de l'air de modestie que nous donnait ce silence affecté. Les cartes se brouillaient, notre camarade n'était plus disposé à garder une neutralité dont on lui savait si peu gré. Il ne nous cacha pas combien il trouvait ces messieurs peu généreux envers lui et dans sa bonté d'âme nous avoua qu'il avait eu tort de nous refuser son concours. Dès ce moment notre collègue se trouva aussi habile que nous à guider son bataillon dans les manœuvres, il établit ses guides sur les lignes de bataille ou ailleurs avec une rectitude merveilleuse. Ce rapprochement entre Fraîche et nous produisit d'excellents effets : premièrement il doubla nos forces contre les empiétements de certains capitaines, arrêtés déjà par notre circonspection. Secondement à nos conseils fut attribué ce changement remarqué par tous dans la manière d'opérer de Fraîche. La discipline du corps y gagna beaucoup aussi. Roi était un peu dur dans ses paroles, surtout quand il avait à réprimander. Aidé par Fraîche, qui avait plutôt le défaut contraire, je parvins à le faire se modifier surtout à l'égard de nos adjudants. Sur eux reposait tout le service. Roi comprit que notre importance augmenterait en raison de la considération dont ils seraient entourés. Une ligne de démarcation bien tranchée doit exister sous tous les rapports entre les adjudants et les sous-officiers dont ils sont les chefs immédiats. Mes idées adoptées sans peine ne tardèrent pas à porter leurs fruits. Nos trois adjudants, jaloux de mériter notre confiance et la considération dont ils jouissaient redoublèrent de zèle. Nous dûmes plutôt les modérer que les stimuler. Quelques commandants de compagnies prétendirent avoir le droit de les punir. Un article du règlement alors en vigueur voulait que le chef de bataillon approuvât la punition avant sa mise à exécution, et comme il s'agissait de salle de police la demande éprouverait toujours des difficultés : les commandants naturellement portés à écouter leurs adjudants majors protégeaient les adjudants dont le service était parfait. Il ne nous

restait qu'à surveiller, nous menions une vie de chanoine, et enfin la paix était faite. Seulement alors, nous fîmes connaître à notre brave camarade le tour que nous lui jouions pour le ramener à nous : dans tous les déploiements, pour revenir à l'ordre de bataille celui qui s'établissait le premier sur la ligne la formait régulièrement d'abord, puis il plaçait son dernier guide en dedans ou en dehors. Fraîche à cause de son inexpérience, s'alignait sur les deux derniers guides et se trouvait en arrière ou en avant. Pour le dernier bataillon arrivé l'adjudant major prévenu s'établissait sur la bonne ligne tracée par le premier. Lorsqu'on marchait en colonne à distance entière c'était autre chose. Roi, à mon exemple, avait habitué ses guides à obéir à un signe de la main, précédé seulement de la désignation vocale du numéro du peloton. Cette mimique est nécessaire pour ne pas troubler l'ordre par des avertissements qui empêchent d'entendre les commandements. Il suffisait donc à l'adjudant major de la tête de faire appuyer le dernier guide et de le ramener à la même place pour que l'adjudant major du 2^me bataillon fût constamment occupé à rectifier et éprouvât ainsi une fluctuation continue que le bataillon de queue se gardait bien d'imiter. Nous pûmes apprécier alors le bon caractère de notre excellent collègue ; il rit de bon cœur, combien d'autres se seraient fâchés. En récompense nous fîmes amende honorable à son profit, en racontant la chose devant les officiers supérieurs et le colonel, afin de dissiper la mauvaise opinion du savoir de Fraîche. Je craignais que le commandant du 2^me ne prît pas bien notre espièglerie ; mais Roi toujours original dans ses narrations y mit beaucoup d'entrain. Nous fûmes pardonnés eu égard à l'intention et aux résultats obtenus. On nous félicita même de l'union rétablie et le colonel, qui aimait à rire hors du service, n'épargna pas les plaisanteries sur ce qu'il appelait notre rouerie et l'innocence du nouveau venu.

(A suivre.)



POÉSIES FRANÇAISES

HOMMAGE A RICHEMONT

A. M. O. DE GOURCUFF,
Hommage de respectueuse estime.

Oui, c'est pour te venger des longs siècles d'oubli
Dont notre indifférence insulte ta mémoire,
C'est pour mettre un peu d'aube à ton laurier pâli,
Te réhabiliter vainqueur en notre histoire
Auréolé d'exploits et d'immortalité
Que tes sujets, ô duc, et que tes fils, ô père,
Posent, tardif hommage au connétable austère,
Ce monument dans ta fière cité.

Assez d'autres, vêtus des restes de tes gloires,
Ont moissonné les fleurs qui paraient ton linceul,
Et, jusque dans la mort, usurpant tes victoires
Ont cueilli les honneurs que tu méritais seul :
Que l'on rende justice à tes vertus guerrières,
Qu'ils soient connus enfin tes gestes triomphants,
Que ton nom glorieux sonne aux cœurs des enfants
Héros breton, toi qui sauvas leurs pères !

Anxieux, à Patay, les chefs baissent le front,
Sur les plus résolus l'ombre d'Azincourt plane :
Richemont au secours ! en avant Richemont
« Tes bons corps de Bretagne », et les Français de Jeanne
Sentent, en te voyant, le frisson qui rend forts,
Ton invincible élan rajeunit l'espérance,
Tu chasses l'étranger, punis son insolence
Cinq mille Anglais sont prisonniers ou morts.

Orléans délivré, Reims ouvre au roi la porte
Triomphale du temple où Clovis a monté :
Dans les hymnes, l'encens, les guerriers font escorte
A Charle, Oint du Seigneur et sacré Majesté.
Le sceptre mutilé saigne en sa main débile,
Les grands vassaux félons vendent le sang français,
Quatre provinces sont sous le joug des Anglais
Qui courbe aussi Paris, « la bonne ville ».

Et Jeanne n'est plus là . . . Mais son astre vengeur,
Où le peuple lisait le destin des batailles,
Cherche pour se poser ton front jeune et vainqueur :
Ses voix te parleront à l'assaut des murailles,
Son ombre guidera ton pas prédestiné.
A l'œuvre, Richemont ! La revanche commence.
Rends à Paris son roi, rends à ce roi la France,
Dieu te protège et ton heure a sonné.

Et Paris à ton nom s'ouvre dans l'allégresse ;
Tu parais... l'Anglais fuit ses murs, épouvanté,
Sous les drapeaux, flottant dans la « Cité maîtresse »,
La France entre et s'assoit avec la Royauté
Dans l'espoir radieux d'un avenir prospère
Et dans l'intégrité de son sol reconquis.
Tu la sers en soldat et tu l'aimes en fils :
De tes Bretons la sens-tu déjà mère ?

Formigny ! Formigny ! Salut, libérateur !
C'est pour ta jeune armée un triomphal baptême,
C'est ton jour qui se lève enfin dans la splendeur
Des combats de Cent ans, c'est le rôle suprême
De l'insulteur vaincu sur le sol outragé.
Dors en paix, Richemont ; libre est notre patrie,
Et ton grand œuvre est fait... France, salue et prie
Celui qui dort : Azincourt est vengé.

Que soient vengés aussi dans le siècle où nous sommes
Les affronts et les maux que nous avons soufferts !
Toi qui fis des soldats d'un pâle troupeau d'hommes
Montre-nous les chemins que tu leur a ouverts.
Fais que ta forte armure assouplisse nos tailles,
Que ton épée, ô duc, gante encor notre main,
Fais que soit rajeuni dans nos veines..... demain
Le sang vermeil qui payait tes batailles.

Dieu, quand armez-vous le bras prédestiné
A déchirer le crêpe endeuillant la bannière ?
Les voix de Jeanne d'Arc parlaient dans le mystère
Celui qui les entend peut-être nous est né....

LÉON GODEFROY.



LES ÉTOILES FILANTES

Etoiles qui rayez la noire
Des nuits troublantes de l'été,
Sans que l'œil garde la mémoire
De votre éphémère clarté ;

Votre rapide trajectoire
Nous enseigne l'humilité ;
Comme vous, la plus belle gloire
N'est qu'un point dans l'immensité :

Rois, ou poètes gracieux,
Votre auréole si brillante
N'a qu'un éclat fallacieux ;

Ainsi qu'au bleu profond des cieux
Disparaît l'étoile filante,
Passent les héros et les dieux.

PAUL SÉBILLOT.



NOTICES ET COMPTES RENDUS

ARTHUR DE LA BORDERIE, membre de l'Institut. *Discours prononcé à la séance d'ouverture du congrès de l'Association Bretonne tenu à Lannion le 2 septembre 1901, par M. le C^{te} de Palys, directeur-adjoint de la classe d'Archéologie.* — Saint-Brieuc, imprimerie René Prudhomme, 1901.

M. le C^{te} de Palys vient de faire aux amis de M. Arthur de la Borderie un précieux cadeau ; il a publié à part, en brochure, son discours du Congrès de Lannion, le plus touchant, le plus sincère, le plus véridique éloge du grand Breton, que nous pleurons.

Une vie exemplaire, toute de travail et d'honneur, un amour passionné du vrai et du bien, des patries française et bretonne, voilà ce que nous montre M. de Palys en la personne de celui qu'on peut appeler son héros. Et les pages qu'il lui consacre paraîtront trop courtes à lire, comme a paru trop court à entendre le discours lui-même.

Il se dégage de cette étude un parfum exquis d'intimité, et le charme d'une anecdote, la gaieté d'un souvenir, gaieté mouillée de larmes, corrigent ce que l'énumération de travaux d'histoire ou d'archéologie aurait pu offrir d'aride. S'il fut un des plus complets parmi les savants, Arthur de la Borderie fut aussi l'un des plus accessibles ; son immense érudition ne rebutait ni ses auditeurs, ni ses lecteurs. Ainsi l'a compris M. de Palys, un de ses plus chers confidents, et qui dut à son double titre d'historien et d'ami l'honneur de rendre compte, dans la *Revue de Bretagne*, des premiers volumes de la monumentale *Histoire de Bretagne*.

Cette *Histoire de Bretagne* (trop tard entreprise, dit très bien son biographe), elle était devenue la pensée dominante de M. de la Borderie ; il eut le regret suprême de la laisser inachevée. Il entourait aussi d'une grande tendresse une autre de ses filles, la *Revue de Bretagne*, que nous devons à sa mémoire de conserver toujours digne de lui. Je crois qu'à la fin de sa vie il se sentit rapproché des saints de Bretagne, ses naïfs ancêtres, les premiers inspireurs de sa science historique ; le plus illustre de tous, saint Yves, auquel il se serait réjoui de voir les Bretons de Paris préparer un nouveau sanctuaire, lui gardait sa place au Paradis.!

OLIVIER DE GOURCUFF.

*
*
*

Nous lisons dans l'*Union agricole et maritime de Quimperlé* (n° du 2 octobre), l'intéressant compte-rendu du Concours agricole de Pont-Aven. Au banquet, notre très distingué collaborateur, M. A. de Bremond d'Ars, président du Comice de Pont-Aven, au prononcé un discours charmant où, tout en faisant ressortir l'utilité et les bienfaits de l'industrie agricole, il a su rendre à la patrie bretonne le plus délicat hommage.

O. DE G.

*
*
*

M. l'abbé Uzureau continue la série de ses publications angevines en même temps qu'il donne tous ses soins à l'excellente *Revue « l'Anjou historique »*. Le *Tableau de la province d'Anjou* qu'il vient de faire éditer (Angers, imprimerie J. Siraudeau, 1901), est la partie relative à l'Anjou d'un très important Mémoire adressé, en 1767, au roi et à ses ministres par l'intendant de Tours, le marquis de Montpipeau. Les administrations religieuse, militaire, civile, économique et politique sont successivement passées en revue dans ce manuscrit qui ne comprend pas moins de 180 pages d'impression. Nous avons noté surtout ce qui concerne l'Université d'Angers, le manège de Saumur, l'industrie ardoisière déjà florissante. L'ensemble constitue pour l'histoire de l'Anjou un document de premier ordre.

O. DE G.

*
*
*

En pleine Vendée Angevine, dans la paroisse de Saint-Laurent-de-la-Plaine, existe un sanctuaire vénéré, la chapelle de Notre-Dame-de-Charité. Le vicaire actuel, M. l'abbé Guinhut en a, avec la collaboration de M. l'abbé Uzureau, retracé l'émouvante histoire qui se rattache à celle de la Révolution dans l'Ouest (Angers, Siraudeau, 1901). Les vandales de 1793 détruisirent la chapelle qui datait d'un siècle environ, et leur fureur se tourna contre un vieux chêne entre les branches duquel la Vierge passait pour apparaître. Réédifiée en 1817, la chapelle de Notre-Dame-de-Charité vient d'être restaurée. Ses pieux historiographes rappellent les noms des paroissiens de Saint-Laurent de la Plaine que leur attachement à la religion fit fusiller au Champ des Martyrs; ils citent l'interrogatoire du vicaire, M. J. Moreau, à qui l'on ne put arracher des aveux sur les processions que les fidèles faisaient autour du chêne sacré.

C'est encore la période révolutionnaire qui encadre l'étude de M. l'abbé Uzureau sur *Une famille saumuroise. Les Sailland d'Epinal* (Saumur, imprimerie Picard, 1901). M^{me} Sailland d'Epinat fut, comme le dit son biographe, une *héroïne martyre*, mais il ne paraît pas que son mari, autre victime, l'ait égalée en héroïsme.

O. DE G.

..

ECRIVAINS D'AMÉRIQUE. Washington Irving, Henry Wadsworth Longfellow, par A. Schalck de la Faverie. — Paris, typographie A. Hennuyer, 1901.

Nous connaissons bien imparfaitement en France la littérature des Etats-Unis d'Amérique, à laquelle une langue propre a manqué pour affirmer son originalité. Anglais de langage, les poètes et prosateurs américains le deviennent souvent aussi d'idées et de forme; les meilleurs d'entre eux se sont pourtant essayés et ont réussi à affirmer leur personnalité. Leur dernier biographe et critique, aussi ingénieux que pénétrant, M. A. Schalck de la Faverie, établit bien le contraste entre les deux écrivains qu'il étudie d'abord : Washington Irving, pur lettré, et lettré anglais, qui effleura pourtant la popularité avec son *Rip*, l'épisode le plus connu de l'agréable *Sketch book*, ou livre d'esquisses; Longfellow, vrai et presque grand poète, qui a droit à la reconnaissance des Français d'aujourd'hui, pour avoir célébré leurs ancêtres acadiens dans sa délicieuse *Evangeline*, et au fervent hommage de ses compatriotes pour avoir écrit le récit merveilleux de la conquête, la *Chanson de Hiawatha*, sorte de *Chanson de Roland* de l'Amérique du Nord. M. Schalck de la Faverie montre dans Longfellow le poète national, comme il nous montrera ensuite dans Edgar Poë, Nathaniel Hawthorne et Bret-Harte, les conteurs nationaux d'un grand pays où l'imagination scientifique n'est pas seule en honneur. Ces deux premiers chapitres nous mettent en goût de connaître bientôt un ouvrage qui sera, à beaucoup d'égards, une révélation pour le lecteur français.

O. DE GOURCUFF.



Une Conférence à la Paroisse Bretonne

Le 6 octobre dernier, était réservé un délicat plaisir aux sociétaires et amis de « la paroisse bretonne de Paris » réunis, comme chaque premier dimanche du mois, 129, boulevard Raspail : conférence de M. le vicomte de Gourcuff, auquel M^{lle} Martineau, de l'Odéon, prêtait son gracieux concours.

Qui eût pu louer les Poètes bretons avec autant de compétence, de charme et de chaleur convaincue que l'orateur, leur émule ?

Après avoir rendu justice, dans un langage élégant et châtié, aux premières inspirations du génie national, il apprécia le talent et les œuvres de ses devanciers : Brizeux, le chantre de *Marie* et du pays morbihannais, dont « L'enterrement d'une jeune fille » donna à ceux qui ne le connaissaient que superficiellement un avant-goût des jouissances que leur ménagerait son étude approfondie ; la Villemarqué, le Breton de noble race, à qui ses patientes et érudites recherches, rehaussées par sa propre inspiration, ont permis de doter son pays d'un monument littéraire, auquel son nom restera à jamais attaché ; le grand traditionniste Luzel ; enfin, Souvestre qui ne jouit pas d'une réputation proportionnée aux services qu'il rendit aux Lettres.

Le conférencier passa ensuite en revue ses principaux contemporains, dont les premières fleurs permettent d'attendre une opulente moisson, Tiercelin, qui a à son actif nombre d'œuvres de valeur, mais qui ne fut jamais mieux inspiré peut-être que dans la délicieuse pièce « Et puis, c'est mon pays ! » si vivement goûtée des auditeurs ; Le Goffic, dont on applaudit « Les matelots de Groix » et l'« A-propos de Montfort-l'Amaury », qui ouvre de vastes horizons sur les questions sociales actuelles.

D'Anatole Le Braz, on apprécia « la chanson des Chênes » avec

une sympathie doublée par la pensée de l'épouvantable et récente catastrophe qui a atteint le poète dans ses plus chères affections. « Les chemins bretons » de Parker obtinrent aussi un légitime succès.

Puis « Les loups bretons » du célèbre Botrel furent déclamés par M^{lle} Martineau — qui avait déjà, très heureusement pour leur renommée, interprété d'autres œuvres — avec une énergie si pathétique et saisissante, qu'elle fit passer dans la salle un souffle d'enthousiasme.

L'orateur s'était réservé « La boîte de Chine », cette pièce jolie et sentimentale qui laisse au cœur un doux attendrissement. Il le dit de façon assez parfaite pour qu'on eût l'illusion d'entendre son auteur lui-même, le populaire Yann Nibor.

Terminons par la mention des « Cloches de Sainte-Melaine » de Sébillot, fort applaudies, cette trop rapide nomenclature, incapable de donner aux lecteurs une juste idée de l'agrément de cette conférence.

Tous la goûtèrent ; non seulement les lettrés, mais aussi les braves gens qui formaient une partie du public et qui, sans connaître leurs gloires provinciales, même de nom parfois, ont le sens inné de la poésie, par le seul fait de leur origine.

Le conférencier dut le sentir et ce fut sa meilleure récompense.

MARIE LECONTE.



Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imp. LAFOLYE, 2, place des Lices.

LES ROMANS DE LA TABLE RONDE

I

Sur l'ancienne histoire de la Grande-Bretagne les renseignements certains sont très rares. Le petit livre de Gildas n'est qu'une violente et imprécise déclamation, les vies de saints sont bondées d'interpolations, les récits avec lesquels le gallois Nennius composa, vers l'an 800, sa compilation souvent remaniée, les *Annales de Cambrie*, la *Chronique saxonne*, les poèmes de ceux que l'on appelle les bardes gallois du VI^e siècle composés entre le X^e et le XII^e, ne méritent qu'une médiocre confiance¹. Vers 1138, un prêtre gallois, Gaufrroi de Monmouth, qui avait déjà composé deux ans auparavant les prophéties de Merlin, et qui, dix ans après, écrivit la vie de Merlin, rédigea, probablement en Normandie, une compilation de tout ce que lui fournissaient les sources latines et celtiques, faisant appel pour compléter ses renseignements à une imagination très

¹ C'est ainsi que la *Chronique saxonne*, prenant le Pirée pour un homme, invente un Natanleod, un Cymen, un Cerdic, un Port, un Wypped, un Oella qui existent, non comme chefs bretons ou saxons, mais comme entités mythologiques ou comme parrains obscurs de localités sans importance. Les Brutus, Loctrinus, Camber, Albanactus, Corineus, Turnus, Humber, Sabrina, Hamo, Gallus, Eburacus, par lesquels Gaufrroi de Monmouth explique les noms de Bretagne, de Logre, de Cambrie, d'Albanie, de Cornouaille, de Tours, de l'Humber, de la Severn, de Southampton, du ruisseau de Gallim, d'York, sont tout à fait imaginaires. La reine Marcia est censée l'auteur des coutumes spéciales qui régissent les marches; les géants Gog et Magog viennent fort à propos pour expliquer le nom de lieu Langoemagot. Les portes Billingsgate et Ludesgate de Londres sont expliquées par les dieux celtiques humanisés Beli et Lud, Leicester par le dieu Léir, Gloucester par l'empereur Claude; Galles doit son nom à un roi ou à une reine, Bath au roi Bladud; le Westmoreland est le pays de Marius. Ainsi le gallois Y Gadarn, l'île des forts, devient un homme, Hu Gadarn, comme la Bretagne devient le roi Prydain.

abondante, comme à peu près à la même époque Henri de Huntingdon avait uniquement recours à la même faculté pour amplifier les maigres récits de la *Chronique saxonne*. Le livre eut un énorme succès, et, en 1155, le normand Wace, le prenant pour une œuvre historique, le traduisit en français avec quelques additions, empruntées aux légendes celtiques, sur lesquelles le succès du livre de Gaufrroi de Monmouth avait déjà sans doute appelé l'attention des trouvères en quête de sujets nouveaux.

Pour se rendre compte de la déformation que Gaufrroi de Monmouth a fait subir aux faits que nous ne connaissons que par lui, il est donc nécessaire de voir ce que sont devenus, sous sa plume ou sous celle des conteurs gallois, auteurs des triades et des *Mabinogion*, les faits pour lesquels nous pouvons contrôler leurs dires par d'autres sources.

Quels sont donc ces grands événements de l'histoire primitive de l'île de Bretagne ?

54 A. C. — Le roi breton Cassivellaunos, trahi par son compatriote Mandubratios, est vaincu par César : le romain Labérius périt dans la bataille. Labérius devient Labiénus, dont le nom était plus connu, Cassivellaunos a pour père ou pour conseiller un personnage divin, Heli ou Beli, transformé en homme ; il est trahi par un autre personnage divin, Andriu, habillé du nom virgilien d'Androgeus appelé Avarwy par les triades (N^{os} 4, 9, 10, 57, 65, 118, 119, 122 de l'éd. Loth).

51 P. C. — Caratacos, fils de Cunobelinos, fils lui même de Tasciovanos, trahi par la reine Cartismandua, est vaincu par les généraux de l'empereur Claude. L'empereur Auguste avait été en bons termes avec Cunobelinos. Vespasien, avant de monter sur le trône lit la guerre en Bretagne. Juvénal parle d'un roi breton Arviragus. Dans les triades (118, 120, 121, 122, 123, 132, 143), Caratacos est fils du dieu Bran, trahi par la déesse Aregwedd ; Gaufrroi de Monmouth l'ignore et le remplace par Arviragus, frère de Witherius (chez les Gallois Gueirid, triade 122, et Gwydyr, peut être Guidar ab Run ab Beli lu Cunobeli de la triade 26) et, confondant deux Cunobelinos d'époque différente, il fait de celui-ci un fils de Tenuantios.

II^e SIÈCLE. — Le christianisme est prêché en Bretagne sous le pape Eleuthère ou Evariste (100-109) ; le propagateur en est, dans les triades 124 et 139, Leiruc ou Leurug, fils du dieu Coel, peut-être forgé sur Leir ; les missionnaires sont dans Gaufrroi Duban et Fagan. Ces deux noms et celui de Leurug se retrouvent parmi les patrons des églises voisines de Landaf : ce sont des personnages qui sont au plus tôt du VI^e siècle. On a donné le nom latin Lucius à Leurug, parce qu'on a vu dans le premier le mot latin *lux*, dans le second le mot gallois *lever*, qui tous deux veulent dire lumière : peut-être aussi parlait-on d'une prédication sous un empereur romain du nom de Lucius, par exemple Lucius Verus. Tous deux sont surnommés *levermaur*, la grande lumière.

III^e SIÈCLE. — Guerres de Septime Sévère en Bretagne contre Fulgenius, qui est sans doute le Gallois Olwen, puisque Owein est devenu Vigenius sous la plume de Gaufrroi (III, 181), rivalité de ses fils, Bassianus Caracalla et Geta (212), martyr des SS. Alban, Julius et Aaron, auxquels Gaufrroi, prenant le nom latin de l'étoile pour un nom d'homme, ajoute Amphibalus, usurpation de Carausius et de son successeur Allectus (287-297), rattachement de la Bretagne à l'empire par les victoires de Constantius et d'Asclépiodotus. Tout cela est raconté par Gaufrroi sous des couleurs très fausses, le meurtre de Géta par Caracalla tient à ce que l'un est fils d'une Bretonne, l'autre d'une Romaine : cette tragédie domestique revêt la couleur d'une guerre de races ; Allectus, qui est le successeur de Carausius, est représenté, parce qu'il l'a assassiné, comme le chef du parti romain, et par suite Asclépiodote est fait chef du parti national et ses exploits rapportés à tort à une période différente de ceux de Constantius. La femme de celui-ci, Hélène, est confondue avec la déesse bretonne Elen, fille du dieu Coel : celui-ci devient ainsi le beau-père de Constantius.

312, victoire de Constantin, proclamé empereur par les légions de Bretagne, sur Maxence. 383-388, usurpation de Maximus, que Gaufrroi appelle Maximianus (triades 9 et 139). 392, usurpation

¹ Fulgenius est d'ailleurs le nom d'un roi breton dans Gaufrroi. (III, 19), où il est fils de Cherin et frère d'Eldad et d'Andriu.

d'Eugenius, l'Owein des triades 26, 118, 120, qui en font le fils de Maximus, dont il reproduit la carrière. 402 et non 417, départ des troupes romaines. 406, leur retour. 407, les légions de Bretagne proclament empereur Gratien, puis Constantin ; les Romains quittent la Bretagne pour n'y plus revenir. 410 et non 449, terrible invasion des Saxons (qui avaient déjà paru en 360, 363 ou 364, 367, 374, 382, 392). 411, Constantin, qui s'était installé en Gaule à Arles, est mis à mort. Son fils Constant, associé par lui à l'empire, est assassiné en Espagne par Geroncius, qui s'appuie sur les barbares. 429, tournée pastorale de saint Germain d'Auxerre (on a dit à tort qu'il était venu deux fois en Grande-Bretagne). 442 et non 473, les Saxons prennent pied définitivement en Bretagne.

IV^e OU V^e SIÈCLE. — Martyre de Sainte Ursule, attribué par Gaufrui aux dieux celtiques de la mort, Maelwas et Gwynwas (Malgo et Guanius¹).

C'est à une date inconnue du v^e ou du vi^e siècle qu'ont vécu Vortigern, Ambrosius, Artus et les chefs qui ont lutté contre les Northumbres et dont nous parle une des sources de Nennius. Saint Gildas, mort en 570, fut le contemporain des rois Maglocunos (triades 67, 71, 104), Vortiporios, Constantin, Conan et Cuneglasos ; mais on ignore les dates précises de leur règne ; Maglocunos, par exemple, meurt en 547 ou 577, suivant les auteurs

Gaufrui connaît quelques saints : Daniel, sacré évêque de Bangor en 584 (triade 151), David, évêque de Menevia de 601 à 606 (triades 71 et 77), Cenauc son successeur, Dubric, mort en 612, Centigern mort la même année (triade 71), Teliâu ou Cheliâu, évêque de Landaf, qui vivait, je crois, au vii^e siècle (triades 77, 78, 149). Sanson, évêque de Dol au vi^e siècle, Patern (triade 77), Cadoc (triades 95, 150), Iltud (triade 133) et son disciple Madoc Morvryn (colline de la mer, 151).

Gaufrui a développé, en suivant de plus près l'histoire, les événements qui suivent l'expulsion du roi breton Cerdic, mort en 616, à laquelle il mêle le siège de Cirencester en 879 par Gormon, la mis-

¹ Elle est fille de Nothus (le dieu celtique Nudd) dans le chroniqueur Sigebert de Gembloux, d'où Gaufrui l'a faite fille de Donatus ou Dianotus.

sion de saint Augustin, la défaite de Broc nail à Chester par le roi northumbre Ethelfrid (613), suivie du massacre des moines de Bangor (la triade 30 ajoute le personnage d'Iago, fils de Beli, qui mourut cette même année), les exploits de Cadwallo, fils de Cadvan (triades 1, 13, 55, 59, 67, 81), contre le roi northumbre Edwin (triades 20, 60, 63) et ceux de son alié le roi angle Penda et de son fils Wulfred contre Osfrid, Osric, Oswald, Oswy, auxquels il a tort de mêler le roi scot Aidan, plus ancien de quelques années,¹ Cadwallader, fils de Cadwallo (triades 18, 36, 50, 67, 124), dont, au lieu de raconter la légende nationale, le soufflet reçu du barde Golydan, le cadeau fatal reçu d'Einiawn, il a calqué l'histoire sur celle du roi de Wessex Cadwalla, dont il confond le compatriote Ina avec les guerriers divins Ivi et Ivor. Il saute alors du VII^e au X^e siècle et termine par quelques mots sur le roi saxon Athelstan, qui réunit toute l'île sous ses lois.

Pour allonger son récit, Gaufrroi fait appel aux souvenirs classiques. Il développe longuement la fable de l'origine troyenne des Bretons avec des emprunts faits à Virgile et aux légendes carlingiennes, il coud bout à bout des généalogies de chefs de clans (v. g. liv. II, ch. 16, liv. III, ch. 19), qu'il entremêle de vagues éloges, il s'adresse enfin aux récits mythologiques, qui sont si nombreux dans la littérature galloise.

Celle-ci ne compte pas moins de cinq mabinogi de ce genre ; un sixième, celui de *Maxime*, composé en Cambrie, est semi-historique ; cinq sont relatifs au roi Artus. Sur les mabinogi mythologiques, deux, *Pwyll* et *Math*, ont été composés en Cambrie ; ils entendent toujours par nord le nord-Galles, par sud le sud-Galles. Deux autres, *Bran* et *Manawydan*, ont de même été composés par un Cambrien pour qui l'Irlande était le pays au-delà des mers dont parle la mythologie, mais ils ont subi l'influence de Gaufrroi (Cassivellaunos est roi de Londres, le centre du pays breton est à Oxford). Le mabinogi de *Lud* se passe à Londres et à Oxford, et le pays au-delà des mers est la France, comme c'est le cas dans les récits de Gau-

¹ Le Cadavael de Nennius, roi breton du VII^e siècle, omis par Gaufrroi, se retrouve dans la triade 66.

froi sur les filles de Léir. Dans l'histoire des frères rivaux Bran et Beli, Ferrex et Porrex, comme dans le récit du meurtre de Malin par son frère Mempricius, il y a une variante du récit mythologique que l'on trouve déjà en Egypte sous les noms d'Osiris et de Typhon, à Rome sous ceux de Romulus et de Rémus, chez les Hébreux sous ceux de Caïn et d'Abel. Comme Remus, Malin en mourant donne son nom à l'île, Inis Mel. Citons encore Bladud tombant du ciel comme Icare, Morvidus dévoré par un monstre marin comme Hippolyte, Mempricius mangé par les loups¹.

Trois récits, les exploits de Dunwallo (le Dumnagual des triades 107, 114, 125, 134, 136), l'histoire de Peredur et de Gorbonian. et celle de Cunedda et de son frère Margan pourraient bien être de l'histoire transposée : c'est-à-dire que Gaufroi aurait placé avant l'ère chrétienne des faits réels dont il ne connaissait pas la date.

Cunedda paraît bien être un personnage historique, installé à la fin du IV^e siècle en nord-Galles, où il fit souche de rois, aux dépens des indigènes représentés ici par le mythologique Margan qui n'est qu'une variante de Malgo.

II

Il est bon maintenant de dire quelques mots de la manière dont Gaufroi a mis en œuvre les sources dont je viens de parler, d'autant que, pour une partie tout au moins, il les a empruntées à un intermédiaire armoricain. J'ai donné quelques exemples de la manière

¹ La plupart des personnages de ces contes sont connus des triades, Pryderi (63), Bran (14, 76, 124, 125, 162), Branwen (18) Gwydion (143, 146), Math (25, 75), Lud (14, 64), Lir (11, 51, 138), Leu (30, 57, 65), Goronwy son meurtrier (49), Manawydan (42, 65), Ajoutons-y Mabon (11, 138), Gwyn (146), Coll, fils de Collvrevi qui apprit la magie de son oncle le nain Ruddlum et introduisit en Cornouaille le froment et l'orge (25, 73, 133), le nain magicien Eiddilic (75, 98), l'astrologue Idris (146), Ganhebon le savant (148, 150), Geir ou Gweir, fils de Geirion ou Geirioed (11, 56, 138), le magicien Drych fils Cibder (r. 73 et *Kuhlwch*) Goel, fils de Cyllin, l'inventeur du moulin (147), Nevid, le No³ gallois (150), le couple humain Duivan et Duivach qui repeupla la terre après le déluge (116), et nous aurons la liste de tous les personnages mythologiques que nous fournissent ces deux sources.

dont il traite les faits historiques¹ ou les contes mythologiques sur lesquelles il travaille. Pénétrons un peu plus avant dans son procédé.

Les récits épiques peuvent modifier les faits de deux manières : par des anachronismes qui font vivre à la même époque des personnages de siècles différents, ou encore par des transpositions géographiques.

Gaufroi me paraît avoir inventé peu de noms d'hommes. Les récits où presque tous les noms sont bretons ne peuvent avoir été inventés par lui ; tel l'épisode de Cassivellaunos où figurent un Androgeus, nom virgilien qui recouvre l'Andriu celtique, un Nennius, un Evelin (lisez Levelin), un Hirelglas, un Guertaeth, un Britael, un Cridious, un Scœva (à rapprocher du Scéf père de Scild des récits anglo-saxons) dont les uns sont des personnages mythologiques, les autres peut-être des personnages historiques, telle l'histoire d'Octavius et de Maximus, où figurent Levelin (le Levelys du mabinogi de *Lud*), Trahern, Meriadec, Donatus, Caradoc, Mauricius, où il a peut-être ajouté Gombert, allié d'Octavius, emprunté aux chansons de geste, et Imbaut, ennemi de Mériadec, qui n'en doit pas être différent, tel le martyr d'Ursule, le conte des filles de Léir et de leurs époux Henwin (Gwyn) et Maglaun (Maelwas), les deux meurtriers des compagnes d'Ursule, auxquels il a peut-être ajouté le mari de Cordelia, Aganippus, où je vois le nom du dieu germanique de la mort, Hagen, déformé sous l'influence du nom d'une fontaine voisine de l'Hélicon, l'Aganippe, l'histoire de Dunwallo avec ses ennemis Ymner, le géant Ymi de la mythologie scandinave, Stater que l'on retrouve dans une des généalogies publiées par M. Loth à la suite de sa traduction des *Mabinogion* (gén. n° 2), et Rudauc². S'il a rajeuni Aidan et vieilli Margetiud de Demet pour en faire les contemporains d'Ethelfrid et d'Oswald, il ne les a

¹ Voici encore un exemple : il existait dans le Westmoreland un menhir dont les indigènes rattachaient l'érection au souvenir d'une grande bataille entre les Romains et les indigènes. Gaufroi en parle à deux reprises comme de deux batailles différentes livrées par Marius à Rhodri, par Octavius à Trahern. Dans les deux cas, le romain porte un nom romain : le second est certainement inenté, le premier a pu être emprunté à quelque inscription voisine. J'ignore où il a pris les deux noms indigènes.

² On trouve les variantes Baduc et Nydaus.

pas inventés, et si je suis porté à croire que son Godbold, allié d'Oswald, a été emprunté par lui à la source où il a puisé Gombert, Imbert et Imbaud, je ne crois pas qu'il ait inventé Bléri de Cornouaille, qu'il fait périr sous les coups d'Ethelfrid. J'en dirai de même de son Divan (lu à tort Eledan. IX, 15, écrit parfois Eluan, Deruvan. Eleran, nom d'un fabuleux évêque de Rennes au IV^e s.) et de son Fagan ou Maugan, dont il fait tantôt des missionnaires du II^e s., tantôt des évêques du VI^e; et qui étaient honorés avec Leurug et Medwy (le Bedwin des contes gallois) dans le pays de Landaf, ce qui me porte à croire qu'il n'a pas plus inventé Theon, Tremounus, etc.

Je ne vois que trois récits où il me paraisse avoir fortement amplifié sa matière; le conte de Bran, qui s'est enrichi de la prise de Rome par son homonyme Brennus, et où les noms propres sont soit latins, comme Gabius et Porsena, soit germaniques, comme Cheulf, Elsing (l'Elsung des *Nibelungen*), Guichtlac (l'Hygelac de *Beowulf*), Seguin (personnage de l'épopée romane, recouvrant peut-être un plus ancien Segos ou Sieg), le conte de Brutus, où, à côté de noms celtiques, Gérion, Mempricius, Corineus, on en trouve de germaniques, Gouffier d'Aquitaine (le Wulphere des *Nibelungen*, confondu avec notre Gaifier), Imbert qu'il a déjà utilisé sous les formes Gombert, Godbold, Imbaud, Subard (lisez Suhard), et de gréco-latins, Pandrasus, Antigonus, Assaracus, Turnus¹, enfin le conte de Ferrex et de Porrex, fils du roi Gorbogudo et de la reine Widen, où il fait figurer à nouveau le Suard dont je viens de parler.

Dans tous les récits mythologiques des Bretons, il y a un pays du nord habité par des barbares, un pays du sud, foyer de toute civilisation et origine de tout progrès. Mais le pays civilisé est, d'autre part, le pays des dieux, des ancêtres, des morts, l'autre monde, le pays au-delà des mers, où les héros vont conquérir les objets précieux, donc le pays ennemi. Ces deux notions qui, par

¹ Le traître Anaclæt, qui est un nom de pape, recouvre peut-être un nom celtique ou germanique mal lu par Gaufrois. Pandrasus, dont la fille porte un nom breton Ignoge, pourrait bien de même être sous l'influence de Virgile, une déformation du celtique Andred. De même Assaracus, qui reparaît plus loin comme un roi breton.

moments, sont contradictoires, embrouillent considérablement les récits épiques où se sont enchevêtrés ces thèmes mythologiques.

Le pays des dieux et des démons, de la lumière et des ténèbres, le pays de la mer situé sous les flots ou au delà des vagues, le pays bleu, le pays vert, a été assimilé en effet à tous les pays qu'un bras de mer ou un large fleuve séparait du pays breton. Pour les Cambriens, c'était l'Irlande (contes de *Bran* et de *Manawydan*, histoire de *Vortigern*). Pour d'autres, c'était le pays au-delà de l'Humber, ou la France, ou dans cette région l'Armorique dont le nom prêtait à la confusion, ou la Bourgogne dont l'épopée germanique avait popularisé le nom en y faisant régner les princes des ténèbres, meurtriers de Sigfrid, le dieu du jour. C'est en France que se réfugie le roi Léir, c'est le roi de France qui intervient dans les débats fratricides de Ferrex et de Porrex ; c'est près du roi de Bourgogne que Bran trouve un appui ; c'est dans une expédition en Bourgogne qu'Artur perd l'élite de ses guerriers. Le Berri, à cause de la confusion de ce nom propre avec le mot berrie, terre déserte, est quelquefois devenu synonyme de Bourgogne et d'Armorique comme dans l'épopée carolingienne, et l'ennemi de Lancelot, (Claudas, une variante du dieu Lot ou Lud, est tantôt roi de Bourges, tantôt roi de la terre déserte.

Gaufroi lui n'hésite pas. C'est un anglo-normand, pour lequel l'Angleterre au sud de l'Humber (c'est ainsi qu'il entend le pays du midi) est, sauf un cas (l'histoire des frères de Gorbonian), non seulement le pays civilisé, mais le pays dont le souverain règne finalement sur l'île. Cela va si loin que, quand un prince a ses sympathies, comme Cadwallo, il en fait, non pas avec l'histoire un roi du nord-Galles, mais un roi d'Angleterre habitant Londres. C'est là que siègent les dieux du jour transformés en hommes (Beli), ou les héros vainqueurs (Cunedda), transformés en dieux du jour ; le pays des ténèbres, sur lequel règne le Dieu de la nuit, Bran ou Margan, étant toujours la moitié de l'Angleterre située au nord de l'Humber. De plus, comme le champ visuel de Gaufroi embrasse toute l'île, le pays au-delà des flots est pour lui la France ; et de même que sa conception londonienne, cette idée a pénétré, je l'ai déjà dit, dans certains mabinogi. Toutes les fois donc que l'on en trou-

vera des traces, on saura que l'on est en présence d'une version des récits bretons partiellement ou totalement rajeunie, à partir du XII^e siècle.

Ce n'était pas ainsi que les indigènes de race celtique se représentaient les choses du VII^e au X^e siècle. L'ennemi pour eux n'était pas au nord, mais à l'est, dans le pays saxonisé. De là vient que l'on trouve dans Gaufrroi tant de personnages sympathiques qui sont des occidentaux, cornouaillais ou cambriens, mais surtout cornouaillais¹. Il n'a pas osé, sur ce point, modifier ses sources. Ses successeurs ont été plus hardis. Je n'en veux citer qu'un exemple. Constantius est devenu pour lui le maître de la Bretagne en épousant la fille du roi (il faut lire du dieu) qui la possédait, Elen, fille de Coel ; donc Coel a dû supprimer Asclépiodotus dont Gaufrroi a précédemment raconté la vie ; c'est le meurtrier des héros, donc un saxon, un oriental, et la ville de Colchester vient fort à propos par son homonymie fournir à Coel un berceau très naturel. Mais Wace qui a mis en vers français le latin de Gaufrroi, a trouvé cette conception révoltante. Pour lui les assassins, les sauvages sont à l'ouest, d'ailleurs Coel est un dieu breton, et il en fait sans hésiter un Gallois.

Du VII^e au X^e siècle, il se forma donc une autre notion des choses que celle qui pouvait avoir cours au IV^e ou au XII^e siècle, lorsque l'île était presque complètement unifiée. La Bretagne était pour les indigènes uniquement le pays demeuré indépendant, au sud la Cornouaille, au centre la Cambrie, au nord l'Albaïe, et il existe dans les triades 71, 84, 139, des traces de cette division tripartite, qu'on retrouve dans l'histoire de Dunwallo. Plus tard, la Cambrie demeura seule indépendante : le pays du nord fut alors le nord-Galles, le pays du sud le sud-Galles. Lorsqu'on entendait dire que Constantius était mort dans la Bretagne du nord, on s'imaginait que cela signifiait dans le nord-Galles, et on remplaçait York par Segontium. Parfois on continuait à diviser la Bretagne en trois parties, mais on omettait la Cornouaille qu'on remplaçait par le sud-Galles, ou l'Albanie qu'on remplaçait par le nord-Galles. Dans les récits de Gaufrroi sur Cassivellaunos et sur Cadvan on trouve des traces de ce procédé.

¹ A cause du sens mythologique de ce mot.

Gaufroi a recueilli fort peu de traditions cambriennes : il en a existé cependant : j'ai cité les contes gallois de *Pwyll* et de *Math*, et, en défalquant certaines interpolations dues à l'influence de Gaufroi, ceux de *Bran* et de *Manawydan*. Le conte gallois de *Maxim* est purement cambrien : son Octavius n'est pas roi de Bretagne, mais de Cambrie ; il n'est pas roi du nord, mais roi de nord-Galles, et les villes que construit sa fille sont toutes en Cambrie, Caerleon, Caer-marthen et Carnarvon, tandis que le récit de Gaufroi sur Octave et Maxime évolue dans l'île tout entière. De même c'est en Cambrie et sur la frontière orientale du pays, dans les environs de Gloucester, que Nennius ou l'auteur du VIII^e siècle dont il a reproduit le récit localisait l'histoire de Vortigern et d'Ambrosius, et tout en l'étendant par endroits à l'île tout entière, Gaufroi a cependant dans une certaine mesure respecté cette localisation plus ancienne.

Ce qui appartient donc en propre à Gaufroi de Monmouth, c'est cette conception que les événements qu'il raconte ont l'île de Bretagne tout entière pour théâtre, et que la France est le pays au-delà des flots où se rendent, de temps en temps, les héros de ses récits : par là, il est parfois plus près de la vérité que les Cambriens qui, dès le VIII^e siècle, plaçaient ces contes en Cambrie avec l'Irlande comme pays au-delà des mers. Il a d'ailleurs peu employé les sources cambriennes, et s'est surtout servi de récits où la Bretagne était réduite à la Cornouaille et la France au territoire qui lui faisait face, l'Armorique¹. La légende de Maxime, celle de Constantin, celle d'Artus, celle de Cadwallo lui viennent d'un intermédiaire que j'appellerai cornavio-armoricaïn : et si ce dernier n'a pas été rédigé dans notre Armorique, notre pays a certainement, du moins, été connu et certaines de ses légendes employées dans sa rédaction².

¹ Dunwallo, Artus, Asclepiodotus, Henuinus, Tenuantius, Corineus et sa fille, Caradoc et son fils Mauricius, Donatus sont Cornouaillais.

² Un dernier groupe de récits, composés sur la frontière anglo-écossaise à partir du XII^e siècle, paraît, sauf celui des frères de Gorbonian, être demeuré étranger à Gaufroi.

III

Vortigern et Ambrosius étaient deux chefs bretons qui, après le départ des Romains, se disputèrent le pouvoir. Gurtigern Gurtheneu (et non fils de Gurtheneu) ou Vortigern était fils de Guitaul ou Guitolin¹, avec lequel Ambrosius avait eu déjà mille à partir. Serré de près par son adversaire, il fit appel aux Saxons qui depuis longtemps ravageaient les côtes bretonnes, leur céda le royaume de Kent où régnait Goaragon, et prit à son service les chefs qui portent les noms plus ou moins réels de Hengist, Horsa, Octa et Ebissa. Cela ne l'empêcha pas d'ailleurs de succomber sous les coups d'Ambrosius, et son fils Pascentius eut le même sort.

Est-ce Vortigern, est-ce Ambrosius, est-ce un Guortepir ou Vortimer que l'on fait généralement fils de Vortigern qui livra aux Saxons trois batailles dont chaque parti dans ses annales s'attribue le gain, les documents là dessus sont contradictoires. Plusieurs parlent même à tort de quatre rencontres. S'ils s'accordent à placer la dernière dans l'île où non loin de l'île Thanet, ils ne s'accordent pas sur l'emplacement des deux autres, livrées, disent-ils, à Egelesford ou à Epsford, à Crayford ou sur la Darent, ni sur l'ordre dans lequel elles furent livrées. Ils s'accordent cependant sur ce point que l'une coûta la vie aux deux chefs Categirn et Horsa. Concluons simplement qu'il est probable que ces batailles sont réelles, de même que les victoires d'Ambrosius à Maesbili et à Caerconan, mais qu'il n'est pas certain que les personnages qui y figurent soient rigoureusement contemporains.

A ce récit les Cambriens ajoutèrent trois contes : le combat des dragons auquel le dieu Lud avait mis fin, le conte de l'enfant sans père qui doit vaincre le tyran (on retrouve ce thème dans l'histoire de Macbeth et de Macduff), et le conte du massacre des chefs au festin de réconciliation que l'on trouve dans l'histoire légendaire

¹ Gaufrroi a pris ce nom de Guethelin pour le donner dans un récit antérieur à un archevêque de Londres.

de la Saxe, de l'Ecosse et de l'Irlande. L'enfant sans père fut Ambrosius et il fut surnommé Merlinus : c'était sans doute le nom du héros mythologique du conte que l'on démarquait pour le lui attribuer.

Les Cambriens ont cherché de plus à localiser l'histoire en Cambrie. Ils ont placé la forteresse où se passa le combat des dragons, tantôt en nord-Galles où ils trouvaient un dinas Emrys (le château d'Ambrosius), tantôt en sud-Galles sur la Towy où était Carmarthen, qu'ils traduisaient la ville de Merlinus et non la ville de Moridunum. En dehors de leur pays, sur l'autre rive de la Severn, à Gloucester, ils ont placé le pays d'origine de Vortigern, le traître, l'étranger¹, et ils l'ont rattaché au prétendu fondateur de Gloucester, le héros éponyme Gloiu et à sa fille Geuissa, donnant ainsi à ce dernier nom le sens d'étranger². Dans le récit de Gaufrroi, une partie de cela a subsisté : deux héros, un comte et un évêque de Gloucester, Eldad et Eldol, sont empruntés à une généalogie des descendants de Vortigern ; c'est en Irlande et non en Gaule que l'on va chercher les pierres qui marqueront la sépulture des héros. Là encore cependant il y a des traits qui sont introduits par lui, la localisation à Salisbury à cause du fameux monument mégalithique de Stonehenge de la sépulture des chefs massacrés au banquet de réconciliation, la légende sur la forteresse de Caercorei en Lyndsey, le rôle de Londres et de Winchester, les campagnes contre York et Alclud, etc.

IV

J'arrive enfin aux légendes que j'ai appelées cornavio-armoricaines. Ce que j'entends par là, c'est que le héros, généralement un cornouaillais, trouve asile non en Gaule ou en Irlande, mais en Armorique, et par le secours des Armoricains, est rétabli sur le trône de ses pères. Ces récits sont donc composés à la plus grande

¹ Peut-être aussi quelque descendant de Vortigern régna-t-il à Gloucester.

² Cf. à ce point de vue Geuissa, fille de Claude, le gévisséen ou romain Octavius, la fille du gévisséen ou angle Penda.

gloire des Bretons de France : il est naturel de supposer qu'ils ont eu part à leur rédaction.

1° *Episode de Maximus*. — Lorsqu'on voulait, en style de l'époque romane, indiquer comment on devenait empereur de Rome, on disait que le personnage dont il s'agissait avait épousé la fille du dernier empereur, l'héritière de l'empire, tant il semblait que le droit successoral fut la seule porte du pouvoir ; et, comme Octave Auguste était resté le plus connu des empereurs romains, on exprimait l'avènement de Maximus à la pourpre en 383 en disant qu'il avait épousé la fille d'Octave. Plus tard on apprit que ce Maximus était parti de Bretagne pour conquérir Rome : c'était donc un roi breton ou plutôt un romain qui, ayant obtenu une souveraineté en Bretagne (et pour cela il fallait qu'il eût épousé la fille du roi), était rentré à Rome à la tête d'une armée bretonne. Pour être devenu breton, le beau-père n'en garda pas moins son nom d'Octavius. Il a paru tout naturel de lui donner pour auxiliaires ses deux beaux-frères, auxquels on a attribué, je ne sais pourquoi, les noms de Mériadec et de Donatus (Dianotus, Adeon), et qui sont récompensés par l'attribution à l'un de la Gaule, à l'autre de la Grande-Bretagne. Peut-être, à l'imitation de certaines légendes germaniques ou par un procédé identique à celui qui les inspira, lui donnait-on ses beaux-frères pour ennemis avant de les lui donner pour alliés : il aurait dû conquérir la main de la divine princesse sa femme sur ces êtres divins, habitants du royaume de la Nuit.

Or, dans Gaufrroi, Mériadec n'est plus roi de Gaule, mais seulement de l'Armorique, la seule partie de la Gaule où il y eut en fait des Bretons, la bataille qui livre le pays à Maxime ne se livre plus près de Paris, mais près de Rennes, et Mériadec porte le nom de Conan, qui est justement celui du fondateur de la puissance des comtes de Rennes, mort en 992. Ces modifications sont-elles l'œuvre de Gaufrroi ? Je ne le crois guère. Elles doivent dater du siècle précédent, avoir été rédigées en Armorique.

C'est au cornouaillais Caradoc et à son fils Mauricius que Maxime doit la couronne. Ces deux princes sont les ennemis de Mériadec ; c'est le cornouaillais Donatus qui est roi de Bretagne, et dans Gaufrroi tout au moins, où Mériadec joue le principal rôle (ce qui appuie

encore l'hypothèse de l'origine armoricaine), beau-père et non beau-frère de Mériadec. Que faut-il conclure du rôle que joue ici la Cornouaille ?

Ce mot a deux sens : il désigne la pointe, l'extrémité d'une région ; il a donc un sens géographique très voisin du vocable mythologique par lequel on désigne, aux extrémités de la terre, le pays des morts ou des ténèbres, le pays des êtres surnaturels. C'est ainsi, je crois, qu'il faut interpréter ce mot dans la légende de Conan, où ses ennemis et son beau-père seraient également du pays des dieux et des démons¹, dans la légende qui montre le fils de Brutus tué par la princesse cornouaillaise qu'il a épousée, dans celle des filles de Léir où les princes époux des deux méchantes filles sont l'un roi d'Albania, l'autre de Cornubia, deux pays évidemment synonymes dans l'espèce, tous deux royaumes de l'extrême nord.

Comme les Gaëts venus en Irlande, avec Eber, comme les Francs conduits par Ivor, les Cambriens disaient avoir eu pour chef de leur émigration Ivor, fils d'Eblin, sorti jadis comme le soleil du milieu des flots, venu, dit-on plus tard, du pays de la mer, *ar mor*. Quand ce pays fut identifié avec l'Armorique gauloise, Elin devint naturellement Alain, nom porté par deux des souverains du pays Alain le grand, et Alain Barbe-Torte. En négligeant Pasquiten, qui n'avait jamais régné sur la péninsule tout entière, on pouvait considérer Alain comme le successeur de Salomon ; voilà sans doute pourquoi Gaufrroi, dédoublant Ivor en Ivor et Ivi, comme Roland en Ivoire et Ivon, plaça cet événement à la fin de son histoire et vit un retour d'Armorique dans le récit de la première occupation du pays.

Ce sont sans doute aussi des Armoricaïns qui ont donné à Cadwallo pour soutien leur roi Salomon, tandis que dans l'histoire il s'était réfugié en Irlande, qui ont placé leur Hoël près d'Artur,

¹ Peut être cependant Mériadec est-il un dieu de la Nuit, ennemi de Maxime, régnant sur le pays au-delà des flots, tandis que Caradoc, ami de Maxime, ou Donatus, qui règne sur le pays de l'auteur du récit, ont revêtu certains attributs du dieu du Jour. Les Gaëls appellent Conaing un féméré, c'est-à-dire un des méchants dieux des Ténèbres et de la Mort.

transformé le dieu Andriu en un roi Audren d'Armorique, frère de Constantin, et placé l'armoricain Budes (lisez Budic) près de ses enfants. Est-ce Gaufroï qui a opéré ces localisations ! Je n'en crois rien, puisqu'il fait du protecteur de Léir un roi de France, du protecteur de Bran un roi de Bourgogne, créant de toutes pièces son récit dans le premier cas, mais respectant dans les autres les versions plus anciennes, qu'il avait sous les yeux.

(A suivre.)

V^{ic} DE CALAN.



SOUVENIRS D'EMIGRATION

Siège de Maëstricht, du 16 février au 4 mars 1793.

Passage du Zuyderzée en janvier 1795.

(SUITE¹)

En reprenant à Liège leur pauvre chambre « chez le citoyen Dus-sart, à *La Barbe d'or*, vis-à-vis de *L'Aigle Noire*, rue Feroustrie, » les deux exilés, M de Bremond d'Ars et son beau-frère de Maurville, y retrouvèrent plusieurs lettres arrivées en leur absence, et que cet honnête homme, dont mon grand-père rappelle souvent la constante probité, leur avait conservées. Ces lettres écrites par leur famille étaient rédigées en pur style républicain, le seul admissible ; mais, au moyen de conventions cryptographiques, on y lisait, entre les lignes apparentes, les nouvelles si impatiemment attendues.

Pour tracer cette secrète correspondance, ma grand'mère employait le lait, système assez primitif qui semble cependant lui avoir toujours réussi pour se soustraire aux perquisitions de la poste, bien que sur plusieurs lettres on lise : « ouverte par ordre du gouvernement. »

Dans ses Mémoires d'outre-tombe, Châteaubriand nous dit que les lettres dont M^{me} la duchesse de Berry — alors emprisonnée à Blaye — l'avait chargé de remettre à Prague au roi Charles X et à M^{me} la Dauphine, avaient été écrites avec du jus de citron, et qu'il eut bien de la peine, de concert avec M^{me} la duchesse d'Angoulême, à en faire reparaître les caractères, à l'aide d'un réchaud.

¹ Voir le fascicule de septembre 1901.

Ma grand'mère suivait la méthode ancienne ; car les divers moyens de correspondre secrètement étaient connus des Romains. Ausone conseille à son ami saint Paulin de les employer pour échapper à la surveillance de la censure qui, dès ces temps reculés, ne se gênait pas pour violer le secret des lettres.

« Si la trahison te menace, si tu redoutes l'importune censure du préteur, — écrit le poète bordelais à l'évêque de Nole — aie recours à la ruse : trace des lettres avec du lait ; le papier en se séchant, retiendra ces caractères toujours invisibles et la cendre chaude les fera reparaître! »

La lecture de la plupart des lettres adressées à Liège ne présenta pas autant de difficulté au moment de leur réception : mais aujourd'hui, après plus d'un siècle, il n'est guère possible de les déchiffrer entièrement. Nous reproduisons celle que M^{me} de Bremond d'Ars écrivait de Saintes, le 1^{er} février 1793, pour annoncer à son mari la mort de l'infortuné Louis XVI.

Au citoyen Peters, négociant, chez le citoyen Dussart, à la Barbe d'or, vis-à-vis de l'Aigle Noire, rue Féroustrie, à Liège.

1^{er} février 1793, l'an 2^{me} de la République.

C'est bien à présent, mon cher ami, que nous pouvons

Enfin les monstres ont consommé le plus horrible de tous les crimes ! c'est un lundi vingt-un janvier qu'ils ont livré leur Roiau supplice. Il a reçu espérer jouir d'une liberté sans bornes : le tiran

l'arrêt de sa mort avec la sérénité et le courage que donne l'innocence. Cet infortuné Prince lorsqu'il monta sur l'échafaud voulut haranguer le peuple.

qui nous a fait gémir si longtemps sous sa puissance

« .. Si tibi proditor instat,
Aut quæsitioris gravior censura timetur,
Occurrit ingenio, quo sæpè occulta teguntur.

Lacte incide notas : arescens charta tenebit
Semper inadapicuas ; prodentur scripta favillis.

*n'existe plus. Nos dignes législateurs l'ont vu
mais Santerre, l'infâme commandant Santerre, lui dit que ce n'était
plus le temps de parler et fit couvrir sa voix par le bruit des tambours...
guillotiner gayement, après avoir jugé dans*

*On peut dire qu'il est mort en vrai héros chrétien... Ah! n'en
doutons pas, il a reçu la récompense de son douloureux martyre.*

leur âme et conscience qu'il méritoit de

*Dieu lui préparoit depuis longtemps une couronne plus brillante
que celle qu'il avoit sur la terre !.. Mais mon cœur se déchire
perdre ainsi la vie. Vous ne sauriez croire*

*en songeant au sacrifice que le sien a été obligé de faire lorsqu'il
s'est séparé de sa trop malheureuse famille ! Qui oserait à présent
combien les bons patriotes se félicitent*

*se plaindre de son sort ?... Le canibale Garnier a écrit au club
d'ici que l'infortunée Antoinette alloit être renvoyée devant les
de la mort de Louis ; les aristocrates seuls*

*tribunaux ordinaires (1). Sûrement son arrêt de mort est déjà prononcé
dans l'affreux antre des Jacobins. Tous les honnêtes gens sont
en gemissent, parce qu'elle détruit à jamais*

*consternés : on a vu même de grands patriotes, amis de la chose
et non de la cruauté, verser d'abondantes larmes Pour moi je*

leurs coupables espérances.

*n'en reviens point, cette idée est sans cesse présente à mon esprit : elle
me suit partout... O mon Dieu ! que voulez-vous faire de nous*

Dès que j'aurai les détails qui ont précédé

*puisque vous avez permis qu'un être aussi vertueux succombat ! !
Il ne faut plus se le dissimuler, on ne doit plus espérer de repos*

(1) Garnier (de Saintes), conventionnel et régicide : banni sous la Restauration, il alla d'abord en Belgique, puis en Amérique où il périt noyé en descendant l'Ohio.

et suivi l'exécution de notre ennemi, je

Sur une terre habitée par les crimes et les forfaits ! Que tu es heureux, mon ami, dans ce moment d'être hors de cette terre abominable !

m'empresserai de vous les faire passer : ils

Je suis fâchée que tu n'aies pas compris le sens de ma dernière lettre. J'espère que l'envoi des renoncules que tu as peut-être reçues à

ne peuvent, j'en suis sûr, que vous intéresser

présent, t'aura éclairé le mystère. J'ignore quel est le droit de commission qu'aura pris la fleuriste¹ mais l'envoi était égal

beaucoup puisque vous partagez tout ce qui

pour Dangel² et pour toi : ainsi vous partagerez comme deux frères. Le Champenois est allé directement trouver (*illisible*)

nous fait plaisir.

... qui a été impitoyable sur le sort de son neveu. J'en suis doublement fâchée, parceque cette inhumanité est incompréhensible, et que ses amis, avec la meilleure volonté, sont dans l'impuissance de renouveler leur envoi. Au nom de Dieu, gardez le secret :

Mon commerce ne va pas aussi bien depuis

Je vous le répète, c'est de la plus grande conséquence pour vos amis. Nous avons enfin conservé la bonne Jeanne-Julie qui est bien

quelques mois. J'avais d'abord acheté une grande

la plus sensible et la plus excellente fille du monde. Cela m'a nécessité un rachat plus considérable d'effets pour son usage, mais je n'en

quantité de vin et d'eau-de-vie, mais l'un

¹ Ces tristes fleurs étaient quelques louis péniblement recueillis et adressés par l'entremise d'un négociant de Bordeaux à l'honnête hôtelier de la *Barbe d'Or*.

² *Dangel* est l'anagramme du nom de Langle que le vicomte de Maurville avait porté dans la marine.

suis pas fâchée si nous pouvons réussir à la conserver avec nous.

Enfin nous voilà quittes pour le moment de la présence de ces fripons.

et l'autre ont si considérablement tombé, que

Mais ce qu'ils nous ont laissé de meubles en exécution de la loi n'est que sous inventaire provisoire, j'ignore s'ils nous les laisseront en déduction

je ne ferai plus d'empte jusqu'à ce que

sur nos droits ou s'ils nous donneront une seconde fois le désagréable spectacle de voir notre maison assiégée par les voleurs.

j'aye la certitude de revendre avec profit tout

Nous ne convenons pas au frère Dom Antoine, aussi ne le voyons nous presque jamais ainsi que sa femme. Je sais

ce que j'ai dans mes magasins.

seulement qu'il ne se ressent point de la misère des temps, qu'on fait forte dépense chez lui en bonne chère et en parure.

D'ailleurs, le fidèle serviteur qui m'aidait

Il a fait l'acquisition de la maison de l'ami de la Grande Prieure. Pendant mon affreux démeublement, il ne nous

à conclure ces bons marchés n'est plus chez moi :

a donné, non plus que sa femme, le plus léger signe d'intérêt...

Mais il n'est pas le seul égoïste et insouciant. Si j'avais

il s'est marié et m'a quitté hier soir pour

assez de papier pour entrer dans des détails sur le compte de bien d'autres personnes comme lui et dans la même

aller à Marennes où sa femme a son ménage.

position que moi, tu serais vraiment étonné de leur conduite. Mais laissons pour ce qu'elles valent les personnes

Mes enfants grandissent à vue d'œil. En

insensibles : elles ne sont pas dignes de nous occuper.

J'embrasse ton cher compagnon de chambre. Son peu d'années je compte leur abandonner le correspondant ne peut écrire à sa belle-sœur, parcequ'il ignore le lieu de sa demeure. Nous n'écrivons qu'une fois soin de leur fortune. L'aîné joint à une la semaine pour épargner vos bourses. Tenez-vous pour avertis et ne vous inquiétez pas. Vous autres, mes bons amis, continuez figure charmante beaucoup de talents vos deux fois. Ta sœur t'embrasse. Adieu, âme de ma vie ! Je te quitte faute d'espace.

déjà. et le second, gros garçon bien robuste, ne manque point d'intelligence. Les deux plus petits apprendront sous leurs frères tout ce qui leur sera utile de sçavoir, sans aller en pension chez un négociant.

Donnez-moi de vos nouvelles, je vous prie, mon cher ami, et croyez que je n'ai pas de plus grande satisfaction que lorsque je lis les assurances de votre amitié.

Adieu, je suis à vous pour la vie.
Votre dévoué serviteur.

FRANÇOIS BEAUJARDIN.

Nous avons conservé l'orthographe de cette lettre double: l'écriture apparente est celle d'un employé de commerce, si l'on en juge par sa netteté calligraphique. Celle de ma grand'mère est, au contraire, bien tremblée, bien déformée. On devine les poignantes émotions de la malheureuse femme de l'exilé.

En terminant ce premier récit d'un des épisodes de l'émigration, je ne puis m'empêcher de reproduire, à cette occasion, les réflexions de Châteaubriand sur cette période de notre histoire si injustement envisagée.

« On crie contre les Emigrés : ce sont des tigres qui déchirent le sein de leur mère. Mais à l'époque dont je parle, on s'en tenait aux vieux exemples, et l'honneur comptait autant que la patrie. En 1792, la fidélité au serment passait encore pour un devoir. C'était la cause de l'ordre européen. »

J'ajouterai que le reproche ne pouvait guère s'adresser aux défenseurs de la ville de Maëstricht contre l'attaque d'un général péruvien.

D'ailleurs, on ne connaît pas sous son véritable jour le sentiment intime de ces proscrits auxquels la rentrée dans leur pays était interdite sous peine de mort : ils n'en déploraient pas moins les calamités publiques. Mon aïeul était de ceux-ci, et je trouve souvent consignée l'expression de ses patriotiques regrets :

« Que ne voyons-nous les Princes tenter tous les efforts pour pénétrer en France et y faire appel à tous les bons Français dans l'espoir de rompre enfin la chaîne des citoyens perfides qui assassinent notre pauvre patrie ! »

Il avait le droit de penser ainsi, après toutes les preuves de désintéressement qu'il avait données à l'Assemblée Nationale pour hâter de sages réformes et favoriser la liberté.

(A suivre.)

A. DE BREMOND D'ARS.



DOCUMENTS

SUR

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE TRÉGUIER

(Suite¹).



Parlons maintenant des Confréries établies dans la cathédrale de Tréguier, non pour en faire l'historique, mais pour indiquer les revenus qui y étaient affectés².

1° Saint Tugdual.

C'était la Confrérie des tisserands et filotiers. Elle percevait une livre de cire de tous les apprentis, de tous les compagnons et maîtres tisserands, et des marchands de fil, lorsqu'ils tiennent boutique au marché de Tréguier. L'ancien usage est d'apprécier à 12 sols chaque livre de cire, d'après une décharge de comptes de 1665, signé : L'hostis.

Dans un compte rendu devant le seigneur Evêque, ayant pour adjoint le greffier de l'officialité, Robert, le 11 septembre 1659, sont marquées les rentes suivantes :

Sur liorz parc an moulec, par François Le Guen . . .	1 liv.
Sur mez-an-guin, Minihiy, par les mineurs de M ^{me} de Kerousy	6 liv.
Sur la maison de M. de Beauchesne, après, de M. de Kéridreux	12 liv.
Sur liorz an orson, en Trédarzec.	4 liv.

¹ Voir le fascicule d'octobre 1901.

² *Les Confréries*, voir « *Vie de saint Yves, Étude sur sa vie et son temps*, p. 270, » par M. l'abbé France, archiprêtre de Lannion.

Sur une maison, rue Poissonnerie, héritage de P. Lourec.	7 sols.
Sur une maison et parcelle de terre rue Poul Raoul.	2 liv. 8 sols
Sur une autre maison, même rue, Y. Johannet.	3 liv.
Sur la maison Marguerite Guiniou, grand' rue.	7 sols.
Pour la réception dans la confrérie, chaque membre payait	3 liv. 4 sols.

Il se disait une messe tous les dimanches et mercredis sur l'autel de la Confrérie.

Confrérie Saint-Yves.

Elle avait autrefois pour gouverneur des prêtres, des nobles ou des bourgeois. Elle n'a jamais eu de revenus ; son fonds était les aumônes qu'on ordonnait en justice pour les adjudications, les dissolutions de mariages, et les réceptions des confrères. Et s'il y a eu des rentes autrefois, tous les titres sont perdus.

A quelle époque remonte cette confrérie ? On ne saurait le dire ; au moins à la même époque où fut érigée à Rome une confrérie de Saint-Yves. A la prière de la reine Anne de Bretagne, femme de Louis XII, et du cardinal Guibé, Léon X « accorda l'érection d'une « *confrérie* considérable à Saint-Yves, de Rome, pour les personnes « de l'un et l'autre sexe, le 8 avril, avec des grâces et des privilèges « considérables. » (DOM LOBINEAU, *Hist. de Bret.*, p. 832.)

Il s'établit des confréries de ce nom à Lannion, à Guingamp où elle existe encore.

Confrérie de Notre-Dame de Pitié.

(*C'est la confrérie des apprentis et maîtres tailleurs.*)

Elle avait comme revenu annuel :

1° Sur la maison Pierre Barac'h, rue Saint-François.	12 sols.
2° Sur la maison des demoiselles Meunier, rue des Poissonniers.	3 sols.
3° Sur une maison, rue des Perdrix.	1 liv.
4° Sur un petit jardin, près la demeure d'Henri	

Le Gueult.	1 liv.
Les garçons tailleurs, à leur entrée en apprentissage paient.	12 sols.
Après l'établissement, pour droit d'ouvrir boutique	1 liv. 4 sols.
Les maîtres tailleurs, suivant un ancien usage, paient, à Pâques.	1 sol.

Confrérie du Saint-Rosaire.

Les actes capitulaires portent l'érection et fondation du Saint-Rosaire en l'église cathédrale, par noble et discret messire Michel Thépault, chanoine, et l'approbation des évêque et Chapitre. « Il veut qu'une messe basse soit célébrée en la chapelle du Rosaire, en l'honneur de la glorieuse Vierge, à toutes les fêtes d'icelle et à chaque premier dimanche du mois, par un chapelain que le Chapitre, après le décès du fondateur, nommera et instituera. A la fin de la messe, se dira le *De profundis* sur la tombe qui lui est concédée par le Chapitre dans la dite chapellenie. » Cette confrérie est dotée de trois sommes de froment payables par le procureur de la fabrique, ainsi qu'il est rapporté par l'acte de donation, daté de l'an 1635, signé par Noel Deslandes, évêque, et M. Thépault.

Confrérie du Saint-Sacrement.

Les renseignements se réduisent à quelques lignes concernant les rentes affectées à cette confrérie.

M ^{lre} du Portal doit une rente de.	6 liv.
Jean Ménard, sur une maison dans la grand'rue.	2 liv. 6 sols.
Sébastien Le Gueult, sur une maison rue S ^t -André.	1 liv. 4 sols.
Yves Le Béver, sur Parc-ar forn, Minihy.	7 liv. 10 sols.
Sur Loguel ar Pezron, en Peuvénan, il est dû.	3 liv.
Les Paulines doivent.	16 sols.
M ^{lre} Mercier, sur une maison, rue du Collège.	3 sols.
Sur une maison, rue des Perdrix, Cath. L'hoguil- lard doit.	1 liv. 10 sols.

Sur maez ar men, en Langoat, la veuve Trémel doit 1 boiss. from.

Le gouverneur de la fabrique recevait ces revenus et devait faire dire une messe à note le jour de la fête de Saint-Jacques, 1^{er} jour de mai, devant l'autel du Saint-Sacrement.

En 1651, M. et M^{me} Gravé, enterrés à l'entrée du chœur du Duc, avaient donné 50 livres de rente à la confrérie du Saint-Sacrement. L'acte de fondation stipulait « que deux du chœur porteraient « le petit dais quand on communie les malades à domicile, et toucheraient chaque fois 18 sols. Les deux porte-flambeaux, qui « étaient en surplis, comme à la procession du Sacre, avaient chacun deux liards ; les flambeaux étaient de cire blanche. » Depuis la vente des biens de la famille Gravé, cette rente est perdue, comme beaucoup d'autres.

D'après M. Chardin, une famille de ce nom, du ressort de Saint-Malo, portait : *d'azur au chevron d'or, accompagné de 3 losanges de même.* (Bull. monum.)

Il nous reste à parler des Indulgences et faveur accordées par les Papes, les ducs de Bretagne et les rois de France au chapitre et à la cathédrale de Tréguier « par dévotion à saint Tugdual et saint Yves ».

Les originaux ont disparu, sauf la Bulle de canonisation de saint Yves, qui est aux Archives. Elle a été transcrite par M. l'abbé Daniel, curé-archiprêtre de Dinan. Ce que je donne ici n'est en quelque sorte qu'un inventaire, mais garanti toutefois, des pièces importantes dont la perte est déplorable.

Indulgences et Privilèges.

1^o Il y avait trois bulles de Notre-Saint-Père le Pape Clément VI touchant la canonisation et translation du glorieux saint Yves, et concession d'indulgences, à perpétuité, à tous les fidèles qui visiteront l'église, chapelle et tombeau dudit Saint, tant aux deux fêtes principales que durant les octaves. Les bulles sont données à Avignon les années six et septième du Pontificat, c'est-à-dire 1348 et 1349.

En effet saint Yves fut canonisé le 19 mai 1347 ; et quelques mois après, le 29 octobre, on releva de terre ses ossements sacrés qui reposaient dans la cathédrale. Depuis cette époque, la fête de saint Yves, au 19 mai, et celle dite d'hiver, au 29 octobre, sont célébrées fidèlement par tous les vrais chrétiens du pays de Tréguier.

2° En 1472, le Pape Sixte IV porta sentence d'interdit et excommunication majeure « sur tous pirates, corsaires, pillards et larrons « tant par mer que par terre, d'Angleterre et autres provinces, « troublant et inquiétant les pèlerins et personnes dévotes qui visitaient l'église cathédrale de Tréguier, pour gagner les indulgences « y concédées. » L'exécution de la dite bulle est renvoyée au cardinal Allain, de Sainte-Praxède, aux abbés de Sainte-Croix et de Beaufort, et fut donnée à Rome, l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur 1472. Signé sur le pli : J. de Luca, et scellé avec un fil de soie jaune.

3° Trois lettres missives. l'une de la congrégation Saint-Louis, à Rome, et les autres du sieur Bocon, chanoine de Léon, touchant la demande et la réception des reliques du glorieux saint Yves, envoyées aux prêtres de cette congrégation, en la dite ville de Rome, par les sieurs chanoines et chapitre de Tréguier, par ministère du sieur Bocon. Les lettres sont datées de l'an 1637.

4° Reconnaissance de M^{re} Jean-Baptiste de Kerguezay, seigneur du Keruel, « d'avoir été saisi d'une boîte d'argent par les seigneurs Evêque et chapitre de Tréguier dans laquelle étaient enfermées et cachelées des reliques du glorieux saint Yves, pour être présentées à Sa Majesté Louis XIII^e. » Acte du 7 avril 1639. Signé J. B. de Kerguezay de Keruel.

5° Requête présentée par les PP. provincial et définitif et autres supérieurs du tiers-ordre de Saint-François, de la province de Saint-Yves, en France, pour obtenir des Evêque et Chapitre de Tréguier une parcelle des reliques du glorieux saint Yves, à eux donné pour Patron, pour être exposées en leur couvent de Nazareth, à Paris. La dite requête signée F. Drontius, magister provincialis, frères Hyerosme de Lisieux, et fr. Anth. de Sens, définitifs provinciaux.

Privilèges pour le Chapitre.

1° Sous ce titre, le mémoire du chanoine Burlot mentionne tout d'abord les « Lettres du roi Charles, duc de Bretagne et Vicomte de Limoges, et Jeanne, Duchesse, dame et héritière desdits lieux, « par lesquelles en considération de la dévotion qu'ils avaient aux « reliques du glorieux saint Yves, dont le corps repose en la cathédrale de Tréguier, et pour avoir eu des reliques dudit Saint pour « envoyer à leur cousin le Roi de Cypre, délivré d'un grand péril, « par l'intercession dudit Saint, les Evêque, Chantre et Chapitre « et gens de l'église cathédrale sont déclarés exempts de tous impôts, gabelles, aides, subsides et redevances quelconques qu'on « pourrait prétendre et lever sur les vins, blés, chairs et autres « choses nécessaires pour leur vie, ou sur les fruits provenant de « leurs bénéfices, à les pouvoir vendre, changer, charger et décharger à l'avenir et à perpétuité, en tous les ports et havres du « dit évêché. » Ces lettres concédées par le duc de Bretagne, Charles, visitant le tombeau de Saint Yves, en l'église de Tréguier, le 26 avril 1364¹, et par ladite duchesse, à Nantes, le jour de la nativité de saint Jean-Baptiste, au suivant, signées et scellées.

2° Lettres de sauvegarde du Roi concédées par Bertrand du Guesclin, duc de Molines, connétable de France, à l'évêque de Tréguier et à son Chapitre, « à pouvoir jouir de leurs franchises, privilèges et « libertés de charger et décharger leurs denrées et marchandises, « sans empêchement de Nully. »

Ces lettres sont du 11 juillet 1373, signées par M. le connétable, — Régnault.

3° Lettres du « duc Jean de Bretagne, comte de Montfort, portant confirmation des privilèges susdits en faveur des évêque et chanoines de Tréguier. » Données à Nantes, le 23^e janvier 1388, signées par le Duc. — de Margne — et scellées.

4° Lettres du duc de Bretagne portant exemption à l'évêque de Tréguier, Pierre Piédou, et au collège de sa cathédrale, de tous

¹ 1365, d'après Alb. Le Grand.

devoirs d'entrée et sortie aux havres de Lantréguier et de la Roche-Derrien, — du 15 mai 1394. — paraphées Olivarius Ernaudy.

5° Lettres « du duc de Bretagne portant défense d'appeler les « Evêque, Chantre et Chapitre et collège de Tréguier hors de la « province de Bretagne, pour quelque cas et matière que ce soit, « s'il n'est privilégié et s'il n'y a pas mandement spécial. » Publiées es plaids généraux du conseil privé du Duc, le 7 de décembre 1408.

6° Lettres patentes du roi Charles VI, par lesquelles « par l'avis « des princes du sang, ducs et pairs de France et autres de son conseil, il veut et ordonne que les fruits des évêchés et autres bénéfices ecclésiastiques, durant la vacance d'iceux, demeurent employés à l'entretien, décoration et réparation des temples et « églises dont ils dépendent sans pouvoir être convertis en usage « profane. » Ces lettres patentes, en latin, enregistrées à la diligence de Pierre des Essarts, maître d'hôtel du Roi et prévôt de Paris, le 27 mars 1410, — signées et scellées.

7° Lettres concédées par le duc Jean à Alain Le Torz, criminel réfugié en la ville de Lantréguier, comme en lieu de sauvegarde, pour jouir du privilège du minihy de Saint-Tugdual, par lesquelles lettres le dit privilège est renouvelé et confirmé en faveur des criminels, en payant cinq sols au prévôt de la ville, et ce, pour la singulière affection et dévotion dudit Prince aux saints Patrons de ladite Eglise. — Données à Vannes, le 26 novembre 1412.

8° Lettres du duc Jean par laquelle « mû de piété et de dévotion « au glorieux saint Yves, l'un des Patrons de l'église cathédrale de « Tréguier, et aussi pour le soin qu'avaient eu l'évêque et chanoines « dudit lieu de procurer la délivrance dudit prince, ledit évêque « ayant été ambassade pour en traiter, ils sont déclarés francs, « quittes et exempts de tous devoirs, impôts et subsides pour la « charge et décharge des blés de leurs bénéfices, vins et autres « denrées, eux et leurs successeurs. » Les dites lettres données à Vannes, le 4 octobre 1420, signées et scellées.

9° Lettres patentes « contenant les accords, traités, conventions, amitié et alliance jurées et promises entre le roi de France Louis XI et le duc François, comte de Montfort, Richemont, d'Estampes, de Vertus, etc., tant à Caen qu'à Amiens, publiées et acceptées par

l'évêque de Tréguier, Christophe du Chatel, et les Chantre et Chapitre de ladite église, et par l'abbé de Sainte-Croix près Guingamp, avec clause expresse « pourvu que rien ne soit préjudicié ni dérogé aux droits, libertés, privilèges, exemptions et immunités de l'église de Saint-Tugdual et son minihy et leurs supputs, et qu'ils demeurent en même état que par le passé. » Signées : Christophe, évêque de Tréguier, — Jean Symon, notaire du Chapitre, — Bertrand, abbé de Sainte-Croix, *avec même provision*.

Les dites lettres sont datées du 15^e jour de mai 1740, et scellées de deux sceaux.

10^e Lettres du seigneur de la Trémouille, lieutenant-général du Royaume, au pays et duché de Bretagne, « connaissant avoir reçu le serment et hommage rendus au roi, en sa personne, à Guingamp, par les gens d'Église et bourgeois de Lantréguier, par quoi sont pris en la sauvegarde du roi avec les habitants de ladite ville et du Minihy, et même des paroisses de Plouguiel et Plougrescant, avec défense à tous gens de guerre et aux autres sujets du roi de loger, fourrager, piller ni rien prendre desdits habitants ou de leurs terres, lieux ou métairies, sans payer, sur peine de la hart. » — Données à Guingamp, le 8^e jour de juin 1491. — Signées : de la Trémouille, J. Chauchy, — et scellées.

11^e Lettres patentes du roi Charles IX « portant défense aux personnes de la religion protestante ou prétendue réformée de faire prêcher, administrer, sacrements, prières ni autre ministère de religion en la ville de Lantréguier, ni autres villes, bourgs, ni bourgades du diocèse, sans le consentement des évêques, recteurs, curés, vicaires ou marguilliers des lieux. » Données à Paris, le 11^e de mai 1562, signées par le Roi. — Arnoul, maître des Requêtes, — et scellées.

Remarquons en passant que cette même année, par l'édit de Nantes, Catherine de Médicis accorda aux protestants la liberté de leur culte, avec la liberté de conscience, Tréguier eut donc un privilège d'autant plus insigne. Jean Juvénal des Ursins occupait alors le siège de Saint-Tugdual.

12^e Lettres « de garde gardienne du roi Henri III en faveur des chanoines et Chapitre de Tréguier, par laquelle est commise et

attribuée la juridiction et connaissance du premier chef de toutes causes, matières, procès et différends entre les seigneurs du chapitre et les sujets du Roi en ledit évêché, tant au demandant qu'au défendant aux Juges de la Cour royale de Tréguier. — Le 8^e avril 1571. — Signées : P. Le Bleiz. Lesdites lettres lues et publiées ès bans et ressorts du Gouello, Guingamp, Morlaix et Lannion, vérifiées ès parlement.

Epilogue.

Ici se termine, un peu brusquement, cette étude bien imparfaite, appuyée sur des documents très intéressants. Elle est le résultat de longues et consciencieuses recherches, le fruit d'un travail poursuivi avec amour, pendant les soirées d'hiver dans une chambre de presbytère de campagne : c'est là tout son mérite.

Né tout près de l'antique monastère de Saint-François, à la porte de Tréguier, élevé au petit séminaire où j'ai passé ma jeunesse comme étudiant et professeur, j'appris de bonne heure à invoquer les deux glorieux patrons de la cité et de la région trécoroise. Que de fois, tout petit enfant, j'ai prié devant les treize autels qui rayonnent autour du vaste chœur de la cathédrale ! C'était une sorte de pèlerinage intérieur. Aujourd'hui encore, tous les visiteurs pieux s'arrêtent à chacune de ces chapelles, en stationnant plus longtemps au tombeau de saint Yves et à l'autel des Trépassés.

Chaque dimanche du mois de mai, que j'aimais parcourir la voie tranquille et silencieuse qui mène de Tréguier au Minihy ! On y allait, le chapelet à la main, assister à la première messe, et communier aux intentions des parents défunts et des marins absents. Cette touchante coutume existe toujours, car le culte des morts est très vivace dans notre pays et saint Yves y est associé, en quelque sorte, par la piété des fidèles. De plus il se plaît à entourer de sa protection nos braves matelots et leurs familles si chrétiennes¹.

Je dépose cet humble essai aux pieds de saint Tugdual, comme un hommage de profonde dévotion. Que saint Yves aussi daigne

(1) Na neus ket guelloc'h vit an dud a vor.

Il n'est pas de meilleur (que saint Yves) pour les marins.

l'agréer comme un faible tribut de ma gratitude, pour des faveurs signalées obtenues par son entremise, surtout pendant les années d'un ministère tout particulièrement difficile, dans la paroisse de Louannec.

Si l'on veut bien leur faire une petite place à côté des savants travaux de MM. Pol de Courcy, Gaultier du Mottay, Paul Chardin (auxquels j'ai fait plus d'un emprunt), ces modestes notes aideront à donner une idée plus exacte de la cathédrale de Tréguier, et de ses nombreux privilèges. Nous souhaitons vivement que d'autres soient assez heureux pour découvrir des matériaux pouvant servir à un travail plus important, et attendu avec une juste impatience : *l'Histoire de l'ancien évêché de Tréguier.*

Goudelin, le 29 octobre 1901,
en la fête de la Translation des Reliques de saint-Yves.

L'abbé Jⁿ ALLAIN,
Recteur de Goudelin.



POÉSIES FRANÇAISES

LA FUIE DU BOIS-ROUX

Par un jour pluvieux, j'errais sur des rivages
Où le vent m'apportait le parfum des œillets.
Tout-à-coup l'arc-en-ciel parut dans les nuages
Eclairant l'horizon de ses brillants reflets.

Il semblait couronner une tour solitaire
Dominant la presqu'île aride et sans coteaux,
Vieux colombier aux murs envahis par le lierre,
Qui sert pour diriger les marins sur les eaux.

A sa porte jadis étaient des armoiries,
Mais en vain l'antiquaire en cherche les couleurs.
Le peuple les brisa comme les seigneuries ;
Les murs épais ont seuls défié ses fureurs.

De hardis passeraux nichent dans les cellules.
Les pigeons sont partis et ne reviendront plus.
Les ravenelles d'or, les blanches campanules
Ont poussé sur le toit, dans les gazons touffus.

J'aime voir cette fuie au sommet du village,
Près d'un sombre bouquet de sapins murmurants,
Comme un pbare au milieu de l'Océan sauvage,
Faisant signe aux vaisseaux d'éviter les brisants.

Ruine abandonnée, elle est utile encore,
Pareille aux grands vieillards savants et glorieux,
Dont l'esprit s'est éteint, que pourtant on honore,
Car l'éclat du Passé s'étend toujours sur eux.

JOSEPH ROUSSE.

La Plaine (Loire-Inférieure).



LES VAGUES

Sous le flambeau funèbre et pâle de la lune,
Sous le cierge du phare allumé sur la dune,
Un soir, je regardais, auprès du gouffre amer,
Avec des chocs affreux et des bruits d'avalanches.
Mourir en s'écrasant les vagues de la mer.
Le sourd hennissement de ces cavales blanches
Retentissait sans fin sous le ciel constellé :
Vers les rochers tranchants lugubre défilé,
Lente procession pour trouver la mort brève.
Leurs crinières d'argent s'épalaient sur la grève,
Et le vent déchaîné, tragique, mugissant,
Mettait son froid baiser au front des moribondes
Et dispersait au loin l'écume de leur sang.
D'où venaient sur les mers ces belles vagabondes ?
Du midi, du couchant, du nord, de toutes parts.
Quelques fussent les lieux de leurs lointains départs,
Aux mêmes rocs aigus, aux mêmes grains de sable,
Toutes venaient finir leur destin périssable.

∴

Ainsi, par des courants invisibles poussés,
Aux plages de mon cœur déferlent mes pensers.
Qu'ils viennent de la mer sinistre ensevelie
Sous le voile brumeux de la mélancolie :
Qu'ils viennent du regret, du remords, de l'ennui,
De mon passé perdu qui pleure dans la nuit :

Ou qu'ils viennent encor des mers phosphorescentes
Que colorent sans fin les flammes renaissantes
De l'espoir, du désir et du rêve vermeil ;
Qu'ils naissent dans le jour ou bien dans le sommeil,
Aux plages de mon cœur il est un lieu mystique
Où tous viennent finir leur course fatidique.
Douce beauté, ce lieu, c'est le roc immortel
Où, pour toute la vie, est dressé ton autel.

EMILE GABORY.



NUITS D'ÉTÉ

Dans le calme imposant des claires nuits d'été,
Il est doux, quand là-haut les étoiles scintillent,
De contempler l'azur où les astres fourmillent,
Et les soleils confus du grand chemin lacté ;

Leur éclat, tamisé par les voûtes profondes,
Semble s'être adouci pour le plaisir des yeux ;
Mais un esprit rêveur qui regarde les cieux
Pense à la multitude énorme de ces mondes .

Le nôtre n'est auprès de ceux qui peuplent l'air
Qu'un sable imperceptible au milieu de l'espace ;
Dans l'infini des temps, c'est la lueur qui passe
Et ne dure pas plus qu'un fugitif éclair.

Habitants inconnus des planètes prochaines,
Pour qui notre sphère est un petit point bleuté,
Avez-vous comme nous la curiosité.
De savoir ce qu'on fait aux étoiles lointaines ?

Et songe-t-on parfois sur quelque astre géant
Au vague Lilliput que nous nommons la Terre ?
Ses savants daignent-ils s'occuper du mystère
De ce globe qui sort à peine du néant ?

Avez-vous les pensers qui tourmentent les hommes,
Et sentez-vous aussi le cruel embarras
De vouloir tout connaître et de ne savoir pas
Où l'on va, d'où l'on vient, et pourquoi donc nous sommes ?

Votre œil est-il ému par la splendeur des cieux ?
Ou si vous n'êtes rien que des âmes pesantes,
Plus heureuses que nous, créatures pensantes,
Que n'a pu contenter un million de dieux ?

Exempts du vain désir de soulever les voiles
Qui cachent les secrets de l'obscur avenir,
Ne pensez-vous jamais que, tout devant finir,
Le ciel vieilli sera le charnier des étoiles ?

PAUL SÉBILLOT.



POÉSIE BRETONNE

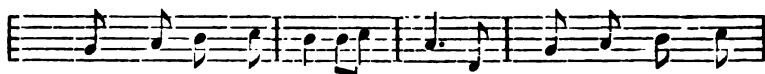
MA FERSON KOZ

Allegro. — Diskan.

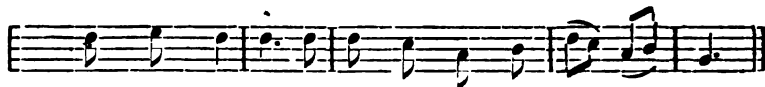
Air de la *Croix du chemin* (BARZAZ-BREIZ).



Das -- tum , 'me -- an ; e -- vit pe --- tra ? A...



c'han nan ei gan -- in ne -- tra ; Ro -- omp be-pred, ro-



omp dalc'h mad ; Na re - fomp bi - ken re a vad.

I

Em farroz e oa eur person ;
(Ar c'hosan dimeuz ar c'hanton) ;
Daoulagad arc'hlaz, drem lirzin,
Bleo gwenn... biken n'hen ankouain.

II

An oll, dre ar vro, a veule
E joasted, e garante,
(Gwir eo 'oa eur boan evitan
Gwelet anken an disteran).

III

Dan nep war e dor a skoe
An nor raktal a zigore ;
E blijadur vije hasten
E dorn binniget d'ar beorien.

IV

Nag a daëlou en deus zec'het !
Nag a boan en deus pareet !
Nag a wech 'neus bet « ar bennoz »
Gant tud ezomek e barroz !

V

Hep zellët, ha 'lies bemde,
D'an oll deuz e dra a roe ;
Pa geve eun den klanv, nec'het,
Hep dale 'vije ; frealzet.

VI

Pa deuas 'vitan ar maro,
Ar barroz oll 'oe en kanvo ;
Rag er barroz 'vit ar Person,
Pephini 'oa eur gwir vignon.



TRADUCTION

MON VIEUX CURÉ¹

REFRAIN

Entasser des trésors, eh ! pourquoi donc ? D'ici je n'emporterai rien ; allons, soyons généreux et ne cessons de l'être ; du bien, nous n'en saurions trop faire.

1. — Dans ma paroisse était un vénérable curé, — le prêtre le plus âgé du canton — ; yeux bleus, figure avenante, belle chevelure blanche... son souvenir sera toujours présent à ma mémoire.
2. — Chacun, dans la région, redisait à l'envi sa douce gaieté, — son inépuisable charité ; il était, en vérité, le premier à souffrir de l'infortune des plus petits.
3. — A qui frappait à sa porte, sa porte s'ouvrait à l'instant ; tendre au mendiant sa main charitable était le plus recherché de ses plaisirs,
4. — Qui dira le nombre des affligés qu'il a consolés ! Que de chagrins il a évités à ses enfants chéris ! Que de fois les besogneux de sa paroisse l'honorèrent du plus affectueux « merci » !
5. — Souvent, chaque jour, sans compter, il donnait de son très modeste avoir ; apercevait-il une personne souffrante, une âme en peine, la consolation ne se faisait pas attendre
6. — Aussi, quand pour le vieux pasteur sonna l'heure du Trépas, ce fut dans la paroisse un deuil général ; car, dans la paroisse, chacun était l'ami sincère du bon curé.

BARDE DU MENEZ-Bré.

Kerfot, le 22 novembre 1901.

¹ M. L'abbé Le Gall, barde du Leguer.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

BRUYÈRES ET LILAS, douze gerbes de douze sonnets, par René Kerviler. Livre premier, *Les Pays*. — H. Caillière, éditeur à Rennes, 1901.

Sans discuter le très contestable axiome latin (*nascuntur poetae, fiunt oratores*), on peut dire qu'il y a des poètes de spontanéité, et des poètes de réflexion. Heureux les premiers, que le Midi nous fournit en abondance ! Ce qu'ils écrivent prend naturellement la forme du vers ; mais leur facilité dangereuse fait que, pareils aux femmes prématurément belles, ils vieillissent vite et nous attristent alors de leurs efforts stériles ; les seconds, qui n'ont pas connu les premiers sourires de la gloire comparés par Vauvenargues aux premiers feux de l'aurore, mûrissent par un travail persévérant l'inspiration acquise, et trouvent plus tard plus longtemps aussi la Muse docile à leurs vœux.

Je crois que l'éminent historien, archéologue et érudit M. René Kerviler doit être, en raison de ses qualités mêmes d'homme de lettres et des habitudes de son esprit, rangé dans la catégorie des poètes de réflexion. Son souci de tout dire et de bien dire sous une forme concise, sa ténacité bretonne qui l'attache à un sujet pour le traiter à fond, l'ont conduit à choisir, pour s'exprimer en vers, le sonnet aux contours précis [comme ceux d'une formule d'algèbre, où rien de vague et d'indéterminé ne trouve place, où l'idée nettement arrêtée emprunte le concours d'une forme mâle et sobre. Il est ainsi devenu, en pleine maturité de talent, un de nos meilleurs sonnettistes bretons, émule de trois de ses prédécesseurs et compatriotes, Evariste Boulay-Paty, Emile Péhant, Eugène Lambert. Il nous promet un volume de douze douzains de sonnets, dont il a lié déjà les premières gerbes en une plaquette élégante, *Bruyères et Lilas*. Il mènera à bien ce livre poétique, avec une aussi rigoureuse méthode que sa *Bio-Bibliographie* ; il est à la hauteur de l'une et de l'autre tâche.

La Bretagne inspire et remplit le premier des quatre douzains déjà publiés; si elle cède ensuite la place à l'Italie, on la retrouve dans *Marines*, et dans les *Zigzags*, un titre à la Gautier, la Loire reflète son image entre des impressions d'Espagne et d'Angleterre, de Suisse et d'Alsace. Celui qui chanta, du fond de l'âme, Carnac et le Kreisker, sa ville de Vannes et le tombeau du duc François II, ne fut jamais infidèle à la Bretagne; comme à Brizeux, l'Italie lui laisse la nostalgie des landes bretonnes, et il ne craint pas de s'écrier :

Je préfère à tes molles caresses
Le baiser de Merlin, barde roi,
Et l'Armor a toujours mes tendresses.

« Tendresses » réciproques. Dans ces vers que se sont disputés les revues de Bretagne, le même amour du sol natal se fait jour que dans les autres œuvres de l'auteur, M. René Kerviler est l'un des Bretons qui ont le mieux mérité de la Bretagne.

O. DE GOURCUFF.

..

Collection Dugast-Matifeux. — CATALOGUE DES MANUSCRITS (T. I^{er}.
— Documents révolutionnaires — par Joseph Rousse et Marcel
Giraud-Mangin. — Nantes, imprimerie F. Salières, 1901

La Bibliothèque publique de Nantes montre avec orgueil son *Catalogue* monumental dressé par Emile Péhant; elle possède aujourd'hui un document non moins inestimable, l'inventaire des richesses que lui a léguées Dugast-Matifeux. Ce dernier et son ami Benjamin Fillon avaient réuni un ensemble exceptionnel de lettres et pièces diverses émanant des généraux et parlementaires républicains, des chefs vendéens, ou concernant les mêmes hommes. Ces dossiers, d'un intérêt capital pour l'histoire de l'insurrection dans l'*Ouest*, viennent d'être minutieusement compulsés et décrits par les deux bibliothécaires, MM. Joseph Rousse et Marcel Giraud-Mangin; leur auxiliaire, le savant archiviste M. René Blanchard, publiera bientôt une liste analogue, celle des documents antérieurs à 1789 qui, dans la collection Dugast-Matifeux, tenaient une place presque aussi importante.

Le premier volume, qui vient de paraître, s'ouvre par une courte

mais substantielle notice de M. Rousse sur le donateur et Benjamin Fillon, et par l'exposé de la division du travail que les distingués érudits, préposés à la garde de la Bibliothèque de Nantes et quelques collaborateurs dévoués, M. Léon Brunschvicg, M. Eugène Boismen ont faite entre eux.

Admirablement classées aujourd'hui, les pièces manuscrites et imprimées (celles-ci rendues par leur rareté presque aussi précieuses que celles-là) de la collection Dugast-Matifeux, comprennent les *Documents pour servir à l'histoire de la Vendée*, les *Documents pour servir à l'histoire de la Révolution principalement dans l'Ouest de la France*. On y remarque, avec des centaines de feuilles volantes rarement négligeables, les *Mémoires* de Mercier du Rocher, si souvent utilisés par Ch. L. Chassin dans son grand ouvrage sur les guerres de Vendée, la *Révolution française de 1789*, trois gros volumes de François Chevallier, recteur de Sainte-Lumine de Coutais et les *Papiers* de Goupilleau (de Montaignu) député à la Convention, qui réservent, sans doute, aux chercheurs bien des surprises heureuses. Je n'insiste pas sur l'intérêt d'une pareille collection, maintenant mise à la portée des travailleurs et dont on peut dire, qu'il n'y a rien d'approchant à Paris. Le portrait du généreux donateur figure en tête du présent volume ; à sa mémoire la reconnaissance publique associera dorénavant les noms des bibliothécaires nantais qui ont mené à bien une tâche des plus délicates ; la table alphabétique des noms de personnes et des noms de lieux, qui renferme plus de 2000 noms, a été, en particulier, établie par M. Giraud-Mangin avec une exactitude et une précision au-dessus de tout éloge.

O. DE GOURCUFF.

* . .

LA VILLE NOUVELLE, épisode lyrique, par Sullian Collin —
Rennes, F. Simon, 1901.

Si, dans les divers domaines artistiques, les sujets bretons sont à la mode, les artistes bretons sont nombreux aussi ; et je sais plus d'un compositeur à qui sourira l'*épisode lyrique* de M. Sullian Collin, *La Ville Nouvelle*. D'après un passage de l'*Histoire de Bretagne* de M. Arthur de la Borderie le poète nous a montré le chef d'un groupe d'émigrants de la Grande-Bretagne, Rhigall, guéri miraculeusement, puis converti par le moine Briec et donnant au saint, en récompense, la forêt où s'élèvera le monastère. Quelques vers feront apprécier la manière poétique de

M. Sullian Collin à la fois très châtiée et d'une simplicité pleine de charme. (*C'est Rhigall qui parle de Brieuç et de ses moines.*)

S'il est vrai que ces étrangers
Que nous avons traités d'infâmes
Nous apportaient la paix des âmes,
C'est le Ciel qui les a vengés,
Et dans ma force anéantie
Il faut voir Dieu qui me châtie
D'avoir par des mauvais desseins,
Troublé la prière des Saints.

O. DE G.

*
*
*

HÉ! ALOÈTE! par Adrien Chevalier. — Paris, Bibliothèque de l'Association, 1901.

Hé! Aloète
Joliette,

chante la vieille chanson au pays de M. Adrien Chevalier. Pareille à l'oiseau, la jeune chanson du poète monte droit et chante clair vers le ciel de France. Elle emprunte bien aux maîtres quelques thèmes et quelques rythmes, mais en voudra-t-on à l'auteur, qui sait fuir les mauvais chemins où trop souvent s'aventure la muse, de *prendre son luth* à la façon de Musset? *Refrain nouveau... vieille chanson*, n'est-ce pas le titre d'une de ses pièces, dédiée à la mémoire du fin critique et poète délicat, Clair Tisseur? En deux quatrains (Barbier, l'auteur des *Iambes*, était allé jusqu'au sonnet). M. Adrien Chevalier nous dit son admiration pour Michel-Ange et son éclectisme unit Hamlet à Parsifal, Manon Lescaut à Don Juan. J'aime bien ses quatorze vers à Beethoven, petite traduction lyrique de la *Symphonie pastorale*; j'aime mieux encore les vers que lui dictent les illusions ou désillusions de l'amour, les joies ou émotions familiales. Le sonnet *Une sœur* est, à mon gré, la perle du livre.

Pour parler d'une sœur on voudrait des mots blancs,
Pour elle on va rêvant de ballades ailées,
De candides rondels, de strophes ciselées
Où l'on enchâsserait des ors étincelants.

Laissez chanter votre âme, ô poètes; ce qu'il y a de meilleur dans l'écrivain est, le plus souvent, ce qu'il y a de meilleur dans l'homme.

O. DE G.

Une brochure publiée chez l'auteur, M. V. Advielle, 28, passage Dauphine, vient de commémorer le souvenir de l'inauguration du médaillon de J. H. R. Prompsault, chapelain de l'*Hospice des Quinze-Vingts*. Pendant 26 ans, de 1829 à 1855, l'abbé Prompsault, qui fut aussi un érudit très distingué, un des meilleurs éditeurs de Villon, ne cessa de prodiguer ses soins au célèbre hôpital, dont la fondation remonte à saint Louis, plus haut même, et améliora dans de notables proportions le sort des aveugles. La reconnaissance de toutes les personnes charitables lui est donc acquise à bon droit; il ne faut pas s'étonner que M^{me} la duchesse d'Uzès ait modelé son buste et qu'un écrivain de cœur et de talent, M. Victor Advielle, ait entouré la remise de ce buste de la biographie de son héros et des vers de quelques poètes, M^{me} B. Galleron de Calonne, MM. Ch. Grandmougin, I. Merville, Olivier de Gourcuff. La poésie de M^{me} de Calonne est surtout touchante.

Je ronds grâces pour nous aveugles, dont je suis
Pour nous dont il a fait des hommes et des femmes.

On reconnaît à ces accents l'auteur de ce beau livre : *Dans ma Nuit*.

O. DE G.

Les Chansons de la Boîte, par Henri Fursy (Paris, librairie Ollendorff, 1902) sont les dernières et non les moins amusantes manifestations de l'esprit frondeur que tout Français porte en lui. Peu de gouvernements, il faut l'avouer, ont autant prêté le flanc à la satire que l'étrange République d'à présent. Henri Fursy cingle les hommes du jour avec une ironie que d'aucuns trouvent vengeresse, que les intéressés ont jugée dangereuse. On ne pouvait, d'ailleurs, faire une plus belle réclame au chansonnier qu'en fermant la boîte d'où se sont envolés à travers le monde *Le Triomphe de la République*, *la Haute Cour*, *l'Education d'Edouard VII*, et vingt autres petites comédies en couplets qui sont la revanche du bon sens national. M. F. Duquesnel a écrit pour les *Chansons de la Boîte* une préface enjouée digne du livre qu'elle annonce et des foudres de la censure.

A la même librairie Ollendorff paraît un volume de *Charades* de

M. Arsène Arviss qui aura beaucoup de succès dans les salons. Joignant la théorie à la pratique, M. Arviss, disserte sur l'art de la charade avec une très aimable érudition.

O. DE G.

* *

Le poète-chansonnier, Théodore Botrel, qui se prodigue pour la plus grande joie de ses auditeurs, va faire une nouvelle tournée en Bretagne : les principales stations de ce voyage seront Guingamp, Saint-Brieuc, Dinan, Fougères, Mayenne, Laval, Rennes, Nantes, Angers, Segré, Sablé, Nogent-le-Rotrou, — autant d'étapes victorieuses. Botrel sera de retour à Paris pour prêter, avec M^{me} Botrel, son concours à une matinée artistique organisée, le 22 décembre, par l'Association parisienne des anciens élèves du lycée de Nantes; où l'on entendra aussi un nouvel acte en vers d'Olivier de Gourcuff, *Nuit de Noël*.



Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imp. LAFOLYE, 2, place des Lices.

COMMUNICATION DU BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

Extrait du procès-verbal de la séance du Bureau du 11 décembre 1901, présidée par M. le comte de Palys, vice-président, en l'absence du président.

Dans sa réunion publique du 29 juin 1901, la Société, appelée à renouveler son Bureau par suite de la mort de M. de la Borderie, entendit lecture du bilan de la Société. Il en résultait que certaines dépenses devaient être réduites, et la nouvelle Administration était priée d'en étudier soigneusement les voies et moyens.

Pendant la séance tenue à Lannion le 4 septembre suivant, le président eut l'occasion de dire que, par raison d'économie, nous serions amenés à diminuer l'importance de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*. Depuis lors, les membres de notre Association ont pu s'apercevoir que dans son organe on avait retranché une feuille d'impression.

Enfin, dans la séance de ce jour, après une nouvelle lecture par le trésorier de la situation financière de la Société, le Bureau a résolu de supprimer complètement la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*.

Ce n'est pas sans regrets que la Société des Bibliophiles se voit dans la nécessité d'abandonner un organe fondé en 1857 par le regretté M. de la Borderie, qui était devenu sien et dont elle avait assumé la charge depuis 1889, alors que le nombre de ses membres lui permettait cette annexion sans trop charger ses finances.

Il est d'ailleurs question d'une combinaison qui, en faisant fusionner notre Revue avec une autre Revue bretonne, permettrait aux membres de la Société des Bibliophiles d'insérer leurs travaux dans un périodique continuant l'esprit et les traditions de la *Revue de Bretagne*. Pour cela il suffira de l'adhésion d'un certain nombre de nos sociétaires auxquels nous recommandons vivement ce projet.

Avant 1889, la Société des Bibliophiles Bretons éditait deux volumes par année. A cette date, elle dut réduire le nombre de ses publications proprement dites : les deux tomes de la Revue absorbant une partie de ses ressources. Désormais, du moins dans un avenir assez rapproché, elle pourra revenir au nombre primitif de ses ouvrages et leur donner, tout en conservant la perfection de forme que son nom impose, une étendue d'autant plus considérable que ses adhérents resteront plus nombreux et s'efforceront de recruter de nouveaux membres pour combler et au delà, nous l'espérons, les vides que la mort creuse fatalement.

La Société peut être assurée du zèle de ses nouveaux présidents, auxquels on pourra s'adresser pour les projets de publications toujours soumis à la ratification des associés dont les réunions redeviendront plus fréquentes.



SOUVENIRS D'ÉMIGRATION

*Siège de Maëstricht, du 16 février au 1 mars 1793.
Passage du Zuyderzée en janvier 1795.*

(SUITE¹)

SÉJOUR A LIÈGE ET EN HOLLANDE — PASSAGE DU ZUYDERZÉE

Avant de reproduire le récit du passage du Zuyderzée au mois de janvier de cet hiver de 1795, l'un des plus rigoureux qu'on connaisse, il est peut-être intéressant d'analyser rapidement le journal non interrompu du comte de Bremond d'Ars, depuis son retour à Liège après le siège de Maëstricht, jusqu'à son départ de Rotterdam où il se trouvait à la fin de décembre 1794.

Ce journal donne l'emploi de chacun de ces longs jours d'exil, où sont minutieusement enregistrés toutes les péripéties, tous les menus faits, ainsi que les bruits et nouvelles, si souvent contradictoires, qui ne cessaient, avec les gazettes, de jeter le trouble et la confusion : On y voit les inquiétudes et les angoisses de chaque heure : rien n'est omis dans ces pages écrites en toute hâte et sous l'impression réelle du moment. C'est, en un mot, de l'histoire instantanée ; et les événements y sont consignés comme la parole l'est aujourd'hui dans le phonographe. Néanmoins, ces simples pages dénotent constamment le même sang-froid uni à la plus grande impartialité.

..

Mon grand-père et mon grand-oncle de Maurville retrouvèrent à Liège leurs amis et compatriotes, et, entre autres, le marquis de Beauchamps, ancien député de la noblesse de la sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angély, qui leur avait déjà, comme à ses compagnons d'exil, donné de si nombreuses marques de dévouement.

Charles-Grégoire, marquis de Beauchamps, né en 1781, d'une

¹ Voir le fascicule de novembre 1901.

ancienne famille de Saintonge, maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis, entré de très bonne heure au service, était cornette dans le régiment des Cars-cavalerie lors de la bataille de Rosbach : il y reçut quatre blessures, ce qui ne l'empêcha pas de sauver son étendard. Marié à la baronne de Rosen qui lui avait apporté des terres dans le pays de Liège, il habitait un château à Baymont ou Béemont à six lieues de cette ville, où il donnait asile à un grand nombre d'émigrés : de plus, il se rendait caution pour la nourriture de ceux qu'il ne pouvait loger, et pour les fournitures que les marchands leur consentaient sur sa garantie. Bientôt, tous les biens de M. de Beauchamps furent confisqués en France et dans le pays de Liège, après l'occupation française. Lorsqu'il fut rentré dans sa patrie, dit un biographe, le marquis de Beauchamps supporta avec résignation la perte d'une fortune dont il avait fait un si noble usage.

Il est mort en 1817 sans postérité.

C'est son cousin qui avait pris part à la défense de Maëstricht. Celui-ci germanisa son nom : et, durant toute l'émigration, signa *Schönenfeld*.

Dans son journal, mon grand-père consigne exactement chacune de ses visites à Baymont qui duraient quelques fois toute une semaine. Il s'y rendait à pied, bien entendu, avec son beau-frère et ses amis, MM. le commandeur de la Laurencie, de Turpin, de Luchet, de Montalembert, etc.

Dans cette hospitalière maison, encore paisible, ils y jouissaient de quelques moments de calme et de bien-être qui faisaient trêve à leur vie de misère. Cependant, l'absence des nouvelles de leurs familles était toujours une perpétuelle souffrance, ne gardant que de vagues et lointaines espérances. Ils se réunissaient aussi dans un château voisin, chez M. le comte d'Argenteau, cousin germain du comte de Mercy Argenteau, célèbre diplomate de la cour d'Autriche, et l'un des principaux conseils de la reine Marie-Antoinette¹.

¹ Le comte de Mercy d'Argenteau, mort à Londres, le 25 avril 1794, sans laisser d'enfants, avait institué pour légataire universel son cousin, M. d'Argenteau d'Ochain, dont les descendants se sont alliés, en France, aux familles Riquet de Caramau, Béziade d'Avaray, de Choiseul, de Pimodan et d'Harcourt.

C'est au château d'Ochain où M. d'Argenteau avait reçu, le 20 octobre 1792, M. le comte de Provence, que mon grand-père revit ce prince, mais dans des conditions bien différentes de celles où il lui avait été présenté, neuf mois auparavant, à Coblentz, le 4 janvier précédent, ainsi qu'à MADAME et à Monseigneur le comte d'Artois. A cette époque, les Princes étaient, comme à Versailles, entourés de courtisans pleins d'illusions sur le succès de leur démonstration : ils pensaient qu'elle suffirait pour déterminer l'accord général de l'Europe monarchique. Hélas ! c'était presque en fugitif, lui aussi, que M. le comte de Provence arrivait chez M. d'Argenteau, après la débâcle de l'armée des Princes que l'on avait dirigée vers la principauté de Liège pour lui assigner ses quartiers d'hiver.

Le 14 octobre 1792, mon grand-père écrivait d'un village près de Longwy :

« Tout le jour, les princes ont fait expédier des congés à tous ceux qui veulent ou peuvent, disaient-ils dans une circulaire, retourner en France. On conçoit le désespoir de gens menacés de ne plus avoir de pain ! — Le lendemain, à midi, nos équipages que nous croyions avoir été pillés par les Prussiens, sont enfin arrivés, et nous sommes partis sur le champ pour Liège en passant par Martelonge où j'arrivai avec M. M. de la Laurencie, de Montalembert et de Luchet, sous une pluie torrentielle. Le village était déjà plein de gens qui avaient suivi la même route. Quelles scènes douloureuses que notre séparation de nos autres compagnons ! Quant à nous, nous suivions à cheval notre chariot qui contenait nos minces bagages. M. de Turpin nous avait précédés avec M. de Beauchamps pour faire le logement à Roumont d'où nous repartîmes le lendemain pour nous diriger vers Baymont, terre appartenant au marquis de Beauchamps chez qui nous nous reposerons quelques jours. »

« Le 17, nous dinons à Marche, petite localité qui n'a rien de curieux, si ce n'est, sur la place, le simple mausolée élevé par les habitants au fils du général Beaulieu, tué pendant la guerre du Brabant. — Le 18, nous arrivons à Baymont.

« Le 20, nous allons chez M. le comte d'Argenteau, à son château d'Ochain. Le soir, MONSIEUR, Frère du Roi, vient y coucher. La mi-

sère des Princes est à son comble : les débris de l'armée sont dans les villages d'alentour. On attend les ordres de Bruxelles pour gagner la principauté de Liège qui, sans la permission de l'Empereur, refuse de recevoir les gens armés. »

Ce ne fut donc que le 26 octobre de cette année 1792, que mon grand-père vint s'établir provisoirement à Liège et prit, chez l'honnête M. Dussart, un bien modeste logement du prix de seize livres dix sols par mois. La nourriture ne coûtait que trente-trois francs et le blanchissage trente sols : ce qui faisait un total de cinquante-et-un franc, somme énorme pour quelqu'un qui n'a presque plus rien dans sa bourse. Cette dépense fut encore réduite sur les maigres repas des deux émigrés, repas qu'ils ne payèrent bientôt plus que vingt-quatre francs.

Trop généreux envers ses camarades, au commencement de l'émigration, le comte de Bremond d'Ars eût vite épuisé les quelques milliers de francs qu'il possédait en partant de chez lui.

Cette première installation à Liège devait être de courte durée : la victoire de Jemmapes livrait la Belgique aux Français et forçait les émigrés de sortir de la ville de Liège où le général Dumoutiez entra le 28 novembre.

Mon grand-père en était parti cinq jours auparavant pour se rendre à Maëstricht, comme nous l'avons dit dans le premier article de cette Revue.

Libéré de tout engagement depuis le licenciement effectué par les princes, il n'avait pas cru devoir s'entôler sous les ordres de la Prusse, et avait refusé de comparaître, le 5 novembre, à une revue du commissaire chargé de la part du roi de Prusse de délivrer à chaque Français de l'armée des Princes, une demi-livre de viande et une livre et demie de pain noir. Telle était l'aumône dérisoire offerte aux fidèles serviteurs de la monarchie.

D'ailleurs, la plupart des émigrés se voyaient déjà abandonnés à leur triste sort. Ceux qui ajoutaient foi aux fausses nouvelles répandues après chaque important fait de guerre étaient de plus en plus moins nombreux. Ainsi, mon grand-père en enregistrant le bruit que les Impériaux avaient remporté une grande victoire le 7 no-

vembre 1792, et mis vingt mille patriotes hors de combat, marquait aussitôt ses doutes sur un pareil écrasement des Français qui lui paraissait impossible, malgré le peu de sympathie qu'il avait pour les armées républicaines : le sentiment véritablement patriotique de l'âme française n'admettait guère une telle infériorité. « On exagère trop la perte des Français, écrivait-il le 9 novembre », et, le lendemain, il ajoutait : la nouvelle était tout l'opposé de la vérité : les patriotes ont battu les Impériaux à Jemmapes et forcé Clairfayt à la retraite. »

Mais reprenons les notes du journal pendant les mois d'avril et suivants de l'année 1793.

Bientôt, une nouvelle fort inattendue arrive de toutes les villes de Belgique et de Hollande et cause la plus grande émotion : c'est la défection du général Dumouriez.

4 avril 1793. — « Le bruit se répand, ce soir, que Dumouriez, poursuivi par quatre commissaires de l'Assemblée arrivés à son armée pour le faire arrêter, les a lui-même fait mettre aux fers : qu'il a harangué ses soldats pour les exciter à mettre Louis XVII sur le trône, et qu'il marche déjà sur Paris où la consternation est au comble.

5 avril. — La gazette de Liège l'annonce, ce matin, comme un fait positif.

Toutes les lettres particulières de Bruxelles le confirment.

8 avril. — Le journal authentique des séances de la Convention, daté du 3, est arrivé ce soir, et contient décidément le rapport fait à la dite assemblée de la défection de Dumouriez, de ses lettres à diverses personnes avant sa rébellion ; enfin, le récit de cet événement mémorable. La Convention l'a déclaré ennemi public, l'a proscrit et mis sa tête à prix. Le trouble est inexprimable à Paris

9 avril. — Il paraît que le duc de Chartres est réuni à Dumouriez, et que l'un et l'autre sont au camp de Cobourg. On dit que peu de gens les ont suivis et que Dumouriez se croyait plus sûr de ses troupes, et que le nombre des désertés n'excède pas quinze à dix-huit cents hommes. La conduite de ce Dumouriez, jusqu'à présent,

n'est pas bien claire : que voulait-il ? on l'ignore. La peur d'être massacré, s'il eut été mené à l'Assemblée, paraît l'avoir seulement décidé à la révolte contre les chefs de la République.

11 avril. — « Comme il faut faire une nouvelle chaque jour, celle d'aujourd'hui est l'occupation de Maubeuge par les troupes autrichiennes, et l'annonce qu'incessamment certains plénipotentiaires des puissances coalisées vont publier un manifeste explicatif des conditions auxquelles les Français émigrés rentreront dans le royaume qui, au reste, sera régi par la constitution de 1790, point fondamental de l'accord entre Dumouriez et les rois de Prusse et de Hongrie, etc. Quelle folie ! »

12 avril. — Effectivement, nous avons vu, ce soir, une proclamation de Dumouriez à son armée qu'il loue beaucoup, en se louant encore davantage : l'engageant à le seconder pour rétablir l'ordre en France et la constitution de 1790, souillée — dit-il — après la victoire du 10 août, par les assassinats de septembre. Cette pièce, datée de Saint-Amand, le 2, a été suivie, le 5, d'une proclamation du prince de Saxe-Cobourg dans laquelle ce généralissime déclare que, réunissant ses armes au brave et vertueux Dumouriez, il va marcher pour rétablir la constitution de 1790 et le roi constitutionnel : qu'il sera le compagnon d'armes de son rival et lui remettra, s'il l'exige, toutes les places qui se soumettront à lui, etc. Tout à coup, et le 9 de ce mois, le général autrichien change de langage et rétracte tout ce qu'il a dit le 5. « C'était, dit-il, la manifestation de mes sentiments « personnels ; mais puisque ma déclaration n'a point eu l'effet « que je m'en promettais ; puisque les Français ont renouvelé les « hostilités, je vais agir avec force contre eux. Tout ce que j'ai dit « n'était point au nom des puissances coalisées. Je parlais d'après « mon opinion : je ne maintiens que le seul article de ma déclara- « tion où je promets de faire observer le respect dû aux propriétés. « en jurant de remettre les places que mon armée conquérera au « souverain légitime ou aux chefs du gouvernement qui sera établi « en France etc. »

Stupete gentes !

15 avril. — On dit Mayence évacué — une seconde adresse de Dumouriez à son armée n'a pas eu plus de succès que la première :

décidément, le général n'est plus prophète en son pays. Quel rôle va-t-il jouer ?

16 février. — Les commissaires de la Convention et Beurnonville, arrêtés par ordre de Dumouriez, sont renfermés à Maëstricht et traités avec plus de soins que ne le méritent de tels gens : on y a aussi conduit six gardes nationaux qui s'étaient introduits dans la maison de Dumouriez pour l'assassiner.

17 février. — Ce matin, à une heure, le fameux général est arrivé à Liège et est descendu à l'hôtel de l'Aigle noire, devant chez moi : il y a couché et en est reparti à sept heures, accompagné de trois ou quatre fidèles. Il va, dit-on, en Suisse... *Sic transit gloria mundi!*.. »

Réflexion bien juste dans la circonstance : le vainqueur de Jemmapes qui, cinq mois auparavant, était entré triomphant à Bruxelles et à Liège d'où il avait chassé les malheureux proscrits français, était forcé, à son tour, de fuir de cette dernière ville comme un simple émigré.

Ce fut le terme de sa carrière. Repoussé de tous les partis, Dumouriez se retira en Angleterre où il vécut des bienfaits du duc d'York, et mourut en 1824, âgé de quatre-vingt-quatre ans, laissant de nombreux ouvrages et mémoires sur les événements de son époque.



Liège, un des principaux états ecclésiastiques d'Allemagne, était, depuis des siècles, sous le gouvernement du prince-évêque qui l'administrait comme souverain. Le trône épiscopal était alors occupé par François-Antoine-Marie-Constantin, comte de Méan et de Beurieux, d'une ancienne famille de Liège qui avait donné à son pays d'éminents magistrats et jurisconsultes. Mgr de Méan fut le dernier des successeurs de Saint Lambert et Saint Hubert, investi de la puissance temporelle. A l'approche de l'armée de Dumouriez, le prince-évêque avait abandonné sa capitale où il ne revint qu'après la complète évacuation des troupes étrangères et à la rentrée des Autrichiens. M. de Bremond d'Ars fut témoin de ce retour du prélat dans ses états, et il a soin de noter cet événement dans son journal

et il consigne aussi ses impressions personnelles en voyant avec quelle hostile froideur le prince fut accueilli par la population. La révolution était accomplie dans l'esprit des Liégeois qui avaient ouvert leurs portes aux Français en haine des Autrichiens. Ce n'était donc qu'une éphémère restauration du souverain légitime : car, ainsi que nous le verrons, Liège devait de nouveau, l'année suivante, se rendre avec empressement au général Jourdan.

Le 20, mon grand-père règle ses modestes comptes. Il logeait toujours à l'hôtel de la Barbe d'Or où sa chambre ne lui coûtait plus que 27 francs par mois, de moitié avec son beau-frère : mais, par économie, ils allaient prendre leurs repas à l'auberge du Cheval Blanc au prix de 24 francs payés d'avance. De temps à autre, ils se permettaient un très mince extra, du sucre et du lait. Il fallait encore réserver quelque argent pour le blanchissage, le savon, la chandelle, l'abonnement à un cabinet de lecture, et surtout pour les onéreux ports de lettres, dépense qu'ils ne regrettaient jamais, quand ils étaient assez heureux pour recevoir des nouvelles de leur famille.

21 avril — « Le Prince Evêque de cette capitale, M^{gr} de Mean, que les patriotes liégeois assuraient avoir reçu ordre de l'Empereur de ne pas venir à Liège, y est arrivé, ce soir, à cinq heures, au bruit du canon et au son de toutes les cloches. Il avait l'air de revenir de la campagne et son entrée n'était, de sa part, que celle d'un voyageur.

La voiture, qu'à peine cinq ou six autres accompagnaient, était chargée d'une vache énorme, ses glaces hautes et sans gardes. Cependant, des piquets autrichiens et un détachement des houzards de Bercheny étaient en bataille devant son palais et lui ont fait les honneurs accoutumés. Les cris de *vivat*, rares et maigres, sentaient la commande ; et sauf quelques gens du petit peuple, personne n'accompagnait le cortège. Le Prince avait l'air de ne rien voir et de ne rien entendre. A huit heures, quelques personnes ont illuminé, et le reste a suivi, par goût ou par politique, cet exemple d'allégresse publique ; les compliments d'usage ont eu lieu de la part des magistrats : la gazette de demain aurait tort de dire qu'il y a eu de l'enthousiasme. »

Le prélat lui-même ne pouvait se tromper à cet accueil : sa capitale était bien évacuée par les soldats de la République, mais les idées de rébellion révolutionnaire régnaient plus fortement que jamais dans l'esprit des habitants. Peu de jours après la rentrée du Prince-Evêque, un incendie extraordinaire causait une plus grande émotion parmi les habitants de Liège. Le journal de mon grand-père n'oublie pas de le mentionner.

25 avril. — « Ce soir, à huit heures, on s'est aperçu qu'il y avait une épaisse fumée dans l'église de Saint-André de cette ville : on y court et l'on voit des flammes sortir de l'ouverture d'un caveau où sont inhumés les morts de la paroisse qui ont droit de sépulture, dans l'église. La surprise a égalé l'effroi de cette espèce de phénomène. Bientôt, on a reconnu que des flambeaux imprudemment portés dans cette triste demeure, sans doute lors du dernier enterrement, y avaient allumé l'incendie en mettant le feu à quelque une des chasses exposées et rangées sur des tréteaux. On s'empresse de remplir le caveau avec du fumier et en même temps de l'inonder. On fut assez promptement maître du feu : mais l'odeur fétide des cadavres concentrée dans l'église la rend inabordable et se répand même dans toutes les maisons du quartier. »

26 avril. — La ville de Condé semble réduite à la plus grande disette de vivres et de munitions. Elle tire le canon de détresse. »

Peu de temps avant l'entrée des Français à Liège, les chanoines tréfonciers de la cathédrale avaient eu la précaution d'en enlever les objets les plus précieux et principalement la chasse de saint Lambert, le patron de la ville. On l'avait fait porter à Maëstricht pour qu'elle fût plus en sûreté.

Mon grand-père décrit ainsi les cérémonies qui accompagnèrent le retour à Liège des précieuses reliques.

27 avril. — « Ce matin, le chapitre de la cathédrale de Liège, précédé de toutes les collégiales et communautés, et suivi du Prince-Evêque, en grand apparat, est allé chercher, au couvent des Récollettes, la chasse de saint Lambert qu'on avait transportée à Maës-

tricht, lors de l'invasion des patriotes. Six chanoines-tréfonciers portaient sur leurs épaules l'estrade où était placé le buste d'argent de leur saint patron, buste qui pèse, dit-on, plus de trois cents livres. Cet ouvrage gothique n'a de bien précieux que sa matière, car le travail en est de mauvais goût et les pierres précieuses dont il est enrichi ne sont que de grosses pierres fort communes, aujourd'hui que le diamant seul a du prix. On parle néanmoins d'un onyx comme fort beau : sans doute qu'il est gravé et antique, car autrement je ne comprendrais pas qu'il puisse être estimé vingt-quatre mille francs, comme le disent les chanoines. Ces messieurs étaient vingt-sept, c'est-à-dire qu'il en manquait trente cinq. J'observais le peuple pendant cette procession. En général, son peu de respect pour les tréfonciers perçait de toutes parts, et je ne sais si cela provient des bruits répandus sur leur compte. Il était midi lorsque saint Lambert a été réinstallé dans sa cathédrale. Demain, on fait la procession annuelle de sa translation. Cette cérémonie fondée par l'un des anciens évêques vaut à chaque chanoine présent cent livres en argent.

« On disait, ce matin, qu'une lettre de Bretagne annonçait la prise de Nantes par les royalistes, et le massacre que les patriotes vaincus ont fait des femmes et parents des émigrés, lorsqu'ils se sont vus forcés dans la ville.

28 avril. — La procession des reliques de saint Lambert a eu lieu ce matin : elle était tout semblable à celle d'hier. Le Prince-Evêque y portait le Saint-Sacrement. A moins d'être aveugle, il était impossible de n'être pas frappé de l'air ironique avec lequel le peuple regardait ce spectacle, jadis si édifiant pour lui ; à peine ai-je vu dix hommes fléchir le genou devant la Sainte-Hostie... Les tréfonciers n'étaient que vingt-et-un à la cérémonie. On s'étonnait de voir deux châsses de reliques dépouillées de leur orfèvrerie : on en accusait l'impiété des patriotes. »

30 avril. — Nous n'avons point reçu aujourd'hui, comme je l'espérais, de lettres de notre pays. Il est bien à croire que les communications se trouvent interceptées entre nos provinces et Paris par l'armée des royalistes qui occupe le Poitou et la Bretagne. Du

reste, rien n'arrivant de ces contrées, il est impossible de savoir ce qui s'y passe, et nous sommes dans la plus profonde incertitude sur les différentes versions qu'on fait de l'attaque et de la prise de Nantes. »

A. DE BREMOND D'ARS.

(A suivre.)



ALFRED NETTEMENT

PAR EDMOND BIRÉ¹



Ce qu'est l'oasis aux voyageurs du désert, ce livre le sera, aussi secourable et aussi délectable, à ses heureux lecteurs.

Quelle bonne fortune d'échapper un instant à la contemplation des ruines que le mal et le mensonge accumulent autour de nous, de fuir le spectacle de l'ingratitude publique s'acharnant sur les meilleurs de nos frères et les plus pures de nos sœurs, pour entendre un noble et aimable esprit nous parler — on pourrait dire de lui — tant il y a d'analogie entre les travaux, les dévouements et les talents dont il nous fait l'émouvante peinture et sa propre vie !

Alfred Nettement par Edmond Biré, c'est bien, en effet, l'histoire d'une belle âme racontée par elle-même.

Les sympathies entre l'historien et son modèle sont si frappantes qu'il est difficile de distinguer les citations des commentaires. L'écho est si fidèle, ou les deux voix sont si semblables, que l'admiration ne varie pas et reste également acquise à tous les deux.

I

Alfred Nettement né à Paris le 21 août 1805, y est mort le 14 novembre 1869.

Cette existence, tout entière écoulée sur le grand théâtre de la vie contemporaine, offre un intérêt constamment soutenu. Par ses travaux et ses succès littéraires, par l'unité et la générosité de son dévouement à la cause de la tradition nationale, elle fait partie de l'histoire de France au XIX^e siècle.

Nous suivrons son historien qui la déroule dans l'ordre chronologique.

¹ Paris chez Le Coffre, rue Bonaparte, 90.

Ecrivain, journaliste, homme politique, Alfred Nettement étudié sous ces différents aspects, doit attacher le simple curieux de nos gloires autant qu'il mérite le souvenir reconnaissant des chrétiens sincères et des patriotes intelligents.

Il avait fait de brillantes études dans la première Ecole Sainte-Barbe, qui est devenue le collège Rollin. Il eut au concours général en rhétorique le 2^e prix de discours français. Il avait été classé entre Arvers, l'auteur du fameux sonnet, et Désiré Nisard. Il quittait l'Université sans avoir échappé à la contagion irréligieuse.

C'est un fait digne de remarque que, lorsqu'ils ont pu se ressaisir sous l'influence de leurs familles ou de leur propre expérience, les élèves de l'Université ont poussé un cri de détresse qui est devenu la revendication de plus en plus pressante de la liberté d'enseignement, et, qu'au contraire, c'est aujourd'hui parmi ceux qui ont bénéficié du droit enfin reconnu à leurs pères, que sont les meneurs du retour au privilège. Faudra-t-il donc justifier les chaînes et ramener l'âme de nos enfants à la terre d'Egypte?

Ne laissons pas le trouble s'établir dans les esprits et constatons simplement que c'est une loi fatale que Tacite indiquait : *corruptio opūmi pessima*, — que les meilleures institutions ont leurs transfuges, dont l'audace et la perfidie sont en rapport avec l'excellence des conseils trahis et des exemples méconnus. — Pas plus que Judas, pas plus que Luther n'ont arrêté les apôtres et l'Eglise, pas davantage leur perversité ne suffira à déchirer le sein qui les a nourris.

La jeunesse de Nettement s'épanouissait dans la lumineuse atmosphère de la Restauration et, pour une nature si droite, il ne fallut pas de longs efforts pour unir dans son culte la Religion à toutes les grandeurs dont c'était le règne¹.

- Dès avant 1830 il est journaliste. Il débute sous les auspices de l'aimable et savant historien des Croisades, Michaud, qui définissait spirituellement sa loyale attitude : « Je suis de ces oiseaux assez « apprivoisés pour se laisser approcher mais pas assez pour se « laisser prendre². »

¹ Page 40.

² P. 47.

En même temps qu'il commence à écrire d'une plume alerte et vite aussi souple que ferme, A. Nettement se forme à la parole. Dans un discours — à la Société des Bonnes Études — sur le culte de la déesse Raison, on le trouve déjà avec les idées justes qu'il exprimera toute sa vie, dans un élégant langage.

« Cette ronde de législateurs et de courtisanes tournant autour de cette idole pétrie avec les vices de cette société et la boue de ses mœurs, n'est-ce pas un symbole exact et fidèle du XVIII^e siècle ? » Ils allaient — les aveugles incendiaires « un flambeau à la main et un bandeau sur les yeux¹ ».

La *Restauration*, c'était la liberté dans la justice et la paix dans l'honneur. Sa chute, rouvrant l'ère des révolutions, a déchaîné sur notre pays les fléaux qui durent encore.

Comme on comprend le mot de l'héroïque prince de Joinville — dans ce presbytère de campagne où, sous un nom d'emprunt, en décembre 1870 il répondit, à un pauvre curé lui disant : « Mon opinion est que tous nos malheurs viennent de 1830. » — *C'est aussi la mienne*²...

Cependant chacun des deux régimes qui lui ont succédé avait gardé d'elle, l'un la tolérance libérale, l'autre le principe d'autorité. Il était réservé à la République maçonnique d'être à la fois le despotisme et l'anarchie.

A. Nettement fut le loyal adversaire de l'établissement de juillet. Il lui fit sous toutes les formes, par le journal, la brochure et le livre, une guerre acharnée. En cinq ans la *Quotidienne*, à laquelle il collaborait, fut condamnée à 7 ans, 7 mois et 15 jours de prison et à 52.125 fr. d'amende. Berryer la fit en moins de 4 mois du 27 février au 30 mai 1833, acquitter quatre fois³. C'était les temps héroïques où les joies désintéressées du travail et du dévouement tenaient lieu de réconfort.

« On mangeait sa soupe dans une écuelle d'étain » et jamais elle ne parut meilleure. La prison, quand c'est le courage au ser-

¹ Page 54

² *Récit de Campagne d'Orléans*, par Auguste Boucher.

³ P. 71.

vice de la foi qui l'habite, est plus honorable aux captifs qu'aux geôliers. Et comme on prodiguait sans compter, les trésors de l'esprit ! Lorsque le doge de Venise, — dit éloquemment M. Biré. jetait son anneau dans la mer, il savait qu'un filet le recueillerait. « Les journalistes jetaient tous les jours leurs anneaux à la mer, sans qu'il y eut des filets pour les recueillir¹ ».

Il fallait bien que la mine d'or fût inépuisable. La verve de Nette-ment se répandait sur tous les sujets. Parmi les correspondances que lui valaient ses articles littéraires je note dans une lettre de V. Hugo ce mot dont je ne mesure pas la justesse, mais qui fait une image magnifique. « Je suis le flot qui emporte les choses qui tombent et reflète les choses qui restent² ».

M^{me} de Châteaubriand ayant demandé à Lacordaire un sermon pour l'infirmerie de Marie-Thérèse, il rend compte de ce discours et y relève ces belles paroles. « Que ne devez-vous pas aux prêtres ? « Donnez-leur dans cette maison une dernière retraite et un premier tombeau³ »

C'est la supériorité des écrivains royalistes, qu'ils n'ont pas seulement des idées justes à défendre, mais des princes aimables ou vaillants à faire connaître. Comment Nette-ment aurait-il résisté à l'attrait qu'il définissait si bien. « La nature nous a fait un cœur « qui s'est toujours laissé charmer aux saintes séductions de l'infortune et aux grandeurs de l'adversité et nous trouvons dans notre « âme je ne sais quel éloignement pour la fortune, qui nous rend « éminemment propre à tenir le rôle d'historien d'un parti vaincu⁴. »

Il fut l'historiographe de la duchesse de Berry et plus tard de l'orpheline du Temple, la duchesse d'Angoulême.

La première de ces existences est par moments héroïque. Exilée dès le berceau, ramenée sous le soleil de Naples dans la splendeur royale, destinée au premier trône de l'univers, puisqu'elle devait l'occuper avec un Bourbon, la duchesse de Berry, couverte à 20 ans du sang de son mari assassiné, devait entrer dans la légende d'un

¹ Page 89.

² P. 123.

³ P. 138.

⁴ P. 138.

peuple chevaleresque lorsque, déguisée en *Petit Pierre* paysan vendéen, elle était venue, à travers des aventures et des périls sans nombre, revendiquer les droits de son fils. La duchesse d'Angoulême dont la Providence, a-t-on dit, avait élevé les malheurs et les vertus à la hauteur d'une gloire nationale, méritait par la grandeur de son courage égal aux plus terribles catastrophes de l'histoire, d'être une des saintes de la patrie. Qu'est-ce en comparaison que la guerre de Troie ou les malheurs de Didon qui ont inspiré Homère et Virgile ? Leur historien ne leur a point été inférieur. C'est le meilleur éloge qu'on en puisse faire.

Le *Journal des Débats*, dans le temps où la presse était le quatrième pouvoir de l'Etat, était presque une institution sociale. Nettement en écrivit l'histoire. Il dut parcourir tous les étages de la maison. Au rez-de-chaussée il trouva Jules Jonin écrivant le feuilleton. A son sujet il fait cette piquante réflexion. « Ce mouvement, qui nous « pousse dans le feuilleton, nous fatigue et nous épuise, quand la « carrière est plus longue. On traverse bien un bourg au pas de « course, mais pas une province ou un royaume¹. »

Il rendait compte des théâtres. Ce n'était point un vain travail. Le théâtre est devenu l'école du peuple et, signaler ses fautes, rendre justice au moindre mal, au génie de la scène, aux intentions des auteurs et au jeu des acteurs, sans cesser de maintenir le jugement sévère de Bossuet sur ses dangers, ce n'est pas, comme l'écrivait Nettement dans une polémique avec l'*Univers*², un emploi stérile et encore moins coupable de son esprit.

Il fut des premiers à annoncer Rachel, « cette enfant de la rue et du ghetto qui paraissait, sur un trône, y être née. « Où donc avez-vous appris, jeune fille, le secret de la grandeur royale³ ? Il n'apprécie pas moins le dernier éclat du talent de M^{lle} Mars⁴

Parlant des pièces à fracas du Gymnase, il plaint Napoléon « qui, croyant travailler pour la gloire, travaillait pour le vaudeville⁵. »

¹ Page 177.

² P. 197.

³ P. 185.

⁴ P. 174.

⁵ P. 203.

Il prend la défense de la vérité historique. Le théâtre la traite souvent comme Antony, sa maîtresse « Elle me résistait, je l'ai assassinée ! » Il relève la noble victime et la rétablit dans tous ses droits¹.

A propos de Ruy Blas, il fait justice de l'ayilissement des personnes royales, en opposant, à ce laquais vicieux, les serviteurs de Louis XVI, fidèles à l'infortune. « Il faut convenir que cette sainte « égalité qui, plaçant dans le ciel son niveau, élève tout le monde et « fait grandir les rois en même temps que les serviteurs, n'était pas « pour être acceptée par un niveleur littéraire, qui travaille systéma-
« tiquement, à abaisser les crimes sociales² »

C'est à tous les genres que ce beau talent s'applique : à la théologie, il traduit Wisemann et publie une étude sur Bossuet : à l'économie politique ; à la morale ; toujours prêt, et saisissant l'intérêt du moment, à propos du procès de Mme Lafarge, sous le titre de : *Note à consulter*, il fait un rapprochement entre les crimes du théâtre et la réalité³.

II.

L'estime de ses adversaires et l'affection de ses amis étaient une récompense encore meilleure que ses succès littéraires. Le 14 juin 1841 il en reçut un témoignage éclatant.

Le baptême de son fils, dont le duc de Bordeaux était parrain et la duchesse de Berry marraine, fut une fête pour tout le parti national. Le duc de Vitz-James représentait le Prince et la princesse de Beaufremont, la mère d'Henri V. On vit les descendants des familles historiques s'unir cordialement autour de ce berceau, aux convertis de l'expérience et aux simples fidèles du patriotisme⁴.

Le mariage d'Alfred Nettement avait été l'accord de son cœur avec ses convictions. « Il faut que j'agisse comme je pense », disait-il⁵.

¹ Page 208.

² P. 210.

³ P. 218.

⁴ P. 230.

⁵ P. 161.

Le bonheur est la plus belle source de la poésie. L'harmonieux écrivain n'avait pas de grands efforts à faire pour plier sa pensée au rythme musical. Il en réserva toutefois le charme intime aux joies du foyer et ce n'est que deux ou trois pièces de vers que le public a connues de lui. — L'une d'elles rappelle l'*Ange et l'Enfant* de Reboul. L'autre chante encore, avec le souvenir de leurs mères, dans la mémoire de ceux qu'elle endormit sur leurs genoux.

« Près d'un berceau le rêve d'une mère,
« Devrait toujours n'être qu'une prière! ... »

L'homme de devoir ne trouvait dans ces honneurs et ces tendresses qu'une force nouvelle pour continuer la lutte.

Le marquis de Dreux-Brézé, ayant voulu qu'une souscription faite pour honorer sa courageuse affirmation à la tribune de la pairie, le 26 mars 1841, des sentiments patriotiques de la branche aînée, fût consacrée à l'auteur d'un mémoire sur le caractère national de la Restauration, Alfred Nettement fut le lauréat du concours avec un véritable livre, consciencieux et éloquent, de plus de cinq cents pages. Il s'y essayait à l'étude qui devait produire le plus important de ses ouvrages et faire de lui, comme nous le verrons, le véritable historien de l'époque la plus animée et la plus heureuse de notre temps¹.

Pendant les dernières années de la monarchie de juillet, il ne cesse d'être sur la brèche, toujours de belle humeur, ne cherchant au travail du jour, d'autre distraction que le travail du lendemain.

Le roman feuilleton était une conséquence du journal à bon marché. Celui-ci ne pouvait vivre que par les annonces et les annonces ne viennent qu'à proportion du tirage. Or le plus sûr moyen d'attirer les masses, c'est de provoquer leur curiosité à poursuivre la suite des aventures merveilleuses, renvoyée au prochain numéro. Les *Débats* publient les *Mystères de Paris* et le Constitutionnel avec le *Juif-errant*, passe de 3.600 à 20.000 abonnés. Ce que la moralité publique devait gagner à la diffusion de pareilles œuvres, c'était le dernier souci de leurs exploiters. Ce fut la constante préoccupation du pu-

¹ Page 233.

² P. 259.

bliciste chrétien de relever et de flétrir ces vils calculs. « Dans ces « étranges épopées, écrivait-il, le crime cesse d'être criminel, « vice d'être vicieux, la vertu d'être vertueuse. De circonstances « atténuantes en circonstances atténuantes on arrive à conclure que « le vice pourrait bien, après tout, n'être pas si méprisable¹. »

Il mène la campagne contre toutes les doctrines perverses qu'il voit s'attaquer non plus au gouvernement impuissant à les contenir mais aux bases de la société. La France s'ennuie, et pour la distraire, de grands artistes sous la pression de leurs nerfs autant que de leur ambition, lui préparent une révolution.

Lamartine, qui devait plus tard avec l'admirable bonne foi de son pur génie se réfuter lui-même, jette le prisme de la poésie sur les Girondins. Nettement ne se laisse point séduire. Il n'a point de complaisance pour cette prétention de l'orgueil à faire excuser le geste de l'assassin, *s'il est beau*. Il n'a pas de faiblesse pour les mal-fauteurs intellectuels et les coquins lettrés. L'épithète, loin d'adoucir, lui paraît justement aggraver le crime.

Le premier il a dit la vérité sur les Girondins. Ils ont commis l'erreur capitale de vouloir gouverner un peuple vieux de dix siècles, avec les abstractions du *Contrat-social* substituées à la sagesse de l'expérience, contenue dans les *cahiers* qu'ils ont déchirés. Ils ont brisé l'unité nationale par la proclamation de la République. Ils ont déchaîné la violence et lancé le pays sorti de sa voie dans les aventures, comme une locomotive qui a déraillé, courant à l'abîme.

M. Biré signale la rencontre des mêmes idées et presque des mêmes mots dans le jugement de Nettement et celui de Taine sur la Terreur. « Il n'est pas besoin d'aller en Egypte, — dit Taine — « et de remonter si haut en histoire pour rencontrer le culte du « crocodile, on l'a vu en France, à la fin du siècle dernier. »

Trente-sept ans plus tôt A. Nettement avait dit : « On était revenu « à l'état de ces sauvages qui adorent le crocodile sacré ou le grand « serpent qui les mangent².

¹ Page 317.

² P. 358 et 359.

III

Les événements de 1848 ne surprirent point le royaliste perspicace qui n'avait jamais cessé de combattre dans la monarchie nouvelle, l'absence du principe nécessaire à sa durée. Il aimait trop la France pour s'arrêter un instant à la satisfaction de rancunes personnelles. Il fut prêt à la servir sous un nouveau régime, heureux surtout de ramener, à ses patriotiques espérances, de nobles esprits que de funestes malentendus n'en séparaient plus. Il était singulièrement aidé dans cette œuvre de salut par l'intelligence de la situation politique et le mutuel désir de se rapprocher sur le terrain de la liberté religieuse, que manifestaient les partisans des deux branches de la maison de Bourbon.

Nettement avait été nommé à la Législative représentant du Morbihan. La Bretagne, en l'appelant dans les conseils du pays, sans le connaître personnellement, sur la renommée de ses convictions et de ses travaux, s'était grandement honorée. Elle lui confiait le mandat dont il était si digne, de confondre, en les servant ensemble, la cause royale et la cause populaire.

Son activité, pour suffire à tous ses devoirs, fut prodigieuse. Il dirigeait *L'Opinion publique*, journal des mieux informés, où le Préfet de police envoyait chercher des nouvelles et qui après six mois d'existence, avait 6.000 abonnés¹. Il y donnait l'article principal qu'il écrivait dans la nuit. En ce temps, les séances de l'Assemblée duraient tous les jours de 1 heure à 6 heures. On ne votait pas par procuration, et, après trois absences, on était signalé. *O tempora, o mores!* Cette dernière exclamation est pour le journaliste désintéressé encore plus que pour le député consciencieux. Les recettes menaçant de ne plus couvrir les dépenses, on avait supprimé les appointements des rédacteurs et, si jamais on s'en aperçut, c'est parce qu'ils redoublèrent de verve et d'activité.

L'influence politique du député ne s'exerça qu'au profit de l'union des grandes fractions du parti conservateur, dont la *fusion*, suivant

¹ Page 373.

le mot adopté, si elle avait pu se réaliser pleinement par l'accord des princes, aurait replacé la France sur ses bases séculaires, à la tête du monde¹

Quand après 1870 on fut aux prises avec les mêmes difficultés, M. de Larcy disait : « Si Nettement était là, il servirait de trait d'union « entre nous tous par sa modération et sa clairvoyance politique, il « nous mettrait tous d'accord². »

Oserons-nous dire qu'à cette époque il eût rencontré dans le Prince, que la Providence désignait pour l'héritier du comte de Chambord, des vertus semblables aux siennes : un désintéressement absolu, une sagesse sans défaillance, une magnanimité dans les épreuves lui venant de toutes parts, qui n'eut d'égale que sa foi jusqu'à la fin grandissante.

A. Nettement fut une des victimes les plus maltraitées du coup d'État. Il avait compris que la destinée d'un vaisseau qui veut s'abriter sans port et sans ancre, est de se briser sur tous les récifs, et que nous irions ainsi du despotisme à l'anarchie. Il avait prédit le sort que nous ferait l'empire en ces termes prophétiques : « Par la « brèche que le césarisme ouvrira, l'étranger passera³ ».

« L'Europe sait maintenant le secret de ces grandes marches qui « mènent rapidement les masses militaires à travers les nations « démoralisées vers les points d'où l'on domine un pays conquis⁴ ».

Emprisonné au quai d'Orsay et à Mazas, il fut à 2 heures du matin, le 14 décembre 1851, mis en liberté. Une congestion causée par le froid lui avait fait perdre un œil. « Il avait si bien pardonné « à ses ennemis, disait Laprade, qu'il ne parlait à personne de « cette glorieuse blessure ». Cependant l'auteur des *Mases d'Etat* méritait d'en recevoir la confiance⁵.

Il se réfugia dans l'étude. Ne pouvant plus contribuer à faire l'histoire, il mit tout son talent, il consacra toutes ses forces à en donner, à ses contemporains, l'enseignement.

¹ Page 382.

² P. 536.

³ P. 395.

⁴ P. 394.

⁵ P. 416.

Entre deux collaborateurs, comme sont l'écrivain et son éditeur, s'ils partagent les mêmes convictions, l'amitié doit s'établir.

Sur le char du bon combat qu'ils livrent ensemble, l'un tient la lance, l'autre les coursiers.

Nettement appréciait, comme Montalembert qui honora sa mémoire, Jacques Lecoffre. Sur sa demande, il prit la direction d'une des plus importantes et des plus utiles publications de cet homme de bien, *La Semaine des familles*. Il lui donna jusqu'à trois articles par semaine, devenant ainsi un des maîtres les plus écoutés, un des apôtres du foyer chrétien¹

Sa grande œuvre, celle qui lui assure un rang parmi les premiers écrivains de son temps, est, nous l'avons déjà dit, l'histoire de la Restauration qui, complétée par ses études antérieures politique et littéraire sur le même sujet, constitue un monument deux fois jugé digne du prix Gobert. Il avait déjà mis en relief dans le mémoire provoqué par le marquis de Dreux-Brézé le caractère national des Princes et du gouvernement.

Le général Foy a dit : La Restauration a deux fois sauvé la France. Il faut faire justice de la fable « des fourgons de l'étranger ».

Il faut distinguer les moyens de la cause. Talleyrand et Fouché ne firent pas la Restauration, ils la déclarèrent.

A peine rentré en France, Louis XVIII, roi d'un peuple vaincu, se sent si peu ramené par les souverains alliés, qu'il prend aux Tuileries le pas sur eux.

A propos de l'expédition d'Alger et de la mauvaise humeur qu'en témoigna l'Angleterre le Dauphin disait : « Il ne faut pas céder d'une ligne. »

Charles X avait dit à son ministre Hyde de Nouville : « que l'Angleterre le veuille ou ne le veuille pas, nous délivrerons la Grèce² ». Voici des paroles historiques qui font contraste avec celles qu'a mises, sur les lèvres des ministres de M. Loubet, l'abandon de Fachoda.

Avec sa politique extérieure, la Restauration pourra, tant qu'il y

¹ Page 458.

² P. 275.

aura une âme française, revendiquer sa politique financière. L'homme d'état qui la personnifia est M. de Villèle. « C'est une grande lumière, disait Canning, qui brille à peu de frais¹. »

Il est l'auteur de deux actes mémorables : la conversion des rentes et l'indemnité aux émigrés. Cette mesure réparatrice rendait la sécurité à la propriété foncière, assurait la paix entre les différentes classes et augmentait la richesse publique pour une somme bien supérieure à ce qu'elle avait coûté. Le budget de 900 millions se soldait par des excédents de recettes. Est-ce que les 3 milliards 743 millions — même diminués par la spoliation de ce qui reste de la dette sacrée contractée envers l'Eglise catholique en 1790 — qu'il leur faudra bientôt payer — ne ramèneront pas à cet âge d'or la pensée douloureusement inquiète des contribuables² ?

Ce livre était écrit sur des documents inédits qui en font le récit exact et définitif des événements qu'il raconte³.

Le dernier volume a paru après sa mort. C'est sur une tombe que l'académie a déposé sa couronne. Que n'a-t-elle été mieux inspirée en se parant non seulement du talent mais de la vie d'A. Nettement. C'est cependant plus que le génie, le service des grandes causes par les grandes âmes, qui fait les *immortels*⁴. — Ce dernier volume en tous points semblable aux sept autres, a été sur ses notes rédigé par sa fille. On ne sait s'il faut admirer davantage le père qui l'avait formée ou la fille de vingt ans capable d'être ainsi inspirée⁵.

Dans l'été de 1869 il était retourné dans sa chère Bretagne, toujours reconnaissant de son adoption, au temps où elle avait exprimé ses sentiments sans contrainte. Il prit pendant cette semaine de repos, lui qui avait résisté à des années de travail, le germe de la maladie qui l'a emporté le 14 novembre. On peut dire qu'il est tombé les armes à la main et qu'il ne s'est reposé que dans le ciel.

L'homme privé valait l'écrivain. Il était d'humeur égale et charmante, tendrement attaché à sa famille et à tous les objets de son

¹ Page 522.

² P. 150.

³ P. 507 580.

⁴ P. 529.

P. 524.

culte. On a vu comme il aimait la maison de France. Sa vie n'a été qu'un hymne en son honneur. Il fut ardemment dévoué à ses amis politiques, et parmi eux je me reprocherais de ne pas nommer le plus grand écrivain et le plus grand orateur du siècle, Châteaubriand et Berryer. Il ne cessa de travailler à leur gloire, d'entretenir l'ingrate postérité de leurs services et de contribuer à l'éclat impérissable de leur renommée. C'est une fortune singulière de ce vieux parti qui rejeunit aujourd'hui dans son prince et de nouveaux et intrépides dévouements, de dire à la fortune adverse : « J'ai pour moi les plus grands esprits et les plus grands cœurs. *Cætera tolle tibi.* »

Nettement pratiquait la vraie religion. Il ne négligeait aucun des secours que l'Église offre à la faiblesse de l'homme. Sa piété était aussi vive qu'éclairée.

Il était tolérant et juste, doux aux hommes, ne combattant que les idées. Son bonheur était de faire le bien. Il avait, quoique sans fortune, adopté les deux filles orphelines d'un ami.

Jamais vie ne fut plus digne d'être connue, méditée, imitée. Il ne lui manquait qu'un historien digne d'elle. Elle l'a trouvé.

M. Edmond Biré, lui aussi, est l'écrivain accompli et le cœur vaillant qu'était Alfred Nettement. Il a par de patientes recherches rétabli le cours de l'histoire que faisaient dévier au gré de leurs caprices la fatuité, l'ingratitude ou l'impiété. Il est le panégyriste des victimes de la Révolution. Il est de ceux qui, comme Joseph de Maistre, ne se sont pas consolés « du grand crime ».

Il fait, dans des chroniques fines et pénétrantes qui rappellent Pontmartin, justice de toutes les erreurs contemporaines. Il est tellement du parti de la vérité qu'il ne tolère pas chez ses amis la moindre inexactitude. Après avoir écrit la vie du poète des sommets, notre cher Victor de Laprade, il rétablit dans leur texte splendide, les *Mémoires d'Outre-tombe*, et ce monument à la gloire de Châteaubriand met un dernier trait à sa ressemblance avec Nettement.

Ce sont deux âmes qui se continuent et que leur admirateur, voyant celle qui nous reste grandir encore, ne peut définir qu'en les appelant : *Matre pulchrà, filia pulchrior!*

G. D'ORGEVAL DUBOUCHÉ.

POÉSIE BRETONNE

EUR GOUEL

(KANAOUEN)

WAR DON : *Huanaden diweza ar Barz (Telen Remengol).*

*Hommage d'affectueux souvenir,
à M. l'abbé Le Pêchoux,
curé-doyen de Rostrenen.*

Or, à la table de nombreux parents et amis du nouveau recteur devisaient gaiement, heureux de se rencontrer en aussi gracieuse circonstance.

Entre temps, un petit-fils de Gwencklan, là, dans un recoin de la salle richement appareillée, tantôt écoutait et parfois méditait.

« Seigneur Barde, dit une voix autorisée, qu'une gwerz des vôtres serait ici bienvenue!... Le chant chez nous, n'est-il pas, de droit, de toute fête ? » — « A vous, âme bienveillante, honneur et gratitude, exclama le chantre vieilli de la S^{te} Epée^t ; obéissance est due à votre délicate invitation.

Et le pauvre barde, saisissant d'une main incertaine sa harpe jadis harmonieuse, se signa et chanta : »

MA MIGNON

I.

'N' Eskop zantel a Zant-Briek
Hon Tad ken karet, ha ken Breizad,
Pan euz gret ac'hanout belek,
Did an euz laret : « Ma bugel mad,

Saint-Clet, paroisse du canton de Pontreux.

« Breton out, disken enu dachen ;
 « Kerz, ha dindan baniell hon Zalver
 « Stourm, stourm bepred hep fallaën,
 « Ha heuill, kalonek, da wir Rener,

II.

« Kerz, ma mab, lar d'ar kenvrois
 « N'eo ket ar vuez-ma peurbaduz ;
 « Lar de karet oll ann Iliz,
 « Mar c'hoantaont beza eüruz,
 « Uc'hel, enn iez koz hon Tado
 « Prezeg hon Zalver d'ar Vretoned,
 « E galon zakr da gennerzo,
 « Ma bennoz ive a vo ganed. »

III

Setu te zavet da Berson,
 Abostol Jezuz hag he gannad ;
 D'ann oll ama 'vi gwir vignon ;
 Te vo pastor santel ha tad mad.
 Ma breur, evel eur bod spern-gwenn
 Oh ! ma pari ekreiz ar meazio,
 Lugernuz vel eul lilien
 A gass d'ann nec'h c'houez-vad he bleunio.

IV.

Gwelet a ri enebourien :
 Meur a dud dianket a gavi,
 Meur a ene klouar ha ien
 Leun a fazio, leun a diegi.
 Lar de : « Da Jezuz diredet,
 « C'hoant an euz da rei dac'h he vennoz ;
 « Dirazhan, fiziuz, daoulinet ;
 « E man enn aoter ouz o kortoz. »

V.

E pep tu 'liez a weli
Klemmo, huanado, dienez,
Emzivaded o hirvoudi.
Meur a baour ezomek enn dilez.
Te, ma breur, vo red did neuze
D'ho daëlo kemmeska da daëlo.
'N'em lakaat a-unan ganthe
Evit frealzi ho goullo.

VI.

Gwelet a ri meur a glanvour
Spontet 'rag o diweza tremen
O c'houlen gan-id-te zikour
En ho gwele-douar kent disken.
Kerz neuze d'as preuder nec'het ;
Lar de a c'heo Doue eun tad mad ;
Komz de euz Jezuz dilezet
An'euz evite skuillet e voad.

VII.

Dired ; nij hep aon d'an emgann ;
Zell, en envo, kaëra kurunen
A zigoue, 'vit poanio bihan,
Euz peurz Doue, d'e zervijerien.
Pa vi mantret gant ar glac'har,
'N'em dol buhan e Kalon Jezuz,
Gra eur zell war vene Kalvar,
Hag e savi adarre nerzuz.

VIII.

Tresek ar baradoz, hon bro,
 Distro, noz ha de, da daoulagad.
 Zent Breiz-Izel da vinnigo,
 Hag a ginnigo did da vennad.
 Ped stard Mari, hon Mamm Zantel,
 Itron Vária a Remed-Oll ;
 Mari a harpo he bugel,
 Ha birviken na ielo da goll.

IX

C'houi a zo et dirak Doue,
 C'houi tad ha mamm an eus ken karet.
 Euz lein ar baradoz ive
 Evit ho mabik hirie pedet ;
 Bet oc'h e skouer ; bet e Rener ;
 Kemeret lod en hon levenez ;
 Hon c'halono a lar seder :
 « Digemer mad d'ar Person nevez. »

BARZ MENEZ-BRÉ.



UNE FÊTE

(INSTALLATION D'UN NOUVEAU RECTEUR)

Traduction.

MON AMI,

I.

Le Saint évêque de Saint-Brieuc, Monseigneur David, de douce mémoire, notre père si chéri, si sympathique, en t'appelant au sacerdoce, te dit :

« Mon fils bien-aimé, tu es Breton ; descends dans l'arène, va, et, sous l'étendard du Sauveur, lutte sans défaillance ; marche généreusement sur les traces du divin Maître.

II.

« Va, mon enfant, dis à tes compatriotes que bien éphémère est la vie ; apprends-leur à n'avoir qu'un seul cœur pour aimer l'Eglise : là est pour eux le secret du bonheur. Bien haut, dans l'antique idiome de nos aïeux, prêche à tous Jésus-Christ : son cœur sacré sera leur force : aussi bien, la bénédiction de ton Evêque t'accompagnera. »

III.

Te voilà aujourd'hui promu à l'éminente dignité du Rectorat ; te voilà plus que jamais apôtre et messager du Rédempteur ; à tous ici tu seras un ami fidèle par la loyauté, un modèle par la sainteté,

un père par la bonté. Puisse-tu, mon frère, ainsi que la blanche aubépine et le lis odorant, être pour tous un charme, et embaumer la région d'un suave parfum, le parfum de tes vertus.

IV.

Parfois se présenteront sur ton passage des âmes égarées, hostiles peut-être, des âmes engourdies, glacées, dégoûtées, effrayées de la multiplicité de leurs défaillances, ou sans énergie pour se relever ; à ces malheureux dis bien vite : « Accourez à Jésus qui ne demande qu'à vous bénir ; agenouillez-vous avec confiance aux pieds de son autel où il vous attend. »

V.

Tu entendas souvent des plaintes, des gémissements, les sanglots de l'infortune ; tu seras témoin de la tristesse des orphelins, de l'angoisse des abandonnés cherchant une consolation. Oh ! alors, mon frère, aime à mêler tes larmes à leurs larmes, à te faire tout à tous, pour partager avec eux et leur adoucir ainsi le fardeau de la vie.

VI.

Tu verras bien des malades pleins d'effroi en face du redoutable passage ; ils t'appelleront à leur secours avant de descendre en leur lit de terre. Accours alors près de tes frères en peine ; parle-leur de l'infinie miséricorde du Sauveur ; enseigne-leur l'art d'utiliser leurs souffrances, en imitant Jésus qui, lui aussi, a été délaissé, et a répandu son sang pour le salut du monde.

VII.

Sans crainte marche au combat. Vois, au paradis, quelle belle couronne est réservée aux serviteurs de Dieu, et, pour quelles épreuves ! épreuves d'un jour, légères épreuves !.. Si ton âme est en proie à la tristesse, le cœur de Jésus sera son asile et refuge. Un regard, un seul regard sur le Calvaire te sera d'un précieux reconfort.

VIII.

Que ton œil soit toujours fixé sur la vraie patrie ! Du haut des cieux les Saints de Basse-Bretagne te béniront, et exauceront tes prières. Sois toujours l'enfant dévot de Marie, notre divine Mère et bienveillante consolatrice : elle sera ton égide et ton salut.

IX.

Un dernier mot .. O vous que Dieu a appelés à lui, vous, tendre père qui fûtes l'honneur des vôtres, et dont le pays garde un souvenir affectueux et reconnaissant ; vous, mère chérie, du sein de l'heureuse patrie, ayez aussi un souvenir pour ce fils bien-aimé qui vous aime d'un si vif amour ; vous avez été son modèle ; soyez aussi son guide, prenez part à notre si légitime joie. Pour nous, parents et amis, disons à l'unisson : « Honneur, bienvenue, et longue vie au nouveau Recteur de cette paroisse. »

BARDE DU MENEZ-BRÉ.

Kerfot, le 20 décembre 1901.



POÉSIES FRANÇAISES

LA MER

« Elle était toute blanche d'écume. »

La mer hurlante et glauque agite sa crinière,
Et la vague bondit sous l'insulte des vents,
Et se dresse, et s'approche, et s'écroule ; et derrière
Une autre vague accourt des horizons mouvants ;
Une autre, une autre encore, et l'Immensité mousse,
Escalade la grève et crache ses embruns,
Et la vague s'écrase, et la mer s'éclabousse
Sur les rochers glissants, couverts de varechs bruns.

Qui peut donc soulever cette énorme colère
Du houleux Océan ? Le disque du soleil,
Majestueusement, dans un bain de lumière,
Hier, s'était couché sur l'Occident vermeil ;
O Mer, ton flot, paisible alors, baisait la grève,
En jetant au silence un chant de volupté ;
Alors, l'esprit, charmé, s'égarait dans un rêve
Vers les secrets lointains de ton Immensité.

Là-bas, sous d'autres cieux où l'étoile est plus vive,
Où plus luxuriante est la flore des bois,
Où sous les hauts palmiers, la brise fugitive
Mêle son harmonie avec ta grande voix,
Où, dans les calmes nuits, l'onde phosphorescente
A la frange des flots, ourle un reflet de jour,
Tu montes, apportant ta flamme caressante,
Comme en des yeux de jais les sourires d'amour.

Plage chaude et lointaine, où se meurt sur le sable
Un languissant baiser, le baiser des flots bleus.
La mer dresse entre nous sa barre infranchissable :
Ce grand désert des flots mugissants et houleux.
Ainsi nous demeurons, naufragés sans naufrage,
Et le rêve s'enfuit des îles de corail.
Quand l'ouragan s'élève en assaillant la plage
Ou l'abîme affolé soulève son poitrail

Sous les nuages bas qu'entraîne la tourmente,
La mouette s'enfuit avec des cris perçants :
Le gouffre cahoté, lugubre, se lamente ;
Le vent siffle sur lui ses sinistres accents.
Mais lui, vient opposer, spectacles grandioses,
Les révoltes d'un monde à notre infime orgueil....
Ah ! qu'effrayante, en vous, est donc l'âme des choses,
O flots qui rugissez en martelant l'écueil !

Hélas ! que de douleurs, vainement sanglotées,
Ont erré sur vos bords, en déchirant leurs voix !
Que d'anxieux regards, du môle ou des jetées
Se sont écarquillés, impuissants ! Que de fois,
Dans le ronflement sourd et profond de la houle,
Des cœurs, brisés d'effroi, cessant de battre, ont eu
Le cauchemar affreux de la barque qui roule,
Qui vient... et disparaît comme un vague fêtu.

De son ongle cruel, ironique en sa rage,
Que de fois le trépas, en parcourant les flots.
A, veuves de la mer, meurtri votre visage
Du stigmate des pleurs et des poignants sanglots !
Que de fois, à genoux, sur la plage éventée,
N'as-tu pas imploré l'étendue en fureur,
Gémi, tordu tes mains, pauvre âme tourmentée,
Qui voyait s'engloutir ton amour dans sa fleur ?

Et pourtant, celle-là, c'était un peu ta fille,
 Océan ; sous ton hâle avait bruni son sein ;
 Et tu la vis grandir, les pieds nus, en guenille,
 A refléter l'azur et ses yeux. Mais l'essaim
 Des jours ensoleillés et des rêves de joie,
 Désormais, s'est enfui d'un coup d'aile effaré ;
 Et l'abîme qui gronde, et s'ouvre, et veut sa proie
 Ne rendra qu'une épave à son cœur déchiré.

Frappe, hurle, rugis, tonne au pied des falaises,
 Sape de ta fureur le basalte géant,
 Emiette les granits, et, diluant les glaises,
 Des temps jurassiens réveille le néant ;
 Livre-nous les secrets des aurores du monde :
 Dans l'incessant remous de tes flots convulsés,
 Mêle, Océan, le sable avec la vase immonde,
 Et le présent qui sombre aux renaissants passés.

En tes grottes d'azur entasse les victimes,
 Et la fortune humaine, et les galions d'or ;
 D'autres ruïnes vont enrichir tes abîmes !
 L'infini qui s'épuise a des forces encor !...
 Sous les cieus obscurcis, où souffle la tempête,
 L'oiseau de sombre augure, en détresse, a jeté
 Son rauque cri d'appel, et retourné sa tête...

.
 Derrière, mugissait toute l'Immensité.

EMILE LANGLADE.



SIX SONNETS

LE PARDON DE SAINT JEAN

I

NOËLLIC'H

Sur les bords de l'Elorn, est assise, à la brune,
Une enfant dont le chant mélancolique et doux,
Monte, parfum léger, jusqu'au fond du ciel roux,
Où se montre déjà le croissant de la lune.

Elle est seule en ce monde et, — comble d'infortune! —
Ses yeux sont sans regards depuis qu'un sort jaloux,
Injustement cruel, la frappa de ses coups.
Mais son cœur innocent ignore la rancune.

Noëllic'h — c'est son nom — n'a ni foyer, ni toit,
Pour garantir ses nuits du brouillard et du froid.
Elle dort sous un arbre ou dans quelque mesure.

Elle vit, en été, de fruits, comme l'oiseau,
En hiver, de pain noir, arrosé d'un peu d'eau
Et que la charité, bien souvent, lui mesure.

II

SAINT JEAN

Un pauvre pèlerin s'approche du rivage ;
 Son allure est traînante et son pas fatigué.
 Il a, par les chemins, depuis l'aube, vagué
 Et son front dégarni ruisselle, tout en uage.

D'où vient-il ? Quel est-il ? Quel peut être son âge ?
 On ne sait. On regarde et l'on rit, - jarnigué !
 Lorsqu'on le voit chercher obstinément un gué
 Pour traverser l'Elorn sans se mettre à la nage.

Car personne ne veut se déranger pour lui
 Le passer sur sa barque ? Oh ! c'est bien trop d'ennuis !
 A quoi bon tant de soins ? plate paraît la bourse.

Or, l'humble voyageur est l'envoyé de Dieu.
 C'est l'apôtre saint Jean qui, poursuivant sa course,
 Jette son anathème aux hommes de ce lieu.

III

LE MIRACLE

Le chant de Noëllic h attire l'étranger
 Qui, tout ému, l'accoste et lui conte sa peine
 L'enfant s'exprime ainsi : — « Je serai plus humaine
 Que ceux de notre endroit. Je veux vous obliger.

Menez-moi, je vous prie, à la barque prochaine.
 Nous y sommes ? Montons, ô mon cher passager !
 Je sais, — n'ayez pas peur — je sais me diriger
 Dans ma nuit éternelle et sur l'onde incertaine. »

On démarre. L'aveugle ayant bien manœuvré,
On atteint l'autre bord. L'homme transfiguré
Descend, puis il bénit la douce marinière.

— « Je suis saint Jean, ma fille, et voici mon tribut :
Pour ta bonne action, je te rends la lumière.
Ouvre les yeux et vois. » — Il dit et disparut.

IV

LE PARDON

Mais l'apôtre n'a pas borné là ses bienfaits.
Bien loin que, de personne, il ait tiré vengeance,
En faveur de l'enfant, la voix de l'indulgence
A son cœur a parlé, produisant ses effets.

C'est ainsi qu'il a dit que tous, bons ou mauvais,
Qui, privés de la vue, auraient eu confiance
Jusqu'à venir ici faire acte de croyance,
Seraient guéris sur l'heure et s'en iraient en paix.

Aussitôt, de la terre, une église est sortie,
Ét, dressant ses arceaux à côté de l'ortie,
A détourné vers elle un pieux contingent.

Depuis lors, en ces lieux, on peut voir, chaque année,
Le vingt-quatre de juin, fête carillonnée ! —
Les dévots accourir au pardon de Saint Jean.

V

FÊTE RELIGIEUSE

Dès l'aube, sont venus Léonais, Plougastelles,
Trécorrais, Braspartains, gros fermiers et valets,
Garçons de Rostrenen et filles de Morlaix,
Couvertes de bijoux et de fines dentelles.

Les charrettes à bœufs et les cabriolets,
 Qu'emportent bidets gras, chétives haridelles
 Ou rapides courriers, amènent les fidèles
 Qui, bientôt, ont en mains cierges et chapelets.

Et la procession promène ses bannières,
 Sous le pâle soleil des heures matinières,
 Autour de l'oratoire à l'apôtre érigé.

Ensuite, au bourg voisin, la grand'messe commence.
 Le temple est plein. La foule, au dehors, est immense
 Et chacun des croyants dans l'extase est plongé.

VI

PLAISIRS PROFANES

Les offices finis, les vêpres achevées,
 On va boire et danser aux accords du biniou.
 A la jeunesse on met la bride sur le cou.
 Elle pourra goûter aux délices rêvées !

Les vieux, en abusant des meilleures cuvées,
 Vite en ressentiront le fâcheux contre-coup ;
 Et déjà, sur la mousse, ils ronflent tout leur sou,
 Que rares sont encor les étoiles levées.

Cependant la nuit tombe. En mille endroits divers,
 Sur les coteaux lointains, sur les lieux découverts,
 Les feux de la Saint Jean dardent leurs flammes vives.

Les torches de goudron s'allument aux brasiers,
 Eclairant, dans les prés, des groupes de convives,
 Pendant que les chansons éraillent les gosiers.

H¹⁰ BOUT DE CHARLEMONT.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

AU PAYS DES AJONCS, AVANT LE SOIR, par Gabriel Vicaire. — Paris,
Librairie Henri Leclerc, 1901.

Rendant compte récemment du *Livre de la Bretagne* de M. Aubert, je disais mon admiration pour un poème de Gabriel Vicaire, sur *les Bretons morts pour la patrie*, qui y figure en bonne place. Aucun fils de la Bretagne n'a mieux chanté, mieux aimé sa chère province que cet assimilé. Pour nous l'affirmer encore, le cousin du regretté poète, lettré très distingué, publie un recueil posthume dont toute une moitié porte ce titre significatif : *Au Pays des Ajoncs*. D'autres pièces, qui complètent le volume, sont intitulées collectivement « Avant le soir » ; ce sont des perles de sentiment que la mélancolie, présage d'une fin prochaine, nous rend plus précieuses encore. Lisez *Prise d'habit à Sainte-Madeleine*, l'adieu à Verlaine et les trois pièces sur Noël si pleines de pitié et de piété, de candeur et d'amour.

Poète d'instinct, laissant remonter à ses lèvres toutes les franches émotions de son cœur et les exprimant avec une heureuse simplicité qui ne trahit jamais l'effort, Gabriel Vicaire l'est au degré suprême, dans la partie bretonne de son livre. La Bretagne l'avait séduit dès l'abord et le retint prisonnier, comme Viviane fit de Merlin. Cette douce captivité joyeusement acceptée lui dicte un vers charmant, digne de La Fontaine,

J'étais déjà breton sans m'en être douté,

et la transformation du Bressan en Breton se fait sous les auspices de la poésie.

J'aime ces bonnes gens. Ils sont bien de ma race,
Ici rien ne pèse et rien ne m'embarrasse,
On ne m'accueille pas d'un sourire moqueur,
Même le gris pays est tout près de mon cœur,
C'est un cœur trégorrois qui bat dans ma poitrine,
Un large cœur, sincère et droit, qui ne ment pas.
J'emplirai mes poumons du bon air de là-bas
Et je me fleurirai les yeux d'algue marine...

Le bleu céleste de la mer et le mystère du lit clos, l'histoire héroïque et la légende sacrée avaient tout de suite créé des affinités entre le poète et son pays d'adoption. Il faut bien l'ajouter, la Bretagne de la foi et du rêve ne fut point seule à captiver Gabriel Vicaire ; il adora la Bretagne qui croit, il aima la Bretagne qui boit. Il a le courage de nous l'avouer.

Comment faire à nous deux pour retrouver la porte ?
Bah ! si nous titubons un tant soit peu, qu'importe ?
Il faut bien, si l'on veut, n'être de mauvais ton,
Se griser quand on a l'honneur d'être Breton.

Tirons le voile sur ces faiblesses du petit neveu de Villon, du frère de Verlaine, qui fut l'émule de ces deux poètes et que sa sympathie pour la Bretagne nous rend plus cher. O. DE GOURCUFF.

..

LES PROPYLÉES, par Emile Langlade. — Paris, librairie Ch. Taillandier, 1902.

M. Emile Langlade a été souvent lauréat des joutes poétiques ; à deux reprises, on lui a imposé la couronne d'ajoncs pour de belles pièces de vers, d'inspiration très haute et de forme très châtiée qu'il a présentées aux concours, dont le Pardon Breton de Montfort l'Amaury fournit chaque année l'occasion. Nous avons de lui une comédie fantaisiste qui a fait les délices des Rosati, ses compatriotes du Nord, fins connaisseurs en la matière, et qui rappelle Banville à M. Auguste Dorchain, auteur de la délicate préface des *Propylées*. Une préface aux *Propylées* ! voilà un bizarre assemblage de mots. Les *Propylées* en question servent de titre au volume de vers où M. Langlade a mis le meilleur de son esprit déjà mûr et de son frais talent ; par la pureté des lignes et la sévère ordonnance du rythme, le livre justifie un titre évocateur des grâces attiques.

Mais ne prenez pas M. Langlade pour un impassible. S'il reconnaît pour son maître M. Dorchain et se rattache ainsi à la lignée glorieuse des poètes de l'âme, de l'effort et de la volonté, les Sully Prudhomme, les Alfred de Vigny, c'est que sa muse veut connaître les mystères du cœur et les problèmes de la destinée. M. Dorchain s'exprime ainsi dans la préface « Souvenirs d'enfance, évocation des paysages natals, espoirs de patriote, inquiétudes de philosophe devant l'énigme du siècle qui s'ouvre, voilà entre beaucoup d'autres des thèmes qui vous ont heureusement inspiré », dit le poète de la *Jeunesse pensive* au poète des *Propylées*, et je

crois que ce dernier n'est jamais plus sincère que dans ces « inquiétudes de philosophe », méditations douloureuses, protestations éloqu岸tes contre l'injustice et la haine, appels à la concorde et à la solidarité. *L'Œuvre humaine* est une poésie généreuse à tel point qu'on la voudrait fixée dans toutes les mémoires. Je n'en puis détacher qu'une quinzaine de vers :

A nous donc de tourner cette page du livre
 Que l'histoire a marquée avec des doigts de sang.
 Poètes, il nous faut tracer la route à suivre,
 C'est à nous d'imposer au monde frémissant
 L'immuable respect de la douleur humaine,
 C'est à nous de grouper les faibles, les petits,
 Et d'élever des voix plus hautes que la haine
 Qui régna trop longtemps sur les âges maudits.
 N'ayons qu'un but unique et que l'œuvre commune
 Soit comme un lumineux flambeau de vérité,
 Pour que le monde un jour affranchi par la plume,
 Comprenne enfin l'amour et la fraternité.
 Que ce soit un soleil nouveau, toute une aurore
 Qui s'allume à nos yeux dans les cœurs éclairés
 Et que d'un seul élan le monde qui s'ignore
 Chante l'hymne joyeux des avenir dorés.

Ce ne sont plus les « inquiétudes du philosophe » Les « espoirs du patriote ont fait place à ceux de l'homme qui veut croire à un avenir meilleur, basé sur une plus haute conception de la dignité humaine. Depuis la *Marseillaise de la Paix*, de Lamartine, la poésie sociale a rarement emprunté de pareils accents ; fidèle à une mission divine, elle devient ainsi le flambeau des races.

Il faut le dire, toutes les pièces du livre de M. Emile Langlade n'égalent pas *L'Œuvre humaine* ; toutes n'ont pas, comme le dit encore M. Dorchain, « la même valeur d'art ». Dans la première partie du recueil, la grâce des souvenirs d'enfance et de jeunesse ne va pas sans un peu d'affectation ; l'allure des poèmes grecs, indous, moyenâgeux, qui donnent à la troisième quelque vague ressemblance avec des chants retrouvés d'une autre *Légende des siècles*, est, par contre, un peu roide et d'une laborieuse froideur. Mais on glanerait partout des vers charmants, d'une délicatesse de touche qui devient rare et d'une élégante correction dont les contemporains, gâtés par l'exemple de Verlaine, tendent malheureusement à s'affranchir. *Le Parc abandonné*, *Le Bois d'amour* pourraient être signés d'un de nos poètes bretons, tant ils recèlent d'émotion tendre

et de pénétrante mélancolie. A Fontenay aux Roses, en pleine fête des Rosati, le poète a entendu vibrer la voix de la Fontaine :

Comme un écho lointain dans le rythme du vent,

et il a écrit un à propos qui n'est point entaché de cette banalité inhérente au genre.

Il faudra cependant, je le répète, retenir surtout des *Propylées* les pièces où le poète affirme ses convictions morales et sociales. *Le vieux Chêne*, *La suprême Prière*, seraient à citer à côté de l'*Oeuvre humaine* et de l'*Ode au siècle naissant* je veux encore transcrire cette strophe :

Dis aux rois que tu veux franche et bonne justice,
 Dis aux puissants qu'il faut que nul droit ne pâtisse,
 Aux faibles et aux forts impose ta bonté ;
 Passe comme le Christ à travers Samarie,
 Rends à l'un le courage, à l'autre une patrie.
 Aux peuples grands la liberté !

Il y a deux mille ans, le divin Nazaréen n'enseignait pas une autre doctrine ; quand le monde l'oublie, c'est aux poètes de la rappeler.

O. DE GOURCUFF.

*
 * *

CONTES ET LÉGENDES D'IRLANDE, traduits du gaélique, par M. Georges Dottin. — Le Havre, édition de « La Province », 1901.

Ce volume sera accueilli avec joie dans le monde du folk-lore ; les traditionnistes de la Bretagne française le feuilleteront surtout avec empressement, car il y a entre la littérature populaire de leur pays et celle de l'Irlande de frappantes analogies. En réduisant la partie critique de son livre à une préface assez courte, et à quelques notes, où il indique des rapprochements entre contes irlandais et contes bretons, M. Dottin, qui n'a point fait étalage d'érudition, mérite pourtant tous les suffrages des érudits ; sa traduction seule, qu'il nous donne comme littérale, où il s'est gardé — nous dit-il — d'introduire « un abandon cherché et une naïveté voulue, est un effort très louable, elle le montre familier avec l'idiome gaélique, rameau de la langue des Celtes que peu de nos celtisants pourraient détacher de l'arbre de science.

Le volume de M. Dottin comprend des contes merveilleux, pieux et facétieux. Les premiers, qui ouvrent un jour curieux sur la mythologie

celtique, enchantements maléfices, tentations, les derniers, où se retrouve la verve moqueuse des compatriotes de Sterne, sont plus intéressants què les légendes pieuses dont notre Bretagne offre une si riche collection. Des uns et des autres, le traducteur a fait un bouquet parfumé à la gloire de la *verte Erin*, pays où les conteurs populaires ne craignent pas (page 17 du volume) d'appeler les Saxons « nos ennemis ». Une excellente innovation consiste dans un index alphabétique, où toutes les choses dont traitent les contes sont mises sous les yeux du lecteur. C'est comme l'esprit du recueil.

O. DE GOURCUFF.

*
*

LA BARQUE, roman, par Jean Plémeur, Lille, Société d'Éditions Modernes, 1901.

Un très saisissant récit qui a pour cadre des paysages bretons d'une finesse de touche et d'une vérité d'accent singulières : telle est *La Barque*, de l'écrivain de talent qui signe Jean Plémeur. L'auteur éloigné de la Bretagne en garde mieux que le souvenir, il en évoque l'image même. Ses types de marins sont d'un réalisme que Loti ne désavouerait pas, et je crois que Gand l'héroïne de *Pêcheur d'Islande* tendrait la main à la pauvre Annaïk Madec, qui expie si cruellement sa folle passion pour l'artiste parisien. Il y a de par le livre de pittoresques descriptions d'une noce, d'un pardon, et le philosophe, auteur de savantes *Recherches sur l'Envoûtement* exerce ses facultés d'analyse en décrivant le cas d'ivrognerie et d'inconduite de Pierre Bihannec. *La Barque* n'est pas une œuvre de vaine littérature, la pensée y est à la hauteur de l'expression.

O. DE G.

*
*

HISTOIRE DE LA MUSIQUE, par Albert Soubies. Etats Scandinaves. Danemark et Suède. — Paris, Librairie des Bibliophiles, 1901.

M. Albert Soubies vient d'ajouter un volume et non l'un des moins attrayants à son *Histoire de la Musique* chez les différents peuples. Il y raconte l'évolution musicale au XIX^e siècle dans les Etats Scandinaves, qui ont subi l'influence allemande tout en gardant une indépendance, une autonomie attestées par la popularité et la publication de leurs chants nationaux. Il n'y a pas de très grands compositeurs en Danemark et en Suède quoique le danois Gade et le suédois Sodermann, dont

M. Soubies nous donne les portraits, se soient fait une réputation des mieux justifiées. Le savant et aimable érudit insiste sur les mérites de deux illustres cantatrices suédoises, l'une Jenny Lind, déjà un peu oubliée, l'autre, Christine Nilsson, bien présente encore au souvenir des vieux habitués de l'Opéra. Aucun instrumentiste de talent, aucun journaliste musical de quelque importance n'est omis dans ce petit ouvrage, d'une documentation précise, en tout point digne de ses aînés.

O. DE G.

M^{lle} Bertile Ségalas, qui écrit toujours avec son cœur, vient de consacrer une petite brochure à la mémoire d'un des familiers du salon de sa mère et du sien, le commandant Dubois. Cet aimable vieillard disait les vers avec l'art d'un comédien exercé. Mais il était aussi un parfait homme de bien et avait gagné sa croix dans un incendie — vrai champ d'honneur.

O. DE G.

AUGUSTE RODIN, par Henri Duhem. Paris, Bibliothèque de l'Association, 1901.

Les admirateurs du sculpteur Rodin sont des fanatiques. Ils l'égalent à Phidias et à Michel-Ange, s'ils ne le mettent pas au-dessus. Je ne vois à reprendre dans leur enthousiasme qu'un peu d'intransigeance, et je reconnais avec eux que leur maître restera l'un des plus illustres représentants (ils disent « le plus illustre ») de la vérité dans l'art. Après M. Camille Mauclair, M. Léopold Lacour, M. Léon Rictor, M. Duhem, publiée à la louange de M. Rodin une brochure dithyrambique dont je reconnais volontiers l'extrême distinction de forme.

O. DE G.

M. Paul Gourmand, dont nous avons plusieurs fois apprécié la hauteur de vues et l'originalité de formes, publiée à la Bibliothèque de l'Association (13, Boulevard Montparnasse, à Paris), deux nouveaux ouvrages, *Le Dernier des Allobroges*, poème aux visées sociales, où les Celtes aimeront à retrouver leurs ancêtres; *Egoïs et Idea* « conte pour les enfants » et surtout pour les adultes que ravira la conception d'une terre heureuse, sans esclave ni maître, ne formant plus qu'une grande famille. M. Paul Gourmand donne cours à ses rêves qui ont tous le plus noble objet, le bonheur de l'humanité.

O. DE G.

*
..

Il n'y a pas de plus charmant livre d'étrennes que les *Chansons pour les petits Bretons*, de Théodore Botrel, chez G. Ondet, éditeur. De délicieuses illustrations en couleurs accompagnent un texte qui est dans toutes les mémoires. *Grégoire, Le Petit Mouchoir de Chelet, Le Vœu à Saint Yves* et une dizaine d'autres poèmes, où la force et la grâce émanent d'un sentiment vrai, reçoivent ici une parure digne d'eux. C'est par quelques lignes sur le dernier ouvrage de Botrel que je prends congé de mes lecteurs de la *Revue de Bretagne*. Je n'interromps pas, sans une profonde tristesse, des relations cordiales basées sur l'amour commun de la patrie bretonne, qui datent de vingt ans, mais je ne les interromps pas sans l'espoir de les reprendre bientôt.

OLIVIER DE GOURCUFF.

*
..

LES LIVRES D'ÉTRENNES DE LA LIBRAIRIE DELAGRAVE, 15, rue Soufflot, Paris

ALFRED DE VIGNY : ŒUVRES CHOISIES. — Élégant volume in-16, broché, 3 fr. 50. Avec reliure mouton souple, tranche rouge, 5 fr.

A l'élégante collection qui comprend, outre de jolis romans comme *La Mionette* de E. Muller et *l'Idée de Ghislaine* de M. de Neuillès, que tous peuvent lire, les morceaux choisis de Ferdinand Fabre en un volume et, en trois volumes, les *morceaux choisis* de Victor Hugo — Poésie, Prose et Théâtre. — la librairie Ch. Delagrave ajoute cette année les *Morceaux choisis d'Alfred de Vigny*, poésie et prose, en un volume où l'œuvre du maître, dans toute sa variété, est représentée, car des analyses d'une extrême précision résument les textes qu'il n'était pas possible de reproduire intégralement, et contribuent à former un ensemble ininterrompu.

Citons seulement parmi les poèmes du livre mystique : *Moïse et Elva* ; parmi ceux du livre moderne : *Madame de Soubise et la Bouteille à la mer* ; dans les *Destinées* : le mont des Oliviers, puis de larges fragments de *Chatterton, de Cinq-Mars et Stello, de Service et Grandeur Militaire, etc.*

Ces œuvres choisies sont précédées d'une préface remarquable que le regretté poète M. Ratisbonne écrivit aux dernières heures de sa vie.

Outre sa valeur critique incontestable, elle présente en effet l'attrait d'une confiance intime du meilleur élève et meilleur ami d'Alfred de Vigny sur des traits de caractère du maître, des épisodes peu connus de sa vie qui ajoutent encore à sa grandeur.

..

LA TROUPE DE DON GALAOR, par V. Aury. — Illustrations de Birch.
Magnifique vol. in-8° soleil, rel. artist., fers spéc., tr. dorée.
6 fr. 50.

M. Aury, l'écrivain aimé de toute la jeunesse, offre sous ce titre une nouvelle œuvre d'imagination qui sera certainement reçue avec le même plaisir que ses aînées. *Don Galaor*, le chef d'une troupe de comédiens, courant la province au temps de Henri IV, enlève un petit garçon dont la voix merveilleuse doit faire tomber une pluie de pièces d'or dans son escarcelle. L'enfant l'accompagne moitié de gré, moitié de force, à Paris, où « Rossignolet » fait merveille. La figure gracieuse de la petite Céline, la fille de don Galaor, jette une note touchante dans cette histoire et. . ; mais je ne veux pas déflorer le plaisir que les enfants ne peuvent manquer de prendre à la lecture de cet ouvrage, auquel les délicieuses illustrations de Birch ajoutent un plus grand attrait.

..

LE TIMBRE-POSTE FRANÇAIS, par G. Brunel, ancien professeur. —
Etude historique et anecdotique de la poste et du timbre en France et dans les colonies françaises depuis les origines jusqu'à nos jours. Ouvrage illustré de fac-simile de timbres-poste et fiscaux, de gravures et de planches, et contenant le catalogue complet de tous les timbres émis depuis leur création jusqu'à nos jours, avec leur valeur approximative au point de vue philalétique. Beau vol. in-8° jésus, reliure toile anglaise, fers spéciaux, tranche dorée, 6 fr. 50.

La France vient de créer de nouvelles vignettes postales et déjà des polémiques ont éclaté, à ce propos, dans la presse et jusqu'à la tribune du Parlement. Il est intéressant et curieux de connaître par quelles phases ont passé les timbres-poste et quelles ont été les étapes du ser-

vice postal en général. C'est le sujet qu'a étudié et développé M. Georges Brunel, un ancien professeur de physique qui, pour se reposer de ses travaux scientifiques, a fait une excursion dans le domaine historique. *Le Timbre-poste français* intéressera tout le monde : les érudits, les profanes, les collectionneurs. En dehors d'une partie littéraire, d'une lecture agréable où les anecdotes sont habilement glissées, les amateurs de timbres-poste trouveront une quantité de renseignements et une énumération fidèle de tous les types créés, avec leurs variétés et leur valeur réelle au point de vue philatélique.

L'ouvrage est illustré de belles gravures, de planches, de reproductions et de nombreux fac-simile de timbres.

..

LA MÉNAGERIE DE BÉBÉ, Ill. de A. Vimar. Les lettres enseignées aux petits enfants par les bêtes. — Alphabet artistique en couleurs, in-4° (27×34) avec couverture en couleurs, 5 fr.

C'est une nouvelle application de la bonne devise : « instruire en amusant ». A chaque page de son nouvel alphabet, l'enfant trouvera un animal représenté. Le désir de connaître le nom de tous les pensionnaires de sa *ménagerie*, le poussera naturellement à déchiffrer les noms imprimés en grosses lettres au-dessous de chaque lettre depuis A (âne) jusqu'à Z (zèbre). — Il prendra plaisir à feuilleter son A B C comme il prend plaisir à contempler dans leur cage les bêtes du Jardin des Plantes. Il trouvera toujours à sa disposition, dans sa chambre s'il pleut, dans son petit lit s'il est enrhumé, ses animaux fidèles, sages comme des images, et si bien représentés en couleur par l'excellent aquarelliste M. Vimar que les parents, s'ils ont regardé la première page pour satisfaire Bébé, ne manqueront pas d'aller jusqu'à la dernière pour leur propre satisfaction.

..

L'ORNEMENT GÉOMÉTRIQUE ET FLORAL, Travaux de Dames, par M. Durrieu. — Un volume in-4° contenant 212 figures couverture toile illustrée, 5 fr.

Aujourd'hui, la décoration pénètre partout ; elle est devenue d'une réelle nécessité, d'un besoin presque absolu ; il n'y a pas de demeure, si humble qu'elle soit, que l'on ne cherche à embellir ; les uns, les riches,

avec de belles tentures, des tapisseries, des meubles élégants ; les autres en se procurant des imitations plus ou moins artistiques des mêmes objets. Enfin, ceux qui ont étudié le dessin sont heureux d'employer leur talent à embellir tout ce qui les entoure, à égayer leur vie par de précieux souvenirs.

C'est pourquoi nous considérons comme un devoir de vulgariser le dessin d'ornement par tous les moyens possibles.

Laissant de côté tout ce qui a rapport à l'architecture, aux meubles, aux grandes tapisseries et à la peinture décorative, etc., nous nous occupons seulement ici de ce qui intéresse les jeunes filles et qui a trait aux travaux à l'aiguille, tels que festons, broderies de différentes sortes, et enjolivements de petits objets de fantaisie qui ornent les intérieurs.

*
**

PIERROT DON QUICHOTTE, par Tante Nicolle. — Illustrations de J. Geoffroy. Amusant album blanc et noir, couverture illustrée. 3 fr.

C'est une nouvelle et amusante adaptation, pour les « tout petits », dans le genre de celles déjà entreprises par *Tante Nicole* et *J. Geoffroy*. Elle n'a rien à envier à celles qui l'ont précédée. Don Quichotte y parcourt de nouveau le cycle de ses aventures, sous la figure légendaire de Pierrot en compagnie d'un autre fidèle Sancho Pança.

La spirituelle interprétation de *M. J. Geoffroy* est tout à fait séduisante, et bien digne de captiver les « tout petits » auxquels elle s'adresse, aussi bien qu'à leurs parents.



TABLE DU SECOND SEMESTRE 1901

Avis important à la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne, par H. Le Meignen, 4.

Le Comité révolutionnaire de Nantes : ses Attributions, ses Origines, son Personnel, ses Exactions et sa Chute (suite), par Alfred Lallié, p. 5, 61, 128.

Un Insurgé malgré lui : Charles Danguy, seigneur de Vae, par Joseph Rousse, p. 13.

Une Femme d'Expérience, comédie en un acte, en prose (suite), par le comte H. Le Noire de Tournemine, p. 26, 90.

POÉSIES FRANÇAISES : *Rêves d'une nuit d'été*, par Paul Sébillot, p. 41.

La Plante merveilleuse de Tintagel, par Emile Langlade, p. 79.

Hommage à Richemont, par Léon Godefroy, p. 196.

Les Etoiles filantes, par Paul Sébillot, p. 199.

La Fuie du Bois-Roux, par Joseph Rousse, p. 238.

Les Vagues, par Emile Gabory, p. 240.

Nuits d'Été, par Paul Sébillot, p. 242.

La Mer, par Emile Langlade, p. 286.

Le Pardon de Saint-Jean (six sonnets), par H^{te} Bout de Charlemont, p. 289.

POÉSIES BRETONNES : *Doar ar Barz*, par le Barde du Menez-Bré, p. 147.

Ma Ferson koz (*Mon vieux Curé*), par le Barde du Menez-Bré, p. 244.

Eur Gouel (*Une Fête*), par le Barde du Menez-Bré, p. 279.

CHRONIQUE BRETONNE : *Le Pardon de Montfort l'Amaury : la Veillée Bretonne*, par Testis, p. 43.

Le Médaillon de Charles Monselet, p. 45.

NÉCROLOGIE : *Emile Grimaud, Eugène Orioux*, p. 46.

Souvenirs d'émigration, par A. de Bremond d'Ars, p. 53, 121, 221, 255.

Procès-verbal de la séance des Bibliophiles Bretons tenue à Lannion, par de Berthou, p. 105.

Congrès de l'Association Bretonne, par A. Millon, prêtre du clergé de Rennes, p. 112.

Documents sur le Chapitre de la cathédrale de Tréguier (suite), par l'abbé Allain, p. 141, 173, 228.

Usages et Droits féodaux en Bretagne (fin), par l'abbé Guillotin de Corson, chanoine honoraire, p. 157.

Les Contes de l'antique forêt de Brocéliande, par Ad. Orain, p. 180.

Mémoires d'un Vantais (suite), p. 187.

Une Conférence à la Paroisse Bretonne, par Marie Leconte, p. 203.

Les Romans de la Table Ronde, par le V^{ic} C. de Calan, p. 205.

Communication du Bureau de la Société des Bibliophiles Bretons, p. 253

Alfred Netteme et par Edmond Biré, de G. d'Orgeval Dubouchet, p. 266.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS: *J.-B. Carrier*, d'après de nouveaux documents, par Alfred Laillé ; *Trois semaines dans les griffes prussiennes*, par l'abbé Fouéré-Macé ; *Journal intime du poète Evariste Boulay-Paty* (1829-1830), préface par Dominique Caillé ; *Les Premières applications du Concordat dans le diocèse d'Angers*, par M. l'abbé Uzureau ; *Une Centenaire Bretonne* ; *L'Almanach des Spectacles* ; *Les Coquillages de mer*, par P. Sébillot. — O. DE GOURCUFF, p. 47-52.

Origines catholiques du théâtre moderne, par Marius Sepet ; *Crésus-Roi*, drame en 4 actes et 7 tableaux, par M. Paul Gourmand ; *M. Emile Blémont*, par Jules Kienlin ; *L'Ame des Champs*, poésies par Auguste Gaud ; *Le De Profundis*, par Vincent Le Govec ; *Paganismes champêtres*, par Paul Sébillot. — O. DE GOURCUFF, p. 101-104.

Le Livre de la Bretagne, recueil de morceaux choisis d'auteurs ayant écrit sur la Bretagne, par Louis Aubert ; *Ma conversion et ma vocation*, par le P. Schouvaloff ; *Les Francs littéraires à l'étranger*, par Georges Barral ; *Encyclopédie populaire illustrée du XX^e siècle* ; *Un concours de Bretons à Paris*. — O. DE GOURCUFF, p. 152-156.

Arthur de la Borderie, membre de l'Institut : *Discours prononcé à la séance d'ouverture du Congrès de l'Association Bretonne tenu à Lannion le 2 septembre 1901*, par M. le comte de Palys ; *Union agricole et maritime*.

de Quimperlé ; Tableau de la province d'Anjou, par M. l'abbé Uzureau ; *La Révolution dans l'Ouest, Une famille Saumuroise, les Sailland d'Epinat*, par M. l'abbé Uzureau ; *Ecrivains d'Amérique : Washington, Irving, Henry Wadsworth, Longfellow*, par Schalck de la Faverie. — O. DE GOURCUFF, p. 200-202.

Bruyères et Lilas, douze gerbes de douze sonnets, par René Kerviler, livre premier, *Les Pays* ; Collection Dugast-Matifeux, *Catalogue des Manuscrits*, t. I, documents évolutionnaires, par Joseph Rousse et Marcel Giraud-Mangin ; *La Ville Nouvelle*, épisode lyrique, par Sullian Collin ; *Hé ! Aloète !* par Adrien Chevalier ; *Dans ma Nuit*, par M. V. Advielle ; *Les Chansons de la Boîte*, par Henri Fursy ; *Charades*, par Arsène Arviss ; *Tournée de Th. Botrel : Nuit de Noël*, par O. de Gourcuff. — O. DE GOURCUFF, p. 247-252.

Au Pays des Ajoncs, Avant le soir, par G. Vicaire ; *Les Propylées*, par E. Langlade ; *Contes et Légendes d'Irlande*, traduits du gaélique, par G. Dottin ; *La Barque*, roman par J. Plémour ; *Histoire de la Musique, États Scandinaves, Danemark et Suède*, par A. Soubies ; *Le Commandant Du-bois*, par M^{lle} B Ségalas ; *Auguste Bodin*, par H. Duhem ; *Le Dernier des Allobroges, Egois et Idea*, par G. Gourmand ; *Chansons pour les petits Bretons*, par Th. Botrel. — O. DE GOURCUFF, p. 293-298.

Les livres d'étrennes de la Maison Delagrave, 299.



Le Gérant : R. LAFOLYÉ.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYÉ FRÈRES.

